



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2024

Budget général
Mission ministérielle

Défense



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens alloués à une politique publique et regroupés au sein d'une mission. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2024 en les détaillant par destination (programme et action) et par nature de dépense (titre et catégorie).

Elle inclut une présentation de la programmation stratégique des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes mises en œuvre.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2024 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2023, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était pertinent, les données de la loi de finances pour 2023 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2024.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination et par nature de dépense. Les prévisions des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2024 sont également précisées.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier des actions menées sur le programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Défense	9
Présentation stratégique de la mission	10
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 144 : Environnement et prospective de la politique de défense	25
Présentation stratégique du projet annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	29
1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)	29
2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense	31
3 – Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles	32
4 – Développer des capacités spatiales et de défense souveraines	33
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	35
Justification au premier euro	38
<i>Éléments transversaux au programme</i>	38
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	41
<i>Justification par action</i>	43
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	43
07 – Prospective de défense	50
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	64
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	68
Opérateurs	70
ENSTA Bretagne - École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	70
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	72
IPP - Institut Polytechnique de Paris	73
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	76
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	78
X - Ecole polytechnique	79
PROGRAMME 178 : Préparation et emploi des forces	83
Présentation stratégique du projet annuel de performances	84
Objectifs et indicateurs de performance	87
1 – Commander des forces, aptes à comprendre et influencer	87
2 – Entraîner les forces	93
3 – Soutenir les forces	95
4 – Préparer l'avenir	101
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	103
Justification au premier euro	109
<i>Éléments transversaux au programme</i>	109
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	112
<i>Justification par action</i>	114
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	114
02 – Préparation des forces terrestres	125
03 – Préparation des forces navales	132
04 – Préparation des forces aériennes	140
05 – Logistique et soutien interarmées	154

06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	173
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	175
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	178
Opérateurs	180
Ecole de l'air et de l'espace	180
Ecole navale	182
PROGRAMME 212 : Soutien de la politique de la défense	185
Présentation stratégique du projet annuel de performances	186
Objectifs et indicateurs de performance	190
1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM	190
2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.	193
3 – Rationaliser le développement des projets informatiques	194
4 – Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles	195
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	198
Justification au premier euro	207
Éléments transversaux au programme	207
Dépenses pluriannuelles	225
Justification par action	237
04 – Politique immobilière	237
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	241
06 – Politiques des ressources humaines	245
08 – Politique culturelle et éducative	251
10 – Restructurations	254
11 – Pilotage, soutien et communication	258
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	261
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	262
52 – Relations internationales	262
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	263
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	263
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	264
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	264
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	265
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	265
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	266
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	266
61 – Action sociale, chômage et pensions	267
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	267
63 – Restructurations - RH	268
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	268
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	269
66 – Rayonnement et contribution extérieure	269
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	270
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	271
Opérateurs	273

<i>ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense</i>	273
<i>Musée de l'air et de l'espace</i>	275
<i>Musée de l'armée</i>	276
<i>Musée national de la marine</i>	278
<i>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine</i>	280
PROGRAMME 146 : Équipement des forces	283
Présentation stratégique du projet annuel de performances	284
Objectifs et indicateurs de performance	286
1 – Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées	286
2 – Assurer une efficience maximale de la dépense d'équipement des forces	288
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	290
Justification au premier euro	297
<i>Éléments transversaux au programme</i>	297
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	303
<i>Justification par action</i>	304
06 – Dissuasion	304
07 – Commandement et maîtrise de l'information	319
08 – Projection - mobilité - soutien	388
09 – Engagement et combat	410
10 – Protection et sauvegarde	466
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	493
12 – Parts étrangères et programmes civils	500
13 – Soutien à l'effort de défense de pays tiers	501
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	503

MISSION
Défense

Présentation stratégique de la mission

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

2024 sera la première année de mise en œuvre de la loi de programmation militaire 2024-2030, ce qui se traduit, dans le projet de loi de finances pour l'année 2024, par une augmentation de 3,3 Md€ des crédits consacrés à la mission « Défense » par rapport à la LFI 2023.

Le budget 2024 tient compte du contexte géostratégique présenté dans la Revue nationale stratégique de novembre 2022 et des menaces multiples auxquelles la Nation est confrontée : d'une part, le retour d'un conflit de haute intensité en Europe, un raidissement des volontés de puissance sur fond de crise du multilatéralisme, l'émergence de nouveaux espaces de conflictualité, mais aussi la persistance des menaces liées à la violence terroriste. D'autre part, de nouveaux risques liés aux mutations climatiques, énergétiques et technologiques.

Il s'agira, grâce aux ressources allouées à la mission « Défense », conformément à la LPM récemment votée, d'accélérer la transformation des armées, tout en conservant leurs atouts stratégiques, et en s'appuyant sur l'excellence et le dévouement de leurs personnels militaires et civils.

Les ressources totales du budget 2024 de la mission « Défense » s'élèvent ainsi à 47,2 milliards d'euros (CP) hors pensions civiles et militaires de retraite, et reflètent les ambitions et priorités portées par le chef de l'État :

- une attention particulière portée à la préparation opérationnelle pour faire face à l'éventualité d'un conflit de haute intensité, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- la poursuite de la transformation des armées vers un modèle cohérent, soutenable, ambitieux, maintenant le rang de la France parmi les grandes puissances militaires et garantissant une autonomie de décision ;
- un renforcement de nos moyens alloués à la défense du territoire national, en particulier de nos Outre-mer ;
- un durcissement des soutiens opérationnels et les éléments d'environnement des forces, via notamment l'amélioration de l'équilibre entre équipements, maintenance, munitions, activité opérationnelle et cohérence logistique, l'affermissement des services de soutien et le renforcement du service de santé ;
- un renforcement des moyens concourant aux exigences d'une dissuasion nucléaire robuste et crédible (+768 M€ (CP) par rapport à la LFI 2023) et au développement de la coopération capacitaire à l'échelle européenne ;
- un effort en direction de l'innovation et des nouveaux espaces, qui se militarisent : le spatial, les fonds sous-marins, le cyber ;
- la mise en place d'une économie de guerre, et la poursuite de l'effort en matière d'activité via le maintien en condition des équipements (+745 M€ (CP) au titre de l'EPM).

Le budget 2024 prévoit des crédits de masse salariale supplémentaires pour répondre aux attentes des personnels militaires et civils des armées, afin de mieux les attirer et les fidéliser. L'année 2024 sera ainsi marquée par l'achèvement du déploiement de la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM), effort catégoriel majeur pour le développement et le maintien des compétences nécessaires aux missions des armées. L'effet des mesures de revalorisation salariale atteindra 570 M€, incluant :

- 386 M€ d'extension en année pleine de mesures entrées en vigueur en 2023, dont 95 M€ au titre des mesures adoptées lors du rendez-vous salarial de juin 2023, 20 M€ au titre de l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023 et 272 M€ au titre de mesures spécifiques au ministère (dont 263 M€ au titre de la dernière marche de la NPRM) ;
- 184 M€ de mesures entrant en vigueur en 2024, dont 108 M€ au titre des mesures adoptées lors du rendez-vous salarial de juin 2023 et 76 M€ au titre de mesures catégorielles spécifiques au ministère (dont 65 M€

de mesures nouvelles). Cet effort, orienté vers la fidélisation et l'attractivité, va de pair avec un ajustement des créations d'emplois par rapport à la cible fixée en LPM. Le budget 2024 constitue ainsi une première mobilisation des possibilités offertes par le dernier alinéa de l'article 7 de la LPM : constatant le dynamisme du marché du travail en 2023, le ministère a choisi d'adapter sa cible d'effectifs pour renforcer les mesures d'attractivité et de fidélisation.

L'année 2024 sera ainsi marquée par un effort significatif sur la part indiciaire des rémunérations des militaires. Tout d'abord, elle verra la concrétisation des mesures annoncées lors du rendez-vous salarial de juin 2023. La revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % dès juillet 2023 – un an après la revalorisation historique du point d'indice de 3,5 % –, l'attribution de 5 points d'indice majoré à compter de janvier 2024, le relèvement des « bas de grilles » des agents de catégories B et C, la revalorisation des indemnités forfaitaires des jours du compte épargne temps ou le relèvement de la prise en charge des frais de transports, sont autant de mesures interministérielles qui contribueront à mieux rémunérer, et à protéger la rémunération des agents du ministère de l'inflation. Enfin, ces transpositions de mesures interministérielles seront complétées par des mesures catégorielles et non catégorielles spécifiques visant à renforcer l'attractivité, la fidélisation et l'expertise des militaires du rang et des sous-officiers.

PRINCIPALES RÉFORMES

La LPM 2024-2030 fixe un cadre pluriannuel de renforcement du modèle d'armée et de préservation de sa cohérence. L'objectif est de maintenir sur le temps long un standard d'armée efficace, capable d'intégrer au fil de l'eau les évolutions et les innovations qui lui sont utiles, apte à opérer de manière intégrée dans tous les milieux et dans lequel forces conventionnelles et forces nucléaires s'épaulent mutuellement.

Pour ce qui concerne les armées, l'annuité 2024 accentuera l'effort de réparation, de transformation et de soutien à notre industrie. Elle illustre le pivot de la LPM 2024-2030, en particulier s'agissant des nouveaux efforts en termes de robotisation, de munitions, de cyber, de spatial et de combat terrestre, pour répondre aux défis qui se présentent dans les nouveaux espaces de conflictualité.

L'armée de Terre poursuivra la modernisation de la force opérationnelle terrestre (FOT) avec en particulier la livraison de 21 chars Leclerc rénovés, de 12 canons CAESAR et de véhicules du programme SCORPION. La Marine s'apprête à recevoir sa première frégate de défense et d'intervention (FDI), son troisième sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) BARRACUDA ainsi que des munitions d'importance majeure (missiles et torpilles). L'armée de l'Air et de l'Espace recevra notamment treize Rafale et dix Mirage 2000D rénovés, ainsi que les deux premiers systèmes MICA VL.

L'annuité 2024 permettra de maintenir un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnel, capacitaire, technologique et industriel, afin de conserver une base industrielle et technologique de défense (BITD) autonome.

Elle poursuivra le renforcement des forces morales et de la cohésion nationale, au travers des actions menées en faveur de la jeunesse et de l'amélioration des conditions de vie des militaires et de leurs familles. En 2024, le « Plan Famille 2 » se traduira ainsi par l'intensification de l'effort de construction de crèches en complément et en partenariat avec les collectivités, la proposition au personnel d'une offre d'accès gratuit à l'Internet très haut débit en métropole, outre-mer et à l'étranger, et sur certains bâtiments de la Marine à quai au port-base, la création d'un PASS Culture & Loisirs Défense pour les militaires et leur famille et l'extension du périmètre des ayants-droits aux militaires subissant des contraintes opérationnelles fortes pour la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile.

Les directions et services de soutien poursuivront et accentueront leur transformation, qui sera adossée à la révolution numérique. Un important effort de subsidiarité sera notamment engagé.

Défense

Mission | Présentation stratégique de la mission

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Verdissement		2 600 000
212 Soutien de la politique de la défense		2 600 000
Indépendance et compétitivité		92 000 000
146 Équipement des forces		92 000 000
Total		94 600 000

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées (P146)

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des équipements (P146)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Progression dans la réalisation des opérations d'armement principales	%	69,5	73,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces commandement et maîtrise de l'information	%	63,4	97,6	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces projection- mobilité- soutien	%	70,5	42,2	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces engagement et combat	%	72,8	60,9	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces protection et sauvegarde	%	100	99,3	85	85	85	85
Taux de réalisation des livraisons valorisées	%	80,4	61,3	85	85	85	85

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2023 ET 2024

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	1 989 843 904 2 198 423 067	+10,48 %	11 595 135 320 000	1 906 207 690 1 967 619 198	+3,22 %	11 595 135 320 000
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	467 309 880 540 674 055	+15,70 %	10 595 135 320 000	476 820 115 476 229 395	-0,12 %	10 595 135 320 000
03-31 – Renseignement extérieur	440 368 461 509 004 055	+15,59 %	10 575 135 300 000	417 568 696 425 276 426	+1,85 %	10 575 135 300 000
03-32 – Renseignement de sécurité de défense	26 941 419 31 670 000	+17,55 %	20 000 20 000	59 251 419 50 952 969	-14,01 %	20 000 20 000
07 – Prospective de défense	1 481 476 671 1 613 552 823	+8,92 %	1 000 000	1 388 330 222 1 447 193 614	+4,24 %	1 000 000
07-01 – Analyse stratégique	7 830 801 9 847 363	+25,75 %		8 730 801 9 647 363	+10,50 %	
07-02 – Prospective des systèmes de forces	22 727 775 27 531 208	+21,13 %		22 727 775 27 531 208	+21,13 %	
07-03 – Etudes amont	1 110 496 840 1 183 159 209	+6,54 %	1 000 000	1 016 450 391 1 017 000 000	+0,05 %	1 000 000
07-04 – Gestion des moyens et subventions	340 421 255 393 015 043	+15,45 %		340 421 255 393 015 043	+15,45 %	
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	41 057 353 44 196 189	+7,65 %		41 057 353 44 196 189	+7,65 %	
178 – Préparation et emploi des forces	12 559 533 323 16 584 518 121	+32,05 %	378 865 725 415 329 970	12 052 608 253 13 577 549 897	+12,65 %	378 865 725 415 329 970
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	1 003 993 179 1 120 137 726	+11,57 %	34 500	812 076 744 1 034 836 502	+27,43 %	34 500
01-10 – Emploi des forces	506 373 102 592 273 701	+16,96 %		376 285 139 524 045 180	+39,27 %	
01-11 – Renseignement d'intérêt militaire	62 274 895 69 860 668	+12,18 %	9 500	55 280 370 65 380 323	+18,27 %	9 500
01-14 – Systèmes d'information et de communication	397 609 722 434 253 734	+9,22 %	25 000	360 764 729 416 758 532	+15,52 %	25 000
01-21 – Infrastructures SIC	37 735 460 23 749 623	-37,06 %		19 746 506 28 652 467	+45,10 %	
02 – Préparation des forces terrestres	1 925 676 143 2 861 718 933	+48,61 %	6 230 000 5 997 000	1 883 241 731 2 193 505 544	+16,47 %	6 230 000 5 997 000
02-01 – Commandement et activités des forces terrestres	191 201 457 225 598 798	+17,99 %	720 000	188 588 296 215 868 494	+14,47 %	720 000
02-05 – Ressources humaines des forces terrestres	107 440 290 128 936 903	+20,01 %	550 000	104 088 511 122 474 068	+17,66 %	550 000
02-07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 106 735 490 1 867 771 334	+68,76 %	4 230 000 3 027 000	1 234 716 294 1 470 193 487	+19,07 %	4 230 000 3 027 000
02-08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	261 636 185 378 255 907	+44,57 %	700 000 2 970 000	267 709 967 261 022 079	-2,50 %	700 000 2 970 000
02-11 – Infrastructures terrestres	258 662 721 261 155 991	+0,96 %	30 000	88 138 663 123 947 416	+40,63 %	30 000
03 – Préparation des forces navales	2 760 083 418 3 710 430 886	+34,43 %	15 250 000 21 500 000	3 088 242 413 3 447 214 775	+11,62 %	15 250 000 21 500 000

Défense

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
03-01 – Commandement et activités des forces navales	452 310 621 430 641 861	-4,79 %	2 500 000 4 800 000	339 412 751 427 960 457	+26,09 %	2 500 000 4 800 000
03-05 – Ressources humaines des forces navales	68 309 673 86 675 589	+26,89 %	2 000 000 2 000 000	66 290 425 77 137 075	+16,36 %	2 000 000 2 000 000
03-07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	1 736 988 663 2 747 962 133	+58,20 %	8 450 000 14 700 000	2 287 655 994 2 476 120 728	+8,24 %	8 450 000 14 700 000
03-08 – Environnement opérationnel des forces navales	124 254 371 115 856 630	-6,76 %	2 300 000	118 176 383 128 361 794	+8,62 %	2 300 000
03-11 – Infrastructures maritimes	378 220 090 329 294 673	-12,94 %		276 706 860 337 634 721	+22,02 %	
04 – Préparation des forces aériennes	3 019 071 690 4 846 799 251	+60,54 %	126 500 308 167 826 937	2 874 613 126 3 493 179 119	+21,52 %	126 500 308 167 826 937
04-02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	18 753 482 27 557 501	+46,95 %		19 149 734 21 783 983	+13,76 %	
04-03 – Activités des forces aériennes	310 193 176 616 965 545	+98,90 %	15 459 740 97 400 000	303 964 508 424 340 616	+39,60 %	15 459 740 97 400 000
04-04 – Activités des forces aériennes stratégiques	76 456 208 90 017 483	+17,74 %		164 376 256 203 835 171	+24,01 %	
04-05 – Ressources humaines des forces aériennes	138 457 105 171 716 492	+24,02 %	215 320 200 000	134 895 215 157 894 987	+17,05 %	215 320 200 000
04-06 – Entretien et équipements des forces aériennes	2 223 472 404 3 749 404 364	+68,63 %	110 825 248 70 226 937	2 094 336 349 2 507 616 958	+19,73 %	110 825 248 70 226 937
04-11 – Infrastructures aériennes	207 915 302 146 940 738	-29,33 %		106 849 158 141 514 737	+32,44 %	
04-12 – Activités spatiales	43 824 013 44 197 128	+0,85 %		51 041 906 36 192 667	-29,09 %	
05 – Logistique et soutien interarmées	3 000 708 893 3 445 431 325	+14,82 %	206 850 917 220 006 033	2 544 434 239 2 808 813 957	+10,39 %	206 850 917 220 006 033
05-11 – Infrastructures de santé	143 952 561 55 058 650	-61,75 %		64 276 393 65 664 007	+2,16 %	
05-80 – Fonction santé	181 231 594 219 046 414	+20,87 %	176 000 228 177 930 000	149 343 360 217 754 672	+45,81 %	176 000 228 177 930 000
05-82 – Soutien des forces par les bases de défense	1 463 583 016 1 907 043 309	+30,30 %	10 469 441 10 480 000	1 201 150 398 1 347 052 930	+12,15 %	10 469 441 10 480 000
05-83 – Soutiens complémentaires	183 707 491 176 237 964	-4,07 %		181 591 005 174 002 320	-4,18 %	
05-84 – Service interarmées des munitions	19 986 969 22 088 461	+10,51 %	204 606 300 000	18 766 118 21 146 667	+12,69 %	204 606 300 000
05-85 – Service du commissariat aux armées	860 031 250 911 505 692	+5,99 %	20 176 642 31 296 033	800 241 437 837 627 042	+4,67 %	20 176 642 31 296 033
05-89 – Infrastructure des soutiens	148 216 012 154 450 835	+4,21 %		129 065 528 145 566 319	+12,78 %	
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	820 000 000 570 000 000	-30,49 %	24 000 000	820 000 000 570 000 000	-30,49 %	24 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000 30 000 000			30 000 000 30 000 000		
212 – Soutien de la politique de la défense	23 941 237 127 24 687 901 008	+3,12 %	285 635 896 264 357 610	23 776 711 734 24 641 838 837	+3,64 %	285 635 896 264 357 610
04 – Politique immobilière	755 640 141 637 439 275	-15,64 %	16 600 000	578 673 145 611 538 995	+5,68 %	16 600 000
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	161 443 898 186 440 000	+15,48 %		150 669 147 150 478 695	-0,13 %	
06 – Politiques des ressources humaines	175 594 588 207 504 579	+18,17 %	3 650 000	159 045 602 198 444 194	+24,77 %	3 650 000
06-03 – Reconversion	34 980 000 39 146 735	+11,91 %		34 980 000 37 354 321	+6,79 %	
06-04 – Action sociale et inclusion	140 614 588 134 668 957	-4,23 %	3 650 000	124 065 602 134 895 041	+8,73 %	3 650 000

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
06-05 – Ressources humaines civiles	33 688 887			26 194 832		
08 – Politique culturelle et éducative	57 435 460 72 152 326	+25,62 %	150 000	68 081 644 78 844 066	+15,81 %	150 000
08-01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	52 189 378 67 161 571	+28,69 %		62 835 562 73 204 066	+16,50 %	
08-02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	5 246 082 4 990 755	-4,87 %	150 000	5 246 082 5 640 000	+7,51 %	150 000
10 – Restructurations	15 830 162 10 888 818	-31,21 %		18 340 926 10 797 469	-41,13 %	
11 – Pilotage, soutien et communication	358 938 751 368 114 352	+2,56 %	1 100 000	385 547 143 386 373 760	+0,21 %	1 100 000
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	655 061 685 709 227 618	+8,27 %		655 061 685 709 227 618	+8,27 %	
50-01 – Renseignement extérieur	516 451 365 562 749 082	+8,96 %		516 451 365 562 749 082	+8,96 %	
50-02 – Renseignement de sécurité et de défense	138 610 320 146 478 536	+5,68 %		138 610 320 146 478 536	+5,68 %	
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	27 120 250 26 131 873	-3,64 %		27 120 250 26 131 873	-3,64 %	
51-01 – DGRIS / Administration centrale	27 120 250 26 131 873	-3,64 %		27 120 250 26 131 873	-3,64 %	
52 – Relations internationales	73 869 496 73 896 249	+0,04 %		73 869 496 73 896 249	+0,04 %	
52-01 – DGA / Soutien aux exportations	6 521 183 5 993 170	-8,10 %		6 521 183 5 993 170	-8,10 %	
52-02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 348 313 67 903 079	+0,82 %		67 348 313 67 903 079	+0,82 %	
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 245 664 703 2 413 571 628	+7,48 %		2 245 664 703 2 413 571 628	+7,48 %	
53-01 – Soutien aux opérations d'armement	2 245 664 703 2 413 571 628	+7,48 %		2 245 664 703 2 413 571 628	+7,48 %	
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 477 506 572 1 529 260 516	+3,50 %		1 477 506 572 1 529 260 516	+3,50 %	
54-01 – Commandement des armées	192 599 095 207 673 960	+7,83 %		192 599 095 207 673 960	+7,83 %	
54-02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	257 848 616 271 234 537	+5,19 %		257 848 616 271 234 537	+5,19 %	
54-04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	140 206 785 141 891 742	+1,20 %		140 206 785 141 891 742	+1,20 %	
54-05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	154 015 026 164 242 974	+6,64 %		154 015 026 164 242 974	+6,64 %	
54-06 – Renseignement d'intérêt militaire	187 539 973 194 237 613	+3,57 %		187 539 973 194 237 613	+3,57 %	
54-07 – Systèmes d'information et de communication	545 297 077 549 979 690	+0,86 %		545 297 077 549 979 690	+0,86 %	
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 805 231 022 8 077 490 503	+3,49 %	920 000 920 000	7 805 231 022 8 077 490 503	+3,49 %	920 000 920 000
55-01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 805 231 022 8 077 490 503	+3,49 %	920 000 920 000	7 805 231 022 8 077 490 503	+3,49 %	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 733 984 398 2 877 625 045	+5,25 %		2 733 984 398 2 877 625 045	+5,25 %	
56-01 – Ressources humaines des forces navales	2 733 984 398 2 877 625 045	+5,25 %		2 733 984 398 2 877 625 045	+5,25 %	

Défense

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 720 662 680 2 896 156 878	+6,45 %		2 720 662 680 2 896 156 878	+6,45 %	
57-01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 720 662 680 2 896 156 878	+6,45 %		2 720 662 680 2 896 156 878	+6,45 %	
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 795 364 490 2 859 760 825	+2,30 %	263 215 896 263 437 610	2 795 364 490 2 859 760 825	+2,30 %	263 215 896 263 437 610
58-01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	141 976 652 146 294 721	+3,04 %		141 976 652 146 294 721	+3,04 %	
58-02 – Logistique et soutien interarmées / CICOs	97 706 703 98 948 706	+1,27 %		97 706 703 98 948 706	+1,27 %	
58-04 – Service interarmées des munitions	96 718 079 101 093 969	+4,52 %		96 718 079 101 093 969	+4,52 %	
58-05 – Service du commissariat des armées	1 508 207 123 1 534 206 858	+1,72 %		1 508 207 123 1 534 206 858	+1,72 %	
58-06 – Fonction santé	950 755 933 979 216 571	+2,99 %	263 215 896 263 437 610	950 755 933 979 216 571	+2,99 %	263 215 896 263 437 610
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000 200 000 000	-42,86 %		350 000 000 200 000 000	-42,86 %	
59-01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 100 000 000	-60,00 %		250 000 000 100 000 000	-60,00 %	
59-02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000			100 000 000 100 000 000		
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	501 682 637 509 055 342	+1,47 %		501 682 637 509 055 342	+1,47 %	
61 – Action sociale, chômage et pensions	293 130 356 282 769 332	-3,53 %		293 130 356 282 769 332	-3,53 %	
61-01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	162 022 178 151 656 366	-6,40 %		162 022 178 151 656 366	-6,40 %	
61-02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	121 237 363 120 250 985	-0,81 %		121 237 363 120 250 985	-0,81 %	
61-03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	9 870 815 10 861 981	+10,04 %		9 870 815 10 861 981	+10,04 %	
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 942 394 43 583 449	+6,45 %		40 942 394 43 583 449	+6,45 %	
63 – Restructurations - RH	52 044 355 52 523 568	+0,92 %		52 044 355 52 523 568	+0,92 %	
63-01 – Restructurations Personnels civils	29 025 884 24 393 568	-15,96 %		29 025 884 24 393 568	-15,96 %	
63-02 – Restructurations Personnels militaires	23 018 471 28 130 000	+22,21 %		23 018 471 28 130 000	+22,21 %	
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	392 896 700 396 900 004	+1,02 %		392 896 700 396 900 004	+1,02 %	
64-01 – Personnel du SGA employeur	277 224 939 281 239 664	+1,45 %		277 224 939 281 239 664	+1,45 %	
64-07 – Personnel de l'action sociale	66 601 268 66 963 160	+0,54 %		66 601 268 66 963 160	+0,54 %	
64-08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 070 493 48 697 180	-0,76 %		49 070 493 48 697 180	-0,76 %	
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	118 791 578 128 875 258	+8,49 %		118 791 578 128 875 258	+8,49 %	
66 – Rayonnement et contribution extérieure	43 495 523 42 701 347	-1,83 %		43 495 523 42 701 347	-1,83 %	
66-02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 773 228 13 739 221	-12,90 %		15 773 228 13 739 221	-12,90 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
66-05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 398 223 1 437 860	+2,83 %		1 398 223 1 437 860	+2,83 %	
66-06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	26 324 072 27 524 266	+4,56 %		26 324 072 27 524 266	+4,56 %	
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	88 905 288 85 832 223	-3,46 %		88 905 288 85 832 223	-3,46 %	
67-01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 226 164 32 961 637	-0,80 %		33 226 164 32 961 637	-0,80 %	
67-02 – Contrôle général des armées	22 308 730 21 223 253	-4,87 %		22 308 730 21 223 253	-4,87 %	
67-03 – Direction Générale du Numérique	7 910 463 6 405 748	-19,02 %		7 910 463 6 405 748	-19,02 %	
67-04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 224 491 11 948 056	+6,45 %		11 224 491 11 948 056	+6,45 %	
67-05 – Gendarmerie de la Sûreté de l'Armement Nucléaire	5 445 127 5 686 115	+4,43 %		5 445 127 5 686 115	+4,43 %	
67-06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	4 995 117 3 840 308	-23,12 %		4 995 117 3 840 308	-23,12 %	
67-07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 795 196 3 767 106	-0,74 %		3 795 196 3 767 106	-0,74 %	
146 – Équipement des forces	23 514 828 660 24 392 909 032	+3,73 %	160 331 984 54 502 420	15 380 935 746 16 591 352 498	+7,87 %	160 331 984 554 502 420
06 – Dissuasion	4 161 400 002 3 679 047 282	-11,59 %	2 000 000	4 645 200 000 5 279 277 069	+13,65 %	2 000 000
06-14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51	543 667 306 254 055 606	-53,27 %		809 846 010 857 694 967	+5,91 %	
06-17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)	64 060 000 60 280 000	-5,90 %		144 610 000 140 250 572	-3,01 %	
06-18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation	531 180 000 660 921 742	+24,43 %		543 710 000 619 306 371	+13,90 %	
06-19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations	1 705 503 923 1 705 413 900	-0,01 %	2 000 000	1 408 272 086 1 684 027 612	+19,58 %	2 000 000
06-22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations	1 069 218 773 514 503 061	-51,88 %		922 383 530 919 939 695	-0,26 %	
06-23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations	247 770 000 483 872 973	+95,29 %		388 947 914 423 976 920	+9,01 %	
06-24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G				427 430 460 634 080 932	+48,35 %	
07 – Commandement et maîtrise de l'information	2 964 813 278 4 604 751 816	+55,31 %	24 091 710	2 613 287 737 2 765 459 692	+5,82 %	24 091 710 58 000 000
07-22 – Commander et conduire - Hébergement- Cloud	10 000 000			698 228		
07-23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA	36 930 000 10 000 000	-72,92 %		26 703 103 35 662 655	+33,55 %	
07-24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)	12 900 000 15 000 000	+16,28 %	3 826 710	273 480 339 278 775 783	+1,94 %	3 826 710
07-25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE	35 075 502 33 270 680	-5,15 %		75 356 478 50 179 044	-33,41 %	
07-27 – Commander et conduire - Géographie numérique	341 000 000 4 089 998	-98,80 %		82 860 452 73 326 037	-11,51 %	
07-28 – Commander et conduire - Autres opérations	25 075 079 147 816 778	+489,50 %		49 881 522 47 258 615	-5,26 %	

Défense

Mission | Récapitulatif des crédits et des emplois

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
07-29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)	167 058 200 68 500 000	-59,00 %		106 547 062 99 551 066	-6,57 %	
07-30 – Communiquer - Cyber	17 139 000 541 100 000	+3 057,13 %		170 640 075 196 235 151	+15,00 %	
07-35 – Communiquer - Autres opérations	439 703 233 717 100 000	+63,09 %	280 000	194 901 556 176 659 810	-9,36 %	280 000
07-36 – Communiquer - CONTACT				245 626 498 262 985 813	+7,07 %	
07-37 – Communiquer - DESCARTES	221 500 000 230 000 000	+3,84 %		81 828 059 84 351 711	+3,08 %	
07-42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	24 700 000 87 789 751	+255,42 %		20 752 780 38 754 733	+86,74 %	
07-43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire	457 200 000 100 056 314	-78,12 %	11 225 000	456 067 253 355 513 760	-22,05 %	11 225 000 36 000 000
07-44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM	145 450 000 10 000	-99,99 %		84 602 731 78 199 781	-7,57 %	
07-45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	400 000 000 1 210 000 000	+202,50 %		34 951 292 48 580 914	+39,00 %	
07-46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	41 000 000 150 000 000	+265,85 %		52 003 961 71 005 932	+36,54 %	
07-50 – Communiquer - Transmission	487 000 000			32 618 813 61 088 659	+87,28 %	
07-60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR	2 800 000	-100,00 %		18 554 717 8 732 994	-52,93 %	
07-61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE	96 400 000			105 086 928 119 519 956	+13,73 %	
07-62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	384 200 000 564 281 474	+46,87 %		224 171 327 326 240 183	+45,53 %	22 000 000
07-63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	1 000 000 9 900 000	+890,00 %		82 752 552 142 758 779	+72,51 %	
07-64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	137 892 264 42 799 680	-68,96 %	210 000	119 059 676 103 632 490	-12,96 %	210 000
07-67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA	13 300 000			17 096 830 33 971 107	+98,70 %	
07-68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	74 190 000 66 337 141	-10,58 %	8 550 000	57 743 733 71 776 491	+24,30 %	8 550 000
08 – Projection - mobilité - soutien	1 994 084 186 4 073 753 381	+104,29 %		1 788 685 383 1 325 097 115	-25,92 %	94 000 000
08-42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	48 686 874 77 689 191	+59,57 %		247 683 134 295 306 884	+19,23 %	36 000 000
08-43 – Projeter les forces - Autres opérations	197 000 000 11 201 398	-94,31 %		98 641 349 95 521 964	-3,16 %	
08-44 – Assurer la mobilité - VLTP	2 104 850 000			21 976 642 35 602 789	+62,00 %	
08-45 – Assurer la mobilité - HIL	43 370 000 39 100 000	-9,85 %		139 983 009 135 632 471	-3,11 %	
08-46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar				263 849	-100,00 %	
08-47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	525 200 000 435 000 000	-17,17 %		263 319 895 238 209 401	-9,54 %	33 000 000
08-48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	188 107 312 272 757 074	+45,00 %		107 076 503 96 604 763	-9,78 %	
08-49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)				53 283 568 62 219 803	+16,77 %	
08-51 – Assurer la mobilité - FTLT	192 800 000 125 000 000	-35,17 %		3 517 996 8 800 040	+150,14 %	
08-53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	341 420 000 358 155 718	+4,90 %		59 198 639 59 551 520	+0,60 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
08-55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	457 500 000	-100,00 %		554 378 933 171 007 700	-69,15 %	25 000 000
08-56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique	650 000 000			239 361 866 126 639 780	-47,09 %	
09 – Engagement et combat	11 011 633 518 9 180 828 838	-16,63 %	85 973 254	5 174 590 449 5 977 265 620	+15,51 %	85 973 254 329 000 000
09-56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)				20 140 529 7 545 369	-62,54 %	
09-59 – Frapper à distance - RAFALE	6 048 770 644 912 437 180	-84,92 %	85 573 254	1 199 485 229 1 678 228 494	+39,91 %	85 573 254 203 000 000
09-61 – Frapper à distance - Autres opérations	129 933 853 1 016 353 960	+682,21 %		213 501 375 398 571 900	+86,68 %	
09-62 – Frapper à distance - SCAF				327 951 511 306 684 453	-6,48 %	
09-63 – Frapper à distance - Porte-avions	1 574 688 587 507 198 812	-67,79 %		214 638 063 227 657 754	+6,07 %	
09-66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)				5 276 994 2 378 431	-54,93 %	
09-68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE	300 000 32 060 001	+10 586,67 %		272 618 323 208 793 366	-23,41 %	28 000 000
09-69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)				31 129 713 33 339 912	+7,10 %	
09-71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet	118 100 000 1 181 000 000	+900,00 %		47 871 133 74 576 131	+55,79 %	
09-73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)	22 000 000			338 150 077 16 473 521	-95,13 %	
09-74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda	44 110 000	-100,00 %		665 228 783 640 576 844	-3,71 %	47 000 000
09-75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales	317 210 497 413 826 984	+30,46 %		373 438 590 380 672 852	+1,94 %	
09-77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION	898 000 000 3 388 000 000	+277,28 %		796 410 839 1 106 564 193	+38,94 %	
09-78 – Frapper à distance - Mirage 2000	73 959 605 62 000 000	-16,17 %		73 611 532 79 252 523	+7,66 %	
09-79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes	227 280 332 305 805 601	+34,55 %	400 000	147 856 132 185 745 359	+25,63 %	400 000
09-80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal	33 120 000			98 418		
09-84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F				63 297 549 107 915 180	+70,49 %	
09-85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF	1 201 280 000 1 033 500 000	-13,97 %		80 304 733 38 437 854	-52,14 %	
09-86 – Opérer en milieu hostile - ATL2	25 000 000 33 526 300	+34,11 %		37 419 800 47 657 057	+27,36 %	
09-88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP	353 000 000	-100,00 %		30 272 358 72 208 227	+138,53 %	
09-89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire	240 000 000			235 987 186 363 887 782	+54,20 %	51 000 000
10 – Protection et sauvegarde	3 082 427 676 2 607 122 715	-15,42 %	507 020	901 399 826 1 018 499 882	+12,99 %	507 020 19 000 000
10-74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA	130 150 000 54 100 000	-58,43 %		51 799 540 49 996 274	-3,48 %	
10-75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur	1 435 200 000	-100,00 %		114 086 924 140 738 374	+23,36 %	
10-76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles	41 200 000 496 000 000	+1 103,88 %		178 986 281 164 434 606	-8,13 %	19 000 000

Défense

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Programme / Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
10-77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR	74 390 000 1 900 000	-97,45 %		114 033 934 162 890 665	+42,84 %	
10-79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations	111 242 676 64 906 194	-41,65 %	507 020	71 969 881 80 312 125	+11,59 %	507 020
10-82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)	930 400 000 674 300 000	-27,53 %		174 230 805 133 471 943	-23,39 %	
10-86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme	354 345 000 1 091 816 521	+208,12 %		166 876 395 255 511 473	+53,11 %	
10-87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN	500 000 17 000 000	+3 300,00 %		2 594 160 6 878 021	+165,13 %	
10-88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES	5 000 000 2 000 000	-60,00 %		1 758 997 1 640 298	-6,75 %	
10-89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD	205 100 000			25 062 909 22 626 103	-9,72 %	
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	300 470 000 247 405 000	-17,66 %	47 760 000 54 502 420	257 772 351 225 753 120	-12,42 %	47 760 000 54 502 420
11-89 – Fonctionnement et soutien DGA	94 560 000 86 325 000	-8,71 %	47 760 000 54 502 420	77 554 891 73 903 432	-4,71 %	47 760 000 54 502 420
11-90 – Investissements pour les opérations d'armement	205 910 000 161 080 000	-21,77 %		180 217 460 151 849 688	-15,74 %	
Totaux	62 005 443 014 67 863 751 228	+9,45 %	836 428 740 734 510 000	53 116 463 423 56 778 360 430	+6,89 %	836 428 740 1 234 510 000

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026					
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	1 989 843 904 2 198 423 067 1 903 004 610 1 933 682 811	+10,48 % -13,44 % +1,61 %	11 595 135 320 000 320 000 320 000	1 906 207 690 1 967 619 198 1 981 923 035 2 126 251 539	+3,22 % +0,73 % +7,28 %	11 595 135 320 000 320 000 320 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 586 873 362 1 668 951 029 1 484 602 383 1 504 647 469	+5,17 % -11,05 % +1,35 %	1 000 000 20 000 20 000	1 525 490 020 1 556 320 129 1 594 323 647 1 715 512 677	+2,02 % +2,44 % +7,60 %	1 000 000 20 000 20 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	292 282 485 424 382 647 354 528 240 364 730 243	+45,20 % -16,46 % +2,88 %	10 595 135 320 000 300 000 300 000	270 029 613 306 209 678 323 725 401 346 433 763	+13,40 % +5,72 % +7,01 %	10 595 135 320 000 300 000 300 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	110 688 057 105 089 391 63 873 987 64 305 099	-5,06 % -39,22 % +0,67 %		110 688 057 105 089 391 63 873 987 64 305 099	-5,06 % -39,22 % +0,67 %	
178 – Préparation et emploi des forces	12 559 533 323 16 584 518 121 11 234 586 914 13 131 679 902	+32,05 % -32,26 % +16,89 %	378 865 725 415 329 970 407 080 654 411 627 648	12 052 608 253 13 577 549 897 14 289 913 580 14 910 428 028	+12,65 % +5,25 % +4,34 %	378 865 725 415 329 970 407 080 654 411 627 648
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	9 844 370 374 14 213 647 652 8 711 780 710 10 182 868 005	+44,38 % -38,71 % +16,89 %	349 405 725 410 659 970 402 410 654 399 567 648	10 113 219 392 11 461 149 595 11 860 585 491 12 375 610 624	+13,33 % +3,49 % +4,34 %	349 405 725 410 659 970 402 410 654 399 567 648
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 322 675 274 1 979 919 218 2 170 860 261 2 537 435 713	-14,76 % +9,64 % +16,89 %	5 460 000 4 670 000 4 670 000 12 060 000	1 670 165 894 1 781 510 959 2 109 588 533 2 201 193 718	+6,67 % +18,42 % +4,34 %	5 460 000 4 670 000 4 670 000 12 060 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	392 487 675 390 951 251 351 945 943 411 376 184	-0,39 % -9,98 % +16,89 %	24 000 000	269 222 967 334 889 343 319 739 556 333 623 686	+24,39 % -4,52 % +4,34 %	24 000 000
212 – Soutien de la politique de la défense	23 941 237 127 24 687 901 008 25 193 350 154 25 413 916 927	+3,12 % +2,05 % +0,88 %	285 635 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717	23 776 711 734 24 641 838 837 25 113 855 657 25 235 524 869	+3,64 % +1,92 % +0,48 %	285 635 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717
Titre 2 – Dépenses de personnel	22 416 354 127 23 205 361 658 23 473 277 480 23 515 810 356	+3,52 % +1,15 % +0,18 %	264 135 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717	22 416 354 127 23 205 361 658 23 473 277 480 23 515 810 356	+3,52 % +1,15 % +0,18 %	264 135 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	774 728 568 827 420 414 959 990 198 1 059 352 741	+6,80 % +16,02 % +10,35 %	4 900 000	766 300 367 767 902 922 877 009 948 919 314 152	+0,21 % +14,21 % +4,82 %	4 900 000
Titre 5 – Dépenses d'investissement	732 305 759 648 631 773 752 555 936 830 448 265	-11,43 % +16,02 % +10,35 %	16 600 000	576 519 282 662 327 250 756 433 620 792 921 601	+14,88 % +14,21 % +4,82 %	16 600 000

Défense

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026						
Titre 6 – Dépenses d'intervention	17 848 673 6 487 163 7 526 540 8 305 565	-63,65 % +16,02 % +10,35 %		17 537 958 6 247 007 7 134 609 7 478 760	-64,38 % +14,21 % +4,82 %	
146 – Équipement des forces	23 514 828 660 24 392 909 032 26 604 000 000 24 654 000 000	+3,73 % +9,06 % -7,33 %	160 331 984 54 502 420 204 505 016 52 499 635	15 380 935 746 16 591 352 498 18 798 710 303 21 129 298 799	+7,87 % +13,30 % +12,40 %	160 331 984 554 502 420 204 505 016 52 499 636
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	7 584 374 357 1 419 023 396 1 200 000 000 1 250 000 000	-81,29 % -15,43 % +4,17 %	49 760 000 54 502 420 8 000 000 2 000 000	4 092 921 995 3 116 972 491 3 552 210 245 3 992 598 984	-23,84 % +13,96 % +12,40 %	49 760 000 54 502 420 38 643 333 9 920 348
Titre 5 – Dépenses d'investissement	15 870 694 801 22 970 108 068 25 400 000 000 23 400 000 000	+44,73 % +10,58 % -7,87 %	110 571 984 196 000 000 50 000 000	11 250 425 422 13 462 064 528 15 232 703 672 17 121 193 008	+19,66 % +13,15 % +12,40 %	110 571 984 500 000 000 165 711 597 42 540 758
Titre 6 – Dépenses d'intervention	59 759 502 3 777 568 4 000 000 4 000 000	-93,68 % +5,89 %	505 016 499 635	37 588 329 12 315 479 13 796 386 15 506 807	-67,24 % +12,02 % +12,40 %	150 086 38 530
Totaux	62 005 443 014 67 863 751 228 64 934 941 678 65 133 279 640	+9,45 % -4,32 % +0,31 %	836 428 740 734 510 000 871 389 603 723 499 000	53 116 463 423 56 778 360 430 60 184 402 575 63 401 503 235	+6,89 % +6,00 % +5,35 %	836 428 740 1 234 510 000 871 389 603 723 499 001

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

Programme ou type de dépense AE CP	2023			2024	
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	1 989 843 904 1 906 207 690	1 989 843 904 1 906 207 690		1 989 843 904 1 906 207 690	2 198 423 067 1 967 619 198
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 989 843 904 1 906 207 690	1 989 843 904 1 906 207 690		1 989 843 904 1 906 207 690	2 198 423 067 1 967 619 198
178 – Préparation et emploi des forces	12 528 733 323 12 032 208 253	12 559 533 323 12 052 608 253		12 559 533 323 12 052 608 253	16 584 518 121 13 577 549 897
Autres dépenses (Hors titre 2)	12 528 733 323 12 032 208 253	12 559 533 323 12 052 608 253		12 559 533 323 12 052 608 253	16 584 518 121 13 577 549 897
212 – Soutien de la politique de la défense	23 898 037 127 23 773 911 734	23 941 237 127 23 776 711 734		23 941 237 127 23 776 711 734	24 687 901 008 24 641 838 837
Dépenses de personnel (Titre 2)	22 416 354 127 22 416 354 127	22 416 354 127 22 416 354 127		22 416 354 127 22 416 354 127	23 205 361 658 23 205 361 658
Autres dépenses (Hors titre 2)	1 481 683 000 1 357 557 607	1 524 883 000 1 360 357 607		1 524 883 000 1 360 357 607	1 482 539 350 1 436 477 179
146 – Équipement des forces	23 588 828 660 15 404 135 746	23 514 828 660 15 380 935 746		23 514 828 660 15 380 935 746	24 392 909 032 16 591 352 498
Autres dépenses (Hors titre 2)	23 588 828 660 15 404 135 746	23 514 828 660 15 380 935 746		23 514 828 660 15 380 935 746	24 392 909 032 16 591 352 498

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2023					PLF 2024				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
144 – Environnement et prospective de la politique de défense			5 284	1 123	6 407			5 317	1 290	6 607
178 – Préparation et emploi des forces			664	53	717			665	61	726
212 – Soutien de la politique de la défense	272 571	38	1 141	91	1 232	271 852	34	1 154	99	1 253
146 – Équipement des forces										
Total	272 571	38	7 089	1 267	8 356	271 852	34	7 136	1 450	8 586

PROGRAMME 144
**Environnement et prospective
de la politique de défense**

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Alice RUFO

Directrice générale des relations internationales et de la stratégie

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les crédits destinés à éclairer le ministère des Armées sur l'environnement stratégique présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France. La directrice générale des relations internationales et de la stratégie est responsable du programme 144, en cohérence avec les responsabilités qu'elle exerce par ailleurs en matière de stratégie d'influence internationale du ministère, de prospective et de stratégie de défense.

Le programme regroupe les actions « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la défense » (action 3), « Prospective de défense » (action 7) et « Relations internationales et diplomatie de défense » (action 8). Dans un contexte d'élaboration de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, le projet de loi de finances 2024 répond aux problématiques d'un environnement stratégique instable et incertain, marqué par la poursuite du conflit en Ukraine, la reconfiguration de notre dispositif en Afrique, la compétition stratégique accrue en Indopacifique et les enjeux migratoires, environnementaux et énergétiques. Au titre du PLF 2024, la ressource du programme 144 s'élève à 2 198,4 M€ en AE et 1 967,6 M€ en CP (+61,4 M€ en CP par rapport à la LFI 2023). Sous la conduite de la direction générale de la sécurité extérieure (action 3-1), de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (action 3-2), de l'état-major des armées (action 7-2), de la direction générale de l'armement (actions 7-3 et 7-4) et de la DGRIS (actions 7-1 et 8), ces crédits permettront de :

- poursuivre la remontée en puissance capacitaire, en effectifs et en moyens, des services de renseignement pour faire face à la permanence de la menace ;
- conserver un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnel, capacitaire, technologique et industriel ;
- disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique en mobilisant les capacités de recherche stratégique ;
- conduire la diplomatie de défense sous la responsabilité de la DGRIS, en définissant la stratégie d'influence internationale du ministère et en coordonnant sa mise en œuvre.

Rechercher le renseignement extérieur et de défense

L'année 2024 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi de programmation militaire 2024-2030 qui permet à la DGSE de préserver son autonomie stratégique et de faire face aux défis techniques et capacitaires auxquels elle est confrontée, à savoir renforcer son modèle intégré, garantir la résilience de ses infrastructures, répondre aux exigences de sécurité liées à sa mission et accroître ses capacités d'action. A cet effet, la DGSE poursuit ses efforts dans les domaines majeurs de la cyberdéfense et l'exploitation massive des données avec des objectifs renouvelés en matière d'adaptation et de résilience. Corrélativement à ces axes de travail, la DGSE intensifie ses actions de développement des dispositifs techniques mutualisés dont les ressources financières qui y sont consacrées poursuivent leur croissance et bénéficient à l'ensemble de la communauté nationale du renseignement. Enfin, outre la poursuite du développement des capacités opérationnelles et techniques du Service, l'exercice 2024 sera marqué par le démarrage du projet de Nouveau Siège de la DGSE sur le site du Fort neuf de Vincennes.

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) a bénéficié d'un cadrage en LPM en cohérence avec ses besoins. Face à une menace toujours évolutive et permanente, elle s'organise pour répondre aux défis du monde actuel. Le terrorisme apparaît comme une menace durable sur le territoire national et appelle donc une poursuite de la modernisation des dispositifs de protection de la sphère de défense. L'intensification de la compétition des États-puissances et l'hypothèse d'un engagement majeur impliquent également un effort supplémentaire en matière de contre-espionnage et de contre-ingérence économique. Enfin, les attaques cyber

sont en forte croissance et deviennent plus complexes tandis que les opérations d'influence visant la sphère défense se généralisent. La DRSD poursuivra le développement d'un outil lié à la cyberdéfense, notamment destiné à protéger les entreprises de la BITD, non couvertes par l'ANSSI. Les nouvelles menaces hybrides exigent de la DRSD un niveau d'activité particulièrement soutenu et une adaptation permanente face à l'évolution de la menace. Le Service poursuit la modernisation de ses outils pour être plus efficient et traiter de plus grandes quantités d'informations tout en maîtrisant la croissance de ses effectifs. En 2024, l'évolution de la DRSD se traduira par la livraison du bâtiment de 646 places de la direction centrale, la poursuite du développement de SIRCID et des équipements du Service en matériels techniques ainsi que l'amélioration de la capacité cyber.

Soutenir la recherche stratégique au profit des études de prospective et de stratégie de défense

La DGRIS assure la réalisation d'études prospectives de l'évolution de l'environnement international et en particulier l'analyse des risques et menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. Elle met en œuvre à leur profit un dispositif de soutien à la recherche stratégique externe réformé en 2015 afin de contribuer à la consolidation de cet écosystème (*think tanks*, instituts de recherche, universités, etc.). Dans ce cadre, la priorité est donnée aux contrats pluriannuels afin de permettre aux prestataires de pérenniser et développer leur vivier d'experts, tout en consolidant leur modèle économique. En matière de soutien à la recherche universitaire, la priorité concerne la « relève stratégique », c'est-à-dire la promotion des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) en sciences humaines et sociales, et la promotion à l'international de la recherche stratégique française sur les questions de défense. En 2024, la DGRIS mettra en œuvre un nouveau projet de réforme de ce dispositif ministériel pour les six prochaines années, présenté lors de la conférence de lancement du projet « ACADEM », et fondé sur les axes prioritaires suivants : combler les thèmes d'étude de la recherche stratégique souffrant d'un sous-investissement et encourager l'innovation (élaboration d'un document triennal d'orientations) ; développer les mesures de soutien direct à la recherche universitaire ; contribuer au renforcement du modèle économique des *think tanks* ; favoriser l'internationalisation des acteurs français de la recherche ; encourager la mobilisation et la mise en réseau des acteurs de la recherche.

Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes

La prospective des systèmes de forces cherche à évaluer les nouvelles menaces, l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. Elle contribue à la préparation et la définition des capacités futures à travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO) qui complètent les études amont et participent à la préparation des opérations d'armement.

S'agissant des études amont, la programmation 2024 permettra de mettre en œuvre la première année de la nouvelle LPM 2024-2030, qui propose un nouvel équilibre entre la préparation des programmes, l'accélération du passage à l'échelle et la prospection des technologies de rupture. Quatre modes d'action complémentaires, déclinés dans le document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, seront mis en œuvre : un appui sur des démonstrateurs d'envergure (pour accélérer le développement en boucle courte) ; l'exploration des technologies de rupture très amont ; le soutien des filières critiques et le renforcement de la souveraineté ; l'ouverture à de nouveaux modes de captation (afin d'accélérer les passages à l'échelle opérationnels). Les principaux engagements de 2024 porteront sur la préparation du renouvellement des capacités de renseignement et de télécommunications spatiales, les études des capacités majeures du combat terrestre du futur, les technologies qui concourent au programme SCAF (Système de combat aérien du futur) et aux évolutions du programme Rafale, la poursuite des travaux de coopération franco-britannique sur le futur missile de croisière et des études sur les thématiques d'innovation telles que les armes à énergie dirigée, l'hypervélocité, l'intelligence artificielle et systèmes autonomes, la maîtrise du spectre électromagnétique et la guerre électronique étendue, les nouvelles technologies de communication, les capteurs à l'ère des technologies quantiques, les nouvelles technologies de l'énergie, la discrétion et la furtivité, et enfin le calcul quantique. Le fonds d'investissement en capital-risque Fonds Innovation Défense poursuivra ses investissements dans les entreprises développant des technologies d'intérêt défense, duales et transversales aux différents systèmes de défense. Le fonds d'investissement DEFINVEST poursuivra son action, consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la sphère défense par des dotations en capital. Enfin, l'effort financier en faveur des organismes de recherche

(ONERA, institut franco-allemand de Saint-Louis) et des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère des Armées sera accentué, en cohérence avec les contrats d'objectifs et de performances.

Orienter et conduire la diplomatie de défense

La DGRIS pilote l'action internationale du ministère des Armées, en y associant l'EMA, la DGA et le SGA. Cette action couvre notamment la contribution annuelle versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti, conformément au traité de coopération en matière de défense actuellement en cours de renégociation, la contribution de la France au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que des actions de coopération scientifique bilatérales et multilatérales venant en soutien de la stratégie nationale de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (PMG7). En 2024, le fonds de soutien à la modernisation des armées djiboutiennes sera consolidé et les initiatives en matière d'Europe de la défense seront renforcées. Pour mener ces actions, la DGRIS s'appuie sur le maintien d'un solide réseau diplomatique de défense français à l'étranger et sur le déploiement d'officiers de liaison et d'échange. Enfin, la DGRIS coordonne le programme des « personnalités d'avenir de la défense » (PAD), qui vise la sensibilisation de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense, contribuant ainsi à la constitution et à l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

INDICATEUR 1.1 : Taux d'avis émis dans les délais prescrits

INDICATEUR 1.2 : Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

OBJECTIF 2 : Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

INDICATEUR 2.1 : Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

OBJECTIF 4 : Développer des capacités spatiales et de défense souveraines

INDICATEUR 4.1 : Taux de réalisation des études

INDICATEUR 4.2 : Taux de progression des études

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Environnement et prospective de la politique de défense » est reconduit au PAP 2024.

Il se compose de quatre objectifs et de cinq indicateurs.

L'ajout du quatrième objectif résulte des priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 visant le développement des capacités spatiales de défenses souveraines, de l'appui aux opérations conduites sur le globe vers les opérations dans l'espace pour y défendre les capacités déployées.

OBJECTIF

1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de contre-ingérence qui a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant de l'activité des services, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé contre les forces et les entreprises de la sphère défense.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DRSD repose sur deux activités complémentaires : le recueil de renseignement et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense.

INDICATEUR

1.1 – Taux d'avis émis dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	95,2	95,7	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DRSD est élaboré sur une période annuelle.

L'indicateur, représentatif de la fonction « habilitation », agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (contrôle élémentaire et contrôle primaire / secret / très secret). Les niveaux « contrôle élémentaire » et « contrôle primaire » nécessitent un délai d'enquête d'une durée de deux mois ; ils représentent en volume la majeure partie des avis émis. Les niveaux de classification « secret » et « très secret » demandent une enquête plus approfondie respectivement d'une durée de trois mois et six mois.

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DRSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Objectifs et indicateurs de performance

Le niveau d'habilitation nécessaire pour occuper chaque poste de travail est défini précisément et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et contraignantes qui prennent en compte, par exemple, les directives de l'OTAN dans ce domaine.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Dans le domaine des contrôles (primaires et élémentaires) et des habilitations, l'exercice 2023 se caractérise cette année encore par une hausse du nombre de demandes (+23 % en juin 2023 par rapport à juin 2022).

Afin de répondre à cette augmentation du besoin, le Centre National des Habilitations de la Défense (CNHD) poursuit sa transformation affectant à la fois l'organisation du travail et les outils. En effet, les solutions numériques (deux systèmes d'information) visant à optimiser les opérations de traitement et d'analyse sont désormais implémentées et bénéficient de développements complémentaires.

L'ensemble de ces mesures devraient ainsi permettre à la DRSD d'atteindre le taux cible, à savoir 95 % des avis émis dans les délais prescrits.

La cible de 95 % pour 2024 reste inchangée par rapport à celle fixée en 2023 compte tenu de l'augmentation des demandes auxquelles la DRSD fait face.

INDICATEUR

1.2 – Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	95,6	94,8	95	80	80	80

Précisions méthodologiques

Les inspections conduites par la DRSD permettent de s'assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité.

Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sites et d'entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La DRSD a fait évoluer cet indicateur, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

La DRSD a été amenée à revoir la cible de son indicateur 1.2 dans la mesure où le périmètre de référence des sites à inspecter a augmenté de 15 % par rapport à l'an passé. Cette augmentation est due à l'instruction ministérielle n° 1 du 1^{er} juillet 2021 qui retire à l'inspection des armées (IdA) les inspections des sites nucléaires mais également à l'augmentation du nombre de sites détenant des informations et supports classifiés.

Pour 2024, Le nombre de sites à inspecter étant plus important que ce que permettent les capacités de la DRSD, le taux de réalisation des inspections à délais de contrôle échus a été abaissé de 95 % à 80 %.

Pour faire face aux aléas liés à la coordination avec les entreprises demandant des annulations ou des reports d'un exercice à l'autre, le Centre de Conseil en Prévention et des Inspections (CCPI) de la DRSD s'adapte en ajustant la programmation des inspections.

Enfin, l'investissement dans la numérisation du processus d'inspection se poursuit.

OBJECTIF

2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

L'autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d'une base industrielle de technologie de défense (BITD) adéquate soutenant le tissu des PME/PMI, et d'un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L'objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l'autonomie stratégique. Son choix correspond à l'articulation entre trois moyens d'actions complémentaires consistant à :

- développer les capacités par la conduite d'études et de recherches confiées à l'industrie et aux organismes de recherche étatiques ;
- mettre en œuvre les leviers d'actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe ;
- former des ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la direction générale de l'armement (DGA).

INDICATEUR

2.1 – Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	81,4	80,3	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L'indicateur mesure la performance annuelle dans la maturation de ces technologies, sur la base d'un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (agrégats de science, recherche, technologie et innovation (S&T)). Les jalons des feuilles de route de maturation de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (*technology readiness level*) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d'armement.

Cette méthodologie (TRL) est reconnue au niveau international dans le domaine des sciences et des technologies (S&T), utilisée par des organismes dont l'Agence Européenne de Défense, la Commission Européenne, le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives, sur des domaines analogues aux études amont notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, mais aussi ceux de l'industrie spatiale, de l'aéronautique de défense...

Source des données : DGA / AID.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l'année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En cohérence avec les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030, déclinées en termes d'études amont dans le document de l'orientation de l'innovation de défense et sous la coordination de l'Agence de l'Innovation de Défense, les crédits accordés à l'innovation doivent consolider la supériorité technologique et garantir la maîtrise des nouveaux champs de conflictualité (espace, fonds marins, champ informationnel, cyber). Un niveau d'ambition est défini pour chaque domaine technologique. Il se traduit par l'acquisition des technologies pour lesquelles une autonomie nationale totale ou partielle est requise.

La prévision fixée pour 2024 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n'aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette prévision permet d'obtenir un compromis entre une ambition importante (mais risquée) et une exploration insuffisante d'innovations risquées mais à fort potentiel.

OBJECTIF

3 – Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d'armement dans certains pays.

INDICATEUR

3.1 – Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	22	16	22	22	22	22

Précisions méthodologiques

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation à la suite de la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des Armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de dépôt de licences reste à un niveau élevé depuis 2018. Au regard de l'augmentation du flux de licences, du nombre de licences complexes relatives à des transferts d'assemblage, de production locale de composants, de maintenance, voire de co-développement de version propriétaire du pays, l'objectif de délai de traitement des licences fixé par le SGDSN (20 jours) est difficilement atteignable sur la durée.

Cependant l'amélioration de la performance de traitement des demandes d'exportation de matériels de guerre se confirme, malgré cette augmentation globale des demandes. Le rééquilibrage constaté depuis 2021 entre le nombre de nouvelles licences, les modificatifs et les prorogations se poursuit au profit de ces deux dernières, ce qui induit une instruction simplifiée des demandes.

OBJECTIF

4 – Développer des capacités spatiales et de défense souveraines

Les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 visent en particulier le développement des capacités spatiales de défenses souveraines, de l'appui aux opérations conduites sur le globe vers les opérations dans l'espace pour y défendre les capacités déployées.

INDICATEUR

4.1 – Taux de réalisation des études

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réalisation des études	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de réalisation des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de réalisation calcule l'avancement des engagements juridiques des études prévues par l'opération budgétaire (OB) « espace ».

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul se base sur la consommation des autorisations d'engagement (AE) consacrées par l'OB « espace »

L'indicateur taux de réalisation est le rapport entre AE consommées et AE prévues en LFI I (%) = $\frac{AE_{consommées}}{AE_{prévues\ en\ LFI}}$

JUSTIFICATION DES CIBLES

En cohérence avec les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 et sous la coordination de l'Agence de l'Innovation de Défense, les crédits accordés à l'innovation doivent consolider la supériorité technologique et garantir la maîtrise des nouveaux champs de conflictualité comme le domaine spatial.

La prévision fixée pour 2024 (100 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses et de se fixer un objectif ambitieux dans ce nouveau champ de conflictualité.

INDICATEUR

4.2 – Taux de progression des études

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de progression des études	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de progression des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de progression s'appuie sur la notion de jalon qui sanctionne l'avancement des projets de développement des démonstrateurs.

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul est basé sur la somme pondérée (SP) des passages de revue réalisés.

L'indicateur taux de progression est le rapport entre SP réalisée et SP prévue : $I (\%) = \frac{SP_{réalisée}}{SP_{prévue}}$

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le taux de 100 %, correspond à un avancement nominal des études ainsi que des développements des démonstrateurs.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		197 142 357 179 830 897	269 827 523 360 486 758	340 000 356 400	467 309 880 540 674 055	10 595 135 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		180 330 938 159 770 897	259 757 523 348 936 758	280 000 296 400	440 368 461 509 004 055	10 575 135 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		16 811 419 20 060 000	10 070 000 11 550 000	60 000 60 000	26 941 419 31 670 000	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 385 548 572 1 483 873 943	22 454 962 63 895 889	73 473 137 65 782 991	1 481 476 671 1 613 552 823	1 000 000 0
07.01 – Analyse stratégique		7 460 801 9 477 363	0 0	370 000 370 000	7 830 801 9 847 363	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		22 727 775 27 531 208	0 0	0 0	22 727 775 27 531 208	0 0
07.03 – Etudes amont		1 059 496 840 1 140 933 409	0 0	51 000 000 42 225 800	1 110 496 840 1 183 159 209	1 000 000 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		295 863 156 305 931 963	22 454 962 63 895 889	22 103 137 23 187 191	340 421 255 393 015 043	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		4 182 433 5 246 189	0 0	36 874 920 38 950 000	41 057 353 44 196 189	0 0
Totaux		1 586 873 362 1 668 951 029	292 282 485 424 382 647	110 688 057 105 089 391	1 989 843 904 2 198 423 067	11 595 135 320 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		228 905 464 233 559 206	247 574 651 242 313 789	340 000 356 400	476 820 115 476 229 395	10 595 135 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		212 364 396 216 853 813	204 924 300 208 126 213	280 000 296 400	417 568 696 425 276 426	10 575 135 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		16 541 068 16 705 393	42 650 351 34 187 576	60 000 60 000	59 251 419 50 952 969	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 292 402 123 1 317 514 734	22 454 962 63 895 889	73 473 137 65 782 991	1 388 330 222 1 447 193 614	1 000 000 0
07.01 – Analyse stratégique		8 360 801 9 277 363	0 0	370 000 370 000	8 730 801 9 647 363	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		22 727 775 27 531 208	0 0	0 0	22 727 775 27 531 208	0 0
07.03 – Etudes amont		965 450 391 974 774 200	0 0	51 000 000 42 225 800	1 016 450 391 1 017 000 000	1 000 000 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		295 863 156 305 931 963	22 454 962 63 895 889	22 103 137 23 187 191	340 421 255 393 015 043	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		4 182 433 5 246 189	0 0	36 874 920 38 950 000	41 057 353 44 196 189	0 0
Totaux		1 525 490 020 1 556 320 129	270 029 613 306 209 678	110 688 057 105 089 391	1 906 207 690 1 967 619 198	11 595 135 320 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
3 - Dépenses de fonctionnement	1 586 873 362 1 668 951 029 1 484 602 383 1 504 647 469	1 000 000 20 000 20 000	1 525 490 020 1 556 320 129 1 594 323 647 1 715 512 677	1 000 000 20 000 20 000
5 - Dépenses d'investissement	292 282 485 424 382 647 354 528 240 364 730 243	10 595 135 320 000 300 000 300 000	270 029 613 306 209 678 323 725 401 346 433 763	10 595 135 320 000 300 000 300 000
6 - Dépenses d'intervention	110 688 057 105 089 391 63 873 987 64 305 099		110 688 057 105 089 391 63 873 987 64 305 099	
Totaux	1 989 843 904 2 198 423 067 1 903 004 610 1 933 682 811	11 595 135 320 000 320 000 320 000	1 906 207 690 1 967 619 198 1 981 923 035 2 126 251 539	11 595 135 320 000 320 000 320 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

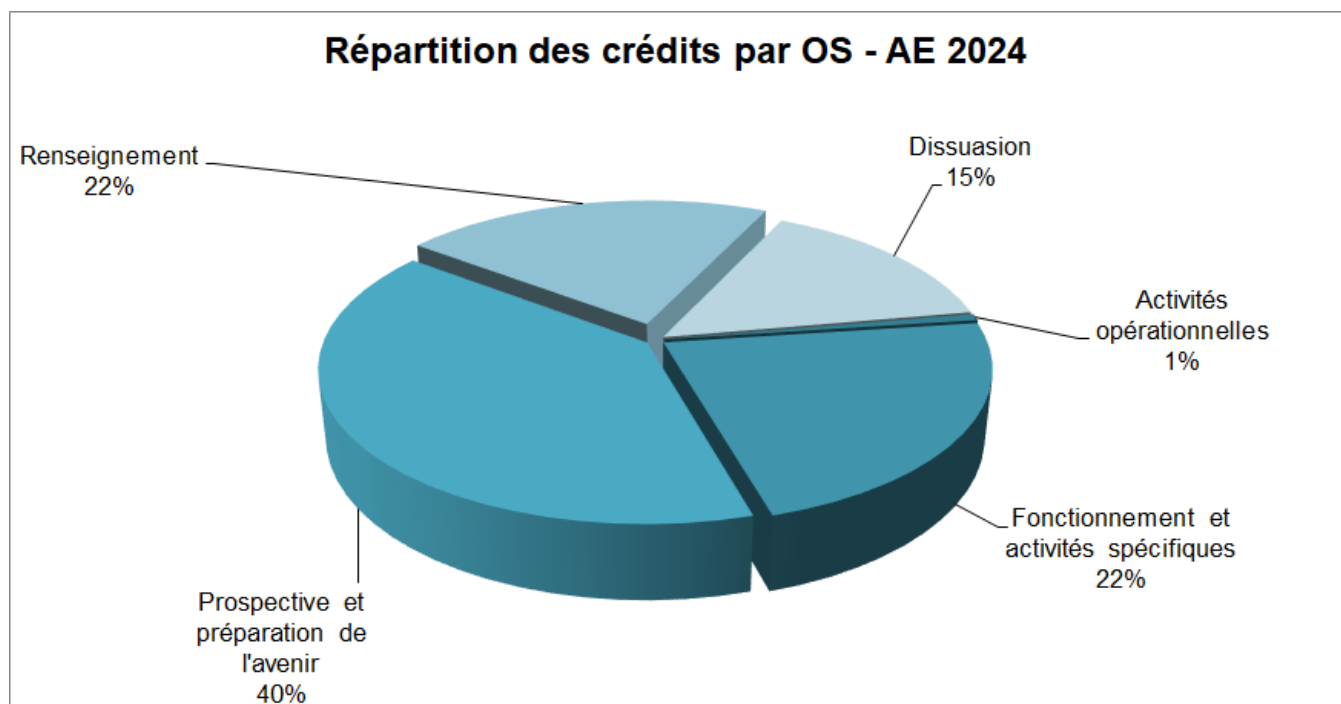
Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
3 – Dépenses de fonctionnement	1 586 873 362 1 668 951 029	1 000 000	1 525 490 020 1 556 320 129	1 000 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 291 010 206 1 363 019 066	1 000 000	1 229 626 864 1 250 388 166	1 000 000
32 – Subventions pour charges de service public	295 863 156 305 931 963		295 863 156 305 931 963	
5 – Dépenses d'investissement	292 282 485 424 382 647	10 595 135 320 000	270 029 613 306 209 678	10 595 135 320 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	259 833 361 347 863 457	10 595 135 320 000	234 957 979 225 799 846	10 595 135 320 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 994 162 12 623 301		12 616 672 16 513 943	
53 – Subventions pour charges d'investissement	22 454 962 63 895 889		22 454 962 63 895 889	
6 – Dépenses d'intervention	110 688 057 105 089 391		110 688 057 105 089 391	
62 – Transferts aux entreprises	46 300 000 36 300 000		46 300 000 36 300 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	22 103 137		22 103 137	
64 – Transferts aux autres collectivités	42 284 920 68 789 391		42 284 920 68 789 391	
Totaux	1 989 843 904 2 198 423 067	11 595 135 320 000	1 906 207 690 1 967 619 198	11 595 135 320 000

Justification au premier euro

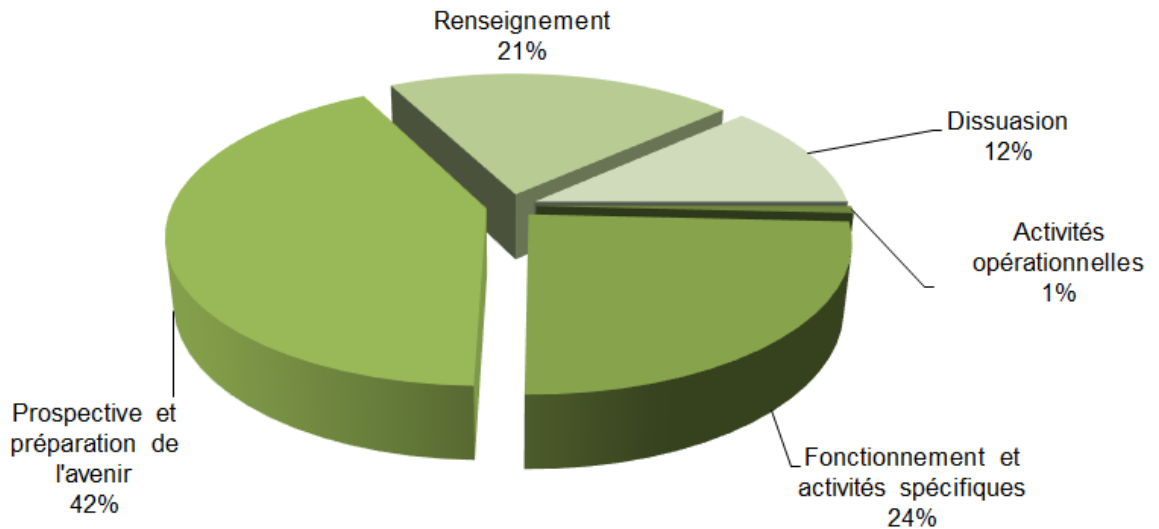
Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	0	540 674 055	540 674 055	0	476 229 395	476 229 395
03.31 – Renseignement extérieur	0	509 004 055	509 004 055	0	425 276 426	425 276 426
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	31 670 000	31 670 000	0	50 952 969	50 952 969
07 – Prospective de défense	0	1 613 552 823	1 613 552 823	0	1 447 193 614	1 447 193 614
07.01 – Analyse stratégique	0	9 847 363	9 847 363	0	9 647 363	9 647 363
07.02 – Prospective des systèmes de forces	0	27 531 208	27 531 208	0	27 531 208	27 531 208
07.03 – Etudes amont	0	1 183 159 209	1 183 159 209	0	1 017 000 000	1 017 000 000
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	393 015 043	393 015 043	0	393 015 043	393 015 043
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	0	44 196 189	44 196 189	0	44 196 189	44 196 189
Total	0	2 198 423 067	2 198 423 067	0	1 967 619 198	1 967 619 198



Répartition des crédits par OS - CP 2024



SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	Répartition des crédits par OS - AE 2024					Répartition des crédits par OS - CP 2024				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	14,96	-	-	-	14,96	14,96	-	-	-	14,96
Fonctionnement et activités spécifiques	356,98	65,06	61,09	-	497,30	356,98	65,06	61,09	-	483,12
Prospective et préparation de l'avenir	843,98	-	43,90	-	887,88	783,63	-	43,90	-	827,53
Renseignement	119,08	359,33	0,10	-	478,50	172,81	241,15	0,10	-	414,06
Dissuasion	333,96	-	-	-	333,96	227,95	-	-	-	227,95
Total	1 668,95	424,38	105,09	-	2 198,42	1 556,32	306,21	105,09	-	1 967,62

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Activités opérationnelles	0,20			0,20	-	-	-	-	0,20
		10,28		10,24	0,04	-	-	-	10,28
			14,96		14,91	0,04	-	-	14,96
Fonctionnement et activités spécifiques	30,08			25,09	4,35	0,63	-	0,01	30,08
		463,26		428,74	22,02	-	-	12,50	463,26
			483,12		456,75	26,37	-	-	483,12
Prospective et préparation de l'avenir	1 738,98			784,25	430,96	231,68	130,72	161,38	1 738,98
		936,22		117,46	221,37	252,54	220,49	124,37	936,22
			887,88		175,19	184,45	351,52	176,72	887,88

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Renseignement	484,72			277,29	157,13	45,78	4,50	0,02	484,72
		1 427,14		187,17	189,77	149,72	126,50	773,98	1 427,14
			478,82		88,98	148,50	241,35	-	478,82
Dissuasion	448,36			181,27	75,84	103,89	74,75	12,61	448,36
		147,93		56,52	58,67	24,82	6,60	1,32	147,93
			333,96		93,44	47,05	129,27	64,21	333,96
Total	2 702,35	2 984,83	2 198,74	2 068,22	1 989,44	1 215,46	1 285,69	1 327,10	7 885,92
	Somme Eng.		7 885,92	Somme des paiements					7 885,92

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TF (EN M€)

OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
Renseignement	168,75	184,80	353,55	88,50
Total	168,75	184,80	353,55	88,50

TABLEAU DES FDC-ADP

OS	AE	CP
Renseignement	320 000	320 000
Prospective et préparation de l'avenir	-	-
	320 000	320 000

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+100 000	+100 000	+100 000	+100 000
Financement de renforts temporaires à l'étranger	105 ▶				+100 000	+100 000	+100 000	+100 000
Transferts sortants					-2 249 065	-2 249 065	-2 249 065	-2 249 065
Contribution au commissariat aux communications électroniques de défense (CCED)	▶ 134				-2 240 000	-2 240 000	-2 240 000	-2 240 000
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	▶ 148				-2 367	-2 367	-2 367	-2 367
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	▶ 148				-4 062	-4 062	-4 062	-4 062
Transferts en crédits du programme 144 vers le programme 148	▶ 148				-2 636	-2 636	-2 636	-2 636

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
07 Prospective de défense	15 040 000		7 660 000	2 380 000	5 000 000
Total	15 040 000		7 660 000	2 380 000	5 000 000

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2023	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Autorisations d'engagement demandées pour 2024	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	10 460 000	2 600 000	2 600 000	3 200 000	3 200 000	4 660 000
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1 200 000			1 200 000	800 000	400 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	5 010 000	1 000 000	720 000	3 510 000	2 500 000	1 790 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	1 003 000	500 000	250 000	503 000	500 000	253 000
X - Ecole polytechnique	3 500 000	3 500 000			2 000 000	1 500 000
Total	21 173 000	7 600 000	3 570 000	8 413 000	9 000 000	8 603 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
Génération 2015-2020	2 380 000	5 000 000
Génération 2021-2027	9 000 000	8 603 000
Génération -	11 380 000	13 603 000

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
2 703 311 657	0	3 188 300 159	1 918 802 825	3 618 950 717

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
3 618 950 717	1 160 164 232 0	809 051 748	563 554 407	1 086 180 330
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
2 198 423 067 320 000	807 454 966 320 000	406 411 225	722 134 434	262 422 442
Totaux	1 967 939 198	1 215 462 973	1 285 688 841	1 348 602 772

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
36,74 %	18,48 %	32,84 %	11,94 %

Justification par action

ACTION (24,6 %)

03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	540 674 055	540 674 055	320 000
Crédits de paiement	0	476 229 395	476 229 395	320 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	179 830 897	233 559 206
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	179 830 897	233 559 206
Dépenses d'investissement	360 486 758	242 313 789
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	347 863 457	225 799 846
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 623 301	16 513 943
Dépenses d'intervention	356 400	356 400
Transferts aux autres collectivités	356 400	356 400
Total	540 674 055	476 229 395

SOUS-ACTION

03.31 – Renseignement extérieur

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D-3126-2 et D-3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE, qui détient le monopole de l'action clandestine à l'étranger, a donc une double mission de renseignement et d'action. À ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi de programmation militaire 2024-2030 qui permet à la DGSE de faire face aux défis techniques et capacitaires auxquels elle est confrontée et de préserver son autonomie stratégique.

À cet effet, la DGSE poursuit ses efforts dans les domaines majeurs de la cyberdéfense ou l'exploitation massive des données avec des objectifs renouvelés en matière d'adaptation et de résilience. Corrélativement à ces axes de travail, la DGSE intensifie ses actions de développement des dispositifs techniques mutualisés dont les ressources financières qui y sont consacrées poursuivent leur croissance, et bénéficient à l'ensemble de la communauté nationale du renseignement.

Enfin, outre la poursuite du développement des capacités opérationnelles et techniques du Service, l'exercice 2024 sera marqué par le démarrage du projet de nouveau siège de la DGSE sur le site du Fort neuf de Vincennes.

Au titre du PLF 2024, la dotation de la DGSE s'élève à 541 M€ d'AE et 476 M€ de CP.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP englobe le périmètre des crédits de fonctionnement liés à l'alimentation et aux frais de déplacement des personnels (indemnités de missions).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses afférentes au fonctionnement des bâtiments tertiaires, dont une partie de l'électricité, et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques au ministère, comme les frais de changement de résidence.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Alimentation	314 367	314 367
	Déplacements et transports	12 537 568	12 537 568
Sous-total	AOP	12 851 935	12 851 935
FAS	Mobilité des personnels	2 870 218	2 870 218
	Fonctionnement courant	15 455 327	15 455 327
	Soutien courant des structures	22 055 861	22 055 861
	Soutien des ressources humaines	5 183 085	5 183 085
Sous-total	FAS	45 564 491	45 564 491
Total agrégat Fonctionnement		58 416 426	58 416 426

OS AOP

L'évolution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE et CP) est marquée par une hausse de 3,8 % par rapport au LFI 2023.

Le volume des besoins couverts par l'OS AOP peut être soumis à de fortes variations car directement lié à l'évolution du contexte sécuritaire international, économique et à la présence du Service à l'étranger. 97,6 % des crédits programmés sont consacrés à l'OB « Déplacements et transports ».

OS FAS

Les crédits de l'OS FAS diminuent de 22,7 % en AE et augmentent de 3,8 % en CP par rapport à la LFI 2023. La diminution du niveau des AE est la conséquence directe de l'engagement pluriannuel (engagement pour deux ans) des dépenses d'électricité réalisées en 2023, portées par l'agrégat fonctionnement (OS FAS) pour 30 % et par l'agrégat équipement (OS RENS) à hauteur de 70 %. L'accroissement des CP permettra de satisfaire les besoins en fonctionnement liés à l'accroissement des effectifs.

Cette ressource permettra ainsi au Service de couvrir ses besoins au titre du fonctionnement courant (habillements et accessoires techniques dans le cadre de la projection du personnel notamment) et de poursuivre sa politique de fidélisation du personnel (augmentation de 23 % de l'OB « Soutien des ressources humaines »).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT****1. Description :**

L'OS « renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE, et regroupe à ce titre l'ensemble des dépenses de « cœur de métier », ainsi que la part des dépenses d'électricité nécessaires au fonctionnement des centres de données du Service.

2. Aspects financiers :**2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)**

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Appui au renseignement	108 692 388	184 800 000	293 492 388	196 600 274
OB	Renseignement	157 095 241	-	157 095 241	170 259 726
Total		265 787 629	184 800 000	450 587 629	366 860 000

Sur l'OS « Renseignement », la dotation 2024 en AE s'élève à 451 M€ contre 369 M€ en LFI 2023, soit une augmentation de l'ordre de 22 % liée à la manœuvre budgétaire nécessaire à l'affectation complémentaire au profit du projet de nouveau siège.

La ressource en AE intègre :

- les dépenses d'infrastructure liées à la modernisation et l'adaptation des locaux abritant le personnel de la DGSE ;

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

- les besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement (origines humaine, opérationnelle, électromagnétique, informatique et image), incluant l'acquisition de matériels techniques opérationnels, ainsi que le soutien-support et la logistique technique inhérents aux opérations ;

En CP, la ressource augmente de 1,5 % par rapport à la LFI 2023, permettant ainsi de maintenir au niveau minimal les financements des activités du domaine « métier » et des différents travaux immobiliers déjà initiés.

Premier exercice de la LPM 2024-2030, l'année 2024 poursuit la réalisation du programme d'investissement du Service et sera notamment marquée par :

- le démarrage du projet de nouveau siège de la DGSE sur le site du Fort neuf de Vincennes ;
- la poursuite du programme de rénovation des infrastructures techniques du service, dans le cadre d'une stratégie globale combinant résilience des infrastructures et développement des capacités dans un contexte de déménagement du Service ;
- la poursuite du développement et du maintien de ses capacités techniques, plus particulièrement dans le domaine cyberdéfense qui demeure une priorité au sein de la mission défense ;
- les investissements récurrents dans les systèmes d'information et de communication, qui jouent un rôle central dans la conduite des activités du Service ;
- la poursuite des investissements dans les grands programmes interministériels au profit de l'ensemble de la communauté du renseignement.

2.2 - Tableau des autorisations d'engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
OB	Appui au renseignement	168,75	184,80	353,55	88,50
OB	Renseignement	-	-	-	-
Total		168,75	184,80	353,55	88,50

Les AEANE à fin 2023 s'élèvent à 168,8 Md€, dont 88,3 M€ inhérents au projet de nouveau siège du Service.

En 2024, une affectation complémentaire de 184,8 M€ est prévue dont 183,8 M€ liés au nouveau siège et 1 M€ au titre des provisions pour risques, aléas et révisions de prix pour un projet immobilier en cours de finalisation.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Appui au renseignement	300 000	300 000
Total		300 000	300 000

SOUS-ACTION

03.32 – Renseignement de sécurité de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Service de renseignement, elle apporte son expertise sur le périmètre de la sphère défense, au profit des armées ainsi qu'aux entreprises de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). La mission de contre-ingérence de la DRSD, résumée par la devise « renseigner pour protéger », est réalisée au bénéfice des forces armées et des entreprises de la sphère défense.

La DRSD est l'un des six services du premier cercle de la communauté du renseignement. Comme l'indique le code de la défense, la DRSD est le « service de renseignement dont dispose le ministre pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

La DRSD poursuit la transformation de sa structure et de son fonctionnement, qui s'appuie sur une modernisation de ses moyens techniques, de ses infrastructures et une augmentation de ses effectifs.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2024 de la DRSD s'élève à 31,67 M€ en AE et 50,95 M€ en CP. Par rapport à la LFI 2023, elle est en hausse de 18 % en AE et en baisse de 14 % en CP.

Cette évolution est principalement liée aux travaux de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale de la DRSD. Engagé en 2021, ce projet est porté par l'opération stratégique « Renseignement » sur l'opération budgétaire « Matériels techniques ».

Cette nouvelle infrastructure et les ressources consenties pour son équipement permettront de continuer à faire face à l'évolution des menaces qui s'accroissent et se diversifient sur tout le spectre TESSCo (terrorisme, espionnage, sabotage, subversion, crime organisé). Le besoin de protection de la sphère Défense et l'évolution du contexte international conduisent la DRSD à poursuivre sa montée en puissance, à se transformer et se moderniser en un service de renseignement de temps de crise durable.

En 2024, la DRSD poursuivra le développement de sa nouvelle base de souveraineté, qui permettra de stocker et d'exploiter le renseignement à partir d'une solution logicielle purement nationale, et d'un nouveau système d'information utilisé notamment dans le cadre des processus d'habilitation. Elle continuera sa démarche de numérisation et d'automatisation de ses activités, en particulier dans le domaine de la protection. Enfin, elle engagera le renouvellement de certains de ses matériels techniques tout en préparant l'emménagement de la direction centrale dans le nouveau bâtiment nommé le « 2bis ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DRSD par voie aérienne ainsi qu'une partie des missions en métropole.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DRSD. Elle rassemble les crédits de formation, les crédits de communication et les dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	592 574	592 574	Effectif	1 662	357
Sous-total	AOP	592 574	592 574			
FAS	Communication et relations publiques	589 468	589 468	Effectifs	1 662	355
	Fonctionnement courant	877 695	877 695	Effectifs soutenus	1 662	528
	Soutien courant des structures	734 212	734 212	m² SHON	ND	ND
	Soutien des matériels communs	-	-	Effectifs	1 662	-
	Soutien des ressources humaines	959 020	959 020	nombre de jours de formation	ND	ND
Sous-total	FAS	3 160 395	3 160 395			
Total agrégat Fonctionnement		3 752 969	3 752 969			

Les crédits alloués sur l'OS AOP en 2024 sont quasiment identiques à la LFI 2023.

Sur l'OS FAS, les dépenses augmentent de 0,8 M€ (+32 %) par rapport à la LFI 2023, afin de financer divers besoins liés à l'emménagement dans le futur bâtiment de la direction centrale.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

La devise de la DRSD est « renseigner pour protéger ». Cette devise traduit le caractère dual de sa mission : rechercher et analyser le renseignement pour garantir la protection de la sphère de défense. L'OS « Renseignement » (RENS) finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DRSD.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	4 037 668	4 037 668
OB	Matériels de transport	533 186	533 186
OB	Matériels divers	231 820	231 820
OB	Matériels techniques	10 340 314	30 822 132
OB	Systèmes d'information et de communication (SIC)	12 774 043	11 575 194
Total		27 917 031	47 200 000

Les dépenses de l'OS RENS augmentent de 17 % en AE (+4 M€) et diminuent de 16 % en CP (-9,1 M€) en raison d'évolutions principalement liées aux OB suivantes :

OB – Matériels techniques

Cette OB porte depuis 2022 deux besoins distincts :

- La construction du nouveau bâtiment de la direction centrale.
- Les besoins en matériels spécifiques.

La dotation augmente de 6,2 % en AE (+0,6 M€) et diminue de 26,3 % en CP (-11 M€), en raison des échéances d'engagement et de paiement du marché de construction du bâtiment. L'achèvement des travaux prévu fin 2024 engendre un besoin de CP moindre qu'en 2023.

OB – Systèmes d'information et de communication

En 2024, la DRSD continuera à moderniser et développer ses systèmes d'information tout en assurant le bon fonctionnement de son infrastructure technique à un haut niveau de sécurité. La poursuite du développement de la nouvelle base de souveraineté du service fait partie des priorités, ainsi que le perfectionnement d'un système d'information utilisé dans le cadre des processus d'habilitation. Les dépenses serviront également à financer l'activité de cyberdéfense, notamment le CERT (*Computer Emergency Response Team*) au profit du secteur des entreprises de défense.

L'évolution des crédits dédiés à cette OB (+3,6 M€ en AE soit +40,2 % et +2,3 M€ en CP soit +24,9 %) est liée au calendrier d'engagement et de paiement des projets de systèmes d'information concernés.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par opération budgétaire est la suivante :

TABLEAU DES FdC-AdP (EN €)

Niveau	Description	AE	CP
OB	Matériels de transport	20 000	20 000
Total		20 000	20 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	13,44	-	-	-	13,44	13,44	-	-	-	13,44
Fonctionnement et activités spécifiques	47,31	1,16	0,26	-	48,72	47,31	1,16	0,26	-	48,72
Renseignement	119,08	359,33	0,10	-	478,50	172,81	241,15	0,10	-	414,06
Total	179,83	360,49	0,36	-	540,67	233,56	242,31	0,36	-	476,23

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
Activités opérationnelles	0,16			0,16	-	-	-	-	0,16
		8,46		8,46	-	-	-	-	8,46
			13,44		13,44	-	-	-	13,44
Fonctionnement et activités spécifiques	27,85			22,86	4,35	0,63	-	0,01	27,85
		79,44		45,34	21,60	-	-	12,50	79,44
			48,72		22,78	25,95	-	-	48,72
Renseignement	484,72			277,29	157,13	45,78	4,50	0,02	484,72
		1 427,14		187,17	189,77	149,72	126,50	773,98	1 427,14
			478,82		88,98	148,50	241,35	-	478,82
Total	512,73	1 515,04	540,99	541,28	498,05	370,57	372,34	786,51	2 568,76
	Somme Eng.		2 568,76	Somme des paiements					2 568,76

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
OB	Appui au renseignement	168,75	184,80	353,55	88,50
OB	Renseignement	-	-	-	-
Total		168,75	184,80	353,55	88,50

TABLEAU DES FDC-ADP

Niveau	Description	AE	CP
OS	Renseignement	320 000	320 000
Total		320 000	320 000

ACTION (73,4 %)

07 – Prospective de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 613 552 823	1 613 552 823	0
Crédits de paiement	0	1 447 193 614	1 447 193 614	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	1 483 873 943	1 317 514 734
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 177 941 980	1 011 582 771
Subventions pour charges de service public	305 931 963	305 931 963
Dépenses d'investissement	63 895 889	63 895 889
Subventions pour charges d'investissement	63 895 889	63 895 889
Dépenses d'intervention	65 782 991	65 782 991
Transferts aux entreprises	35 000 000	35 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités	30 782 991	30 782 991
Total	1 613 552 823	1 447 193 614

SOUS-ACTION

07.01 – Analyse stratégique

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Analyse stratégique » est d'éclairer le ministre des Armées sur l'évolution du contexte stratégique en général et plus particulièrement dans sa dimension internationale.

Elle porte sur l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union européenne. L'objectif étant d'anticiper les tendances dans le moyen et long terme, en cherchant à identifier quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense française.

À cette fin, le ministère des Armées commande des études et recherches à des prestataires privés au profit de l'ensemble des organismes de la défense. La diffusion des résultats de ces recherches s'effectue notamment par le biais des sites Internet et Intranet de la DGRIS et par la communication de notes d'analyse et d'études, sans préjudice des travaux menés par les services de renseignement pour leurs propres besoins.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2024 s'élève à 9,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 9,6 M€ en crédits de paiement (CP). Elle permettra la poursuite d'actions de soutien à la recherche stratégique par le financement d'observatoires, d'études de prospective stratégique et de consultances.

En 2024, le soutien à la recherche stratégique et l'innovation, le développement des mesures de soutien direct à la recherche universitaire, la consolidation du modèle économique des think tanks, l'internationalisation et la mobilisation des acteurs français de la recherche seront renforcés.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

La sous-action 07-01 « Analyse stratégique » est composée de l'opération stratégique (OS) « Prospective et préparation de l'avenir » déclinée en trois opérations budgétaires (OB) :

OB - EPS

Les études prospectives et stratégiques (EPS) visent à développer la recherche stratégique nationale pour la sécurité et la défense. Depuis 2015, la DGRIS a opéré une réforme de son dispositif de soutien afin de renforcer la prise en compte des études de défense auprès de la communauté des experts nationaux et des enseignements académiques. Cette ambition porte, à terme, sur la création d'une filière de « *war studies* » auprès de la filière universitaire française.

La réforme implique également la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur de l'offre, qu'elle soit privée (instituts de recherche, *think tanks*, cabinets de conseil, etc.) ou publique (IRSEM, centres d'armées, universités, etc.), ainsi qu'un rééquilibrage de son approche historique au profit du champ universitaire.

OB - Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat

Le programme « Personnalité d'avenir défense » (PAD) est mis en œuvre au ministère des Armées depuis 2008. Depuis 2015, il implique trois partenaires : la DGRIS, la DGA et l'EMA. Chaque organisme intervient dans le cadre de ses attributions propres (respectivement en vue d'objectifs politiques et stratégiques, industriels, opérationnels).

Piloté par la DGRIS, le programme a pour ambition de sensibiliser de futures élites étrangères, civiles et militaires, aux positions françaises en matière de sécurité et de défense et de contribuer ainsi à la constitution et à l'entretien d'un réseau d'influence sur le long terme.

OB - Recherche stratégique

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère des Armées à la recherche stratégique, une vingtaine de subventions pour publication sont octroyées chaque année. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d'un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L'objectif est de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu'international et, ainsi, contribuer à la politique ministérielle en matière d'influence.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	EPS	9 477 363	9 017 363	-	-	ND
OB	Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat	-	260 000	Nombre de PAD	30	8 667
OB	Recherche stratégique	370 000	370 000	Nombres de subventions	20	18 500
Total		9 847 363	9 647 363			

OB - EPS

Les crédits de l'OB « EPS » augmentent de 27 % en AE et de 11 % en CP par rapport à la LFI 2023 afin de poursuivre le renforcement des actions de soutien à la recherche stratégique par le financement d'observatoires, d'études de prospective stratégique et de consultances en 2024.

OB - Programmes personnalités d'avenir et post-doctorat

Les crédits alloués en 2024 sont identiques à ceux ouverts en 2023.

OB - Recherche stratégique

Les crédits alloués en 2024 sont identiques à ceux ouverts en 2023.

SOUS-ACTION**07.02 – Prospective des systèmes de forces****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

L'objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d'éclairer les choix nationaux qui permettront de définir les capacités de l'outil de défense futur et leur emploi.

La prospective des systèmes de forces identifie les nouvelles menaces, participe à la détermination de l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. À travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), elle prépare et définit les capacités futures. Les EOTO complètent les travaux d'études amont (sous-action 0144-07-03 « Études amont »), l'élaboration du besoin militaire prévisible (BMP) et participent à la préparation des opérations d'armement dans le cadre de la démarche capacitaire renforcée. Elles peuvent notamment contribuer aux arbitrages en matière de choix capacitaire.

Acteurs et pilotage de la sous-action

De façon à conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette sous-action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l'EMA et par les architectes de préparation des systèmes (APS) de la DGA, avec le soutien du Centre d'Analyse Technico-Opérationnelle de Défense (CATOD) agissant comme secrétariat permanent du comité des études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel (CETO) et assurant la maîtrise d'ouvrage des études. Le CETO est l'instance de décision, d'orientation, de programmation et d'évaluation des EOTO. Il est présidé par le chef de division cohérence capacitaire de l'EMA qui est responsable, à ce titre, du budget opérationnel du programme « études opérationnelles et technico-opérationnelle ». L'un de ses adjoints, le secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle, est responsable de l'unité opérationnelle « études opérationnelles et technico-opérationnelles ».

Activités

Les études opérationnelles et technico-opérationnelles sont réparties sur deux opérations stratégiques (OS) : « dissuasion » et « prospective et préparation de l'avenir ». Elles se déclinent en six systèmes de force : dissuasion (DISS), commandement et maîtrise de l'information (CMI), engagement-combat (EC), études transverses (ET), projection-mobilité-soutien (PMS) et protection-sauvegarde (PS).

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions capacitaires en matière d'équipement et d'emploi. Ces études visent à :

- contribuer aux stades de préparation des programmes (décision de lancement d'initialisation d'un programme, document d'orientation, document de choix) ;
- identifier et évaluer les réponses au besoin militaire prévisible à 15 ans et aux schémas directeurs (trajectoires des futures capacités opérationnelles) ;
- analyser la menace prospective ;
- élaborer les environnements de mise en situation et les outils spécifiques à l'études des architectures capacitaires futures.

Une valorisation fiabilisée des EOTO est effectuée à l'occasion de l'élaboration du plan annuel des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (PETO), soumis à la validation du CETO en décembre N-1.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2024 s'inscrit, concernant les EOTO, pleinement dans les orientations de la loi de programmation militaire 2024-2030 en particulier pour la priorité donnée à l'innovation telle que présentée au paragraphe 2.2.3. de son rapport annexé (2.2.3. Efforts prioritaires pour les armées du futur, en particulier son premier paragraphe portant sur l'innovation).

Les EOTO sont majoritairement organisées et pilotées sous la forme de projets de maîtrise de l'architecture du système de défense (MASD) et sont confiées au centre d'analyse technico-opérationnelle de défense. Cette disposition a pour effet d'améliorer la production des résultats, qui sont plus pertinents et répondent mieux aux problématiques capacitaires. Ils sont également davantage en phase avec les calendriers du programme de travail et les jalons capacitaires du collège OCO-ASD et du comité des capacités. *In fine*, les résultats peuvent contribuer aux dossiers présentés en comité ministériel d'investissement. Pour 2024, les principales orientations, déclinées par système de force, se caractérisent de la manière suivante et visent plusieurs priorités de la LPM (en particulier l'espace, les drones, la défense surface-air, le renseignement et le cyber) :

- dissuasion : évaluation des performances des deux composantes de la dissuasion ainsi que des capacités de communication ;
- commandement et maîtrise de l'information : renseignement, maîtrise du spectre électromagnétique, communications (constellations, aéronautiques, navales et sous-marines), cyberdéfense, capacités d'action dans l'espace ;
- engagement – combat : combat air-air, engagement collaboratif naval, meutes de munitions et attaques de saturation, capacités des forces terrestres, frappe à distance, maintien de la supériorité des armements de la haute intensité ;
- projection mobilité et soutien : transport et déplacements par voie aérienne, projection stratégique ;
- protection sauvegarde : menace et lutte anti-drones, défense antiaérienne et effecteurs antiaériens notamment antimissiles, guerre des mines ;
- études transverses : mise à jour du référentiel de la menace prospective, études sur les nouvelles menaces, activités du laboratoire de travail en groupe et du laboratoire technico-opérationnel.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

La part de la sous-action n° 0144-07-02 retracée dans l'opération stratégique « dissuasion » concerne les EOTO liées aux capacités de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Dissuasion	6 040 000	6 040 000
Total		6 040 000	6 040 000

Les crédits de l'OS « Dissuasion » augmentent de 53,7 % en AE et en CP par rapport à la LFI 2023.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

La part de la sous-action n° 0144-07-02 supportée par l'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concerne les EOTO hors dissuasion.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Commandement et maîtrise de l'information	5 344 375	5 375 456
OB	Engagement - combat	9 324 228	9 423 879
OB	Études transverses	4 093 563	4 118 076
OB	Projection mobilité soutien	1 591 941	1 100 829
OB	Protection et sauvegarde	1 137 101	1 472 968
	Total	21 491 208	21 491 208

Les crédits de l'OS « Prospective et préparation de l'avenir » augmentent de 14,3 % en AE et en CP par rapport à la LFI 2023.

Les prévisions d'engagements pour 2024 par système de force sont fonction des études en cours lorsqu'elles se prolongent en 2024, complétées des orientations et priorisations des propositions d'études soumises au comité des études technico-opérationnelles (CETO) de juin 2023. La ventilation des ressources entre les différentes OB peut être appelée à fortement évoluer en fonction de la liste finale des EOTO qui seront retenues lors du CETO de décembre 2023.

SOUS-ACTION

07.03 – Etudes amont

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont, objet de la sous-action n° 3 « Études amont », sont des recherches et études appliquées rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible et contribuant à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense, ainsi que l'expertise technique de l'État nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;

- susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

DÉPENSES DE L'AGREGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, dans les domaines suivants :

Aéronautique et missiles

Les études dans le domaine aéronautique concernent les aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur, incluant les évolutions de l'avion Rafale, et l'amélioration de la survivabilité des hélicoptères et aéronefs de transport.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

Information et renseignement (hors espace)

Les systèmes d'information, de communication et de renseignement sont nécessaires pour acheminer les informations aux différents niveaux de commandement, afin d'apprécier une situation et d'anticiper les actions à mener. Ils contribuent ainsi à l'appui, à la planification et à la conduite des opérations militaires et apportent une supériorité aux forces. Ces systèmes constituent donc un outil de souveraineté garantissant l'autonomie d'appréciation et de décision nationales. Ils conditionnent la capacité d'assurer le commandement des forces, depuis le plus haut niveau jusqu'à l'échelon tactique, et de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la pertinence de la décision et à la justesse de l'action.

L'évolution du renseignement d'intérêt militaire vers plus de précision et de réactivité ainsi que la prise en compte d'un besoin d'exploration mondiale et permanente impliquent de renforcer la cohérence entre les systèmes. Les systèmes de communication participent aussi de la maîtrise de l'information et du développement de la numérisation de l'espace de bataille. La disponibilité et la pertinence des données d'environnement géophysique contribue directement à la performance des systèmes d'armes. Dans un contexte où l'intégrité de l'information revêt une importance croissante et où les menaces sur celles-ci s'accroissent, le développement de la cybersécurité est une priorité.

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent ainsi en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur les technologies relatives aux moyens de communications. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Espace

Le domaine spatial connaît des ruptures importantes qui ont mis en exergue de nouvelles vulnérabilités : émergence de nouveaux acteurs, multiplication des mini-satellites civils, comportements potentiellement agressifs dans l'espace, débris spatiaux. En cohérence avec la stratégie spatiale du ministère, les études dans le domaine spatial soutiendront l'ensemble des objectifs prioritaires poursuivis.

Les actions du domaine contribueront à opérationnaliser le système spatial ainsi qu'au développement de briques technologiques indispensables aux futurs systèmes spatiaux et à leur protection. Elles permettront en particulier la maturation des technologies nécessaires à la préparation des nouvelles capacités souveraines de communications militaires par satellites et de satellites de renseignement, pour permettre d'assurer les capacités de veille stratégique et d'appui aux opérations maritimes, terrestres ou aériennes.

Elles viseront l'amélioration des capacités d'accès réactif à l'espace, et de surveillance depuis le sol et l'espace, centrée sur la connaissance de la situation spatiale. Elles faciliteront également l'émergence d'une capacité de défense active dans l'espace.

Les actions lancées contribueront à pérenniser et soutenir l'excellence de la filière nationale du spatial.

Naval

Les études du domaine visent à préparer les futurs systèmes de surface de premier rang ainsi que les évolutions des systèmes en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer : détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles, maîtrise des grands fonds marins et en surface, guerre des mines ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes navales, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

Terrestre, NRBC et Santé

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement le futur système de combat terrestre, les senseurs des futurs systèmes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, la robotique, le combattant augmenté ainsi que les munitions et plus globalement la fonction « feu ».

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, ainsi que les études sur les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

Technologies transverses

Ce domaine a pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté. Ceci concerne en particulier :

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les briques technologiques relatives aux armes non cinétiques ;
- la maturation de nouvelles solutions technologiques concourant à l'amélioration de l'efficacité du soutien et du maintien en condition opérationnelle ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, etc.).

Le soutien au développement dans des PME et ETI technologiques à caractère dual, via un fonds d'investissement de capital-risque de souveraineté (Fonds innovation défense) fait également partie des objectifs de ce domaine.

Recherche et captation innovation

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions relatives, d'une part à la maturation, depuis les stades les plus amont, des nouvelles technologies issues de la recherche scientifique et de l'innovation en général, et d'autre part, à l'accélération des projets d'innovation afin de préparer leur intégration dans des opérations d'armement ou plus généralement leur déploiement opérationnel.

Il est structuré autour de 4 objectifs stratégiques :

- soutenir des projets de recherche scientifique ;
- soutenir les projets d'accélération de l'innovation et l'accélération du développement des ETI/PME ;
- soutenir l'innovation interne du ministère des Armées ;
- développer et consolider les PME jugées stratégiques pour la défense (DEFINVEST).

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Aéronautique et missiles	198 760 072	243 933 236
OB	Information et renseignement (hors espace)	176 945 065	125 278 899
OB	Espace	105 154 164	70 090 835
OB	Naval	104 590 234	47 095 808
OB	Terrestre, NRBC et Santé	63 809 966	77 449 243
OB	Technologies transverses	87 883 011	115 161 088
OB	Recherche et captation innovation	118 096 697	116 080 891
Total		855 239 209	795 090 000

L'année 2024 verra la poursuite de l'effort en termes de captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil, d'investissement dans l'innovation de rupture et de réalisation de démonstrateurs, prévue au titre de la loi de programmation militaire 2024-2030, avec un niveau de ressource porté à 855 M€ en autorisations d'engagement et 795 M€ en crédits de paiements hors dissuasion.

OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine du combat aérien, les études de maturation des briques technologiques utilisables par les avions du système de combat aérien futur, se poursuivront. Les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale donneront lieu à des études complémentaires, principalement dans les domaines de la localisation et la guerre électronique. Les principaux résultats attendus en 2024 concernent technologies des futurs armements guidés et les effecteurs de guerre électronique.

Dans le domaine de l'aéromobilité, les travaux d'études sur différentes technologies afin de garantir l'accès dans les espaces aériens contestés se poursuivront avec des évaluations attendues en 2024. En adéquation avec la démarche de développement durable du ministère, les essais de fonctionnement sur les turbomachines d'hélicoptères avec des carburant d'aviation durable se poursuivront.

Dans le domaine de la frappe dans la profondeur, les études relatives au démonstrateur de planeur hypersonique se poursuivront, suite au premier essai réalisé en 2023. L'année 2024 verra également la poursuite des études concernant les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols) ainsi que celle du partenariat d'innovation technologique franco-britannique dans le domaine des technologies de missiles, ainsi que les résultats des travaux conduits en coopération franco-britannique sur le futur missile de croisière/futur missile antinavire.

OB - « Information et renseignement (hors espace) »

Dans le domaine de la protection et de la surveillance, les principaux engagements 2024 permettront le lancement de nouvelles études dans le traitement radar, les démonstrateurs radars, la surveillance de l'espace ainsi que la poursuite des études sur la surveillance maritime. Un financement sera également apporté au projet en coopération européenne de développement d'un intercepteur endo-atmosphérique. Les études de maturation technologique des moyens de défense surface-air et d'alerte avancée seront également poursuivies.

Dans le domaine de la supériorité informationnelle, les engagements 2024 couvriront un large champ d'activités telles que des travaux technologiques sur les liaisons de données, les antennes actives, les liaisons discrètes, les technologies quantiques, les drones et munitions télé-opérées ainsi que les systèmes géographiques et hydrographiques et les réseaux tactiques multifonctions. Plusieurs projets seront lancés en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense. Les études exploitant l'intelligence artificielle seront poursuivies dans les domaines des capteurs embarqués, des réseaux de communication et systèmes de radio tactiques ainsi que du renseignement.

Dans le domaine de la cyberdéfense, les activités de sécurisation des plateformes militaires, des systèmes spatiaux et systèmes d'armes seront poursuivies et complétées par de nouvelles études.

OB - « espace »

Dans le domaine spatial, les principaux engagements 2024 permettront la poursuite du développement de démonstrateurs de renseignement spatial d'origine image (détection infrarouge, imagerie hyperspectrale) et d'action dans l'espace. Plusieurs projets seront lancés en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense et porteront sur les senseurs spatiaux, les lanceurs réactifs et l'alerte avancée. Les études visant à préparer les futurs moyens de renseignement spatiaux (d'origine image et d'origine électromagnétique), de communication militaire, de surveillance de l'espace et d'action dans l'espace se poursuivront.

OB - « Naval »

Le domaine naval sera marqué par le lancement d'études complémentaires, en particulier sur les technologies nécessaires aux drones sous-marins. Les études sur le leurrage et la maîtrise des fonds marins seront également poursuivies.

OB - « Terrestre, NRBC et santé »

Dans le domaine du combat terrestre, les engagements continueront de porter principalement sur les technologies nécessaires à la préparation du futur système de combat terrestre franco-allemand MGCS. Des résultats sont attendus en 2024, notamment sur l'amélioration des technologies sur la fonction « feu » des systèmes terrestres. Des projets complémentaires seront lancés dans le cadre du combat collaboratif.

Les études sur la robotique terrestre et l'hybridation de blindés se poursuivront.

Les travaux conduits dans le domaine de la défense NRBC et de la santé du militaire en opérations seront poursuivis en 2024.

OB - « Technologies transverses »

En ce qui concerne les technologies émergentes de défense (notamment dans le domaine des composants et des matériaux) et des armes non cinétiques, de nouvelles études seront lancées en 2024 ; des démonstrations d'armes non cinétiques seront réalisées.

Dans le domaine du soutien, les études se poursuivront.

Les travaux sur la fabrication additive de pièces de rechange seront poursuivis, pour des applications dans la maintenance aéronautique.

Le fonds innovation défense continuera ses investissements en vue de consolider le développement de PME et ETI technologiques à caractère dual.

OB « Recherche et captation innovation »

Conformément au document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, le soutien à l'innovation ouverte et la conduite de projets d'accélération de l'innovation seront poursuivis.

Le fonds d'investissement « DEFINVEST » poursuivra son action consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la défense.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont au profit de la dissuasion, qui portent sur les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales ;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission stratégiques ;
- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service ;
- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Dissuasion	327 920 000	221 910 000
Total		327 920 000	221 910 000

Les principales études portent, en 2024, sur :

- les moyens de la composante océanique de la dissuasion ;
- la pérennité de l'invulnérabilité des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ;

- la maturité des technologies pour les évolutions du missile M51 ;
- la préparation de la prochaine génération de missile de la composante nucléaire aéroportée ;
- les transmissions nucléaires et stratégiques.

SOUS-ACTION

07.04 – Gestion des moyens et subventions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action concerne les subventions versées aux opérateurs de l'État rattachés au programme 144 (ONERA, écoles sous tutelle de la DGA et Institut Polytechnique de Paris créé en mai 2019) et la subvention versée à l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'ONERA et aux écoles sous tutelle de la DGA est en hausse par rapport à 2023 et conforme à leurs contrats d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2022-2026.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

L'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour l'ONERA, les écoles sous tutelles de la DGA, l'Institut polytechnique de Paris et l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
FAS	Subventions et transferts	393 015 043	393 015 043
Total agrégat Fonctionnement		393 015 043	393 015 043

OS FAS

ONERA

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. La subvention pour charges de service public versée à l'office financera la partie la plus amont (à risque) du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industries, etc.). La partie la plus aval du programme annuel est financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneurs d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention.

Sa subvention pour charges de service public s'élève à 117 M€, en hausse de 3 M€ par rapport à la LFI 2023. Elle est notamment due aux effets de l'inflation et des surcoûts liés au prix de l'énergie.

En parallèle, une subvention pour charges d'investissement permettra à l'ONERA de disposer de moyens de meilleur niveau (grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs. Une partie de cette subvention permettra de financer l'opération immobilière PRISME, dont l'objectif est le regroupement sur Palaiseau des équipes et des moyens situés sur les sites de Meudon et de Chatillon. Cette opération est financée partiellement par le CAS Immobilier, dans l'attente de la vente des anciens sites une fois le déménagement réalisé (à l'horizon 2025); le complément est financé par la subvention pour charges d'investissement.

Écoles sous tutelle DGA

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont : l'École polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE - basé à Toulouse), l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris) et l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest).

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2024 pour les quatre établissements s'élève à 184 M€ en AE et CP. Elles prennent en compte les effets de l'inflation et les surcoûts liés au prix de l'énergie et à l'augmentation du point d'indice décidée en 2022.

Elle se répartit comme suit :

- 104 M€ pour l'École Polytechnique ;
- 20 M€ pour l'ENSTA Paris ;
- 17 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 43 M€ pour l'ISAE.

Par ailleurs, les subventions pour charges d'investissement en 2024 s'élèvent à 35 M€ en AE et CP.

Institut polytechnique de Paris (IP Paris)

L'Institut polytechnique de Paris (IP Paris), créé le 31 mai 2019, a pour ambition de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi que des programmes de formation lisibles et attractifs, garantissant une excellente employabilité et visant des publics variés, de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat et de faire du campus partagé un site de rang mondial. L'établissement regroupe l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech), le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), au périmètre de l'ENSAE ParisTech, ainsi que l'Institut mines-télécom, au périmètre de Télécom ParisTech et Télécom SudParis.

Pour mener ces missions, la subvention pour charges de service public prévue au titre de 2024 s'élève à 4,4 M€, soit une augmentation de 27 % par rapport à la LFI 2023.

Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL)

L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquis valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en ce qui concerne les recherches et études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, et de renforcer ainsi une défense commune.

Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'Institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, génie électrique, détonique, etc.).

La convention de 1958 prévoit notamment que les gouvernements français et allemand doivent contribuer à égalité aux dépenses de l'Institut, notamment au travers des subventions.

COÛTS SYNTHETIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	333,96	-	-	-	333,96	227,95	-	-	-	227,95
Fonctionnement et activités spécifiques	305,93	63,90	23,19	-	393,02	305,93	63,90	23,19	-	393,02
Prospective et préparation de l'avenir	843,98	-	42,60	-	886,58	783,63	-	42,60	-	826,23
Total	1 483,87	63,90	65,78	-	1 613,55	1 317,51	63,90	65,78	-	1 447,19

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
Dissuasion	448,36			181,27	75,84	103,89	74,75	12,61	448,36
		147,93		56,52	58,67	24,82	6,60	1,32	147,93
			333,96		93,44	47,05	129,27	64,21	333,96
Fonctionnement et activités spécifiques	1,80			1,80	-	-	-	-	1,80
		345,39		345,39	-	-	-	-	345,39
			393,02		393,02	-	-	-	393,02
Prospective et préparation de l'avenir	1 738,34			783,60	430,96	231,68	130,72	161,38	1 738,34
		935,26		117,15	220,92	252,34	220,49	124,37	935,26
			886,58		174,35	184,00	351,52	176,72	886,58
Total	2 188,50	1 428,59	1 613,55	1 485,74	1 447,19	843,77	913,34	540,59	5 230,64
	Somme Eng.		5 230,64	Somme des paiements					5 230,64

ACTION (2,0 %)**08 – Relations internationales et diplomatie de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	44 196 189	44 196 189	0
Crédits de paiement	0	44 196 189	44 196 189	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action « Relations internationales et diplomatie de défense » est pilotée directement par la DGRIS au titre de ses responsabilités en matière de coordination de l'action internationale du ministère des Armées et de définition de sa stratégie d'influence internationale. Elle couvre notamment la contribution versée par la France au gouvernement de la République de Djibouti (traité de coopération en cours de renégociation en 2023), la contribution française au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre de la diplomatie de défense.

Elle intègre également la contribution aux actions de coopération bilatérales et multilatérales entreprises dans le cadre du partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7), qui participe du contrôle des transferts de biens et technologies sensibles et de la maîtrise des armements.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2024 s'élève à 44,2 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), soit une hausse de 3,1 M€ (+8 %) par rapport à la LFI 2023.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

OS - AOP

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel de la DGRIS lors des missions de représentation, d'études et de coordination à l'étranger.

OS - FAS

Les crédits de l'OS FAS couvrent :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de la République de Djibouti au titre de l'implantation de forces permanentes françaises sur son territoire ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) ;
- la contribution française au budget administratif de l'Agence européenne de défense (AED) ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique ;
- les dépenses liées au réseau diplomatique (missions de défense : installation SIC, valise diplomatique, gratifications des stagiaires ...) ;
- la participation du ministère des Armées au Forum de Paris pour la paix.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
AOP	Déplacements et transports	1 511 182	1 511 182	Effectif	227	6 657
Sous-total	AOP	1 511 182	1 511 182			
FAS	Mobilité des personnels	436 800	436 800	ND	-	ND
	Relations internationales	32 582 684	32 582 684	ND	-	ND
	Communication et relations publiques	165 523	165 523	ND	-	ND
	Subventions et transferts	8 200 000	8 200 000	Nombre de contributions	1	8 200 000
Sous-total	FAS	41 385 007	41 385 007			
Total agrégat Fonctionnement		42 896 189	42 896 189			

OS AOP

Les crédits alloués sont quasi-identiques à ceux ouverts en 2023 (+0,1 M€ en AE et en CP par rapport à la LFI 2023).

OS FAS

En 2024, les crédits de l'OB « Relations internationales » permettront le financement de :

- la contribution forfaitaire versée au gouvernement de Djibouti à hauteur de 26,5 M€ ;
- la contribution au fonds de soutien à la modernisation des forces armées djiboutiennes (FAD) pour 2 M€ ;
- l'organisation du Forum de Dakar pour la paix et la sécurité en Afrique à hauteur de 0,7 M€.

OB Subventions et transferts

Les crédits de l'OB « Subventions et transferts » correspondent à la contribution française au budget de fonctionnement de l'Agence européenne de défense.

Pour 2024, la contribution estimée augmente de 9 % par rapport à 2023. Cette évolution permettra de prendre en compte l'augmentation du budget de fonctionnement de l'AED lié à l'augmentation du plan de charge (inflation, Hub Européen de Défense pour l'Innovation) et au renforcement du personnel et de l'expertise liée aux domaines terrestre, aérien, maritime, spatial et cyber, du lancement d'un pôle d'innovation pour la défense et du développement des capacités à haute intensité et à spectre complet.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)**

L'OS « Prospective et préparation de l'avenir » couvre la contribution française au partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (PMG7).

Initié lors du sommet du G8 de Kananaskis en juin 2002 pour une durée de dix ans, le partenariat mondial a été prolongé au-delà de 2012 à l'occasion du sommet de Deauville en 2011. Le rôle de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes constitue le pilier de ce programme auquel contribue le ministère des Armées.

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Accords internationaux	1 300 000	1 300 000
Total		1 300 000	1 300 000

Les crédits alloués sont identiques à ceux ouverts en 2023.

La gestion 2024 se caractérisera par la poursuite des projets menés dans la lutte contre la prolifération des armes de destructions massives et des matières connexes (coopérations scientifiques avec des instituts de recherche étrangers, création d'une plate-forme collaborative de textes réglementaires et de bonnes pratiques sur la sécurité et la sûreté biologique...).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	1,51	-	-	-	1,51	1,51	-	-	-	1,51
Fonctionnement et activités spécifiques	3,74	-	37,65	-	41,39	3,74	-	37,65	-	41,39
Prospective et préparation de l'avenir	-	-	1,30	-	1,30	-	-	1,30	-	1,30
Total	5,25	-	38,95	-	44,20	5,25	-	38,95	-	44,20

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
Activités opérationnelles	0,04			0,04	-	-	-	-	0,04
		1,82		1,78	0,04	-	-	-	1,82
			1,51		1,47	0,04	-	-	1,51
Fonctionnement et activités spécifiques	0,42	-	-	0,42	-	-	-	-	0,42
	-	38,43	-	38,00	0,42	-	-	-	38,43
	-	-	41,39	-	40,96	0,42	-	-	41,39
Prospective et préparation de l'avenir	0,65			0,65	-	-	-	-	0,65
		0,96		0,31	0,46	0,19	-	-	0,96
			1,30		0,84	0,46	-	-	1,30
Total	1,12	41,20	44,20	41,20	44,20	1,12	-	-	86,52
	Somme Eng.		86,52	Somme des paiements					86,52

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	5 246 189	5 246 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 246 189	5 246 189
Dépenses d'intervention	38 950 000	38 950 000
Transferts aux entreprises	1 300 000	1 300 000
Transferts aux autres collectivités	37 650 000	37 650 000
Total	44 196 189	44 196 189

Environnement et prospective de la politique de défense

Programme n° 144 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	43 213 479	43 213 479	49 002 606	49 002 606
Subventions pour charges de service public	40 848 997	40 848 997	42 610 034	42 610 034
Subventions pour charges d'investissement	2 364 482	2 364 482	6 392 572	6 392 572
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	19 063 231	19 063 231	21 025 843	21 025 843
Subventions pour charges de service public	16 698 918	16 698 918	17 435 977	17 435 977
Subventions pour charges d'investissement	2 364 313	2 364 313	3 589 866	3 589 866
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	20 222 314	20 222 314	21 154 951	21 154 951
Subventions pour charges de service public	19 275 748	19 275 748	20 129 274	20 129 274
Subventions pour charges d'investissement	946 566	946 566	1 025 677	1 025 677
X - Ecole polytechnique (P144)	115 275 391	115 275 391	127 408 425	127 408 425
Subventions pour charges de service public	101 088 989	101 088 989	103 855 968	103 855 968
Subventions pour charges d'investissement	14 186 402	14 186 402	23 552 457	23 552 457
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	117 081 552	117 081 552	146 830 875	146 830 875
Subventions pour charges de service public	114 488 353	114 488 353	117 495 558	117 495 558
Subventions pour charges d'investissement	2 593 199	2 593 199	29 335 317	29 335 317
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	3 462 151	3 462 151	4 405 152	4 405 152
Subventions pour charges de service public	3 462 151	3 462 151	4 405 152	4 405 152
Total	318 318 118	318 318 118	369 827 852	369 827 852
Total des subventions pour charges de service public	295 863 156	295 863 156	305 931 963	305 931 963
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	22 454 962	22 454 962	63 895 889	63 895 889

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023				PLF 2024					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne			183	70	1			183	70	
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1		181	57	2	1		181	80	4

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023					PLF 2024						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
IPP - Institut Polytechnique de Paris			22	25				29	41	5		
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	2		412	216	12	1		412	226	18		
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales			1 795	243				1 815	296			
X - Ecole polytechnique			2 691	512	16			2 697	577	15		
Total ETPT	3		5 284	1 123	16	15	2	5 317	1 290	42		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	5 284
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	33
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	5 317
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	33

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ENSTA Bretagne - École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne

Missions

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1^{er} janvier 2022, ENSTA Bretagne dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement (IETA) et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines de la mécanique et des sciences du numérique à des fins d'emploi dans les secteurs de la défense, du maritime, des transports ou encore de l'aéronautique.

Elle dispense également, à des personnes titulaires de diplômes du supérieur, des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances. Enfin, ENSTA Bretagne forme des docteurs et délivre, au sein de l'école doctorale « sciences pour l'ingénieur et le numérique (SPIN), le diplôme correspondant.

ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération. Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

Acteur de l'innovation, ENSTA Bretagne contribue au niveau local, régional comme national, aux grands programmes structurants, au service, notamment, du ministère des Armées, des entreprises et de l'Europe.

En tant qu'opérateur, ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022 – 2026, signé le 11 avril 2022.

Le COP fixe des ambitions se déclinant en objectifs opérationnels qui conduiront notamment à améliorer la notoriété de l'école, à accroître ses ressources propres, à nouer des partenariats stratégiques ou encore à valoriser les activités de recherche. Dans ce cadre, l'ENSTA Bretagne développe des partenariats dans le cadre régional, avec ses partenaires universitaires brestois et lorientais et au travers de coopérations avec les écoles d'ingénieurs proches d'elle.

Perspectives 2024

En 2024, ENSTA Bretagne poursuivra la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2022-2026. Les orientations stratégiques qui sont définies dans ce COP permettent de poursuivre le développement de l'école dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En matière immobilière, deux programmes du COP portant sur la construction d'un bassin d'essais en robotique et rénovation de la résidence des élèves seront poursuivis, grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat de plan État-Région.

Participation de l'opérateur au plan de relance

ENSTA Bretagne participe à plusieurs cordées de la réussite impliquant quatre collèges et lycées. Elle bénéficie de crédits du plan de soutien à l'aéronautique et à l'automobile à hauteur de 86 k€.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	19 063	19 063	21 026	21 026
Subvention pour charges de service public	16 699	16 699	17 436	17 436
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 364	2 364	3 590	3 590
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	2	2	0	0
Subvention pour charges de service public	2	2	0	0
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	19 065	19 065	21 026	21 026

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	183	183
– hors plafond	70	70
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les effectifs sous-plafond et hors plafond sont stables en 2024, les recrutements étant compensés par les départs.

OPÉRATEUR

ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées

Missions

L'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme de grand établissement – suite à la modernisation de son statut opérée par le décret n° 2021-1421 du 29 octobre 2021 modifiant l'organisation et le régime administratif et financier de certains établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche placés sous la tutelle du ministre de la défense - a pour mission principale de dispenser un enseignement supérieur de très haut niveau scientifique et technique ayant pour objet la formation d'ingénieurs hautement qualifiés, civils français et étrangers et militaires, dans les domaines du transport, de l'énergie et de l'ingénierie des systèmes complexes appliqués notamment au secteur de la Défense.

Elle dispense également à des personnes titulaires de certains diplômes des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement et de mise à jour des connaissances.

L'École conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération.

Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international. ENSTA Paris est en particulier un acteur du regroupement de grandes écoles du quartier de l'École polytechnique du Campus Paris-Saclay, sous le nom d'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public créé par le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019. Composé de l'École polytechnique, d'ENSTA Paris, de Télécom Paris, de Télécom SudParis et de l'ENSAE Paris, ce nouvel institut a vocation à figurer parmi les meilleurs instituts de sciences et technologies du monde, à l'instar du California Institute of Technology (Caltech) ou du Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, ENSTA Paris est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs et indicateurs de l'opérateur ENSTA Paris ont été définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-20226 qui a été signé le 11 avril 2022, en cohérence avec le COP 2022-2026 de l'Institut Polytechnique de Paris.

Perspectives 2024

En termes de pilotage et de gouvernance, l'année 2024 correspondra à la troisième année du nouveau COP 2022-2026 avec l'engagement d'actions structurantes en cohérence avec la construction et le développement de l'Institut Polytechnique de Paris, mettant la Responsabilité Sociétale et Environnementale au cœur de la stratégie d'ENSTA Paris et la Transformation Numérique en tant que vecteur de performance du fonctionnement de l'École. Ces actions permettront le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation, en anticipant les attentes des entreprises et de la société

Participation de l'opérateur au plan de relance

ENSTA Paris s'est positionnée de manière très active sur différents appels à projets régionaux et nationaux. Elle a également obtenu des fonds dans le cadre du plan de relance pour différents projets (par exemple pour la rénovation énergétique de la batterie de l'Yvette).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	20 222	20 222	21 155	21 155
Subvention pour charges de service public	19 276	19 276	20 129	20 129
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	947	947	1 026	1 026
Total	20 222	20 222	21 155	21 155

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	238	261
– sous plafond	181	181
– hors plafond	57	80
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	2	4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	1	

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation du plafond d'emplois, en cohérence avec la trajectoire 2022-2026 du COP, réalisée en 2022 et 2023, permet à l'ENSTA Paris d'accueillir un nombre croissant de doctorants sous financement public (notamment : élèves normaliens, bourses IP Paris, demi-allocations de l'ENSTA Paris venant en complément de financements obtenus par appel à projet). Cela constitue un enjeu majeur en lien avec l'objectif de l'Institut Polytechnique de Paris d'augmenter de façon significative le nombre de doctorants au sein de ses écoles membres. À compter de 2023, le plafond d'emplois est stable.

OPÉRATEUR

IPP - Institut Polytechnique de Paris

A la demande du Président de la République, l'École polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ENSAE Paris, Télécom Paris et Télécom SudParis se sont rapprochés pour réaliser ensemble un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche, et former un grand institut de sciences et de technologies de rang mondial dont les missions sont de :

- recruter et former des étudiants français et internationaux au meilleur niveau mondial dans le domaine des sciences et des techniques, de leurs applications et du management, utilisant une pédagogie associant enseignement et recherche, avec un accent fort mis sur l'entrepreneuriat et la formation humaine. IP Paris assure pour le compte de ses écoles-membres la gestion centralisée des étudiants en masters IP Paris et des doctorants

dans le cadre de l'école doctorale pluridisciplinaire IP Paris, coaccréditée avec HEC Paris, et de l'école doctorale de Mathématiques Hadamard (EDMH), co-accréditée avec l'Université Paris-Saclay.

- conduire, en propre ou en coopération avec des organismes nationaux de recherche, des universités, des écoles partenaires ou des partenaires industriels, une recherche au meilleur niveau mondial et assurer son rayonnement et sa valorisation ;
- entretenir des liens étroits avec le monde de l'entreprise, qui se traduisent par des partenariats de recherche et de formation, par un financement des écoles membres, et par un soutien à l'entrepreneuriat ;
- contribuer à faire du site de Palaiseau une destination reconnue internationalement pour sa formation, sa recherche et ses talents ainsi que pour la création de valeur économique, intellectuelle et scientifique qui en résulte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pour réaliser ces missions, un décret du 31 mai 2019 crée l'Institut polytechnique de Paris qui regroupe en tant qu'établissements-composantes, l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et l'Institut Mines-Télécom qui conservent leur personnalité morale. La participation du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et de l'Institut Mines Télécom à l'Institut Polytechnique de Paris est limitée au périmètre de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris) ainsi que des écoles Télécom Paris et Télécom SudParis. Ces écoles sont dénommées écoles-membres.

Les axes stratégiques de développement de l'Institut ont été formalisés dans son COP 2022 – 2026 signé en avril 2022 avec ses deux ministères de tutelle :

- poursuivre la croissance des effectifs étudiants en maintenant le niveau d'excellence et la réputation d'IP Paris sur la formation en sciences et technologies, en particulier en mettant en œuvre une offre de formation par la recherche dans des domaines scientifiques cœur et porteurs ;
- amener le centre de recherche IP Paris au meilleur niveau mondial, en développant une politique ambitieuse de recrutement du corps professoral et en renforçant le rôle des départements disciplinaires, tout en développant des centres interdisciplinaires sur des enjeux sociétaux ;
- développer des partenariats stratégiques étroits, notamment dans le cadre de laboratoires communs et de centres interdisciplinaires, avec les organismes nationaux de recherche, d'autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et les entreprises ;
- bâtir avec l'ensemble des parties prenantes un écosystème incontournable en matière d'entrepreneuriat et d'innovation technologique ;
- amener le campus de l'Institut Polytechnique de Paris aux meilleurs standards internationaux, exemplaire en matière de développement durable, afin d'offrir une expérience attractive à tous les étudiants et personnels ;
- bâtir un Institut de Science et de Technologie international, responsable et inclusif ;
- mettre en œuvre une politique RH partagée offrant des perspectives de carrière attractives ;
- renforcer le développement rapide des ressources et sécuriser leur pérennité.

Perspectives 2024

En matière d'enseignement, le nombre de doctorants inscrit auprès d'IP Paris est en progression significative conformément aux objectifs de moyen terme de l'Institut. L'institut a été lauréat en 2020 de 4 appels projets Écoles Universitaires de Recherche (EUR ; 14 M€ sur 10 ans) et, en 2022, d'un AMI compétences et métiers d'avenir relatif à des formations en intelligence artificielle (7,8 M€ sur 3 ans).

Pour ce qui concerne la recherche, l'institut a été lauréat en 2022 d'un appel à projets Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES ; 28 M€ sur 7 ans), et, en 2023, de l'appel à projets Europe et Mécénat d'Entreprise pour des Ressources AUGmentées DurablEMENT (ASDESR ; 5,7 M€ sur 10 ans) ainsi que pour la première fois de financements dédiés à la recherche attribués par l'Union Européenne. En outre, il bénéficie de financements privés conséquents via notamment ses centres interdisciplinaires. Par ailleurs, IP Paris très actif dans le domaine de l'innovation et de l'entrepreneuriat, est devenu actionnaire de la SATT Paris Saclay. L'Institut a été lauréat en 2023 du PUI Innovation (5,7 M€ sur 5 ans).

Enfin, suite à la réalisation d'actions de court terme d'aménagement du campus (signalétique, parcours sportif reliant les écoles), des études de faisabilité sont menées dans le cadre du schéma directeur du campus d'IP Paris approuvé par son conseil d'administration.

Participation de l'opérateur au plan de relance

IP Paris participe au plan de relance à travers ses écoles membres.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	3 462	3 462	4 405	4 405
Subvention pour charges de service public	3 462	3 462	4 405	4 405
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	231	231	554	554
Subvention pour charges de service public	231	231	554	554
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	3 700	3 700	4 900	4 900
Subvention pour charges de service public	3 700	3 700	4 900	4 900
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	7 393	7 393	9 859	9 859

Pour réaliser ses missions, l'établissement public IP Paris bénéficie d'une SCSP de ses deux ministères de tutelle, via les programmes 144 (ministère des Armées ; 4,4 M€) et 192 (ministère de l'économie et des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ; 4,9 M€ et 0,5 M€ transitant par le GENES) et de financements de MESRI fléchés vers des contrats doctoraux et des chaires de professeurs juniors.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	47	70
– sous plafond	22	29
– hors plafond	25	41
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous plafond sont en progression à 29 ETPT presque en ligne avec la trajectoire d'effectifs inscrite dans contrat d'objectifs et de performance signé entre l'établissement et ses deux ministères de tutelle en 2022. Pour tenir compte du rythme de développement de l'Institut, les emplois hors plafond augmentent fortement grâce à la montée en puissance des ressources propres d'origines publiques, hors subventions de l'État, et privées. Enfin, IP Paris fait appel à des apprentis dans le cadre des orientations nationales.

OPÉRATEUR

ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

Missions

L'institut a pour mission principale la formation d'ingénieurs, de cadres et de docteurs hautement qualifiés dans les domaines aéronautique et spatial et les domaines connexes. Il délivre les titres et diplômes nationaux pour lesquels il est accrédité, seul ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des diplômes d'établissement.

Dans le cadre de cette mission, l'institut dispense un enseignement supérieur au titre de la formation continue, destinée au personnel civil et militaire des administrations de l'État intervenant dans le domaine aéronautique ou spatial.

Dans les domaines de sa compétence, l'institut conduit des travaux de recherche scientifique et de développement technologique, en propre et en partenariat. Il assure dans ce cadre la diffusion des connaissances scientifiques et techniques, la promotion et la valorisation des résultats de ses activités de formation et de recherche par des publications, des productions scientifiques et pédagogiques, des brevets et licences d'exploitation et le soutien à la création d'entreprises innovantes. Il s'engage dans cette mission pour maintenir à la pointe mondiale l'industrie et la recherche aéronautiques et spatiales européennes, tant civiles que militaires. Il contribue ainsi à la souveraineté et à la prospérité française et européenne, ainsi qu'au progrès de l'humanité.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre de la défense, constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation

L'Institut est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général, assisté d'un conseil de la formation et d'un conseil de la recherche

Perspectives 2024

Les perspectives 2024, dans la ligne de la stratégie du COP 2022-2026, sont de développer l'impact de l'Institut sur son environnement avec des positionnements forts sur l'innovation, la transition écologique, la défense et la souveraineté. Il marque aussi un effort vers la création de formations à distance qui représentent des relais de croissance et de rayonnement, en synergie avec les autres formations, et permettent de toucher de nouveaux publics (formation continue, étudiants internationaux).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024 – Les opérations ont été finalisées en 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	43 213	43 213	49 003	49 003
Subvention pour charges de service public	40 849	40 849	42 610	42 610
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 364	2 364	6 393	6 393
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	176	176	201	201
Subvention pour charges de service public	176	176	201	201
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	43 389	43 389	49 204	49 204

La SCSP enregistre une augmentation par rapport au budget initial 2023 prenant notamment en compte l'augmentation du point d'indice et l'inflation. La SCSP intègre également le financement des mesures salariales relatives à la Loi de Programmation de la Recherche (LPR).

La SCI finance principalement les opérations du CPER 2021 - 2027 pour la part État et des investissements scientifiques différenciants permettant de rester à la pointe des technologies et de la recherche.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023	PLF 2024
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	628	638
– sous plafond	412	412
– hors plafond	216	226
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	12	18
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	2	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales

Missions

L'ONERA (l'Office national d'études et de recherches aérospatiales) a pour mission :

- de développer et d'orienter les recherches dans le domaine aérospatial ;
- de concevoir, de réaliser, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces recherches ;
- d'assurer, en liaison avec les services ou organismes chargés de la recherche scientifique et technique, la diffusion sur le plan national et international des résultats de ces recherches, d'en favoriser la valorisation par l'industrie aérospatiale et de faciliter éventuellement leur application en dehors du domaine aérospatial.

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'ONERA est construite pour répondre aux attentes exprimées par les partenaires étatiques et industriels, une feuille de route scientifique et technologique programmatique explicite les ambitions de l'ONERA en matière de recherche à travers les défis scientifiques du plan scientifique stratégique. Un contrat d'objectifs et de performance, élaboré pour la période 2022-2026, fixe un cadre à ce pilotage.

Perspectives 2024

La forte implication de l'ONERA dans le plan de relance de l'aéronautique, dans les thèmes structurants de la dissuasion, des systèmes de combat ainsi que de la surveillance de l'espace permet de confirmer la tendance croissante de son activité en 2024. Ces perspectives sont conformes au contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ONERA participe pleinement au plan de relance de l'aéronautique civile qui alloue d'importants moyens financiers pour préparer la prochaine rupture technologique.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	117 082	117 082	146 831	146 831
Subvention pour charges de service public	114 488	114 488	117 496	117 496
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 593	2 593	29 335	29 335
Total	117 082	117 082	146 831	146 831

La SCI de l'ONERA au titre de l'année 2024 s'élève à 29,3 M€ afin de financer le plan d'investissement de l'ONERA, incluant notamment le projet de regroupement immobilier des emprises en Île-de-France, PRISME.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 038	2 111
– sous plafond	1 795	1 815
– hors plafond	243	296
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

X - Ecole polytechnique

Missions

L'École polytechnique (l'X), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après une formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité scientifique, technique ou économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la nation.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi, l'École polytechnique assure traditionnellement la formation des d'ingénieurs du cycle polytechnicien et plus récemment celle d'étudiants de *Bachelor of science* (premier cycle) et

de *masters of science and technology - MSc&T* (deuxième cycle). Elle met également en œuvre des activités de formation continue.

Par ailleurs, l'École polytechnique est membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, créé en application du décret n° 2019-549 du 31 mai 2019, qui délivre désormais les diplômes de master et de doctorat de ses écoles membres.

Les principaux domaines de compétence de l'établissement sont :

1. L'enseignement pluridisciplinaire au plus haut niveau dispensé à des élèves et étudiants rigoureusement sélectionnés ;
2. La recherche scientifique et de développement technologique en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, et la valorisation des travaux qui en résultent ;
3. L'entrepreneuriat et la valorisation de projets innovants.

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé en avril 2022 par le ministre des Armées et par l'École. Ce contrat définit les orientations stratégiques de l'établissement, qui visent à accélérer son développement et son attractivité nationale et internationale. Pour ce faire, l'École vise l'accroissement de ses capacités de recherche avec notamment le développement de centres interdisciplinaires au sein de l'Institut Polytechnique de Paris : Énergy for Climate (E4C) depuis 2019, HI ! Paris sur l'intelligence artificielle et la science des données depuis 2020, Centre Interdisciplinaire d'études pour la défense et la sécurité (CIEDS) depuis 2021, *Engineering for Health* (E4H) depuis 2022, SPIRAL (arts, science et citoyens) lancé en juin 2023 et *Materials for Society* (M4S) lancé en juillet 2023.

L'École poursuit la consolidation de ses formations multi cursus d'excellence mais aussi la rénovation de son campus pour accueillir étudiants et chercheurs dans un environnement de qualité et durable.

Perspectives 2024

L'École polytechnique est depuis 2018 au cœur de l'Institut Polytechnique de Paris qui doit conduire les cinq écoles membres vers un institut de sciences et technologie de rang mondial. En 2023, l'Institut Polytechnique de Paris est classé 10^e mondial et premier français (QS World University Rankings des écoles internationales) en termes de réputation de ses diplômés auprès des employeurs.

L'École polytechnique poursuit son développement dans le cadre de l'Institut polytechnique de Paris. Deux nouveaux *masters of science and technology* ont été ouverts à la rentrée 2023 : *Data and economics for public policy* en partenariat avec Telecom paris, *Data science for finance* en partenariat avec HEC. La première promotion (50 étudiants) du nouveau diplôme conjoint Bachelor X/Master Columbia university commencera son cursus à la rentrée 2024.

Sur le plan du programme pluriannuel d'investissement immobilier, le Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM), destiné à être un lieu emblématique de la coopération entre 6 établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire de Paris-Saclay a été livré à l'été 2023. Le Pôle Mécanique, bâtiment de recherche accueillant des laboratoires de l'École polytechnique et de l'ENSTA Paris, devrait être livré fin 2023-début 2024. L'année 2024 sera marquée par la poursuite des nouvelles opérations prévues par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2022-2026 : phase d'étude de la restructuration de l'ensemble central après la notification du marché de maîtrise d'œuvre fin 2023, lancement des travaux de l'opération de relocalisations (fin 2023), études relatives au nouveau bâtiment de recherche et à la rénovation des laboratoires.

La modernisation de la fonction financière va se poursuivre en 2024 avec la consolidation de la démarche analytique et le développement de tableaux de bord permettant de mettre en place un pilotage de la performance par piliers. En complément du SI Finances, l'École va poursuivre sa modernisation financière avec le lancement d'un nouveau SI Missions dont l'objet est de fluidifier le traitement des dossiers au profit des agents et des enseignants chercheurs.

En 2024 sera déployé le nouveau SI RH qui viendra consolider la transformation des fonctions support de l'École engagée depuis 2020.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les crédits du plan de relance (volet énergie) ont permis de procéder à des travaux de rénovations thermiques se terminant en 2023.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	115 275	115 275	127 408	127 408
Subvention pour charges de service public	101 089	101 089	103 856	103 856
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	14 186	14 186	23 552	23 552
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	5 123	5 123	5 647	5 647
Subvention pour charges de service public	5 123	5 123	5 647	5 647
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	120 398	120 398	133 056	133 056

Le niveau de la SCSP de l'école Polytechnique au titre de l'année 2024 s'élève à 103,8 M€, en augmentation pour prendre en compte l'impact de l'inflation, l'évolution du point d'indice, la NPRM (Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires), ou encore le financement de bourses sur critères sociaux.

Une subvention pour charges d'investissement de 23,5 M€ est prévue pour 2024, afin de poursuivre le financement des travaux du plan pluriannuel d'investissements et notamment la rénovation du bâtiment central de l'école.

Les subventions pour charges d'investissement versées à l'établissement sont comptabilisées en tant que financement de l'État parmi les recettes fléchées.

L'école Polytechnique percevra, en gestion 2023, une avance de 2,1 M€ au bénéfice de sa SCI.

L'écart entre le montant de 14,2 M€ du tableau de financement État et le montant inscrit à la ligne financements de l'État fléchés (19,5 M€) vient des subventions et reversements pour les allocations doctorales.

La diminution de trésorerie au 31/12 entre le compte financier 2022 et le BI 2023 s'explique par le solde budgétaire ainsi que les reports de décaissements notamment sur les opérations du plan pluriannuel d'investissements, la levée de la réserve de précaution, de moindres charges sur la fin de l'exercice et les opérations non budgétaires liées à la trésorerie.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 203	3 274
– sous plafond	2 691	2 697
– hors plafond	512	577
<i>dont contrats aidés</i>	16	
<i>dont apprentis</i>		15
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

L'augmentation des emplois sous plafond est liée à l'augmentation du plafond d'emplois des élèves polytechniciens (de 1650 ETPT en 2023 à 1656 ETPT en 2024).

PROGRAMME 178

Préparation et emploi des forces

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry Burkhard

Chef d'état-major des armées

Responsable du programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » vise à satisfaire aux exigences de mise en condition et d'engagement des forces définies par les contrats opérationnels, eux-mêmes déclinés des ambitions de la revue nationale stratégique de novembre 2022 et de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. En ce sens, il est au cœur de la mise en œuvre des forces armées. Organisé de façon à pouvoir assurer simultanément la conduite des opérations et la préparation des forces dans un cadre organique cohérent, le programme 178 est placé sous la responsabilité du chef d'état-major des armées (CEMA) au titre de ses attributions en matière de commandement des opérations militaires, de préparation et de mise en condition d'emploi des armées, de leur soutien, de la définition de leur format d'ensemble et de leur cohérence capacitaire.

Le conflit en Ukraine marque un tournant majeur ainsi qu'une accélération brutale de la dégradation de notre environnement stratégique constatée depuis une décennie, qui appelle un changement de paradigme pour la France et tous les pays européens. Ce nouveau contexte stratégique se caractérise par trois tendances. La première est l'emploi désinhibé de la force, redevenu pour beaucoup d'acteurs le mode de règlement des conflits. La deuxième tendance est la contestation de notre liberté d'action par de grands compétiteurs, animés de la même volonté d'affirmer leur présence dans tous les domaines de confrontation, y compris dans le champ de l'influence, désormais érigée en 6^e fonction stratégique. Enfin, la troisième tendance est le changement d'échelle, qui se traduit par une extension de la conflictualité à l'ensemble des milieux et des champs et par la mise en œuvre de stratégies hybrides.

Face à de fortes incertitudes et à la montée des menaces, la LPM 2024-2030 porte l'ambition de préserver un modèle d'armée crédible, équilibré et cohérent, en poursuivant l'indispensable modernisation de nos forces et en les adaptant à l'évolution de la conflictualité. Dans cette perspective, l'année budgétaire 2024 est la première marche d'une ambition de modèle rénové pour nos armées, au service d'une France souveraine qui défend son autonomie stratégique, puissance indépendante, libre de ses choix et de ses alliances et fiable comme partenaire diplomatique et militaire. Cette ambition s'inscrit dans le cadre d'alliances, en particulier au sein de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Elle tire les leçons de plus de vingt ans de lutte contre le terrorisme et de conflits asymétriques, entame une transformation nécessaire à la supériorité opérationnelle de nos armées, pour anticiper les sauts technologiques et les usages associés, notamment dans le domaine de l'espace, des fonds marins, de la cybersécurité, des drones, des différents domaines de la recherche fondamentale et appliquée issue de la physique quantique ou de l'intelligence artificielle.

1. Renforcer les forces morales et la cohésion nationale

Les armées contribueront davantage à la cohésion et à la résilience de la Nation en s'appuyant sur un lien Nation-armée rénové et plus visible (service militaire adapté, service militaire volontaire, modification de la doctrine d'emploi des réserves dont le volume global va doubler sur la période, etc.). Pour l'emporter dans une conflictualité qui est avant tout une confrontation des volontés, la vigueur des forces morales, c'est-à-dire la capacité individuelle et collective à prendre l'ascendant sur les événements, est décisive. Les armées doivent donc cultiver leurs forces morales, combinaison de paramètres divers comme le sens de la mission, l'adhésion au projet collectif, la discipline, les conditions de vie et de travail ou encore le soutien apporté à la Nation. Une attention particulière sera prêtée au renforcement du lien entre la jeunesse et les armées qui constitue un enjeu essentiel pour la cohésion nationale. Par ailleurs, au quotidien, les efforts seront poursuivis pour améliorer les conditions de vie sur les emprises militaires notamment par l'entretien de l'infrastructure. De manière générale, le suivi de nos blessés comme la prise en compte des familles s'accroît : le « plan famille II » y contribue notamment en 2024 au titre de l'accompagnement des mutations des militaires et de leur famille.

2. Renforcer la cohérence et la réactivité d'une armée d'emploi

En 2024, les armées maintiendront la permanence de la dissuasion nucléaire, clé de voûte de la défense de notre pays, et entameront une évolution vers un nouveau référentiel opérationnel. Elles doivent développer et renforcer leur capacité à faire face à un engagement majeur et à des affrontements de haute intensité, dans tous les champs de la conflictualité. Il s'agira, d'une part, de rehausser le niveau d'exigence de préparation opérationnelle et de disponibilité des matériels (poursuite de l'optimisation des stocks de munitions, y compris les plus complexes, et de lots de maintien en condition opérationnelle) et, d'autre part, de redéfinir des stades d'alerte permettant d'adapter le niveau de notre défense à la menace. Cet effort au profit de la préparation opérationnelle débute dès 2024, permettant de maintenir les savoir-faire dans le temps, en cohérence avec l'arrivée des nouveaux équipements et de très hautes exigences de polyvalence. La préparation sera également renforcée qualitativement en développant des entraînements de « haut de spectre » pour consolider les compétences nécessaires aux engagements de court terme et y favoriser l'emploi de munitions en conditions réelles, au service d'une préparation opérationnelle réaliste et durcie. L'amélioration qualitative de l'entraînement se traduira par la participation des armées aux exercices de niveau brigade terrestre, de niveau de force maritime et de niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne, et par la participation à des exercices multinationaux, en particulier dans le cadre de l'OTAN (STEADFAST DEFENDER 24). Pour que les armées consacrent plus de temps à l'entraînement mené avec leurs matériels majeurs, avec lesquels elles pourraient être amenées à s'engager en cas d'affrontement, un niveau supérieur de performance du maintien en condition opérationnelle (MCO) sera recherché. Ainsi, les crédits de l'opération stratégique « Entretien programmé du matériel » (EPM) augmentent de plus de 745 M€ par rapport à la loi de finances 2023, comme ceux de l'opération stratégique « Activités opérationnelles » de 326 M€, pour permettre de garantir l'activité des forces et leur préparation opérationnelle. Les crédits dédiés au financement du recomplètement des stocks de munitions et de petits équipements augmentent eux de 306 M€ (opération stratégique « Équipements d'accompagnement »).

3. Préserver la cohérence du modèle par des soutiens renforcés

Il ne peut y avoir de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, ni d'autonomie stratégique, sans des soutiens robustes, dont la qualité conditionne la performance opérationnelle comprenant la capacité à durer. La LPM 2024-2030 porte l'ambition de consolider les services de soutien et de renforcer leur crédibilité opérationnelle dans la perspective d'un pivot vers le nouveau référentiel opérationnel. Dès 2024, un effort sera fait sur le maintien d'un soutien territorial de proximité de qualité, par les bases de défense dont le budget est en hausse de 146 M€ par rapport à 2023. Des stocks pré-positionnés (protection balistique, panoplies NRBC...) seront constitués au juste niveau ainsi que des moyens modernes d'équipements individuels du combattant mis à disposition, avec le début des livraisons en treillis F3 BME. Les capacités de transport des munitions seront augmentées. Le soutien des forces pré-positionnées et de souveraineté sera pris en compte avec le doublement des dépenses destinées aux familles de militaires ou civils affectés en outre-mer et à l'étranger. Enfin, la capacité hospitalière militaire initiera dès 2024 son renforcement avec notamment la réhabilitation du service de chirurgie orthopédique pour l'HIA Percy ou le renouvellement de l'IRM 3T pour l'HIA Sainte-Anne.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Commander des forces, aptes à comprendre et influencer

INDICATEUR 1.1 : Nombre d'états-majors tactiques aptes de niveau 1 et 2

INDICATEUR 1.2 : Nombre d'exercices

INDICATEUR 1.3 : Volume de personnel militaire déployé

INDICATEUR 1.4 : Efficacité du pré-positionnement des forces

INDICATEUR 1.5 : Signalements stratégiques

OBJECTIF 2 : Entraîner les forces

INDICATEUR 2.1 : Activité réalisée par type de matériel

INDICATEUR 2.2 : Nombre d'exercices du domaine spatial

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'exercices du domaine Cyber

OBJECTIF 3 : Soutenir les forces

INDICATEUR 3.1 : Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

INDICATEUR 3.2 : Disponibilité des matériels

INDICATEUR 3.3 : Coût de la fonction « restauration-hébergement »

INDICATEUR 3.4 : Soutien du SSA aux opérations

INDICATEUR 3.5 : Améliorer le soutien du combattant

INDICATEUR 3.6 : Soutien des opérations par la DIRISI

OBJECTIF 4 : Préparer l'avenir

INDICATEUR 4.1 : Réserve opérationnelle

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le projet de loi de programmation militaire définit de nouvelles orientations stratégiques pour les armées. Les objectifs et indicateurs du dispositif de performance du programme « Préparation et emploi des forces » ont en conséquence été redéfinis de façon systémique, avec un triple objectif de simplification, de protection des données les plus sensibles, et de cohérence avec la vision stratégique du CEMA.

Les indicateurs sont désormais organisés selon les processus du plan stratégique des armées : commander, comprendre et influencer, entraîner, soutenir, préparer l'avenir. La bonne exécution de ces processus garantit la performance dans la préparation et l'emploi des forces.

Le dispositif de performance du P.178, auparavant constitué de 6 objectifs, 10 indicateurs et 59 sous-indicateurs, s'appuie désormais sur 4 objectifs, 16 indicateurs et 49 sous-indicateurs. Par ailleurs, dans un contexte de compétition stratégique accrue, une attention particulière a été accordée à la protection de certaines données. Dans ce cadre, les informations relatives à la disponibilité et à l'activité réalisée par type de matériels font l'objet d'une mention de manipulation « Diffusion restreinte – Spécial France » et ne sont donc pas accessibles en source ouverte.

OBJECTIF

1 – Commander des forces, aptes à comprendre et influencer

L'efficacité de nos réponses militaires dépend de la qualité de la chaîne de commandement et de conduite (C2) qui constitue le premier des facteurs de supériorité opérationnelle notamment face à une confrontation polymorphe, de la compétition à l'affrontement, multi-milieus et multi-champs pour comprendre, décider et prendre de vitesse l'adversaire. Pour être au rendez-vous des opérations, il s'agit de :

- cultiver l'habitude du travail en réseau pour permettre à chaque niveau de commandement d'être autonome chaque fois que nécessaire et de prendre l'initiative dès qu'une opportunité se présente ;
- adapter les organisations aux enjeux des nouvelles formes de conflictualité, afin de les rendre plus agiles, cohérentes et réactives ;
- développer et entraîner la structure de C2 pour diriger des opérations en coalition.

La multiplication des domaines de confrontation est propice aux stratégies hybrides et de contournement. Notre capacité à déceler, à anticiper, à coordonner est ainsi essentielle. Il est alors essentiel de gagner la supériorité influentielle, contribuer à la stratégie de puissance de la France, de cultiver la solidarité stratégique avec nos partenaires et alliés et de renforcer notre capacité de « nation cadre » de coalition.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

1.1 – Nombre d'états-majors tactiques aptes de niveau 1 et 2

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'états-majors tactiques aptes de niveau 1 et 2	Nb	8	8	8	8	8	8

Précisions méthodologiques

Cet indicateur est relatif au nombre d'états-majors tactiques qualifiés, et aptes après évaluation, ayant la capacité à :

- recevoir, traiter et analyser les données de situation (veille/anticipation/compréhension) pour passer de la Situation Opérationnelle Commune (COP) de milieu à la COP M2MC (multimilieux multichamps),
- établir des synergies entre domaines d'expertise pour la campagne de niveau opératif : donc passer de 3 milieux historiques à 7 (M2MC)
- se connecter au niveau politique et à travailler en inter agences, capacité à intégrer les contraintes de soutien
- intégrer les effets.

Le commandement des opérations multinationales ou nationales relève du niveau stratégique militaire pour la direction, la planification et la conduite, et des niveaux opératif et tactique pour la planification et l'exécution.

Le niveau tactique est celui de la mise en œuvre des capacités de chaque composante de la force, en vue d'atteindre les objectifs définis par le niveau opératif. C'est à ce niveau que sont réglées les contraintes spécifiques à chaque armée. Chaque composante dispose donc généralement d'un commandement de composante (terrestre - Land Component Command (LCC), maritime - Maritime Component Command (MCC), aérienne - Joint Force Air Component (JFAC), etc.), qui peut être national ou international, pour planifier et conduire les opérations tactiques qui lui reviennent. La mise sur pied de composantes spécialisées peut être nécessaire lorsque les moyens provenant de plusieurs armées sont utilisés conjointement pour une mission nécessitant l'unité du commandement et des savoir-faire communs ou conjoints, impliquant une coordination spécifique.

Une composante s'appuie sur une chaîne de commandement propre, qui peut être très centralisée comme pour les composantes aériennes ou maritimes, ou au contraire comporter plusieurs niveaux tactiques subordonnés, comme l'est la composante terrestre, où l'on parle alors de niveau. Ainsi le niveau 1 (corps d'armée) est celui possédant l'intégralité des fonctions opérationnelles de l'action terrestre, alors que le niveau 2 (division) est le niveau de synthèse de la manœuvre tactique à dominante terrestre.

Mode de calcul :

Nombre d'états-majors tactiques évalués aptes : états-majors de niveau tactique pour les opérations aéromaritimes, aptes à assumer jusqu'au commandement d'une opération interarmées de théâtre à dominante terre (avec renforcement des autres composantes), et aptes à commander des opérations aériennes.

Source des données :

États-majors d'armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Composante terrestre :

Dans un contexte de retour de la conflictualité en Europe, les états-majors (EM) français de niveau 1 et 2 continueront d'être entraînés et évalués afin de maintenir leur capacité à commander une opération autonome ou au sein d'une coalition. Le Corps de réaction rapide – France (CRR-FR/ EM tactique de niveau 1 apte à assurer avec renforcement des responsabilités opératives) obtient sa certification dans un cadre OTAN, UE ou national ; elle est circonstancielle et non systématique. Cet état-major suit un processus de certification en vue d'assurer une alerte. Les grands exercices de l'OTAN (LOLE 24, STDE) constituent le cadre de cette certification.

Les deux divisions (EM tactiques de niveau 2) sont aptes à assumer jusqu'au commandement d'une opération interarmées de théâtre à dominante terre (avec renforcement des autres composantes).

Composante maritime :

La Marine nationale peut armer deux états-majors tactiques en nombre de personnels (EM GAN et EM Amphibie). Le nombre d'états-majors tactiques de la Marine nationale correspond à ses besoins actuels dans ce domaine.

Composante aérienne :

Par état-major tactique apte, l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) entend son état-major de niveau composante aérienne incarné par :

- le Centre Air de Planification et de Conduite des Opérations (CAPCO) relevant du Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes (CDAOA) implanté sur le site de Lyon-Mont-Verdun. Ainsi, ce centre assure la planification et la conduite de toutes les opérations de l'AAE, en permanence H24 7/7.
- le Centre de commandement et de conduite des opérations spatiales (C3OS) relevant du Commandement de l'Espace (CDE) ;
- la Brigade Opérations des Forces Aériennes Stratégiques (FAS) : garante de la capacité opérationnelle permanente des FAS au titre de la Composante Nucléaire Aéroportées. Avec les autres centres d'opérations militaires, elle constitue pour les FAS le point d'entrée pour ce qui relève des opérations et une capacité opérative pour le commandement d'opérations interarmées à dominante aérienne (Projection du puissance, RESEVAC, etc.).

INDICATEUR**1.2 – Nombre d'exercices**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
De niveau brigade terrestre	%	100	100	100	100	100	100
interarmées	%	70	95	100	100	100	100
De niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne	%	74	82	85	100	100	100
De niveau force maritime	%	116	115	117	100	100	100

Précisions méthodologiques

Ces sous-indicateurs rendent compte du taux de réalisation des exercices du niveau brigade interarmes déployée sur le terrain ou en simulation (1.2.1), mettant en œuvre des éléments de force navale (1.2.2), de niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne (1.2.3), et interarmées (1.2.4).

Mode de calcul :

Taux calculé sur le nombre d'exercices réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixé (planification des exercices).

Source des données :

États-majors d'armées et division Emploi de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Niveau brigade terrestre :**

Les six brigades de l'armée de Terre (AdT) et la brigade franco-allemande poursuivront leur entraînement à la haute intensité lors d'exercices évalués qui sont intégrés dans le cycle opérationnel des Forces terrestres. Ces

exercices sont l'occasion de déploiements de l'État-Major des brigades et de leurs subordonnés sur le terrain ou en simulation.

Niveau force maritime :

Les exercices réalisés ont été supérieurs en nombre aux exercices planifiés. Pour les années suivantes, la Marine projette *a minima* de réaliser les exercices qui seront planifiés.

Niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne :

Le volume global d'activité reste stable en raison notamment de la constance de l'enveloppe financière annuelle dédiée aux activités de préparation opérationnelle et du taux d'annulation pour raisons conjoncturelles sensiblement constant sauf situation exceptionnelle connue en 2020 (COVID 19). Ces annulations peuvent avoir de multiples causes : engagements opérationnels concomitants aux activités de préparation opérationnelle, indisponibilité des moyens matériels et RH joueurs, restrictions dues à l'indisponibilité de spécialistes (SIC, Protection, etc.), annulation d'activités de la part des nations hôtes, situations exceptionnelles (COVID 19, crises).

Niveau interarmées :

Chaque année, dans le cadre de la préparation opérationnelle de nos armées, des exercices sont organisés (bilatéraux ou multinationaux). Sauf contrainte majeure, les exercices sont rarement annulés. La non-réalisation d'un exercice peut avoir des conséquences importantes sur la préparation opérationnelle de nos forces. Les résultats de l'année 2021 restent toutefois exceptionnels et s'expliquent par les contraintes liées à la pandémie de la COVID-19.

INDICATEUR

1.3 – Volume de personnel militaire déployé

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Volume de personnel militaire déployé	Nb	12 051	10 966	11 000	11 000	11 000	11 000

Précisions méthodologiques

Le volume de personnel militaire déployé prend en compte le volume de personnel déployé par la France au profit de l'ensemble de ses engagements militaires à l'étranger (OPEX (opérations extérieures) et MCD (missions de courte durée)).

Mode de calcul :

L'effectif présenté est un effectif moyen annuel calculé à partir des suivis mensuels des effectifs projetés.

Cet indicateur ne prend pas en compte le personnel déployé sous le régime des MISSOPS (Mission opérationnelle) comme c'est le cas actuellement pour les militaires projetés sur le flanc Est en réponse à la situation en Ukraine.

Source des données :

Les chiffres fournis sont suivis mensuellement par le CPCO/J1 qui consolide les données fournies par les états-majors opérationnels des armées, directions et services EMOs pour leurs périmètres respectifs (OPEX/MCD).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur caractérise un niveau d'activité, plus qu'un objectif de performance, dans la mesure où le volume de personnel déployé dépend des engagements des forces armées qui ne sont pas prédictibles. Cet indicateur échappe donc à une logique de cibles à atteindre (qui sont, à défaut, présumées stables). Cet indicateur présente néanmoins l'intérêt de permettre un suivi transparent vis-à-vis du Parlement du volume d'engagement de nos forces, qui constitue un déterminant important de l'emploi des ressources allouées en loi de finances, en particulier la provision pour les opérations extérieures.

INDICATEUR

1.4 – Efficacité du pré-positionnement des forces

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réalisation en matière de formation des forces étrangères par les forces pré positionnées	%	82,5	74,1	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la réalisation des tâches de formation au profit des forces armées étrangères notamment pour les contingents de maintien de la paix, programmées soit dans le cadre des accords bilatéraux, soit dans le cadre de protocoles ONU : effectif des forces étrangères réellement formées par rapport à l'effectif prévu.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées (division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Nos forces pré-positionnées consacrent une part prépondérante de leur activité au partenariat militaire opérationnel. C'est particulièrement le cas pour nos deux pôles de coopération, les éléments français au Sénégal (EFS) et les éléments français au Gabon (EFG), dont c'est la mission première vers laquelle sont tournés tous leurs efforts. Au-delà de la capacité de nos forces pré-positionnées à atteindre ce résultat, ce dernier dépend aussi de nombreux paramètres susceptibles de moduler l'action militaire (évolution des choix de politique intérieure de certains partenaires, phénomènes naturels comme ce fut le cas avec la pandémie de Covid, volonté ou non de nos partenaires de travailler avec nous, demandes de formations variables des pays partenaires, évolutions des missions des Nations Unies et des missions régionales).

Le contexte sécuritaire conditionne aussi beaucoup les aptitudes de nos forces. Une crise majeure comme la guerre en Ukraine conduit à réorienter des priorités dans l'emploi de nos forces et de certains moyens qui auraient pu être consacrés aux actions de formations des forces pré-positionnées.

A la suite de la décision du Président de la République, le 11 janvier, de réduire notre empreinte en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale (AFCO), l'état-major des armées estime que la diminution de nos capacités de formation dans ces deux zones sera d'au moins 30 %. Les objectifs de formation assignés ont été adaptés à ce nouveau format.

INDICATEUR**1.5 – Signalements stratégiques**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre de déploiements	Nb	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	12	12	12
Nombre d'exercices démonstratifs	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1.6.1 : ce sous-indicateur rend compte du nombre de déploiements physiques d'initiative française hors de nos frontières, qui ne sont ni des OPEX ni des MISSINT, ni des exercices.

Sous-indicateur 1.6.2 : ce sous-indicateur est relatif au nombre d'exercices interarmées ou de composante, démonstratifs et identifiés comme tels.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.6.1 : il totalise les déploiements physiques d'initiative française hors de nos frontières, qui ne sont ni des OPEX ni des MISSINT, ni des exercices, sur une période de 2 ans glissants. Il ne prend en compte que les déploiements majeurs.

Sous-indicateur 1.6.2 : taux calculé sur le nombre d'exercices démonstratifs - événements majeurs avec nos grands partenaires (interministériel, SGA, DGA, partenaires étrangers, etc.) réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixée (planification des exercices).

Source des données :

État-major des armées (CPCO et division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur traduit la capacité des armées, directions et services à valoriser leurs activités à des fins de signalement stratégique auprès de nos partenaires (grands subordonnés du ministre, en interministériel, étrangers, alliés ou compétiteurs).

Nombre de déploiements

Le nouveau sous-indicateur « nombre de déploiements » met en lumière la démonstration de la détermination des armées à défendre les intérêts de la France grâce aux déploiements mettant en œuvre des signalements stratégiques. Ceux-ci se conjuguent à travers une action ou interaction conduite vis-à-vis d'un allié, d'un partenaire, d'un compétiteur ou d'un opposant. Il ne s'agit donc pas d'un déploiement de longue durée mais bien d'une interaction ponctuelle dans un cadre géographique précis. Ainsi, un même déploiement peut engendrer plusieurs signalements stratégiques dans différentes zones d'action et face ou avec différents acteurs.

La comptabilisation d'une projection de force ne rendra pas compte de la multitude de signalements qu'elle peut potentiellement engendrer. Compte tenu de la jeunesse du concept et du présent indicateur, il apparaît prématuré de chercher à donner une valeur chiffrée représentative de tous les micro-signalements réalisés par les armées.

Si un nombre devait être donné à ce stade, il représenterait les déploiements principaux dont il est question, sans valoriser l'ensemble de leurs interactions délivrant un message stratégique. Ainsi le déploiement du GAN ou la mission Jeanne d'Arc, par exemple, ne représenteraient chacun qu'une unité alors qu'il interagit dans plusieurs mers ou océans du globe et vis-à-vis de nombreux pays ou organisations.

Nombre d'exercices démonstratifs

L'activité des armées, directions et services est orientée au travers d'une directive de signalement stratégique de la préparation opérationnelle ayant pour finalité l'identification des activités interarmées ou de composante particulièrement démonstratives. Cette activité est soumise à la disponibilité technique des matériels et aux financements nécessaires.

La cible annuelle est estimée à environ trois exercices par mois de niveau CPCO et un par composante Terre/Air/Mer. Elle fait l'objet d'une réflexion liée à la directive de signalement stratégique de la préparation opérationnelle. Par construction ces exercices restent naturellement prioritaires en cas d'arbitrage.

OBJECTIF

2 – Entraîner les forces

Il n'y a pas de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, ni d'autonomie stratégique, sans des soutiens robustes et de qualité, correctement dotés en ressources. Il s'agit pour cela de conserver la maîtrise des transformations engagées et de renforcer les capacités de soutien en cohérence avec l'ambition opérationnelle des armées. Il est nécessaire de prendre en compte trois impératifs : l'excellence opérationnelle, la résilience et la soutenabilité.

INDICATEUR

2.1 – Activité réalisée par type de matériel

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Heures de vol par équipage de patrouille/surveillance maritime	heure						
Heures de vol par pilote d'hélicoptère des forces conventionnelles (forces spéciales) Terre	heure						
Journées d'activités du combattant terrestre "JACT"	jours						
Heures d'entraînement par équipage de chars et de véhicules blindés	heure						
Heures de vol par pilote de transport Air	heure						
Heures de vol par pilote de chasse Air	heure						
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air	heure						
Heures de vol par équipage d'hélicoptère Marine	heure						
Jours de mer par bâtiment (bâtiment hauturier)	jours						
Coups tirés par équipage CAESAR à l'entraînement	Nb						
Heures de vol par pilote de chasse de l'aéronavale	heure						

Précisions méthodologiques

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

INDICATEUR

2.2 – Nombre d'exercices du domaine spatial

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'exercices du domaine spatial	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiques

Il s'agit de comparer le nombre d'exercices du domaine spatial réalisés au cours de l'année à la cible d'entraînement. L'usage d'un ratio permet de rendre comparables les données d'une année sur l'autre dans un domaine en évolution que sont les opérations spatiales militaires.

Mode de calcul :

Cet indicateur représente le taux de réalisation des exercices impliquant le domaine spatial durant l'année considérée. L'unité de mesure de la cible est un pourcentage : nombre d'exercices impliquant le domaine spatial réalisés rapporté au nombre d'exercices de la cible d'entraînement (planification des exercices).

Source des données :

Données de base collectées par la brigade aérienne des opérations spatiales et transmises aux divisions métiers de l'EMA.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible de ce nouvel indicateur est fixée à 100 %. L'objectif est de maîtriser les aptitudes et compétences liées aux opérations spatiales militaires et ce, pour les trois prochaines années, eu égard à la trajectoire de montée en puissance du Commandement de l'espace et des besoins d'entraînement afférents.

Le nombre d'exercices du domaine spatial planifiés au cours des prochaines années devrait se stabiliser voire continuer à croître à la faveur de la montée en puissance du domaine Espace dans le champ des opérations, aussi bien à l'échelle nationale que multinationale.

Pour atteindre cette cible, le Commandement de l'espace adoptera une double approche dans sa préparation opérationnelle :

- en mettant en synergie des capacités spatiales disponibles, une doctrine d'emploi étayée, une structure de commandement et de conduite des opérations spatiales militaires en interface avec les autres acteurs du domaine spatial ;
- en tant qu'expert de milieu en appui des niveaux tactique, opératif et stratégique, dans un cadre national ou international.

INDICATEUR**2.3 – Nombre d'exercices du domaine Cyber**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Nombre d'exercices du domaine Cyber	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiquesMode de calcul :

Cet indicateur représente le taux de réalisation des exercices de cyberdéfense. Il établit le taux d'exercices réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixée (planification des exercices).

Source des données :

État-major du commandement de la cyberdéfense.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Conformément à la directive de préparation opérationnelle actualisée annuellement, chaque armée, direction et service s'engage vis-à-vis du COMCYBER à organiser un exercice en propre de son périmètre d'armée, soit à participer à l'exercice DEFNET planifié et conduit par le COMCYBER. Hormis la période COVID 19, cette planification est reconduite annuellement et s'appuie sur les retours d'expérience des éditions précédentes, basé sur des scénarios soit orientés sur une thématique spécifique, soit en lien avec l'actualité.

Pour la France, l'année 2023-2024 comportera deux Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI), la Coupe du Monde de rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP2024), qui constitueront les priorités d'entraînement pour le MINARM, en collaboration avec l'ANSSI.

L'objectif principal des exercices demeure la lutte informatique défensive (LID) pour l'ensemble des armées, directions et services (entraînement des chaînes opérationnelles – états-majors des opérations d'armée -, entraînement des unités spécialisées cyber). Quant à la lutte informatique offensive (LIO) et la lutte informatique d'influence (L2I), celles-ci s'intègrent progressivement dans les scénarios d'exercice. Dans le domaine de la lutte informatique, le COMCYBER intervient au besoin pour chaque armée demandant une expertise ou souhaitant jouer la chaîne de remontée d'alertes ou d'incidents.

En termes de projection triennale, l'exercice ORION, dont la première édition a eu lieu au premier semestre 2023, devient la référence en la matière. Le COMCYBER y joue un rôle central dans le domaine de la LID et désormais de la L2I avec la mise à disposition de la plateforme MASTODON au profit des états-majors, directions et services.

OBJECTIF**3 – Soutenir les forces**

L'utilisation à pleine capacité technique et opérationnelle des forces et des effectifs nécessite une activité permanente, régulière et de qualité, pour assurer dans les meilleures conditions de préparation et d'efficacité les engagements opérationnels présents ou à venir. Cela nécessite une technicité et des savoir-faire acquis par la combinaison de périodes d'entraînement et d'activité, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité technique.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

Menée avec nos partenaires, la préparation opérationnelle des forces conditionne notre capacité à gagner dans la compétition, la contestation ou l'affrontement. Il s'agit pour cela de :

- former et entraîner le personnel à la dureté et à la complexité des engagements, à l'exigence du combat de haute intensité, aux évolutions de la conflictualité et aux besoins qui en découlent ;
- consolider notre résilience pour fonctionner dans les situations chaotiques et pour faire face aux surprises stratégiques comme aux chocs traumatiques ;
- concevoir nos formations et exercices selon une approche multi-milieux et multi-champs (M2MC), dans une logique de communication stratégique, et avec nos partenaires ;
- garantir la crédibilité de nos capacités.

INDICATEUR

3.1 – Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Coût transitoire moyen de la fonction MCO terrestre par matériel et jour de préparation opérationnelle	€	63	54	66	59	68	70
Coût transitoire moyen de la fonction MCO navale par jour de disponibilité de la flotte	€	72	78	78 000	78 000	86 000	91 000
Coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol	€	12 095	12 687	12 090	14 200	14 800	15 400

Précisions méthodologiques

L'indicateur de coût du maintien en condition opérationnelle (MCO) est désormais analysé par milieu et au travers d'un ratio (dépenses / unité de mesure). Ces indicateurs visent à améliorer l'appréciation du rapport coût / efficacité du MCO des matériels pour satisfaire au besoin des forces.

Mode de calcul :

La méthode de calcul de ces indicateurs fait l'objet d'un modèle transitoire qui aura vocation à s'affiner et se compléter au fil des ans.

MCO terrestre :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO terrestre sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des systèmes d'information de gestion des ressources humaines - SIRH - (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la direction des affaires financières). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine terrestre » et aux charges de fonctionnement en lien avec le matériel terrestre rattachés au programme 178.

Enfin, la valeur du dénominateur correspond au nombre d'équipements nécessaires à l'engagement opérationnel calculé sur la base de la « quantité théorique totale » (DUO) de matériels inscrits au référentiel opérationnel commun par jours de préparation opérationnelle (données fournies par l'armée de terre).

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO terrestre.

Cet indicateur fera l'objet d'une simplification de son mode de calcul à compter du PAP 2020.

MCO naval :

Le sous-indicateur est calculé à partir de trois données sources :

- charges directes de la fonction MCO du milieu naval hors dissuasion sur le programme 178 : poste de dépenses « EPM Naval » (MM03) et dépenses des moyens militaires de soutien (essentiellement le SLM) afférentes au MCO naval incluses dans l'EAC (équipement d'accompagnement) « soutien des installations à terre » (MM06) ;
- données relatives aux rémunérations et charges sociales du personnel en charge du MCO issues des outils de description des organisations du ministère des armées (définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento DAF) ;
- nombre de jours de disponibilité technique non pondérés.

MCO aéronautique :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO Aéronautique sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (pour la définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards (mémento des coûts moyens titre 2 de la DAF). Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine aéronautique ». Au dénominateur, les données relatives aux heures de fonctionnement sont celles exploitées par la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé), telles qu'elles lui sont fournies par les armées : l'heure de vol est l'unité de mesure la plus communément admise dans le milieu aéronautique.

Le traitement est exécuté à partir des restitutions de CHORUS directement déversées sur les services bénéficiaires relevant de la fonction MCO aéronautique.

Les travaux de fiabilisation de cet indicateur vont se poursuivre, afin d'en accroître la précision.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

MCO terrestre :

Le coût du MCO terrestre augmente par l'effet cumulatif de la livraison progressive d'équipements de dernière génération et du maintien des parcs anciens dont le soutien s'avère de plus en plus coûteux. Ce coût oscille conjoncturellement au rythme des livraisons des parcs nouveaux et du retrait de service des parcs anciens (évolution en biseau des deux courbes). Le coût de soutien des nouveaux équipements sera véritablement consolidé à l'horizon 2027-28, lorsque chacun de ces parcs sera suffisamment déployé et son soutien éprouvé.

MCO Naval :

Le coût de MCO est stable sur 2022-2024. L'augmentation en 2025-2026 s'explique essentiellement par :

- le vieillissement des parcs et la prolongation de certains bâtiments nécessitant des travaux lourds afin de traiter les obsolescences ;
- la transition entre les sous-marins nucléaire d'attaque de type Rubis et Suffren ;
- les arrêts techniques majeurs (ATM) des frégates type FREMM[1] , ainsi que la préparation de la rénovation à mi vie des frégates type FDA[2] et de l'ATM3 du porte-avions Charles de Gaulle.

MCO aéronautique :

La maîtrise du coût à l'heure de vol dans la durée sur le périmètre du MCO aéronautique est assurée par la politique contractuelle basée sur des contrats globaux et pluriannuels mise en œuvre par la direction de la maintenance Aéronautique (DMAé).

[1] Frégate Multi Mission

[2] Frégate de Défense Aérienne

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

3.2 – Disponibilité des matériels

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Armée de l'air combat/chasse	%						
Marine nationale Autres bâtiments	%						
Armée de l'air DSA	%						
Armée de Terre Véhicules blindés (VAB, Griffon, Serval, VBCI)	%						
Marine nationale Bâtiments de combat	%						
Marine nationale SNA	%						
Armée de Terre Chars (Leclerc, AMX10RC, Jaguar)	%						
Armée de l'air Avions de transport tactique (ATT)	%						
Marine nationale Hélicoptères	%						
Armée de Terre Hélicoptères de reconnaissance et d'attaque (HRA)	%						
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel	%						
Marine nationale Chasse	%						
Armée de Terre CN155	%						
Armée de l'air Vecteurs ISR	%						
Armée de l'air Hélicoptères de manœuvre et de combat	%						
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime (PATSIMAR)	%						
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental (AUG)	%						
Armée de Terre Hélicoptères de manœuvre (HM)	%						

Précisions méthodologiques

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

INDICATEUR

3.3 – Coût de la fonction « restauration-hébergement »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Coût de la fonction restauration – hébergement	€	2 219	2 344	2 400	2 650	2 675	2 700

Précisions méthodologiques

Coût moyen de la fonction restauration-hébergement par soutenu : l'efficacité de la fonction restauration-hébergement porte sur le coût de cette fonction rapporté aux effectifs soutenus.

Les modalités de calcul retenues à partir du PAP 2017 ont fait l'objet d'un cadrage porté par le système de comptabilité analytique du service du commissariat des armées (DAMIER).

Procédant de l'amélioration du pilotage de la performance, cette évolution méthodologique de l'outil présente les caractéristiques suivantes :

- élargissement du périmètre des ressources prises en compte afin de procéder à une restitution en coûts complets (masse salariale, totalité du coût denrées, inclusion des fonctions support et des dotations aux amortissements) ;
- emploi des données comptables extraites du système d'information financière CHORUS pour le périmètre hors titre 2 ou l'utilisation des mémentos des coûts moyens titre 2 produits par la direction des affaires financières pour le personnel militaire et la direction des ressources humaines du ministère des armées pour le personnel civil ;
- cohérence des périmètres d'analyse et de ressources : le coût complet de la fonction restauration-hébergement-loisirs est calculé par DAMIER ;
- amélioration de l'auditabilité des données utilisées et des règles de calcul mises en œuvre (prise en compte de l'ensemble des charges, conformité des sources et méthodes au schéma directeur de la comptabilité analytique, documentation et traçabilité des données).

Mode de calcul :

L'indicateur mesure les coûts de la fonction « Restauration-Hébergement-Loisirs » (RHL) rapportés à la somme des effectifs du ministère des armées, soutenus par les bases de défense.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées (coût de la fonction restauration-hébergement-loisirs) et de l'état-major des armées (effectifs soutenus par les bases de défense).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles, calculées en coût complet, ont été revues pour tenir compte de l'évolution prévisionnelle à la hausse du coût de l'ensemble des facteurs, du fait de l'inflation. Afin de mitiger la hausse de ces dépenses, la fonction poursuit ses efforts de maîtrise des coûts sans dégradation de la qualité de service au travers, notamment, de la poursuite des concessions.

INDICATEUR**3.4 – Soutien du SSA aux opérations**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de réponse aux soutiens des activités à risques	%	100	100	Sans objet	100	100	100

Précisions méthodologiquesMode de calcul :

Le calcul est constitué par un ratio entre le nombre de réponses positives et le nombre de demandes de soutien reçues.

Source des données :

Les données de base sont collectées dans les formations opérationnelles (Direction des hôpitaux, Direction de la médecine des forces, Direction du ravitaillement médical) et présentées dans des tableaux formatés transmis à leurs autorités hiérarchiques pour exploitation et synthèse.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur mesure le taux de satisfaction des demandes de soutien des activités à risques au profit des armées. Cela exige des forces qualifiées et suffisantes, à la fois pour tenir des alertes permanentes et intervenir dans le cadre de la défense du territoire et des missions de service public (recherche et sauvetage, évacuation sanitaire, lutte contre les trafics, entraînement...).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

La cible est fixée à 100 % dans la continuité des années précédentes.

INDICATEUR

3.5 – Améliorer le soutien du combattant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'équipement	%	46	64	57	59	62	67

Précisions méthodologiques

Cet indicateur illustre la montée en puissance des nouveaux équipements de protection individuelle, c'est-à-dire les tenues NRBC (nucléaire – bactériologique – biologique – chimique), le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique (SMB) et le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique électronique (SMBE – évolution du SMB). Il vise à constater annuellement le respect de l'objectif sur le périmètre associé.

Mode de calcul :

Moyenne annuelle du taux d'équipement pondérée sur chaque composante, ce taux étant lui-même le ratio entre les livraisons réalisées et les livraisons programmées. Le taux affiché s'entend par rapport à une cible 100 % post 2030 pour les tenues NRBC et 100 % en 2030 pour les SMB.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles d'acquisition de matériel ont été mises à jour afin de prendre en compte la nouvelle ambition opérationnelle des armées et être en cohérence avec la trajectoire LPM prévisionnelle.

INDICATEUR

3.6 – Soutien des opérations par la DIRISI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de disponibilité du réseau OPS	%	99	97	95	96	97	98
Taux de réalisation des stocks OPS	%	167	168	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur est composé de deux sous-indicateurs, chacun illustrant la performance des deux missions qui structurent la DIRISI dans son appui numérique des forces en opérations tant sur les théâtres extérieurs que sur le territoire national.

Le premier indicateur, la disponibilité du réseau opérationnel, illustre sa fonction d'opérateur SIC du ministère.

Le second indicateur, taux de réalisation des stocks opérationnels, illustre ses fonctions de centrale d'achat et de gestionnaire des biens SIC du ministère.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité opérationnelle du soutien des opérations par la DIRISI. Il permet de visualiser sa performance au travers de la disponibilité du réseau opérationnel et de suivre les stocks conformément aux priorités opérationnelles afin de maintenir un stock supérieur au niveau de sécurité opérationnel défini, pour conserver la capacité à approvisionner les théâtres d'opérations en matériels SIC dans le cadre de primo déploiement de matériels ou de remplacement.

Mode de calcul :

3.6.1 : moyenne sur l'ensemble des réseaux offrant des services opérationnels du taux de disponibilité calculé comme le ratio entre le nombre d'heures d'interruption d'un service aux usagers dans le mois et le nombre total d'heures dans le mois.

3.6.2 : ratio entre le nombre de matériels en stock dans chaque catégorie de matériel et le nombre cible de matériels à détenir dans chaque catégorie.

Source des données :

Les données proviennent de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible de cet indicateur permet de mesurer l'efficacité opérationnelle du soutien des opérations par la DIRISI. Les principaux leviers d'action dans ce domaine sont d'une part la disponibilité réseau, le déploiement des différentes composantes du réseau Descartes et l'interopérabilité des systèmes d'information et de communication et, d'autre part, le suivi des stocks et l'anticipation de l'engagement des forces.

Taux de disponibilité du réseau OPS

Il permet de visualiser l'ensemble des pannes de services sur les différentes composantes du réseau opérationnel et la réactivité du service pour les remettre en œuvre. En dépit de difficultés RH, une légère amélioration de la qualité de service est attendue sur une activité qui demeurera prioritaire.

Taux de réalisation des stocks OPS

Il permet de suivre les stocks conformément aux priorités opérationnelles afin de maintenir un stock supérieur au niveau de sécurité opérationnelle défini, afin de conserver la capacité à approvisionner les théâtres d'opérations en matériels SIC dans le cadre de primo déploiements de matériels ou de remplacements. Les pourcentages supérieurs à 100 % en 2021 et 2022 s'expliquent par l'arrêt de certaines opérations qui ont conduit à un retour du matériel en stock.

OBJECTIF

4 – Préparer l'avenir

Les ressources humaines constituent la force principale des Armées. Elles sont le socle de la cohérence du modèle et de sa pérennité. Un socle « RH » consolidé permettra d'avoir « des femmes et des hommes à la hauteur » disposant de forces morales pour faire face aux nouvelles menaces, aux engagements majeurs et aux affrontements de haute intensité.

La bataille des compétences, en les renforçant, en les adaptant aux nouveaux besoins et en capitalisant sur la richesse et l'agilité des personnels, sera un défi majeur tout comme la capacité des armées à attirer les jeunes talents dont elles ont besoin, qui dépendra notamment du rayonnement positif des militaires et de l'institution à travers les dispositifs du SNU, de la réserve et de visibilité du militaire.

Si la réserve a longtemps permis de renforcer les forces d'active sur un large spectre de missions, un emploi rénové, à la hauteur des nouveaux enjeux et des nouvelles menaces, doit permettre de mieux contribuer à la défense et à la résilience de la Nation. Afin de mieux préparer l'avenir, le modèle actuel sera donc revu pour s'adapter aux besoins des armées et aux évolutions de notre société. Ainsi, le doublement des réserves est visé en 2030 pour atteindre l'objectif d'un réserviste pour deux militaires d'active en 2035. Leur emploi sera accru au quotidien et renouvelé dans ses missions (réserve territoriale, réserve stratégique, réserve de compétences).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR

4.1 – Réserve opérationnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Effectifs des réservistes opérationnels	Nb	39 341	37 080	40 000	43 800	47 600	52 000

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Sont comptabilisés le nombre de réservistes sous ESR au 31 décembre du périmètre EMA. Les cibles sont celles de la LPM 2024-2030 pour le périmètre MINARM.

Source des données :

Les SIRH des armées, directions et services.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les différentes mesures arrêtées en LPM (augmentation de la limite d'âge à 72 ans, possibilité pour les militaires d'active de faire de la réserve pendant un congé de disponibilité, un congé pour convenances personnelles ou un congé parental, différenciation de l'aptitude requise pour les réservistes, augmentation du nombre de jours ne nécessitant pas l'autorisation de l'employeur, etc.) et la mise en œuvre du plan « Réserve 2035 » (fluidification du parcours de recrutement, élaboration d'un plan de communication, etc.) faciliteront l'atteinte des cibles.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations		312 646 183 427 125 891	333 754 650 337 151 701	357 592 346 355 860 134	1 003 993 179 1 120 137 726	34 500 0
01.10 – Emploi des forces		138 748 580 220 359 483	10 032 176 16 054 084	357 592 346 355 860 134	506 373 102 592 273 701	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire		42 102 895 51 759 668	20 172 000 18 101 000	0 0	62 274 895 69 860 668	9 500 0
01.14 – Systèmes d'information et de communication		131 794 708 155 006 740	265 815 014 279 246 994	0 0	397 609 722 434 253 734	25 000 0
01.21 – Infrastructures SIC		0 0	37 735 460 23 749 623	0 0	37 735 460 23 749 623	0 0
02 – Préparation des forces terrestres		1 505 246 171 2 422 711 339	415 729 972 434 107 594	4 700 000 4 900 000	1 925 676 143 2 861 718 933	6 230 000 5 997 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres		191 201 457 225 598 798	0 0	0 0	191 201 457 225 598 798	720 000 0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres		107 440 290 128 936 903	0 0	0 0	107 440 290 128 936 903	550 000 0
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres		1 106 735 490 1 867 771 334	0 0	0 0	1 106 735 490 1 867 771 334	4 230 000 3 027 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres		99 868 934 200 404 304	157 067 251 172 951 603	4 700 000 4 900 000	261 636 185 378 255 907	700 000 2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres		0 0	258 662 721 261 155 991	0 0	258 662 721 261 155 991	30 000 0
03 – Préparation des forces navales		2 184 239 613 3 202 349 806	575 843 805 508 081 080	0 0	2 760 083 418 3 710 430 886	15 250 000 21 500 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales		452 310 621 430 641 861	0 0	0 0	452 310 621 430 641 861	2 500 000 4 800 000
03.05 – Ressources humaines des forces navales		59 982 023 70 346 714	8 327 650 16 328 875	0 0	68 309 673 86 675 589	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales		1 553 823 374 2 590 999 903	183 165 289 156 962 230	0 0	1 736 988 663 2 747 962 133	8 450 000 14 700 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales		118 123 595 110 361 328	6 130 776 5 495 302	0 0	124 254 371 115 856 630	2 300 000 0
03.11 – Infrastructures maritimes		0 0	378 220 090 329 294 673	0 0	378 220 090 329 294 673	0 0
04 – Préparation des forces aériennes		2 711 768 501 4 536 728 573	307 303 189 310 070 678	0 0	3 019 071 690 4 846 799 251	126 500 308 167 826 937
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes		18 753 482 27 557 501	0 0	0 0	18 753 482 27 557 501	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes		310 193 176 616 965 545	0 0	0 0	310 193 176 616 965 545	15 459 740 97 400 000
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques		76 456 208 90 017 483	0 0	0 0	76 456 208 90 017 483	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes		138 047 582 171 376 969	409 523 339 523	0 0	138 457 105 171 716 492	215 320 200 000
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes		2 124 494 040 3 586 613 947	98 978 364 162 790 417	0 0	2 223 472 404 3 749 404 364	110 825 248 70 226 937

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04.11 – Infrastructures aériennes		0	207 915 302	0	207 915 302	0
		0	146 940 738	0	146 940 738	0
04.12 – Activités spatiales		43 824 013	0	0	43 824 013	0
		44 197 128	0	0	44 197 128	0
05 – Logistique et soutien interarmées		2 310 469 906	690 043 658	195 329	3 000 708 893	206 850 917
		3 054 732 043	390 508 165	191 117	3 445 431 325	220 006 033
05.11 – Infrastructures de santé		0	143 952 561	0	143 952 561	0
		0	55 058 650	0	55 058 650	0
05.80 – Fonction santé		143 305 603	37 730 662	195 329	181 231 594	176 000 228
		161 517 453	57 337 844	191 117	219 046 414	177 930 000
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense		1 178 772 980	284 810 036	0	1 463 583 016	10 469 441
		1 881 843 679	25 199 630	0	1 907 043 309	10 480 000
05.83 – Soutiens complémentaires		183 707 491	0	0	183 707 491	0
		176 237 964	0	0	176 237 964	0
05.84 – Service interarmées des munitions		16 703 443	3 283 526	0	19 986 969	204 606
		11 000 178	11 088 283	0	22 088 461	300 000
05.85 – Service du commissariat aux armées		787 980 389	72 050 861	0	860 031 250	20 176 642
		824 132 769	87 372 923	0	911 505 692	31 296 033
05.89 – Infrastructure des soutiens		0	148 216 012	0	148 216 012	0
		0	154 450 835	0	154 450 835	0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		790 000 000	0	30 000 000	820 000 000	24 000 000
		540 000 000	0	30 000 000	570 000 000	0
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		30 000 000	0	0	30 000 000	0
		30 000 000	0	0	30 000 000	0
Totaux		9 844 370 374	2 322 675 274	392 487 675	12 559 533 323	378 865 725
		14 213 647 652	1 979 919 218	390 951 251	16 584 518 121	415 329 970

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations		285 325 923	292 423 183	234 327 638	812 076 744	34 500
		396 403 657	338 634 619	299 798 226	1 034 836 502	0
01.10 – Emploi des forces		132 330 093	9 627 408	234 327 638	376 285 139	0
		209 029 793	15 217 161	299 798 226	524 045 180	0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire		40 717 826	14 562 544	0	55 280 370	9 500
		39 622 742	25 757 581	0	65 380 323	0
01.14 – Systèmes d'information et de communication		112 278 004	248 486 725	0	360 764 729	25 000
		147 751 122	269 007 410	0	416 758 532	0
01.21 – Infrastructures SIC		0	19 746 506	0	19 746 506	0
		0	28 652 467	0	28 652 467	0
02 – Préparation des forces terrestres		1 643 427 071	235 114 660	4 700 000	1 883 241 731	6 230 000
		1 901 057 374	287 548 170	4 900 000	2 193 505 544	5 997 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres		188 588 296	0	0	188 588 296	720 000
		215 868 494	0	0	215 868 494	0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres		104 088 511	0	0	104 088 511	550 000
		122 474 068	0	0	122 474 068	0
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres		1 234 716 294	0	0	1 234 716 294	4 230 000
		1 470 193 487	0	0	1 470 193 487	3 027 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres		116 033 970	146 975 997	4 700 000	267 709 967	700 000
		92 521 325	163 600 754	4 900 000	261 022 079	2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres		0	88 138 663	0	88 138 663	30 000
		0	123 947 416	0	123 947 416	0
03 – Préparation des forces navales		2 632 446 504	455 795 909	0	3 088 242 413	15 250 000
		2 932 912 523	514 302 252	0	3 447 214 775	21 500 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales		339 412 751	0	0	339 412 751	2 500 000
		427 960 457	0	0	427 960 457	4 800 000

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03.05 – Ressources humaines des forces navales		58 396 144 65 124 410	7 894 281 12 012 665	0 0	66 290 425 77 137 075	2 000 000 2 000 000
03.07 – Maintenance en condition opérationnelle du matériel des forces navales		2 122 445 829 2 318 279 505	165 210 165 157 841 223	0 0	2 287 655 994 2 476 120 728	8 450 000 14 700 000
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales		112 191 780 121 548 151	5 984 603 6 813 643	0 0	118 176 383 128 361 794	2 300 000 0
03.11 – Infrastructures maritimes		0 0	276 706 860 337 634 721	0 0	276 706 860 337 634 721	0 0
04 – Préparation des forces aériennes		2 681 921 683 3 224 063 189	192 691 443 269 115 930	0 0	2 874 613 126 3 493 179 119	126 500 308 167 826 937
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes		19 149 734 21 783 983	0 0	0 0	19 149 734 21 783 983	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes		303 964 508 424 340 616	0 0	0 0	303 964 508 424 340 616	15 459 740 97 400 000
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques		164 376 256 203 835 171	0 0	0 0	164 376 256 203 835 171	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes		134 485 692 157 555 464	409 523 339 523	0 0	134 895 215 157 894 987	215 320 200 000
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes		2 008 903 587 2 380 355 288	85 432 762 127 261 670	0 0	2 094 336 349 2 507 616 958	110 825 248 70 226 937
04.11 – Infrastructures aériennes		0 0	106 849 158 141 514 737	0 0	106 849 158 141 514 737	0 0
04.12 – Activités spatiales		51 041 906 36 192 667	0 0	0 0	51 041 906 36 192 667	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées		2 050 098 211 2 436 712 852	494 140 699 371 909 988	195 329 191 117	2 544 434 239 2 808 813 957	206 850 917 220 006 033
05.11 – Infrastructures de santé		0 0	64 276 393 65 664 007	0 0	64 276 393 65 664 007	0 0
05.80 – Fonction santé		115 061 997 170 132 582	34 086 034 47 430 973	195 329 191 117	149 343 360 217 754 672	176 000 228 177 930 000
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense		1 008 732 398 1 329 052 930	192 418 000 18 000 000	0 0	1 201 150 398 1 347 052 930	10 469 441 10 480 000
05.83 – Soutiens complémentaires		181 591 005 174 002 320	0 0	0 0	181 591 005 174 002 320	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions		15 742 255 10 439 234	3 023 863 10 707 433	0 0	18 766 118 21 146 667	204 606 300 000
05.85 – Service du commissariat aux armées		728 970 556 753 085 786	71 270 881 84 541 256	0 0	800 241 437 837 627 042	20 176 642 31 296 033
05.89 – Infrastructure des soutiens		0 0	129 065 528 145 566 319	0 0	129 065 528 145 566 319	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		790 000 000 540 000 000	0 0	30 000 000 30 000 000	820 000 000 570 000 000	24 000 000 0
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux		10 113 219 392 11 461 149 595	1 670 165 894 1 781 510 959	269 222 967 334 889 343	12 052 608 253 13 577 549 897	378 865 725 415 329 970

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
3 - Dépenses de fonctionnement	9 844 370 374 14 213 647 652 8 711 780 710 10 182 868 005	349 405 725 410 659 970 402 410 654 399 567 648	10 113 219 392 11 461 149 595 11 860 585 491 12 375 610 624	349 405 725 410 659 970 402 410 654 399 567 648
5 - Dépenses d'investissement	2 322 675 274 1 979 919 218 2 170 860 261 2 537 435 713	5 460 000 4 670 000 4 670 000 12 060 000	1 670 165 894 1 781 510 959 2 109 588 533 2 201 193 718	5 460 000 4 670 000 4 670 000 12 060 000
6 - Dépenses d'intervention	392 487 675 390 951 251 351 945 943 411 376 184	24 000 000	269 222 967 334 889 343 319 739 556 333 623 686	24 000 000
Totaux	12 559 533 323 16 584 518 121 11 234 586 914 13 131 679 902	378 865 725 415 329 970 407 080 654 411 627 648	12 052 608 253 13 577 549 897 14 289 913 580 14 910 428 028	378 865 725 415 329 970 407 080 654 411 627 648

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
3 – Dépenses de fonctionnement	9 844 370 374 14 213 647 652	349 405 725 410 659 970	10 113 219 392 11 461 149 595	349 405 725 410 659 970
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 781 030 964 14 151 140 440	349 405 725 410 659 970	10 049 879 982 11 398 642 383	349 405 725 410 659 970
32 – Subventions pour charges de service public	63 339 410 62 507 212		63 339 410 62 507 212	
5 – Dépenses d'investissement	2 322 675 274 1 979 919 218	5 460 000 4 670 000	1 670 165 894 1 781 510 959	5 460 000 4 670 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 311 148 751 1 970 226 014	5 460 000 4 670 000	1 663 933 643 1 768 583 644	5 460 000 4 670 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 971 000 8 156 000		4 676 728 11 390 111	
53 – Subventions pour charges d'investissement	1 555 523 1 537 204		1 555 523 1 537 204	
6 – Dépenses d'intervention	392 487 675 390 951 251	24 000 000	269 222 967 334 889 343	24 000 000
61 – Transferts aux ménages	357 787 675 356 051 251	24 000 000	234 522 967 299 989 343	24 000 000
64 – Transferts aux autres collectivités	34 700 000 34 900 000		34 700 000 34 900 000	
Totaux	12 559 533 323 16 584 518 121	378 865 725 415 329 970	12 052 608 253 13 577 549 897	378 865 725 415 329 970

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2024 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2024 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »).

Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2024, le montant pris en compte dans le total 2024 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2023 ou 2022); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2022	Chiffrage 2023	Chiffrage 2024
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	80	93	93
120144	Exonération de l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux militaires au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° bis</i>	8	8	8
Total		88	101	101

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	0	1 120 137 726	1 120 137 726	0	1 034 836 502	1 034 836 502
01.10 – Emploi des forces	0	592 273 701	592 273 701	0	524 045 180	524 045 180
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	69 860 668	69 860 668	0	65 380 323	65 380 323
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	434 253 734	434 253 734	0	416 758 532	416 758 532
01.21 – Infrastructures SIC	0	23 749 623	23 749 623	0	28 652 467	28 652 467
02 – Préparation des forces terrestres	0	2 861 718 933	2 861 718 933	0	2 193 505 544	2 193 505 544
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	0	225 598 798	225 598 798	0	215 868 494	215 868 494
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	0	128 936 903	128 936 903	0	122 474 068	122 474 068
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	0	1 867 771 334	1 867 771 334	0	1 470 193 487	1 470 193 487
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	378 255 907	378 255 907	0	261 022 079	261 022 079
02.11 – Infrastructures terrestres	0	261 155 991	261 155 991	0	123 947 416	123 947 416
03 – Préparation des forces navales	0	3 710 430 886	3 710 430 886	0	3 447 214 775	3 447 214 775
03.01 – Commandement et activités des forces navales	0	430 641 861	430 641 861	0	427 960 457	427 960 457
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	86 675 589	86 675 589	0	77 137 075	77 137 075
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	2 747 962 133	2 747 962 133	0	2 476 120 728	2 476 120 728
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	115 856 630	115 856 630	0	128 361 794	128 361 794
03.11 – Infrastructures maritimes	0	329 294 673	329 294 673	0	337 634 721	337 634 721
04 – Préparation des forces aériennes	0	4 846 799 251	4 846 799 251	0	3 493 179 119	3 493 179 119
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	0	27 557 501	27 557 501	0	21 783 983	21 783 983
04.03 – Activités des forces aériennes	0	616 965 545	616 965 545	0	424 340 616	424 340 616
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	0	90 017 483	90 017 483	0	203 835 171	203 835 171
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	171 716 492	171 716 492	0	157 894 987	157 894 987
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	3 749 404 364	3 749 404 364	0	2 507 616 958	2 507 616 958
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	146 940 738	146 940 738	0	141 514 737	141 514 737
04.12 – Activités spatiales	0	44 197 128	44 197 128	0	36 192 667	36 192 667
05 – Logistique et soutien interarmées	0	3 445 431 325	3 445 431 325	0	2 808 813 957	2 808 813 957
05.11 – Infrastructures de santé	0	55 058 650	55 058 650	0	65 664 007	65 664 007

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
05.80 – Fonction santé	0	219 046 414	219 046 414	0	217 754 672	217 754 672
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	1 907 043 309	1 907 043 309	0	1 347 052 930	1 347 052 930
05.83 – Soutiens complémentaires	0	176 237 964	176 237 964	0	174 002 320	174 002 320
05.84 – Service interarmées des munitions	0	22 088 461	22 088 461	0	21 146 667	21 146 667
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	911 505 692	911 505 692	0	837 627 042	837 627 042
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	154 450 835	154 450 835	0	145 566 319	145 566 319
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0	570 000 000	570 000 000	0	570 000 000	570 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	0	16 584 518 121	16 584 518 121	0	13 577 549 897	13 577 549 897

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+1 302 769	+1 302 769	+1 302 769	+1 302 769
Adossement M53 (reliquat de transfert du PLF2023)	212 ►				+976 922	+976 922	+976 922	+976 922
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	212 ►				+60 664	+60 664	+60 664	+60 664
Transfert Budgétaire vers EAE : 2/12ème des 16 Personnels militaires transférés en 2023	212 ►				+265 183	+265 183	+265 183	+265 183
Transferts sortants					-154 290	-154 290	-154 290	-154 290
Rétro-transfert adossement M53 au SIAé	► 212				-112 290	-112 290	-112 290	-112 290
Transfert de dépenses de soutien du personnel du P178 vers la CNMSS (PEAR)	► 212				-42 000	-42 000	-42 000	-42 000

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+1,00
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	212 ►		+1,00
Transferts sortants			

MESURES DE PÉRIMÈTRE

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Externalisation « RHL » menée au profit de l'économat des armées (EdA) - Restauration MinArm				+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000
Mesures sortantes							

	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Suppression ou rebudgétisation de taxes affectées, modifications de répartition entre recettes affectées et crédits budgétaires ou évolution de la fiscalité ou assimilé - Compensation TVA – externalisation de la fonction Restauration, Hébergement, Loisirs (RHL)				+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000	+1 200 000
Mesures sortantes							

Depuis 2019, le ministère externalise progressivement l'exploitation, la modernisation et l'entretien de ses restaurants.

La TVA acquittée par le ministère en raison de cette externalisation est compensée par une mesure de périmètre. Cette dernière s'élève à 1,2 M€ pour 2024.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
--------------------	----------------------------------	---	--	--	---

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2023	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Autorisations d'engagement demandées pour 2024	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
Ecole navale	1 560 000					
Total	1 560 000					

Les négociations relatives au CPER 2021-2027 de l'École navale sont en cours. La répartition par annuité n'est pas connue à ce stade.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
29 480 307 607	0	17 230 858 974	12 480 713 801	32 708 699 371

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
32 708 699 371	8 300 979 743 0	5 027 372 481	3 686 444 265	15 693 902 882
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
16 584 518 121 415 329 970	5 276 570 154 415 329 970	4 404 422 682	2 715 304 036	4 188 221 249
Totaux	13 992 879 867	9 431 795 163	6 401 748 301	19 882 124 131

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
33,48 %	25,91 %	15,97 %	24,64 %

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION (6,8 %)****01 – Planification des moyens et conduite des opérations**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	1 120 137 726	1 120 137 726	0
Crédits de paiement	0	1 034 836 502	1 034 836 502	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	427 125 891	396 403 657
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	427 125 891	396 403 657
Dépenses d'investissement	337 151 701	338 634 619
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	328 995 701	327 244 508
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 156 000	11 390 111
Dépenses d'intervention	355 860 134	299 798 226
Transferts aux ménages	355 860 134	299 798 226
Total	1 120 137 726	1 034 836 502

SOUS-ACTION**01.10 – Emploi des forces****CONTENU DE LA SOUS-ACTION****1. Besoins opérationnels**

La sous-action 01-10 « Emploi des forces » rassemble les crédits de l'état-major des armées (EMA) et des organismes et états-majors interarmées (OIA et EMIA) qui lui sont rattachés. Ces crédits financent les missions suivantes :

- préparer et conduire les opérations militaires à l'échelon central, dans un cadre national ou multinational ;
- définir et suivre certains programmes d'équipements interarmées ;
- concevoir l'organisation générale des forces en métropole, outre-mer et à l'étranger, l'organisation interarmées et l'organisation territoriale interarmées de défense ;
- conduire une réflexion prospective permanente sur les choix capacitaires des armées ;
- programmer les exercices à l'échelon central au profit des forces armées, organiser et financer des exercices interarmées de niveau opératif et multinational ;

- préparer et conduire les opérations militaires au niveau déconcentré, dans un cadre national ou multinational ;
- anticiper, prévenir et piloter les situations de crise ;
- piloter et coordonner l'ensemble des activités de cyberdéfense et de stratégie militaire d'influence du ministère des armées ;
- participer aux commandements intégrés de l'OTAN et de l'UE ainsi qu'au financement de leurs exercices interarmées et de leurs investissements capacitaires ;
- promouvoir la solidarité stratégique au moyen de la coopération militaire avec les pays partenaires de la France ;
- piloter la performance et les crédits du programme 178 et du domaine interarmées ;
- inspecter les forces armées et le matériel d'armement ;
- veiller à la mise en œuvre des accords de maîtrise des armements et des accords de désarmement ;
- assurer la formation supérieure des cadres militaires et conduire la recherche stratégique des armées ;
- conduire et financer des actions sur l'environnement, en dehors de celles conduites par l'action 6 ;
- financer les équipements mineurs des organismes et états-majors interarmées ;
- assurer le transport stratégique au profit de l'EMA, des armées, des services interarmées, à destination des forces de présence et de souveraineté, hors opérations extérieures, ou pour les besoins de la préparation opérationnelle.

2. Activités principales des forces prévues en 2024

Activités internationales :

- emploi des forces, transport stratégique, planification et conduite des opérations impliquant les forces armées dans le monde ;
- activités d'entraînement interalliées ou régionales ;
- participation permanente à la structure militaire intégrée de l'OTAN ;
- coopération militaire internationale ;
- visites et échanges dans le cadre du rayonnement international ;
- cessions de matériels militaires et actions de coopération capacitaire au profit de forces partenaires ;
- missions permanentes de prévention des crises et intensification des actions de coopération régionale à l'étranger pour les forces de présence et de souveraineté ;
- préparation et conduite des opérations de lutte contre le terrorisme, de recherche de renseignement et de protection des ressortissants français.

Activités nationales :

- emploi des forces, transport stratégique, commandement des opérations militaires et commandement organique des organismes interarmées ;
- cyberdéfense (emploi des forces, entraînement, formation) ;
- coordination de l'action du ministère des Armées avec celle des autres ministères notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle » ;
- définition des concepts et doctrines d'emploi des forces dans un contexte interarmées ;
- protection des intérêts français outre-mer (territoire, population, économie, etc.) par les forces de souveraineté ;
- organisation d'exercices interarmées et mise en œuvre du commandement interarmées de théâtre pour les opérations nationales ;
- enseignement militaire supérieur de deuxième degré (école de guerre) et de troisième degré (centre des hautes études militaires).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Inscrit dans le cadre des orientations de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, le PLF 2024 prévoit notamment le développement des capacités et de l'activité de cyberdéfense, afin de répondre aux priorités fixées au paragraphe 2.2.3. du rapport annexé.

Il permet également d'assurer le renforcement de la fonction « influence-solidarité stratégique » en couvrant les plans « Afrique autrement », « Asie-Pacifique autrement » et « ACADEM », ainsi que les besoins liés aux actions d'influence dans les champs immatériels.

Enfin, au titre des organisations internationales, le PLF 2024 présente une croissance significative liée à la hausse des contributions OTAN. Cette hausse s'explique par les décisions des États membres en réaction à la guerre en Ukraine.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les crédits d'AOP de la sous-action 01-10 financent principalement les dépenses de préparation et d'emploi, hors opérations extérieures et missions intérieures, des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger (PPE) ainsi que les actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

Les crédits de FAS de la sous-action 01-10 financent les contributions de la France au fonctionnement de l'OTAN (structures de commandement intégré et agences), hors opérations extérieures, certaines subventions versées à l'UE, la communication et les relations publiques des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger opérationnels et les formations réalisées par la DEMS ou effectuées au profit des personnels de l'EMA et des OIA.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	24 645 067	25 804 873
	Déplacements et transports	63 140 392	60 264 350
Sous-total AOP		87 785 459	86 069 223
FAS	Relations bilatérales et États-majors interalliés	223 312 625	167 250 716
	Communication et relations publiques	3 834 407	2 736 293
	Prestations intellectuelles	2 182 369	1 625 524
	Soutien des ressources humaines	5 774 444	3 522 790
Sous-total FAS		235 103 845	175 135 323
Total Agrégat fonctionnement		322 889 304	261 204 546

La ressource prévue en AE au PLF 2024 est en légère baisse par rapport à la LFI 2023 (-4 %). Les CP augmentent de 21 %, principalement pour couvrir des engagements antérieurs effectués dans le cadre des contributions internationales.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Les crédits d'équipements d'accompagnement et de cohérence de la sous-action 01-10 comprennent les contributions au budget d'investissement de l'OTAN, les dépenses d'équipement de l'EMA (dont la cyberdéfense) et de ses OIA, ainsi que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre de la coopération opérationnelle

(programme RECAMP et politique des cessions liée aux plans d'actions de renforcement de la coopération militaire en contre-terrorisme).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC-AFAIA	269 384 397	262 840 634
	Total	269 384 397	262 840 634

La dotation de l'OS « Équipements d'accompagnement et de cohérence » est en forte hausse par rapport à la LFI 2023 (+58 % en AE et +64 % en CP), permettant notamment de couvrir l'augmentation des contributions internationales liées au programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP).

SOUS-ACTION

01.11 – Renseignement d'intérêt militaire

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

1. Besoins opérationnels

La direction du renseignement militaire (DRM) et ses organismes extérieurs sont directement impliqués dans la conduite des opérations militaires. Ils contribuent aux travaux de planification opérationnelle et d'anticipation des crises dans le cadre du programme 178 « Préparation et emploi de forces », en liaison avec les activités financées dans le cadre du P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

2. Activités principales des forces prévues en 2024

La DRM est l'un des six services de renseignement du 1^{er} cercle dont la mission est de produire du renseignement d'intérêt militaire (RIM). Elle est l'intégratrice de l'analyse de la menace au profit du chef d'état-major des armées et des forces en opérations. Elle inscrit son action dans le temps long de la veille et de l'anticipation, le temps moyen de la décision et le temps court de l'appui aux forces armées en opérations.

La DRM poursuit sa transformation. Destinée à rapprocher la recherche de l'analyse, en structurant la production du renseignement en fonction de menaces ou de thématiques particulières, la nouvelle organisation mise en œuvre depuis le 1^{er} septembre 2022 produira ses pleins effets à l'horizon 2025. Induisant une synergie accrue avec les unités de la fonction interarmées du renseignement (FIR) et les forces prépositionnées ou déployées en opérations, elle a pour ambition de démultiplier les capacités de production du renseignement, limiter les doublons, accroître la réactivité, tout en opérationnalisant davantage les échanges partenariaux.

À compter de 2024, la poursuite de la montée en puissance RH et le raccordement aux outils et fonctionnalités d'ARTEMIS seront les facteurs clés de la consolidation de l'organisation en plateaux.

La pleine montée en puissance de la capacité des plateaux nécessite aussi un emploi optimisé des capacités techniques, raison pour laquelle un accroissement de la convergence entre les centres techniques sera étudié.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La trajectoire des capacités du renseignement d'intérêt militaire dès 2024 sera principalement marquée par la montée en puissance d'ARTEMIS. Avec ARTEMIS, en 2030, la DRM disposera d'un domaine de travail commun et

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

protégé, répondant au besoin d'une exploitation par croisement des données hétérogènes, permettant d'échanger le RIM au sein des armées.

L'interopérabilité des systèmes d'information et la convergence des réseaux classifiés sont des conditions afin que le renseignement produit soit pertinent et puisse être actionné par les forces en opération et dans un contexte interallié. La pleine réalisation des premières étapes de convergence/interconnexion des systèmes d'information sont des étapes clés désormais pleinement intégrées dans une manœuvre numérique globale, pilotée par l'EMA.

Le développement d'outils d'exploitation du renseignement portés sur le socle ARTEMIS sera dynamisé. Les budgets alloués dès 2024 permettront de consolider l'intégration de solutions de traitement automatique des données par l'intelligence artificielle, afin de garantir notre compétitivité dans ce domaine d'excellence au fort potentiel opérationnel et partenarial.

Dans le domaine spatial, l'année 2024 sera décisive par la mise à poste attendue du satellite d'observation CSO 3. Par ailleurs, le segment spatial d'observation commencera à s'étoffer d'une brique complémentaire reposant sur des offres commerciales et des partenariats, qui permettront de disposer de la revisite des sites d'intérêt et d'une couverture globale et récurrente du monde.

Dès 2024, la DRM verra ses capacités d'innovation progressivement renforcées afin de prendre en compte avec agilité les solutions développées par des start-up (hors des processus programmatisés classiques). Cette capacité d'innovation favorisera, à des coûts mesurés, l'équilibre entre le juste besoin technologique et la masse.

La FIR sera le principal bénéficiaire de ces évolutions, tandis que le développement de fonctionnalités au niveau interministériel se poursuivra par la mutualisation au sein des services du premier cercle, voire au-delà, favorisant ainsi les capacités de traitement multi sources.

Enfin, la DRM fait évoluer ses relations bilatérales avec les services partenaires étrangers, dans une logique plus opérationnelle, et déléguée en partie au niveau des plateaux. Cette évolution est porteuse d'un fort potentiel de développement, pour combler certaines lacunes tout en veillant à préserver notre autonomie d'appréciation.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

Les OS AOP et FAS regroupent des dépenses directement liées à la réalisation des missions de la DRM : déplacements dans le cadre de missions opérationnelles et partenariats avec des services de renseignement étrangers, acquisition de documentation, achat et soutien de matériels techniques, formations de spécialité du renseignement, réception de hautes autorités et de partenaires étrangers.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	2 775 179	2 526 677
	Déplacements et transports	3 250 000	3 380 031
Sous-total AOP		6 025 179	5 906 708
FAS	Communication et relations publiques	200 000	232 374
	Soutien des ressources humaines	750 596	699 583
Sous-total FAS		950 596	931 957
Total Agrégat fonctionnement		6 975 775	6 838 665

OS AOP

La ressource dédiée à l'OS AOP connaît une hausse par rapport à la LFI 2023 (+4 % en AE et +7 % en CP).

Outre les dépenses liées aux coûts de télécommunication de la DRM, à la documentation et à l'entretien des installations spécialisées (DAT et CFIAR) et les études, la prévision de crédits inscrite permet également de

consolider les moyens financiers nécessaires en matière d'étude et de soutien technique des centres experts. L'OS AOP permet également de financer le soutien des officiers de liaisons de la direction déployés sur les différents territoires. Ces détachements, pérennes ou temporaires, sont amenés à se multiplier dans l'année à venir, notamment en raison de l'obligation de renforcer la coopération en Europe, à la demande de partenaires locaux, tout en maintenant le niveau de coopération dans les zones d'intérêt traditionnelles de la France. Ces activités partenariales, dont le retour sur investissement est analysé, concourent directement au recueil et à l'analyse du renseignement.

L'OB « Déplacements et transports » recouvre les dépenses liées aux frais de missions vers l'étranger et vers la métropole ainsi que le transport des matériels spécifiques de la DRM à destination des détachements hors métropole.

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS augmente de 35 % en AE et 40 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette opération stratégique regroupe les opérations budgétaires « Communication et relations publiques » et « Soutien des ressources humaines ».

L'OB « Communication et relations publiques » permet de financer les frais de représentation de la DRM (réception d'autorités françaises et de délégations étrangères ou de services partenaires), ainsi que les activités bilatérales avec des pays étrangers pour un total de 0,20 M€, montant stable par rapport à la LFI 2023.

L'OB « Soutien des ressources humaines » regroupe les dépenses liées aux formations propres au renseignement militaire dispensées au profit du personnel de la DRM et de la fonction interarmées du renseignement dans les domaines des outils de théâtre, des télécommunications, des moyens acoustiques et des transmissions, mais également les gratifications des stagiaires étudiants, qui est une ressource à fort potentiel avec une forte augmentation, justifiant la hausse par rapport à la LFI 2023 (+49 % en AE et +45 % en CP).

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : RENSEIGNEMENT

Les crédits de l'opération stratégique « renseignement d'intérêt militaire » sont destinés à financer l'acquisition et l'entretien des matériels spécifiques pour le renseignement d'intérêt militaire.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Renseignement d'intérêt militaire	62 884 893	58 541 658
Total		62 884 893	58 541 658

La ressource prévue au PLF 2024 est en hausse de 13 % en AE et 19 % en CP par rapport à la LFI 2023.

Ces ressources permettront à la DRM l'acquisition de matériels et de logiciels opérationnels ainsi que le développement d'outils de renseignement dans le cyberspace, la maintenance des matériels et logiciels déjà existant, l'acquisition d'équipements d'interception.

L'accroissement des crédits budgétaires en 2024 permettra également à la DRM de financer des outils d'exploitation à base d'intelligence artificielle arrivée à maturité en 2023, d'autres étant encore en préparation (traitement automatique de la vidéo) ainsi que les besoins fortement croissants du cyber et de l'exploitation ROEM.

Par ailleurs, la transformation numérique de la fonction interarmées du renseignement (FIR), indispensable pour assurer la convergence vers ARTEMIS, impose des investissements portés par la DRM dès 2024.

SOUS-ACTION

01.14 – Systèmes d'information et de communication

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action comprend les crédits de fonctionnement (hors fonctionnement assuré par les bases de défense) et d'investissement de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement.

Ces organismes ont pour mission de gérer et de maintenir en condition des matériels de télécommunication, de communication et d'information, au profit des armées, directions et services du ministère des Armées.

Cette mission s'inscrit dans l'ensemble des fonctions stratégiques définies par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, et particulièrement :

- la fonction « connaissance et anticipation » grâce à la maîtrise de l'information ;
- la fonction « dissuasion », en assurant la permanence des transmissions nucléaires ;
- la fonction « protection », notamment en se prémunissant contre les attaques informatiques majeures (cyberdéfense) ;
- la fonction « intervention », en fournissant aux forces les moyens en systèmes d'information et de communication (SIC) adaptés ;
- la fonction « prévention », en participant aux dispositifs des forces de présence et de souveraineté.

b. Activités principales des forces prévues en 2024

La DIRISI assure auprès des organismes en métropole, en outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations stabilisés et de tous les bâtiments de surface, sous-marins, aéronefs, les missions suivantes :

- la mise en œuvre :
 - des réseaux de transit et de desserte de la défense, qu'ils soient permanents ou de circonstance ;
 - des réseaux nucléaires ;
 - des réseaux d'élongation (réseaux satellitaires et radio) ;
 - des systèmes de commandement, de contrôle et de surveillance opérationnelle ;
 - des fonctions communes relevant de la gestion des fréquences au profit de toutes les entités du ministère et de la sécurité des systèmes d'information (SSI).
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information par l'opérateur DIRISI) :
 - des systèmes et services du socle commun au ministère de la défense, services IP (Internet Protocol) à savoir INTERNET, INTRANET défense ;
 - des moyens de sécurité des systèmes d'information ;
 - des services d'information métiers ou applicatifs communs et d'usage commun.
- la cybersécurité dans ses trois composantes que sont la protection, la résilience et la défense ;
- la cohérence d'ensemble des SIC de la défense ;
- la mise en œuvre des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) et de certains systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) ;
- le déploiement des systèmes d'information de sûreté sur les sites majeurs ;
- la passation et la gestion des contrats de location des liaisons (téléphonie fixe et mobile, réseaux, satellites civils...) ;
- la mise à niveau des réseaux sécurisés du ministère.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les actions de la DIRISI pour l'année 2024 auront pour principaux objectifs :

- de répondre à l'ensemble des missions opérationnelles confiées aux forces armées, par l'appui SIC des opérations extérieures (OPEX), des missions intérieures (MISSINT) et de la préparation opérationnelle des forces ;
- d'appuyer les armées, directions et services dans le cadre de la politique d'ambition numérique du ministère des Armées et du plan de transformation associé, en lien avec les orientations de la Direction générale du numérique (DGNUM) ;
- de garantir le fonctionnement du ministère en mettant à niveau l'ensemble de l'info-structure dont les réseaux et en renforçant sa cybersécurité ;
- de renforcer l'offre d'hébergement proposée aux armées, directions et services en offrant des solutions d'hébergement de type « cloud » ;
- de contribuer à accroître la réactivité et la capacité de résilience du ministère dans le domaine stratégique des Systèmes d'information et de communications (SIC) ;
- de poursuivre les efforts de rénovation des systèmes de communication utilisés avec les partenaires étrangers (OTAN, UE et bilatérale) ;
- de poursuivre la contribution aux travaux de préparation de l'avenir sur le socle numérique, en tant qu'autorité métier et Maîtrise d'ouvrage (MOA) du socle numérique (outils communs et infrastructure SIC numérique) et du métier appui SIC ;
- de poursuivre l'automatisation des processus de la DIRISI selon une approche orientée services et utilisateur, et en faisant appel à des prestataires extérieurs pour accéder aux ressources clés qui lui manquent.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

Les crédits de l'OS AOP visent à assurer la disponibilité des SIC du ministère et se composent pour une large part de crédits de déplacement des personnels. Les crédits de l'OS FAS doivent permettre de garantir la disponibilité du matériel informatique des entités du ministère des Armées. L'essentiel des crédits de cette OS financent les dépenses de soutien des ressources humaines et de fonctionnement courant.

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	-	-
	Déplacements et transports	5 210 383	5 193 812
	Systèmes d'information et de commandement	2 372 002	2 224 806
Sous-total AOP		7 582 385	7 418 618
FAS	Mobilité personnels	30 596	30 000
	Communication et relations publiques	449 800	449 800
	Fonctionnement courant	2 213 948	2 146 456
	Soutien des ressources humaines	780 000	780 000
Sous-total FAS		3 474 344	3 406 256
Total Agrégat fonctionnement		11 056 729	10 824 874

Les crédits de fonctionnements, à 11 M€ en AE et 10,8 M€ en CP, sont en diminution par rapport à la LFI 2023 (-11 % en AE et -7 % en CP).

OS AOP

Les crédits de l'opération stratégique AOP enregistrent une diminution de près de 17 % en AE et 14 % en CP. Cette évolution est essentiellement portée par l'OB « Déplacements et transports » impactée en baisse de 14 % en AE.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

OS FAS

Les crédits de l'opération stratégique FAS sont en augmentation par rapport à la LFI 2023 (+7 % en AE et +12 % en CP).

L'OB « Fonctionnement courant » porte l'essentiel de cette augmentation (+10 % en AE et +16 % en CP). Cette mesure doit permettre de poursuivre l'effort initié en 2023 pour améliorer les conditions de travail sur l'emprise du fort de Bicêtre.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)**

Les crédits liés à cette opération stratégique permettent à la DIRISI d'investir pour mettre à disposition du ministère des Armées des réseaux de télécommunication adaptés aux besoins de ses forces et accompagner les investissements SIC liés à la réforme globale du ministère.

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Délivrer SIC	29 291 543	28 109 783
OB	Exploiter	16 934 164	16 343 465
OB	Ingénieriser	13 982 564	13 405 769
OB	Sécuriser	43 126 438	41 635 941
OB	Transporter	99 197 954	94 992 760
OB	Soutenir	4 585 662	4 392 483
OB	DIRISI - Restructurations	99 381 011	96 283 457
OB	Socle numérique	-	-
OB	Opérateur SIC	-	-
Total		306 499 336	295 163 658

La ressource consacrée au PLF 2024 à cette OS est en hausse par rapport à la LFI 2023 (+4 % en AE et +7 % en CP). Dans un cadre stratégique en perpétuelle évolution, la DIRISI poursuit sa transformation digitale et développe un socle numérique et des services opérateurs résilients, modernes et adaptables afin de mettre à disposition des armées, directions et services du ministère les capacités clés qui permettront l'atteinte de leurs objectifs opérationnels.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

Cette opération stratégique permet le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'information et de communication et de leur environnement, placés sous la responsabilité de la DIRISI.

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	EPM des SIC	116 697 669	110 770 000
Total		116 697 669	110 770 000

La ressource consacrée à cette OS au PLF 2024 (116,7 M€ en AE et 110,8 M€ en CP) enregistre une hausse sensible de 30 % en AE et de 50 % en CP par rapport à la LFI 2023.

Cette opération stratégique contribue principalement à assurer le MCO des systèmes du socle en production, en particulier :

- les systèmes de mobilité, principalement SMOBI (4,9 M€),

- l'ensemble du programme DESCARTES : ISR (21,9 M€), SCR (33,1 M€), SYMPHONIE (6,7 M€) et TRANSITION (5,8 M€).

Elle permet également de financer le MCO nécessaire au soutien :

- des systèmes d'élongation du socle (3 M€) ;
- des équipements de cryptographie (6,8 M€) ;
- des SIC embarqués (3,3 M€) ;
- des systèmes et passerelles de télégraphie (6,1 M€).

Enfin, cette opération supporte le financement des équipements (0,7 M€), prestations (2,8 M€) et systèmes d'information (2,3 M€, essentiellement pour le MCO de SILICIUM, le système d'information logistique de la DIRISI) indispensables au fonctionnement de la chaîne logistique de la DIRISI.

Cette hausse est très principalement à destination du programme DESCARTES dont le déploiement est toujours en cours. À cela, s'ajoute la prise en charge du MCO de systèmes passés en exploitation en 2023.

De manière générale, l'effort conséquent consenti sur cette OS doit permettre d'améliorer la robustesse des systèmes et des réseaux existants.

SOUS-ACTION

01.21 – Infrastructures SIC

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action « Infrastructures SIC » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, en outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal de disponibilité des installations de la DIRISI.

b. Activités principales des forces prévues en 2024

L'année 2024 sera consacrée à la poursuite du déploiement de l'intégrateur SIPS (système d'information de protection des sites) sur 10 sites supplémentaires, au maintien de l'effort sur la maintenance des installations ainsi que sur la sécurisation du réseau de transport résilient du ministère (SOCRATE).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, l'action de la DIRISI sera consacrée à :

- la poursuite du déploiement du SIPS ;
- la réalisation de la sécurisation des infrastructures d'accueil SIC (SOCRATE, PIV) du service ;
- la maintenance (audit résilience énergétique, MLO, MCO/MCS SECPRO) des infrastructures d'accueil SIC.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

Cette opération stratégique permet la réalisation d'infrastructures opérationnelles ou de garnison.

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	14 149 623	19 944 757
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	9 600 000	8 707 710
Total		23 749 623	28 652 467

La ressource 2024 consacrée à l'opération stratégique INFRA connaît une forte évolution par rapport à la LFI 2023 (-37 % en AE et +45 % en CP).

La baisse des AE 2024 s'explique principalement par le recadencement d'opérations d'adaptation capacitaires en cohérence avec les objectifs fixés par la nouvelle LPM et le nécessaire maintien des opérations majeures (SECPRO, MCO SECPRO et MLO).

La hausse en CP résulte principalement de l'effort poursuivi sur la maintenance des installations ainsi que sur la sécurisation du réseau de transport résilient du ministère (SOCRATE).

SYNTHÈSE ACTION 1

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	101,39	-	-	-	101,39	99,39	-	-	-	99,39
FAS	27,53	-	212,00	-	239,53	23,54	-	155,94	-	179,47
EPM	116,70	-	-	-	116,70	110,77	-	-	-	110,77
EAC	136,72	295,30	143,86	-	575,88	129,92	284,22	143,86	-	558,00
INFRA	-	23,75	-	-	23,75	-	28,65	-	-	28,65
RENS	44,78	18,10	-	-	62,88	32,78	25,76	-	-	58,54
Total	427,13	337,15	355,86	-	1 120,14	396,40	338,63	299,80	-	1 034,84

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOP	13,01			12,61	0,36	-	-	0,04	13,01
		95,92		82,08	13,84	-	-	-	95,92
			101,39		85,19	16,20	-	-	101,39
FAS	9,02			8,32	0,67	-	-	0,04	9,02
		209,41		203,50	5,54	0,37	-	-	209,41
			239,53		173,27	66,26	-	-	239,53
EPM	60,28			46,28	14,00	-	-	-	60,28
		91,94		35,56	56,38	-	-	-	91,94
			116,70		41,92	74,78	-	-	116,70
EAC	246,13			184,30	59,80	-	-	1,93	246,13
		455,84		196,48	193,63	11,32	0,25	-	455,84
			575,88		311,15	264,73	-	-	575,88
INFRA	14,76	-	-	12,18	2,58	-	-	-	14,76
	-	41,77	-	7,71	21,87	12,19	-	-	41,77
	-	-	23,75	-	4,73	19,02	-	-	23,75
RENS	43,14			32,14	10,05	0,95	-	-	43,14
		54,87		16,95	36,92	1,00	-	-	54,87
			62,88		11,79	37,73	13,36	-	62,88
Total	386,35	949,7	1 120,14	838,10	1 043,78	504,57	13,62	2,01	2 456,23

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EAC	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	-
EAC	-
Total	-

ACTION (17,3 %)

02 – Préparation des forces terrestres

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	2 861 718 933	2 861 718 933	5 997 000
Crédits de paiement	0	2 193 505 544	2 193 505 544	5 997 000

CONTENU DE L'ACTION 2

Les événements géopolitiques au Sahel et en Ukraine confirment l'importance d'être prêts à faire face à de nouveaux types d'engagements (en matière de volume, de matériels employés, de mode d'action innovants), tout en conservant la capacité de mener des missions de gestion et de prévention de crise. Dans ce contexte international qui reste incertain, l'enjeu de la modernisation de l'armée de Terre engagée sous la précédente LPM se confirme. La LPM 2024-2030 donne à l'armée de Terre les moyens de conduire la réforme dont elle a besoin pour gagner en puissance et en réactivité.

L'année 2024 permettra d'engager la mise en œuvre de la transformation de l'armée de Terre vers le modèle « de combat », par la poursuite de la modernisation des équipements et l'investissement dans des secteurs de pointe, la refonte de son organisation et la priorité donnée au renforcement de l'autonomie des échelons de commandements. Les objectifs de cette transformation sont de disposer d'un outil de combat plus intégré et réactif, pour mieux fonctionner au quotidien, dans les phases de préparation opérationnelle et d'engagements.

L'ambition de l'armée de Terre consiste à permettre à la France de disposer d'une composante terrestre durcie intégrant une réserve opérationnelle renforcée, qui agit de manière permanente et simultanée pour la protection du territoire métropolitain et ultramarin, pour la prévention et l'influence dans les zones d'intérêts de la France et pour la solidarité stratégique en Europe et au Moyen-Orient. Armée d'emploi, réactive, puissante et polyvalente, elle doit offrir une capacité de nation cadre interarmées ou de composante terrestre dans le cadre d'une force multinationale, y compris loin de ses bases, pour entraîner et vaincre sur toute la continuité du spectre compétition-contestation-affrontement. À ce titre, l'objectif de l'armée de Terre est d'être en capacité, à l'horizon 2027, d'opérationnaliser une division à deux brigades, complétée par des éléments organiques, engageable en 30 jours.

Les sous-actions associées à l'action 2 sont les suivantes :

- sous-action 02-01 « Commandement et activités des forces terrestres »
- sous-action 02-05 « Ressources humaines des forces terrestres »
- sous-action 02-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres »
- sous-action 02-08 « Environnement opérationnel des forces terrestres »
- sous-action 02-11 « Infrastructures terrestres »

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	95 883 991	89 158 350
	Alimentation	-	-
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	43 430 464	43 430 464
	Carburéacteur	28 090 363	28 090 363
	Déplacements et transports	60 472 757	56 230 986
Sous-total AOP		227 877 575	216 910 163
FAS	Mobilité personnels	50 459 406	47 466 332
	Prestations intellectuelles	374 657	364 614
	Soutien courant des structures	16 783 432	16 333 510

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
	Subventions et transferts	4 900 000	4 900 000
	Communication et relations publiques	4 669 564	4 544 385
	Fonctionnement courant	20 689 672	20 135 034
	Soutien des ressources humaines	40 767 383	39 674 511
Sous-total FAS		138 644 114	133 418 386
Total Agrégat fonctionnement		366 521 689	350 328 549

OS AOP

La dotation pour l'année 2024 de cette OS est en hausse de 10 % en AE et de 9 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette augmentation est principalement due aux coûts des carburants opérationnels, ainsi qu'aux dépenses liées aux grands exercices réalisés par les forces terrestres en fin d'année 2023 et facturés en 2024, ainsi que ceux planifiés pour 2024.

Après ORION 2023, un nouveau cycle de préparation opérationnelle est prévu en 2024 avec la participation à de grands exercices multinationaux organisés à l'étranger dans le cadre de l'OTAN (STEADFAST DEFENDER 24), et avec la préparation de WARFIGHTER 25-4 (exercice bilatéral).

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarifs de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotation (€)
Gazole	19 400	1 732	33 600 800
Carburéacteur terrestre	3 000	1 641	4 923 000
Carburéacteur (F-34)	25 900	1 085	28 090 363
Divers (Huiles, graisses et autres)			4 906 664

Le niveau de ressources pour 2024 atteint 71,5 M€, soit une hausse de 11,6 M€ (+19 %) par rapport à la LFI 2023, liée à l'augmentation prévisible du coût des carburants.

OS FAS

La dotation de cette OS est en hausse de 5 % en AE et 8 % en CP par rapport à la LFI 2023. Les raisons principales sont l'augmentation du coût des déménagements, notamment outre-mer, ainsi que l'inflation qui touche les marchés de filtrage-gardiennage des emprises de l'armée de Terre.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement sont réparties entre trois opérations stratégiques : « Entretien programmé du matériel » (EPM), « Équipement d'accompagnement et de cohérence » (EAC) et « Infrastructure » (INFRA), dont le contenu est développé ci-dessous.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

Les dépenses d'EPM sont différenciées en fonction des milieux d'emploi des matériels considérés : le terrestre, l'aéroterrestre et le nautique. Sont intégrés à chacun de ces domaines les matériels et les équipements d'environnement permettant d'atteindre les objectifs garantissant leur disponibilité pour les forces terrestres.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu terrestre	8 500 000		8 500 000	8 159 289
OB	EPM matériel terrestre*	666 055 684		666 055 684	571 540 828
ACT	EPM Autre matériel terrestre SCORPION*	18 500 000		18 500 000	14 960 069
ACT	EPM Mat. Ter : GRIFFON	97 619 200		97 619 200	80 655 295
ACT	EPM Mat. Ter : JAGUAR	19 200 000		19 200 000	17 297 784
ACT	EPM Mat. Ter : SERVAL	4 800 000		4 800 000	2 265 509
OB	Démantèlement milieu aérien	1 238 855		1 238 855	1 003 086
OB	EPM flottes aéroterrestres**	144 518 687		144 518 687	199 712 767
OB	EPM Milieu naval ADT	4 700 000		4 700 000	6 794 691
ACT	EPM matériel terrestre : Leclerc	211 544 800		211 544 800	219 185 598
ACT	EPM aéroterrestre : NH 90	22 202 788		22 202 788	157 090 991
ACT	EPM aéroterrestre : TIGRE	656 905 333		656 905 333	179 541 593
	Total	1 855 785 347		1 855 785 347	1 458 207 500

* Hors Leclerc

** Hors NH90 et TIGRE

Les crédits consacrés à l'EPM, en hausse de 230 M€ en CP par rapport à la LFI 2023, permettront en 2024 de réaliser les objectifs d'activité prévus (activité MISSOPS incluse) tout en accompagnant :

- la poursuite des objectifs de modernisation du MCO terrestre ;
- la poursuite de la livraison des matériels de 4^e génération du programme SCORPION et de l'accroissement des besoins en MCO associés ;
- le renouvellement du marché de verticalisation pour la maintenance de l'hélicoptère Tigre ;
- le renouvellement des marchés de MCO des vedettes de l'armée de Terre (marchés « BNT24 » pour la façade méditerranéenne et « BN24 » pour la façade Atlantique et Manche) ;
- l'intégration de boules optroniques sur les vecteurs nautiques d'infiltration (VNI) n° 2 et n° 3 des unités des forces spéciales Terre ;
- les premières acquisitions dans le cadre de l'ambition MCO-T 2030 (bancs de freinage, lot d'outillage...) ;
- la poursuite des opérations de pérennisation du char Leclerc ;
- l'intégration de matériels nouveaux (lutte anti-drone, optique...) ;
- la poursuite de la modernisation (VBL ULTIMA) ;
- la poursuite de la modularisation du système d'information de la maintenance terrestre (SIM@T).

L'OS EPM affiche une hausse de +70 % en AE par rapport à la LFI 2023 du fait de la notification du marché de verticalisation pour la maintenance de l'hélicoptère Tigre (+600 M€).

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EPM matériel terrestre	2 000 000
EPM flottes aéroterrestres	1 027 000
Total	3 027 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

À l'instar des années précédentes, les acquisitions d'équipements de préparation opérationnelle devront se poursuivre conformément au plan d'équipement piloté par l'état-major de l'armée de Terre. Ces investissements permettront d'optimiser le temps consacré à l'instruction et à l'entraînement (véhicules, armements de petit calibre, munitions, simulation, etc.) et de garantir des conditions d'entraînement satisfaisantes à l'ensemble des forces terrestres.

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OP	EAC-AFAT	378 255 905	-	378 255 905	261 022 079
OP	EAC-Soutien	-	-	-	-
Total		378 255 905	-	378 255 905	261 022 079

Les crédits d'équipement connaissent une hausse de 59 % en AE par rapport à la LFI 2023, conséquence de la mise en place d'un marché pluriannuel d'acquisition de munitions (mortier de 120 mm). La ressource en CP augmente de 7 %. Le niveau d'AE et CP s'inscrit dans une tendance haussière des crédits EAC devant permettre l'acquisition des stocks de munitions et de matériels de préparation opérationnelle, en adéquation avec les besoins de la haute intensité.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EAC-AFAT	2 970 000
EAC-Soutien	-
Total	2 970 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	3 047 000
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	3 858 000	945 450
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	79 395 342	92 082 023
OB	Maintien et soutien des sites	12 647 679	12 181 237
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	165 254 971	15 691 706
Total		261 155 992	123 947 416

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle	-	-	-	-	-

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
	du milieu aéroportuaire					
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	7 048 500	-	7 048 500	-	7 048 500
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	-	153 000 000	153 000 000	-	153 000 000
	Total	7 048 500	153 000 000	160 048 500	-	160 048 500

Si le niveau de ressources en AE est stable par rapport à la LFI 2023, les crédits en CP augmentent de +41 % par rapport à 2023. Cette hausse permettra de réaliser les paiements d'opérations d'infrastructures majeures lancées les années précédentes : VIPEROPS (Valorisation de l'Infrastructure et de la Performance des Entrepôts Réglementés OPérationnels), PI AEEN2-3 (Programme d'Investissement pour l'Amélioration des Espaces d'Entraînement de niveaux 2 et 3), etc.

2024 se traduira par un engagement très important au profit de la 13e BSMAT de Moulins-sur-Yzeure avec le programme VIPEROPS. Ce projet est essentiel pour la modernisation de l'entrepôt central de la logistique du Maintien en condition (MCO) terrestre avec, d'une part, une mise aux normes de l'emprise et l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes, et d'autre part, l'accroissement de la performance de ce maillon unique de la logistique du MCO en métropole et en opération.

Ensuite, plusieurs opérations sont liées à l'arrivée de matériels du P146 et permettront l'accueil dans de bonnes conditions d'équipements liés à SCORPION, comme par exemple une opération de déconstruction et de réhabilitation de hangars au 2^e Régiment d'Hélicoptères de Combat (EALAT Le Luc) afin de préparer l'arrivée des futurs GUEPARD (HIL - Hélicoptères Interarmées Légers).

En matière d'infrastructures de préparation opérationnelle, des opérations seront réalisées, principalement dans le cadre du PI AEEN2-3.

Enfin, d'autres opérations majeures pour l'armée de Terre sont programmées au profit de l'École Militaire Préparatoire de Bourges (EMPT) et au profit de l'École Nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent.

SYNTHÈSE ACTION 2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	227,88	-	-	-	227,88	216,91	-	-	-	216,91
FAS	133,74	-	4,90	-	138,64	128,52	-	4,90	-	133,42
EPM	1 855,79	-	-	-	1 855,79	1 458,21	-	-	-	1 458,21

	AE M(€)					CP M(€)				
EAC	205,30	172,95	-	-	378,26	97,42	163,60	-	-	261,02
INFRA	-	261,16	-	-	261,16	-	123,95	-	-	123,95
Total	2 422,71	434,11	4,90	-	2 861,72	1 901,06	287,55	4,90	-	2 193,51

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements				Paiements				
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
AOP	40,08			33,73	6,36	-	-	-	40,08
		296,40		265,58	30,69	0,13	-	-	296,40
			227,88	-	187,92	28,28	11,68	-	227,88
FAS	115,24			36,74	7,85	10,69	7,99	51,98	115,24
		145,27		103,91	41,36	-	-	-	145,27
			138,64	-	89,17	32,45	8,50	8,53	138,64
EPM	4 269,79			1 327,70	583,69	402,64	278,68	1 677,09	4 269,79
		1 999,52		397,63	549,02	306,22	146,10	600,55	1 999,52
			1 858,81	-	382,82	551,04	625,24	299,70	1 858,81
EAC	444,99			281,39	79,81	-	-	-	444,99
		273,19		169,88	98,06	-	-	-	273,19
			381,23	-	96,43	-	-	-	381,23
INFRA	82,11	-	-	57,72	10,00	7,87	4,11	2,41	82,11
	-	208,53	-	36,45	48,51	50,34	17,91	55,32	208,53
	-	-	261,16	-	67,71	20,86	27,26	145,33	261,16
Total	4 952,21	2 922,90	2 867,72	2 710,72	2 279,40	1 410,50	1 127,46	2 840,91	10 742,83

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EAC	-	-	-	-	-
EPM	-	-	-	-	-
INFRA	7,05	153,00	160,05	-	160,05
Total	7,05	153,00	160,05	-	160,05

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	-
FAS	-
EPM	3 027 000
EAC	2 970 000
INFRA	-
Total	5 997 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	2 422 711 339	1 901 057 374
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 422 711 339	1 901 057 374
Dépenses d'investissement	434 107 594	287 548 170
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	434 107 594	287 548 170
Dépenses d'intervention	4 900 000	4 900 000
Transferts aux autres collectivités	4 900 000	4 900 000
Total	2 861 718 933	2 193 505 544

ACTION (22,4 %)**03 – Préparation des forces navales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 710 430 886	3 710 430 886	21 500 000
Crédits de paiement	0	3 447 214 775	3 447 214 775	21 500 000

Contenu de l'ACTION 3

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de la Marine nationale à assurer les missions qui lui sont confiées, en propre comme dans un cadre interarmées, interministériel, national ou international.

La Marine nationale contribue à la dissuasion nucléaire par la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de sa composante aéronavale embarquée sur le porte-avions.

Dans le domaine de la fonction stratégique connaissance-compréhension-anticipation, le milieu aéromaritime permet de s'approcher sans entrave au plus près des zones d'intérêts et de recueillir avec discrétion une information précise en flux continu. Il offre également une plus grande liberté d'action dans le cadre de la fonction stratégique intervention.

Outre la contribution à la résilience de la Nation et la protection directe des intérêts de la France et de ses ressortissants, la Marine préserve également la souveraineté de la France sur le vaste espace océanique qu'elle contrôle (deuxième mondial). Elle y assure des missions de sauvegarde et de service public dans les eaux territoriales, dans les zones économiques exclusives (ZEE), en métropole et outre-mer. Elle veille à la sûreté des approvisionnements.

Avec ses dispositifs pré-positionnés, permanents ou conjoncturels, en métropole et outre-mer, en coopération interministérielle ou internationale, la marine assure, au titre de la prévention, une présence adaptée grâce à la diversité de ses moyens (sous-marins, bâtiments de surface, aéronefs, forces spéciales, plongeurs démineurs, renseignement, etc.). Au travers de ses différentes missions, la Marine contribue ainsi à la défense et à la protection des intérêts de la France en mer, au-dessus de la terre et à partir de la mer.

Elle contribue également, par ses capacités multi-milieux et multi-champs, à la stratégie d'influence visant à promouvoir et à défendre les intérêts et les valeurs de la France.

Au service de l'ensemble des fonctions stratégiques, la marine met en œuvre un dispositif de surveillance et d'intervention qui s'appuie sur les moyens suivants :

- des centres de renseignement maritime, d'information maritime et de guerre électronique ;
- un dispositif coordonné de moyens terrestres et maritimes, dédiés ou occasionnels, de détection et d'action (chaîne de sémaphores, patrouilles de navires et d'aéronefs, capacités d'intervention, mise à profit de la polyvalence des unités déployées pour d'autres raisons opérationnelles) ;
- une chaîne spécifique de préparation et de conduite des opérations d'action de l'État en mer, dans un cadre interministériel, mise à la disposition du Premier ministre, des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement outremer.

Les forces navales sont constituées autour :

- du groupe aéronaval (GAN), qui permet une large gamme d'opérations aéronavales en mer et vers la terre (projection de puissance et projection de forces) ;
- du groupe d'action maritime (GAM), constitué notamment de frégates, pour la maîtrise du milieu aéromaritime et la protection des voies de communication ;
- du groupe amphibie (GA), qui permet la mise à terre des premiers éléments d'une force aéroterrestre ou des actions aéromobiles vers la terre (projection de forces) ;
- du groupe de guerre des mines (GGDM), indispensable pour accéder de manière sûre à un port, protéger nos chenaux d'accès ou contribuer à la liberté de navigation dans les eaux internationales ;
- de détachements de fusiliers marins et commandos, participant à la sécurité générale ou aux opérations spéciales, notamment contre le terrorisme, la piraterie et les trafics ou activités illicites ;
- des forces de l'aéronautique navale basées à terre qui assurent la surveillance et la protection des approches.

Le chef d'état-major de la Marine est responsable, devant le chef d'état-major des armées, de l'aptitude des forces navales à réaliser les contrats opérationnels assignés, y compris les missions générales de service public qui lui incombent. Il conduit et organise les actions procurant aux forces navales les ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire à leur engagement.

Les sous-actions associées à l'action 3 sont les suivantes :

- SA 03-01 « Commandement et activités des forces navales »
- SA 03-05 « Ressources humaines des forces navales »
- SA 03-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales »
- SA 03-08 « Environnement opérationnel des forces navales »
- SA 03-11 « Infrastructures maritimes »

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS).

L'OS AOP regroupe les ressources destinées à la préparation opérationnelle et à l'activité des forces, qui intègrent en particulier les dépenses en carburants opérationnels.

L'OS FAS regroupe les ressources nécessaires à la gestion et à la formation du personnel de la marine ainsi qu'au fonctionnement courant des unités.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €).

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	68 722 239	80 298 651
	Systèmes d'information et de commandement	5 093 726	7 318 607
	Alimentation	14 214 464	13 782 419
	Carburants opérationnels hors carburacteur et combustibles de navigation	5 730 827	5 730 827
	Carburacteur	88 651 758	88 651 758
	Combustibles de navigation	120 546 827	120 546 827
	Déplacements et transports	19 794 180	20 185 615
Sous-total AOP		322 754 021	336 514 704
FAS	Mobilité personnels	24 874 400	23 527 260
	Prestations intellectuelles	291 606	275 814
	Subventions et transferts (dont écoles)	35 480 289	35 480 289
	Communication et relations publiques	1 712 759	1 550 506
	Fonctionnement courant	7 645 887	6 996 524
	Soutien des ressources humaines	45 472 314	41 597 150
Sous-total FAS		115 477 255	109 427 543
Total Agrégat fonctionnement		438 231 276	445 942 247

OS AOP

La ressource consacrée à cette opération stratégique présente une hausse de 14 % en AE et 35 % en CP. Elle est essentiellement justifiée par la hausse des crédits alloués aux carburants opérationnels (+59 % en AE et CP) afin de financer la hausse des prix de cession et, dans une moindre mesure, la progression des volumes de carburants consommés. Elle couvre en outre :

- le renforcement qualitatif de la préparation opérationnelle (entraînement « haut de spectre ») ;
- la montée en puissance progressive de la transformation numérique et de ses applications opérationnelles, induisant notamment un besoin croissant en ressources satellitaires.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels pour les aéronefs de l'aéronautique navale et les bâtiments de la flotte sont déterminées sur la base des volumes nécessaires pour assurer l'activité des forces et sur les hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés. Ces dotations sont réparties sur trois opérations budgétaires distinctes :

- l'OB « carburant opérationnels hors carburacteur et combustibles de navigation » ;
- l'OB « carburacteur » ;
- l'OB « combustibles de navigation ».

Les dotations 2024 en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotations (€)
Carburacteur (F-34)	65 391	1 085	70 921 274
Carburacteur (F-44)	15 926	1 113	17 730 484
Combustible de navigation	141 736	851	120 546 827
Divers (Huiles, graisses et autres)	-	-	5 730 827

* Les volumes et tarifs de cession indiqués sont arrondis.

OS FAS

La hausse des ressources sur cette OS par rapport à la LFI 2023 (+10 % en AE et +6 % en CP) est essentiellement justifiée par l'inflation.

L'effort budgétaire réalisé pour le recrutement et la formation des marins (+20,1 % en AE et +14,6 % en CP sur l'OB « Soutien des ressources humaines ») permet de soutenir les flux de formation nécessaires à la satisfaction du besoin opérationnel.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	3 800 000
	Alimentation	1 000 000
FAS	Soutien des ressources humaines	2 000 000
Total		6 800 000

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT**OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION**

Le périmètre de l'opération stratégique « Dissuasion » comprend les ressources destinées au maintien en condition opérationnelle des équipements de la force océanique stratégique. Depuis 2020, cette OS intègre également l'OB « Entretien des infrastructures de la dissuasion ».

Cette dernière finance :

- l'adaptation, la rénovation et le maintien en condition opérationnelle des servitudes communes aux différentes installations implantées sur les sites de la marine concourant à la composante sous-marine de la dissuasion ;
- l'entretien des infrastructures de la FANu concourant à la composante aéroportée de la dissuasion.

Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, à la fois sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) et sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	EPM flotte navale	347 455 765	522 905 232
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	180 150 000	179 900 000
Total		527 605 765	702 805 232

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	7 779 361	0	7 779 361	3 750 000	4 029 361

La ressource de l'OB « EPM flotte navale » est globalement stable en AE (-3 %) et augmente en CP (+10 %) par rapport à la LFI 2023. Elle couvre principalement l'entretien courant des SNLE, ainsi que la préparation et la réalisation de leurs chantiers d'entretien majeurs.

L'OB « Entretien des infrastructures de dissuasion » supporte l'entretien des infrastructures de la dissuasion. Ses ressources sont orientées à la hausse en 2024 (+9 % en AE et +38 % en CP) conformément au schéma directeur « infrastructures » de l'Île Longue.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

L'opération stratégique « EPM » regroupe les ressources destinées aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers marins et commandos, hors dissuasion.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Démantèlement milieu naval	9 963 608	3 008 456
OB	EPM flotte navale *	1 496 054 122	701 597 331
OB	EPM Munitions navales	100 156 087	158 237 216
OB	EPM matériel terrestre	11 841 936	11 462 342
OB	Démantèlement milieu aérien	1 071 366	1 387 848
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale **	413 727 542	458 342 864
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : FREMM	30 253 088	140 204 567
ACT	EPM de la force d'act. Nav. : porte-avions	151 670 620	124 502 398
ACT	EPM aéronautique navale : NH 90	19 916 126	112 673 151
ACT	EPM aéronautique navale : RAFALE	124 215 061	192 119 049
Total		2 358 869 556	1 903 535 222

* Hors FREMM et porte-avions

** Hors NH90 et Rafale

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale	24 086 555	0	24 086 555	0	24 086 555

En cohérence avec les objectifs de la LPM 2024-2030 en matière d'activité, la ressource en CP pour 2024 est en progression par rapport à la LFI 2023 (+8 %). Elle permet de couvrir l'inflation prévisible et les travaux de rénovation à mi-vie des missiles de la Marine.

La forte progression de la ressource en AE (+77 % par rapport à la LFI 2023) s'explique essentiellement par le renouvellement en 2024 de marchés pluriannuels majeurs de MCO naval (SNA, PHA, et frégates de surveillance pour les principaux).

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EPM flottes de l'aéronautique navale	3 000 000
Démantèlement milieu naval	3 000 000
EPM flotte navale	7 000 000
Total	13 000 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements ou véhicules spécialisés des forces, et au rechargement des stocks de munitions consommés.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC-AFAM	236 579 617	237 197 353
	Total	236 579 617	237 197 353

La baisse de la ressource de -23 % en AE par rapport à la LFI 2023 s'explique par des commandes de munitions en 2023 ayant engendré un pic d'AE cette année.

En progression de 9 %, la ressource en CP permet de poursuivre le renouvellement des équipements des commandos marine, le rechargement des stocks de munitions (obus, bombes et munitions de petits calibres), ainsi que l'accompagnement de la montée en puissance de la transformation numérique (en particulier les applications opérationnelles du *big data*).

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OP	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EAC-AFAM	1 700 000
Total	1 700 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

Les crédits de l'OS sont destinés à la construction, à l'adaptation, et à la maintenance lourde des infrastructures dites « technico-opérationnelles » de la Marine nationale en métropole, hors dissuasion nucléaire (ces dernières étant intégrées dans l'OS DIS).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	4 302 181	7 316 910
OB	Maintien et soutien des sites	41 245 253	56 142 698
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	6 692 182	7 105 721
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	139 052	360 493
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	96 766 004	86 808 899
Total		149 144 672	157 734 721

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	101 272 138	0	101 272 138	13 130 000	88 142 138

La ressource de l'OS INFRA progresse de 8 % en CP et diminue de 30 % en AE, par rapport à la LFI 2023. De manière générale :

- ces chiffres traduisent l'effort important dans la remise à niveau des infrastructures de la Marine ;
- la notification d'opérations majeures d'infrastructures génère des variations importantes annuellement, en fonction du cadencement des différents travaux.

Cette ressource permet de poursuivre les études et travaux relatifs à l'adaptation des appontements Milhaud à Toulon, ainsi qu'à la modernisation des réseaux électriques des ports de Brest et Toulon.

Elle permet également de conduire les travaux majeurs relatifs aux installations industrialo-portuaires suivantes sur les ports de Brest et Toulon :

- Brest : remise à niveau des infrastructures portuaires (remise à niveau de l'épi de la Grande Rivière et adaptation des infrastructures pour l'accueil des bâtiments ravitailleurs de forces et frégates de défense et d'intervention) ;
- Toulon : préalablement au 3^e arrêt technique majeur du PA CdG, remise à niveau des grands bassins Vauban (amélioration et renforcement des installations de pompage, acquisition d'un nouveau bateau porte (BP17)).

Par ailleurs, les travaux suivants seront conduits :

- Landivisiau : remise à niveau de la plateforme aéronautique ;
- Basefusco : construction d'une « shooting house », infrastructure d'instruction au combat en milieu clos ;
- Corse – sémaphore de l'Île Rousse : rénovation de la tour et du casernement ;
- Toulon : construction d'un stand de tir dans la base navale ;
- Brest : refonte du Centre de formation pratique et d'enseignement sécurité (CFPES) : livraison d'un nouveau simulateur d'entraînement à la sécurité.

SYNTHESE ACTION 3

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et credits de paiement par operation strategique (en m€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	322,75	-	-	-	322,75	336,51	-	-	-	336,51
FAS	114,28	1,20	-	-	115,48	108,23	1,20	-	-	109,43
DIS	310,20	217,41	-	-	527,61	479,89	222,92	-	-	702,81
EPM	2 276,58	82,29	-	-	2 358,87	1 834,51	69,02	-	-	1 903,54
EAC	178,54	58,04	-	-	236,58	173,77	63,43	-	-	237,20
INFRA	-	149,14	-	-	149,14	-	157,73	-	-	157,73
Total	3 202,35	508,08	-	-	3 710,43	2 932,91	514,30	-	-	3 447,21

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOP	171,44			48,44	27,11	17,30	14,82	63,77	171,44
		326,60		222,48	55,50	8,62	8,00	32,00	326,60
			327,55	-	263,01	45,95	14,77	3,82	327,55
FAS	28,81			28,12	-	-	-	0,69	28,81
		105,67		79,28	26,39	-	-	-	105,67
			117,48	-	86,60	30,88	-	-	117,48
DIS	944,92			436,18	172,17	243,52	65,45	27,60	944,92
		955,37		215,22	301,94	186,19	212,63	39,38	955,37
			531,36	-	228,69	149,83	118,70	34,13	531,36
EPM	8 122,83			1 462,59	1 251,64	1 194,50	919,46	3 294,65	8 122,83
		1 814,55		638,88	300,25	250,29	249,96	375,17	1 814,55
			2 371,87	-	427,69	589,82	651,49	702,87	2 371,87
EAC	304,38			146,78	79,67	36,27	18,91	22,74	304,38
		303,98		74,72	111,19	59,92	35,44	22,70	303,98
			238,28	-	55,13	77,12	68,13	37,89	238,28
INFRA	189,26			102,91	49,81	28,11	5,98	2,45	189,26
		241,01		48,30	91,06	68,23	27,56	5,86	241,01
			162,27	-	19,75	83,84	41,92	16,77	162,27
Total	9 761,64	3 747,18	3 748,81	3 503,90	3 547,60	3 070,41	2 453,22	4 682,50	17 257,63

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTEES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EPM	24,09	-	24,09	-	24,09
INFRA	101,27	-	101,27	13,13	88,14
DIS	7,78	-	7,78	3,75	4,03
Total	133,14	-	133,14	16,88	116,26

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

TABLEAU DES FdC-AdP (EN €)

TBF1n Opérations stratégiques	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	4 800 000
FAS	2 000 000
EAC	1 700 000
EPM	13 000 000
Total	21 500 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 202 349 806	2 932 912 523
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 168 879 295	2 899 442 012
Subventions pour charges de service public	33 470 511	33 470 511
Dépenses d'investissement	508 081 080	514 302 252
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	506 883 399	513 104 571
Subventions pour charges d'investissement	1 197 681	1 197 681
Total	3 710 430 886	3 447 214 775

ACTION (29,2 %)

04 – Préparation des forces aériennes

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	4 846 799 251	4 846 799 251	167 826 937
Crédits de paiement	0	3 493 179 119	3 493 179 119	167 826 937

CONTENU DE L'ACTION 4

SOUS-ACTION 2 « COMMANDEMENT ET ACTIVITÉS CENTRALISÉES DES FORCES AERIENNES »

a. Besoins opérationnels

La sous-action « Commandement et activités centralisées des forces aériennes » couvre le périmètre des organismes du niveau d'état-major d'armée, en charge de mener le commandement organique de l'armée de l'air et de l'espace (AAE) et de définir les modalités de réalisation de la préparation opérationnelle et de l'entraînement des forces aériennes.

b. Unités concernées

Elle couvre le cabinet du CEMAAE^[1], de l'EMAEE^[2], du BEA-É^[3], du CEAM^[4] et ses unités rattachées, du SIRPAAE^[5], de la participation Air à la DSAé^[6], de l'IAAE^[7], de la gendarmerie de l'air, ainsi que du personnel de l'AAE employé au sein d'organismes à vocation interarmées et à participation défense.

En outre, le CESA^[8], en charge notamment du lien Armée-Nation et de l'animation des réseaux de rayonnement et d'influence en soutien des enjeux stratégiques de l'AAE, coordonne le pilotage stratégique des actions en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances (dont le service militaire volontaire) et les escadrilles air jeunesse.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Outre son rôle de conception et de direction de l'AAE, d'interface vis-à-vis des organismes d'administration centrale du ministère et d'expertise auprès du CEMAAE, l'EMAAE s'attachera plus particulièrement en 2024 à poursuivre les projets d'innovation et les mesures de simplification (plus de 30 mesures majeures à ce jour au sein de l'AAE) et à mettre en œuvre le projet ALTAÏR de modernisation de l'organisation de l'AAE. Ce projet a notamment pour enjeu de clarifier les responsabilités, raccourcir les chaînes hiérarchiques, améliorer la coordination technico-opérationnelle et renforcer la présence de l'AAE sur le territoire national.

SOUS-ACTION 3 « ACTIVITÉS DES FORCES AERIENNES »

Cette sous-action regroupe les unités du CTAEE^[9] et du CDAOA^[10].

a. Besoins opérationnels

Le CDAOA est à la fois un commandement opérationnel permanent et un commandement organique :

- au titre de ses responsabilités opérationnelles, le CDAOA a pour mission la planification et la conduite des opérations aériennes, sur ou hors du territoire national, à partir de structures de commandement et de contrôle (C2) fixes ou déployées qui peuvent être interalliées voire multinationales dans le cadre d'une coalition ad hoc ;
- au titre de ses responsabilités organiques, le CDAOA a pour mission de diriger les activités de formation et de préparation des formations placées organiquement sous ses ordres, en particulier dans les domaines du contrôle aérien et de l'appui SIC^[11] Aéronautique, du C2^[12] et du renseignement. Il est par ailleurs chargé d'intégrer les activités de préparation opérationnelle conventionnelles de l'armée de l'air et de l'espace et de mettre à disposition les capacités de SIC aéronautiques et de contrôle aérien de l'armée de l'air et de l'espace pour satisfaire ses contrats opérationnels.

Le CTAEE a été créé dans le cadre du projet ALTAÏR. Ce commandement est responsable des processus territoriaux de l'AAE et du soutien des brigades sous tutelle hiérarchique de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (BAAC, BAAP, BFSAs).

Depuis l'été 2023, le CTAEE reprend la responsabilité Défense-Sécurité des emprises et activités de l'AAE en métropole au travers du GADS^[13] qui s'appuie sur l'EMIDS^[14].

b. Activités principales des forces prévues en 2024

Les activités principales du CDAOA en 2024 visent à :

- assurer la posture permanente de sûreté aérienne air (PPSA) ;
- mettre en place, à l'occasion d'événements majeurs (14 juillet, sommets de chefs d'État, etc.), des dispositifs particuliers de sûreté aérienne (DPSA) ;
- assurer la protection aérienne des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en coordonnant et en intégrant notamment la lutte antidrone au niveau interministériel, en liaison avec les autorités ministérielles et interministérielles ;
- planifier et conduire les opérations aériennes à partir ou hors du territoire national, placées sous la responsabilité du COMDAOA ;
- planifier et conduire les opérations aériennes en Afrique centrale et occidentale ;

- participer au rayonnement de l'armée de l'air et de l'espace en programmant la participation de ses ambassadeurs (Patrouille de France, Rafale solo display, etc) aux manifestations aériennes.

Pour le CTAAE les activités principales en 2023-2024 consistent à :

- accompagner les commandants de base aérienne dans le traitement des problématiques complexes ainsi que dans la prise en compte de la structure BA 24 ;
- contribuer aux travaux de programmation et de conduite des opérations d'infrastructure de l'AAE ;
- assurer la conduite du maintien en condition opérationnelle des infrastructures nucléaires et spécifiques ;
- soutenir la remontée en puissance de la fonction NRBC dans l'AAE ;
- assurer la sécurité et la protection des emprises air ;
- contribuer à la préparation de la sécurisation des JOP 2024 ;
- contribuer à la planification et à l'engagement des moyens de protection sol intervenant en appui des DPSA ;
- participer, en lien avec le CDAOA, à la préparation (exercices) et à l'évaluation des forces dans le domaine défensesécurité (hors cyberdéfense).

SOUS-ACTION 4 « ACTIVITÉS DES FORCES AERIENNES STRATEGIQUES »

Cette sous-action regroupe l'ensemble des moyens des Forces aériennes stratégiques (FAS) qui constituent, au sein de l'AAE, la composante aéroportée permanente de la dissuasion nucléaire.

a. Besoins opérationnels

La mission principale des FAS est de préparer et conduire les opérations liées à la tenue de la posture nucléaire. Les unités des FAS participent aussi à la préparation et à l'exécution des missions conventionnelles dévolues à l'AAE : tenue d'alerte pour la PPS-A, ravitaillement en vol, missions d'attaque au sol et de reconnaissance, EVASAN (Évacuation Sanitaire, « MORPHEE ») et projection de forces à très longue distance.

b. Unités concernées

Outre leur commandement, les FAS comprennent deux centres d'opérations redondants, deux escadres regroupant des unités aériennes (de chasse ou de transport stratégique et ravitaillement en vol), de maintenance aéronautique et d'armement spécialisé ainsi qu'un groupement d'unités spécialisées.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Les activités principales des forces aériennes stratégiques prévues en 2024 auront pour objet de :

- garantir, en toutes circonstances, la tenue du contrat de posture nucléaire fixé par le président de la République, dans le respect des exigences de sécurité nucléaire et de contrôle gouvernemental de la dissuasion. Dans ce cadre, le commandement des FAS planifie, conduit et participe à environ 70 exercices et opérations dédiés à la dissuasion par an ;
- contribuer aux missions conventionnelles de l'AAE :
 - posture permanente de sûreté air ;
 - projection de forces et projection de puissance ou de renforcement des partenariats (tel que PEGASE en Indopacifique) ;
 - opérations extérieures (au Sahel et dans le cadre de CHAMMAL) ;
 - missions dans le cadre de l'OTAN, en particulier celles à l'est de l'Europe ;
- préparer les forces au travers d'exercices conventionnels nationaux et internationaux, tels que Blue Flag ou Northern Edge ;
- renforcer nos capacités :
 - en poursuivant la montée en puissance de la flotte A330 MRTT ;

- en préparant les transitions vers de nouveaux systèmes contribuant à la dissuasion nucléaire : moyens de transmission, missile ASMPA-R(énoyé) et standards Rafale.

SOUS-ACTION 5 « RESSOURCES HUMAINES DES FORCES AERIENNES »

a. Besoins opérationnels

La DRH-AAE a pour missions de recruter, former, administrer, accompagner et fidéliser les aviateurs.

b. Unités concernées

Cette sous-action regroupe la DRH-AAE[15], les écoles de formation initiale dont l'EAE^[16], l'EFSOAAE^[17], les EFPN^[18], l'EETAEE^[19], l'EPAE^[20], le CEMS^[21] Air, les participations de l'AAE au sein d'écoles interarmées ou d'organismes de formation d'autres armées.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Les axes majeurs pour l'année 2024 sont :

- la diversification et l'adaptation des recrutements et des formations visant à satisfaire l'ensemble des besoins en compétences nouvelles, en particulier dans les domaines de l'espace, du cyber et du digital ;
- la poursuite de la modernisation de la formation du personnel navigant chasse en s'appuyant sur les moyens apportés par les projets FOMEDEC et MENTOR 1 (PC21 à Cognac) ;
- la préparation de la rénovation des formations initiales du personnel navigant et de la formation de spécialisation transport (futurs projets MENTOR 2 et ATEF[22]) ;
- la mise en œuvre du nouveau parcours de formation des sous-officiers et de la formation professionnelle initiale en alternance pour les spécialités cyber et mécaniciens aéronautiques ;
- la poursuite de la digitalisation des contenus de formation et du déploiement du portail de services *SmartSchool* dans les écoles de l'AAE ;
- la mise en œuvre de mesures en faveur de la fidélisation de toutes les catégories d'aviateurs, en coordination avec les employeurs ;
- la conception de parcours de carrière valorisants portés par des processus de gestion modernisés (simplification, individualisation du dialogue entre gestionnaire et administré « Dialog@ir ») ;
- la conduite d'une politique salariale attractive, cohérente et adaptée au contexte économique ;
- le recrutement en nombre de réservistes opérationnels, à la fois ouvert sur la jeunesse et porté par une politique de formation rénovée au bénéfice de l'employabilité opérationnelle (en cible, la rejointe du modèle de réserve opérationnelle 2030) ;
- le soutien de l'aviateur et de sa famille dans un contexte de fort engagement opérationnel, visant notamment à limiter l'impact d'une activité intense sur l'entourage du militaire à la fois durant le temps opérationnel et au-delà ;
- la poursuite de la transformation de la fonction RH au travers de services innovants déployés dans le cadre du méta-projet DRHAAE 4.0.

SOUS-ACTION 6 « ENTRETIENS ET EQUIPEMENTS DES FORCES AERIENNES »

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action regroupe l'ensemble des moyens dont la finalité est :

- d'assurer la mise en œuvre ainsi que le soutien technique, logistique, SIC et infrastructure des forces de l'AAE ;
- d'optimiser la disponibilité des aéronefs et de l'ensemble des matériels aéronautiques associés[23] tout en assurant la cohérence des actions de maintien en condition opérationnelle ;

- de gérer les équipements en service à travers une vision pluriannuelle et une gestion logistique des biens.

b. Unités concernées

En matière d'entretien des forces aériennes et suite à la mise en œuvre du projet ALTAÏR, l'EMAAE^[24] en tant que MOA^[25] s'appuie désormais sur des brigades (BAAC^[26], BAAP^[27], BFSA^[28]) soutenues par le CTAAE^[29] (en tant que MOE^[30]) ainsi que sur la DMAé^[31] et la SIMMT^[32] en tant que MOAd^[33]. L'acquisition d'équipements dédiés aux forces aériennes et du soutien initial associé est du ressort de la DGA^[34] en lien avec les industriels de la défense.

Les brigades sont responsables du MCO de NSO^[35] pour les systèmes d'armes et les équipements afférents de leur périmètre de compétence. Le CTAAE appuie les brigades dans les domaines transverses du MCO aéronautique s'agissant des matériels d'environnement aéronautique et de l'armement bord et sol, de la logistique, de la métrologie et des procédés spéciaux, et de la formation à l'emploi des mécaniciens et logisticiens de l'AAE. Sa finalité est de porter de manière pérenne la capacité d'appui aux forces aériennes au niveau d'excellence nécessaire à la réalisation des opérations.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Concernant les activités principales des forces prévues en 2024, elles visent à :

- soutenir la montée en puissance des nouveaux matériels aéronautiques de l'AAE (Rafale F3R, A400M, C130J, Reaper « Block 5 », ALSR, MRTT, PC21) ;
- décliner les actions relatives aux revues des flottes critiques (A400M, C130H, M2000D) ; réformer et rationaliser la fonction logistique dans l'AAE conjointement à la verticalisation des contrats des flottes permettant d'améliorer la performance du MCO aéronautique (diminution d'avions en attente de pièces au NSO) ;
- asseoir et développer les compétences des mécaniciens au NSO en utilisant les leviers de l'innovation et de l'adaptation de l'environnement de travail et en intégrant les retours d'expérience des projets *lean management* (NSO 4.0) et des échelons d'expertises organiques tels l'EETPS^[36] et le PNMEA^[37] ;
- appuyer les bases aériennes et les brigades dans les activités transverses du MCO aéronautique dans ses fonctions techniques et logistiques ;
- soutenir la montée en puissance des flottes de microdrones de l'AAE et de la LAD^[38] associée ;
- améliorer le pilotage des contrats et l'accroissement de la disponibilité grâce à la généralisation des pôles de conduite et de soutien (PCS) au M2000 et au C130H à l'instar de ce qui a été fait pour la flotte Rafale ;
- accompagner la verticalisation des contrats de soutien des flottes PUMA et Alphajet ;
- consolider les capacités SIC et C2 contribuant à la PPSAir : stratégie de verticalisation VASSCO, disponibilité des radars de génération intermédiaire, intégration du soutien des radars de nouvelle génération dans les contrats, retour sur investissement pour les marchés PAR NG, GIRAFFE et ALADIN, traitement des faits techniques du système radio sol-air ;
- appuyer le déploiement des infrastructures et des SIC nécessaires aux forces aériennes sur les théâtres d'opérations (réarticulation des moyens aériens déployés) ;
- assurer la consolidation de la capacité de sécurité et de protection des emprises air (territoire national et outre-mer) ;
- restructurer les escales et les organismes de transits aériens (BA 123 Orléans, hub logistique à Istres) ;
- préparer les unités à un engagement majeur et de haute intensité via l'exercice HEMEX/ORION,
- consolider les capacités SIC tactiques et C2 contribuant à la PPS, au C.OPS de l'EMAAE et au LB^[39] : création des modules SIC ;
- préparer l'accueil du C130H sur la BA 105 Évreux ;
- accompagner la montée en puissance (phase définitive) du CDE^[40] sur Toulouse ;
- préparer l'accueil du RAF 5, puis de RAF6 sur la BA 115 d'Orange ;
- accueillir l'ALSR sur la BA 709 de Cognac ;
- accueillir le CFAS sur l'EAR 921 de Taverny.
- poursuivre les travaux de fiabilisation des installations concourant à la PPS AIR

- mettre aux normes les chenils des escadrons de protection (BA 115 d'Orange, BA 120 de Cazaux, BA 942 de Lyon-Mont-Verdun) ;
- rénover l'Escadron de soutien des matériels d'environnement (ESME) de la BA 709 de Cognac
- veiller à la disponibilité et à la mise en œuvre des équipements de sécurité et de protection des emprises air sur le territoire national ;
- coordonner la répartition des moyens air intervenant dans la défense sécurité des personnels, installations et activités de l'AAE.
- contribuer à l'engagement de l'AAE en vue de la préparation des Jeux Olympiques de Paris en 2024 (renforcement des structures C2, préparation des DPSA).

SOUS-ACTION 9 « SERVICE INDUSTRIEL AERONAUTIQUE (SIAé) (PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT) »

Le SIAé est une entité de l'armée de l'air et de l'espace d'environ 4800 personnes. Le SIAé réalise essentiellement de la maintenance aéronautique industrielle au profit des trois armées. Il concentre par ailleurs les capacités de conception aéronautique du Ministère des armées. Il fait aussi de la maintenance opérationnelle, de la production de pièces et équipements, des prestations d'expertise, et de la formation. Il est garant de l'autonomie d'action de l'État en matière de maintenance et de conception aéronautique.

Le SIAé est composé de cinq ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) :

- l'AIA de Clermont-Ferrand et l'AIA de Cuers-Pierrefeu assurent la maintenance de cellules d'aéronefs et de leurs équipements, réalisent des chantiers de rénovation, et conçoivent des modifications, des réparations, et des sous-systèmes ;
- l'AIA de Bordeaux est spécialisé dans la maintenance des moteurs d'aéronefs ;
- l'AIA d'Ambérieu assure le soutien d'une partie du système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (SCCOA), fabrique des équipements de sécurité, de survie et de sauvetage, et assure la métrologie de bancs et outillages ;
- l'AIA de Bretagne fait de la maintenance de cellules, équipements et moteurs d'aéronefs de la Marine nationale, et contribue à l'équipage du porte avion à hauteur de plusieurs dizaines de techniciens militaires.

Le SIAé gère le compte de commerce n° 902 « Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État » qui retrace les recettes et les dépenses afférentes aux réparations, modifications, fabrications et prestations diverses effectuées sur des matériels aéronautiques par le service industriel de l'aéronautique, y compris le remboursement des dépenses de personnel au budget général.

SOUS-ACTION 11 « INFRASTRUCTURES AERIENNES »

a. Besoins opérationnels

La sous-action 11 recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'AAE. Suite aux travaux de la nouvelle architecture budgétaire (NAB) qui ont été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2020, les périmètres de certains agrégats du programme 212 ont été transférés sur le programme 178 au profit de l'AAE. Il s'agit :

- du périmètre technico opérationnel (TO d'armées) hors programmes d'infrastructure (PI) ;
- du périmètre de la maintenance lourde opérationnelle (MLO) concernant la ML des installations TO ;
- du périmètre non technico opérationnel (NTO) concernant principalement la SECPRO, les installations sportives et les installations de tirs.

b. Activités principales des forces prévues en 2024

En 2024, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- construction des bâtiments définitifs du commandement de l'espace et du centre d'excellence de l'OTAN à Toulouse (opération lancée en 2023) ;
- construction des premiers bâtiments d'accueil de l'ALSR (avion léger de surveillance et de reconnaissance) sur la BA 709 de Cognac ;
- rénovation complète de l'ESME de la BA 709 de Cognac.

SOUS-ACTION 12 « ACTIVITÉS SPATIALES »

a. Besoins opérationnels

Enjeu stratégique majeur pour notre société et notre sécurité, l'espace est au cœur d'une compétition stratégique et industrielle qui touche tant le domaine civil que militaire.

Depuis la publication de la stratégie spatiale de défense en 2019, incarnée par la création du Commandement de l'espace (CDE), le renforcement de notre autonomie stratégique s'appuie sur trois axes :

- le renforcement des capacités spatiales actuelles d'appui aux opérations (observation, écoute, télécommunications, positionnement/navigation/timing, météorologie, géographie) ;
- l'extension des capacités de connaissance de la situation spatiale pour surveiller l'activité sur toutes les orbites ;
- la conception et le développement d'une capacité de défense active (depuis le sol comme dans l'espace) devant permettre aux armées de faire respecter un usage pacifique de l'espace, de décourager les actes inamicaux ou hostiles envers nos moyens spatiaux et d'être en mesure de défendre nos intérêts dans le domaine spatial.

b. Unités concernées

Organisme à vocation interarmées, rattaché à l'armée de l'air et de l'espace, le CDE poursuit sa montée en puissance à Toulouse, au sein de la Formation Administrative 101, structure militaire située sur le site du CNES. Des unités spatiales « historiques » (COSMOS^[41], CMOS^[42] et EMPS^[43]), aujourd'hui localisées à Lyon et Creil, rejoindront progressivement la FA101.

c. Activités principales des forces prévues en 2024

Les activités principales du CDE prévues en 2024 visent à :

- poursuivre le renouvellement capacitaire existant (lancement du satellite d'observation CSO3, recette du satellite de télécommunication SYRACUSE 4B) et acquérir de nouvelles capacités spatiales, notamment dans les domaines de l'action dans l'espace (développement du démonstrateur Yoda dont le lancement est prévu en 2025) et du commandement et contrôle (SIS-NEXT) ;
- poursuivre la contractualisation de services commerciaux, en particulier pour la surveillance et la compréhension de l'espace ;
- suivre la construction d'infrastructures dédiées pour le CDE et le Centre d'excellence OTAN (COE) (première pierre posée en fin d'année 2023) et préparer l'accueil du personnel dans ces nouvelles installations à leur livraison en septembre 2025 ;
- poursuivre le regroupement progressif des unités spatiales sur Toulouse, avec notamment le transfert définitif du COSMOS en 2024 ;
- accompagner la montée en puissance des effectifs du CDE et du COE (de 219 personnes en 2019 à 421 en 2023, puis 429 en 2024 et à hauteur de 500 d'ici la fin de la décennie) afin de mettre en œuvre et renforcer les capacités spatiales (implications particulières en matière de formation et d'entraînement) ;
- réaliser AsterX24, quatrième édition d'un exercice spatial unique en Europe qui permet, entre autres, d'entraîner les unités aux opérations spatiales dans un environnement totalement simulé mais réaliste, en coopération avec nos différents partenaires (agences, commerciaux et surtout alliés) ;

- accompagner nationalement l'arrivée de la capacité du service gouvernemental PRS de Galileo améliorant la robustesse au brouillage du système.

- [1] Chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- [2] L'État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- [3] Bureau enquêtes accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'État.
- [4] Centre d'expertise aérienne militaire.
- [5] Service d'information et de relation publique de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- [6] Direction de la sécurité aéronautique d'État.
- [7] Inspection de l'armée de l'Air et de l'Espace
- [8] Centre d'études stratégiques aérospatiales.
- [9] Commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- [10] Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes.
- [11] Systèmes d'information et de communication
- [12] Commandement et contrôle
- [13] Général adjoint défense sécurité
- [14] État-major d'intervention défense sécurité
- [15] Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- [16] L'école de l'Air et de l'Espace devenue depuis le 1^{er} janvier 2019 établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type grand établissement sous tutelle MinArm déléguée au CEMAEE.
- [17] L'École de formation des sous-officiers de l'Air et de l'Espace.
- [18] Écoles de formation des personnels navigants.
- [19] L'école d'enseignement technique de l'armée de l'Air et de l'Espace.
- [20] L'école des pupilles de l'Air et de l'Espace.
- [21] Centre d'enseignement militaire supérieur.
- [22] Avion de transport école du futur.
- [23] Y compris structures C2, SIC, protection-défense, infrastructures de projection.
- [24] État-major de l'armée de l'air et de l'espace
- [25] Maître d'ouvrage
- [26] Brigade aérienne de l'aviation de chasse
- [27] Brigade aérienne d'assaut et de projection
- [28] Brigade des forces spéciales air
- [29] Commandement territorial de l'armée de l'air et de l'espace
- [30] Maître d'œuvre
- [31] Direction de la maintenance aéronautique.
- [32] Structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres.
- [33] Maître d'ouvrage délégué
- [34] Délégation générale pour l'armement
- [35] Niveau de soutien opérationnel
- [36] Escadron d'expertise technique en procédés spéciaux : contrôles non destructifs, méthodes de stockage, retraits de service
- [37] Pôle national des matériels d'environnement Air
- [38] Lutte anti drones
- [39] Livre bleu
- [40] Commandement de l'Espace
- [41] Centre Opérationnel de Surveillance Militaire des Objets Spatiaux
- [42] Centre Militaire d'observation par satellites
- [43] Équipe de marque des programmes spatiaux

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	336 778 046	128 664 277
	Alimentation	2 179 153	1 424 850
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	15 862 767	15 862 767
	Carburéacteur	422 083 042	422 083 042
	Déplacements et transports	35 560 075	23 251 126
Sous-total AOP		812 463 083	591 286 062
FAS	Mobilité personnels	17 151 348	16 815 048
	Prestations intellectuelles	4 093 326	5 395 417
	Communication et relations publiques	2 648 213	2 596 287
	Fonctionnement courant	15 628 904	15 322 456
	Subventions et transferts	29 376 224	29 376 224
	Soutien des ressources humaines	24 838 595	24 351 563
Sous-total FAS		93 736 610	93 856 995
Total Agrégat fonctionnement		906 199 693	685 143 057

OS AOP

Le niveau de ressource en AE sur cette OS (+80 % par rapport à la LFI 2023) s'explique principalement par la hausse du prix de cession des carburants entre 2023 et 2024, accompagnée d'une légère augmentation du besoin en volume, ainsi que par la mise en place en 2024 d'un contrat de location de 6 ans de prestation RED AIR, afin de mettre à disposition des forces une capacité d'entraînement au combat adaptée au contexte actuel.

La ressource en CP augmente dans le même temps de 31 %.

L'OB « Carburéacteur » présente une augmentation de 81 % en AE et en CP, liée à une hausse du tarif de cession (carburant F34 : 1085 €/m³ retenus pour 2024 contre 633 €/m³ en 2023).

L'effet prix sur les autres carburants utilisés est moins visible de par le faible volume représenté (1200 m³).

L'OB « Activités et entraînement des forces » inclut l'activité liée aux services spatiaux et regroupe les crédits nécessaires à la préparation opérationnelle des forces, notamment l'achat d'équipements spécifiques et de télécommunication, l'instruction et l'entraînement externalisés et l'assistance en escale. Elle double sa dotation en 2024 (+104 % en AE) notamment avec la mise en place d'un contrat de location de prestation RED AIR.

Les dépenses liées à l'alimentation et aux déplacements sont stables.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m ³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m ³)	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	388 171	1085	422 083 042
Autres*	1200	1206	15 862 767

* Cette rubrique inclut un volume de 1 200 m³ de carburant F-18 au tarif de cession de 1 206 €/m³ ainsi qu'une partie des « divers (huiles, graisses et autres) ».

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Activités et entraînement des forces	87 900 000	87 900 000
OB	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	4 500 000	4 500 000
OS	AOP	92 400 000	92 400 000

OS FAS

Cette OS affiche une hausse de 10 % en AE et 12 % en CP par rapport à la LFI 2023, portée par les OB « Fonctionnement courant » et « Soutien des ressources humaines » avec une attention accrue quant à la formation et l'attractivité des métiers de l'AAE.

L'OB « Fonctionnement courant » connaît une hausse de près de 24 % en AE et 29 % en CP, avec un effort porté sur la sécurité des emprises militaires mais également la montée en puissance du Centre d'excellence (COE) du Commandement de l'espace.

L'OB « Soutien des ressources humaines » couvre les dépenses de formation et d'instruction, ainsi que les frais de recrutement. La hausse de près de 20 % en AE et de 25 % en CP traduit une politique volontariste de recrutement mais également de fidélisation, avec une modernisation et la digitalisation des outils de formation (DRH 4.0 et la *smartschool*) ainsi qu'une montée en puissance de certaines formations spécifiques (formation liée à l'activité spatiale...).

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	5 200 000	5 200 000
OS	FAS	5 200 000	5 200 000

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	EPM des flottes aéronautiques	45 474 000	160 100 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	4 347 200	4 180 000
Total		49 821 200	164 280 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Cette OS affiche au PLF 2024 une baisse du niveau des AE (-12 %) et une hausse du niveau des CP (+15 %) par rapport à la LFI 2023, illustrant notamment les engagements importants pris en 2023 lors de la mise en place du contrat de maintien en condition opérationnelle du MRTT ainsi que la montée en puissance de cette flotte, mais également le soutien de la flotte RAFALE.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu aérien	7 032 315		7 032 315	6 210 254
OB	EPM flottes aériennes*	3 012 225 655	-	3 012 225 655	1 490 778 554
OB	EPM munitions aériennes	95 840 161		95 840 161	161 387 121
OB	Démantèlement milieu terrestre	225 505		225 505	220 710
OB	EPM matériel terrestre	30 566 768		30 566 768	34 511 733
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE	330 935 996	-	330 935 996	572 057 516
Total		3 476 826 400	-	3 476 826 400	2 265 165 888

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opérations budgétaires est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EPM flottes aériennes*	48 300 000
EPM flottes aériennes : RAFALE	21 926 937
TOTAL	70 226 937

* Hors RAFALE

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	EPM flottes aériennes*	20 000 000		20 000 000		20 000 000
ACT	EPM flottes aériennes : RAFALE			-		-
Total		20 000 000	-	20 000 000	-	20 000 000

* Hors RAFALE

Représentant 72 % du budget du BOP[1] Air en AE, l'OS EPM affiche une forte hausse du niveau d'AE (+78 %) en lien avec les notifications prévues en 2024 de marchés majeurs mais également destinée à accompagner la montée en puissance des flottes modernes. Les CP augmentent de 18 %, permettant la mise en œuvre des derniers marchés verticalisés.

L'OB « EPM flottes aériennes » représente la part la plus importante du BOP Air. La hausse des engagements s'explique par le renouvellement de marchés majeurs en 2024 à l'instar de l'E3F, une activité supérieure en 2024 pour le RAFALE, et des compléments d'engagement pour les flottes de transport tactique (A400M, C130J) et les flottes « École » (MENTOR 2, Simulateurs, Alphajet).

La hausse des CP accompagne principalement la montée en puissance des flottes A400M et MRTT, et le renforcement de l'épaisseur logistique de la flotte RAFALE (acquisition de moyens de soutien et de mise en œuvre supplémentaires).

L'OB « Démantèlement milieu aérien » est dédiée au démantèlement des aéronefs, avec la poursuite des opérations de démantèlement et la mise en œuvre des marchés subséquents, en particulier sur les flottes

TRANSALL, M2000, XINGU et PUMA. Des changements d'ordonnancement des aéronefs et des travaux supplémentaires, entre autres, engendrent une augmentation des CP en 2024 (+86 % soit 2,9 M€). Les AE connaissent une baisse de 18 %.

L'OB « EPM Matériel terrestre » soutient le financement de l'entretien du parc des matériels terrestres spécifiques de l'armée de l'air et de l'espace dont la gestion est confiée à la SIMMT. Les niveaux d'AE et de CP sont quasiment stables.

L'OB « EPM Munitions aériennes » est consacrée à l'entretien des emports, des munitions aériennes, des missiles air/air et sol/air ainsi que des systèmes sol-air. La hausse du niveau d'AE (+52 %) et de CP (+21 %) permet notamment de renforcer l'épaisseur logistique de la Défense sol/air mais également de réorganiser le soutien des pods TALIOS.

[1] Budget opérationnel de programme.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC - AFAA	271 358 420	241 255 437
	Total	271 358 420	241 255 437

La particularité de cette OS est la diversité des équipements et des fonctions qu'elle soutient, concourant directement ou en appui, à la réalisation des missions de l'AAE. Si les engagements sont stables pour cette OS, les paiements sont à la hausse, appuyant en particulier l'effort sur l'acquisition de munitions mais également la transformation numérique des outils nécessaires aux missions de l'AAE (+2 % en AE et +45 % en CP par rapport à la LFI 2023).

Portant l'acquisition par le BOP Air des munitions aéronautiques et non aéronautiques, l'OB « Armement et munitions » soutient les objectifs d'entraînement organique des forces et la remontée des stocks objectifs. Elle est caractérisée par une hausse importante des paiements (+43 %), illustration de l'effort prioritaire prévu en LPM 2024-2030 pour renforcer la capacité à soutenir un conflit de haute intensité, notamment avec des stocks renforcés de munitions.

L'OB « Matériels aéronautiques d'environnement » soutient l'acquisition de matériels de transit aérien, d'atelier (conteneur, pont moteur), de métrologie ou encore de contrôle non destructif. La hausse des engagements (+44 %) et des paiements (+24 %) permet d'assurer le renouvellement de ces matériels indispensables à la réalisation de l'activité et au maintien de capacités particulières (contrôle non destructif, cryogénie).

La hausse des engagements (+124 %) et des paiements (+94 %) de l'OB « Matériels sol » accompagne un effort sur le renouvellement des parcs vieillissants mais néanmoins indispensables à la bonne réalisation de l'activité aérienne, à l'instar du renouvellement des remorques de transport et de distribution de carburant.

La hausse de 33 % des engagements et de 14 % des paiements pour l'OB « Entraînement des forces », permet de soutenir les prestations et les systèmes liés aux campagnes de tir, couvrant notamment en 2024 le nouveau besoin de maintien en condition opérationnelle du système de restitution des tirs sur Captieux.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

L'OB « Matériels terrestres » soutient l'acquisition de matériel terrestre de compétence SIMMT nécessaire à l'AAE, comme certains matériels de levage, des équipements pour l'armement petit calibre, des équipements d'appui au combat, des engins de génie mais également pour les transmissions. Les hausses d'engagement (+68 %) et de paiement (+45 %) permettent le renouvellement progressif de ces parcs.

Dans le domaine des SIC, les OB « Matériels informatiques air », « Matériels sol SIC » et « Programmes d'équipement Matériel SIL » regroupent les crédits destinés au soutien et à l'évolution de logiciels métiers, à l'acquisition de licences et de matériels informatiques liés au contrat opérationnel, ainsi qu'à l'acquisition et au soutien de matériels de télécommunication. Ils couvrent également le besoin lié à la télésurveillance de certains sites et au parc informatique spécifique à l'AAE. Le doublement des engagements et des paiements en 2024 illustre la politique volontariste de l'AAE de s'inscrire dans les différentes feuilles de route de transformation numérique et de digitalisation, à l'instar de la prise en compte de l'intelligence artificielle, de la modernisation des réseaux et du parc informatique ou encore de la mise en place d'outils plus attractifs pour recruter et fidéliser le personnel.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	38 027 438	36 624 999
OB	Maintien et soutien des sites	20 688 652	19 925 661
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	1 978 825	1 905 846
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	81 898 623	78 878 231
Total		142 593 538	137 334 737

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	-		-		-
OB	Maintien et soutien des sites	8 490 090		8 490 090		8 490 090
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-		-		-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-		-		-
Total		8 490 090	-	8 490 090	-	8 490 090

Les travaux de LPM 2024-2030 ont permis, malgré les différents inducteurs inflationnistes, de consolider le financement des opérations essentielles d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'activité.

La ressource budgétaire prévue au PLF 2024 (-30 % en AE et +33 % en CP) permet de financer les opérations d'adaptation capacitaire du périmètre technico-opérationnel de l'armée de l'Air et de l'Espace (hors programmes d'infrastructure), la maintenance lourde des installations technico-opérationnelles, la construction / rénovation des installations de préparation opérationnelle (stands de tir, installations sportives) des bases aériennes et le MCO/MCS des installations de sécurité - protection.

En 2024, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

- l'accueil des ALSR et drones MALE sur la BA 709 de Cognac : 69,6 M€ ;
- la poursuite de la phase définitive de construction du CDE et du CoE OTAN à Toulouse : 9,4 M€;
- la rénovation de l'ESME de la BA 709 de Cognac : 7 M€.

SYNTHESE ACTION 4

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	812,46	-	-	-	812,46	591,29	-	-	-	591,29
FAS	93,40	0,34	-	-	93,74	93,52	0,34	-	-	93,86
DIS	45,47	4,35	-	-	49,82	160,10	4,18	-	-	164,28
EPM	3 469,79	7,03	-	-	3 476,83	2 258,96	6,21	-	-	2 265,17
EAC	115,60	155,76	-	-	271,36	120,20	121,05	-	-	241,26
INFRA	-	142,59	-	-	142,59	-	137,33	-	-	137,33
Total	4 536,73	310,07	-	-	4 846,80	3 224,06	269,12	-	-	3 493,18

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOP	123,63			63,07	57,12	2,00	1,44	-	123,63
		533,26		466,79	57,46	9,00	-	-	533,26
			904,86	-	569,10	335,76	-	-	904,86
FAS	29,67			23,87	2,80	3,00	-	-	29,67
		89,79		66,33	23,31	0,15	-	-	89,79
			98,94	-	72,94	26,00	-	-	98,94
DIS	847,73	-	-	143,44	80,11	83,20	83,40	457,57	847,73
	-	373,31	-	28,96	52,25	26,86	30,70	234,53	373,31
	-	-	49,82	-	31,92	17,90	-	-	49,82
EPM	10 711,19			1 603,39	1 381,18	1 180,63	1 000,05	5 545,94	10 711,19
		4 585,12		799,66	475,35	359,05	358,11	2 592,95	4 585,12
			3 547,05	-	578,38	614,05	489,95	1 864,67	3 547,05
EAC	297,26			120,45	62,24	21,82	0,31	92,43	297,26
		255,13		87,04	75,58	20,94	1,26	70,31	255,13
			271,36	-	109,35	56,02	19,64	86,35	271,36
INFRA	154,29	-	-	99,50	16,01	11,88	26,58	0,31	154,29
	-	218,98	-	36,44	81,53	78,00	17,21	5,80	218,98
	-	-	142,59	-	42,30	90,96	9,33	-	142,59
Total	12 163,63	6 055,58	5 014,63	3 538,80	3 768,96	2 937,20	2 037,99	10 950,87	23 233,97

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EPM	20,00	-	20,00	-	20,00
INFRA	8,49	-	8,49	-	8,49
Total	28,49	-	28,49	-	28,49

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

FDC - ADP

TBF1n OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	92 400 000
FAS	5 200 000
EPM	70 226 937
EAC	-
INFRA	-
Total	167 826 937

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	4 536 728 573	3 224 063 189
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 507 691 872	3 195 026 488
Subventions pour charges de service public	29 036 701	29 036 701
Dépenses d'investissement	310 070 678	269 115 930
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	309 731 155	268 776 407
Subventions pour charges d'investissement	339 523	339 523
Total	4 846 799 251	3 493 179 119

ACTION (20,8 %)

05 – Logistique et soutien interarmées

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 445 431 325	3 445 431 325	220 006 033
Crédits de paiement	0	2 808 813 957	2 808 813 957	220 006 033

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	3 054 732 043	2 436 712 852
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 054 732 043	2 436 712 852
Dépenses d'investissement	390 508 165	371 909 988
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	390 508 165	371 909 988
Dépenses d'intervention	191 117	191 117
Transferts aux ménages	191 117	191 117
Total	3 445 431 325	2 808 813 957

SOUS-ACTION**05.11 – Infrastructures de santé****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

La sous-action « Infrastructures de santé » définit les opérations d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements du service de santé des armées (SSA) afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal dans l'exercice de l'activité médicale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 sera marquée par la poursuite des projets lancés conformément à l'ambition stratégique SSA 2030. Il s'agit plus particulièrement d'attester la construction d'un HIA de nouvelle génération sur Marseille et de lancer la phase d'étude pour la construction d'un CTRB (Centre de traitement et de réhabilitation des blessés) à Bordeaux. L'année 2024 sera également marquée par la finalisation d'aménagement dans sa phase 1 de l'AHA de Lyon et la création d'une salle de traumatologie hybride au sein de l'HIA Ste-Anne.

En parallèle de ces projets dimensionnant et de deux programmes « Fonction hospitalière » et « Médecine des forces », des opérations de sécurisation des hôpitaux militaires des armées (HIA), de confort thermique ou d'extension d'un espace de recherche sur l'IRBA à Brétigny-sur-Orge seront poursuivies et adaptées à l'écoulement de la ressources budgétaire 2024-2030.

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

En 2024, le montant consacré à cette sous-action s'élève à 55,1 M€ en AE, dont 5,3 M€ d'AE affectées sur TF, et 65,7 M€ en CP.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	50 999 139	61 754 209
OB	Maintien et soutien des sites	4 059 511	3 909 798
Total		55 058 650	65 664 007

La baisse en AE par rapport à la LFI 2023 (-88,9 M€) s'explique par un niveau d'AE particulièrement élevé en 2023 afin de financer l'engagement des travaux de construction d'une nouvelle plateforme pharmaceutique automatisée sur le site de Marolles dans le cadre du projet Établissement de ravitaillement sanitaire des armées « nouvelle génération » et l'affectation complémentaire de 48,5 M€ d'AE dans le cadre du programme d'infrastructure « Médecine des forces ». La dotation en AE 2024 donc permet de poursuivre les différents projets de l'ambition stratégique SSA 2030 après le pic d'engagements de 2023.

La ressource en CP est en augmentation (+1,4 M€) par rapport à la LFI 2023.

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

TBF2 Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagemen t 2024	AEANE 2024
OB	Préparation opérationnell	9 932 654	5 306 621	15 239 275	7 763 137	7 476 138

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

	e de la					
	fonction					
	santé					
OB	Maintien et	-	-	-	-	-
	soutien des					
	sites					

SOUS-ACTION

05.80 – Fonction santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

1. Besoins opérationnels

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission le soutien santé opérationnel des forces armées stationnées sur le territoire, hors métropole ou projetées sur les théâtres d'opération. Il prend en compte le risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) au profit des forces armées. Son action s'effectue également au profit de la gendarmerie nationale.

Sa mission fondamentale, le soutien santé en opérations, s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant à la reprise du service du personnel blessé ou malade. Elle s'appuie sur un ensemble d'actes médicaux, pharmaceutiques, vétérinaires, dentaires, paramédicaux et médico-administratifs, dont la coordination doit être parfaite. Pour ce faire, le SSA déploie une chaîne santé opérationnelle complète et cohérente, mise en œuvre en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, capable d'assurer une prise en charge de bout en bout. Elle est articulée autour de capacités de soins, de ravitaillement en produits de santé, d'évacuations médicales avancées tactiques et stratégiques, d'évaluation et d'expertise des risques sanitaires et enfin de commandement médical opérationnel. Elle est mise en œuvre au travers de quatre chaînes métiers qui constituent un ensemble cohérent : médecine des forces, médecine hospitalière, ravitaillement sanitaire, recherche et formation. La technicité, le maintien à niveau de son expertise et le respect d'obligations normatives opposables, imposent une proximité avec la santé publique, la recherche et l'enseignement supérieur. Le service de santé des armées est ainsi nécessairement en interaction permanente avec des institutions et des structures extérieures au ministère des armées.

Le SSA est également une composante du système de défense nationale qui participe à la posture de sécurité dans le cadre des plans nationaux de réponse aux crises sanitaires ou de catastrophes et contribue aux missions du service public de santé. À ce titre, le SSA représente donc l'un des acteurs gouvernementaux de la résilience de la nation.

2. Ressources

Les ressources financières permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement (Hors Titre 2-HT2) nécessaires à l'accomplissement des missions du SSA proviennent de crédits budgétaires attribués par la loi de finances et d'attributions de produits (ADP) résultant principalement de l'activité de soins, en provenance de l'assurance maladie, des mutuelles et des patients.

Le montant total des ADP pour 2024 est évalué à 441 M€ dont 178 M€ sont reversés au hors-titre 2 (en augmentation par rapport à 2023 : 176 M€). Elles sont constituées des postes suivants :

- remboursements de l'assurance maladie au titre de l'activité de soins réalisée par le ssa au profit de ses bénéficiaires ;
- remboursements des organismes de protection complémentaire ou de particuliers au titre de la part des soins non pris en charge par l'assurance maladie ;

- remboursements du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- recettes liées à la production de produits de santé, issus de la recherche, de la pharmacie centrale des armées (PCA) et du centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et autres recettes complémentaires ;
- remboursements des molécules onéreuses-dispositifs médicaux implantables (MO-DMI).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La nouvelle ambition stratégique 2030 de transformation du SSA consiste à capitaliser sur les réussites, œuvrer à la performance pour répondre mieux encore aux besoins des bénéficiaires et préparer l'avenir à l'horizon 2030 en vue de s'adapter aux ambitions opérationnelles des armées.

En 2024, les principales mesures prévues pour chacune des chaînes métier du service de santé des armées sont les suivantes :

- la chaîne « médecine des forces » (Mdf) construira un nouveau modèle d'évaluation de l'aptitude à servir des militaires (ÉVALUSAN) associant étroitement les risques professionnels techniques (médecine de prévention) et militaire (médecine d'armée) ainsi que la dimension statutaire (aptitude à la fonction de militaire). Il tiendra compte des orientations ministérielles (augmentation des effectifs) et des conditions d'exercice de demain. La médecine des forces travaillera également sur la pertinence de son organisation dans le cadre de nouvelles hypothèses d'emploi. Enfin la Mdf participera à la contribution des armées dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP 24) ;
- la chaîne « Médecine hospitalière » continuera de garantir un soutien médical aux engagements opérationnels et à la prise en charge des militaires blessés. En 2024, les 5 HIA socles, l'ensemble hospitalier militaire NORD (HIA Percy et Bégin), l'ensemble hospitalier militaire SUD (HIA Sainte-Anne et Laveran) et l'HIA Clermont-Tonnerre (permettant la maîtrise du soutien médico-chirurgical de la force océanique stratégique) continueront à être renforcés en moyens humains dans les spécialités opérationnelles et de réhabilitations. Enfin, concernant l'HIA Desgenettes, il finalisera son évolution en antenne hospitalière des armées (AHA), structure innovante à finalité opérationnelle et régaliennne constituant un maillon clé dans la déclinaison de l'ambition SSA 2030 pour la chaîne « médecine hospitalière » tout en contribuant à la concentration des efforts.
- la chaîne de ravitaillement médical (RAVMED), après une phase de diagnostics et de définition des objectifs opérationnels portés par le soutien médical opérationnel 2030, mettra en œuvre la feuille de route établie. À cet effet, 2024 sera l'année de mise en production de différents leviers de simplification tant dans le domaine de la distribution de produits de santé que la réalisation des unités médicales opérationnelles (UMO) prévues au contrat opérationnel. L'année 2024 sera également consacrée à la mise en place d'un centre de développement capacitaire qui mettra en place les fonctionnements permettant de relever les défis de modernisation des UMO avec l'acquisition de nouveaux concepts et moyens médicaux. Les développements de nouvelles contre-mesures médicales devraient aboutir à l'obtention des autorisations de mise sur le marché et à une augmentation capacitaire. Les capacités du RAVMED (CMM, dotations) seront également mises à contribution dans le cadre des jeux olympiques ;
- la chaîne « Formation, Recherche et Innovation », œuvrera pour accroître ses capacités d'anticipation des futures crises. En 2024, elle suivra particulièrement les différents projets SI avec notamment celui dédié à la recherche impliquant la personne humaine. La montée en puissance du laboratoire de sécurité biologique de niveau 4 de l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées sera poursuivie, de même que la dynamique de développement des partenariats civils, notamment au travers du renouvellement attendu des Unités Mixtes de Recherche (UMR). Le volet formation de la chaîne poursuivra l'adaptation au SSA des réformes des études en santé engagées. La préparation opérationnelle santé et la formation continue du personnel demeureront les axes prioritaires de formation du SSA et le développement de l'enseignement numérique et de la simulation se poursuivra et concernera tous les types de formation (initiale ou continue, de cursus ou d'adaptation à l'emploi) ;
- la chaîne transverse « système d'information et numérique » assurera en 2024 le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des SI de santé. Elle mènera la réalisation des évolutions réglementaires, fonctionnelles mineures et majeures portées par les chaînes métiers. Elle opérera les premières étapes de la refonte du Dossier patient Informatisé (DPI) et les travaux préliminaires à la modernisation du SINAPS. Elle continuera à mettre en œuvre les deux axes prioritaires du volet numérique de l'ambition stratégique

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

2030 du SSA : la « sécurisation », pour garantir des SI de santé maîtrisés, protégés et résilients et l'« unification » pour réaliser des SI de santé opérationnels.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

TBF1r OS	OB		Prévisions de crédits 2024	
			AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces		12 067 872	12 067 873
	Alimentation		1 664 534	1 664 534
	Soutien santé - fonctionnement et activités		97 978 772	97 978 772
	Systèmes d'information et de commandement		-	-
	Soutien santé – ravitaillement		134 781 479	132 509 846
	Déplacements et transports		7 629 115	7 629 115
Sous-total AOP			254 121 772	251 850 140
FAS	Mobilité personnels		2 122 757	2 078 883
	Subventions et transferts		191 117	191 117
	Communication et relations publiques		681 917	681 917
	Fonctionnement courant		15 011 973	15 011 973
	Location de logements familiaux		560 626	560 626
	Prestations intellectuelles		1 028 658	1 028 658
	Soutien courant des structures		19 025 662	31 121 712
	Soutien des matériels communs		112 923	112 923
	Soutien des ressources humaines		3 066 785	3 066 785
Sous-total FAS			41 802 418	53 854 594
Total Agrégat fonctionnement			295 924 190	305 704 734

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées.

L'OS AOP concerne l'essentiel de l'activité « cœur de métier » du SSA, avec notamment les approvisionnements en produits de santé, le fonctionnement hospitalier ainsi que les frais de formation pour le personnel médical ou paramédical.

L'OS AOP voit son niveau de ressources augmenter (+20 % en AE et +23 % en CP, ADP incluses) par rapport à 2023. Cette hausse vise à compenser l'inflation subie par le service sur ces activités cœur de métier.

L'OS FAS regroupe les activités support du fonctionnement des établissements du service, tant au profit du personnel que des structures.

L'OB « Soutien courant structures » rassemble les principales variations en AE par rapport à 2023 (-56 %, ADP incluses). En effet, 2023 a vu l'engagement en AE de marchés pluriannuels d'achat d'électricité et de gaz.

La ressource en CP sur cette OS augmente de 9 % (ADP incluses) par rapport à 2023.

À titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	Soutien santé - fonctionnement et activités	52 204 085
	Systèmes d'information et de commandement	-
	Soutien santé – ravitaillement	86 762 498
FAS	Soutien des matériels communs	112 923
	Fonctionnement courant	14 565 033
	Communication et relations publiques	681 917
	Mobilité des personnels	2 076 306
	Prestations intellectuelles	1 028 658
	Soutien courant des structures	18 328 797
	Soutien des ressources humaines	2 169 783
Total		177 930 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Cette opération stratégique, composée d'une seule opération budgétaire, supporte les dépenses garantissant le maintien à niveau du parc d'équipements du SSA et la montée en puissance des équipements opérationnels ainsi que celles liées aux systèmes d'information et de commandement (SIC) spécifiques santé.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Soutien santé - Équipement	101 052 224	89 979 938
Total		101 052 224	89 979 938

Cette OS ne porte pas d'attributions de produits pour le service de santé des armées.

L'OS EAC voit son niveau de ressources augmenter de +39 % en AE et +40 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cet effort consenti dans le cadre de la nouvelle LPM permettra de financer les investissements nécessaires à l'ambition stratégique 2030.

L'année 2024 sera ainsi marquée par :

- l'acquisition d'équipements pour le soutien médical opérationnel et le maintien en condition des matériels nécessaires à la réponse au contrat opérationnel, le développement des bouteilles oxygène de type B3 et B15 ;
- l'acquisition d'équipements au profit des HIA et des CMA : salle chirurgicale multimodale, IRM, appareils dépiage des défauts visuels ;
- l'acquisition d'équipements pour la recherche : chromatographe liquide et spectromètre de masse haute résolution ;
- la poursuite du plan de sécurisation des systèmes d'information et de commandement spécifiques santé, en permettant notamment les évolutions logicielles nécessaires au maintien de ces systèmes d'information.

SOUS-ACTION

05.82 – Soutien des forces par les bases de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les bases de défense (BdD) sont des organismes interarmées qui répondent aux besoins en matière d'administration générale et de fonctionnement courant émis par les unités qui leur sont rattachées. Les dépenses réalisées par les bases de défense couvrent des domaines très variés : fournitures de bureau et consommables informatiques, ameublement-couchage, mobilier de bureau, blanchissage, entretien des espaces (espaces verts, nettoyage des locaux, collecte et évacuation des déchets ménagers...), reprographie et téléphonie, dépenses liées au transport par véhicules non tactiques (carburant, péages, location de vecteurs...), chauffage et énergies.

Depuis 2020, le nombre des BdD s'élève à 55 (chacune correspondant à une unité opérationnelle), dont 45 en métropole et 10 en outre-mer et à l'étranger.

Les travaux de maintien en condition (MeC) des infrastructures ainsi que l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) relèvent également de la sous-action 82 depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le périmètre financier de l'action 5 sous-action 82 évolue peu pour 2024. Seule une simplification des activités infrastructure a été apportée : en 2024, le maintien en condition des infrastructures (MeC) sera dorénavant suivi sur une seule activité. Par ailleurs, une partie du MeC sera, comme les années précédentes, financée sur le CAS Immobilier.

La sous-action 05-82 porte aussi le soutien non spécifique des organismes de la direction générale de l'armement (DGA).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 se caractérise par le maintien d'un soutien territorial de proximité de qualité par les BdD grâce à la neutralisation des effets de la crise énergétique (financement de l'énergie à hauteur des besoins) et grâce au doublement des dépenses de soutien (ameublement) aux familles de militaires ou civils affectés en outre-mer et à l'étranger.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

L'opération stratégique AOP regroupe les crédits relatifs aux déplacements et transports des personnels ainsi que les crédits nécessaires à l'alimentation du personnel de la DGA servant dans les centres techniques.

Les crédits relevant de l'OS FAS sont destinés à financer les dépenses d'administration générale et de soutien commun ainsi que les dépenses d'entretien courant de l'infrastructure des organismes rattachés aux bases de défense. Ils représentent la majeure partie de l'enveloppe allouée aux bases de défense.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1 r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Alimentation	4 433 751	4 259 059
AOP	Déplacements et transports	31 329 520	36 339 007
Sous-total AOP		35 763 271	40 598 066

TBF1 r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
FAS	Mobilité personnels	7 346 816	7 056 279
	Communication et relations publiques	2 308 974	2 308 974
	Fonctionnement courant	287 397 202	260 134 883
	Soutien des matériels communs	4 592 817	4 592 817
	Soutien des ressources humaines	390 784	390 784
	Soutien courant des structures	1 054 688 759	624 735 441
	Location de logements familiaux	18 835 686	18 835 686
	Prestations intellectuelles	-	-
Sous-total FAS		1 375 561 038	918 054 864
Total Agrégat fonctionnement		1 411 324 309	958 652 930

OS AOP

La ressource augmente de 31 % en AE et de 26 % en CP en 2024 par rapport à la LFI 2023 suite, notamment, aux plans d'amélioration des espaces de convivialités ou de développement de la mobilité durable ainsi qu'aux moyens alloués à la participation du personnel engagé dans la MISSINT JOP 2024 (blanchisserie, traitement des déchets ...).

OS FAS

L'OS FAS a pour but de couvrir les dépenses liées :

- aux actions de communication et de représentation publique des commandants de base de défense ;
- au fonctionnement courant des organismes faisant partie du périmètre géographique des BdD ;
- aux prestations externalisées d'entretien des espaces (nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, collecte et élimination des déchets courants essentiellement) ;
- à la fourniture de fluides (eau, gaz, électricité) et au chauffage des locaux ;
- à l'entretien des véhicules de la gamme commerciale ;
- à la location de logements familiaux (exclusivement au profit des forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis) ;
- à des actions de formation au profit du personnel affecté dans les états-majors de base de défense.

La ressource dédiée à l'OS FAS pour 2024 augmente de 35 % en AE. Cette augmentation est principalement liée aux dépenses d'énergies portées par l'OB « Soutien courant des structures » (en hausse de 34 % en AE). Le niveau en CP est en progression de 8 % par rapport à la LFI 2023.

FDC-ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
FAS	Fonctionnement courant	10 480 000
	Soutien courant des structures	-
Total		10 480 000

Il s'agit principalement d'attributions de produits relatives au recouvrement du remboursement :

- des participations versées par les militaires hébergés dans les bases aériennes ;
- des charges locatives des logements des gendarmes de l'air ;
- des prestations d'administration générale et de soutien commun préfinancées au profit du compte de commerce du service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- des prestations diverses effectuées par les BdD au profit des armées ou organismes extérieurs.

Les recettes non fiscales attendues sont du même ordre qu'en 2023.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

Cette OS recouvre les crédits destinés au maintien en condition (MeC) de l'infrastructure des formations et unités rattachées aux bases de défense.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
INFRA	Maintien et soutien des sites	454 462 126	348 400 000
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	41 256 874	40 000 000
Total		495 719 000	388 400 000

La ressource de l'OS « INFRA » est en augmentation de 20 % en AE et de 22 % en CP par rapport à l'annuité 2023. Cette hausse des AE est due à la prise en compte en loi de programmation militaire des priorités affichées par le ministère au titre du MeC.

La part DGA des crédits de cette opération stratégique représente 3 % des AE du total de celle-ci pour un montant de 10 M€. Le volume budgétaire reste stable par rapport à la LFI 2023 et couvre uniquement les dépenses d'entretien courant du parc immobilier (les infrastructures opérationnelles sont budgétairement portées par le programme 146 « Équipements des forces »).

SOUS-ACTION

05.83 – Soutiens complémentaires

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « soutiens complémentaires » (05-83) regroupe l'ensemble des unités et activités interarmées concourant au soutien des forces en métropole et outre-mer, essentiellement dans le domaine de la logistique interarmées.

En 2024, elle couvre les dépenses relatives :

- à la compensation financière des réductions tarifaires sur les voyages ferroviaires bénéficiant aux militaires des armées et directions de service, de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de la direction générale de l'armement (DGA) ainsi qu'à leurs familles et ayant-cause ;
- à l'externalisation de la poste interarmées au profit des bases de défense à l'étranger et au soutien bancaire de la Légion étrangère ;
- à l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN coordonné par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) ;
- à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) relative au projet de cartographie des plots logistiques des armées, directions et services ;

- aux opérations de codification OTAN des matériels militaires, réalisées par le centre d'identification des matériels de la défense (CIMD) et en particulier, le projet SACRAL NG qui vise à renouveler le logiciel de gestion de la codification des articles de ravitaillement OTAN ;
- à la certification de navigabilité des aéronefs de l'État par la direction de la sécurité aéronautique de l'État (DSAé) ;
- à l'interface entre les armées et le monde civil des transports, du bâtiment et des travaux publics assurée par le commissariat aux transports (COMIGETRA) ;
- à la mise à disposition des armées et services interarmées, de bases de données numériques (Intranormes) ;
- au soutien commun aux opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique, naval et terrestre, et du domaines C2IA ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnel aéronautique (SI MCO Aéro) ;
- aux frais de déplacement du personnel de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) ;
- au fonctionnement courant, à la communication et aux relations publiques ainsi qu'à la formation et à l'instruction de la DMAé.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2024 sera marquée par l'application du décret n° 2023-321 du 27 avril 2023 relatif aux réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants cause. Ce dispositif réglementaire permet de pérenniser les réductions tarifaires au profit des militaires et de leur famille tout en l'adaptant à l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

Les dépenses de l'OS AOP permettent de financer les besoins générés dans le cadre des activités opérationnelles des organismes relevant de la logistique interarmées : opérations de surveillance radiologique et géo mécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ainsi que les frais de déplacements et transports.

Les dépenses de l'OS FAS permettent d'honorer les besoins liés au fonctionnement courant des forces et d'organismes interarmées, dans des domaines transverses et variés, ne relevant pas des chaînes chargées du soutien au sein du ministère des Armées : compensation financière des réductions tarifaires sur le transport ferroviaire, soutien postal, prestations intellectuelles, formations et communication - relations publiques.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 507 649	1 274 405
	Activités et entraînement des forces	-	-
	Soutien santé - fonctionnement et activités	-	-
	Soutien pétrolier - Activité	-	-
	Alimentation	-	-
	Déconstruction des installations nucléaires	1 740 321	1 845 592
Sous-total AOP		3 247 970	3 119 997
FAS	Communication et relations publiques	440 800	373 353

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
	Réductions tarifaires ferroviaires	117 932 002	115 619 316
	Relations bilatérales et EM interalliés	-	-
	Prestations intellectuelles	1 050 000	524 641
	Fonctionnement courant	6 571 369	6 940 168
	Soutien des ressources humaines	273 951	168 040
	Soutien courant des structures	-	-
Sous-total FAS		126 268 122	123 625 518
Total Agrégat fonctionnement		129 516 092	126 745 515

OS AOP

En 2024, les ressources de cette OS diminuent de 7 % en AE et de 6 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette baisse concerne principalement l'OB « Déconstruction des installations nucléaires » (-16 % en AE et -5 % en CP) et tient compte de l'évolution des besoins dans ce domaine.

OS FAS

En 2024, les ressources de cette OS baissent de 3 % tant en AE qu'en CP par rapport à la LFI 2023.

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Les crédits de cette opération stratégique permettent de financer l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN par le biais d'un contrat passé entre le SNOI et la société TRAPIL. Le SNOI est chargé, sous l'autorité du Ministre de la transition et de l'écologie et du Ministre des armées, d'assurer les responsabilités de la France en tant que pays hôte en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau Centre-Europe d'oléoducs de l'OTAN située en France.

Ces crédits financent également les dépenses relatives aux SI du MCO des armées, directions et services (ADS).

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EAC	Soutien pétrolier	1 000 000	717 701
EAC	Applicatifs métiers soutien	45 721 872	46 539 104
Total		46 721 872	47 256 805

En 2024, les ressources de cette OS diminuent de 7 % en AE et de 8 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette évolution est liée au décalage de calendrier de déploiement SI.

SOUS-ACTION

05.84 – Service interarmées des munitions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service interarmées des munitions (SIMu) dispose d'un socle de moyens propres destinés à fournir aux armées une capacité permanente d'opérateur de soutien dans son domaine de compétence.

Il est composé d'une direction centrale, de quatre établissements principaux regroupant treize dépôts pyrotechniques en métropole et de dix dépôts de munitions stationnés en outre-mer et à l'étranger (hors opérations extérieures).

Les activités concernées sont l'acquisition (hors périmètre de la direction générale de l'armement - DGA), la gestion, le stockage, la maintenance, le ravitaillement en tous lieux et en tout temps des forces, la maîtrise technique (sous l'autorité technique de la DGA), l'élimination des munitions et la préparation opérationnelle des pyrotechniciens militaires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La LPM 2024-2030 vise à renforcer les capacités de démantèlement et d'élimination des munitions du SIMu, ses capacités de stockage et de renouveler son parc de véhicules spécifiques. Ces objectifs se traduisent pour 2024 par :

- les développements complémentaires nécessaires au système d'information logistique des munitions SI@Mu dont le déploiement est prévu fin 2023 ;
- la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'équipement des matériels roulant et des moyens « environnement munition » afin d'améliorer la maîtrise du cycle de vie des munitions pour optimiser leur performance et leur durée de vie ;
- la poursuite de l'élimination des munitions et éléments issus du tir en position technique « à éliminer ».

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

Les dépenses de fonctionnement de la sous-action 05-84 sont concentrées sur l'OS « Activités opérationnelles » (AOP) et correspondent principalement aux prestations et fournitures nécessaires aux opérations de stockage et de maintenance des munitions et au développement du système d'information logistique (SIL).

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Soutien munition - Activités	10 141 138	9 707 286
	Déplacements et transports	870 100	870 100
Total		11 011 238	10 577 386

OS AOP

Cette opération stratégique comprend deux opérations budgétaires (OB) « Soutien munition – activités » et « Déplacements et transports ».

Au PLF 2024, les ressources en AE et CP de cette OS augmentent de 3 % par rapport à la LFI 2023.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante

TBF1n OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
Soutien munitions - activités	300 000
Total	300 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMME DES MATERIELS)

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 liées aux opérations de démantèlement de munitions dites « classiques » et « complexes » conduites par le service interarmées des munitions.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EPM	Démantèlement des munitions	6 173 870	5 819 859
	Total	6 173 870	5 819 859

Les ressources dédiées à cette OS au PLF 2024 présentent une augmentation de 96 % en AE et de 112 % en CP par rapport à la LFI 2023, évolution cohérente avec le plan de renouvellement des équipements du parc de véhicules et de maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention.

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

Cette opération stratégique identifiée regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 se rapportant aux opérations d'entretien et de renouvellement du matériel roulant présent dans les dépôts.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	4 888 353	4 739 422
EAC	Matériel divers des services - soutien	15 000	10 000
	Total	4 903 353	4 749 422

Les ressources dédiées à cette OS au PLF 2024 présentent une augmentation de 96 % en AE et de 112 % en CP par rapport à la LFI 2023, évolution cohérente avec le plan de renouvellement des équipements du parc de véhicules et de maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention.

SOUS-ACTION

05.85 – Service du commissariat aux armées

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service du commissariat des armées (SCA) est un organisme militaire en charge du soutien et de l'administration générale pour le ministère et les armées en particulier, en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures (OPEX). Son action s'inscrit dans une démarche de « bout en bout », de la définition d'une politique de soutien avec l'expertise nécessaire jusqu'à la production et la délivrance, dans chacune des onze fonctions dédiées. Il met en œuvre à ce titre l'ensemble des politiques ministérielles qui relèvent de ses domaines de compétence.

Responsable des achats pour la vie courante, du transport des forces ainsi que de l'exécution des dépenses relevant du soutien commun au profit des armées, le SCA est également compétent dans les différents domaines du soutien de l'homme tels que les équipements individuels (habillement) et collectifs (matériels de vie en campagne), vivres opérationnels (rations de combat), du transport de personnel et de la gestion des véhicules de la gamme commerciale du ministère. Il est aussi en charge de la fonction restauration ainsi que de la gestion base vie comprenant entre autre l'hébergement et l'hôtellerie.

Il assure enfin une fonction mutualisée d'administration du personnel, exécute le service de la solde des militaires, gère les frais de déplacement et les changements de résidence du ministère et exerce également une fonction de conseil juridique au commandement.

Pour réaliser cette mission, le SCA s'appuie sur une organisation resserrée, ancrée dans les territoires et sur une plasticité native lui permettant des bascules d'effort entre l'ensemble de ses composantes. Sa performance s'exprime par la recherche permanente de la meilleure satisfaction des besoins sur le périmètre soutenu allée à l'efficacité dans l'emploi des ressources et la résilience opérationnelle de ses processus et de son personnel. Il inscrit cet ensemble dans une démarche d'amélioration continue fondée sur la modernisation et la simplification des modes opératoires.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Après avoir conduit une transformation structurelle en profondeur sur plusieurs années ayant abouti au modèle de bout en bout renforcé « SCA 22 », le SCA s'est engagé dans une feuille de route « Ambition 2030 » destinée à répondre à la vision stratégique du CEMA pour le SCA à l'horizon 2030, au travers d'un service :

- opérationnel et résilient ;
- ancré au cœur des armées et dans les territoires ;
- orienté vers la modernisation et la simplification du soutien commissariat.

Parallèlement, le SCA, en tant qu'opérateur ministériel de soutien poursuit sa modernisation pour atteindre les meilleurs standards dans ses domaines de compétences en se concentrant sur :

- son aptitude à répondre aux exigences tant capacitaires que de la préparation opérationnelle ;
- la poursuite de la modernisation de son offre de service, adossée aux attentes des soutenus et en faisant effort sur le soutien collectif ;
- la réduction de ses vulnérabilités critiques, pour renforcer son efficacité et optimiser sa performance.

Dans ce contexte, le SCA portera une attention particulière en 2024 sur les enjeux suivants :

- la modernisation des effets d'habillement du combattant avec un passage progressif d'ici 2027 à la nouvelle tenue F3 BME (bariolage multi-environnement) au profit de l'ensemble des armées, directions et services (ADS) ;
- la finalisation de la rénovation de la chaîne de production des rations de combat de l'ELOCA d'Angers ;
- la modernisation de la chaîne de production de l'ELOCA de Châtres dédié au stockage des effets d'habillement ;
- le renforcement du maintien en condition opérationnelle des matériels déployés dans les grands pôles d'entraînement de l'armée de Terre ;
- la poursuite du soutien apporté à la mission intérieure Sentinelle et la mise en œuvre d'un soutien au profit des militaires déployés dans le cadre de la contribution du ministère des armées à la sécurisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris ;
- l'amélioration continue du soutien apporté aux militaires déployés dans les différents engagements opérationnels (Europe de l'Est et OPEX) ;
- la finalisation de la stratégie de concession à l'EdA (« économat des armées ») de restaurants actuellement exploités en régie, un total de 59 restaurants auront été concédés en 2024 (démarche initiée en 2020) ;
- la finalisation du déploiement des espaces ATLAS en outre-mer et à l'étranger ;
- dans le cadre du plan familles 2, le renouvellement du marché de wifi gratuit en métropole ;

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

- un effort continu sur le déploiement du wifi gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la loi ÉGALIM dans le domaine de la restauration.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

En 2024, les dépenses de fonctionnement baissent de 17 % en AE et de 3 % en CP par rapport à la LFI 2023. Cette diminution du niveau d'AE se retrouve notamment sur l'OS FAS (-58 %) suite au transfert des dépenses liées aux systèmes d'information « métier » du SCA et du wifi gratuit vers l'OS EAC.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	6 352 003	6 101 841
	Déplacements et transports	40 502 964	38 907 642
	Alimentation	283 117 031	271 991 251
Sous-total AOP		329 971 998	317 000 734
FAS	Communication et relations publiques	1 218 721	1 170 487
	Prestations intellectuelles	1 137 877	1 092 843
	Fonctionnement courant	59 969 971	63 839 981
	Soutien des matériels communs	-	-
	Soutien des ressources humaines	3 551 788	3 411 221
	Relations bilatérales et EM interalliés	-	-
	Mobilité personnels	2 205 500	2 118 281
Sous-total FAS		68 083 857	71 632 813
Total Agrégat fonctionnement		398 055 855	388 633 547

OS AOP

La ressource augmente de 4 % en AE et de 3 % en CP par rapport à 2023.

OS FAS

Cette OS finance l'ensemble des dépenses « métier » des organismes du SCA (direction centrale, centres interarmées du soutien et organismes opérateurs) et désormais les dépenses liées aux systèmes d'information « métier » du SCA et au wifi gratuit du plan famille 2 (PF2).

FDC – ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	Alimentation	27 848 584
AOP	Déplacements et transports	-
FAS	Relations bilatérales et EM interalliés	-
Total		27 848 584

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPP (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU PERSONNEL)

L'OS EPP recouvre les dépenses relatives à l'habillement du personnel militaire des ADS, au soutien de l'homme (vivres opérationnels et matériels de vie en campagne) ainsi qu'à l'acquisition et à la maintenance du matériel de restauration collective des cercles interarmées de base de défense et des CPA.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EPP	Soutien collectif	56 441 771	55 456 575
	Soutien indiv serv. Courant	74 233 709	71 295 826
	Soutien individuel combat	260 580 120	204 658 762
	Matériel restauration collective	22 840 687	21 936 742
	Total	414 096 287	353 347 905

Au PLF 2024, les ressources de l'OS EPP connaissent une nette augmentation en AE (+24 %) et une ressource stable en CP (+1 %) en raison de la mise en œuvre d'un plan de commande d'effets individuels du combattant dès 2024 dont les livraisons s'échelonnent sur plusieurs années.

FDC – ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
Soutien collectif	95 853
Soutien individuel-service courant	798 776
Soutien individuel combat	-
Total	894 629

Les recettes attendues au titre de l'OB « Soutien collectif » sont principalement générées par des cessions de vivres opérationnels au profit d'armées étrangères et par le produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État de matériel obsolète ou inutile détenu dans les établissements du SCA. Celles attendues au titre de l'OB « Soutien individuel-service courant » correspondent aux cessions à titre onéreux d'effets d'habillement à des tiers individuels (personnel militaire d'active ou de réserve).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

L'OS EAC recouvre à titre principal les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des VLGC destinés aux déplacements des unités et entités soutenues par les bases de défense. Elle comprend également les dépenses dédiées à l'achat et au maintien en condition opérationnelle du matériel de levage destiné aux ELOCA. Suite à un transfert budgétaire, elle agrège également depuis 2023 les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des VTCP, des poids lourds et du gros outillage au profit des bases de défense.

À la différence de 2023, l'OS EAC comporte également les dépenses liées aux systèmes d'informations métier du SCA et au wifi gratuit du plan familles 2.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	66 411 394	63 778 734
EAC	Applicatifs métiers soutien	32 942 156	31 866 856
	Total	99 353 550	95 645 590

L'augmentation du niveau de ressources par rapport à la LFI 2023 sur l'OB « Achat et entretien des véhicules spécialisés » (+49 % en AE et +34 % en CP) reflète la volonté exprimée dans la LPM 2024-2030 d'assurer la mise à disposition d'un parc de véhicules légers de la gamme commerciale (VLGC) moderne, tout en poursuivant les efforts de renouvellement des poids lourds et des véhicules de transport en commun du personnel (VTCP) et ce dès 2024.

L'OB « Applicatifs métiers » se répartit comme suit : wifi gratuit dans le cadre du plan familles 2 et systèmes d'informations (SI) des métiers du SCA. Ces SI déterminants pour le fonctionnement du SCA et le soutien aux ADS sont utilisés notamment dans le domaine logistique (gestion des flux entrants/sortants des équipements individuels et collectifs, gestion des rations de combat, du transport, de l'hébergement...) et pour faciliter l'accès au soutien du personnel du ministère (simplification du soutien).

FDC – ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 552 820
	Total	2 552 820

Les recettes attendues au titre de l'OB « Achat et entretien des véhicules spécialisés » correspondent au produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État des véhicules réformés.

SOUS-ACTION

05.89 – Infrastructure des soutiens

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 05-89 est destinée à financer les travaux d'infrastructure (construction et rénovation) d'organismes de soutien interarmées, d'une partie des bâtiments de la DGA, ainsi que l'infrastructure des bases de défense (BdD) à l'exclusion des dépenses d'entretien et des dépenses de maintien en condition des infrastructures des BdD transférées aux commandants de bases de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'action 5 « Logistique et soutien interarmées » reçoit une partie des crédits dédiés à la maintenance lourde et l'adaptation capacitaire des infrastructures des soutiens.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des Armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la sous-action 05-89, les dotations affectées à l'opération stratégique « Infrastructures de défense » servent à financer des opérations d'infrastructures technico-opérationnelles (SIMu, DIRISI, SEO, etc.) et non technico-opérationnelles (casernement, bâtiments de restauration, immeubles de bureaux ou dédiés à l'enseignement et à la formation). Une partie des opérations de maintenance lourde des infrastructures est également financée sur cette opération stratégique.

Les investissements capacitaires, qu'ils concernent les opérations érigées en programmes d'infrastructure ou celles qui ne le sont pas, sont rattachés à des opérations budgétaires dites « de milieu ». Pour la sous-action 5-89, il s'agit des opérations budgétaires « Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire » et « Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement ». L'opération budgétaire « Réalisation des infrastructures des bases de défense » finance également de tels investissements.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1 Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	124 813 835	88 894 176
	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	4 706 000	28 188 203
	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	10 667 940
	Maintien et soutien des sites	24 931 000	17 816 000
Total		154 450 835	145 566 319

Par rapport à la LFI 2023, la ressource en AE augmente de 4 % et celle en CP 13 %.

En 2024, les opérations principales seront réalisées pour :

- l'adaptation du dépôt de munitions - TO1 et TO2 – sur la BA126 Ventiseri ;
- les travaux de rationalisation et de modernisation des dépôts d'essence de la Marine (DEMa) à Toulon ;
- la création IPS d'un bâtiment logistique SEO à Portes-Lès-Valence ;
- la création d'une plate-forme interarmées (PFIA NG) sur la BA125 Istres ;
- la réfection du parking aéronautique ZAP (FAA'A – GAM) à Tahiti ;
- le remplacement de la couverture et des portes du hangar 008 CIP (ex SABENA) - FAPF - MLO - FAAA – GAM à Tahiti ;
- la construction d'un bâtiment COMCYBER 3 pour le site de La Maltière à Saint-Jacques de la Lande ;
- la réalisation de la SECPRO à Saint-Jacques de la Lande pour le site de La Maltière ;
- la construction d'un bâtiment à usage tertiaire au profit du centre de recherche et d'analyse du cyber espace (CRAC) et du centre de formation d'exploitation des émissions électromagnétiques (CFEE) à Creil.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

SYNTHÈSE ACTION 5

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	626,98	7,14	-	-	634,12	616,44	6,71	-	-	623,15
FAS	1 611,52	-	0,19	-	1 611,72	1 166,98	-	0,19	-	1 167,17
EPM	6,17	-	-	-	6,17	5,82	-	-	-	5,82
EAC	143,75	108,28	-	-	252,03	141,07	96,56	-	-	237,63
EPP	373,72	40,38	-	-	414,10	313,94	39,41	-	-	353,35
INFRA	470,52	234,71	-	-	705,23	370,40	229,23	-	-	599,63
Total	3 232,66	390,51	0,19	-	3 623,36	2 614,64	371,91	0,19	-	2 986,74

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOP	146,06			98,46	19,89	6,50	6,50	14,71	146,06
		621,50		538,35	82,67	0,47	-	-	621,50
			662,26	-	556,53	99,97	5,42	0,35	662,26
FAS	1 030,61			597,17	344,80	12,61	-	76,02	1 030,61
		1 191,12		589,72	321,71	120,32	85,64	73,73	1 191,12
			1 622,20	-	532,06	545,66	385,60	158,88	1 622,20
EPM	1,54			1,13	0,40	-	-	-	1,54
		6,74		5,16	1,58	-	-	-	6,74
			6,17	-	3,96	2,00	0,22	-	6,17
EPP	326,42			234,42	92,00	-	-	-	326,42
		367,35		168,52	185,61	9,77	2,99	0,46	367,35
			414,99	-	84,12	157,06	145,25	28,57	414,99
EAC	88,60			64,01	23,29	1,30	-	-	88,60
		206,37		120,55	82,29	2,60	0,45	0,48	206,37
			254,58	-	137,62	96,96	20,00	-	254,58
INFRA	578,24	-	-	312,23	169,63	65,70	23,23	7,44	578,24
	-	712,06	-	200,27	259,94	114,91	35,31	101,62	712,06
	-		707,69	-	181,05	258,89	58,84	208,91	707,69
Total	2 171,46	3 105,15	3 667,89	2 930,01	3 079,14	1 494,72	769,46	671,18	8 944,50

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE 2024
EAC	-	-	-	-	-
INFRA	9,93	5,31	15,24	7,76	7,48
Total	9,93	5,31	15,24	7,76	7,48

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
AOP	167 115 167
FAS	49 443 417
EPP	894 629
EAC	2 552 820
Total	220 006 033

ACTION (3,4 %)**06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	570 000 000	570 000 000	0
Crédits de paiement	0	570 000 000	570 000 000	0

CONTENU DE L'ACTION 6

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux opérations extérieures. Ces dépenses sont composées de transport stratégique, de contrats d'externalisation, de contributions aux budgets des opérations militaires de l'OTAN et de l'UE, de surcoûts de fonctionnement. Ces derniers représentent la différence entre les coûts de fonctionnement des unités déployées en opération extérieure et les coûts des mêmes unités en métropole.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La diminution de la provision en LPM 2024-2030 (-30 % entre la LFI 2023 et le PLF 2024) traduit la trajectoire prévisionnelle de réduction des engagements en opération extérieure. Cette tendance doit cependant être confirmée au regard de l'évolution du contexte politique et sécuritaire, notamment en Afrique.

En effet, l'instabilité de la situation au Sahel, particulièrement au Niger depuis le coup d'État du 26 juillet 2023, génère de fortes incertitudes sur les évolutions à venir du dispositif militaire français dans la sous-région.

Le dispositif de l'opération CHAMMAL au Levant reste globalement stable, sous réserve des options retenues en terme de déploiement aéronaval.

Le dispositif de l'opération DAMAN (contribution française à la FINUL) reste stable, dans un contexte de crise sociale et politique au Liban.

OPÉRATION STRATEGIQUE : OPEX

Externalisation

Ces dépenses recouvrent les différentes prestations de soutien des forces confiées à un prestataire extérieur (soutien postal, prestations multiservices, assistance en escale...).

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de condition du personnel en opération, de fonctionnement et de travaux (protection des forces...).

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Influence militaire en opération

L'influence militaire en opération consiste en des actions ciblées, permettant l'intégration de la force française dans son environnement.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant.

Subventions

Les subventions désignent les contributions versées par le ministère des Armées aux budgets communs des opérations militaires de l'UE (opération de soutien aux forces armées ukrainiennes EUMAM Ukraine, opérations de lutte contre la piraterie ATALANTA, de lutte contre le trafic de migrants IRINI, de stabilisation en Bosnie ALTHEA et plusieurs opérations de formation en Afrique de type EUTM) et de l'OTAN (NMI en Irak...). Ces contributions sont établies sur la base d'une clé de répartition entre les pays membres, fondée sur le revenu national brut.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer la location de bande passante hertzienne pour la mise en œuvre de drones et les communication satellitaires sur les théâtres.

Transport

Le transport stratégique aérien est principalement réalisé via l'affrètement de gros porteurs dans le cadre du contrat SALIS auquel participent 17 pays.

Le transport stratégique maritime est presque intégralement mis en œuvre par l'affrètement de deux navires rouliers (CALAO / TANGARA) à plein temps. La phase d'acheminement terrestre est réalisée via des marchés de commission de transport.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Externalisation	100 000 000	100 000 000
OB	Soutien aux forces	150 000 000	150 000 000
OB	Actions civilo-militaires	8 000 000	8 000 000
OB	Soutien aux opérations	130 000 000	130 000 000
OB	Subventions	30 000 000	30 000 000
OB	Télécommunications	27 000 000	27 000 000
OB	Transport	125 000 000	125 000 000
	Total	570 000 000	570 000 000

SYNTHÈSE ACTION 06

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OPEX	540,00	-	30,00	-	570,00	540,00	-	30,00	-	570,00
Total	540,00	-	30,00	-	570,00	540,00	-	30,00	-	570,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
OPEX	12,90			12,90	-	-	-	-	12,90
		429,50		416,71	12,78	-	-	-	429,50
			570,00	-	557,22	12,78	-	-	570,00
Total	12,90	429,50	570,00	429,61	570,00	12,78	-	-	1 012,40

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENTS DES FDC-ADP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2024 (AE=CP)
OPEX	0
Total	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	540 000 000	540 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	540 000 000	540 000 000
Dépenses d'intervention	30 000 000	30 000 000
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	30 000 000	30 000 000
Total	570 000 000	570 000 000

ACTION (0,2 %)**07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	30 000 000	30 000 000	0
Crédits de paiement	0	30 000 000	30 000 000	0

CONTENU DE L'ACTION 7

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux missions intérieures. Ces dépenses sont composées de contrats d'externalisation et de surcoûts de fonctionnement liés directement au déploiement de la mission.

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation initiale de l'action s'élèvera à 30 M€ en 2024.

Outre les missions permanentes (notamment SENTINELLE), l'année 2024 sera marquée par la participation des armées à la sécurisation d'évènements majeurs, principalement les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

OPÉRATION STRATEGIQUE : MISSINT

Soutien aux forces :

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de fonctionnement, de déplacement et de condition du personnel (notamment dans le cadre de la participation des Armées aux jeux olympiques et paralympiques).

Soutien aux opérations :

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant pour le matériel terrestre.

Télécommunications :

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer le système de communication sécurisé (AUXILIUM) pour les MISSINT.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Soutien aux forces	29 500 000	29 500 000
OB	Télécommunications	500 000	500 000
Total		30 000 000	30 000 000

SYNTHESE ACTION 07

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPERATIONS STRATEGIQUES (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagement			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
MISSINT	1,61	-	-	1,61	-	-	-	-	1,61
	-	21,08	-	19,47	1,61	-	-	-	21,08
	-	-	30,00	-	28,39	1,61	-	-	30,00
Total	1,61	21,08	30,00	21,08	30,00	1,61	-	-	52,70

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000
Total	30 000 000	30 000 000

Préparation et emploi des forces

Programme n° 178 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole navale (P178)	36 009 496	36 009 496	34 668 192	34 668 192
Subventions pour charges de service public	34 863 496	34 863 496	33 470 511	33 470 511
Subventions pour charges d'investissement	1 146 000	1 146 000	1 197 681	1 197 681
Ecole de l'air et de l'espace (P178)	28 885 437	28 885 437	29 376 224	29 376 224
Subventions pour charges de service public	28 475 914	28 475 914	29 036 701	29 036 701
Subventions pour charges d'investissement	409 523	409 523	339 523	339 523
Total	64 894 933	64 894 933	64 044 416	64 044 416
Total des subventions pour charges de service public	63 339 410	63 339 410	62 507 212	62 507 212
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	1 555 523	1 555 523	1 537 204	1 537 204

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023					PLF 2024				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
Ecole de l'air et de l'espace	1		300	13	1	1		300	21	3
Ecole navale	7		364	40		6		365	40	
Total ETPT	8		664	53	1	7		665	61	3

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	664
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	1
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	665
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	

Le transfert d'un ETPT s'effectue au profit de l'École navale. Il s'explique par le départ en retraite d'un agent mis à disposition de cet opérateur, qui nécessite le transfert d'un poste de niveau équivalent depuis le périmètre ministériel.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

Ecole de l'air et de l'espace

Missions

L'École de l'Air et de l'Espace forme tous les officiers de l'armée de l'air et de l'espace. Elle accueille également des stagiaires et cadets étrangers dans le cadre de partenariats validés par l'État-major des armées et l'État-major de l'armée de l'air et de l'espace. Ces enseignements portent sur la partie « formation militaire » et sur le volet « formation académique ». Ces missions sont complétées par un volet « recherche » en lien avec l'espace et le milieu aéronautique.

Depuis sa transformation en établissement public sous statut EPSCP-GE, l'offre de formation s'est étoffée avec des masters spécialisés développés en partenariat (ISAé, Centrale Marseille ou l'IEP d'Aix en Provence) ou en organisateur unique comme pour le master « Defense and Security in Space ».

Enfin, des stages courts à destination des autres ministères ou de partenaires privés sont mis en place pour développer des recettes propres destinées à accroître les moyens de l'EAE et à valoriser les formations dispensées pour nos propres militaires et agents notamment dans la formation « drone » et « formation au commandement ».

Elle a également pour mission de contribuer au rayonnement de l'armée de l'air et de l'espace notamment par la transmission de son patrimoine culturel.

Gouvernance et pilotage stratégique

Placée sous la tutelle du ministère des armées, assurée par l'État-major de l'armée de l'air et de l'espace, la gouvernance de l'EAE est régie par le décret 2018-1158 du 14 décembre 2018, complété par le décret 2021-862 du 30 juin 2021 et par le décret 2021-1421 du 29 octobre 2021.

L'École de l'Air et de l'Espace s'appuie sur de nouveaux acteurs pour sa gouvernance. Dirigée par un Directeur général, officier général de l'armée de l'air et de l'espace, elle est administrée par un Conseil d'administration (CA), et soutenue dans ses orientations stratégiques et dans ses activités par un Conseil de la formation de l'officier (CFO), un Conseil Académique (CAc), et un organe consultatif, le Comité d'orientation stratégique (COS).

Le pilotage stratégique est fixé par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 de l'établissement signé en mai 2022 par la ministre des armées. Le COP de l'École de l'Air et de l'Espace doit porter les ambitions pour les 5 années à venir, dont le projet de plate-forme d'innovation aéronautique et spatiale (PIAS).

Perspectives 2024

L'EAE a atteint un niveau de maturité et de compétence qui lui permettent de poursuivre et de mener à bien les objectifs fixés dans le COP 2022-2026.

L'établissement dispose des compétences et moyens nécessaires pour la passation de ces propres contrats, d'assurer son plan de recrutement et de dispenser l'ensemble de l'enseignement validé. L'effort et l'enjeu principal seront de ce fait d'attirer et de fidéliser les compétences des enseignants et des personnels administratifs, ainsi que le recrutement des doctorants, post-doctorats et ingénieurs de recherche tels que prévus dans les contrats de recherches financés essentiellement par l'agence de l'innovation de défense (AID) et l'agence nationale de la recherche (ANR).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	28 885	28 885	29 376	29 376
Subvention pour charges de service public	28 476	28 476	29 037	29 037
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	410	410	340	340
Total	28 885	28 885	29 376	29 376

L'évolution de la SCSP de +0,56 M€ comprend la prise en compte du reliquat de dotation des 16 postes de militaires transférés en 2023.

La subvention pour charge d'investissement est en baisse de 70 000 €. Cette subvention a vocation à financer une partie des équipements et des matériels à destination des élèves-officiers dans le cadre de leur instruction et de leur enseignement et renouveler le parc informatique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	313	321
– sous plafond	300	300
– hors plafond	13	21
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	1	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

Ecole navale

Missions

Grande école militaire, implantée à Lanvéoc (Finistère), l'École navale, est constituée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sous la forme d'un grand établissement et placée sous la tutelle du ministère des armées. Elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de marine au titre d'ingénieur ou à un diplôme de master ainsi que d'étudiants en master spécialisé, et des formations aux métiers du marin au profit du personnel militaire de la marine nationale. En outre, l'École navale dispense des formations aux personnels civils et militaires des administrations de l'État intervenant dans le domaine maritime. Elle assure également des formations dans le domaine scientifique, militaire et maritime au profit d'autres organismes publics ou d'organismes privés. Enfin, dans son domaine de compétence, l'École navale conduit des travaux de recherche scientifique, de développement technologique et dispense des formations doctorales. Elle promeut et soutient l'innovation au sein de la marine nationale et des armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École navale est gouvernée par un conseil d'administration composé de 25 membres et présidé par l'amiral (2S) Stéphane Verwaerde, reconduit en 2020 parmi les personnalités qualifiées désignées par la ministre des armées. Le vice-amiral Laurent Hemmer est nommé directeur général de l'École navale depuis le 1^{er} août 2023. Tous deux disposent d'une lettre de mission signée du chef d'état-major de la marine qui exerce, au nom du ministre des armées, la tutelle de l'École navale. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 a été validé par le conseil d'administration en mars 2022, et signé par le CEMM en mai 2022.

Perspectives 2024

2024 va voir se poursuivre les réflexions liées aux travaux destinés à adopter des options stratégiques pour le futur de l'école. Débutés fin 2022, ces travaux se sont orientés vers 4 axes majeurs : la formation des futurs officiers, la recherche (taille, localisation, orientations du laboratoire), l'augmentation des flux d'officiers au-delà du strict besoin de la marine et l'articulation géographique de l'établissement au sein de la rade de Brest. Les axes 2 et 3 feront l'objet d'actions concrètes en 2024 avec le renforcement de l'insertion de la recherche de l'École navale au sein du territoire, notamment au travers de projets collaboratifs, et avec l'accueil d'élèves surnuméraires à titre expérimental. L'établissement recherchera pour chacun de ces axes les partenaires les plus pertinents. Une politique d'investissement dynamique, bien que dans un contexte contraint, continuera de porter les ambitions de l'école, structurée autour de projets majeurs comme la création d'un centre d'entraînement « sécurité incendie » et le remplacement de son simulateur de navigation.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	36 009	36 009	34 668	34 668
Subvention pour charges de service public	34 863	34 863	33 471	33 471
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 146	1 146	1 198	1 198
Total	36 009	36 009	34 668	34 668

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant de l'opérateur. La subvention pour charges d'investissement (SCI) permet à l'opérateur de procéder à des dépenses d'investissements au titre de la formation et de la recherche, mais aussi de réaliser des travaux de rénovation du réseau informatique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	404	405
– sous plafond	364	365
– hors plafond	40	40
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	7	6
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	7	6
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Un poste est transféré depuis le périmètre ministériel vers l'École navale, en raison du départ en retraite d'un agent mis à disposition de cette dernière. Ce départ explique la diminution du nombre d'emplois rémunérés par l'État, compensée à due concurrence par la hausse des emplois sous plafond rémunérés par l'opérateur.

PROGRAMME 212

Soutien de la politique de la défense

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Christophe Mauriet

Secrétaire général pour l'administration

Responsable du programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

Au sein de la mission « Défense », le P212 « Soutien de la politique de la défense » finance les politiques transverses au ministère : transformation numérique, politique immobilière et d'aménagement du territoire, politique environnementale et politique culturelle, reconversion des militaires, logement familial, action sociale. Le P212 porte également plusieurs fonctions de soutien mutualisé : RH, expertise juridique, achats hors armement, systèmes d'information d'administration et de gestion, accompagnement des restructurations, finances. Il regroupe en particulier l'ensemble des crédits de T2 du ministère dans le but d'optimiser la gestion de la masse salariale et l'adéquation entre emplois et compétences.

La politique des ressources humaines : recruter, accompagner, fidéliser, reconvertir

La politique RH a pour objet de pourvoir aux besoins en emplois militaires et civils du ministère pour lui permettre de remplir ses missions et d'adapter son format aux enjeux et conflits de demain.

L'annuité 2024 constitue la première étape de la trajectoire définie par la LPM 2024-2030. Les personnels, militaires et civils, qui composent le ministère sont au cœur de ses missions et les ambitions de la politique RH resteront des priorités. Il s'agit notamment de poursuivre le déploiement des mesures d'accompagnement et d'amélioration des conditions de vie et d'environnement social des militaires et de leurs familles, qui constituent des leviers essentiels d'attractivité et de fidélisation. Différentes actions seront engagées en collaboration avec les collectivités territoriales qui accueillent les emprises militaires afin de favoriser l'accueil des familles dans leur bassin de vie. L'accompagnement des blessés restera également un axe d'effort. Une attention spécifique sera portée à la montée en puissance de la réserve militaire dans la perspective de son doublement en 2030.

En 2024, l'impact budgétaire des mesures de revalorisation salariale atteindra 570 M€, se répartissant de la façon suivante :

- 386 M€ d'extension en année pleine de mesures entrées en vigueur en 2023, dont 95 M€ au titre des mesures adoptées lors du rendez-vous salarial de juin 2023, 20 M€ au titre de l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2023 et 272 M€ au titre de mesures spécifiques au ministère (dont 263 M€ au titre de la dernière marche de la NPRM);
- 184 M€ de mesures entrant en vigueur en 2024, dont 108 M€ au titre des mesures adoptées lors du rendez-vous salarial de juin 2023 et 76 M€ de mesures spécifiques au ministère (dont 65 M€ de mesures nouvelles). Parmi les mesures nouvelles spécifiques au ministère, près de 35 M€ sont très directement orientés vers le renforcement de l'attractivité et la fidélisation dans des métiers en tension : numérique, nucléaire, renseignement, filières sociales et administratives, métiers de la santé et expertise.

Pour le ministère, les mesures du rendez-vous salarial représentent un effort salarial en faveur de ses personnels de 297 M€ en année pleine (et 204 M€ en EAP 2024).

Par ailleurs, les agents du ministère bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2024 de la revalorisation de 10 % des forfaits de monétisation du CET pour 1 M€ (CP) en année pleine, intégralement en 2024. Le PLF 2024 prévoit la création de 456 ETP, dont 26 au profit du service industriel de l'aéronautique et 30 au titre de la réinternalisation des compétences du numérique. Ce schéma d'emplois s'inscrit en écart par rapport à la LPM 2024-2030 par souci de réalisme au regard des difficultés de recrutement et de fidélisation que rencontre actuellement le Ministère. Cet ajustement de schéma d'emplois aura aussi permis de mobiliser les dispositions de l'article 7 de la LPM et ainsi d'ajuster le volume de mesures catégorielles.

En termes d'accompagnement RH, l'année 2024 sera marquée par un accroissement des efforts en faveur des familles. Le P212 contribuera au plan Familles 2 à hauteur de 33 M€ (CP) et 40 M€ (AE), qui financeront notamment l'augmentation de l'offre de garde de jeunes enfants et la construction de crèches, en partenariat avec les collectivités, l'amélioration des prestations des centres de vacances, l'extension de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile ainsi que diverses actions destinées à renforcer l'accueil et l'intégration des familles.

Enfin, le P212 poursuivra en 2024 les efforts engagés dans les domaines de l'action sociale, de l'accueil des apprentis avec une cible d'effectifs portée à 3200 et de la reconversion professionnelle.

Le système d'information de l'État, outil majeur de la transformation numérique du ministère

Le SGA définit la politique des systèmes d'information d'administration et de gestion et concourt à la modernisation de ces métiers transverses en veillant systématiquement à rationaliser le parc des applications informatiques indispensables au bon fonctionnement du ministère. Il est engagé dans une démarche de ré-internalisation des compétences avec l'aide, notamment, de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Le budget 2024 soutient la poursuite de projets ministériels structurants parmi lesquels :

- la réalisation de SPARTA, SI de modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du SSA permettant la fidélisation des recrues, et la baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats ;
- le lancement du projet SERES visant à moderniser et rationaliser les SI de la filière restauration loisirs du service du commissariat des armées (SCA) ;
- le lancement du projet ESPRIT (éco-système des pensions de retraite et d'invalidité) ;
- la préparation d'une évolution majeure du projet ROC (gestion des réservistes) pour accompagner l'objectif de doublement de la réserve opérationnelle.

L'année 2024 permettra également de poursuivre les actions menées en termes d'accompagnement de la transformation numérique des métiers administratifs et transverses du ministère et la migration progressive des SI vers le cloud.

La politique d'aide au logement : proposer une offre de logement adaptée aux besoins des familles

La politique d'aide au logement est en premier lieu une contrepartie aux obligations de disponibilité et de mobilité fixées dans le statut général des militaires, en second lieu elle conduit aussi à développer une offre de logement abordable à destination des personnels du ministère aux revenus modestes, notamment dans les zones de forte tension locative. Elle consiste à mettre à la disposition des ressortissants du ministère des logements à des conditions favorables. Le ministère dispose pour cela d'un parc utile d'environ 36 000 logements situés en métropole, outre-mer et à l'étranger.

L'année 2024 sera la seconde année de mise en œuvre du contrat « Ambition Logement » signé début 2022. Le contrat prévoit notamment la rénovation complète de ce parc ainsi que la construction de près de 2 800 logements neufs d'ici à 2030. Cette politique contribue aux politiques nationales en limitant en zone tendue la concurrence avec les publics prioritaires du parc social par le développement d'une offre propre, ainsi qu'en contribuant aux actions de transition écologique en fixant des objectifs ambitieux en matière de performance énergétique.

La politique immobilière : améliorer les conditions de vie et de travail

Cette politique consiste à mettre à disposition des armées des infrastructures adaptées à l'exercice de leurs missions. Le P212 rassemble les financements dédiés à l'adaptation et à la rénovation du parc immobilier tertiaire et résidentiel du ministère dont la qualité détermine les conditions de vie et de travail du personnel.

Afin de poursuivre et d'amplifier l'effort de réparation, une attention forte sera portée à la remise à niveau des infrastructures de soutien et du quotidien pour améliorer les conditions d'exercice du métier dans les emprises militaires, son attractivité et l'accompagnement des familles.

Le budget 2024 poursuit la modernisation des hébergements en enceinte militaire des jeunes engagés et cadres célibataires, de remise à niveau des ensembles de restauration, de rénovation des lycées et des écoles militaires et, d'une manière générale, d'adaptation des immeubles d'administration générale et de soutien commun des bases de défense. La politique immobilière contribue ainsi au développement des territoires, en liaison avec les acteurs locaux, et participe à la dynamisation des tissus économiques locaux.

La politique environnementale : relever le défi du changement climatique

Les armées participent aux politiques publiques de transition écologique. Dans cette perspective, le ministère s'est doté d'une stratégie « climat et défense » qui vient compléter par une vision prospective un ensemble de stratégies ministérielles thématiques portées par le P212 (performance énergétique pour les infrastructures non opérationnelles, préservation de la biodiversité, gestion des déchets et eau depuis mi-2023).

Le budget 2024 permet la poursuite de la mise aux normes énergétiques du parc immobilier à usage tertiaire et résidentiel et du développement des énergies renouvelables. Il mobilise des ressources pour accélérer le déploiement de plans de gestion de la biodiversité présente sur les sites militaires et le financement d'actions en matière de gestion des déchets. Dans le cadre d'un plan « eau », il investit dans la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable des bases de défense et des dispositifs de traitement et de recyclage des eaux usées.

La politique culturelle : un effort soutenu pour l'accès d'un large public à un patrimoine exceptionnel et au service de la résilience de la Nation

Cette politique a pour objectif de conserver, d'entretenir et de valoriser l'important patrimoine culturel matériel et immatériel du ministère, deuxième acteur culturel de l'État.

Sont ainsi programmés d'importants projets de réhabilitation des sites du musée national de la Marine avec la réouverture du site du Palais de Chaillot fin 2023 et la rénovation des annexes portuaires. Le musée de l'Air et de l'Espace poursuivra la modernisation de ses infrastructures avec la création de nouveaux espaces pour de nouveaux parcours de visite. Pour le musée de l'Armée, l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs sur le site des Invalides et l'accès au parcours « l'hôtel des Invalides : entre histoire et mémoire » sont prévus.

La modernisation du SHD, consistant à déployer d'ambitieuses solutions d'archivage numérique sera également poursuivie.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

INDICATEUR 1.1 : Taux de reclassement du personnel militaire

INDICATEUR 1.2 : Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

OBJECTIF 2 : Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

INDICATEUR 2.1 : Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

OBJECTIF 3 : Rationaliser le développement des projets informatiques

INDICATEUR 3.1 : Respect des délais et des coûts des projets informatiques

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles

INDICATEUR 4.1 : Efficacité immobilière du site de Balard

INDICATEUR 4.2 : Efficacité de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Soutien de la politique de la défense » reste stable pour le PAP 2024. Il se compose de quatre objectifs et de six indicateurs.

OBJECTIF

1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

Cet objectif comprend deux indicateurs (« taux de reclassement du personnel militaire » et « taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées ») qui permettent d'appréhender l'ambition et la complexité de la manœuvre RH du ministère.

INDICATEUR

1.1 – Taux de reclassement du personnel militaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Part des militaires ayant recours à Défense Mobilité	%	57,5	51,2	64	58	58	59
Taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense Mobilité	%	49,3	48,4	55	53	53	54

Précisions méthodologiques

Le taux de reclassement du personnel militaire est un des indicateurs clés de la mesure de la performance de Défense Mobilité. Il évalue la capacité de Défense Mobilité à réaliser une transition professionnelle optimale du secteur militaire vers le secteur civil pour ses candidats au cours de l'année suivant leur départ.

Depuis le PAP 2019, l'indicateur sur le taux de reclassement du personnel militaire comprend deux sous-indicateurs :

- part des militaires ayant recours à Défense mobilité (1.1.1) : ce sous indicateur vise à détailler le niveau de captation de Défense mobilité sur l'ensemble des départs de militaires dit « utiles » c'est-à-dire hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service ;
- taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense mobilité (1.1.2) : ce sous-indicateur recouvre l'ensemble du périmètre des agents reclassés par Défense Mobilité y compris les reclassements des militaires dans les fonctions publiques par la voie des procédures dérogatoires.

Source des données : les données sont issues du Data Lab Reconversion et exploitées par le Centre d'Expertise et du Traitement de l'Indemnisation du Chômage de Défense Mobilité.

Mode de calcul :

1.1.1. Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité / Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile ».

1.1.2. Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant accédé à l'emploi dans les 12 mois (à compter des restitutions de 2023) suivant leur départ à la suite d'un accompagnement par Défense mobilité / Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ « utile » et ayant bénéficié d'un accompagnement par Défense mobilité avant leur départ.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles 2023 des deux sous-indicateurs fixées au PAP 2023 apparaissent ambitieuses, compte tenu du contexte du marché du travail très dynamique, de la tendance haussière du nombre de départs utiles constatée depuis plus d'un an, quelles que soient les catégories de population (OFF, SOFF, MDR), et eu égard aux derniers résultats obtenus.

Ainsi, les cibles de 2024 à 2026 sont réajustées à la baisse pour ces deux sous-indicateurs. Pour ce qui concerne les militaires accompagnés par Défense mobilité, la cible est portée à 58 % pour 2024 et une légère augmentation de ce taux est envisagée à compter de 2026. Pour atteindre cet objectif en 2024, les principaux leviers d'action, d'ores et déjà mis en place, reposent sur :

- le déploiement national, du nouveau système d'information « Pég@se », pour informer au mieux les militaires sur l'offre de service de Défense mobilité en fonction de leur profil et pour leur permettre de solliciter directement Défense mobilité afin d'être les véritables acteurs de leur reconversion ;
- la proposition d'une offre de service adaptée aux différentes typologies de candidats (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, certification professionnelle, etc.) et aux priorités RH des armées ;
- la simplification des procédures et une exploitation optimisée des enquêtes de satisfaction des candidats ;
- la proposition d'offre de formation sur des métiers porteurs ;
- la facilitation des interactions entre candidats, employeurs et conseillers grâce au nouvel outil « Pég@se » ;
- le renforcement des débouchés vers les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

Par ailleurs, Défense mobilité prévoit que 53 % de la population des militaires accompagnée accédera à l'emploi en 2024 avec une légère augmentation de ce taux envisagée en 2026. La révision de ce taux, lequel porte désormais sur une période de douze mois après la radiation des cadres pour mieux prendre en compte la durée des formations proposées aux militaires accompagnés, tient compte de la tendance haussière des départs « utiles » constatée depuis plus d'un an mais également de l'élargissement des missions de Défense Mobilité dans le cadre du Plan Famille et de la diversité des candidats accompagnés, dont les publics fragiles.

INDICATEUR

1.2 – Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Armée de Terre – Officiers	%	82	91	95	95	95	95
Armée de Terre – Sous-officiers	%	95	95	99	95	95	95
Armée de Terre – Militaires du rang	%	99	97	97	97	97	97
Armée de Terre – Total	%	98	96	97	97	97	97
Marine – Officiers	%	91	91	92	92	94	94
Marine – Sous-officiers	%	89	79	85	85	86	89
Marine – Militaires du rang	%	90	86	85	93	93	93
Marine – Total	%	90	85	85	92	92	92
Armée de l'air - Officiers	%	96	97	96	96	96	96
Armée de l'air - Sous-officiers	%	89	88	88	88	88	88
Armée de l'air - Militaires du rang	%	91	91	90	90	90	90
Armée de l'air - Total	%	90	90	89	89	89	89

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

Précisions méthodologiques

L'indicateur permet de mesurer le taux de fidélisation dans les armées. Il s'apprécie en mesurant le volume de primo contrats dont le renouvellement souhaité par les armées est accepté par les intéressés. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du ministère à retenir son personnel militaire en poste ayant donné satisfaction, durant et à la suite du premier contrat d'engagement.

Sources des données : Les données proviennent des directions des ressources humaines respectivement de l'armée de terre et de l'armée de l'air et de l'espace ainsi que de la direction du personnel de la marine.

Périmètre : officiers (OFF) / sous-officiers (SOFF) / militaires du rang (MDR) sous contrats

Mode de calcul :

Ratio : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Numérateur : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire).

Dénominateur : nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Total : nombre total de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre total de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

JUSTIFICATION DES CIBLES**Armée de Terre :**

La stratégie de l'armée de Terre pour ce qui concerne la catégorie des officiers, consiste à garder la majorité des officiers expérimentés et aguerris, présentant un potentiel nécessaire à l'institution, dans l'optique de remonter les taux d'encadrement. Ainsi, dans un contexte de fidélisation des effectifs et de forts plans de recrutement, la cible fixée en 2023 à hauteur de 95 % est reconduite pour 2024 et suivantes.

S'agissant des sous-officiers, l'effet de la prime de lien au service (PLS) est réel mais freiné par la dynamique actuelle du marché de l'emploi qui renforce la volatilité pour cette catégorie. Cette tendance pourrait durer et la fidélisation des jeunes sous-officiers « directs » pourrait être affectée par la transformation de l'armée de Terre dans ses premières années. Ainsi, les cibles de 2024 à 2026 sont révisées à hauteur de 95 %, à l'instar du résultat obtenu en 2022. Les mesures actées en faveur de la fidélisation (NPSO, NPRM, revalorisation grille indiciaire notamment, amélioration gestion, refonte formation jeunes SOFF) devraient permettre de préserver ce taux, puis de rehausser la cible de renouvellement de contrats à compter de 2026-2027.

Pour les militaires du rang, l'objectif de renouvellement de contrat est maintenu, pour 2024 à 2026, à 97 %, en partie grâce à la PLS. La baisse constatée à compter de 2022 est essentiellement portée par les choix individuels de ces jeunes engagés qui souhaitent poursuivre un autre parcours professionnel hors de l'institution.

Marine nationale :

Pour le personnel officier, deux populations d'officiers sous contrat (OSC) sont à distinguer :

- les officiers « état-major » (OSC/EM) pour lesquels des contrats de quatre ans sont accordés. Il s'agit de jeunes diplômés directement employables pour une première expérience professionnelle et pour lesquels la fidélisation est plus difficile à obtenir. En effet, ces contrats courts permettent à certains de ces jeunes officiers de valoriser une première expérience auprès d'employeurs civils ;
- les officiers de marine et officiers spécialisés de la marine (OM/OSC, OSM/OSC) pour lesquels des contrats initiaux de huit ans sont proposés. Pour cette population, l'investissement en formation ainsi que l'expérience développée au cours du premier contrat sont autant d'atouts qui viennent garantir l'adhésion au dispositif de fidélisation.

Ainsi, les cibles 2024-2025 ont été légèrement révisées à la baisse par rapport au PAP 2023 (-1 point) bien que les volumes attendus augmentent à compter de 2025. Les projections 2025 à 2026 sont calculées sur la base de l'actuel vivier d'OSC primo contractant dont la fin de lien est calée en 2025 ou 2026.

Pour le personnel non officier : les cibles ont été maintenues en 2024 et ajustées à la hausse à compter de 2025 s'agissant des officiers marinières (OM) et, augmentées sensiblement dès 2024 s'agissant des quartiers-maîtres et matelots de la flotte (QMF). Ces révisions résultent de la prise compte des effets attendus de la politique renforcée de planification des flux de départ (mesures de fidélisation, parcours professionnel en meilleure adéquation avec les attentes des marins, révision de normes de sélection) pour répondre au mieux aux prochains besoins RH liées au renouvellement capacitaire, à la montée en puissance de domaines nouveaux, à la constitution de l'équipage du porte-avions de nouvelle génération (PA-NG).

Armée de l'Air et de l'Espace :

La politique de l'armée de l'Air et de l'Espace en matière de fidélisation repose d'une part sur la dynamisation des parcours professionnels et d'autre part sur des leviers de rémunération. Cette politique proactive est complétée par des actions dans le domaine de la condition du personnel pour entretenir la cohésion, soutenir l'activité opérationnelle et améliorer les conditions de vie et de travail.

Ainsi, s'agissant de la catégorie des officiers, l'armée de l'Air et de l'Espace poursuit son objectif de proposer des parcours attractifs, tournés vers le commandement et la valorisation des responsabilités prises, notamment concernant les compétences les plus rares ou déficitaires détenues par les officiers sous contrats.

Par ailleurs, une rénovation du parcours des sous-officiers a été réalisée pour fidéliser davantage le personnel avec comme axe de travail : l'intégration du personnel à l'équipe, le sens de l'engagement, la reconnaissance des mérites, le dialogue, l'accompagnement vers le succès.

S'agissant des militaires du rang, le brevet supérieur de technicien (BST) est désormais attribué plus tôt dans leur carrière soit, pour la majorité des spécialités, à compter de 12 ans de services au lieu de 15 ans précédemment.

Néanmoins et malgré la mise en place de ces différents leviers, la forte concurrence du milieu civil liée à la dynamique du secteur aérien est peu propice à un renouvellement optimal des premiers contrats. L'armée de l'Air et de l'Espace maintient ainsi pour 2024, 2025, 2026 des cibles globalement stables par rapport à celles de 2023.

OBJECTIF

2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

L'objectif est de suivre le respect des engagements en termes de coûts et de délais pris par le service d'infrastructure de la défense (SID) auprès de ses bénéficiaires. Cet indicateur permet également d'apprécier la fiabilité des estimations réalisées par le SID lors des études d'avant-projet servant de base à ces engagements.

INDICATEUR transversal *

2.1 – Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	20	36	30	25	20	20
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	12	5	15	10	10	10

Précisions méthodologiques

L'indicateur est construit à partir des opérations d'infrastructure réalisées et livrées dans l'année considérée et dont le montant estimé au stade programme est supérieur à 5 M€. Pour chaque opération, les données initiales, de durée des travaux et de coût de l'opération, actées au stade programme sont confrontées aux données finales de durée et coût obtenues lors de la livraison.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

Source des données : service infrastructure de la défense

Les données sont issues du logiciel de suivi des opérations du SID avec un retraitement en partie manuel

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre les coûts finaux et les coûts initiaux

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée entre durées finales et durées initiales

JUSTIFICATION DES CIBLES

En matière d'investissement, le SID relèvera le double défi de réaliser la programmation du volet infrastructure de la LPM 2024-2030 tout en maîtrisant les coûts et les délais.

Les crédits de paiement du plan de charge du service, ayant évolué de 1 Md€ à 2,3 Md€ en 10 ans, resteront sur une trajectoire en forte croissance jusqu'en 2030. En parallèle, le nombre de grands projets d'infrastructure suivis par le service a doublé sur cette même période. Cette dynamique sera accrue dans les prochaines années pour répondre aux ambitions de la LPM.

À ces fins, les principaux leviers d'actions du service portent sur :

- la conduite collaborative des opérations d'investissement. Ces dernières bénéficient de la mise en place d'équipes intégrées de consensus sur les critères des jalons ;
- l'optimisation de la réponse infrastructure aux besoins opérationnels en améliorant par la standardisation le processus de prise de décision.

OBJECTIF

3 – Rationaliser le développement des projets informatiques

L'objectif est de maîtriser le développement des nouveaux projets par la maîtrise des coûts et des délais.

INDICATEUR transversal *

3.1 – Respect des délais et des coûts des projets informatiques

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	13,4	16,2	10,5	18	25	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	23,2	2	0,8	13,8	2,6	2,6

Précisions méthodologiques

Cet indicateur transversal interministériel a été progressivement mis en place à partir de 2016. Il concerne les SI figurant sur la liste des projets informatiques sensibles suivis par la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Pour le ministère, quatre projets sont concernés : ARCHIPEL-NG (SI de l'archivage électronique), SI ROC (projet de la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels), EUREKA (Plateforme numérique d'appel au soutien) et SPARTA (modernisation du recrutement du personnel militaire). Seuls les coûts en dépassement sont pris en compte.

Les projets intègrent ainsi le périmètre de l'indicateur à l'entrée en phase de réalisation du projet au regard de l'instruction ministérielle 2019-04-12 portant sur la conduite des projets SIC au sein du ministère des Armées et portée par la note n° 002476/ARM/CC6/NP du 29 avril 2019. Le retrait des projets s'opère à l'entrée en phase d'exploitation du projet selon l'instruction de référence susmentionnée.

N.B : SOURCE SOLDE incrément 2 (système de calcul de la solde des militaires avec intégration de la Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires-NPRM) et SOURCE WEB (interface de saisie RH) sont retirés au titre du PAP 2024 du périmètre des grands projets informatiques de l'État (la date de fin de déploiement de ces deux SI sont prévues fin 2023).

Mode de calcul

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement

Source des données : Délégation à la Transformation et à la Performance Ministérielles (DTPM).

Les coûts des projets sont issus des fiches TOP 50 en cours de validité. Les coûts présentés dans les fiches TOP 50 sont eux-mêmes issus des analyses de la valeur (partie rentabilité) du projet, réalisées selon la méthode interministérielle MAREVA (méthode d'analyse et de remontée de la valeur). Les durées sont issues des contributions des directions de projet et correspondent aux informations contenues dans la dernière version en cours de validité des fiches TOP 50.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les taux d'écart calendaire et budgétaire de réalisation et de déploiement des grands projets de systèmes d'information (SI) pour la cible 2024 présentent une hausse par rapport aux prévisions de la cible 2023, soit respectivement 18 % au lieu de 10,5 % et 13,8 % au lieu de 0,8 %.

L'augmentation de ces deux taux d'écart s'explique par deux éléments concomitants :

- la réduction du nombre de grands projets informatiques – de 6 à 4 en 2024 puis de 4 à 1 à partir de 2025 -, qui affecte l'assiette de calcul des deux taux d'écart ;
- l'élargissement du périmètre du projet EUREKA : la prise en compte de fonctionnalités supplémentaires engendre une augmentation du devis et a également un impact sur sa fin de déploiement, reportée d'un an.

Le détail des évolutions des taux d'écart par rapport aux prévisions initiales est précisé pour chaque grand projet dans la partie « justification au premier euro ».

OBJECTIF

4 – Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles

Cet objectif décline autour de deux axes l'efficacité des fonctions transverses au ministère des Armées :

- gérer avec efficacité le patrimoine immobilier du ministère ;
- maîtriser les coûts en globalisant et en standardisant les achats.

INDICATEUR transversal *

4.1 – Efficacité immobilière du site de Balard

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Coût de la maintenance du site Balard	€/m ²	128	135	139	134,98	132,69	134,42

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Objectifs et indicateurs de performance

Précisions méthodologiques

L'indicateur transverse interministériel d'efficacité immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise de Balard, exploitée dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

L'indicateur a évolué en suivant désormais le coût de maintenance du site de Balard plutôt que celui de la surface utile nette.

La structure de la redevance du contrat de PPP du site de Balard est différente de la structure des dépenses d'entretien/ de maintenance classiques. En particulier, il n'a pas été prévu de distinguer les notions d'entretien lourd et d'entretien courant. Par ailleurs, cette redevance intègre des dépenses traditionnellement exclues dans le périmètre de l'entretien (exemple : le renouvellement des mobiliers, propriété du titulaire du contrat de PPP, OPALE Défense).

Source des données : contrat de PPP Balard et suivi réalisé par la sous-direction « Balard » (SDBA)

Modes de calcul : les coûts de maintenance sont définis à travers le montant de la redevance versée par le ministère dans le cadre du contrat du PPP Balard.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les opérations de densification des espaces sur le site de Balard conduisent à un ratio de surface utile nette par poste de travail de 12,50 m² en moyenne. L'amélioration de la performance, et ainsi son suivi, s'appuiera désormais sur un autre levier, celui du coût de maintenance, avec un pic à 139,22 € par m² anticipé pour 2023. Le déploiement de mesures d'optimisation permettra d'atteindre 134,98 €/m² au cours de l'année 2024.

INDICATEUR transversal *

4.2 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	120	131,1	120	120	120	120

Précisions méthodologiques

Instituée par le décret du 3 mars 2016, la direction des achats de l'État (DAE) définit la politique des achats de l'État. Cette politique achat comporte notamment un axe de performance économique suivant lequel les ministères sont appelés à rechercher des économies d'achats. Ainsi, chaque début d'année, le ministère établit une programmation quadriennale glissante des projets d'achats du périmètre hors armement afin d'identifier les économies achats « potentielles ». En fonction de leur montant, la majorité de ces projets d'achat fait ensuite l'objet d'un avis de performance qui permet au responsable ministériel des achats (RMA) de s'assurer du respect des stratégies d'achats prédéfinies. Ces avis portent une estimation des gains achats dits « gains cibles ». Les procédures faisant l'objet d'un avis favorable sont alors publiées puis notifiées. À ce dernier stade, les économies d'achats sont considérées comme « sécurisées ».

Source des données : Les gains achats du ministère des armées, prévus puis réalisés, sont issus essentiellement du système d'information (SI) ministériel ALPHA.

Mode de calcul (fixé par la DAE) : Visant à valoriser l'action des services acheteurs, la méthode interministérielle de calcul des gains achat est fondée sur la comparaison entre un montant TTC « de référence » et un montant « nouveau », en tenant compte de la durée totale du marché, renouvellement compris.

Le type d'achat détermine la méthode pour construire le montant de référence :

1- Pour les achats récurrents, le montant de référence est le coût historique. Les économies résultant de la comparaison entre les deux montants sont ramenées, par convention et quelle que soit la durée de l'action, à une « base 12 mois » puis ventilées sur deux années *pro rata temporis*, à compter de la date de notification du marché ou la date indiquée de début des gains.

2- Pour les achats non récurrents, le prix historique, ne pouvant constituer le prix de référence, est remplacé selon les cas par une estimation, un montant budgétaire ou un prix du marché.

Le type d'achat détermine trois hypothèses :

- pour les achats « hors projets bien identifiés », la comparaison des montants conduit à constater des économies, ramenées à une « base 12 mois », puis à les ventiler selon la règle énoncée au 1 ;

- pour les achats « bien identifiés » comme des opérations de travaux ou des projets informatiques, sont retenues les économies totales sur la durée du marché, leur ventilation s'effectuant selon la règle énoncée au 1 ;
- s'agissant des achats dits « de taille exceptionnelle » (+ de 500 M€ TTC, d'une durée supérieure à 3 ans et avec des économies supérieures à 20 M€ TTC), sont retenues les économies totales, lesquelles seront ventilées sur toute la durée du marché, avec un *pro rata temporis* la 1^{re} et la dernière année.

À la suite de l'inflation touchant certains secteurs économiques, la DAE a fait évoluer les règles de calcul des gains achats afin de minimiser ou neutraliser les pertes selon que le projet d'achats comporte ou non une phase de négociation.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La direction des achats de l'État (DAE) avait défini les grands axes d'une politique achat, orientée principalement sur l'objectif d'économies en mettant en œuvre différents leviers tels que notamment la standardisation, la massification et la mutualisation. Le ministère des armées est un contributeur majeur à cet objectif. Il a défini plus de 90 stratégies d'achats adaptées aux différents segments d'achats avec des gains supérieurs à 100 M€.

Les différentes crises auxquelles il a fallu faire face ces dernières années, et celles auxquelles il convient de se préparer pour l'avenir, conduisent le ministère des Armées à replacer au cœur de sa politique achat la capacité à assurer le maintien de la capacité de résilience des forces armées. À ce titre, les stratégies d'achat du ministère des Armées font l'objet d'un plan de révision qui consiste à considérer la sécurité des approvisionnements et la continuité de service comme des objectifs prioritaires. La prise en compte des enjeux liés à la transition écologique et au changement climatique est également renforcée.

Dans ce contexte, si parmi les différents critères de performance pilotés par le ministère, la recherche d'économie reste un objectif, il ne doit pas remettre en cause les enjeux de résilience ni freiner les ambitions en matière d'achat responsable. Pour autant le ministère maintient la cible de 120 M€, montant ambitieux mais *a priori* accessible, sous réserve des risques inflationnistes qui peuvent minorer les gains achat.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière		0 0	103 791 937 99 540 060	645 431 204 537 899 215	6 417 000 0	755 640 141 637 439 275	16 600 000 0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion		0 0	119 221 303 130 508 001	42 222 595 55 931 999	0 0	161 443 898 186 440 000	0 0
06 – Politiques des ressources humaines		0 0	175 561 588 207 464 579	0 0	33 000 40 000	175 594 588 207 504 579	3 650 000 0
06.03 – Reconversion		0 0	34 947 000 39 106 735	0 0	33 000 40 000	34 980 000 39 146 735	0 0
06.04 – Action sociale et inclusion		0 0	140 614 588 134 668 957	0 0	0 0	140 614 588 134 668 957	3 650 000 0
06.05 – Ressources humaines civiles		0 0	0 33 688 887	0 0	0 0	0 33 688 887	0 0
08 – Politique culturelle et éducative		0 0	36 753 001 41 711 768	20 048 948 29 380 558	633 511 1 060 000	57 435 460 72 152 326	150 000 0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine		0 0	31 506 919 36 721 013	20 048 948 29 380 558	633 511 1 060 000	52 189 378 67 161 571	0 0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense		0 0	5 246 082 4 990 755	0 0	0 0	5 246 082 4 990 755	150 000 0
10 – Restructurations		0 0	446 000 801 655	4 719 000 4 700 000	10 665 162 5 387 163	15 830 162 10 888 818	0 0
11 – Pilotage, soutien et communication		0 0	338 954 739 347 394 351	19 884 012 20 720 001	100 000 0	358 938 751 368 114 352	1 100 000 0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"		655 061 685 709 227 618	0 0	0 0	0 0	655 061 685 709 227 618	0 0
50.01 – Renseignement extérieur		516 451 365 562 749 082	0 0	0 0	0 0	516 451 365 562 749 082	0 0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense		138 610 320 146 478 536	0 0	0 0	0 0	138 610 320 146 478 536	0 0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"		27 120 250 26 131 873	0 0	0 0	0 0	27 120 250 26 131 873	0 0
51.01 – DGRIS / Administration centrale		27 120 250 26 131 873	0 0	0 0	0 0	27 120 250 26 131 873	0 0
52 – Relations internationales		73 869 496 73 896 249	0 0	0 0	0 0	73 869 496 73 896 249	0 0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations		6 521 183 5 993 170	0 0	0 0	0 0	6 521 183 5 993 170	0 0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense		67 348 313 67 903 079	0 0	0 0	0 0	67 348 313 67 903 079	0 0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "		2 245 664 703 2 413 571 628	0 0	0 0	0 0	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
53.01 – Soutien aux opérations d'armement		2 245 664 703 2 413 571 628	0 0	0 0	0 0	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		1 477 506 572 1 529 260 516	0 0	0 0	0 0	1 477 506 572 1 529 260 516	0 0
54.01 – Commandement des armées		192 599 095 207 673 960	0 0	0 0	0 0	192 599 095 207 673 960	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle		257 848 616 271 234 537	0 0	0 0	0 0	257 848 616 271 234 537	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance		140 206 785 141 891 742	0 0	0 0	0 0	140 206 785 141 891 742	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE		154 015 026 164 242 974	0 0	0 0	0 0	154 015 026 164 242 974	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire		187 539 973 194 237 613	0 0	0 0	0 0	187 539 973 194 237 613	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication		545 297 077 549 979 690	0 0	0 0	0 0	545 297 077 549 979 690	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres		7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales		2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
57 – Préparation des forces aériennes - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes		2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		2 795 364 490 2 859 760 825	0 0	0 0	0 0	2 795 364 490 2 859 760 825	263 215 896 263 437 610
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives		141 976 652 146 294 721	0 0	0 0	0 0	141 976 652 146 294 721	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICO S		97 706 703 98 948 706	0 0	0 0	0 0	97 706 703 98 948 706	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions		96 718 079 101 093 969	0 0	0 0	0 0	96 718 079 101 093 969	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées		1 508 207 123 1 534 206 858	0 0	0 0	0 0	1 508 207 123 1 534 206 858	0 0
58.06 – Fonction santé		950 755 933 979 216 571	0 0	0 0	0 0	950 755 933 979 216 571	263 215 896 263 437 610
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"		350 000 000 200 000 000	0 0	0 0	0 0	350 000 000 200 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		250 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	250 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"		501 682 637 509 055 342	0 0	0 0	0 0	501 682 637 509 055 342	0 0
61 – Action sociale, chômage et pensions		293 130 356 282 769 332	0 0	0 0	0 0	293 130 356 282 769 332	0 0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	162 022 178 151 656 366	0 0	0 0	0 0	0 0	162 022 178 151 656 366	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	121 237 363 120 250 985	0 0	0 0	0 0	0 0	121 237 363 120 250 985	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	9 870 815 10 861 981	0 0	0 0	0 0	0 0	9 870 815 10 861 981	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 942 394 43 583 449	0 0	0 0	0 0	0 0	40 942 394 43 583 449	0 0
63 – Restructurations - RH	52 044 355 52 523 568	0 0	0 0	0 0	0 0	52 044 355 52 523 568	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	29 025 884 24 393 568	0 0	0 0	0 0	0 0	29 025 884 24 393 568	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	23 018 471 28 130 000	0 0	0 0	0 0	0 0	23 018 471 28 130 000	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	392 896 700 396 900 004	0 0	0 0	0 0	0 0	392 896 700 396 900 004	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	277 224 939 281 239 664	0 0	0 0	0 0	0 0	277 224 939 281 239 664	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 601 268 66 963 160	0 0	0 0	0 0	0 0	66 601 268 66 963 160	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 070 493 48 697 180	0 0	0 0	0 0	0 0	49 070 493 48 697 180	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	118 791 578 128 875 258	0 0	0 0	0 0	0 0	118 791 578 128 875 258	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	43 495 523 42 701 347	0 0	0 0	0 0	0 0	43 495 523 42 701 347	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 773 228 13 739 221	0 0	0 0	0 0	0 0	15 773 228 13 739 221	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 398 223 1 437 860	0 0	0 0	0 0	0 0	1 398 223 1 437 860	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	26 324 072 27 524 266	0 0	0 0	0 0	0 0	26 324 072 27 524 266	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	88 905 288 85 832 223	0 0	0 0	0 0	0 0	88 905 288 85 832 223	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 226 164 32 961 637	0 0	0 0	0 0	0 0	33 226 164 32 961 637	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	22 308 730 21 223 253	0 0	0 0	0 0	0 0	22 308 730 21 223 253	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	7 910 463 6 405 748	0 0	0 0	0 0	0 0	7 910 463 6 405 748	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 224 491 11 948 056	0 0	0 0	0 0	0 0	11 224 491 11 948 056	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 445 127 5 686 115	0 0	0 0	0 0	0 0	5 445 127 5 686 115	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	4 995 117 3 840 308	0 0	0 0	0 0	0 0	4 995 117 3 840 308	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 795 196 3 767 106	0 0	0 0	0 0	0 0	3 795 196 3 767 106	0 0

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
Totaux	22 416 354 127 23 205 361 658	774 728 568 827 420 414	732 305 759 648 631 773	17 848 673 6 487 163	23 941 237 127 24 687 901 008	285 635 896 264 357 610

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière	0 0	107 891 804 69 038 947	464 364 341 542 500 048	6 417 000 0	578 673 145 611 538 995	16 600 000 0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0 0	111 746 012 105 335 089	38 923 135 45 143 606	0 0	150 669 147 150 478 695	0 0
06 – Politiques des ressources humaines	0 0	159 012 602 198 404 194	0 0	33 000 40 000	159 045 602 198 444 194	3 650 000 0
06.03 – Reconversion	0 0	34 947 000 37 314 321	0 0	33 000 40 000	34 980 000 37 354 321	0 0
06.04 – Action sociale et inclusion	0 0	124 065 602 134 895 041	0 0	0 0	124 065 602 134 895 041	3 650 000 0
06.05 – Ressources humaines civiles	0 0	0 26 194 832	0 0	0 0	0 26 194 832	0 0
08 – Politique culturelle et éducative	0 0	36 753 001 42 361 013	30 695 132 35 423 053	633 511 1 060 000	68 081 644 78 844 066	150 000 0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0 0	31 506 919 36 721 013	30 695 132 35 423 053	633 511 1 060 000	62 835 562 73 204 066	0 0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0 0	5 246 082 5 640 000	0 0	0 0	5 246 082 5 640 000	150 000 0
10 – Restructurations	0 0	436 000 801 655	7 550 479 4 848 807	10 354 447 5 147 007	18 340 926 10 797 469	0 0
11 – Pilotage, soutien et communication	0 0	350 460 948 351 962 024	34 986 195 34 411 736	100 000 0	385 547 143 386 373 760	1 100 000 0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	655 061 685 709 227 618	0 0	0 0	0 0	655 061 685 709 227 618	0 0
50.01 – Renseignement extérieur	516 451 365 562 749 082	0 0	0 0	0 0	516 451 365 562 749 082	0 0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	138 610 320 146 478 536	0 0	0 0	0 0	138 610 320 146 478 536	0 0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	27 120 250 26 131 873	0 0	0 0	0 0	27 120 250 26 131 873	0 0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	27 120 250 26 131 873	0 0	0 0	0 0	27 120 250 26 131 873	0 0
52 – Relations internationales	73 869 496 73 896 249	0 0	0 0	0 0	73 869 496 73 896 249	0 0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 521 183 5 993 170	0 0	0 0	0 0	6 521 183 5 993 170	0 0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 348 313 67 903 079	0 0	0 0	0 0	67 348 313 67 903 079	0 0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0	0 0	0 0	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0	0 0	0 0	2 245 664 703 2 413 571 628	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 477 506 572 1 529 260 516	0 0	0 0	0 0	1 477 506 572 1 529 260 516	0 0

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
54.01 – Commandement des armées	192 599 095 207 673 960	0 0	0 0	0 0	192 599 095 207 673 960	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	257 848 616 271 234 537	0 0	0 0	0 0	257 848 616 271 234 537	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	140 206 785 141 891 742	0 0	0 0	0 0	140 206 785 141 891 742	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	154 015 026 164 242 974	0 0	0 0	0 0	154 015 026 164 242 974	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	187 539 973 194 237 613	0 0	0 0	0 0	187 539 973 194 237 613	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	545 297 077 549 979 690	0 0	0 0	0 0	545 297 077 549 979 690	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	7 805 231 022 8 077 490 503	0 0	0 0	0 0	7 805 231 022 8 077 490 503	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0	0 0	0 0	2 733 984 398 2 877 625 045	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0	0 0	0 0	2 720 662 680 2 896 156 878	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 795 364 490 2 859 760 825	0 0	0 0	0 0	2 795 364 490 2 859 760 825	263 215 896 263 437 610
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	141 976 652 146 294 721	0 0	0 0	0 0	141 976 652 146 294 721	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICO S	97 706 703 98 948 706	0 0	0 0	0 0	97 706 703 98 948 706	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	96 718 079 101 093 969	0 0	0 0	0 0	96 718 079 101 093 969	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 508 207 123 1 534 206 858	0 0	0 0	0 0	1 508 207 123 1 534 206 858	0 0
58.06 – Fonction santé	950 755 933 979 216 571	0 0	0 0	0 0	950 755 933 979 216 571	263 215 896 263 437 610
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	350 000 000 200 000 000	0 0	0 0	0 0	350 000 000 200 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	250 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	250 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	501 682 637 509 055 342	0 0	0 0	0 0	501 682 637 509 055 342	0 0
61 – Action sociale, chômage et pensions	293 130 356 282 769 332	0 0	0 0	0 0	293 130 356 282 769 332	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	162 022 178 151 656 366	0 0	0 0	0 0	162 022 178 151 656 366	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	121 237 363 120 250 985	0 0	0 0	0 0	121 237 363 120 250 985	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	9 870 815 10 861 981	0 0	0 0	0 0	9 870 815 10 861 981	0 0

Action / Sous-action LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	40 942 394 43 583 449	0 0	0 0	0 0	40 942 394 43 583 449	0 0
63 – Restructurations - RH	52 044 355 52 523 568	0 0	0 0	0 0	52 044 355 52 523 568	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	29 025 884 24 393 568	0 0	0 0	0 0	29 025 884 24 393 568	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	23 018 471 28 130 000	0 0	0 0	0 0	23 018 471 28 130 000	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	392 896 700 396 900 004	0 0	0 0	0 0	392 896 700 396 900 004	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	277 224 939 281 239 664	0 0	0 0	0 0	277 224 939 281 239 664	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 601 268 66 963 160	0 0	0 0	0 0	66 601 268 66 963 160	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 070 493 48 697 180	0 0	0 0	0 0	49 070 493 48 697 180	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	118 791 578 128 875 258	0 0	0 0	0 0	118 791 578 128 875 258	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	43 495 523 42 701 347	0 0	0 0	0 0	43 495 523 42 701 347	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 773 228 13 739 221	0 0	0 0	0 0	15 773 228 13 739 221	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 398 223 1 437 860	0 0	0 0	0 0	1 398 223 1 437 860	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	26 324 072 27 524 266	0 0	0 0	0 0	26 324 072 27 524 266	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	88 905 288 85 832 223	0 0	0 0	0 0	88 905 288 85 832 223	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 226 164 32 961 637	0 0	0 0	0 0	33 226 164 32 961 637	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	22 308 730 21 223 253	0 0	0 0	0 0	22 308 730 21 223 253	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	7 910 463 6 405 748	0 0	0 0	0 0	7 910 463 6 405 748	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 224 491 11 948 056	0 0	0 0	0 0	11 224 491 11 948 056	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 445 127 5 686 115	0 0	0 0	0 0	5 445 127 5 686 115	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	4 995 117 3 840 308	0 0	0 0	0 0	4 995 117 3 840 308	0 0
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 795 196 3 767 106	0 0	0 0	0 0	3 795 196 3 767 106	0 0
Totaux	22 416 354 127 23 205 361 658	766 300 367 767 902 922	576 519 282 662 327 250	17 537 958 6 247 007	23 776 711 734 24 641 838 837	285 635 896 264 357 610

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
2 - Dépenses de personnel	22 416 354 127 23 205 361 658 23 473 277 480 23 515 810 356	264 135 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717	22 416 354 127 23 205 361 658 23 473 277 480 23 515 810 356	264 135 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717
3 - Dépenses de fonctionnement	774 728 568 827 420 414 959 990 198 1 059 352 741	4 900 000	766 300 367 767 902 922 877 009 948 919 314 152	4 900 000
5 - Dépenses d'investissement	732 305 759 648 631 773 752 555 936 830 448 265	16 600 000	576 519 282 662 327 250 756 433 620 792 921 601	16 600 000
6 - Dépenses d'intervention	17 848 673 6 487 163 7 526 540 8 305 565		17 537 958 6 247 007 7 134 609 7 478 760	
Totaux	23 941 237 127 24 687 901 008 25 193 350 154 25 413 916 927	285 635 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717	23 776 711 734 24 641 838 837 25 113 855 657 25 235 524 869	285 635 896 264 357 610 259 483 933 259 051 717

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
2 – Dépenses de personnel	22 416 354 127 23 205 361 658	264 135 896 264 357 610	22 416 354 127 23 205 361 658	264 135 896 264 357 610
21 – Rémunérations d'activité	11 409 061 990 11 779 845 595	264 135 896 264 357 610	11 409 061 990 11 779 845 595	264 135 896 264 357 610
22 – Cotisations et contributions sociales	10 663 261 396 11 104 224 190		10 663 261 396 11 104 224 190	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	344 030 741 321 291 873		344 030 741 321 291 873	
3 – Dépenses de fonctionnement	774 728 568 827 420 414	4 900 000	766 300 367 767 902 922	4 900 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	668 808 047 713 385 269	4 900 000	660 379 846 653 867 777	4 900 000
32 – Subventions pour charges de service public	105 920 521 114 035 145		105 920 521 114 035 145	
5 – Dépenses d'investissement	732 305 759 648 631 773	16 600 000	576 519 282 662 327 250	16 600 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	662 966 313 554 563 716	16 600 000	501 964 475 577 354 877	16 600 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	41 645 095 55 096 499		38 344 272 44 494 584	
53 – Subventions pour charges d'investissement	27 694 351 38 971 558		36 210 535 40 477 789	
6 – Dépenses d'intervention	17 848 673 6 487 163		17 537 958 6 247 007	
61 – Transferts aux ménages	220 000 540 000		220 000 540 000	
62 – Transferts aux entreprises	2 201 477 152 238		3 000 211 483 622	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	7 594 187 5 234 925		6 595 026 4 606 839	
64 – Transferts aux autres collectivités	7 833 009 560 000		7 722 721 616 546	
Totaux	23 941 237 127 24 687 901 008	285 635 896 264 357 610	23 776 711 734 24 641 838 837	285 635 896 264 357 610

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2024 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2024 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »).

Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2024, le montant pris en compte dans le total 2024 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2023 ou 2022); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2022	Chiffrage 2023	Chiffrage 2024
120140	Exonération du pécule modulable d'incitation au départ des militaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 81-30°</i>	3	2	2
230605	Exonération du bénéfice réalisé par les entreprises créées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2022 : 230 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2034 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 44 terdecies</i>	2	2	2
120141	Exonération de l'indemnité de départ volontaire versée dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation du ministère de la défense Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2022 : 63 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 81-30° bis</i>	ε	ε	ε
Total		5	4	4

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
04 – Politique immobilière	0	637 439 275	637 439 275	0	611 538 995	611 538 995
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	186 440 000	186 440 000	0	150 478 695	150 478 695
06 – Politiques des ressources humaines	0	207 504 579	207 504 579	0	198 444 194	198 444 194
06.03 – Reconversion	0	39 146 735	39 146 735	0	37 354 321	37 354 321
06.04 – Action sociale et inclusion	0	134 668 957	134 668 957	0	134 895 041	134 895 041
06.05 – Ressources humaines civiles	0	33 688 887	33 688 887	0	26 194 832	26 194 832
08 – Politique culturelle et éducative	0	72 152 326	72 152 326	0	78 844 066	78 844 066
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	67 161 571	67 161 571	0	73 204 066	73 204 066
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	4 990 755	4 990 755	0	5 640 000	5 640 000
10 – Restructurations	0	10 888 818	10 888 818	0	10 797 469	10 797 469
11 – Pilotage, soutien et communication	0	368 114 352	368 114 352	0	386 373 760	386 373 760
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	709 227 618	0	709 227 618	709 227 618	0	709 227 618
50.01 – Renseignement extérieur	562 749 082	0	562 749 082	562 749 082	0	562 749 082
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	146 478 536	0	146 478 536	146 478 536	0	146 478 536
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	26 131 873	0	26 131 873	26 131 873	0	26 131 873
51.01 – DGRIS / Administration centrale	26 131 873	0	26 131 873	26 131 873	0	26 131 873
52 – Relations internationales	73 896 249	0	73 896 249	73 896 249	0	73 896 249
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	5 993 170	0	5 993 170	5 993 170	0	5 993 170
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 903 079	0	67 903 079	67 903 079	0	67 903 079
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces"	2 413 571 628	0	2 413 571 628	2 413 571 628	0	2 413 571 628
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 413 571 628	0	2 413 571 628	2 413 571 628	0	2 413 571 628
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 529 260 516	0	1 529 260 516	1 529 260 516	0	1 529 260 516
54.01 – Commandement des armées	207 673 960	0	207 673 960	207 673 960	0	207 673 960
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	271 234 537	0	271 234 537	271 234 537	0	271 234 537
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0	0	0	0	0	0

Soutien de la politique de la défense

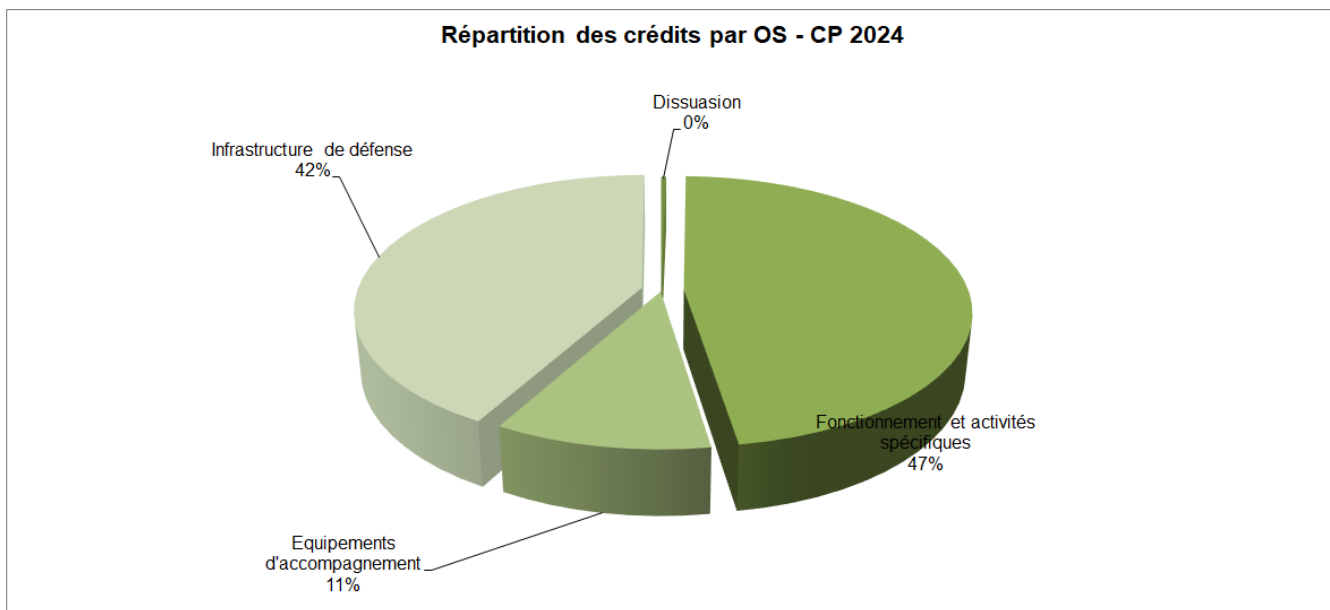
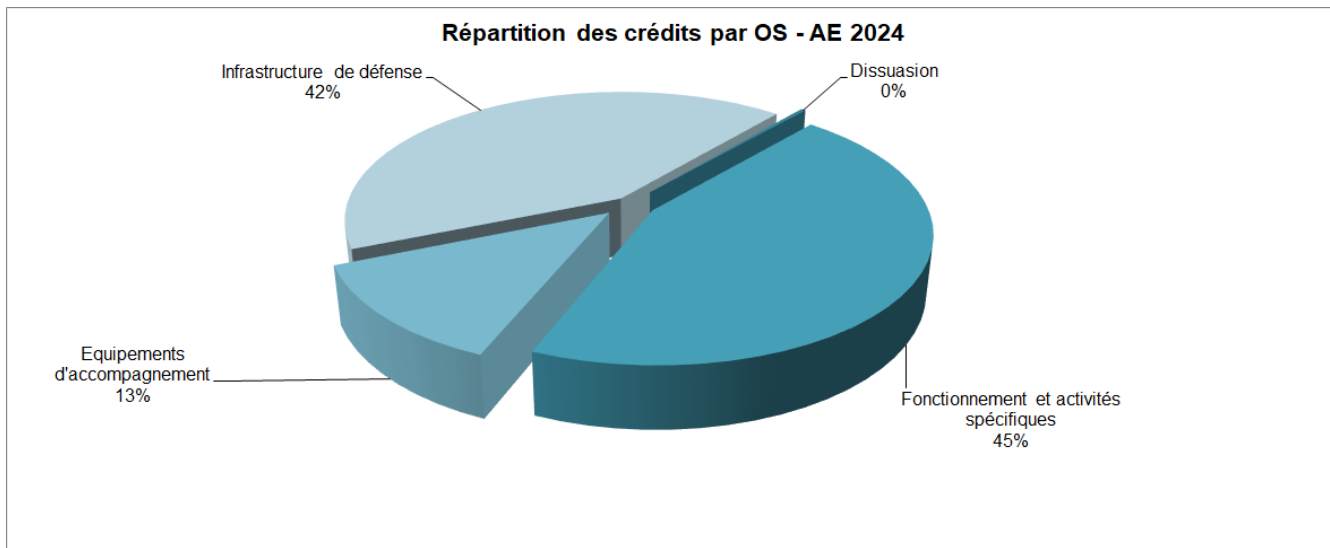
Programme n° 212 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	141 891 742	0	141 891 742	141 891 742	0	141 891 742
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	164 242 974	0	164 242 974	164 242 974	0	164 242 974
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	194 237 613	0	194 237 613	194 237 613	0	194 237 613
54.07 – Systèmes d'information et de communication	549 979 690	0	549 979 690	549 979 690	0	549 979 690
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 077 490 503	0	8 077 490 503	8 077 490 503	0	8 077 490 503
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 077 490 503	0	8 077 490 503	8 077 490 503	0	8 077 490 503
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 877 625 045	0	2 877 625 045	2 877 625 045	0	2 877 625 045
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 877 625 045	0	2 877 625 045	2 877 625 045	0	2 877 625 045
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0	0	0	0	0	0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 896 156 878	0	2 896 156 878	2 896 156 878	0	2 896 156 878
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 896 156 878	0	2 896 156 878	2 896 156 878	0	2 896 156 878
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	0	0	0	0	0	0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 859 760 825	0	2 859 760 825	2 859 760 825	0	2 859 760 825
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	146 294 721	0	146 294 721	146 294 721	0	146 294 721
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	98 948 706	0	98 948 706	98 948 706	0	98 948 706
58.03 – Soutiens complémentaires	0	0	0	0	0	0
58.04 – Service interarmées des munitions	101 093 969	0	101 093 969	101 093 969	0	101 093 969
58.05 – Service du commissariat des armées	1 534 206 858	0	1 534 206 858	1 534 206 858	0	1 534 206 858
58.06 – Fonction santé	979 216 571	0	979 216 571	979 216 571	0	979 216 571
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000	0	200 000 000
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	509 055 342	0	509 055 342	509 055 342	0	509 055 342
61 – Action sociale, chômage et pensions	282 769 332	0	282 769 332	282 769 332	0	282 769 332
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	151 656 366	0	151 656 366	151 656 366	0	151 656 366
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	120 250 985	0	120 250 985	120 250 985	0	120 250 985
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	10 861 981	0	10 861 981	10 861 981	0	10 861 981
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 583 449	0	43 583 449	43 583 449	0	43 583 449
63 – Restructurations - RH	52 523 568	0	52 523 568	52 523 568	0	52 523 568
63.01 – Restructurations Personnels civils	24 393 568	0	24 393 568	24 393 568	0	24 393 568

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
63.02 – Restructurations Personnels militaires	28 130 000	0	28 130 000	28 130 000	0	28 130 000
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	396 900 004	0	396 900 004	396 900 004	0	396 900 004
64.01 – Personnel du SGA employeur	281 239 664	0	281 239 664	281 239 664	0	281 239 664
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 963 160	0	66 963 160	66 963 160	0	66 963 160
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	48 697 180	0	48 697 180	48 697 180	0	48 697 180
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	128 875 258	0	128 875 258	128 875 258	0	128 875 258
66 – Rayonnement et contribution extérieure	42 701 347	0	42 701 347	42 701 347	0	42 701 347
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	13 739 221	0	13 739 221	13 739 221	0	13 739 221
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	0	0	0	0	0	0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 437 860	0	1 437 860	1 437 860	0	1 437 860
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 524 266	0	27 524 266	27 524 266	0	27 524 266
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 832 223	0	85 832 223	85 832 223	0	85 832 223
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	32 961 637	0	32 961 637	32 961 637	0	32 961 637
67.02 – Contrôle général des armées	21 223 253	0	21 223 253	21 223 253	0	21 223 253
67.03 – Direction Générale du Numérique	6 405 748	0	6 405 748	6 405 748	0	6 405 748
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 948 056	0	11 948 056	11 948 056	0	11 948 056
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 686 115	0	5 686 115	5 686 115	0	5 686 115
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 840 308	0	3 840 308	3 840 308	0	3 840 308
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 767 106	0	3 767 106	3 767 106	0	3 767 106
Total	23 205 361 658	1 482 539 350	24 687 901 008	23 205 361 658	1 436 477 179	24 641 838 837

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro



SYNTHESE - REPARTITION DES CREDITS PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

Répartition des crédits par OS - AE 2024					
Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	4 790 000,00	-	-	-	4 790 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	605 498 413,00	51 900 559,00	6 487 163,00	-	663 886 135,00
Équipements d'accompagnement	130 508 001,00	55 931 999,00	-	-	186 440 000,00
Infrastructure de défense	86 624 000,00	540 799 215,00	-	-	627 423 215,00
Total	827 420 414,00	648 631 773,00	6 487 163,00	-	1 482 539 350,00
Répartition des crédits par OS - CP 2024					
Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	4 790 000,00	-	-	-	4 790 000,00

Fonctionnement et activités spécifiques	601 112 411,00	71 634 789,00	6 247 007,00	-	678 994 207,00
Équipements d'accompagnement	105 335 089,00	45 143 606,00	-	-	150 478 695,00
Infrastructure de défense	56 665 422,00	545 548 855,00	-	-	602 214 277,00
Total	767 902 922,00	662 327 250,00	6 247 007,00	-	1 436 477 179,00

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

	Engagements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024			
Dissuasion	1 700,00					
		4 559 278,00				
			4 790 000,00			
Fonctionnement et activités spécifiques	972 365 968,00					
		628 472 763,00				
			663 886 135,00			
Équipements d'accompagnement	119 187 289,00					
		161 003 245,00				
			186 440 000,00			
Infrastructure de défense	3 850 826 312,00					
		758 704 771,00				
			627 423 215,00			
Total	4 942 381 269,00	1 552 740 057,00	1 482 539 350,00			
	Somme Eng.				7 977 660 676,00	
	Paielements					
2023	2024	2025	2026	>2026	Total	
1 700,00	-	-	-	-	1 700,00	
4 557 578,00	1 700,00	-	-	-	4 559 278,00	
	4 788 300,00	1 700,00	-	-	4 790 000,00	
117 837 660,00	54 558 986,00	36 190 874,00	37 401 321,00	726 377 127,00	972 365 968,00	
525 410 376,00	82 615 244,00	6 981 927,00	811 804,00	12 653 412,00	628 472 763,00	
	564 250 893,00	76 221 504,00	20 001 362,00	3 412 376,00	663 886 135,00	
89 454 913,00	24 337 585,00	4 861 834,00	532 957,00	-	119 187 289,00	
69 031 815,00	58 793 176,00	32 332 224,00	846 030,00	-	161 003 245,00	
	85 789 747,00	62 003 513,00	38 646 740,00	-	186 440 000,00	
515 594 974,00	348 970 936,00	364 837 038,00	261 000 782,00	2 360 422 582,00	3 850 826 312,00	
148 284 328,00	156 028 062,00	185 827 520,00	84 974 400,00	183 590 461,00	758 704 771,00	
	177 342 551,00	153 269 904,00	230 424 183,00	66 386 577,00	627 423 215,00	
1 470 173 344,00	1 557 477 180,00	922 528 038,00	674 639 579,00	3 352 842 535,00	7 977 660 676,00	
	Somme des paiements					7 977 660 676,00

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
Équipements d'accompagnement	-	-	-	-
Infrastructure de défense	6 461 183,10	650 000,00	7 111 183,10	650 000,00
Total	6 461 183,10	650 000,00	7 111 183,10	650 000,00

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

OS	AE	CP
Fonctionnement et activités spécifiques	-	-
Infrastructure de défense	-	-
Total	-	-

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+62 430	+49 860	+112 290	+6 108 884	+6 108 884	+6 221 174	+6 221 174
Rétro-transfert adossement M53 au SIAé	178 ►	+62 430	+49 860	+112 290			+112 290	+112 290
Transfert masse salariale associée à 10 ETPT au bénéfice de la CNMSS	212 ►				+566 885	+566 885	+566 885	+566 885
Transfert de prestations en espèces, gérées jusqu'en 2022 par le Minarm en faveur de la CNMSS	212 ►				+5 499 999	+5 499 999	+5 499 999	+5 499 999
Transfert de dépenses de soutien du personnel du P178 vers la CNMSS (PEAR)	178 ►				+42 000	+42 000	+42 000	+42 000
Transferts sortants		-7 465 354	-1 077 893	-8 543 247	-37 223	-37 223	-8 580 470	-8 580 470
Adossement M53 (reliquat de transfert du PLF2023)	► 178	-543 145	-433 777	-976 922			-976 922	-976 922
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	► 178	-47 494	-13 170	-60 664			-60 664	-60 664
Transfert Budgétaire vers EAE : 2/12ème des 16 Personnels militaires transférés en 2023	► 178	-155 347	-109 836	-265 183			-265 183	-265 183
Transfert masse salariale associée à 10 ETPT au bénéfice de la CNMSS	► 212	-341 734	-225 151	-566 885			-566 885	-566 885
Transfert de prestations en espèces, gérées jusqu'en 2022 par le Minarm en faveur de la CNMSS	► 212	-5 499 999		-5 499 999			-5 499 999	-5 499 999
Réseau Radio du Futur	► 216	-173 800	-121 729	-295 529			-295 529	-295 529
Transfert dans le cadre de la relocalisation de l'Agence nationale des données de voyage (ANDV)	► 176	-139 635	-95 523	-235 158	-7 200	-7 200	-242 358	-242 358
service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM	► 129	-564 200	-78 707	-642 907			-642 907	-642 907
Transferts en crédits du programme 212 vers le programme 148	► 148				-30 023	-30 023	-30 023	-30 023

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants		-14,00	
Transfert 1 ETPT d'OE vers opérateur (École Navale)	► 178	-1,00	
Réseau Radio du Futur	► 216	-3,00	
Transfert dans le cadre de la relocalisation de l'Agence nationale des données de voyage (ANDV)	► 176	-3,00	
service à compétence nationale chargé de la lutte contre les manipulations de l'information VIGINUM	► 129	-7,00	

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2023	Effet des mesures de périmètre pour 2024	Effet des mesures de transfert pour 2024	Effet des corrections techniques pour 2024	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2023 sur 2024	dont impact des schémas d'emplois 2024 sur 2024	Plafond demandé pour 2024
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1087 - Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 233,53	0,00	-7,00	-8,90	+653,29	+562,43	+90,86	15 870,92
1088 - Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	14 920,73	0,00	0,00	+0,21	+719,48	+480,90	+238,58	15 640,42
1089 - Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	21 066,79	0,00	-1,00	+2,66	-459,14	+75,24	-534,38	20 609,31
1090 - Ouvriers de l'Etat	10 920,76	0,00	-1,00	+6,58	-509,29	-284,22	-225,07	10 417,05
1091 - Officiers	35 199,26	0,00	-3,00	+22,17	+411,69	+358,76	+52,93	35 630,12
1092 - Sous-officiers	93 544,12	0,00	-2,00	+35,40	+402,04	+726,43	-324,39	93 979,56
1093 - Militaires du rang	78 897,30	0,00	0,00	+106,76	-2 122,30	-798,23	-1 324,07	76 881,76
1094 - Volontaires	1 641,02	0,00	0,00	+8,27	-126,66	-25,38	-101,28	1 522,63
1095 - Volontaires stagiaires du SMV	1 147,20	0,00	0,00	+152,80	0,00	0,00	0,00	1 300,00
Total	272 570,71	0,00	-14,00	+325,95	-1 030,89	+1 095,93	-2 126,82	271 851,77

Élaboré à partir du plafond des emplois autorisés (PEA) 2023, tel qu'inscrit en LFI 2023, le PEA 2024 s'élève à 271 852 ETPT, soit une baisse de 719 ETPT par rapport à 2023.

Il intègre les facteurs d'évolutions suivants :

- l'effet des mesures de transfert, à hauteur de -14 ETPT ;

- un impact des schémas d'emplois de -1 031 ETPT, qui se décompose en l'extension année pleine (EAP) 2023 sur 2024 de +1 096 ETPT (qui découle de la différence entre le schéma d'emplois 2023 en ETP et l'impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023 calculé à partir de mois moyens arrondis) et un effet année courante (EAC) 2024 de -2 127 ETPT (calculé à partir des mois moyens arrondis des flux d'entrées et de sorties prévus en 2024) ;

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

- des corrections techniques à hauteur de +326 ETPT :

- +45 ETPT sur l'EAC 2024 en raison d'un décalage entre l'EAC évalué à partir des mois moyens arrondis sur Tango (-2127 ETPT) et celui sans arrondis (-2 082 ETPT) ;
- +18 ETPT sur l'EAP 2023 sur 2024, en raison d'un écart entre l'EAP évaluée à partir des mois moyens arrondis sur Tango (+1 096 ETPT) et celle sans arrondis (+1 114 ETPT).
- +164 ETPT au titre de la correction technique du SMV. Cette catégorie voit sa population évoluer hors schéma d'emplois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la LPM 2024-2030.
- +99 ETPT au titre de la correction technique des apprentis militaires. Porté par l'article 34 de la LPM, ce statut voit sa population évoluer hors schéma d'emplois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la LPM. La part du PMEA 2024 dédiée aux apprentis militaires au sein de la catégorie d'emplois « militaires du rang » s'élève à 977 ETPT.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emplois	Effectifs exprimés en ETPT			
	Plafond 2024	d'emplois	dont SIAé	dont Présidence de la République
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 870,92		687,05	2,02
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	15 640,42		913,00	0,00
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	20 609,31		187,34	19,79
Ouvriers de l'État	10 417,05		2 208,20	3,19
Officiers	35 630,12		104,32	16,76
Sous-officiers	93 979,56		652,78	34,11
Militaires du rang	76 881,76		44,32	4,81
Volontaires	1 522,63		0,00	0,00
Volontaires stagiaires du SMV	1 300,00		0,00	0,00
TOTAL	271 851,77		4 797,01	80,68

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR BOP

	Effectifs exprimés en ETPT
Personnels militaires de l'armée de terre	114 854,86
Personnels militaires de l'armée de l'air	41 378,65
Personnels militaires de la marine	36 832,42
Personnels militaires du Service du commissariat des Armées	2 153,66
Personnels militaires du Service de l'énergie opérationnelle	1 438,57
Personnels du Service de santé des Armées	9 981,62
Personnels de la Direction générale de l'armement	6 739,76
Personnels ingénieurs de l'infrastructure	701,96
Autres personnels militaires (CGA, APM, gendarmes non spécialisés et de la sûreté des armements nucléaires)	552,05
Personnels civils de la défense (1)	51 230,78
Personnels de la Direction générale de la sécurité extérieure	5 987,44
TOTAL	271 851,77

(1) Hors personnels civils paramédicaux rattachés au Service de santé des Armées (SSA), hors ingénieurs, cadres et techniciens (ICT/TCT) rattachés à la Direction générale de l'armement (DGA), hors aumôniers rattachés au Service du commissariat des Armées (SCA) et hors personnel civil de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 146,50	396,20	6,40	2 724,50	1 894,70	7,40	+578,00
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 861,50	488,40	6,50	2 168,50	1 254,00	6,10	+307,00
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 762,50	589,00	6,00	2 393,50	1 615,40	7,60	-369,00
Ouvriers de l'Etat	1 085,40	775,20	6,00	979,40	405,00	8,00	-106,00
Officiers	3 366,00	948,00	7,70	3 695,00	1 496,00	8,00	+329,00
Sous-officiers	9 737,00	3 784,00	6,50	10 241,00	5 000,00	7,20	+504,00
Militaires du rang	17 481,00	990,00	6,40	16 862,00	15 696,00	7,10	-619,00
Volontaires	1 373,00	0,00	7,20	1 205,00	976,00	7,40	-168,00
Volontaires stagiaires du SMV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	39 812,90	7 970,80		40 268,90	28 337,10		+456,00

Le schéma d'emplois s'établit en 2024 à 456 ETP, dont 26 au titre du SIAé et 30 au titre de la réinternalisation des compétences numériques. Ce schéma d'emplois s'inscrit en écart par rapport à la LPM 2024-2030 par souci de réalisme au regard des difficultés de recrutement et de fidélisation que rencontre actuellement le Ministère. Cet ajustement de schéma d'emplois aura aussi permis de mobiliser les dispositions de l'article 7 de la LPM et ainsi d'ajuster le volume de mesures catégorielles.

Hors SIAé et réinternalisation, le schéma d'emplois de 400 ETP répond aux évolutions prioritaires des armées, en matière de renseignement, de cyberdéfense, des soutiens, des capacités majeures d'armée, de la cohésion nationale et de la montée en puissance de la réserve, de la transformation numérique, des nouveaux espaces de conflictualité, de la formation des élèves, de l'infrastructure, de la maîtrise d'œuvre des systèmes de défense, de la dissuasion nucléaire, de l'influence et des partenariats internationaux.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2023	PLF 2024	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	15 245,72	15 205,56	-0,78	0,00	18,23	-57,66	+61,30	-118,96
Opérateurs	38,00	34,00	-1,00	0,00	-3,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	11 910,50	11 879,13	-0,61	0,00	14,24	-45,05	+47,89	-92,94
Autres	245 376,49	244 733,08	-11,61	0,00	296,48	-928,18	+986,74	-1 914,92
Total	272 570,71	271 851,77	-14,00	0,00	325,95	-1 030,89	+1 095,93	-2 126,82

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2024
Administration centrale	+25,51	15 143,44
Opérateurs	0,00	34,00
Services à l'étranger	+19,93	11 830,60
Autres	+410,56	243 732,97
Total	+456,00	270 741,01

Les périmètres d'administration centrale (définis par le décret modifié n° 2000-1178 du 4 décembre 2000) et de l'étranger (personnel permanent à l'étranger – attachés de défense et unités pré positionnées) du ministère des armées ne correspondent ni à un budget opérationnel de programme (BOP), ni à une action/sous action. Dès lors, la détermination du plafond d'emplois par service ne revêt qu'une valeur indicative.

Par ailleurs, le ministère des armées ne dispose pas de services déconcentrés ou régionaux. Les effectifs relevant des services hors administration centrale et Étranger sont donc comptabilisés dans la catégorie Autres. Les effectifs ventilés ci-dessus constituent une estimation du volume des effectifs (en équivalents temps plein) présents au 31 décembre 2024.

Les emplois T2 mis à disposition (MàD) des opérateurs de l'État, qui couvrent des cas particuliers circonstanciés, ne concourent pas au schéma d'emplois du ministère. Les évolutions de participation, hors cas particulier des transferts, sont donc traitées en correction technique entre le périmètre MàD opérateurs et le périmètre Autres.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
04 – Politique immobilière	0,00
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0,00
06 – Politiques des ressources humaines	0,00
06.03 – Reconversion	0,00
06.04 – Action sociale et inclusion	0,00
06.05 – Ressources humaines civiles	0,00
08 – Politique culturelle et éducative	0,00
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0,00
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0,00
10 – Restructurations	0,00
11 – Pilotage, soutien et communication	0,00
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	7 652,13
50.01 – Renseignement extérieur	5 987,44
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	1 664,69
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	239,93
51.01 – DGRIS / Administration centrale	239,93
52 – Relations internationales	355,62
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	43,97
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	311,65

Action / Sous-action	ETPT
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	10 509,38
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	10 509,38
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	15 536,50
54.01 – Commandement des armées	1 790,34
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	2 237,32
54.03 – Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements	0,00
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	1 530,70
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	864,40
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	2 139,79
54.07 – Systèmes d'information et de communication	6 973,95
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	104 890,36
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	104 890,36
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	35 042,21
56.01 – Ressources humaines des forces navales	35 042,21
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de la DCNS	0,00
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	39 615,49
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	34 818,48
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	4 797,01
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	41 136,23
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	2 036,35
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICO S	658,59
58.03 – Soutiens complémentaires	0,00
58.04 – Service interarmées des munitions	1 379,67
58.05 – Service du commissariat des armées	22 237,20
58.06 – Fonction santé	14 824,42
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	0,00
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0,00
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0,00
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	6 548,87
61 – Action sociale, chômage et pensions	0,00
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	0,00
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	0,00
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	0,00
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	630,00
63 – Restructurations - RH	0,00
63.01 – Restructurations Personnels civils	0,00
63.02 – Restructurations Personnels militaires	0,00
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	5 111,14
64.01 – Personnel du SGA employeur	3 504,64
64.07 – Personnel de l'action sociale	986,71
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	619,79
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme	2 907,18

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	ETPT
"Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	
66 – Rayonnement et contribution extérieure	833,17
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	223,71
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	248,77
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0,00
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	80,68
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	0,00
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	280,01
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	843,56
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	338,45
67.02 – Contrôle général des armées	157,41
67.03 – Direction Générale du Numérique	48,55
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	118,33
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	55,61
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	98,56
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	26,65
Total	271 851,77

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2 783,00	35,72	16,07

Les dépenses de Titre 2 et Hors Titre 2 présentées concernent l'année 2024.

L'objectif d'accueil d'apprentis du ministère des armées est fixé à 2 783 pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour l'année scolaire suivante, l'effort sera poursuivi en progression constante, ciblant 3 200 pour 2024-2025.

Les éléments présentés ci-dessus concernent uniquement les apprentis civils (hors PEA), et n'incluent pas les apprentis militaires.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Rémunération d'activité	11 409 061 990	11 779 845 595
Cotisations et contributions sociales	10 663 261 396	11 104 224 190
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	9 178 093 336	9 539 772 192
– Civils (y.c. ATI)	838 784 966	847 803 467
– Militaires	7 036 984 318	7 321 569 951
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 302 324 052	1 370 398 774
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		

Catégorie	LFI 2023	PLF 2024
Autres cotisations	1 485 168 060	1 564 451 998
Prestations sociales et allocations diverses	344 030 741	321 291 873
Total en titre 2	22 416 354 127	23 205 361 658
Total en titre 2 hors CAS Pensions	13 238 260 791	13 665 589 466
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>264 135 896</i>	<i>264 357 610</i>

L'estimation de dépenses 2024 relatives aux « prestations sociales et allocations diverses » comprend notamment la prévision de dépenses relatives à l'allocation de retour à l'emploi (134,92 M€) pour un effectif prévisionnel de 12 487 allocataires.

RÉFÉRENTIEL D'OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

OPÉRATION STRATEGIQUE (OS)	OPÉRATION PROGRAMMÉE (OP)	OPÉRATION BUDGETAIRE (OB)	LFI 2023	PAP 2024	
Masse salariale socle - hors CAS pensions	Socle - personnels civils		3 074 959 407	3 190 934 722	
	Socle - personnels militaires		9 036 249 923	9 502 619 120	
Total Masse salariale socle - hors CAS pensions			12 111 209 330	12 693 553 843	
MISSINT			100 000 000	100 000 000	
Masse salariale hors socle - hors CAS pensions	Dépenses de non activité		125 603 545	121 000 000	
	Dépenses de réservistes		184 959 999	194 684 375	
	Restructurations et autres rémunérations (hors chômage)	Autres rémunérations		53 705 472	55 471 626
		Dépenses de restructurations liées au PAR		45 152 533	48 636 533
	Prestations sociales et allocations diverses	Allocations chômage		138 000 000	135 000 000
		Autres prestations sociales (cotisations sociales amiante incluses)		229 629 912	217 243 088
Autres dépenses hors socle - DAD			0	0	
OPEX			250 000 000	100 000 000	
Total Masse salariale hors socle - hors CAS pensions			1 127 051 461	972 035 623	
Masse salariale - CAS pensions	CAS pensions - personnels civils		2 141 109 019	2 218 202 241	
		CAS pensions militaire - socle	6 831 966 866	7 110 693 100	
	CAS pensions - personnels militaires	CAS pensions militaire - hors socle	141 212 836	141 402 053	
		CAS pensions militaire - hors socle (BMPM)	63 804 615	69 474 798	
Total Masse salariale - CAS pensions			9 178 093 336	9 539 772 192	
TOTAL			22 416 354 127	23 205 361 658	

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2023 retraitée	12 792,09
Prévision Exécution 2023 hors CAS Pensions	13 542,76
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2023–2024	-7,40
Débasage de dépenses au profil atypique :	-743,27
– GIPA	-24,30
– Indemnisation des jours de CET	-8,59
– Mesures de restructurations	-40,27
– Autres	-670,11
Impact du schéma d'emplois	0,27

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
EAP schéma d'emplois 2023	49,31
Schéma d'emplois 2024	-49,04
Mesures catégorielles	474,07
Mesures générales	153,51
Rebasage de la GIPA	60,00
Variation du point de la fonction publique	73,82
Mesures bas salaires	19,69
GVT solde	-1,05
GVT positif	193,93
GVT négatif	-194,98
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	258,61
Indemnisation des jours de CET	9,97
Mesures de restructurations	48,64
Autres	200,00
Autres variations des dépenses de personnel	-11,91
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-20,22
Autres	8,31
Total	13 665,59

Le solde d'exécution 2023 retraitée inclut notamment, dans la ligne « Autres » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique », les dépenses d'OPEX (-205,9 M€) et MISSINT (-74,7 M€), ainsi que les attributions de produits (-264,4 M€).

La prévision d'exécution 2023 est retraitée des mesures de restructuration dites « plan d'accompagnement aux transformations » (PAT) pour -40,3 M€.

L'impact du schéma d'emplois se décompose en une extension en année pleine 2023 sur 2024 (+49,3 M€), et un effet année courante 2024 (-49 M€), qui inclut notamment +1,35 M€ de crédits supplémentaires au titre de la réinternalisation des compétences du numérique.

S'agissant des mesures annoncées lors du rendez-vous salarial du 12 juin 2023, il est prévu de verser, au titre des mesures catégorielles :

- 108,1 M€ au titre de l'attribution de 5 points d'indice majorés à l'ensemble des agents ;
- 18,0 M€ au titre de l'attribution spécifique de 1 à 9 points d'indice majorés pour les agents les moins rémunérés.

S'agissant des mesures générales annoncées lors dudit rendez-vous salarial, il est prévu de verser 73,8 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue au 1^{er} juillet 2023.

Enfin, s'agissant des mesures générales non liées au rendez-vous salarial, il est prévu au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 60 M€ au bénéfice, le cas échéant, de 76 000 agents, ainsi que 19,7 M€ au bénéfice de 109 000 agents au titre de la hausse du SMIC du 1^{er} mai 2023.

Le GVT solde programmé pour 2024 est valorisé à -1,1 M€, soit +194 M€ au titre du GVT positif (1,4 % de la masse salariale) et -195 M€ au titre du GVT négatif (1,4 % de la masse salariale). Le GVT solde n'intègre qu'une partie de la revalorisation des agents civils sous contrat, à savoir celle qui correspond à une évolution normale de la rémunération de ces personnels (en l'absence d'échelle indiciaire comparable à celle des fonctionnaires), différente de celle visant à porter des besoins d'attractivité et de fidélisation spécifiques.

Le rebasage de dépenses au profil atypique (hors GIPA) s'effectue pour 2024 en miroir des retraitements effectués sur l'exécution prévisionnelle 2023, actualisé des prévisions 2024, soit +10,0 M€ au titre de l'abondement des comptes épargne-temps (CET), dont +0,9 M€ au titre de la revalorisation du barème de monétisation prévu dans le cadre du RDV salarial, et +48,6 M€ de mesures d'accompagnement des restructurations.

Les « autres variations de dépenses de personnel » s'expliquent notamment par le recours accru aux apprentis (+5,3 M€), par la hausse de la réserve opérationnelle (+9,5 M€) et par la non-activité (-4,2 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	55 163	63 626	57 431	47 446	55 001	50 178
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	39 409	44 627	40 759	34 040	39 405	36 060
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	31 260	35 461	30 655	26 637	31 129	26 604
Ouvriers de l'Etat	36 850	47 810	48 264	31 367	40 856	41 692
Officiers	44 527	79 150	75 778	40 184	72 241	68 948
Sous-officiers	29 312	44 343	39 686	25 930	39 977	35 650
Militaires du rang	25 343	34 298	27 631	22 271	30 573	24 457
Volontaires	14 385	16 057	14 562	12 755	14 237	13 005
Volontaires stagiaires du SMV	4 401	4 401	4 401	4 156	4 156	4 156

Les coûts moyens d'entrée et de sortie présentés ci-dessus retracent les coûts des agents entrants (y compris les primo-recrutés au ministère) et ceux des agents sortants (y compris les départs en fin de carrière). Les coûts globaux sont les coûts moyens par tête (per capita). Ces coûts estimés sont réalisés à partir des derniers coûts moyens constatés auxquels sont appliqués les taux du GVT positif,

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						289 915 692	400 507 494
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA, hors structures de 1er recours (+20 points)	364	MITHA + PC Soignants	PM/PC	07-2023	6	240 000	480 000
LOPMI Gendarmerie-revalorisation de l'indemnité spéciale des GAV (passage à 37% de la solde de base)	337	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	07-2023	6	30 198	60 396
LOPMI Gendarmerie-rénovation des parcours de carrières (GME, MDC, ADJ)	1 725	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	07-2023	6	672 671	1 345 342
Maintien à taux plein de l'indemnité de résidence à l'étranger pendant les congés de maladie passés sur le territoire national	29	Toutes catégories	PM	07-2023	6	60 910	121 820
Mesure spécifique "bas de grilles" (+1 à +9 points d'indice) (RDV salarial 06/2023)	83 000	PM/PC	PM/PC	07-2023	6	17 988 706	35 977 412
Mesures indiciaires sous officiers subalternes	34 150	SOFF SUB	PM	10-2023	9	4 316 785	5 755 713
NPRM - Troisième marche	209 315	Toutes catégories	PM	10-2023	9	263 195 766	350 927 688
Poursuite de la mise en œuvre de la	1 360	MITHA + PC	PM/PC	07-2023	6	450 000	900 000

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (+10 points)		Soignants					
Prime de qualification «socle» (NQ1) uniformisée, quelle que soit la spécialité du praticien - extension aux capitaines	157	CNE Praticiens	PM	07-2023	6	914 000	1 828 000
Revalorisation indiciaire militaires du rang	23 547	MDR	PM	10-2023	9	1 841 125	2 454 833
Régime indemnitaire des magistrats de la DAPM	8	Magistrats militaires	PM	10-2023	9	47 188	62 917
Transposer aux Infirmiers anesthésistes et Infirmiers de bloc opératoire MITHA la mesure accordant une NBI au corps homologue de la FPH (+ 15 pts IA, + 13 pts IBO)	339	MITHA IADE + IBODE et PC IADE + IBODE	PM/PC	04-2023	3	77 500	310 000
Transposition de la réforme HFP au administrateurs de la DGSE	86	Administrateurs de l'État	PC	04-2023	3	60 843	243 372
Transposition mesure télétravail DGSE	150	PC DGSE	PC	07-2023	6	20 000	40 000
Mesures statutaires						120 361 509	154 984 806
Attribution de + 5 points d'indice à l'ensemble des agents du MINARM (RDV salarial 06/2023)	270 000	PM/PC	PM/PC	01-2024	12	108 134 563	108 134 563
Bénéfice de la Hors Echelle G pour le Major Général des Armées	1	OFF	PM	01-2024	12	7 798	7 798
Echelle de solde 4 des MDR évolution du contingent	2 000	MDR	PM	01-2024	12	300 000	300 000
LOPMI Gendarmerie - revalorisation de l'Indemnité de sujétion des GAV, passage à 39 % de la solde de base	337	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	01-2024	12	60 660	60 660
LOPMI Gendarmerie - rénovation des parcours de carrière, ADC et Major	345	SOFF et VOL de Gendarmerie	PM	01-2024	12	317 389	317 389
Refonte grilles sous-officiers supérieurs	34 150	SOFF SUP	PM	10-2024	3	11 541 099	46 164 396
Mesures indemnitaires						63 791 039	104 351 473
Adaptation de la NPRM au SSA - 3PM	4 549	OFF et SOFF	PM	07-2024	6	1 000 000	2 000 000
Augmentation de la part variable de l'ISHR	407	OFF généraux	PM	01-2024	12	1 500 000	1 500 000
Augmentation de la part variable de la PERF du CGA	67	OFF	PM	01-2024	12	230 347	230 347
Complément IFSE de la filière nucléaire	40	ICD	PC	09-2024	4	50 000	150 000
Complément IFSE de la filière numérique	2 250	ICD/TSEF	PC	10-2024	3	1 680 000	6 720 000
Création d'un niveau exceptionnel de la PCRM	25	Toutes catégories	PM	01-2024	12	50 000	50 000
Création d'un segment Supériorité numérique de la PCSMIL	4 400	Toutes catégories	PM	10-2024	3	4 718 250	18 873 000
Création d'une Indemnité de Contrainte Spécifique (ICS) allouée au personnel de la Direction du Renseignement Militaire (DRM)	2 104	PM/PC	PM/PC	01-2024	12	1 262 400	1 262 400
Extension INSMET	220	Toutes catégories	PM	01-2024	12	2 302 284	2 302 284
Extension Majoration de Traitement Indiciaire autres personnels SSA (+49 points)	326	MITHA + PC Soignants	PM/PC	01-2024	12	943 639	943 639
Extension de la majoration de traitement indiciaire au profit des soignants hors HIA hors structures de 1er recours (+ 29 points)	364	MITHA + PC Soignants	PM/PC	01-2024	12	623 579	623 579
Extension du contingent de la PCSMIL Mise en œuvre du nucléaire	366	PM	PM	09-2024	4	457 500	1 372 500
ISHR (3ème cohorte)	301	OFF	PM	01-2024	12	1 011 903	1 011 903
Mesure en faveur des ouvriers d'État	12 400	OE	PC	07-2024	6	1 500 000	3 000 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures transverses PM/PC (dont prime innovation)	17	PM/PC	PM/PC	01-2024	12	69 000	69 000
Nouvelle politique de rémunération des militaires - PCRM extension 12 mois	24 430	Toutes catégories	PM	01-2024	12	6 824 547	6 824 547
PLS (Prime de Lien au Service)	20 000	Toutes catégories	PM/PC	01-2024	12	4 750 000	4 750 000
Politique salariale en faveur des agents contractuels	11 840	ASC	PC	01-2024	12	19 049 794	19 049 794
Poursuite de la mise en œuvre de la majoration de traitement au profit des soignants dans les structures de 1er recours (+ 29 points)	1 360	MITHA + PC Soignants	PM/PC	01-2024	12	2 329 855	2 329 855
Prime maîtres d'apprentissage (extension 2024)	440	Toutes catégories	PM/PC	01-2024	12	249 960	249 960
Rebasage IFSE de la filière technique (dont ICD)	4 000	ICD	PC	10-2024	3	4 470 000	17 880 000
Rebasage indemnitaire des administrateurs de l'État/emplois de direction	341	PC	PC	01-2024	12	1 017 578	1 017 578
Revalorisation CIA DGSE	3 100	PC	PC	01-2024	12	1 250 000	1 250 000
Revalorisation de l'indemnité des contrôleurs aériens essais réception (CAER)	65	PC	PC	01-2024	12	75 000	75 000
Revalorisation de la filière administrative	2 150	PC	PC	06-2024	7	4 893 025	8 388 043
Revalorisation de la filière sociale	600	ASS et CTSS	PC	06-2024	7	413 933	709 599
Revalorisation des Indemnités de gardes et astreintes hospitalières (IGAH)	1 305	PM	PM	01-2024	12	250 517	250 517
Revalorisation des conservateurs du patrimoine	29	PC	PC	01-2024	12	167 928	167 928
Réforme de l'indemnité de permanence des soins H24	2 544	MITHA + PC Soignants	PM/PC	07-2024	6	650 000	1 300 000
Total						474 068 240	659 843 773

Les mesures présentées dans le tableau ci-dessus, dont l'impact total s'élève à 474 M€ en 2024, peuvent être regroupées ainsi qu'il suit :

- 290 M€ d'effets extension année pleine de mesures entrées en application en 2023, dont notamment 263 M€ au titre de la mise en œuvre de la 3^e marche de la NPRM et 18 M€ au titre de l'attribution de 1 à 9 points d'indice pour les personnels les moins rémunérés ;
- 108 M€ au titre de l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 10,4 M€ au titre de « coups partis » liés à la poursuite de la montée en charge graduelle de mesures s'étendant sur plusieurs exercices :
 - l'indemnité d'installation en métropole (INSMET). Cette indemnité, créée par le décret n° 2022-647 du 25 avril 2022, monte en charge jusqu'en 2024 ;
 - l'indemnité spécifique de haute responsabilité (ISHR). L'élargissement des postes éligibles à cette gratification mise en place en 2019 connaîtra sa 3^e tranche en 2024 ;
 - la prime de commandement et de responsabilité militaire (PCRM). Versée depuis 2022, cette indemnité verra se modalités définitives de calcul atteintes en 2024 ;
 - l'augmentation des dépenses de rémunération des maîtres d'apprentissage en lien avec la montée en charge de ce dispositif au sein du ministère des Armées ;
- 0,4 M€ au titre de l'application à certains personnels du ministère de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) ;
- 65 M€ des mesures catégorielles nouvelles mises en œuvre à partir de 2024 dans le cadre de la politique de rémunération renouvelée du ministère, visant à renforcer la fidélisation et l'attractivité face à un marché du travail particulièrement tendu.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

À ce dernier montant de 65 M€ de mesures salariales nouvelles s'ajoute, dans le cadre de la politique d'adaptation et d'accompagnement renforcés des agents du ministère, une hausse de 2 M€ des dispositifs d'aides au départ et d'allocations de formation (cf. « mesures de restructuration » et « autres dépenses de personnel » infra).

Ces moyens supplémentaires concourront directement, dès 2024, à l'atteinte des principaux objectifs de la politique des ressources humaines de la loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030 :

- valoriser et renforcer **l'expertise**, avec un effort en début de période sur des mesures indemnitaires ciblées sur un nombre réduit de métiers clés et en forte tension comme par exemple le numérique, le nucléaire, les filières sociale et administrative, le Service de santé des armées (SSA), les ingénieurs civils ou encore les ouvriers de l'État ;
- procéder à une **modernisation et mise en cohérence indiciaire pour les militaires du rang et les sous-officiers subalternes**, conformément aux objectifs fixés dans la LPM ;
- financer les **rendez-vous salariaux individuels et collectifs** (comme par exemple l'augmentation des agents sous contrat).

Ces mesures répondent à la fois à des enjeux d'**attractivité** sur les métiers soumis à une très forte concurrence entre employeurs privés ou publics et de **fidélisation** des compétences rares ou techniques.

À titre d'illustration, la création d'un segment « supériorité numérique » de la prime de compétences spécifiques des militaires (PCSMIL), et son pendant pour les personnels civils (complément d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise - IFSE), pour un montant de 25,6 M€ en année pleine, renforcera la fidélisation au sein de la filière numérique tout en accroissant son attractivité. De même, les mesures destinées aux personnels du SSA visent à renforcer la compétitivité à l'embauche comme en cours de carrière dans ce secteur en tension.

Certaines mesures catégorielles visent prioritairement la fidélisation, comme l'adaptation de la prime de parcours professionnel militaire (3PM) pour le personnel officier et sous-officier du SSA (2 M€ en année pleine) ou la refonte des grilles des sous-officiers supérieurs pour 11,5 M€ en 2024 (46,2 M€ en année pleine).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	3 647 059	5 580 000		5 580 000
Logement	365 362	6 658 263		6 658 263
Famille, vacances	365 362	81 543 237		81 543 237
Mutuelles, associations	365 362	4 055 770		4 055 770
Prévention / secours	365 362	5 679 937		5 679 937
Autres	365 362	30 097 405		30 097 405
Total		133 614 612		133 614 612

Précision du contenu de la ligne « Autres » :

Les données sont en CP. La prévision relative aux mutuelles qui diminue de 5,73 M€ est ajustée pour tenir compte d'un besoin moindre constaté ces dernières années.

L'agrégat « Autres » recouvre principalement les actions sociales communautaires et culturelles (8,7 M€), l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie en enceinte militaire (0,8 M€), les crédits de fonctionnement courant du personnel du réseau social (3,4 M€), les aménagements de postes de travail au profit des handicapés (0,9 M€), les actions collectives (0,6 M€), les chèques sociaux (0,4 M€)...

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Sont présentés au titre des grands projets informatiques du programme 212, les projets du ministère inscrits sur le tableau de bord des projets informatiques les plus stratégiques ou sensibles pour l'État, dits du « TOP 50 » interministériel, qui sont visés par la circulaire du Premier Ministre du 20 janvier 2015 et déterminés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) en accord avec les ministères.

Quatre projets sont concernés au titre des restitutions du PAP 2024 : ARCHIPEL NG, EUREKA, SI ROC et SPARTA.

Le périmètre a évolué avec les retraits du projet SOURCE-SOLDE incrément 2, mis en service le 31 août 2023 et du projet SOURCE WEB, mis en service le 1^{er} novembre 2023.

Le projet SERES entrera dans le périmètre des grands projets informatiques en cours de gestion 2024.

Ce nouveau SI est un projet de Système d'Exploitation de la Restauration visant à moderniser et à rationaliser les systèmes d'information de la filière restauration loisirs du service du commissariat des armées. Il s'inscrit dans un contexte de profonde transformation de la fonction RL (restauration et loisirs), visant à professionnaliser et à optimiser les fonctions en développant une culture client-fournisseur entre les armées et le service du commissariat des armées (SCA) et à préserver la condition du personnel. Le SI SERES succèdera au SI R2HL_BDD qui assure de façon transitoire le support des prestations RL.

Les informations budgétaires et calendaires restituées au titre des PAP et RAP pour ce projet ne pourront être prises en compte qu'après notification du marché de réalisation prévue courant 2024.

ARCHIPEL NG

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet ARCHIPEL s'inscrit dans la mise en œuvre d'une politique d'archivage devant permettre une gestion organisée et efficace de l'archivage des informations par les entités du ministère des armées.

Le projet s'appuiera sur la brique interministérielle VITAM. Les besoins spécifiques de protection du secret de la défense nationale seront pris en compte.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,00	6,30	1,80	1,10	0,60	1,20	0,00	0,80	0,00	0,00	9,40	9,40
Titre 2	4,40	4,40	0,20	0,20	0,20	0,20	0,10	0,10	0,00	0,00	4,90	4,90
Total	11,40	10,70	2,00	1,30	0,80	1,40	0,10	0,90	0,00	0,00	14,30	14,30

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,30	14,30	0,00
Durée totale en mois	81	105	+29,63

Le projet a été lancé en avril 2015. La fin du projet qui correspond à la dernière livraison de jalon de la solution, est estimée à janvier 2024, soit une prolongation de 24 mois sur la durée du projet (de 81 mois constatés en novembre 2019 à 105 mois relevés en avril 2023), du fait du réajustement du planning opérationnel en raison de la période de confinement due à la Covid-19, du report de la recette des premiers livrables et du décalage de la reprise des données issues de l'outil actuel THOT en raison du déménagement d'archives au niveau national, soit une durée de référence de 8 ans et 9 mois.

Le projet ne présente pas de dérive de coût.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	3,32	2,75	-17,17
Gain annuel en M€ en titre 2	0,36	0,34	-5,56
Gain annuel moyen en ETPT	7	7	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	57,81	48,52	-16,07
Délai de retour en années	12	13	+8,33

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet Archipel au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (2,7 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux prévisions d'économies, notamment celles liées aux kilomètres d'archives économisées ;
- légèrement minorées du coût de fonctionnement du futur SI supérieur au coût du SI historique.

Le gain moyen annuel T2 (7 ETPT) correspond à la charge de travail économisée. Il est estimé à 0,34 M€ par an à partir de 2030, dans l'hypothèse du déploiement de la solution et d'une réduction des travaux de manutention d'archivage papier et de ressaisie.

Le gain total (+48,5 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 20 ans.

EURÊKA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet Eurêka s'inscrit dans le cadre général de la transformation numérique du ministère des armées et, plus spécifiquement, pour digitaliser et unifier l'appel au soutien.

Son objectif est de permettre le développement d'un système d'information accessible depuis Internet, mais aussi depuis l'Intradef du ministère des armées et d'en assurer la maintenance applicative.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les agents

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,20	7,30	3,60	3,60	2,30	3,30	0,00	0,90	0,00	0,00	15,10	15,10
Titre 2	5,30	5,30	0,70	0,70	0,50	0,50	0,30	0,30	0,00	0,00	6,80	6,80
Total	14,50	12,60	4,30	4,30	2,80	3,80	0,30	1,20	0,00	0,00	21,90	21,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	16,10	21,90	+36,02
Durée totale en mois	70	77	+10,00

Le projet a été lancé en novembre 2017. La fin du projet correspondant à la dernière livraison du module de la solution, est estimée à mars 2024, soit une durée de référence de 6 ans et 5 mois. La durée du projet est actualisée afin de prendre en compte des incréments complémentaires par rapport au périmètre d'origine du projet.

Comme cité précédemment, la réalisation d'incrémentaires complémentaires a engendré une augmentation du devis initial (de 16,1 M€ à 21,9 M€).

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,31	-0,24	-22,58
Gain annuel en M€ en titre 2	6,32	6,32	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	105	105	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	96,23	97,38	+1,20
Délai de retour en années	7	8	+14,29

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet EUREKA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation d'un moindre gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (-0,2 M€) s'explique par le fait qu'il s'agit d'un nouveau système d'information digitalisé et numérique incluant toutes les prestations de service offertes sur le périmètre des bases de défense en France et à l'étranger.

Le gain moyen annuel T2 (105 ETPT) correspond aux gains de productivité des personnels dans l'hypothèse du déploiement de la solution à terminaison (réemploi des souteneurs sur des tâches à plus forte valeur ajoutée que la numérisation des documents ou le suivi des prises des rendez-vous).

Compte tenu de l'augmentation du devis initial, le délai de retour s'est légèrement dégradé (de 7 à 8 ans).

Le gain total (+97,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 16 ans.

ROC

DESCRIPTION DU PROJET

Le système d'information des réservistes opérationnels connectés (SI ROC) vise à améliorer la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels du MINARM.

L'objectif est tout d'abord de simplifier et moderniser la gestion, mais également les processus et l'employabilité des réservistes, afin de faciliter le recrutement au sein de la Garde nationale au ministère des armées.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,90	7,10	1,00	1,50	1,40	1,30	0,40	1,80	0,00	0,00	11,70	11,70
Titre 2	2,40	2,40	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	3,90	3,90
Total	11,30	9,50	1,50	2,00	1,90	1,80	0,90	2,30	0,00	0,00	15,60	15,60

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,50	15,60	+0,65
Durée totale en mois	87	97	+11,49

Le projet a été lancé en mars 2016. La fin du projet correspond à la dernière livraison du module de la solution. Elle est estimée à mars 2024, intégrant un nouveau retard de 4 mois dû à la réalisation de 2 nouveaux blocs (au lieu de 3 autres prévus initialement), soit une durée de référence de 8 ans et 1 mois. Ces besoins nouveaux et ce changement d'environnement seront faits en dehors du périmètre ROC initial mais dans le cadre normal du fonctionnement de ROC.

Le coût total du projet, revenu à son niveau de 2020 (15,6 M€), ne présente pas de nouvelle évolution.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,90	2,77	-4,48
Gain annuel en M€ en titre 2	3,50	2,54	-27,43
Gain annuel moyen en ETPT	47	47	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,20	90,33	-16,52
Délai de retour en années	6	6	0,00

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SI ROC au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 sur la durée de vie du projet et du SI (+2,8 M€) s'appuie sur :

- les économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison de la numérisation des dossiers ;
- une meilleure fidélisation des incorporés entraînant des économies sur les frais d'incorporation, de paquetage et de formation initiale.

Le gain moyen annuel T2 (47 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an envisagé à partir de 2019) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moindre charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+90,3 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 17 ans.

SOURCE SOLDE INCRÉMENT 2 – NPRM

DESCRIPTION DU PROJET

La Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM) induit une nouvelle architecture indemnitaire qui a rendu nécessaire la refonte d'une partie des indemnités implémentées dans le système SOURCE SOLDE, de manière incrémentale entre 2021 et 2023, dans le cadre d'un nouveau projet, « SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM », officiellement lancé par la Ministre des Armées le 26 novembre 2020.

Année de lancement du projet	2020
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,23	6,22	6,56	4,73	7,07	9,38	0,00	0,00	0,00	0,00	23,86	20,33
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10,23	6,22	6,56	4,73	7,07	9,38	0,00	0,00	0,00	0,00	23,86	20,33

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	33,20	0,00	-100,00
Durée totale en mois	24	0	-100,00

Le projet SOURCE SOLDE incrément 2-NPRM a été mis en service le 31 août 2023.

L'absence de gains financier s'explique par le fait que ce système d'information accompagne le déploiement de la 3^e marche de la Nouvelle Politique de Rémunération des Militaires (NPRM). Le système d'information ne génère pas de gain financier en lui-même.

SOURCE-WEB

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SOURCE-WEB vise à réaliser une interface simplifiée et sécurisée de saisie des données RH qui s'appuie sur une base de données agrégée pour les armées, directions et services, interfacée avec les SIRH du ministère des Armées. Cette interface novatrice permettra d'uniformiser et de simplifier la saisie des informations en intégrant une fonctionnalité de requêtage. Elle permettra aussi de gérer l'ensemble des aspects liés à la dématérialisation des pièces justificatives.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,00	8,80	1,30	1,00	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	10,90	10,40
Titre 2	4,40	4,40	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	4,60	4,60
Total	13,40	13,20	1,40	1,10	0,70	0,70	0,00	0,00	0,00	0,00	15,50	15,00

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,00	0,00	-100,00
Durée totale en mois	91	0	-100,00

Le projet SOURCE-WEB sera mis en service le 1^{er} novembre 2023.

GAINS DU PROJET**Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,20	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	5,00	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	90	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	62,70	0,00	-100,00
Délai de retour en années	8	0	-100,00

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SOURCE-WEB au titre des actualisations des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (-0,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI est négative car il s'agit d'un nouveau SI ne remplaçant pas de SI historique. Il génère ainsi des coûts de fonctionnement, minoré toutefois des gains légèrement à la baisse en matière d'éditique.

Le gain moyen annuel T2 (160 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 4,8 M€ par an en moyenne envisagé à partir de 2023) sur les opérateurs et superviseurs de saisie, dans l'hypothèse du déploiement de la solution.

Le gain total (+57,4 M€) correspond à l'ensemble des gains sur une durée de vie prévisionnelle de 13 ans.

SPARTA**DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet SPARTA s'inscrit dans le projet de transformation numérique du ministère des armées pour la modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du SSA. Il doit permettre un meilleur accompagnement des candidats, ainsi qu'une meilleure gestion de leur transition vers la vie militaire.

Ce projet vise à remplacer la plateforme obsolète SIREC et les outils Excel de suivi des activités de recrutement.

Année de lancement du projet	2018
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Prévision		2024 Prévision		2025 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,53	0,89	3,10	1,78	3,50	3,60	3,07	3,72	0,00	2,21	12,20	12,20
Titre 2	1,00	1,00	1,60	1,60	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	3,60	3,60
Total	3,53	1,89	4,70	3,38	4,00	4,10	3,57	4,22	0,00	2,21	15,80	15,80

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,40	15,80	+2,60
Durée totale en mois	60	75	+25,00

Le projet a été lancé en février 2018. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier incrément d'enrichissement de la solution, est estimée à mai 2024, soit une durée de référence de 6 ans et 3 mois.

La prolongation de 15 mois de la durée du projet est due à l'accumulation de différents facteurs : les deux tours de négociations avec les industriels lors de la phase d'acquisition, les difficultés rencontrées par l'industriel lors de l'établissement du dossier d'architecture technique, le report du démarrage du 1^{er} incrément et l'ajout d'un incrément supplémentaire pour la réalisation du besoin fonctionnel plus complexe que l'estimation de l'industriel.

L'augmentation du coût initial du projet est due à l'ajout d'une provision pour risques liée aux potentiels besoins de tierce maintenance d'exploitation (TME) sur les environnements d'intégration et de validation.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	4,35	4,35	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,45	2,45	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	38	38	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,90	108,90	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SPARTA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (4,4 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison du remplacement de la plateforme obsolète SIREC et des outils Excel de suivi des activités de recrutement ;
- à une meilleure fidélisation des incorporés entraînant une baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats.

Le gain moyen annuel T2 (38 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 2,5 M€ par an) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moindre charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires).

Le gain total (+108,9 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 15 ans.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024
10 Restructurations	1 250 000				
Total	1 250 000	1 250 000			

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2023	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2023	Autorisations d'engagement demandées pour 2024	Crédits de paiement demandés pour 2024	CP sur engagements à couvrir après 2024

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

PPP « Balard »

	AE	2021 et années précédentes	2022	2023	2024	2025	2026 et années suivantes	Total
	CP							
Investissement		1 103,12	1,03	12,24	11,13	8,91		1 136,43
		399,16	27,82	29,47	29,36	36,27	614,35	1 136,43
Fonctionnement		1 243,25	157,02	155,44	159,20	157,65		1 872,56
		1 091,85	162,29	167,12	167,46	165,01	118,83	1 872,56
Financement		0	0	0	0	0	0	-
		0	0	0	0	0	0	-
TOTAL		2346,37	158,044	167,68	170,33	166,56	0	
		1491,01	190,109	196,59	196,82	201,28	733,18	

Les chiffres présentés couvrent les engagements par titre jusqu'en 2025 et les paiements associés.

Le projet de regroupement des états-majors et des services centraux du ministère des Armées sur le site de Balard (Paris XV^e) est désigné sous le terme « projet Balard ».

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Ce projet se décompose en deux parties :

- une partie propre au contrat de partenariat-public privé (PPP), incluse au sein de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » du programme 212 « Soutien de la politique de défense » ;
- une autre partie liée aux opérations d'infrastructure connexes au PPP, retracées à l'action 4 « Politique immobilière » de ce même programme.

Le PPP Balard a été signé le 30 mai 2011 avec un groupement d'entreprises, réunies au sein d'une société de projet baptisée OPALE Défense et dont le mandataire est la société BOUYGUES.

Ce projet vise à améliorer la gouvernance du ministère en rassemblant sur un site unique les états-majors et les directions antérieurement dispersés sur une quinzaine de sites parisiens et à rationaliser le soutien et le fonctionnement de l'administration centrale ainsi que la gestion des emprises immobilières de la défense.

Ce PPP intègre :

- la conception architecturale et technique ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments (notamment celle du bâtiment Perret, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) ;
- l'entretien et la maintenance ;
- les services (restauration, nettoyage, gardiennage extérieur, gestion de l'hébergement des militaires sur le site, etc.) ;
- la réalisation et la maintenance des réseaux informatiques et téléphoniques.

Durée du PPP

La durée de ce PPP est fixée à 30 ans incluant la période de conception/construction (3 ans) et la période d'exploitation (27 ans).

Montant et financement du PPP**Montant :**

Le montant total du contrat, c'est-à-dire le cumul des redevances sur vingt-sept années d'exploitation, de 2014 à 2041, a été initialement évalué à 3 540 M€ constants hors taxes (valeur décembre 2010).

Financement :

Les ressources nécessaires au financement de la redevance dans la durée devraient être assurées sans abondement de crédits budgétaires, par les redéploiements suivants résultant de la mise en exploitation et de l'installation des différentes entités sur le site de Balard :

- des crédits de fonctionnement et d'investissement correspondant aux dépenses de soutien de l'administration centrale et d'entretien de ses locaux ;
- des loyers acquittés pour la DGA à Bagneux ;
- des dépenses de personnel hors pensions correspondant aux activités de soutien de l'administration centrale ;
- des loyers budgétaires des emprises parisiennes du ministère, hors Balard, pouvant être affectés au financement de l'opération ;
- du mécanisme interministériel de compensation du surcoût de la TVA sur les prestations externalisées.

Objectifs et déroulement des travauxObjectifs

En phase de pleine exploitation, le PPP permet d'accueillir sur le site rénové de Balard 9 300 personnes environ.

Parallèlement, le PPP apporte certaines facilités aux personnels civils et militaires affectés sur le site du fait de la présence de centres de restauration, de salles de sport, d'un centre de communication, et d'une piscine (destinée en priorité à l'entraînement des personnels militaires), d'un dispensaire médical et de trois crèches.

Calendrier des principales échéances

Juin 2011 à février 2012 :	Préparation, dépôt, instruction et délivrance du permis de construire
Janvier 2012 :	Début du chantier (terrassement)
Octobre 2014 :	Début des travaux sur la 2 ^e tranche parcelle Est
Février 2015 :	Fin du chantier principal (travaux sur la parcelle Ouest)
Avril 2015 :	Fin des travaux de phase 1 de la parcelle Est
Janvier à juin 2015 :	Levée des réserves, prise de possession des immeubles, transfert des personnels
Novembre 2015 :	Fin du transfert des personnels ; libération des emprises parisiennes
Été 2018 :	Fin de la rénovation des bâtiments de la parcelle Est – phase 2

État d'avancement des travaux et d'exploitation dans le cadre du PPP :

Les principaux ouvrages ont été mis à la disposition du ministère le 28 février 2015 pour ceux de la parcelle Ouest et le 24 avril 2015 une partie de la parcelle Est (phase 1). L'autre partie des ouvrages de la parcelle Est (phase 2) a été mise à disposition progressivement jusqu'en 2018.

Le fonctionnement des prestations est satisfaisant et fait l'objet d'une activité de contrôle régulière dans le cadre d'une comitologie *ad hoc* instaurée par le contrat au sein du ministère et de dialogues avec le titulaire du contrat. Sur le plan financier, afin d'assurer le contrôle du capital de l'opérateur du PPP dans la durée, la Caisse des dépôts et consignations dispose d'une minorité de blocage (34 %) dans le capital de la société de projet.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
4 951 303 208	0	1 555 373 398	1 381 879 407	5 024 947 982

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
5 024 947 982	725 305 689 0	631 031 417	385 567 294	3 283 043 582
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
1 482 539 350 0	711 171 490 0	291 496 621	289 072 285	190 798 954
Totaux	1 436 477 179	922 528 038	674 639 579	3 473 842 536

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
47,97 %	19,66 %	19,50 %	12,87 %

Justification par action

ACTION (2,6 %)

04 – Politique immobilière

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	637 439 275	637 439 275	0
Crédits de paiement	0	611 538 995	611 538 995	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 comprend les crédits liés :

- aux infrastructures de défense non opérationnelles : logement familial, hébergement en enceinte militaire, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale... ;
- à la transition écologique ;
- aux dépenses de loyers ;
- ainsi que les crédits de fonctionnement et de soutien du Service infrastructure de la Défense (SID) .

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation budgétaire 2024 permet de maintenir les efforts engagés les années précédentes, dans le cadre du plan famille sur le logement et l'hébergement, et de continuer le déploiement volontariste de la transition écologique. D'autre part, une partie de la dotation sera consacrée à la poursuite des actions de soutien et de modernisation du SID.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

L'OS FAS comprend les opérations budgétaires (OB) consacrées aux crédits métiers du Service d'infrastructure de la Défense (9 OB).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Communication et relations publiques	1 668 871	1 478 871
OB	Prestations intellectuelles	387 740	387 740
OB	Fonctionnement courant	2 621 507	2 441 507
OB	Formation et instruction	1 728 717	1 556 182
OB	Déplacement et transport	3 519 594	3 519 594
OB	Mobilité des personnels	1 402 255	1 402 255
OB	Soutien courant des structures	109 874	109 874
OB	Soutien des matériels communs	3 019 623	3 019 623
OB	Communication institutionnelle	257 879	257 879
Total		14 716 060	14 173 525

OS FAS

Les crédits de l'OS fonctionnement et activités spécifiques relatifs aux crédits métiers du SID baissent de 26 % (5 M€) en AE et augmentent de 1 % (0,2 M€) en CP par rapport à la LFI 2023.

L'OB « **Communication et relations publiques** » est globalement stable en AE (+0,03 M€) et en CP (-0,1 M€). Cette OB couvre les dépenses relatives à la documentation générale, aux abonnements, aux dépenses de réception ainsi que les frais de publication des marchés publics traités par le réseau SID. L'OB « **Fonctionnement courant** » est en augmentation en AE (+0,6 M€) et en CP (+0,1 M€). Les dépenses de cette OB intègrent les dépenses d'habillement et d'effets de protection individuels positionnés en régie, les dépenses de télécommunication, en télématique, informatique et bureautique.

L'OB « **Formation et instruction** » diminue en AE (-0,6 M€) et en CP (-0,3 M€). Cette OB regroupe l'ensemble des dépenses pour des formations spécifiques du personnel militaire et civil du SID.

L'OB « **Déplacement et transport** » diminue en AE (-0,4 M€) et est stable en CP. Cette OB regroupe l'ensemble des dépenses induites par les frais de déplacement du personnel militaire et civil du SID.

L'OB « **Mobilité des personnels** » diminue en AE et CP (-0,1 M€). Cette OB couvre les dépenses en lien avec la mobilité du personnel du SID que ce soit en métropole, en outre-mer et à l'étranger. Elle permet de financer le transport de personnes et de mobilier, les frais d'hébergement et de restauration.

L'OB « **Soutien des matériels communs** » diminue en AE (-5,1 M€) et augmente en CP (+0,3 M€). Les dépenses de cette OB sont directement liées aux métiers exercés dans les régies infrastructures du SID. Pour l'essentiel, elles intègrent les commandes de véhicules. Elle comprend également l'acquisition d'outillages nécessaires pour assurer le soutien de proximité et effectuer les contrôles réglementaires à échéance régulière (CVPO) des dits matériels mis à disposition. La baisse des AE pour 2024 est consécutive aux crédits dédiés à la commande de véhicules en 2023.

L'OB « **Communication institutionnelle** » fait l'objet d'une programmation en 2024, ce qui entraîne une hausse en AE (+0,3 M€) et en CP (+0,3 M€) par rapport à la LFI 2023 qui ne prévoyait aucun crédit. Il s'agit de financer les séminaires et salons organisés par le SID.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURES DE DEFENSE

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des armées, à l'exception de celles qui concernent la dissuasion nucléaire.

Les crédits prévus à ce titre sur l'action 4 du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » servent à financer les infrastructures d'intérêt général des bases de défense (ensembles d'hébergement et d'alimentation, locaux d'administration générale), les investissements liés au logement familial et à l'action sociale, les opérations liées à la transition écologique et les dépenses de maintenance du périmètre.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en M€) :

Niveau	Description	Prévisions de crédits			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Location d'infrastructures	15 000 000		15 000 000	11 467 962
OB	Logement familial	63 298 936		63 298 936	37 125 032
OB	Soutenir les familles	93 535 064	650 000	94 185 064	241 659 066
OB	Réaliser les infrastructures des bases de défense	299 032 215		299 032 215	207 571 180
OB	Réaliser les op cent d'adaptation des sites	7 000 000		7 000 000	6 196 460
OB	Maintenir et soutenir les sites	144 207 000		144 207 000	93 345 770
Total		622 073 215	650 000	622 723 215	597 365 470

Dans le cadre des travaux de la LPM 2024-2030, les OB « Location d'infrastructures » et « Logement familial », antérieurement sur l'OS FAS, ont été rattachées à l'OS INFRA. Afin de fournir une analyse pertinente des évolutions entre la LFI 23 et le PLF 24, ces deux OB sont intégrées à la ressource 2023 dans les développements ci-dessous.

La dotation de l'OS « Infrastructure de défense » s'élève à 622,1 M€ en AE ce qui correspond à une baisse de 15 % par rapport à la LFI 2023 (-113 M€). Le montant total des crédits de paiements s'élève à 597,4 M€ ce qui correspond à une hausse de 6 % (+33 M€) par rapport à la LFI 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse des paiements prévus dans le cadre du contrat « Ambition Logement » (OB Soutenir les familles) ainsi qu'à la hausse des paiements pour le programme hébergement en cohérence avec le stade de maturité de réalisation de ce programme.

L'OB « Réaliser les infrastructures des bases de défense » est en diminution en AE (-52 M€), notamment sur le plan hébergement (-30 M€) qui, après plusieurs années à des montants particulièrement élevés, rejoint un niveau annuel conforme à l'ambition de 1 Md€ sur la période 2024-2030.

L'OB « Soutenir les familles » est également en diminution en AE (-8 M€), en raison de la réduction des engagements sur les conventions de réservations de logement (-15 M€) et la baisse structurelle des besoins de maintien en condition des logements domaniaux liée à la mise en œuvre du contrat Ambition logement. Cette OB augmente toutefois fortement en CP (+112 M€) en raison des paiements prévus dans le cadre du contrat Ambition logement (+23 M€ en AE et +121 M€ en CP).

L'OB « Maintenir et soutenir les sites » est en baisse de 40 M€ en AE, principalement sur la construction et l'adaptation des infrastructures d'administration générale et de soutien commun. L'effort en faveur de la transition écologique s'accélère (+6 M€). 44 M€ seront engagés au titre de la mise en place des contrats de performance énergétique (CPE) et le plan eau sera poursuivi à hauteur de 42 M€.

L'OB « Location d'infrastructure » s'établit à 15,0 M€ en AE et reste donc stable par rapport à 2023. L'année 2024 ne verra pas de renouvellement de baux importants, ne nécessitant dès lors pas d'engagements très conséquents.

L'OB « Logement familial », finance les dépenses liées à la mobilité des militaires et au logement des agents civils et militaires du ministère à faibles revenus, ainsi qu'à celles relatives au logement des ressortissants défense affectés en outre-mer ou à l'étranger. Le montant de l'OB baisse de 13 M€ en AE en lien avec la baisse des besoins d'entretien courant des logements domaniaux liée à la mise en œuvre du contrat Ambition logement (-12 M€).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Tableau des autorisations d'engagement sur tranches fonctionnelles (en M€) :

Opérations stratégiques	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
Infrastructure de défense	6 461 183	650 000	7 111 183	650 000
Total	6 461 183	650 000	7 111 183	650 000

Tableau des engagements et des paiements (en M€) :

SYNTHÈSE ACTION 4

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	12 916 060	1 800 000	-	-	14 716 060	12 373 525	1 800 000	-	-	14 173 525
Infrastructure de défense	86 624 000	536 099 215	-	-	622 723 215	56 665 422	540 700 048	-	-	597 365 470
Total	99 540 060	537 899 215	-	-	637 439 275	69 038 947	542 500 048	-	-	611 538 995

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Infrastructure de défense	3 845 581 834			510 777 450	348 544 557	364 837 038	261 000 782	2 360 422 007	3 845 581 834
		743 650 002		146 778 851	152 310 635	181 762 732	83 920 566	178 877 218	743 650 002
			622 723 215		175 734 148	152 094 904	228 977 586	65 916 577	622 723 215
Fonctionnement et activités spécifiques	6 304 392			4 718 379	1 146 001	-	-	440 012	6 304 392
		19 874 370		9 559 262	3 397 725	917 383	-	6 000 000	19 874 370
			14 716 060		10 172 334	4 066 724	477 002	-	14 716 060
Total	3 851 886 226	763 524 372	637 439 275	671 833 942	691 305 400	703 678 781	574 375 936	2 611 655 814	5 252 849 873
		Somme Eng.	5 252 849 873				Somme des paiements		5 252 849 873

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Verdissement		2 600 000
Total		2 600 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	99 540 060	69 038 947
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	99 540 060	69 038 947
Dépenses d'investissement	537 899 215	542 500 048
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	537 899 215	542 500 048
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	637 439 275	611 538 995

ACTION (0,8 %)**05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	186 440 000	186 440 000	0
Crédits de paiement	0	150 478 695	150 478 695	0

L'action 5 regroupe les crédits nécessaires à l'élaboration et au maintien des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG). Les derniers systèmes d'information logistique (SIL) en 2023 seront transférés du programme 212 vers le programme 178 au 1^{er} janvier 2024 (les principaux SIL avaient été transférés en 2023).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures prévues en 2024 sont :

- la maintenance curative et évolutive des systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) militaires et civils ;
- des projets à fort enjeux comme la bascule en MCO de TN_ARD, la poursuite de la réalisation des incréments de SPARTA (rajout d'un incrément supplémentaire pour la réalisation du besoin fonctionnel plus complexe que l'estimation de l'industriel) et l'élargissement du périmètre capacitaire de ROC ;
- la notification du marché de MCO (évolutif, correctif) de SOURCE SOLDE système de solde des militaires, marché à tranche ferme de 3 ans pour une durée totale de 7 ans ;
- la reconduction de l'acquisition globalisée de logiciels et de services à travers des accords cadres négociés avec les éditeurs Microsoft, SAP-BO, Oracle et l'achat des licences associées à la plateforme ministérielle de datavisualisation sur QlikSense ;
- l'effort porté par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNUM) sur l'accompagnement de la transformation numérique ;
- le renouvellement du marché SOPHIA (gestion des habilitations) de la DRSD ;
- la transformation numérique du SID en finançant la refonte du SI COSI (projet COSMOS) et le déploiement du projet BIM (building information modeling) ;
- le lancement du projet ESPRIT (écosystème des pensions de retraite) ;
- le lancement de la réalisation SERES visant à mettre en place un nouveau système d'exploitation de la restauration du service de commissariat des armées (SCA) ;
- la poursuite de la réalisation d'un nouveau projet de gestion électronique du courrier pour l'ensemble du ministère (soit notification de l'incrément 2).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC

L'opération stratégique « Équipements d'accompagnement et de cohérence » (EAC) est subdivisée en activités budgétaires qui sont des regroupements cohérents de projets de SI relevant d'un même domaine métier du schéma directeur des SIAG.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Achat public	1 668 460		1 668 460	1 347 924
ACT	Archives, bibliothèques, documentation, musées	4 700 388		4 700 388	4 328 754
ACT	Contrôle-exportations	3 392 994		3 392 994	5 476 289
ACT	Décisionnel	7 165 880		7 165 880	7 451 677
ACT	Finances	1 679 131		1 679 131	1 306 044
ACT	Gestion des SI	1 819 100		1 819 100	1 214 198
ACT	Gisement de données transverses	1 744 000		1 744 000	1 422 609
ACT	Information et communication	1 240 206		1 240 206	672 941
ACT	Juridique	4 338 286		4 338 286	891 446
ACT	Logistique				
ACT	Prestations et équipements	7 265 388		7 265 388	5 864 101
ACT	Solde des armées	7 724 674		7 724 674	7 832 104
ACT	Acquisition Matériels Serveurs et Stockage	2 785 000		2 785 000	2 163 408
ACT	Ressources humaines	60 918 068		60 918 068	40 951 638
ACT	SIRH ministériel				1 200 000
ACT	Ressources immobilières	15 772 502		15 772 502	11 937 511
ACT	Sécurité de la défense	2 305 640		2 305 640	2 070 081
ACT	Service national	2 075 099		2 075 099	2 331 129
ACT	Socle d'infrastructure	50 477 064		50 477 064	43 726 760
ACT	Soutien de l'homme	9 368 120		9 368 120	8 290 081
	Total	186 440 000	-	186 440 000	150 478 695

Les crédits de l'OS EAC augmentent de 25 M€ en AE et restent stables en CP par rapport à la LFI 2023, du fait de l'engagement d'un marché de maintenance au profit de Source Solde.

Archives, bibliothèques, musées, documentation : 4,70 M€ en AE et 4,33 M€ en CP

La dotation de ce domaine métier couvre la fin du déploiement du projet ARCHIPEL, la contribution du ministère à la brique logicielle interministérielle VITAM et à la maintenance du projet CLADE (gestion de bibliothèques électroniques).

Décisionnel : 7,17 M€ en AE et 7,45 M€ en CP

Le budget de l'activité couvre l'acquisition des licences QLIK-SENSE, le MCO d'ODESCA (outil décisionnel du SCA), de SI_ORG (SI organisationnel du MinArm), de CHEOPS (SI de pilotage de l'armée de terre) et d'ORCHIDEE (SI de suivi et de pilotage des projets innovants de l'AID).

Prestations et équipements : 7,27 M€ en AE et 5,86 M€ en CP

Le budget de l'activité est dédié majoritairement à la maintenance corrective, adaptative et évolutive de projets et d'outils d'ingénierie système de la DGA comme la gestion des programmes d'armement (SIPROG), le suivi des études, expertises, et évaluations nécessaires à l'exécution des opérations d'armement (TOCATA) et la gestion automatique des études en ligne (GAEL).

Ressources humaines : 60,92 M€ en AE et 40,95 M€ en CP

Le MCO des quatre SIRH d'armées et de l'application ALLIANCE (gestion du personnel civil) représente un effort majeur. En outre, la notification du nouveau marché du MCO de l'éco-système de la solde des personnels militaires Source Solde préempte la ressource en AE et CP. Cette dotation prend également en compte le passage en MCO d'autres SI comme TN_ARD.

L'activité doit également soutenir la poursuite de la réalisation de SPARTA (modernisation du recrutement des militaires), la suite du développement du projet SOURCE DEMAT (coffre-fort électronique accessible aux administrés et aux gestionnaires RH dans lequel sont déposés toutes les pièces justificatives dématérialisées), afin de moderniser et dématérialiser ses processus métiers et accompagner la montée en puissance capacitaire du SI ROC.

Ressources immobilières : 15,77 M€ en AE et 11,94 M€ en CP

Le budget est principalement dévolu à la maintenance d'applications permettant la conduite des opérations d'infrastructure (COSI et sa modernisation portée par le projet COSMOS), la gestion domaniale et technique du patrimoine immobilier (G2D et GTP), l'analyse de l'impact des missions du ministère sur la biodiversité (GEOSID). Le complément de crédits est utilisé pour la transformation numérique du Service d'infrastructure de la défense (SID) portée par la maquette numérique du bâtiment (BIM).

Socle d'infrastructure : 50,48 M€ en AE et 43,73 M€ en CP

Le budget couvre principalement les accords-cadres logiciels Microsoft, Oracle, Business Objects, les prestations d'accompagnement liées à la transformation numérique des métiers du ministère et la réalisation d'un nouveau projet ministériel de gestion électronique du courrier.

Soutien de l'homme : 9,37 M€ en AE et 8,29 M€ en CP

Les crédits couvrent le déploiement de la carte CIMS (carte d'identité multi services) à l'ensemble du ministère et la réalisation de SERES.

Autres activités : 30,77 M€ en AE et 27,93 M€ en CP

Ces activités regroupent pour l'essentiel des opérations qui sont en phase de maintenance annuelle ET des projets dont le besoin de financement 2024 n'évolue pas de manière significative depuis la LFI 2023. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

SYNTHESE ACTION 5

SYNTHESE PAR OS ET PAR TITRE (M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Équipements d'accompagnement	130 508 001	55 931 999	-	-	186 440 000	105 335 089	45 143 606	-	-	150 478 695
Total	130 508 001	55 931 999	-	-	186 440 000	105 335 089	45 143 606	-	-	150 478 695

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Solde des armées			-		-

ÉCHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
Équipements d'accompagnement	119 187 289			89 454 913	24 337 585	4 861 834	532 957	-	119 187 289
		161 003 245		69 031 815	58 793 176	32 332 224	846 030	-	161 003 245
			186 440 000		85 789 747	62 003 513	38 646 740	-	186 440 000
Total	119 187 289	161 003 245	186 440 000	158 486 728	168 920 508	99 197 571	40 025 727	-	466 630 534,00
	Somme Eng.		466 630 534	Somme des paiements					466 630 534

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	130 508 001	105 335 089
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	130 508 001	105 335 089
Dépenses d'investissement	55 931 999	45 143 606
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	835 500	649 022
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	55 096 499	44 494 584
Total	186 440 000	150 478 695

ACTION (0,8 %)**06 – Politiques des ressources humaines**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	207 504 579	207 504 579	0
Crédits de paiement	0	198 444 194	198 444 194	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	207 464 579	198 404 194
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	207 464 579	198 404 194
Dépenses d'intervention	40 000	40 000
Transferts aux ménages	40 000	40 000
Transferts aux autres collectivités		
Total	207 504 579	198 444 194

CONTENU DE L'ACTION

L'action n° 6 « Politique des ressources humaines » finance l'ensemble des prestations de reconversion du personnel de la défense ainsi que les dépenses liées aux politiques de ressources humaines et à l'action sociale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'effort financier augmente en 2024 pour les politiques en faveur :

- de l'apprentissage ; le ministère des Armées étant devenu l'un des recruteurs d'apprentis les plus importants en France. La cible de recrutement annuelle pour l'ensemble du ministère des Armées passe de 2 783 apprentis pour l'année universitaire 2023-2024 à 3 200 pour l'année 2024-2025 (+15 %).
- de la formation professionnelle des militaires en reconversion compte tenu du haut niveau de sollicitation du dispositif et de la trajectoire haussière des dépenses actuelles. Des efforts sont aussi entrepris en faveur de l'accompagnement vers l'emploi des conjoints de militaires ou de civils dans le cadre du nouveau plan Famille.
- du renforcement de la notoriété de la marque employeur « Civils de la défense ».
- de l'accompagnement de la vie militaire avec la mise en œuvre à partir de l'année 2024 du plan Famille 2.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

06.03 – Reconversion

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les crédits de la sous-action 06-03 sont dédiés au financement de la politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère des Armées.

La dotation totale prévue pour 2024 s'élève à 39,15 € M€ en AE et 37,36 M€ en CP. Elle permet de financer des prestations de reconversion à hauteur de 33,57 M€ en CP et des actions de soutien pour 3,78 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La principale mesure concerne la poursuite de l'effort financier à l'égard du financement des formations pour le personnel engagé dans un parcours de reconversion.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

La dotation allouée à Défense Mobilité au titre du PLF 2024 concerne la mise en œuvre de la politique de reconversion des militaires quittant l'institution, l'accompagnement des civils souhaitant quitter la fonction publique hors restructuration, ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des conjoints des ressortissants du ministère des armées. Les crédits recouvrent les dépenses relatives :

- à l'accompagnement de la reconversion ;
- au fonctionnement courant ;
- au soutien des matériels communs ;
- au soutien du dispositif de reconversion.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la reconversion	35 363 943	33 571 529
OB	Fonctionnement courant	1 030 322	1 030 322
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	-	-
OB	Soutien des matériels communs	1 146 000	1 146 000
OB	Soutien du dispositif de reconversion	1 606 470	1 606 470
Total		39 146 735	37 354 321

Le PLF 2024 prévoit une ressource globale de 39,15 € M€ en AE et 37,35 M€ en CP. Elle connaît une nette progression : 4,17 millions d'euros en AE (+12 %) et 2,37 millions d'euros en CP (+7 %) par rapport à la LFI 2023 (34,98 M€ en AE et en CP). Cette hausse s'explique en partie par l'accroissement du nombre de candidats qui font appel au dispositif de reconversion. Cette hausse tient également compte du déploiement du plan Famille 2 et des effets des mesures à destination des conjoints.

OB « Accompagnement de la reconversion » (35,36 M€ en AE et 33,57 M€ en CP, soit 90 % de la dotation en CP)

Les crédits en CP augmentent de 4 % par rapport à 2023 (32,32 M€). Ils financent principalement les actions de reconversion proposées par Défense mobilité au personnel militaire quittant les armées (hors mesures de restructuration). Ces crédits comprennent les prestations d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi, les stages de formation professionnelle, le remboursement des cycles d'enseignement et de validation des acquis de l'expérience ainsi que les frais de déplacement des stagiaires. La ressource est également consacrée à l'accompagnement vers l'emploi des conjoints dans le cadre de la politique ministérielle de soutien aux familles.

La dotation de cette OB se décompose comme suit :

- 22,64 M€ destinés à financer les stages de formation professionnelle des militaires en reconversion ;
- 6,53 M€ en AE et 4,93 M€ en CP pour les frais de déplacement des militaires en parcours de reconversion ;
- 0,8 M€ pour les prestations d'accompagnement direct vers l'emploi (hors restructuration) ;
- 1,86 M€ en AE et 1,66 M€ en CP au titre du remboursement des cycles d'enseignement et des validations des acquis de l'expérience (VAE) ;
- 1,45 M€ pour les prestations d'orientation ;
- 0,76 M€ pour la préparation des candidats à l'accès aux emplois du secteur public ;
- 1,28 M€ au profit des autres actions de reconversion dont la mission pour le retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG) et le remboursement à Pôle Emploi de la masse salariale des personnels mis à disposition de Défense mobilité par cet organisme ;
- 0,04 M€ de subventions à des associations œuvrant au bénéfice de la reconversion des militaires.

OB « Soutien du dispositif de reconversion » (1,61 M€, soit 4 % de l'enveloppe en CP)

La dotation augmente de 75 % (0,92 M€) par rapport à la LFI 2023. Ces crédits permettent de financer le soutien « cœur de métier » du dispositif de reconversion. Ils se répartissent comme suit :

- 0,60 M€ pour la professionnalisation des personnels de Défense mobilité ;
- 0,27 M€ au titre de la communication interne et externe de Défense mobilité. Les dépenses de communication traitent l'organisation de manifestations de type « Rencontre entreprise » contribuant directement au reclassement du personnel militaire mais aussi certains applicatifs d'aide à l'accompagnement ;
- 0,67 M€ pour les frais de déplacements temporaires des agents civils et militaires de Défense mobilité ;
- 0,06 M€ d'achats d'abonnements et de documentation technique spécifique destinés à l'ensemble du réseau de Défense mobilité.

Autres OB : « Fonctionnement courant » et « Soutien des matériels communs » (2,18 M€, soit 6 % de la dotation en CP)

La dotation globale des deux autres OB de la sous-action 06-03 augmente de 0,44 M€ par rapport à la LFI 2023 (1,74 M€). Elle concerne le fonctionnement courant (1,03 M€) et le soutien des matériels communs (1,15 M€) qui porte essentiellement sur le soutien au Centre militaire de formation professionnelle (CMFP) pour permettre l'adaptation de l'offre de service et des ateliers de formation au marché du travail.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

06.04 – Action sociale et inclusion

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 06-04 regroupe les crédits propres à l'action sociale ministérielle et interministérielle ainsi qu'à la couverture des frais de gestion administrative.

La dotation au titre du PLF 2024 s'élève à 134,67 M€ en AE et à 134,90 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année recouvrent le fonctionnement courant et la subvention versée à l'IGESA.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette sous-action se répartissent entre d'une part l'action sociale (132,36 M€ en AE et 132,58 M€) et d'autre part les actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées et les frais de gestion pour prestation administrative (2,31 M€ en AE et en CP).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	606 000	606 000
OB	Action sociale - Prestations interministérielles	5 580 000	5 580 000
OB	Action Sociale - Accompagnement RH en faveur du handicap	837 210	837 210
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées	150 000	150 000
OB	Action sociale - prestations ministérielles	125 241 319	125 467 403
	<i>dont soutien structures (centres sociaux, MEACS, etc.)</i>	2 378 263	2 378 263
	<i>dont garde d'enfants</i>	-	-
	<i>dont PEAR/CNMSS</i>	6 078 861	6 078 861
	<i>dont autres actions sociales (CESU, défense, ASCC, dons et legs)</i>	1 194 508	1 194 508
	<i>dont subvention IGeSA</i>	112 460 000	111 360 000
	<i>dont subvention infra IGeSA</i>	-	-
	<i>dont subventions associations</i>	150 000	1 476 084
	<i>dont aide aux organismes PSC</i>	2 579 687	2 579 687
	<i>dont construction de crèches</i>	-	-
	<i>dont chèques sociaux</i>	400 000	400 000
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	2 160 428	2 160 428
OB	Soutien courant des structures	40 500	40 500
OB	Communication et relations publiques	53 500	53 500
Total		134 668 957	134 895 041

La prévision de ressource pour la sous-action 06-04 augmente de 32,1 % en AE et de 35,9 % en CP par rapport à la LFI 2023 (101,92 M€ en AE et 99,27 M€ en CP). Les principaux facteurs d'évolution concernent l'OB Prestations interministérielles et l'OB Prestations ministérielles qui supporte la subvention IGESA dont la hausse (+30,38 M€ en AE et +29,28 M€ en CP) sert au financement du plan Famille 2 notamment les mesures suivantes :

- organiser des événements à l'attention des familles pour accroître le lien armée familles ;
- faciliter l'accès à la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD) au profit des militaires subissant les contraintes opérationnelles les plus fortes ;
- augmenter l'offre de garde de jeunes enfants ;
- intensifier l'effort de construction de crèches en partenariat avec les collectivités.

OB « Action sociale – Prestations interministérielles » (5,58 M€ en AE et en CP : 4 % de l'enveloppe)

Cette OB ne concerne que la prestation de restauration dite prime ASA qui correspond à la participation du ministère aux frais de restauration de ses ressortissants.

OB « Action sociale – Prestations ministérielles » (125,24 M€ en AE et 125,47 M€ en CP, soit 93 % de l'enveloppe)

La ressource prévisionnelle pour 2024 augmente de 37 % en AE (+33,64 M€) et de 41 % en CP (+36,50 M€) par rapport à la LFI 2023. Cette hausse s'explique principalement par la mise en œuvre du plan Famille 2 lequel vient renforcer l'accompagnement des militaires et leurs familles autour de grandes mesures orientées principalement sur la garde d'enfants notamment en partenariat avec les collectivités territoriales et le soutien aux familles durant les absences opérationnelles du militaire. La subvention versée à l'IGESA (112,46 M€ en AE et 111,36 M€ en CP soit 90 % des crédits de l'OB) intègre l'enveloppe consacrée au financement de ces mesures ce qui explique sa forte progression par rapport à la LFI 2023.

SOUS-ACTION

06.05 – Ressources humaines civiles

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La nouvelle sous-action 06-05 regroupe les crédits destinés à la politique de formation du personnel civil, au financement de l'apprentissage (coûts de formation) et au recrutement du personnel civil.

La dotation au titre du PLF 2024 s'élève à 33,69 M€ en AE et à 26,19 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent l'effort financier en faveur de l'apprentissage et les dispositions mises en place pour renforcer la notoriété de la marque employeur « Civils de la défense » (1,50 M€ en AE et 1,53 M€ en CP au profit du plan de « marketing RH »).

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les crédits de cette sous-action recouvrent principalement le financement des actions liées aux :

- formations initiales, continues et spécifiques du personnel civil du ministère des Armées (8,63 M€ en AE et 8,60 M€ en CP) ;
- coûts de formation des apprentis accueillis par les armées, directions et services du ministère, hors SIAé et DGSE (23,56 M€ en AE et 16,1 M€ en CP). L'écart entre AE et CP s'explique par la durée variable des contrats d'apprentissage (de 1 à 3 ans).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits	
		AE	CP
OB	Communication et relations publiques	1 495 000	1 530 532
OB	Formation et instruction	32 193 887	24 664 300
Total		33 688 887	26 194 832

OB « Formation et instruction » (32,19 M€ en AE et 24,66 M€ en CP, respectivement 96 % et 94 % de l'enveloppe)

Cette OB comprend principalement les crédits de financement des coûts de formation des apprentis accueillis au sein du ministère. Elle recouvre aussi diverses actions de formation statutaire initiale et continue à destination du personnel civil comme la validation des acquis de l'expérience, le compte personnel de formation, les périodes de professionnalisation, les bilans de compétences, les formations liées au handicap, les préparations aux concours et examens professionnels et les formations des membres des comités sociaux.

Par rapport à la LFI 2023, la ressource prévisionnelle pour 2024 est en baisse de 17 % en AE (-6,5 M€) et reste stable en CP (24,66 M€ contre 24,73 M€). Cette diminution résulte de la demande importante d'AE à la LFI 2023 afin de mettre en œuvre les nouvelles modalités d'engagement de l'apprentissage.

OB « Communication et relations publiques » (1,50 M€ en AE et 1,53 M€ en CP)

Depuis 2017, le recrutement de personnel civil connaît une forte augmentation et doit se poursuivre dans les prochaines années. Compte tenu d'un contexte défavorable, marqué notamment par un déficit d'attractivité de la fonction publique, le ministère des armées a souhaité mettre en place un plan ambitieux d'attractivité, améliorant la visibilité du ministère des Armées en tant que recruteur de personnel civil. Une enveloppe budgétaire (1,5 M€) sera dédiée à ce plan dès le début de la gestion 2024.

SYNTHESE ACTION 6

Niveau	AE					CP					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques		207 464 579	-	40 000	-	207 504 579	198 404 194	-	40 000	-	198 444 194
Total		207 464 579	-	40 000	-	207 504 579	198 404 194	-	40 000	-	198 444 194

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE

Niveau	Engagements			Paiements						
	OS	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Fonctionnement et activités spécifiques		67 197 198			21 499 714	3 645 967	596 330	-	41 455 187	67 197 198
			185 066 889		146 968 371	33 744 549	3 061 721	678 836	613 412	185 066 889
				207 504 579		168 635 157	19 527 159	15 929 887	3 412 376	207 392 517
Total		67 197 198	185 066 889	207 504 579	168 468 085	206 025 673	23 185 210	16 608 723	45 480 975	459 768 666
		Somme des engagements		459 768 666	Somme des paiements				459 768 666	

ACTION (0,3 %)**08 – Politique culturelle et éducative**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	72 152 326	72 152 326	0
Crédits de paiement	0	78 844 066	78 844 066	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	41 711 768	42 361 013
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 652 034	8 301 279
Subventions pour charges de service public	34 059 734	34 059 734
Dépenses d'investissement	29 380 558	35 423 053
Subventions pour charges d'investissement	29 380 558	35 423 053
Dépenses d'intervention	1 060 000	1 060 000
Transferts aux ménages	500 000	500 000
Transferts aux autres collectivités	560 000	560 000
Total	72 152 326	78 844 066

CONTENU DE L'ACTION

Cette action retrace les financements accordés à la politique culturelle du ministère des Armées qui consiste à conserver et à rendre accessible au plus grand nombre un riche patrimoine, illustrant les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire, et dont l'importance place le ministère des armées au rang de deuxième acteur culturel de l'État. Elle contribue ainsi au renforcement du lien armées-Nation, ainsi qu'au soutien de la vocation et de l'engagement des militaires.

Le budget qu'elle mobilise est principalement consacré au soutien et à l'investissement des musées nationaux d'histoire militaire (musée de l'Armée, musée de l'Air et de l'Espace, musée national de la Marine) et du service historique de la défense (SHD). Il finance également des actions récurrentes de promotion du patrimoine culturel militaire à travers différents vecteurs, notamment l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, le soutien à la recherche historique.

SOUS-ACTION**08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine**

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action finance les moyens consacrés à la valorisation de la culture de défense auprès du grand public.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent :

- la mise en œuvre de la phase 1 du chantier d'extension « MINERVE » du musée de l'Armée (réalisation des travaux d'infrastructure) ;
- l'accompagnement de la réouverture du musée national de la Marine sur la colline de Chaillot, et le programme d'investissement dans les sites du musée localisés dans les ports ;
- la poursuite des opérations liées à la création d'espaces muséaux du musée de l'Air et de l'Espace (chantier « ASTREOS ») ;

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'OS FAS comprennent principalement les subventions pour charges de service public (SCSP) et les subventions pour charges d'investissement attribuées aux trois musées nationaux (musée de l'Armée, musée national de la Marine, musée de l'Air et de l'Espace).

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	2 661 279	2 661 279
OB	Subventions et transferts	64 500 292	70 542 787
	Total	67 161 571	73 204 066

Les crédits de l'OS FAS s'élèvent à 67,2 M€ en AE et à 73,2 M€ en CP. Ils comprennent respectivement une augmentation de 15 M€ en AE (+28,7 %) et de 10,4 M€ en CP (+16,6 %) par rapport à la LFI 2023. Ces évolutions s'expliquent par la montée en puissance des programmes de rénovation des musées et de la politique de soutien aux actions culturelles.

Dans le détail, l'OB « subventions et transferts » d'un montant de 64,5 M€ en AE et de 70,5 M€ en CP comprend principalement :

- les SCSP attribuées aux trois musées dotés du statut d'établissement public à caractère administratif (34,0 M€ en AE et en CP), qui couvrent les dépenses de rémunérations et de fonctionnement de ces établissements ;
- les subventions pour charges d'investissement (29,4 M€ en AE et 35,4 M€ en CP), qui ont principalement pour vocation le financement de constructions et de rénovations significatives :

- achèvement des travaux de rénovation du musée national de la Marine sur le site de Chaillot (Paris) et accompagnement de sa réouverture, maintien à niveau du centre de conservation et de recherche à Dugny (Seine-Saint-Denis), études liées aux projets architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort (Hôtel de Cheusses et Amblimont, ancienne école de médecine navale – Charente-Maritime) et lancement de l'aménagement d'un parcours muséographique commun sur le site de la citadelle de Port-Louis avec le musée de la compagnie des Indes (Morbihan) ;
- travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation et de modernisation de la présentation des collections du musée de l'Air et de l'Espace : construction d'espaces d'exposition permanente dédiée à l'aviation civile, commerciale, légère et sportive depuis 1945, temporaire et d'animation (Planétarium) et mise en visite d'un Airbus A380 ;
- poursuite des travaux d'infrastructure liés à l'extension du musée de l'Armée dans le cadre du projet MINERVE : nouveaux espaces d'exposition permanents, amélioration des conditions d'accueil du public et de visite, reconfiguration des espaces logistiques.

Les crédits de l'OB « patrimoine et actions culturelles » (2,7 M€ en AE-CP) financent les actions culturelles telles que des expositions, des colloques, des concerts, le soutien à des œuvres artistiques, à des ouvrages historiques et des journées d'études. Cette année, seront également financées des campagnes de numérisation et de rétro-

catalogage des bibliothèques ainsi que des programmes de numérisation des fonds patrimoniaux dans le cadre du développement et de l'ouverture des archives.

SOUS-ACTION

08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action recouvre les dépenses du service historique de la défense (SHD) qui a pour mission la collecte, la conservation, la communication au public, l'étude et la valorisation des archives historiques du ministère des Armées et la gestion de la symbolique de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures de l'année concernent :

- La poursuite du déménagement des fonds d'archives et d'ouvrages du magasin Braibant sur le site du fort Neuf de Vincennes ;
- La poursuite de l'opération de rétro-conversion des fonds dans le cadre du déploiement du système d'information « Archipel » ;
- La gestion des fonds et collections ;
- Les actions de valorisation des fonds et collections auprès du public ;
- L'action de médiation pédagogique au profit de nouveau public.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de l'OS FAS comprennent :

- un budget « cœur de métier » destiné à la conservation des archives et des collections de symbolique, ainsi qu'à leur valorisation, notamment par la publication d'ouvrages et la réalisation d'expositions ;
- un budget de fonctionnement courant.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	129 000	129 000
OB	Soutien courant des structures	-	-
OB	Déplacements et transports	126 522	125 770
OB	Formation et instruction	111 000	111 000
OB	Patrimoine et actions culturelles	4 624 233	5 274 230
Total		4 990 755	5 640 000

La dotation diminue légèrement en AE (5 M€ en 2024 contre 5,2 en 2023) et augmente en CP (5,6 M€ en 2024 contre 5,2 en 2023) par rapport à la LFI 2023. L'écart entre les AE et les CP est lié au paiement des prestations lancées précédemment (apurement du reste à payer).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

SYNTHESE ACTION 8

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	41 711 768	29 380 558	1 060 000	-	72 152 326	42 361 013	35 423 053	1 060 000	-	78 844 066
Total	41 711 768	29 380 558	1 060 000	-	72 152 326	42 361 013	35 423 053	1 060 000	-	78 844 066

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	29 847 657			13 880 878	10 201 023	5 765 756	-	-	29 847 657
		57 743 453		54 508 759	3 234 694	-	-	-	57 743 453
			72 152 326		68 409 101	3 743 225	-	-	72 152 326
Total	29 847 657	57 743 453	72 152 326	68 389 637	81 844 818	9 508 981	-	-	159 743 436
	Somme Eng.		159 743 436	Somme des paiements					159 743 436

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	-	-
OB	Subventions et transferts	-	-
Total		-	-

ACTION (0,0 %)

10 – Restructurations

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	10 888 818	10 888 818	0
Crédits de paiement	0	10 797 469	10 797 469	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 10 concerne les mesures d'accompagnement (hors titre 2) des restructurations résultant des réformes du ministère des Armées. La politique d'accompagnement se traduit par trois types de mesures : l'accompagnement social, l'accompagnement économique et la mise en œuvre du plan de stationnement.

Accompagnement social des restructurations

Cette partie regroupe les crédits hors titre 2 relatifs à la politique d'accompagnement des ressources humaines liés aux restructurations. Ces derniers comportent les crédits d'action sociale en faveur du personnel civil et militaire, les aides à la mobilité dans le cadre des restructurations, les crédits de formation destinés à la reconversion du personnel civil de la défense en situation de réorientation professionnelle et de reconversion du personnel militaire.

Accompagnement économique des restructurations

Cet accompagnement se traduit par un soutien économique aux territoires affectés par une restructuration, grâce aux crédits dédiés du Fonds pour les restructurations de la défense (FRED). Cette intervention s'effectue dans les zones d'emploi qui subissent une diminution significative de l'activité militaire ou industrielle de défense. Les crédits ainsi mobilisés ont vocation à aider les collectivités locales à reconvertir les emprises libérées par le ministère et à favoriser le développement d'activités nouvelles. De cette façon, l'impact économique sur ces zones est atténué.

Mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement

Elle mobilise les crédits de la politique immobilière gérés par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE). L'objectif poursuivi consiste à réaliser l'adéquation du parc immobilier aux besoins du ministère. Ces crédits sont désormais regroupés dans une opération budgétaire unique intitulée « Restructurer les sites ».

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Depuis 2020, les restructurations ne sont plus accompagnées par les dispositifs spécifiques prévus en loi de programmation militaire (contrats de redynamisation de site de défense), mais par des dispositifs de droit commun. Les contrats de redynamisation des sites de défense en cours à cette date se poursuivent néanmoins de manière nominale.

L'année 2024 devrait être marquée par d'importants engagements sur les contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) de Châteaudun 2 et de Polynésie française.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

L'opération stratégique (OS) « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) comprend les crédits relatifs aux volets social et économique de l'accompagnement des restructurations.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la réorientation professionnelle	10 000	10 000
OB	Soutien du dispositif de reconversion	-	-
OB	Accompagnement de la reconversion	-	-
OB	Action sociale - Prestations ministérielles	480 000	480 000
OB	Formation et instruction	267 000	267 000
	<i>dont formations liées aux restructurations</i>	267 000	267 000
	<i>dont formations réorientation pro vers secteur privé</i>	-	-
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	44 655	44 655
OB	Accompagnement des restructurations	5 387 163	5 147 007
Total		6 188 818	5 948 662

Les crédits liés à cette OS diminuent de 44 % en AE (-4,9 M€) et de 45 % en CP (-4,8 M€) principalement sur l'OB « Accompagnement des restructurations ».

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

L'OB « **Accompagnement des restructurations** » comprend les crédits relatifs à l'accompagnement économique correspondant aux subventions du FRED, piloté par la délégation à l'accompagnement régional (DAR). Elle diminue de 5,3 M€ en AE et 5,2 M€ en CP par rapport à la LFI 2023. La diminution du nombre de contrats vivants et leur échéancier expliquent la baisse des demandes d'engagement et de paiement.

Le tableau ci-dessous présente la situation des 64 contrats au 1^{er} août 2023.

LPM de rattachement du contrat	LPM 2008-2014	LPM 2014-2019	
<i>Situation du contrat</i>			
<i>a. Contrats soldés (dette de l'État éteinte) :</i>	41	0	LPM 2008-2014 : CDE Bassin de Commercy ; CRSD de Givet, Arras, Barcelonnette, Bourg-Saint-Maurice, Caen, Provins-Sourdun, Briançon, La Rochelle, Laval, Martinique, Langres, Châteauroux, Metz, Joigny, Dieuze, Guéret et Reims ; PLR de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Moselle, de la Manche, de la Meuse, du Nord, d'Ille-et-Vilaine, de Meurthe-et-Moselle, du Rhône, de la Gironde, de la Loire-Atlantique, de Haute-Garonne, du Finistère, d'Eure-et-Loir, du Gard, de l'Yonne, du Haut-Rhin, de l'Hérault, du Maine-et-Loire, de la Réunion, de la Marnes et des Yvelines <i>PLR du Tarn-et-Garonne (non signé, préfinancement seulement)</i>
<i>b. Contrats clos (AE consommées et crédits de paiement en cours de consommation) :</i>	16	5	LPM 2008-2014 : CRSD de Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Châteaudun 1, Laon-Couvron, Limoges, Luxeuil-les-Bains, Noyon, Varennes-sur-Allier et Vernon ; PLR des Bouches-du-Rhône, de la Guadeloupe, de la Nièvre (Château-Chinon et Fourchambault), de l'Oise (Compiègne et Senlis) et du Val d'Oise LPM 2014-2019 : CRSD et CAR de Châlons-en-Champagne, CRSD de Creil, Dijon et Drachenbronn
<i>c. Contrats vivants (générant de nouveaux engagements) :</i>	1	1	LPM 2008-2014 : CRSD Polynésie LPM 2014-2019 : CRSD de Châteaudun 2(*)
<i>Stock de contrats signés gérés :</i>	58	6	

(*) Le CRSD de Châteaudun 2, en principe clos en décembre 2023, devrait faire l'objet d'une prolongation d'un an.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURE DE DEFENSE

Les crédits sont destinés à la réalisation du plan de stationnement des forces issu des réformes de 2008 (REORG1) et de la LPM 2014-2019 (REORG 2). Ils permettent le financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation à la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Réaliser dép. pour valorisation des sites à céder	4 700 000		4 700 000	4 848 807
Total		4 700 000	-	4 700 000	4 848 807

L'opération budgétaire « Restructuration des sites » est dotée de 4,7 M€ en AE et de 4,8 M€ en CP.

Les AE prévues financeront des dépenses de sécurisation des sites (1,9 M€), des études de reconversion (1 M€) ainsi que diverses prestations intellectuelles (estimations, conseil juridique, 1 M€) liées à l'accompagnement des cessions immobilières.

SYNTHESE ACTION 10

Niveau	AE					CP					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	801 655	-	5 387 163	-	-	6 188 818	801 655	-	5 147 007	-	5 948 662
Infrastructure de défense	-	4 700 000	-	-	-	4 700 000	-	4 848 807	-	-	4 848 807
Total	801 655	4 700 000	5 387 163	-	-	10 888 818	801 655	4 848 807	5 147 007	-	10 797 469

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	2026	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	26 156 763			9 716 364	6 118 590	1 017 493	831 045	8 473 271	26 156 763
		9 877 968		985 464	1 349 536	1 450 000	92 968	6 000 000	9 877 968
			6 188 818		2 381 119	982 591	2 825 108	-	6 188 818
Infrastructure de défense	5 244 478			4 817 524	426 379	-	-	575	5 244 478
		15 054 769		1 505 477	3 717 427	4 064 788	1 053 834	4 713 243	15 054 769
			4 700 000		1 608 403	1 175 000	1 446 597	470 000	4 700 000
Total	31 401 241	24 932 737	10 888 818	17 024 829	15 601 454	8 689 872	6 249 552	19 657 089	67 222 796
	Somme Eng.		67 222 796	Somme des paiements					67 222 796

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	801 655	801 655
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	801 655	801 655
Dépenses d'investissement	4 700 000	4 848 807
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 700 000	4 848 807
Dépenses d'intervention	5 387 163	5 147 007
Transferts aux entreprises	152 238	483 622
Transferts aux collectivités territoriales	5 234 925	4 606 839
Transferts aux autres collectivités		56 546
Total	10 888 818	10 797 469

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (1,5 %)**11 – Pilotage, soutien et communication**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	368 114 352	368 114 352	0
Crédits de paiement	0	386 373 760	386 373 760	0

CONTENU DE L'ACTION

Les crédits de l'action 11 permettent de verser des subventions à quatre opérateurs : le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ces crédits servent aussi à financer le contrat de partenariat public privé (PPP) Balard, à solder les contentieux non contractuels et de réparation de l'ensemble du ministère des Armées et à financer les dépenses de communication du ministère ainsi que celles des entités d'administration centrale du Secrétariat général pour l'administration (SGA) et d'autres dépenses en matière de soutien et de fonctionnement.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les principales mesures pour l'année 2024 concernent les travaux de rénovation du bâtiment restauration et la construction d'un laboratoire de métrologie au profit du SHOM, ainsi que le soutien des activités de communication pour les JO Paris 2024 de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd). Le programme poursuit par ailleurs le financement de travaux d'infrastructure de l'ECPAD ainsi que des projets dédiés à la conservation et à la valorisation des archives de l'établissement.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement regroupent les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Déplacements et transport	2 375 000	2 375 000
OB	Soutien cœur de métier des organismes extérieurs de la DRH-MD	650 000	650 000
OB	Communication et relations publiques	1 880 000	1 670 000
OB	Fonctionnement courant	174 537 454	200 820 294
ACT	Prestations intellectuelles	510 000	310 000
OB	Soutien courant des structures	500 000	200 000
OB	Soutien des matériels communs	-	-
OB	Alimentation	-	-
OB	Communication institutionnelle	4 151 788	3 746 221
OB	Documentation	1 402 610	1 402 610
OB	Formation et instruction	225 622	225 622
OB	Compensatrice ferroviaire	56 625 467	56 353 866
OB	Mobilité des personnels	-	-

OB	Subventions et transferts	85 676 411	81 140 147
OB	Accompagnement des restructurations	-	-
OB	Dépenses de contentieux dont frais de justice	31 000 000	29 400 000
ACT	Prestations de conseil	3 790 000	3 290 000
Total		363 324 352	381 583 760

OS FAS

Les crédits de l'opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » (OS FAS) augmentent de 3 % en AE (+9,0 M€) et restent stable en CP (+0,7 M€) par rapport à la LFI 2023.

L'OB « **Fonctionnement courant** » regroupe notamment les dépenses au profit du PPP Balard (règlement des redevances forfaitaires, poursuite des travaux de sécurisation du site et divers travaux d'adaptation réalisés par le titulaire OPALE), la mise à disposition d'un détachement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Balard, les gratifications d'étudiants stagiaires et les intérimaires des entités du Secrétariat général pour l'administration. Les crédits de cette OB augmentent en AE (+3,3 M€) et en CP (+0,7 M€) en raison de l'inflation sur les dépenses énergétiques du PPP Balard et de l'effet des mesures salariales à destination des stagiaires et personnels de la BSPP détachés sur le site de Balard.

L'OB « **Subventions et transferts** » augmente en AE (+6,2 M€) et en CP (+3,8 M€), afin de prendre en compte d'une part les effets de l'inflation sur les subventions pour charges de service public (SCSP) des opérateurs ; et d'autre part de financer les infrastructures immobilières (mises aux normes, destructions, constructions).

L'OB « **Dépenses de contentieux dont frais de justice** » diminue en AE (-2,1 M€) et en CP (-3,6 M). Cette évolution prend en compte le ralentissement des dépenses du guichet amiante.

L'OB « **Communication institutionnelle** » diminue en AE (-0,3 M€) et en CP (-0,7 M€) tout en s'adaptant aux besoins de financement identifiés :

- la présence du ministère des armées aux différents salons soutenant l'industrie de défense notamment ;
- des cérémonies comme les célébrations des 80 ans du débarquement et des jeux olympiques de Paris ;
- la réalisation des revues institutionnelles de la défense et les dépenses. La revue « Terre info magazine » change de format pour devenir à compter de septembre 2024 « Terremag ». Ces changements sont compensés par une baisse du nombre d'exemplaires imprimés mais aussi par la diminution du nombre de parutions ;
- la réalisation de prestations audiovisuelles et photographiques et la captation d'images, notamment à l'occasion des cérémonies militaires et des commémorations ;
- la réalisation de sondages permettant d'évaluer la perception par les citoyens français de leur armée et des enjeux de défense.

Les crédits de l'OB « **Déplacements et transport** » augmentent en AE de 8 % (+0,2 M€) et de 9 % (+0,2 M€) en CP afin de tenir compte de la réévaluation des indemnités des frais de mission engagés lors des déplacements professionnels.

L'ACT « **Prestations intellectuelles** » diminue de 78 % en AE (-1,9 M€) et de 87 % en CP (-2,1 M€) par rapport à la LFI 2023 en raison d'un changement de périmètre. En effet, les dépenses relatives aux prestations de conseil (activité « Prestations de conseil ») sont isolées et sont désormais retracées dans l'activité « Prestations de conseils » afin de faciliter leur suivi (3,8 M€ en AE et 3,3 M€ en CP). L'augmentation des crédits sur le périmètre équivalent à celui de la LFI 2023 (+1,9 M€ en AE et +1,2 M€ en CP) s'explique en particulier par le financement de prestations de conseils en vue de la mise en place d'un *power purchase agreement* (contrats de livraison d'électricité à long terme), ainsi que de prestations de conseils juridique et financier dans le cadre du contrat Ambition Logement.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : DISSUASION

L'opération stratégique « Dissuasion » comprend les crédits des études effectuées par des experts indépendants et par l'IRSN, à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), conformément à l'article R*1333-67-8 du code de la défense.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Subventions de fonctionnement	4 390 000	4 390 000
OB	Études du DSND	400 000	400 000
Total		4 790 000	4 790 000

SYNTHESE ACTION 11

Niveau	AE					CP					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques		342 604 351	20 720 001	-	-	363 324 352	347 172 024	34 411 736	-	-	381 583 760
Dissuasion		4 790 000	-	-	-	4 790 000	4 790 000	-	-	-	4 790 000
Total		347 394 351	20 720 001	-	-	368 114 352	351 962 024	34 411 736	-	-	386 373 760

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE329

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	842 859 958			68 022 325	33 447 405	28 811 295	36 570 276	676 008 657	842 859 958
		355 910 083		313 388 520	40 888 740	1 552 823	40 000	40 000	355 910 083
			363 324 352	-	314 653 182	47 901 805	769 365	-	363 324 352
Dissuasion	1 700			1 700	-	-	-	-	1 700
		4 559 278		4 557 578	1 700	-	-	-	4 559 278
			4 790 000		4 788 300	1 700	-	-	4 790 000
Total	842 861 658	360 469 361	368 114 352	385 970 123	393 779 327	78 267 623	37 379 641	676 048 657	1 571 445 371
	Somme Eng.		1 571 445 371	Somme des paiements				1 571 445 371	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	347 394 351	351 962 024
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	267 418 940	271 986 613
Subventions pour charges de service public	79 975 411	79 975 411
Dépenses d'investissement	20 720 001	34 411 736
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 129 001	29 357 000
Subventions pour charges d'investissement	9 591 000	5 054 736
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	368 114 352	386 373 760

ACTION (2,9 %)

50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	709 227 618	0	709 227 618	0
Crédits de paiement	709 227 618	0	709 227 618	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	709 227 618	709 227 618
Rémunérations d'activité	456 046 239	456 046 239
Cotisations et contributions sociales	249 237 009	249 237 009
Prestations sociales et allocations diverses	3 944 370	3 944 370
Total	709 227 618	709 227 618

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,1 %)

51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	26 131 873	0	26 131 873	0
Crédits de paiement	26 131 873	0	26 131 873	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	26 131 873	26 131 873
Rémunérations d'activité	15 569 402	15 569 402
Cotisations et contributions sociales	10 505 229	10 505 229
Prestations sociales et allocations diverses	57 242	57 242
Total	26 131 873	26 131 873

ACTION (0,3 %)

52 – Relations internationales

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	73 896 249	0	73 896 249	0
Crédits de paiement	73 896 249	0	73 896 249	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	73 896 249	73 896 249
Rémunérations d'activité	50 932 795	50 932 795
Cotisations et contributions sociales	22 878 612	22 878 612
Prestations sociales et allocations diverses	84 842	84 842
Total	73 896 249	73 896 249

ACTION (9,8 %)

53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 413 571 628	0	2 413 571 628	0
Crédits de paiement	2 413 571 628	0	2 413 571 628	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 413 571 628	2 413 571 628
Rémunérations d'activité	629 793 196	629 793 196
Cotisations et contributions sociales	1 781 271 144	1 781 271 144
Prestations sociales et allocations diverses	2 507 288	2 507 288
Total	2 413 571 628	2 413 571 628

ACTION (6,2 %)

54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	1 529 260 516	0	1 529 260 516	0
Crédits de paiement	1 529 260 516	0	1 529 260 516	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	1 529 260 516	1 529 260 516
Rémunérations d'activité	891 287 286	891 287 286
Cotisations et contributions sociales	634 266 592	634 266 592
Prestations sociales et allocations diverses	3 706 638	3 706 638
Total	1 529 260 516	1 529 260 516

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (32,7 %)

55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	8 077 490 503	0	8 077 490 503	920 000
Crédits de paiement	8 077 490 503	0	8 077 490 503	920 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	8 077 490 503	8 077 490 503
Rémunérations d'activité	4 231 661 966	4 231 661 966
Cotisations et contributions sociales	3 820 804 195	3 820 804 195
Prestations sociales et allocations diverses	25 024 342	25 024 342
Total	8 077 490 503	8 077 490 503

ACTION (11,7 %)

56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 877 625 045	0	2 877 625 045	0
Crédits de paiement	2 877 625 045	0	2 877 625 045	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 877 625 045	2 877 625 045
Rémunérations d'activité	1 531 022 534	1 531 022 534
Cotisations et contributions sociales	1 338 242 274	1 338 242 274
Prestations sociales et allocations diverses	8 360 237	8 360 237
Total	2 877 625 045	2 877 625 045

ACTION (11,7 %)

57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 896 156 878	0	2 896 156 878	0
Crédits de paiement	2 896 156 878	0	2 896 156 878	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 896 156 878	2 896 156 878
Rémunérations d'activité	1 536 540 141	1 536 540 141
Cotisations et contributions sociales	1 351 309 877	1 351 309 877
Prestations sociales et allocations diverses	8 306 860	8 306 860
Total	2 896 156 878	2 896 156 878

ACTION (11,6 %)

58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	2 859 760 825	0	2 859 760 825	263 437 610
Crédits de paiement	2 859 760 825	0	2 859 760 825	263 437 610

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	2 859 760 825	2 859 760 825
Rémunérations d'activité	1 479 723 627	1 479 723 627
Cotisations et contributions sociales	1 370 223 073	1 370 223 073
Prestations sociales et allocations diverses	9 814 125	9 814 125
Total	2 859 760 825	2 859 760 825

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,8 %)

59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	200 000 000	0	200 000 000	0
Crédits de paiement	200 000 000	0	200 000 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	200 000 000	200 000 000
Rémunérations d'activité	199 800 000	199 800 000
Cotisations et contributions sociales	200 000	200 000
Total	200 000 000	200 000 000

ACTION (2,1 %)

60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	509 055 342	0	509 055 342	0
Crédits de paiement	509 055 342	0	509 055 342	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	509 055 342	509 055 342
Rémunérations d'activité	297 821 050	297 821 050
Cotisations et contributions sociales	209 671 888	209 671 888
Prestations sociales et allocations diverses	1 562 404	1 562 404
Total	509 055 342	509 055 342

ACTION (1,1 %)**61 – Action sociale, chômage et pensions**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	282 769 332	0	282 769 332	0
Crédits de paiement	282 769 332	0	282 769 332	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	282 769 332	282 769 332
Cotisations et contributions sociales	31 123 534	31 123 534
Prestations sociales et allocations diverses	251 645 798	251 645 798
Total	282 769 332	282 769 332

ACTION (0,2 %)**62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	43 583 449	0	43 583 449	0
Crédits de paiement	43 583 449	0	43 583 449	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	43 583 449	43 583 449
Rémunérations d'activité	25 832 034	25 832 034
Cotisations et contributions sociales	17 601 112	17 601 112
Prestations sociales et allocations diverses	150 303	150 303
Total	43 583 449	43 583 449

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,2 %)**63 – Restructurations - RH**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	52 523 568	0	52 523 568	0
Crédits de paiement	52 523 568	0	52 523 568	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	52 523 568	52 523 568
Rémunérations d'activité	48 636 533	48 636 533
Cotisations et contributions sociales		
Prestations sociales et allocations diverses	3 887 035	3 887 035
Total	52 523 568	52 523 568

ACTION (1,6 %)**64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	396 900 004	0	396 900 004	0
Crédits de paiement	396 900 004	0	396 900 004	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	396 900 004	396 900 004
Rémunérations d'activité	239 883 069	239 883 069
Cotisations et contributions sociales	155 797 538	155 797 538
Prestations sociales et allocations diverses	1 219 397	1 219 397
Total	396 900 004	396 900 004

ACTION (0,5 %)

65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	128 875 258	0	128 875 258	0
Crédits de paiement	128 875 258	0	128 875 258	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	128 875 258	128 875 258
Rémunérations d'activité	71 654 981	71 654 981
Cotisations et contributions sociales	56 526 693	56 526 693
Prestations sociales et allocations diverses	693 584	693 584
Total	128 875 258	128 875 258

ACTION (0,2 %)

66 – Rayonnement et contribution extérieure

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	42 701 347	0	42 701 347	0
Crédits de paiement	42 701 347	0	42 701 347	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	42 701 347	42 701 347
Rémunérations d'activité	24 295 184	24 295 184
Cotisations et contributions sociales	18 280 008	18 280 008
Prestations sociales et allocations diverses	126 155	126 155
Total	42 701 347	42 701 347

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

ACTION (0,3 %)**67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	85 832 223	0	85 832 223	0
Crédits de paiement	85 832 223	0	85 832 223	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	85 832 223	85 832 223
Rémunérations d'activité	49 345 558	49 345 558
Cotisations et contributions sociales	36 285 412	36 285 412
Prestations sociales et allocations diverses	201 253	201 253
Total	85 832 223	85 832 223

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	46 147 007	45 517 007	52 050 041	48 433 777
Subventions pour charges de service public	45 154 007	45 154 007	46 079 041	46 079 041
Subventions pour charges d'investissement	993 000	363 000	5 971 000	2 354 736
Musée de l'armée (P212)	11 882 328	18 082 728	14 088 998	19 638 998
Subventions pour charges de service public	9 704 498	9 704 498	10 341 498	10 341 498
Subventions pour charges d'investissement	2 177 830	8 378 230	3 747 500	9 297 500
Musée national de la marine (P212)	17 705 063	22 150 847	25 400 767	25 893 262
Subventions pour charges de service public	12 996 302	12 996 302	12 273 767	12 273 767
Subventions pour charges d'investissement	4 708 761	9 154 545	13 127 000	13 619 495
Musée de l'air et de l'espace (P212)	20 868 236	20 868 236	23 950 527	23 950 527
Subventions pour charges de service public	7 705 879	7 705 879	11 444 469	11 444 469
Subventions pour charges d'investissement	13 162 357	13 162 357	12 506 058	12 506 058
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)	26 980 989	25 480 989	24 872 370	23 952 370
Subventions pour charges de service public	20 328 586	20 328 586	21 252 370	21 252 370
Subventions pour charges d'investissement	6 652 403	5 152 403	3 620 000	2 700 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	4 300 000	4 300 000	4 390 000	4 390 000
Subventions pour charges de service public	4 300 000	4 300 000	4 390 000	4 390 000
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	5 731 249	5 731 249	8 254 000	8 254 000
Subventions pour charges de service public	5 731 249	5 731 249	8 254 000	8 254 000
Total	133 614 872	142 131 056	153 006 703	154 512 934
Total des subventions pour charges de service public	105 920 521	105 920 521	114 035 145	114 035 145
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	27 694 351	36 210 535	38 971 558	40 477 789

Le programme 212 verse une subvention au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) au profit de l'équipe mise à disposition du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) ainsi que de celle du contrôle gouvernemental et de la gestion patrimoniale des matières nucléaires de défense. Ces entités travaillent dans les murs du CEA.

Par ailleurs, le programme 212 verse une subvention à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) au titre des études qu'il mène au profit du DSND, et pour des études menées par des experts indépendants, toujours au profit du DSND.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Justification au premier euro

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2023						PLF 2024					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense			257	3		3			257	6		6
Musée de l'air et de l'espace			100	7	5			104	7	5		
Musée de l'armée		2	163	33	6		2	168	33	7		
Musée national de la marine			116	2				120	2			
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine			505	46		3		505	51		10	
Total ETPT		2	1 141	91	11	6		2	1 154	99	12	16

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	1 141
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	13
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	1 154
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	13

Le schéma d'emplois de 13 ETP concerne le musée de l'armée (+5 ETP), le musée national de la marine (+4 ETP) et le musée de l'air et de l'espace (+4 ETP).

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2023 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2023 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2023 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense

Missions

Placé sous la tutelle de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), l'ECPAD, situé au fort d'Ivry-sur-Seine, a pour missions principales (articles R.3415-2 et suivants du code de la défense) :

- de concevoir, développer et réaliser les captations et produits photographiques, audiovisuels et multimédias intéressant la défense en vue de leur communication, de leur valorisation et de leur exploitation ;
- d'assurer pour le compte de l'État les missions d'un service public d'archives telles que définies à l'article R. 212-4-1 du code du patrimoine pour les fonds d'archives audiovisuelles, photographiques et multimédias produits par les services, organismes ou établissements relevant du ministère de la défense, ou reçus par lui à titre de dons, donations en paiement, legs, achats ou dépôts. A ce titre, l'ECPAD contribue à la connaissance, la diffusion, la valorisation scientifique, culturelle et commerciale des fonds d'archives qu'il conserve et favorise par tous moyens l'élargissement des publics y accédant ;
- de concevoir, organiser et assurer, dans son domaine de compétence, des formations professionnelles spécifiques aux métiers de l'image et aux actions de communication en faveur du personnel relevant du ministre de la défense ou au profit de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;
- d'assurer la réalisation, la diffusion, la gestion et la promotion de publications périodiques, d'ouvrages et de supports de communication intéressant la défense, au profit d'organismes du ministère de la défense ou d'autres organismes publics ou privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans le cadre du pilotage stratégique des opérateurs, les objectifs de l'établissement sont définis par la lettre de mission du directeur et par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 qui a été signé le 5 octobre 2021 avec trois enjeux majeurs :

- affirmer le rôle et les métiers de l'ECPAD au sein du ministère des Armées ;
- rénover et innover dans les cœurs de métier ;
- poursuivre la modernisation du soutien et la recherche d'efficacité dans la gestion de l'établissement.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021-2025 a été approuvé en conseil d'administration du 30 juin 2022.

Perspectives 2024

L'année 2024 sera marquée par le début du récolement des collections et le suivi des travaux de rénovation du bâtiment vie dont le lancement est prévu au cours du dernier trimestre 2023. En cohérence avec le SPSI, l'établissement engagera des travaux d'infrastructure liés à la sécurité et au contrôle d'accès, à l'isolation thermique et à l'accessibilité des bâtiments.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Opérateurs

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	26 981	25 481	24 872	23 952
Subvention pour charges de service public	20 329	20 329	21 252	21 252
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	6 652	5 152	3 620	2 700
Total	26 981	25 481	24 872	23 952

La subvention pour charges de service public couvre les dépenses de personnel de l'établissement et une partie des dépenses de fonctionnement.

Pour 2024, la subvention pour charges de service public s'élève à 21 252 370 € soit une hausse de 4 % liée à l'inflation. La subvention pour charges d'investissement s'élève à 3 620 000 € en AE et 2 700 000 € en CP pour 2024. Elle est destinée au financement des travaux prévus dans le cadre du SPSI, au récolement des collections et aux investissements pour la plateforme ImagesDéfense.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	260	263
– sous plafond	257	257
– hors plafond	3	6
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	3	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Au titre de 2024, l'établissement prévoit de conserver un plafond d'emplois de 257 ETPT et 6 apprentis rémunérés hors plafond.

OPÉRATEUR

Musée de l'air et de l'espace

Missions

Le musée de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées et doté de l'appellation « musée de France ». Implanté depuis 1986 dans l'ancienne aérogare du Bourget (Seine-Saint-Denis), ainsi qu'à Dugny, où sont localisées ses réserves, il conserve et enrichit les collections de l'État dans les domaines de l'aéronautique et de l'astronautique. Il présente, notamment, plus de 200 avions originaux, emblématiques de l'évolution des techniques de l'aviation militaire mais également civile. Il propose un panorama complet de l'épopée aérospatiale depuis les premières montgolfières de 1783 jusqu'aux fusées Ariane 1 et 5. Il contribue ainsi au développement de l'esprit de défense et au renforcement du lien entre la Nation et ses armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, signé le 17 juin 2019, a fait l'objet d'une clause de revoyure pour la période 2022-2024. Il prévoit un ambitieux programme de préservation des collections du musée par la construction d'un centre de conservation et de restauration, d'un planétarium et de nouveaux espaces d'exposition. Le projet scientifique et culturel associé entend faire du musée une référence internationale du fait aérien et spatial, proposant au public des approches scientifique et technique, historique, anthropologique et sociale, à la fois musée de site et lieu de mémoire et de citoyenneté. L'indicateur relatif aux ressources propres rapportées aux coûts de fonctionnement figure au rang des indicateurs de performance du contrat d'objectifs.

Perspectives 2024

L'année 2024 permettra la poursuite du programme d'investissement prévu par le COP 2020-2024, notamment la construction d'un nouveau parcours permanent de visite consacrée à l'aviation civile, légère et sportive et où sera intégré un Airbus A380. A l'emplacement des anciens halls A et B du Bourget, seront également créés des espaces dédiés aux expositions temporaires et à l'animation avec l'installation d'un Planétarium. Le musée consacrera sa programmation culturelle à deux expositions temporaires, « *Les années folles de l'aviation* » et « *Flight* », traitant respectivement du fait aérien et du fait spatial.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	20 868	20 868	23 951	23 951
Subvention pour charges de service public	7 706	7 706	11 444	11 444
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	13 162	13 162	12 506	12 506
Total	20 868	20 868	23 951	23 951

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant. Elle est en hausse de 48 % (+3,7 M€) par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par la consolidation du socle RH du musée à travers la hausse du plafond d'emplois autorisés (+4 ETPT) et la mise en œuvre d'une politique de revalorisation salariale. L'augmentation de la subvention vise également à permettre la réalisation des dépenses de fonctionnement inhérentes à l'importance de la superficie des espaces occupés par le musée.

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Opérateurs

En 2024, la subvention pour charges d'investissement (SCI) devra permettre au MAE de maintenir à niveau l'entretien du parc immobilier et de poursuivre sa modernisation, débutée en 2019 par la rénovation de l'aérogare historique et prolongée par la création d'espaces d'exposition permanente, temporaire et d'animation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	107	111
– sous plafond	100	104
– hors plafond	7	7
<i>dont contrats aidés</i>	5	5
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le musée de l'air et de l'espace bénéficie en 2024 d'un schéma d'emplois de +4 ETP venant réhausser le plafond d'emplois de +4 ETPT.

OPÉRATEUR

Musée de l'armée

Missions

Issu, en 1905, de la fusion du musée de l'artillerie et du musée historique de l'armée, le musée de l'armée est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées. Implanté au sein de l'hôtel national des Invalides, ses réserves sont, quant à elles, situées sur le plateau de Satory, près de Versailles.

Centré sur l'histoire de l'armée terrestre française et européenne, il présente celle-ci en cinq départements : le département ancien, le département moderne, le département des deux guerres mondiales, le département artillerie et l'historial Charles-de-Gaulle. Le musée de l'armée conserve et enrichit les collections de l'État constituées, par exemple, d'armures, d'armes anciennes, de pièces d'artillerie, d'uniformes, de peintures, de sculptures, de figurines historiques et d'estampes. Il assure la gestion de la cathédrale Saint-Louis et l'église du Dôme, où se situe, notamment, le tombeau de Napoléon Ier.

Doté de l'appellation « musée de France », il est le plus grand musée d'histoire militaire en France et le deuxième musée militaire du monde par les collections dont il a la garde. Afin de toujours mieux répondre aux attentes des publics français et étrangers, le musée de l'armée a lancé, en 2021, un projet d'extension, dénommé « MINERVE », dans le but d'améliorer ses conditions d'accueil, d'élargir et de moderniser son offre muséographique et d'optimiser son fonctionnement.

La valorisation de ses prestigieuses collections contribue à la compréhension de l'histoire militaire de la France à l'échelle nationale et internationale et au développement de l'esprit de défense.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, ayant fait l'objet d'une clause de revoyure pour la période 2022-2024, veille à la préservation des collections par la création de réserves sur le site de Satory ainsi que par l'amélioration du contrôle du climat (température et hygrométrie) dans les espaces muséaux du site des Invalides. Les travaux préparatoires au projet d'extension « MINERVE » y sont également intégrés. Ceux-ci permettront au public d'accéder à un parcours de visite dont le discours scientifique abordera la période postérieure à 1945, la colonisation et la décolonisation, ainsi que l'actualité des engagements militaires, conformément aux orientations ministérielles. L'indicateur relatif aux ressources propres rapportées au coût de fonctionnement figure au rang des indicateurs de performance du contrat d'objectifs.

Perspectives 2024

L'année 2024 verra la poursuite de la mise en œuvre de la phase 1 du projet « MINERVE », qui devrait être menée à son terme en 2025. Elle consiste en l'amélioration des dispositifs d'accueil, de billetterie et de la librairie-boutique ainsi qu'en la création du parcours muséographique sur l'histoire du site des Invalides, intitulé « l'hôtel des Invalides : entre histoire et mémoire ».

Conformément au contrat d'objectifs, le musée de l'armée présentera, début 2024, une exposition temporaire sur le thème de la victoire, inaugurée en octobre 2023. Au cours du premier trimestre, une seconde exposition au sein du parcours permanent sera consacrée à l'œuvre du photographe Léon Herschritt. Enfin, le spectacle son et lumière « AURA » pourra de nouveau être présenté au public au sein du dôme des Invalides.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	11 882	18 083	14 089	19 639
Subvention pour charges de service public	9 704	9 704	10 341	10 341
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	2 178	8 378	3 748	9 298
Total	11 882	18 083	14 089	19 639

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Son montant est supérieur de +0,6 M€ (soit +7 %) à celui voté en LFI 2023 du fait de la mise à niveau des compétences requises par la conduite du chantier de modernisation « MINERVE ».

La subvention pour charges d'investissement (SCI), également en hausse, contribuera à financer le projet d'extension du musée, ainsi que les dépenses liées à l'investissement courant et à la gestion des collections. L'année 2024 sera marquée par un effort de 5,5 M€ dédiés à la première phase du projet « MINERVE ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	196	201
– sous plafond	163	168
– hors plafond	33	33
<i>dont contrats aidés</i>	6	7
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	2
– rémunérés par l'État par ce programme	2	2
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois autorisé du musée de l'armée connaît une augmentation de +5 ETPT en 2024 en raison d'un schéma d'emplois de +5 ETP, en adéquation avec la clause de revoyure du COP 2020-2024.

OPÉRATEUR

Musée national de la marine

Missions

Le musée national de la marine est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées. Il est installé au palais de Chaillot (Paris), depuis 1943, ainsi que dans cinq autres sites localisés à Brest, Port-Louis, Rochefort (deux sites) et Toulon. Le centre de conservation et de ressources du musée national de la marine, mutualisé avec le musée de l'air et de l'espace, est, quant à lui, situé à Dugny.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, le musée est le plus ancien musée maritime du monde. Les collections de l'État dont il a la garde sont représentatives de tous les domaines maritimes (Marine nationale, marine de commerce, de pêche, recherche océanographique, sport nautique, plaisance). Doté de l'appellation « musée de France », il organise et apporte son concours à l'organisation des expositions ou manifestations susceptibles de développer le goût de l'histoire maritime.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2021 du musée a lancé un grand projet de rénovation du palais de Chaillot et ouvre la voie à la construction du grand musée maritime français du XXI^e siècle. Le nouveau COP, conclu pour la période 2022-2026, a été présenté lors du dernier conseil d'administration de l'année 2022. Il prévoit notamment la réouverture du site de Chaillot à l'automne 2023.

Rédigé en 2016, le précédent projet scientifique et culturel (PSC) fixait les orientations du musée durant le chantier et la fermeture du site de Chaillot. Adopté en 2023, le nouveau PSC confirme l'ambition du musée rénové et son articulation avec les sites portuaires. Ces documents stratégiques prévoient notamment que le musée s'attachera à contribuer au maintien du lien armée-Nation, à conforter l'esprit de défense, à concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale et à aider à l'éveil des vocations pour la Marine nationale et pour d'autres administrations et organismes au service de la Nation.

Perspectives 2024

Dans le cadre de la réouverture du palais de Chaillot, le public pourra visiter l'exposition temporaire « Mer et cinéma », jusqu'en janvier 2024. Le site accueillera également une exposition intitulée « Course autour du monde » à l'occasion du départ du Vendée Globe. Partie prenante des olympiades culturelles, le musée proposera également une programmation culturelle dédiée sur ses différents sites, avec notamment les expositions « JO sur l'eau » à Brest ou Port-Louis.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	17 705	22 151	25 401	25 893
Subvention pour charges de service public	12 996	12 996	12 274	12 274
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	4 709	9 155	13 127	13 619
Total	17 705	22 151	25 401	25 893

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Elle permettra d'assurer le financement du musée désormais intégré dans l'écrin rénové du palais de Chaillot, ainsi que des opérations de sauvegarde des collections conservées à Rochefort. La baisse de 722 535 € par rapport au montant versé en LFI 2023 résulte de l'arrêt de la compensation des pertes de recettes consécutives à la fermeture du palais Chaillot pendant sa rénovation.

La subvention pour charges d'investissement (SCI), en hausse (+4,5 M€ CP) par rapport au montant prévu dans le cadre de la LFI 2023 contribuera à achever la rénovation du site de Chaillot, à maintenir à niveau le centre de conservation et de ressources à Dugny, à financer la réhabilitation des sites de Rochefort classés monuments historiques et à lancer la construction d'un parcours muséographique commun à Port-Louis.

Le montant du financement de l'actif par l'État correspond à la subvention pour charge d'investissement net de réserve de précaution.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

(en ETPT)

	LFI 2023	PLF 2024
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	118	122
– sous plafond	116	120
– hors plafond	2	2
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le plafond d'emplois autorisé sera porté à 120 ETPT en raison d'un schéma d'emplois de +4 ETP, conforme à la trajectoire définie dans le contrat d'objectifs et de performance 2022 - 2026.

OPÉRATEUR

SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine

Missions

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), créé par décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 (article R3416-1 du code de la défense), est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées. Il a pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes. Il est l'opérateur public pour l'information géographique maritime et littorale de référence.

Sa recherche permanente d'excellence et de progrès répond aux attentes de ses différents donneurs d'ordre et aux trois finalités découlant de sa mission générale :

- l'hydrographie nationale, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- le soutien de la Défense : expertise dans les domaines hydroocéanographiques et soutien opérationnel des forces ;
- le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral, par la mise à disposition des pouvoirs publics et plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral - de ses données patrimoniales et de services d'intelligence de la donnée.

L'activité du SHOM comprend non seulement la zone nationale de responsabilité de 10,2 millions de km², auxquels s'ajoutent 730 000 km² d'extension du plateau continental ; des frontières maritimes avec 30 pays mais aussi toutes les zones maritimes et littorales présentant un intérêt pour la défense (60 m. de km²). L'établissement est implanté à Brest, avec des antennes à Toulouse, Saint-Mandé, Nouméa et Papeete.

Établissement scientifique de référence au niveau international, le SHOM participe activement à la définition et à l'évolution des normes internationales au sein de l'Organisation Hydrographique internationale où il représente la France.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le chef d'état-major de la Marine préside le Conseil d'administration du SHOM. L'activité et la stratégie de l'établissement s'inscrivent dans un Contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2021-2024, approuvé par le conseil d'administration du 24 novembre 2020 et signé par la ministre des Armées le 20 mai 2021.

Perspectives 2024

Fin 2023, le SHOM s'installera dans son nouveau bâtiment de direction à Brest, dont l'inauguration est prévue le 30 novembre. L'établissement déroulera son programme d'investissement en infrastructure, lui permettant notamment de se conformer aux nouvelles normes et dispositions environnementales et énergétiques. Ainsi 2024 constituera le début de l'opération de réaménagement du bâtiment A et de déconstruction du bâtiment B.

En 2024, le SHOM continuera d'apporter son assistance à la Direction Générale de l'Armement (DGA) et à l'État-Major des Armées dans la conduite du programme d'armement GEODE4D qui développe le nouveau système d'information en environnement géophysique (SIEG) des armées ainsi que pour la conduite de la phase de

préparation du programme d'armement CHOF (Capacité Hydrographique et Océanographique Future). L'établissement soutiendra également l'extension à l'ensemble des Outre-mer de la plate-forme nationale de l'information nautique (PING), déployée en métropole au deuxième semestre 2023.

Au terme d'un audit qui se déroulera à compter d'octobre 2023, le SHOM doit se qualifier pour le renouvellement de sa certification ISO 9001 en 2024.

Enfin le Conseil d'administration de novembre 2024 sera appelé à délibérer sur le COP 2025-2030.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pour 2023, l'établissement a perçu 159 720 € au titre du plan de relance et a inscrit en dépenses 247 647 € (CP). Pour l'essentiel, ces sommes sont dédiées à différentes opérations en lien avec la numérisation et la transformation de l'action publique (diffusion des données publiques via des portails spécifiques ou partagés avec d'autres opérateurs).

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	46 147	45 517	52 050	48 434
Subvention pour charges de service public	45 154	45 154	46 079	46 079
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	993	363	5 971	2 355
P113 Paysages, eau et biodiversité	900	900	960	960
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	900	900	960	960
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	47 047	46 417	53 010	49 394

En 2024, la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 46 079 041 € soit une hausse de 2 % liée aux surcoûts engendrés par l'inflation.

En 2024, la subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 5 971 000 en AE et 2 354 736 € en CP. Son augmentation doit permettre notamment le financement de projets d'infrastructures immobilières (mises aux normes, destructions, constructions).

Soutien de la politique de la défense

Programme n° 212 | Opérateurs

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2023 (1)	PLF 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	551	556
– sous plafond	505	505
– hors plafond	46	51
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	3	10
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les personnels hors plafond sont recrutés par des contrats à durée déterminée, financés par les ressources propres contractuelles du SHOM. L'augmentation du plafond d'emploi pour le personnel hors plafond (+5 ETPT) vise à faire face à davantage d'opérations contractuelles.

L'augmentation du nombre d'apprentis fait suite à l'évolution des directives de la DRH-MD dans ce domaine. Un effort particulier sera mis en œuvre pour l'orientation professionnelle des apprentis à l'issue de leur contrat, notamment vers le recrutement des officiers marins hydrographes

PROGRAMME 146

Équipement des forces

MINISTRE CONCERNÉ : SÉBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMÉES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry BURKHARD / Emmanuel CHIVA

Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 146 : Équipement des forces

Le programme 146 « Équipement des forces » vise à mettre à disposition des armées les armements et matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions. Il concourt par ailleurs au développement et au maintien du savoir-faire des industriels français ou européens.

Un programme co-piloté

Le programme 146 est co-piloté par le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement (DGA), au titre de leurs responsabilités respectives. Ces responsabilités s'exercent dans les domaines de la cohérence capacitaire et du format des armées, de la recherche, de la coopération internationale dans le secteur de l'armement ainsi que du maintien et du développement de la base industrielle et technologique de défense (BITD). Ce co-pilotage est réalisé à travers plusieurs instances de gouvernance, dont le comité directeur du programme, au cours duquel sont rendus les arbitrages et fixés les principaux objectifs.

Un programme structuré à partir des systèmes de forces

La nomenclature par destination du programme 146 est établie à partir de cinq systèmes de forces. Chacun d'entre eux fédère des moyens qui répondent à des besoins opérationnels dans une logique interarmées.

Le premier système de forces, la « Dissuasion », représente la garantie fondamentale de la sécurité nationale. Elle est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer son autonomie stratégique. Le système de forces « Commandement et maîtrise de l'information » garantit l'autonomie de décision. Il nécessite de disposer de moyens de recueil de l'information, ainsi que de moyens de transmission et d'exploitation. Le système de forces « Projection-mobilité-soutien » vise, compte tenu de la diversité des engagements des forces, à disposer de moyens permettant leur projection sur des théâtres d'opérations éloignés de la métropole, leur mobilité à l'intérieur des théâtres et leur soutien durant toute la durée des opérations. Le système de forces « Engagement et combat » permet l'engagement des forces, dans le but d'altérer le potentiel adverse, de contrôler et de maîtriser le théâtre dans toutes ses dimensions. Enfin, le système de forces « Protection et sauvegarde » permet de disposer des moyens assurant la sécurisation des espaces aériens et maritimes du territoire national et des forces engagées en opérations face à toutes les menaces (conventionnelles, NRBC, terroristes).

Principaux événements en 2024

L'année 2024 est la première annuité de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM). Elle se substitue à l'annuité 2024 de la précédente LPM qui devait se terminer en 2025 et s'inscrit en prolongement de l'annuité de transition 2023 qui pose les conditions d'entrée dans la nouvelle LPM.

Pour le programme « Équipement des forces », l'année 2024 amorce l'ajustement de l'effort d'équipement de la nouvelle LPM face aux menaces actuelles et futures. Elle poursuit également la consolidation des fondamentaux de notre défense, et prépare la réussite des sauts technologiques contribuant à la supériorité opérationnelle des armées.

Elle se caractérise par un effort d'équipement particulier dans les domaines du spatial, du combat terrestre, des munitions et de la lutte contre les menaces aériennes, et par l'acquisition de nouvelles capacités cyber et robotisées.

Pour le système de forces « Commandement et Maîtrise de l'Information », les principales commandes concernent le développement de la première capacité opérationnelle d'action dans l'espace EGIDE (engin géo-

dérivant d'intervention et de découragement), la réalisation du successeur du radar GRAVES (grand réseau adapté à la veille spatiale), le CYBER avec la poursuite de développement de moyens de lutte informatique défensive et de chiffrement, les développements des capacités de traitement de l'information adaptées à l'ère du Big Data et de l'intelligence artificielle d'ARTEMIS IA (architecture de traitement et d'exploitation massive de l'information multi-sources et d'intelligence artificielle), la poursuite des acquisitions de stations de communication satellitaires SYRACUSE IV et l'intégration des postes radio CONTACT dans les véhicules terrestres. Les livraisons attendues concernent le troisième satellite d'observation CSO (composante spatiale optique), des stations de communication satellitaires SYRACUSE IV, la poursuite de la mise à niveau du système RIFAN sur les bâtiments de la Marine, des postes CONTACT et leur intégration dans les véhicules terrestres, les premiers récepteurs de positionnement par satellites P3TS (plug and play positioning and timing system), des vecteurs aériens du SDT, des moyens de chiffrement et de lutte informatique défensive et la modernisation continue du SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aériennes).

Pour le système de forces « Projection-Mobilité-Soutien », les principales commandes portent sur les infrastructures aéroportuaires des hélicoptères et les premiers véhicules blindés Serval appui SCORPION. Les livraisons attendues concernent 2 A400M et 2 hélicoptères CAIMAN TTH.

Pour le système de forces « Engagement Combat », les principales commandes concernent 100 rénovations de chars Leclerc, 395 véhicules blindés SCORPION, 120 régénérations de véhicules blindés légers, 56 véhicules légers des forces spéciales, 8 000 fusils d'assaut HK416, 1 lot de missiles EXOCET, des bâtiments de guerre des mines et des robots sous-marins autonomes SLAMF (système de lutte anti-mines futur). Les principales livraisons attendues concernent 13 Rafale, 10 Mirage 2000D rénovés, 12 canons CAESAR (camion équipé d'un système d'artillerie), 21 chars Leclerc rénovés, 282 véhicules blindés SCORPION dont les premiers mortiers embarqués pour l'appui au contact, 22 poids lourds et 4 véhicules légers pour les forces spéciales, 102 régénérations de véhicules blindés légers, 1 lot de missiles moyenne portée, 8000 fusils d'assaut HK416, la première frégate de défense et d'intervention, le troisième SNA BARRACUDA, 2 premiers modules SLAMF de lutte contre les mines, 1 lot de missiles et de kits missiles EXOCET MM40 Block 3c, 2 lots de torpilles lourdes et 1 lot d'obus de 155 mm.

Pour le système de forces « Protection Sauvegarde », les principales commandes concernent 8 systèmes SAMP-T NG rénovés, des systèmes MICA VL, 1 lot de missiles METEOR et 1 lot de missiles MICA NG, ainsi qu'un lot de masques de protection NBC, l'acquisition de moyens supplémentaires de lutte anti drone et 6 camions de transport de munitions chimiques SECOIA. Les livraisons attendues concernent les 2 premiers systèmes MICA VL, 1 lot de missiles MISTRAL, 1 lot de missiles MICA remotorisés, 1 première capacité exploratoire de maîtrise des fonds marins, 2 patrouilleurs outre-mer, le premier prototype opérationnel de système laser LAD, ainsi qu'un lot de masques de protection NBC.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées

INDICATEUR 1.1 : Taux de réalisation des équipements

INDICATEUR 1.2 : Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales

INDICATEUR 1.3 : Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération

OBJECTIF 2 : Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces

INDICATEUR 2.1 : Efficacité du processus de paiement

INDICATEUR 2.2 : Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales

Équipement des forces

Programme n° 146 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Équipement des forces » évolue au PAP 2024. Il se compose de deux objectifs et de cinq indicateurs.

OBJECTIF mission

1 – Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées

Pour atteindre cet objectif, le ministère des Armées porte principalement ses efforts sur :

- la satisfaction du besoin opérationnel exprimé par les armées (indicateur 1.1) ;
- la maîtrise des calendriers de réalisation des armements et matériels (indicateur 1.2) ;
- la consolidation d'une base industrielle et technologique de défense européenne par le lancement d'opérations d'armement en coopération (indicateur 1.3) ;

Les indicateurs ci-dessous permettent de mesurer la performance réalisée dans ces domaines et d'orienter les actions du programme.

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de réalisation des équipements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Progression dans la réalisation des opérations d'armement principales	%	69,5	73,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces commandement et maîtrise de l'information	%	63,4	97,6	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces projection- mobilité- soutien	%	70,5	42,2	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces engagement et combat	%	72,8	60,9	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces protection et sauvegarde	%	100	99,3	85	85	85	85
Taux de réalisation des livraisons valorisées	%	80,4	61,3	85	85	85	85

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année). Les jalons sont ceux décrits dans les fiches JPE. Ils correspondent à des commandes, des livraisons, des jalons techniques ou des étapes importantes du programme à franchir dans l'année considérée.

Mode de calcul : les indicateurs de progression dans la réalisation des opérations d'armement principales s'appuient sur les données concernant l'état des commandes et des livraisons prévues et réalisées en cours d'année pour chacune des opérations d'armement entrant dans le périmètre, ou le franchissement d'autres jalons significatifs marquant l'avancée des opérations d'armement de l'ensemble des systèmes de forces.

Le sous-indicateur de progression dans la réalisation est la moyenne non pondérée des progressions de jalons de chaque système de forces.

Le calcul des sous indicateurs de progression dans la réalisation prend en compte les avances et retard des opérations : les jalons prévus en N en PAP N et franchis en N-1 sont déduits des jalons à franchir en N, les jalons prévus en N-1 mais non franchis en N-1 sont ajoutés aux jalons à franchir en N.

Le taux de réalisation des livraisons valorisées donne le rapport entre le montant total des livraisons valorisées réalisées et le montant total des livraisons valorisées prévues en construction du PLF. Le calcul du taux de réalisation est le rapport entre un numérateur et un dénominateur symétrique qui sont calculés ainsi : le numérateur est le réalisé des livraisons valorisées prévues au dénominateur, le dénominateur correspond aux livraisons valorisées prévues au PAP N en N et en N -1 si elles n'ont pas été totalement réalisées en N -1. Par construction, le taux de réalisation des livraisons valorisées peut atteindre 100 %.

L'assiette de calcul prenant en compte des jalons spécifiques à chaque année, une moindre performance en N-1 ne préjuge pas de la performance des années suivantes.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir les taux de réalisation des équipements par système de force. Le choix de maintenir un niveau élevé s'explique par le choix de garder un niveau d'exigence identique à la précédente LPM ainsi que la volonté des co-responsables du programme 146 de satisfaire le besoin opérationnel exprimé par les forces armées.

La maîtrise des risques du programme 146 passe par un contrôle systématique de ses principaux engagements au travers d'un contrôle interne financier associant le contrôle budgétaire à une comitologie proportionnée aux enjeux des opérations, telle que prévue par la gouvernance ministérielle des investissements actualisée en 2019.

L'objectif de 85 % pour le taux de réalisation des livraisons valorisées est maintenu. L'assiette de calcul prend en compte des jalons spécifiques avec un poids financier plus ou moins important à chaque année. Cet indicateur est complémentaire avec le taux de réalisation, d'où la cohérence de maintenir un objectif élevé et proche de ce dernier.

INDICATEUR

1.2 – Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales	mois	1,89	1,2	2	2	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA. Les programmes ou opérations d'armement concernés sont ceux au stade de réalisation et identifiés dans les tableaux des fiches JPE.

Mode de calcul : sur la gestion considérée, l'indicateur donne les évolutions cumulées depuis le 1^{er} janvier des délais enregistrés pour les opérations d'armement entrant dans le périmètre (exprimées en mois), rapportées au nombre d'opérations d'armement sélectionnées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve l'objectif relatif à l'évolution des délais de 2 mois maximum d'évolution annuelle moyenne des délais. La maîtrise des délais repose sur une démarche qualité certifiée et reconnue. Les facteurs d'optimisation pour limiter les risques de dérives calendaires des opérations d'armement sont les suivants : analyse systématique du besoin et des solutions techniques disponibles lors des phases amont afin d'éviter les sur-

Équipement des forces

Programme n° 146 | Objectifs et indicateurs de performance

spécifications, meilleure appréhension des enjeux de production, optimisation des processus de contractualisation.

INDICATEUR

1.3 – Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération	%	60	70	60	80	100	100

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur mesure la progression du nombre de nouveaux programmes lancés en réalisation dans le cadre d'une coopération depuis le début de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 et se prolonge sur la période de la nouvelle LPM (2024-2030). Il est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA.

Mode de calcul : l'indicateur cumule le nombre des opérations d'armement lancées en réalisation et menées en coopération depuis le début de la LPM 2019-2025. 10 opérations sont prévues au titre de la nouvelle LPM (2024-2030) Cet indicateur progressif atteindra 100 % lorsque les 10 opérations d'armement auront été lancées.

Le taux de réalisation n'est pas plafonné à 100 %. En effet, si des opérations d'armement supplémentaires sont lancées dans les mêmes conditions, elles peuvent être prises en compte dans le réalisé de cet indicateur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur mesure depuis 2019 le lancement en réalisation des nouveaux programmes en coopération sur la période de la loi de programmation militaire 2019-2025, sur la base de cibles définies par cette dernière. Ainsi, la cible de 100 % devrait être atteinte en 2025.

OBJECTIF

2 – Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces

Pour atteindre cet objectif, le ministère des armées porte principalement ses efforts sur :

- l'efficacité des processus liés à la dépense (voir indicateur 2.1) ;
- la fiabilité de ses prévisions financières (voir indicateur 2.2).

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du processus de paiement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Montant des intérêts moratoires versés/ montant des paiements	%	0,06	0,05	0,1	0,3	0,4	0,4

Précisions méthodologiques

Source des données : ce sous-indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année en version définitive).

Mode de calcul : montant cumulé des intérêts moratoires versés, sur l'année considérée, au titre des dépenses pour l'équipement des forces par les ordonnateurs DGA rapporté au montant des demandes de paiements envoyés (hors versements CEA et sur les 9 BOP armement).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La trajectoire budgétaire inscrite dans la loi de programmation militaire 2024-2030 est associée à une trajectoire de report de charges permettant de faire face au contexte macroéconomique dégradé par l'inflation, et de réaliser la programmation des armées sans à-coups excessifs pour les finances publiques. Cela induit l'évolution des cibles proposée pour cet indicateur à partir de 2024.

INDICATEUR**2.2 – Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021	2022	2023 (Cible PAP 2023)	2024 (Cible)	2025 (Cible)	2026 (Cible)
Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales	%	0,14	0,76	1,5	1,5	1,5	1,5

Précisions méthodologiques

Source des données : cet indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année en version définitive).

Les programmes ou opérations d'armement concernés sont au stade de réalisation et identifiés dans les tableaux ci-après de la justification au premier euro.

Mode de calcul : l'indicateur permet d'identifier les variations des devis des opérations d'armement. Il donne le cumul des variations des devis des programmes entrant dans le périmètre (exprimé en pourcentage par rapport à la somme des devis au 31 décembre de la gestion précédente) sur la gestion considérée.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir l'objectif d'1,5 % maximum d'évolution moyenne annuelle des devis. La maîtrise de l'évolution des devis repose sur une démarche qualité certifiée et reconnue. Les devis des principales opérations d'armement sont suivis individuellement chaque année, définis pour chacune des phases d'avancement et représentatifs des données physiques et calendaires. Les évolutions de devis traduisent des variations de coûts induites par des problèmes techniques ou industriels, ou des variations de périmètre du besoin opérationnel à satisfaire (nature, performances, quantités, délais).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
06 – Dissuasion		1 085 091 905 425 798 491	3 076 308 097 3 253 248 791	0 0	4 161 400 002 3 679 047 282	2 000 000 0
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51		17 338 096 0	526 329 210 254 055 606	0 0	543 667 306 254 055 606	0 0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)		0 0	64 060 000 60 280 000	0 0	64 060 000 60 280 000	0 0
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation		0 0	531 180 000 660 921 742	0 0	531 180 000 660 921 742	0 0
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations		358 967 502 152 693 637	1 346 536 421 1 552 720 263	0 0	1 705 503 923 1 705 413 900	2 000 000 0
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations		527 806 307 207 276 178	541 412 466 307 226 883	0 0	1 069 218 773 514 503 061	0 0
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations		180 980 000 65 828 676	66 790 000 418 044 297	0 0	247 770 000 483 872 973	0 0
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07 – Commandement et maîtrise de l'information		881 918 169 300 877 351	2 082 895 109 4 303 839 348	0 35 117	2 964 813 278 4 604 751 816	24 091 710 0
07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud		0 0	0 10 000 000	0 0	0 10 000 000	0 0
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA		0 0	36 930 000 10 000 000	0 0	36 930 000 10 000 000	0 0
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)		4 773 000 6 692 344	8 127 000 8 307 656	0 0	12 900 000 15 000 000	3 826 710 0
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE		7 015 100 7 000 001	28 060 402 26 270 679	0 0	35 075 502 33 270 680	0 0
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique		266 950 000 4 089 998	74 050 000 0	0 0	341 000 000 4 089 998	0 0
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations		7 522 524 5 566 170	17 552 555 142 250 608	0 0	25 075 079 147 816 778	0 0
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)		76 569 206 20 550 000	90 488 994 47 950 000	0 0	167 058 200 68 500 000	0 0
07.30 – Communiquer - Cyber		13 711 200 7 822 022	3 427 800 533 277 978	0 0	17 139 000 541 100 000	0 0
07.35 – Communiquer - Autres opérations		195 053 176 75 362 329	244 650 057 641 737 671	0 0	439 703 233 717 100 000	280 000 0
07.36 – Communiquer - CONTACT		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07.37 – Communiquer - DESCARTES		0 0	221 500 000 230 000 000	0 0	221 500 000 230 000 000	0 0
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		2 726 000 886 305	21 974 000 86 903 446	0 0	24 700 000 87 789 751	0 0
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire		170 515 111 90 147 497	286 684 889 9 908 817	0 0	457 200 000 100 056 314	11 225 000 0
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM		1 450 000 3 105	144 000 000 6 875	0 20	145 450 000 10 000	0 0

Action / Sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
	LF1 2023 PLF 2024				
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	0 0	400 000 000 1 210 000 000	0 0	400 000 000 1 210 000 000	0 0
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	0 0	41 000 000 150 000 000	0 0	41 000 000 150 000 000	0 0
07.50 – Communiquer - Transmission	0 0	0 487 000 000	0 0	0 487 000 000	0 0
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR	536 098 0	2 263 902 0	0 0	2 800 000 0	0 0
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE	0 0	0 96 400 000	0 0	0 96 400 000	0 0
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	49 461 561 12 457 960	334 738 439 551 788 417	0 35 097	384 200 000 564 281 474	0 0
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	50 000 990 000	950 000 8 910 000	0 0	1 000 000 9 900 000	0 0
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	34 412 693 16 420 442	103 479 571 26 379 238	0 0	137 892 264 42 799 680	210 000 0
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA	0 1 330 000	0 11 970 000	0 0	0 13 300 000	0 0
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	51 172 500 51 559 178	23 017 500 14 777 963	0 0	74 190 000 66 337 141	8 550 000 0
08 – Projection - mobilité - soutien	372 928 526 103 349 968	1 621 155 660 3 970 397 243	0 6 170	1 994 084 186 4 073 753 381	0 0
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	6 103 137 1 396 562	42 583 737 76 286 459	0 6 170	48 686 874 77 689 191	0 0
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations	112 650 677 6 543 920	84 349 323 4 657 478	0 0	197 000 000 11 201 398	0 0
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP	0 1 384 224	0 2 103 465 776	0 0	0 2 104 850 000	0 0
08.45 – Assurer la mobilité - HIL	0 1 268 328	43 370 000 37 831 672	0 0	43 370 000 39 100 000	0 0
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	21 585 968 0	503 614 032 435 000 000	0 0	525 200 000 435 000 000	0 0
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	59 364 834 54 275 718	128 742 478 218 481 356	0 0	188 107 312 272 757 074	0 0
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT	29 562 667 0	163 237 333 125 000 000	0 0	192 800 000 125 000 000	0 0
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	39 524 804 38 481 216	301 895 196 319 674 502	0 0	341 420 000 358 155 718	0 0
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	104 136 439 0	353 363 561 0	0 0	457 500 000 0	0 0
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique	0 0	0 650 000 000	0 0	0 650 000 000	0 0
09 – Engagement et combat	4 178 071 521 361 626 785	6 780 932 337 8 818 919 472	52 629 660 282 581	11 011 633 518 9 180 828 838	85 973 254 0
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.59 – Frapper à distance - RAFALE	1 673 041 151 34 322 335	4 375 729 493 878 114 845	0 0	6 048 770 644 912 437 180	85 573 254 0
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations	60 927 809 66 434 774	68 720 074 949 638 097	285 970 281 089	129 933 853 1 016 353 960	0 0
09.62 – Frapper à distance - SCAF	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions	1 072 053 280 10 258 423	502 635 307 496 940 389	0 0	1 574 688 587 507 198 812	0 0
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE		0 107 084	300 000 31 951 425	0 1 492	300 000 32 060 001	0 0
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet		62 703 894 0	55 396 106 1 181 000 000	0 0	118 100 000 1 181 000 000	0 0
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)		0 0	0 22 000 000	0 0	0 22 000 000	0 0
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda		1 830 151 0	42 279 849 0	0 0	44 110 000 0	0 0
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales		135 086 099 183 568 354	132 842 098 230 258 630	49 282 300 0	317 210 497 413 826 984	0 0
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION		735 754 108 0	162 245 892 3 388 000 000	0 0	898 000 000 3 388 000 000	0 0
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000		51 771 723 38 976 142	22 187 882 23 023 858	0 0	73 959 605 62 000 000	0 0
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes		53 454 399 0	173 825 933 305 805 601	0 0	227 280 332 305 805 601	400 000 0
09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal		0 3 312 000	0 29 808 000	0 0	0 33 120 000	0 0
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF		137 757 575 714 562	1 060 461 035 1 032 785 438	3 061 390 0	1 201 280 000 1 033 500 000	0 0
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2		17 191 332 23 933 111	7 808 668 9 593 189	0 0	25 000 000 33 526 300	0 0
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP		176 500 000 0	176 500 000 0	0 0	353 000 000 0	0 0
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire		0 0	0 240 000 000	0 0	0 240 000 000	0 0
10 – Protection et sauvegarde		856 813 578 49 254 401	2 225 614 098 2 557 868 314	0 0	3 082 427 676 2 607 122 715	507 020 0
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA		81 072 730 4 100 000	49 077 270 50 000 000	0 0	130 150 000 54 100 000	0 0
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur		426 466 393 0	1 008 733 607 0	0 0	1 435 200 000 0	0 0
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles		41 200 000 0	0 496 000 000	0 0	41 200 000 496 000 000	0 0
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR		3 719 500 792 361	70 670 500 1 107 639	0 0	74 390 000 1 900 000	0 0
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations		18 168 535 4 802 973	93 074 141 60 103 221	0 0	111 242 676 64 906 194	507 020 0
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)		40 317 334 0	890 082 666 674 300 000	0 0	930 400 000 674 300 000	0 0
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme		245 191 935 37 553 760	109 153 065 1 054 262 761	0 0	354 345 000 1 091 816 521	0 0
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN		500 000 0	0 17 000 000	0 0	500 000 17 000 000	0 0
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES		177 151 2 000 000	4 822 849 0	0 0	5 000 000 2 000 000	0 0
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD		0 5 307	0 205 094 693	0 0	0 205 100 000	0 0
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement		209 550 658 178 116 400	83 789 500 65 834 900	7 129 842 3 453 700	300 470 000 247 405 000	47 760 000 54 502 420
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA		90 865 658 82 791 300	680 000 250 000	3 014 342 3 283 700	94 560 000 86 325 000	47 760 000 54 502 420
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement		118 685 000 95 325 100	83 109 500 65 584 900	4 115 500 170 000	205 910 000 161 080 000	0 0
Totaux		7 584 374 357 1 419 023 396	15 870 694 801 22 970 108 068	59 759 502 3 777 568	23 514 828 660 24 392 909 032	160 331 984 54 502 420

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
06 – Dissuasion		875 043 181 713 408 258	3 770 156 819 4 565 868 811	0 0	4 645 200 000 5 279 277 069	2 000 000 0
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51		55 541 761 55 435 437	754 304 249 802 259 530	0 0	809 846 010 857 694 967	0 0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)		49 730 000 3 502 475	94 880 000 136 748 097	0 0	144 610 000 140 250 572	0 0
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation		0 0	543 710 000 619 306 371	0 0	543 710 000 619 306 371	0 0
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations		188 145 986 165 012 945	1 220 126 100 1 519 014 667	0 0	1 408 272 086 1 684 027 612	2 000 000 0
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations		405 135 509 403 419 829	517 248 021 516 519 866	0 0	922 383 530 919 939 695	0 0
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations		159 007 686 82 447 429	229 940 228 341 529 491	0 0	388 947 914 423 976 920	0 0
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G		17 482 239 3 590 143	409 948 221 630 490 789	0 0	427 430 460 634 080 932	0 0
07 – Commandement et maîtrise de l'information		761 339 772 726 545 060	1 851 903 545 2 036 324 001	44 420 2 590 631	2 613 287 737 2 765 459 692	24 091 710 58 000 000
07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud		0 0	0 698 228	0 0	0 698 228	0 0
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA		0 5 521 723	26 703 103 30 140 932	0 0	26 703 103 35 662 655	0 0
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)		26 581 357 64 492 195	246 898 982 214 283 588	0 0	273 480 339 278 775 783	3 826 710 0
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE		21 451 182 7 010 861	53 905 296 43 168 183	0 0	75 356 478 50 179 044	0 0
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique		57 227 873 52 773 247	25 632 579 20 552 790	0 0	82 860 452 73 326 037	0 0
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations		16 952 915 8 042 695	32 928 607 39 215 920	0 0	49 881 522 47 258 615	0 0
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)		35 160 531 19 276 674	71 386 531 80 274 392	0 0	106 547 062 99 551 066	0 0
07.30 – Communiquer - Cyber		42 897 434 58 192 864	127 742 641 138 042 287	0 0	170 640 075 196 235 151	0 0
07.35 – Communiquer - Autres opérations		97 610 884 115 813 513	97 290 672 60 846 297	0 0	194 901 556 176 659 810	280 000 0
07.36 – Communiquer - CONTACT		30 230 623 20 757 766	215 395 875 241 558 700	0 669 347	245 626 498 262 985 813	0 0
07.37 – Communiquer - DESCARTES		0 1 842 582	81 828 059 82 509 129	0 0	81 828 059 84 351 711	0 0
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		11 572 448 3 242 040	9 180 332 35 512 693	0 0	20 752 780 38 754 733	0 0
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire		129 029 849 102 302 157	327 037 404 253 211 603	0 0	456 067 253 355 513 760	11 225 000 36 000 000
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM		8 306 108 23 944 174	76 296 623 54 180 331	0 75 276	84 602 731 78 199 781	0 0
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace		0 21 577 437	34 951 292 27 003 477	0 0	34 951 292 48 580 914	0 0
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA		0 586 035	52 003 961 70 419 897	0 0	52 003 961 71 005 932	0 0
07.50 – Communiquer - Transmission		0 52 485 700	32 618 813 8 602 959	0 0	32 618 813 61 088 659	0 0
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR		5 666 474 1 460 007	12 888 243 7 272 987	0 0	18 554 717 8 732 994	0 0

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE		103 833 642 240 932	1 253 286 119 279 024	0	105 086 928 119 519 956	0 0
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens		104 655 968 52 771 725	119 470 939 271 622 450	44 420 1 846 008	224 171 327 326 240 183	22 000 000
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye		4 134 851 20 354 084	78 617 701 122 404 695	0 0	82 752 552 142 758 779	0 0
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		29 117 858 34 383 528	89 941 818 69 248 962	0 0	119 059 676 103 632 490	210 000 0
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA		6 006 302 5 295 255	11 090 528 28 675 852	0 0	17 096 830 33 971 107	0 0
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations		30 903 473 54 177 866	26 840 260 17 598 625	0 0	57 743 733 71 776 491	8 550 000 0
08 – Projection - mobilité - soutien		183 920 273 192 186 588	1 604 635 543 1 132 515 361	129 567 395 166	1 788 685 383 1 325 097 115	0 94 000 000
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)		9 726 621 11 487 380	237 956 513 283 686 749	0 132 755	247 683 134 295 306 884	0 36 000 000
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations		27 955 519 52 819 935	70 685 830 42 702 029	0 0	98 641 349 95 521 964	0 0
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP		3 296 496 10 161 287	18 680 146 25 441 502	0 0	21 976 642 35 602 789	0 0
08.45 – Assurer la mobilité - HIL		0 9 249 536	139 983 009 126 382 935	0 0	139 983 009 135 632 471	0 0
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar		114 416 0	149 433 0	0 0	263 849 0	0 0
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90		12 560 494 0	250 759 401 238 209 401	0 0	263 319 895 238 209 401	0 33 000 000
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations		38 051 655 45 106 480	69 024 848 51 498 283	0 0	107 076 503 96 604 763	0 0
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)		26 641 784 0	26 641 784 62 219 803	0 0	53 283 568 62 219 803	0 0
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT		0 880 004	3 517 996 7 920 036	0 0	3 517 996 8 800 040	0 0
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations		38 844 815 57 620 994	20 353 824 1 930 526	0 0	59 198 639 59 551 520	0 0
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT		26 598 869 3 829 146	527 780 064 167 178 554	0 0	554 378 933 171 007 700	0 25 000 000
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique		129 604 1 031 826	239 102 695 125 345 543	129 567 262 411	239 361 866 126 639 780	0 0
09 – Engagement et combat		1 811 550 261 1 123 437 882	3 333 451 879 4 847 771 209	29 588 309 6 056 529	5 174 590 449 5 977 265 620	85 973 254 329 000 000
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)		17 616 794 7 332 541	2 523 735 212 828	0 0	20 140 529 7 545 369	0 0
09.59 – Frapper à distance - RAFALE		380 435 554 235 323 987	819 049 675 1 442 904 507	0 0	1 199 485 229 1 678 228 494	85 573 254 203 000 000
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations		133 298 443 111 134 610	79 823 440 287 065 276	379 492 372 014	213 501 375 398 571 900	0 0
09.62 – Frapper à distance - SCAF		16 397 576 0	311 553 935 306 684 453	0 0	327 951 511 306 684 453	0 0
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions		176 126 412 160 398 724	38 511 651 67 259 030	0 0	214 638 063 227 657 754	0 0
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)		4 760 475 2 046 980	516 519 331 451	0 0	5 276 994 2 378 431	0 0
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE		18 188 129 131 426 044	251 725 558 74 810 334	2 704 636 2 556 988	272 618 323 208 793 366	0 28 000 000
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)		18 475 806 8 998 012	12 653 907 24 341 900	0 0	31 129 713 33 339 912	0 0
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet		15 230 012 0	32 641 121 74 576 131	0 0	47 871 133 74 576 131	0 0
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)		21 883 850 616 180	313 292 001 15 647 969	2 974 226 209 372	338 150 077 16 473 521	0 0

Action / Sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
LF1 2023 PLF 2024					
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda	4 621 947 3 003 843	660 606 836 637 573 001	0 0	665 228 783 640 576 844	0 47 000 000
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales	197 717 206 180 490 965	153 682 068 200 181 887	22 039 316 0	373 438 590 380 672 852	0 0
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION	693 947 063 158 749 920	102 463 776 947 814 273	0 0	796 410 839 1 106 564 193	0 0
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000	37 363 190 40 718 821	36 248 342 38 533 702	0 0	73 611 532 79 252 523	0 0
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes	27 686 205 33 398 067	120 169 927 152 347 292	0 0	147 856 132 185 745 359	400 000 0
09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal	0 9 842	0 88 576	0 0	0 98 418	0 0
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F	0 0	62 021 571 105 070 166	1 275 978 2 845 014	63 297 549 107 915 180	0 0
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF	10 121 918 2 065 797	69 968 154 36 298 916	214 661 73 141	80 304 733 38 437 854	0 0
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2	16 633 671 25 606 707	20 786 129 22 050 350	0 0	37 419 800 47 657 057	0 0
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP	15 136 179 14 441 646	15 136 179 57 766 581	0 0	30 272 358 72 208 227	0 0
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire	5 909 831 7 675 196	230 077 355 356 212 586	0 0	235 987 186 363 887 782	0 51 000 000
10 – Protection et sauvegarde	280 673 122 201 225 716	620 726 704 817 274 166	0 0	901 399 826 1 018 499 882	507 020 19 000 000
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA	27 998 883 28 576 446	23 800 657 21 419 828	0 0	51 799 540 49 996 274	0 0
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur	52 690 997 1 916 591	61 395 927 138 821 783	0 0	114 086 924 140 738 374	0 0
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles	85 488 724 98 126 372	93 497 557 66 308 234	0 0	178 986 281 164 434 606	0 19 000 000
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR	8 038 649 17 355 942	105 995 285 145 534 723	0 0	114 033 934 162 890 665	0 0
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations	8 460 133 6 581 343	63 509 748 73 730 782	0 0	71 969 881 80 312 125	507 020 0
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)	7 722 442 0	166 508 363 133 471 943	0 0	174 230 805 133 471 943	0 0
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme	87 143 889 45 827 939	79 732 506 209 683 534	0 0	166 876 395 255 511 473	0 0
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN	2 131 544 0	462 616 6 878 021	0 0	2 594 160 6 878 021	0 0
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES	62 321 1 640 298	1 696 676 0	0 0	1 758 997 1 640 298	0 0
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD	935 540 1 200 785	24 127 369 21 425 318	0 0	25 062 909 22 626 103	0 0
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	180 395 386 160 168 987	69 550 932 62 310 980	7 826 033 3 273 153	257 772 351 225 753 120	47 760 000 54 502 420
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA	75 136 307 70 614 883	946 572 179 702	1 472 012 3 108 847	77 554 891 73 903 432	47 760 000 54 502 420
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement	105 259 079 89 554 104	68 604 360 62 131 278	6 354 021 164 306	180 217 460 151 849 688	0 0
Totaux	4 092 921 995 3 116 972 491	11 250 425 422 13 462 064 528	37 588 329 12 315 479	15 380 935 746 16 591 352 498	160 331 984 554 502 420

Équipement des forces

Programme n° 146 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026			
3 - Dépenses de fonctionnement	7 584 374 357 1 419 023 396 1 200 000 000 1 250 000 000	49 760 000 54 502 420 8 000 000 2 000 000	4 092 921 995 3 116 972 491 3 552 210 245 3 992 598 984	49 760 000 54 502 420 38 643 333 9 920 348
5 - Dépenses d'investissement	15 870 694 801 22 970 108 068 25 400 000 000 23 400 000 000	110 571 984 110 571 984 196 000 000 50 000 000	11 250 425 422 13 462 064 528 15 232 703 672 17 121 193 008	110 571 984 500 000 000 165 711 597 42 540 758
6 - Dépenses d'intervention	59 759 502 3 777 568 4 000 000 4 000 000	505 016 499 635	37 588 329 12 315 479 13 796 386 15 506 807	150 086 38 530
Totaux	23 514 828 660 24 392 909 032 26 604 000 000 24 654 000 000	160 331 984 54 502 420 204 505 016 52 499 635	15 380 935 746 16 591 352 498 18 798 710 303 21 129 298 799	160 331 984 554 502 420 204 505 016 52 499 636

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2023 PLF 2024			
3 – Dépenses de fonctionnement	7 584 374 357 1 419 023 396	49 760 000 54 502 420	4 092 921 995 3 116 972 491	49 760 000 54 502 420
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 584 374 357 1 419 023 396	49 760 000 54 502 420	4 092 921 995 3 116 972 491	49 760 000 54 502 420
5 – Dépenses d'investissement	15 870 694 801 22 970 108 068	110 571 984	11 250 425 422 13 462 064 528	110 571 984 500 000 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 870 694 801 22 970 108 068	110 571 984	11 250 425 422 13 462 064 528	110 571 984 500 000 000
6 – Dépenses d'intervention	59 759 502 3 777 568		37 588 329 12 315 479	
64 – Transferts aux autres collectivités	59 759 502 3 777 568		37 588 329 12 315 479	
Totaux	23 514 828 660 24 392 909 032	160 331 984 54 502 420	15 380 935 746 16 591 352 498	160 331 984 554 502 420

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
06 – Dissuasion	0	3 679 047 282	3 679 047 282	0	5 279 277 069	5 279 277 069
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51	0	254 055 606	254 055 606	0	857 694 967	857 694 967
06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51	0	0	0	0	0	0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)	0	60 280 000	60 280 000	0	140 250 572	140 250 572
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation	0	660 921 742	660 921 742	0	619 306 371	619 306 371
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations	0	1 705 413 900	1 705 413 900	0	1 684 027 612	1 684 027 612
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations	0	514 503 061	514 503 061	0	919 939 695	919 939 695
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations	0	483 872 973	483 872 973	0	423 976 920	423 976 920
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G	0	0	0	0	634 080 932	634 080 932
07 – Commandement et maîtrise de l'information	0	4 604 751 816	4 604 751 816	0	2 765 459 692	2 765 459 692
07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud	0	10 000 000	10 000 000	0	698 228	698 228
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA	0	10 000 000	10 000 000	0	35 662 655	35 662 655
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)	0	15 000 000	15 000 000	0	278 775 783	278 775 783
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE	0	33 270 680	33 270 680	0	50 179 044	50 179 044
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique	0	4 089 998	4 089 998	0	73 326 037	73 326 037
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations	0	147 816 778	147 816 778	0	47 258 615	47 258 615
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)	0	68 500 000	68 500 000	0	99 551 066	99 551 066
07.30 – Communiquer - Cyber	0	541 100 000	541 100 000	0	196 235 151	196 235 151
07.35 – Communiquer - Autres opérations	0	717 100 000	717 100 000	0	176 659 810	176 659 810
07.36 – Communiquer - CONTACT	0	0	0	0	262 985 813	262 985 813
07.37 – Communiquer - DESCARTES	0	230 000 000	230 000 000	0	84 351 711	84 351 711
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	0	87 789 751	87 789 751	0	38 754 733	38 754 733
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire	0	100 056 314	100 056 314	0	355 513 760	355 513 760

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM	0	10 000	10 000	0	78 199 781	78 199 781
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	0	1 210 000 000	1 210 000 000	0	48 580 914	48 580 914
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	0	150 000 000	150 000 000	0	71 005 932	71 005 932
07.50 – Communiquer - Transmission	0	487 000 000	487 000 000	0	61 088 659	61 088 659
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR	0	0	0	0	8 732 994	8 732 994
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE	0	96 400 000	96 400 000	0	119 519 956	119 519 956
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	0	564 281 474	564 281 474	0	326 240 183	326 240 183
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	0	9 900 000	9 900 000	0	142 758 779	142 758 779
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	0	42 799 680	42 799 680	0	103 632 490	103 632 490
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA	0	13 300 000	13 300 000	0	33 971 107	33 971 107
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	0	66 337 141	66 337 141	0	71 776 491	71 776 491
08 – Projection - mobilité - soutien	0	4 073 753 381	4 073 753 381	0	1 325 097 115	1 325 097 115
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	0	77 689 191	77 689 191	0	295 306 884	295 306 884
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations	0	11 201 398	11 201 398	0	95 521 964	95 521 964
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP	0	2 104 850 000	2 104 850 000	0	35 602 789	35 602 789
08.45 – Assurer la mobilité - HIL	0	39 100 000	39 100 000	0	135 632 471	135 632 471
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar	0	0	0	0	0	0
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	0	435 000 000	435 000 000	0	238 209 401	238 209 401
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	0	272 757 074	272 757 074	0	96 604 763	96 604 763
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	0	0	0	0	62 219 803	62 219 803
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT	0	125 000 000	125 000 000	0	8 800 040	8 800 040
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	0	358 155 718	358 155 718	0	59 551 520	59 551 520
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	0	0	0	0	171 007 700	171 007 700
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique	0	650 000 000	650 000 000	0	126 639 780	126 639 780
09 – Engagement et combat	0	9 180 828 838	9 180 828 838	0	5 977 265 620	5 977 265 620
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)	0	0	0	0	7 545 369	7 545 369
09.59 – Frapper à distance - RAFALE	0	912 437 180	912 437 180	0	1 678 228 494	1 678 228 494
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations	0	1 016 353 960	1 016 353 960	0	398 571 900	398 571 900
09.62 – Frapper à distance - SCAF	0	0	0	0	306 684 453	306 684 453
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions	0	507 198 812	507 198 812	0	227 657 754	227 657 754
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)	0	0	0	0	2 378 431	2 378 431
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE	0	32 060 001	32 060 001	0	208 793 366	208 793 366
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)	0	0	0	0	33 339 912	33 339 912
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet	0	1 181 000 000	1 181 000 000	0	74 576 131	74 576 131

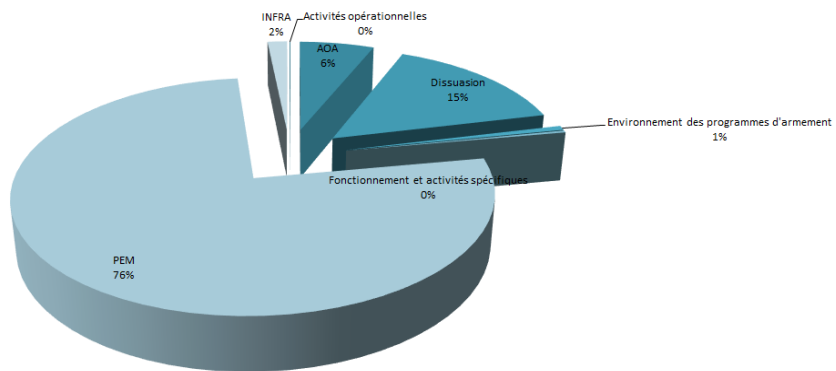
Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)	0	22 000 000	22 000 000	0	16 473 521	16 473 521
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda	0	0	0	0	640 576 844	640 576 844
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales	0	413 826 984	413 826 984	0	380 672 852	380 672 852
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION	0	3 388 000 000	3 388 000 000	0	1 106 564 193	1 106 564 193
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000	0	62 000 000	62 000 000	0	79 252 523	79 252 523
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes	0	305 805 601	305 805 601	0	185 745 359	185 745 359
09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal	0	33 120 000	33 120 000	0	98 418	98 418
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F	0	0	0	0	107 915 180	107 915 180
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF	0	1 033 500 000	1 033 500 000	0	38 437 854	38 437 854
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2	0	33 526 300	33 526 300	0	47 657 057	47 657 057
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP	0	0	0	0	72 208 227	72 208 227
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire	0	240 000 000	240 000 000	0	363 887 782	363 887 782
10 – Protection et sauvegarde	0	2 607 122 715	2 607 122 715	0	1 018 499 882	1 018 499 882
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA	0	54 100 000	54 100 000	0	49 996 274	49 996 274
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur	0	0	0	0	140 738 374	140 738 374
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles	0	496 000 000	496 000 000	0	164 434 606	164 434 606
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR	0	1 900 000	1 900 000	0	162 890 665	162 890 665
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations	0	64 906 194	64 906 194	0	80 312 125	80 312 125
10.80 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens – Alerte Avancée	0	0	0	0	0	0
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)	0	674 300 000	674 300 000	0	133 471 943	133 471 943
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme	0	1 091 816 521	1 091 816 521	0	255 511 473	255 511 473
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN	0	17 000 000	17 000 000	0	6 878 021	6 878 021
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES	0	2 000 000	2 000 000	0	1 640 298	1 640 298
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD	0	205 100 000	205 100 000	0	22 626 103	22 626 103
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	0	247 405 000	247 405 000	0	225 753 120	225 753 120
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA	0	86 325 000	86 325 000	0	73 903 432	73 903 432
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement	0	161 080 000	161 080 000	0	151 849 688	151 849 688
12 – Parts étrangères et programmes civils	0	0	0	0	0	0
12.96 – Parts étrangères	0	0	0	0	0	0
12.97 – Programmes civils	0	0	0	0	0	0

Équipement des forces

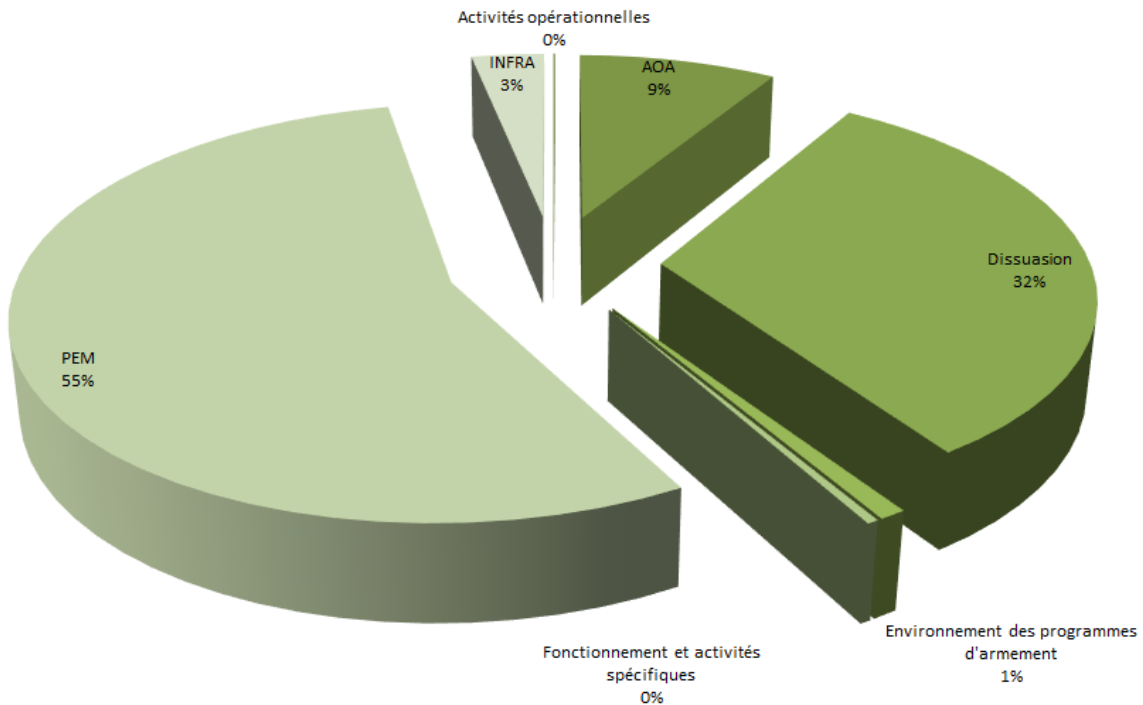
Programme n° 146 | Justification au premier euro

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
13 – Soutien à l'effort de défense de pays tiers	0	0	0	0	0	0
Total	0	24 392 909 032	24 392 909 032	0	16 591 352 498	16 591 352 498

Répartition des crédits par OS - AE 2024



Répartition des crédits par OS - CP 2024



SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (en M€)

TBF1t	Répartition des crédits par OS - AE 2024					Répartition des crédits par OS - CP 2024					
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6		Titre 7	Total
Opérations stratégiques											
Activités opérationnelles	15,98	-	-	-	15,98	11,80	-	-		-	11,80
AOA	759,83	731,77	0,32	-	1 491,92	737,01	708,93	0,42		-	1 446,37
Dissuasion	425,80	3 253,25	-	-	3 679,05	713,41	4 565,87	-		-	5 279,28
Environnement des programmes d'armement	91,45	63,73	0,17	-	155,35	83,84	60,30	0,16		-	144,30
Fonctionnement et activités spécifiques	66,81	0,25	3,28	-	70,35	58,81	0,18	3,11		-	62,10
PEM	50,04	18 538,37	0,01	-	18 588,42	1 471,12	7 635,78	8,62		-	9 115,52
INFRA	9,11	382,74	-	-	391,85	40,98	491,01	-		-	531,99
	1 419,02	22 970,11	3,78	-	24 392,91	3 116,97	13 462,06	12,32		-	16 591,35

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS SUR TF (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024
AOA	19,01	-	19,01	-
Dissuasion	2 391,50	219,33	2 610,83	770,88
PEM	20 269,48	18 344,00	38 613,48	13 308,97
INFRA	798,04	305,00	1 103,04	393,58
Total	23 478,03	18 868,33	42 346,36	14 473,42

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements				Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
Activités opérationnelles	20,82			12,12	8,70	-	-	-	-	20,82
		15,20		5,14	5,47	4,59	-	-	-	15,20
			17,77		3,20	10,55	4,02	-	-	17,77
AOA	2 988,36			1 260,06	668,10	377,05	248,11	435,04	877 077 360,00	2 988,36
		1 711,02		351,63	642,91	367,59	181,59	167,29	-	1 711,02
			1 491,92		315,44	545,37	356,38	274,74	-	1 491,92
Dépenses hors dotations budgétaires	7,51			4,39	1,51	-	-	1,61	1 610 388,00	7,51
		10,11		6,11	4,00	-	-	-	-	10,11
			10,11		4,60	5,51	-	-	-	10,11
Dissuasion	9 712,18			3 062,39	2 183,09	1 785,51	1 175,10	1 506,09	2 774 345 298,00	9 712,18
		5 098,48		1 831,73	1 393,70	909,50	414,04	549,52	-	5 098,48
			4 230,59		1 879,39	1 099,83	532,63	718,74	-	4 230,59
Environnement des programmes d'armement	236,68			113,86	38,02	23,60	16,09	45,12	75 541 589,00	236,68
		170,42		42,14	68,94	29,30	17,02	13,02	-	170,42
			155,35		42,35	65,33	30,27	17,40	-	155,35
Fonctionnement et activités spécifiques	220,53	-	-	164,07	33,26	8,30	4,00	10,90	220,53	220,53
	-	212,56	-	144,13	32,19	26,54	2,00	7,70	212,56	212,56
	-	-	112,95	-	45,25	38,08	24,11	5,51	112,95	112,95
PEM	38 619,36			9 051,58	6 457,87	5 000,68	4 321,06	13 788,18	28 837 627 177,00	38 619,36
		18 420,31		2 822,80	2 557,82	2 078,96	1 904,05	9 056,67	-	18 420,31

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total	
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
			13 553,38		2 814,78	2 563,34	2 182,49	5 992,77	-	13 553,38
INFRA	1 213,89	-	-	483,41	385,74	210,87	47,58	86,29	179 001 045,00	1 213,89
	-	484,19	-	113,88	137,48	124,28	78,46	30,09	-	484,19
	-	-	480,43	-	107,73	152,66	157,42	62,61	-	480,43
Total	53 019,32	26 122,28	20 052,50	19 469,41	19 831,53	15 427,45	11 696,40	32 769,31		99 194,10
	Somme Eng.		99 194,10	Somme paiements						99 194,10

TABLEAU DES FdC-AdP (EN €)

TBF1n OS	Prévisions de crédits 2024	
	AE	CP
AOA	-	-
PEM	-	500 000 000
DIS	-	-
DHDB	10 110 000	10 110 000
FAS	42 602 420	42 602 420
AOP	1 790 000	1 790 000
Total	54 502 420	554 502 420

Dépenses pluriannuelles

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2023

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 (RAP 2022)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2022 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2023 + Reports 2022 vers 2023 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023
53 575 934 401	0	48 252 740 602	15 753 816 457	59 672 188 895

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP au-delà de 2026
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023	CP demandés sur AE antérieures à 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE antérieures à 2024
59 672 188 895	14 618 783 078 0	10 946 780 546	8 409 094 500	25 697 530 771
AE nouvelles pour 2024 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2024 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2024	Estimation des CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024
24 392 909 032 54 502 420	1 972 569 420 554 502 420	4 480 670 869	3 287 306 466	14 152 362 277
Totaux	17 145 854 918	15 427 451 415	11 696 400 966	39 849 893 048

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2024

CP 2024 demandés sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2025 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024	CP au-delà de 2026 sur AE nouvelles en 2024 / AE 2024
10,34 %	18,33 %	13,45 %	57,89 %

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION (15,1 %)

06 – Dissuasion

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	3 679 047 282	3 679 047 282	0
Crédits de paiement	0	5 279 277 069	5 279 277 069	0

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t	AE (M€)					CP (M€)					
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
DIS	425,80	3 253,25	-	-	-	3 679,05	713,41	4 565,87	-	-	5 279,28
Total	425,80	3 253,25	-	-	-	3 679,05	713,41	4 565,87	-	-	5 279,28

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
DIS	2 391,50	219,33	2 610,83	770,88	1 839,96
Total	2 391,50	219,33	2 610,83	770,88	1 839,96

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
DIS	9 712,18	-	-	3 062,39	2 183,09	1 785,51	1 175,10	1 506,09	9 712,18
	-	5 098,48	-	1 831,73	1 393,70	909,50	414,04	549,52	5 098,48
	-	-	4 230,59	-	1 879,39	1 099,83	532,63	718,74	4 230,59
Total	9 712,18	5 098,48	4 230,59	4 894,12	5 456,17	3 794,84	2 121,77	2 774,35	19 041,25
	Somme des engts			19 041,25	Somme des paiements				19 041,25

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	425 798 491	713 408 258
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	425 798 491	713 408 258
Dépenses d'investissement	3 253 248 791	4 565 868 811
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 253 248 791	4 565 868 811
Total	3 679 047 282	5 279 277 069

SOUS-ACTION**06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51****OPÉRATION : M51****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

La sous-action comprend le programme de missile M51 ainsi que le développement et la production de sa charge utile.

Le M51 est un missile nucléaire stratégique à têtes multiples, à capacité intercontinentale, emporté sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ce missile évolue par incréments pour assurer le maintien à long terme de l'efficacité de la composante océanique de dissuasion. Cette évolution assure en outre le maintien des compétences industrielles de conception et de production.

Le missile M51 se décline actuellement en deux versions M51.1 et M51.2. Les travaux portant sur la troisième version (M51.3) ont été lancés en 2014. La préparation de la quatrième version (M51.4) a été engagée en 2022.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Lots de missiles	3	3	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Maître d'œuvre industriel du programme missile : ArianeGroup.

Sur le plan industriel, ce programme a des liens avec l'activité lanceurs spatiaux civils de la famille Ariane, ces derniers étant aussi fabriqués par ArianeGroup.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
M51	Mise en service du M51.1	septembre 2010	2010
	Lancement des travaux de développement du M51.2	juillet 2010	2010
	Lancement de la production du M51.2	mai 2012	2012
	Lancement des travaux de développement du M51.3	août 2014	2014
	Mise en service du M51.2	septembre 2016	2016
	Lancement de la production du M51.3	juin 2019	2019

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
M51	Commandes	3 lots				3 lots
	Livraisons	3 lots				3 lots

Dans sa logique incrémentale, le programme M51 prévoit que les lots livrés fassent l'objet d'évolutions pour disposer de missiles dans différentes versions M51.2 et M51.3, après la livraison des lots M51.1.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	-	254 055 606	254 055 606	857 694 967
	Total	-	254 055 606	254 055 606	857 694 967

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Dissuasion : composante océanique	308,83	-	308,83	179,06	129,77
	Total	308,83	-	308,83	179,06	129,77

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	1 287,36			535,69	416,02	226,21	49,46	59,97	1 287,36
				1 124,28		279,74	273,84	109,33	138,49	322,88	1 124,28
					433,11		196,57	172,75	27,28	36,51	433,11
		Total	1 287,36	1 124,28	433,11	815,43	886,43	508,29	215,24	419,36	2 844,75
				Somme des engts	2 844,75				Somme des paiements	2 844,75	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- la poursuite des travaux de développement et de production de la version M51.3 ;
- ainsi que des travaux de préparation de la version M51.4.

SOUS-ACTION

06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51

OPÉRATION : SNLE NG : ADAPTATION M51 DES SNLE NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme « Adaptation M51 des SNLE » consiste à adapter les sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) de type Le Triomphant (SNLE NG) au missile M51. Ce programme concerne trois des quatre SNLE en service. Le SNLE *Le Terrible* a été construit directement en version M51. Il comprend :

- le développement de la composante embarquée du système d'armes de dissuasion M51 (CESAD M51) avec notamment la construction puis l'exploitation des moyens d'essais afférents ;
- l'approvisionnement et la mise en place de cette CESAD M51 à bord des SNLE NG *Le Triomphant*, *Le Téméraire* et *Le Vigilant*, ainsi que la fourniture de la logistique initiale à terre ;
- l'adaptation au M51 du centre d'entraînement des forces sousmarines.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Adaptation M51 des SNLE NG	3	3	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre est assurée par Naval Group avec comme principal sous-traitant la société CNIM.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Adaptation M51	Dossier de lancement de la réalisation du programme Adaptation M51 approuvé par le ministre de la défense	2000	2000
	Commande de la réalisation de la première adaptation (« <i>Le Vigilant</i> »)	juillet 2010	2010
	Commande de la réalisation de l'adaptation du « <i>Triomphant</i> »	juillet 2012	2012
	Livraison de l'adaptation du « <i>Vigilant</i> »	juin 2013	2013
	Commande de l'adaptation du « <i>Téméraire</i> »	août 2015	2015
	Livraison de l'adaptation du « <i>Triomphant</i> »	mars 2016	2016
	Livraison de l'adaptation du « <i>Téméraire</i> »	juin 2020	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Adaptation M51	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	-	-	-	-
ACT	Adaptation M51 des SNLE NG	-	-	-	-
Total		-	-	-	-

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Dissuasion : composante océanique	3,76	-	3,76	-	3,76
ACT	Adaptation M51 des SNLE NG	38,46	-	38,46	-	38,46
Total		42,23	-	42,23	-	42,23

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	0,18			0,18	-	-	-	-	-	0,18
				6,50		6,50	-	-	-	-	-	6,50
					-		-	-	-	-	-	-
DIS	ACT	Adaptation M51 des SNLE NG	7,36			2,70	-	-	-	4,66		7,36
				6,89		6,89	-	-	-	-	-	6,89
					-		-	-	-	-	-	-
Total			7,54	13,39	0,00	16,27	0,00	0,00	0,00	4,66		20,93
			Somme des engts		20,93	Somme des paiements					20,93	

SOUS-ACTION

06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)

OPÉRATION : ASMPA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action concerne :

- le programme de missile airsol moyenne portée amélioré (ASMPA), entré en service en 2009 sur Mirage 2000N K3 et en 2010 sur Rafale, et qui emporte la charge nucléaire de nouvelle génération TNA (tête nucléaire aéroportée) ; ce programme est clos depuis 2012, et le dernier escadron de Mirage 2000N a été retiré du service en 2018 ;
- la rénovation à mi-vie du missile ASMPA, dont la réalisation a été lancée en 2016.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ASMPA RMV – lots de missiles	3	3	

III – ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel est MBDA France.

Les principaux sous-traitants et coopérants sont Dassault Aviation, Roxel, Thales, ASB et Daher Lhotellier.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASMPA RMV	Lancement du stade d'orientation	août 2012	juillet 2012
	Lancement du stade d'élaboration	juillet 2014	juillet 2014
	Lancement du stade de réalisation	novembre 2016	décembre 2016

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
ASMPA RMV	Commandes	3 lots				3 lots
	Livraisons			1 lot	2 lots	3 lots

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante aéroportée	-	60 280 000	60 280 000	140 250 572
Total		-	60 280 000	60 280 000	140 250 572

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Dissuasion : composante aéroportée	203,53	-	203,53	33,70	169,83
Total		203,53	-	203,53	33,70	169,83

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	285,48			116,10	60,74	46,68	23,67	38,29	285,48
				63,49		37,62	21,20	3,38	1,29	-	63,49
					93,98		63,01	20,95	3,45	6,57	93,98
Total			285,48	63,49	93,98	153,72	144,95	71,01	28,41	44,86	442,95
			Somme des engts		442,95	Somme des paiements					442,95

Les principaux engagements et paiements prévus en 2024 couvrent la poursuite de la réalisation de la rénovation du vecteur dont la livraison du premier lot.

SOUS-ACTION

06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation

OPÉRATION : SIMULATION

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La sous-action couvre l'acquisition et le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des moyens (outils numériques et expérimentaux) et les études concourant à la garantie de la fiabilité de fonctionnement et de la sûreté des charges nucléaires à la suite de l'arrêt des essais nucléaires. Cette activité est indispensable au maintien sur le long terme de la capacité nationale de dissuasion nucléaire.

Les travaux comprennent notamment la réalisation du laser mégajoule (LMJ), des installations radiographiques et hydrodynamiques franco-britanniques (programme EPURE/TEUTATES) et l'acquisition de supercalculateurs.

II - Aspects industriels et commerciaux

Les travaux sont confiés à la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

III – ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Simulation numérique	-	660 921 742	660 921 742	619 306 371
Total		-	660 921 742	660 921 742	619 306 371

3.2 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
DIS	OB	Simulation numérique	295,63			148,61	44,08	75,16	13,34	14,44	295,63
				599,46		416,00	149,67	33,79	-	-	599,46
					660,92		446,31	165,23	49,38	-	660,92
Total			295,63	599,46	660,92	564,61	640,06	274,18	62,72	14,44	1 556,01
			Somme des engts			Somme des paiements					1 556,01

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- la montée en puissance progressive de l'installation LMJ ;
- la qualification et l'exploitation des installations radiographiques et hydrodynamiques dans le cadre du programme franco-britannique EPURE/TEUTATES ;
- l'exploitation des supercalculateurs et la recherche et développement pour les générations suivantes ;
- la poursuite des études scientifiques et technologiques, des modélisations et intégrations dans des codes de calcul et des expérimentations contribuant à améliorer les standards de simulation numérique nécessaires à la garantie de la dissuasion.

SOUS-ACTION

06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations

OPÉRATION : DISSUASION – AUTRES OPÉRATIONS**I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

Cette sous-action regroupe les travaux et opérations visant à :

- maintenir la crédibilité technique de la dissuasion des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type « Le Triomphant » en service ;
- fournir aux composantes aérienne et océanique des forces stratégiques les moyens nécessaires à la mission de dissuasion ;
- maintenir sur le long terme la capacité nationale de dissuasion.

Elle comprend notamment :

Pour la composante océanique :

- les opérations nécessaires à l'adaptation opérationnelle des sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE) depuis l'admission au service actif du *Triomphant*, premier SNLE de nouvelle génération de la série ;
- le démantèlement nucléaire et la déconstruction des coques des SNLE type « Le Redoutable M4 » ;
- le démantèlement du système d'armes M45 et des installations associées ;
- les opérations de mise à hauteur et de maintien à niveau des infrastructures et équipements de Cherbourg nécessaires aux sous-marins nucléaires en construction ou en démantèlement et déconstruction ;
- l'entretien et l'adaptation des moyens d'essai à terre de la propulsion nucléaire navale.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Pour la composante aéroportée :

- les travaux et opérations visant à renouveler le missile ASMPA au-delà de l'horizon 2030 pour assurer la crédibilité technique de la dissuasion, avec le programme ASN4G ;
- des travaux d'infrastructure dédiés à la composante aéroportée ;
- les rénovations de l'avionique des ravitailleurs C135 FR et KC-135 R (conformité à la réglementation de la circulation aérienne générale), ainsi que l'application à ces appareils de diverses modifications nécessaires pour la réalisation des missions ou la sécurité des vols. La réalisation du successeur de ces ravitailleurs (le MRTT) est comprise dans la sous-action 08-55.

Pour les deux composantes :

- les opérations de modernisation des moyens d'essais étatiques incluant le bâtiment d'expérimentation et de mesure (BEM) *Monge* ;
- la production et le recyclage des matières nucléaires pour les armes nucléaires et les chaufferies.

II – CIBLE

Pour le programme ASN4G, successeur de l'ASMPA, la cible sera définie lors du lancement de la phase de réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Pour le domaine de la composante océanique, les industriels concernés sont principalement les sociétés ArianeGroup, Naval Group, Safran, TechnicAtome et Thales.

Pour le domaine de la composante aéroportée, les travaux concernant l'ASN4G sont réalisés sous maîtrise d'œuvre MBDA.

Pour les infrastructures dédiées à la composante aéroportée, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du service d'infrastructure de la défense (SID).

Les chaufferies nucléaires et armes nucléaires sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASN4G	Lancement de l'incrément 1 de la phase de préparation	Mai 2018	mai 2018
	Lancement de l'incrément 2 de la phase de préparation	Janvier 2021	janvier 2021

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Pour le programme ASN4G, l'échéancier commandes-livraisons sera défini lors du lancement de la phase de réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	9 334 051	454 375 778	463 709 829	364 711 954
OB	Nucléaire	-	1 183 964 071	1 183 964 071	1 004 771 309
OB	Dissuasion : composante aéroportée	-	56 140 000	56 140 000	312 779 577
OB	Aviation de transport et de ravitaillement	-	1 600 000	1 600 000	1 764 772
Total		9 334 051	1 696 079 849	1 705 413 900	1 684 027 612

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Dissuasion : composante océanique	92,29	9,33	101,63	50,59	51,04
OB	Dissuasion : composante aéroportée	596,47	-	596,47	157,31	439,16
Total		688,76	9,33	698,10	207,90	490,20

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	805,30			291,05	206,35	141,51	108,54	57,86	805,30
				376,13		85,97	100,75	87,50	43,55	58,36	376,13
					504,96		69,83	84,87	69,10	281,15	504,96
DIS	OB	Nucléaire	631,82			259,36	172,22	137,97	30,93	31,34	631,82
				1 142,65		548,92	292,14	253,59	47,97	0,03	1 142,65
					1 183,96		574,07	269,20	170,51	170,18	1 183,96
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	869,12			248,19	250,04	190,71	146,01	34,17	869,12
				138,05		22,72	31,52	33,67	26,40	23,74	138,05
					213,45		41,70	49,89	71,46	50,40	213,45
DIS	OB	Aviation de transport et de ravitaillement	0,46			0,14	0,12	0,01	-	0,20	0,46
				1,51		0,60	0,91	-	-	-	1,51
					1,60		0,80	0,80	-	-	1,60
Total			2 306,70	1 658,35	1 903,98	1 456,95	1 740,45	1 249,72	714,47	707,42	5 869,02
			Somme des engts			Somme des paiements					5 869,02

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- les évolutions techniques sur les SNLE en service, les travaux de déconstruction des coques des SNLE type « Le Redoutable » et de démantèlement des missiles M45, les investissements et mises à hauteur des installations du port de Cherbourg destinées aux sous-marins nucléaires, ainsi que des travaux de modernisation des moyens d'essais étatiques ;
- la poursuite des travaux de préparation du système de missile ASN4G ;
- la poursuite des études d'implantation des infrastructures d'accueil et de mise en œuvre de l'ASN4G ;
- des travaux d'infrastructure dédiée à la composante aéroportée en particulier pour l'accueil des MRTT sur les bases aériennes de la dissuasion ;
- les études scientifiques et technologiques dans le domaine de la propulsion nucléaire ;

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

- l'exploitation et la modernisation de l'outil industriel du CEA/DAM, pour répondre notamment aux besoins futurs de production et de recyclage des matières nucléaires.

SOUS-ACTION

06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations

OPÉRATION : DISSUASION - SOUTIEN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe les travaux et opérations visant à assurer l'entretien et le soutien des moyens des forces aériennes et navales nécessaires à la réalisation de la mission de dissuasion.

La sous-action comprend le soutien en service :

- des missiles MSBS M51 (têtes nucléaires comprises), réalisés au titre de la sous-action 14 ;
- du système d'armes air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA), réalisé au titre de la sous-action 17 ;
- des moyens de transport spéciaux.

Les performances concernent essentiellement la disponibilité opérationnelle des systèmes. En ce qui concerne les transports spéciaux, la sous-action intègre également le renouvellement des moyens.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Pour le M51, le maître d'œuvre est ArianeGroup (hors têtes nucléaires).

Pour l'ASMPA, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre MBDA France (hors têtes nucléaires).

Pour les têtes nucléaires M51 et ASMPA, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

Pour les transports spéciaux, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre des fournisseurs des véhicules, dont INEO Défense (groupe Équans).

III – ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	-	401 383 061	401 383 061	777 908 777
OB	Dissuasion : composante aéroportée	-	113 120 000	113 120 000	142 030 918
	Total	-	514 503 061	514 503 061	919 939 695

3.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Dissuasion : composante océanique	0,01	-	0,01	-	0,01
	Total	0,01	-	0,01	-	0,01

3.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	1 990,53			653,16	291,21	253,80	219,55	572,83	1 990,53
				910,47		184,96	304,62	257,18	94,35	69,36	910,47
					401,38		208,15	149,18	20,15	23,91	401,38
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	170,28			92,64	55,61	17,71	4,32	-	170,28
				173,81		31,80	64,23	36,30	12,94	28,54	173,81
					113,12		26,95	45,38	23,50	17,29	113,12
Total			2 160,81	1 084,28	514,50	962,56	950,76	759,55	374,80	711,92	3 759,60
			Somme des engts			Somme des paiements					3 759,60

SOUS-ACTION

06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations

OPÉRATION : DISSUASION - POSTURE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action assure :

- le soutien en service des systèmes de transmissions nucléaires actuels et leur renouvellement ;
- la contribution, au plan national, à la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire et aux engagements internationaux de la France.

Pour cela elle recouvre :

- le soutien en service du réseau maillé durci « RAMSES », le traitement des obsolescences du réseau et des principaux équipements de commutation, ainsi que les travaux de modernisations de ce réseau (ANUBIS) ;
- le soutien en service du système de dernier recours et la réalisation du programme successeur (SYDEREC NG) ;
- le soutien en service et la modernisation des centres de transmissions de la marine mis en œuvre principalement au profit des forces nucléaires océaniques (TRANSOUM) ;
- la modernisation des moyens de communication propres à la composante aéroportée (TRANSAERO) ;
- la réalisation d'expertises en matière de techniques ou des systèmes proliférants et la participation aux travaux des organisations internationales ;
- les dépenses d'infrastructure liées au programme HERMES, concernant les sites dédiés aux transmissions stratégiques.

Cette sous-action contribue également à la modernisation des moyens de télécommunications fixes permettant le fonctionnement des chaînes critiques nécessaires à la permanence du commandement (service de communication résilient du programme DESCARTES), en complément de la sous-action n° 37 de l'action 7 : Communiquer – DESCARTES.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Pour les systèmes de transmissions nucléaires, le maître d'œuvre est Thales SIX GTS France.

Les travaux relevant des techniques nucléaires sont confiés à la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

Les travaux liés aux infrastructures sont confiés au Service d'Infrastructure de la Défense (SID).

III - CALENDRIER - DATES CLÉS

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
TRANSOUM	Lancement du stade de réalisation	avril 2013	avril 2013
SYDEREC NG	Lancement du stade d'orientation	août 2012	août 2012
	Lancement du stade d'élaboration	août 2015	décembre 2014
	Lancement du stade de réalisation	décembre 2018	Décembre 2018
TRANSAERO	Lancement du stade d'orientation	août 2015	août 2014
	Lancement du stade d'élaboration des incréments ultérieurs	décembre 2018	4 ^e trimestre 2017
	Lancement du stade de réalisation de l'incrément 1	décembre 2018	Décembre 2018
	Lancement de la phase de réalisation de l'incrément 2	avril 2022	Avril 2022
ANUBIS	Lancement de la phase de préparation	avril 2022	avril 2022
	Lancement de la phase de réalisation	-	4 ^e trimestre 2023

IV – ASPECTS FINANCIERS

4.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	210 000 000	218 030 000	428 030 000	369 236 568
OB	Nucléaire	-	55 842 973	55 842 973	54 740 352
	Total	210 000 000	273 872 973	483 872 973	423 976 920

4.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	269,20	210,00	479,20	206,48	272,72
	Total	269,20	210,00	479,20	206,48	272,72

4.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
DIS	OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	1 019,25			366,78	185,57	194,78	107,48	164,64	1 019,25
				259,95		76,58	97,14	44,98	11,24	30,01	259,95
					424,51		98,90	115,37	77,91	132,33	424,51
DIS	OB	Nucléaire	10,72			8,37	1,89	0,34	0,11	0,01	10,72
				58,23		45,06	11,08	2,09	-	-	58,23
					55,84		43,60	10,89	1,35	-	55,84
Total			1 029,97	318,18	480,35	496,79	438,18	368,45	198,09	326,99	1 828,50
			Somme des engts			Somme des paiements			1 828,50		

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- le maintien en condition opérationnelle, le traitement d'obsolescences et la modernisation des systèmes de transmissions stratégiques ;
- la poursuite de la réalisation du programme successeur du système de dernier recours ;
- la poursuite de la réalisation incrémentale des systèmes de transmission de la composante aéroportée.

SOUS-ACTION

06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G

OPÉRATION : SNLE 3G**I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

La sous-action regroupe les travaux et opérations visant à renouveler les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) en service pour maintenir sur le long terme les capacités de dissuasion.

Le programme SNLE 3G vise à remplacer les 4 SNLE type « Le Triomphant » au-delà de l'horizon 2030. Le nouveau SNLE sera conçu pour pouvoir embarquer les incréments futurs du missile M51 et répondre à l'évolution à venir de la menace, en particulier en matière d'invulnérabilité.

II - CIBLE

Matériels	Raison de la modification	
	Initiale	Actuelle
SNLE 3G	4	4

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les principaux industriels concernés sont Naval Group et TechnicAtome.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS

Le calendrier sera défini lors du lancement de la réalisation – étape 2.

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SNLE 3G	Passage au stade d'élaboration	novembre 2016	4 ^e trimestre 2016
	Passage en phase de réalisation	février 2021	2020

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	-	-	-	634 080 932
	Total	-	-	-	634 080 932

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OB	Dissuasion : composante océanique	878,93	-	878,93	143,74	735,19
	Total	878,93	-	878,93	143,74	735,19

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	2 338,70			339,42	499,25	500,64	471,70	527,70	2 338,70
				237,05		88,37	46,59	47,69	37,80	16,60	237,05
					143,74		109,49	15,32	18,53	0,40	143,74
		Total	2 338,70	237,05	143,74	427,79	655,33	563,64	528,03	544,70	2 719,48
				Somme des engts	2 719,48			Somme des paiements			2 719,48

Les engagements prévus en 2024 couvrent la poursuite des travaux de réalisation du SNLE 3G.

ACTION (18,9 %)**07 – Commandement et maîtrise de l'information**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	4 604 751 816	4 604 751 816	0
Crédits de paiement	0	2 765 459 692	2 765 459 692	58 000 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	272,04	141,29	0,04	-	413,36	268,18	147,42	0,05	-	415,65
PEM	27,85	4 121,64	0,00	-	4 149,49	448,31	1 876,48	2,54	-	2 327,34
INFRA	0,99	40,91	-	-	41,90	10,05	12,42	-	-	22,47
Total	300,88	4 303,84	0,04	-	4 604,75	726,55	2 036,32	2,59	-	2 765,46

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024		Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
AOA	12,64	-	-	12,64	-	12,64
PEM	6 607,43	4 045,80	-	10 653,23	3 486,03	7 167,20
INFRA	70,52	32,00	-	102,52	48,52	54,00
Total	6 677,95	4 077,80	-	10 755,75	3 534,55	7 221,20

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
AOA	616,29	-	-	346,52	114,32	60,78	30,87	63,80	616,29
	-	512,33	-	162,03	233,31	79,45	22,32	15,22	512,33
	-	-	413,36	-	119,63	185,91	64,35	43,46	413,36
PEM	7 692,55	-	-	1 936,21	1 444,05	1 060,64	811,33	2 440,32	7 692,55
	-	2 567,17	-	624,93	679,81	398,62	366,63	497,17	2 567,17
	-	-	3 589,72	-	799,58	904,20	617,89	1 268,05	3 589,72
INFRA	18,87	-	-	13,23	4,24	1,33	0,07	-	18,87
	-	22,92	-	9,54	9,75	3,63	-	-	22,92
	-	-	58,42	-	12,66	19,96	22,47	3,33	58,42
Total	8 327,70	3 102,41	4 061,50	3 092,45	3 417,35	2 714,54	1 935,94	4 331,34	15 491,62
		Somme des engts	15 491,62			Somme des paiements			15 491,62

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Indépendance et compétitivité		11 000 000
Total		11 000 000

Ces crédits de paiement correspondent à l'écoulement de restes à payer liés au plan de soutien aéronautique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	300 877 351	726 545 060
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	300 877 351	726 545 060
Dépenses d'investissement	4 303 839 348	2 036 324 001
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 303 839 348	2 036 324 001
Dépenses d'intervention	35 117	2 590 631
Transferts aux autres collectivités	35 117	2 590 631
Total	4 604 751 816	2 765 459 692

SOUS-ACTION

07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud

OPÉRATION : CLOUD PROJETABLE

NOM DU PEM : CLOUD PROJETABLE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Les activités réalisées au titre du PEM « Cloud Projetable » visent à fournir les capacités matérielles et logicielles nécessaires aux systèmes d'information mis en œuvre sur les théâtres d'opération, dont en particulier les capacités nécessaires aux extensions locales du système d'information des armées (SIA).

Afin de conférer aux armées, directions et services, tout le bénéfice des avancées du monde civil pour leurs opérations, les activités réalisées au titre du PEM « Cloud Projetable » s'appuient dans sa première étape sur le principe d'une extension « cloud edge » sur les théâtres et les bâtiments de la Marine des clouds privés localisés en Métropole.

Dans sa deuxième étape, le PEM « Cloud Projetable » porte la définition et l'approvisionnement de clouds de combat dont l'objectif est de porter la numérisation au plus près des capteurs et effecteurs.

II – CIBLE

Les cibles seront définies lors du lancement.

III – ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Afin de bénéficier des feuilles de route industrielles civiles, il est visé l'acquisition de matériels et de logiciels au maximum sur étagère, idéalement déjà utilisés par les autres membres de l'OTAN afin de faciliter l'interopérabilité, directement auprès des fabricants et éditeurs au moyen des marchés mutualisés du Ministère. Les industriels maîtres d'œuvre des systèmes d'information interfacés (par exemple Sopra Steria et Thales pour SIA) sont également sollicités à chaque fois que nécessaire.

IV – CALENDRIER – DATES CLÉS – ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Cloud Projetable Increment 1	Lancement en réalisation	2025	2025

4.2 – Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier des commandes et livraisons sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Cloud Projetable	10 000 000	-	10 000 000	698 228
	Total	10 000 000	-	10 000 000	698 228

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Cloud Projetable	-	10,00	10,00	2,84	7,16
	Total	-	10,00	10,00	2,84	7,16

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	Cloud Projetable	-			-	-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-	-
					2,84		0,85	1,99	-	-	-	2,84
		Total	0,00	0,00	2,84	0,00	0,85	1,99	0,00	0,00	2,84	
			Somme des engts		2,84	Somme des paiements					2,84	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment la commande de travaux permettant de préparer le lancement de la réalisation de l'incrément 1 en 2025.

SOUS-ACTION

07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA

OPÉRATION : COMMANDER ET CONDUIRE - ARTEMIS IA

NOM DES PEM : ARTEMIS IA PHASE 3 MÉTIER, ARTEMIS IA PHASE 3 SOCLE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Après des travaux de préparation (phases 1 et 2) conduits au titre des études amont, l'opération ARTEMIS.IA a été lancée en réalisation (phase 3) en 2022. L'opération d'armement ARTEMIS.IA met en place des capacités de traitement de l'information adaptées à l'ère du Big Data et de l'Intelligence Artificielle et à un contexte d'emploi opérationnel (contraintes, diversité des fonctions métier). Elle participe, d'une part, à l'enrichissement de l'offre du socle numérique du ministère des Armées au profit des applications, en offrant des services de traitement massif de données ou incluant des capacités d'intelligence artificielle. Elle couvre, d'autre part, un volet « métier » en réalisant, ou en intégrant, des applications. Les configurations ARTEMIS.IA (matérielles et logicielles) ont vocation à être mises à disposition d'autres opérations, afin que celles-ci puissent développer et mettre en œuvre des solutions harmonisées de traitement massif des données et d'IA.

L'opération ARTEMIS.IA fait l'objet d'une démarche incrémentale pour sa réalisation. L'incrément 1, lancé en 2022, porte le développement d'un socle technique logiciel et de fonctions métiers « renseignement », le déploiement d'une configuration ARTEMIS.IA (matériel + socle technique logiciel) et des applications métiers associées sur un réseau classifié du ministère ainsi que le soutien à la mise en exploitation. L'incrément 1 prépare également les incréments ultérieurs au bénéfice de l'ensemble des métiers du Ministère.

II – CIBLE

Opération	Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ARTEMIS IA	Applications métier « renseignement » d'ARTEMIS.IA	1	1	
ARTEMIS-Socle	Configuration ARTEMIS.IA	1	1	

Le périmètre de l'incrément 2 de l'opération ARTEMIS sera établi lors de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre des marchés de réalisation et de soutien des configurations ARTEMIS.IA et des applications métier d'ARTEMIS.IA du premier incrément est confiée à la joint-venture ATHEA (Thales, Atos).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ARTEMIS.IA	Lancement en réalisation de l'incrément 1	Mars 2022	2021
ARTEMIS.IA	Lancement en réalisation de l'incrément 2	Décembre 23	Mars 23

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
ARTEMIS-IA-Applications métier « renseignement » d'ARTEMIS.IA	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
ARTEMIS-Socle-Configuration ARTEMIS.IA	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	-	-	-	16 108 078
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	10 000 000	-	10 000 000	19 554 577
Total		10 000 000	-	10 000 000	35 662 655

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	35,10	-	35,10	22,50	12,60
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	36,02	10,00	46,02	36,57	9,46
Total		71,13	10,00	81,13	59,07	22,06

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	13,78			8,46	5,32	-	-	-	-	13,78
				20,33		2,87	11,66	5,80	-	-	-	20,33
					22,50		2,65	13,80	6,05	-	-	22,50
PEM	ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	22,08			10,53	11,55	-	-	-	-	22,08
				7,68		1,64	4,93	1,11	-	-	-	7,68
					36,57		7,36	23,54	5,66	-	-	36,57
Total			35,87	28,01	59,07	23,50	43,48	44,25	11,71	0,00	122,95	
			Somme des engts		122,95	Somme des paiements					122,95	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- la poursuite des travaux de réalisation itérative du socle technique logiciel ;
- l'extension de la capacité matérielle de la première configuration ;
- la réalisation de compléments fonctionnels relatifs au métier renseignement ;
- le maintien en condition opérationnelle du socle technique et de la première application métier renseignement ;
- la réalisation d'applications métiers dans les domaines qui auront été priorisés lors du lancement de l'incrément 2 de l'opération.

SOUS-ACTION

07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)

OPÉRATION : SCCOA

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : SCCOA3, SCCOA4, SCCOA5, INFRASTRUCTURE SCCOA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (SCCOA) permet de remplir les missions de surveillance et de contrôle de l'espace aérien (PPS-AIR[1]), de coordination de la défense sol-air, de planification, de programmation et de conduite des opérations aérospatiales sur le territoire national ainsi qu'en opérations extérieures. Au-delà de permettre le contrôle des vols militaires et gouvernementaux, le SCCOA permet aux armées d'exercer leurs responsabilités en matière de sécurité des usagers civils et militaires de l'espace aérien. Enfin, les forces aériennes s'appuient sur des outils du SCCOA pour s'entraîner.

Il comprend un ensemble de capteurs (radars), de centres d'opérations et de moyens de transmissions formant un réseau fortement automatisé et interopérable avec les alliés (OTAN). Les systèmes développés sont compatibles avec les systèmes civils de la circulation aérienne et concourent à la Posture Permanente de Sûreté (PPS).

Les évolutions du SCCOA sont gérées par étapes, chacune constituant un programme d'armement. L'étape 3 est close depuis 2015, le reste à faire étant traité dans le cadre d'une opération simplifiée. L'étape 4 est en cours de réalisation et l'étape 5 a été lancée en décembre 2022.

Les performances principales de la phase 1 de SCCOA 4 concernent la disponibilité d'une couverture radar et radio sol-air H24-7J/7, la tenue de la situation aérienne et le contrôle des aéronefs militaires sur le territoire national, la capacité de commandement et de contrôle des opérations aériennes, ainsi que la coordination des feux sol-air. En outre, les systèmes doivent être adaptés aux évolutions liées à l'environnement aéronautique (sécurité des vols, évolutions réglementaires ou technologiques, etc.).

La phase 2 de SCCOA 4 vise à pérenniser et à faire évoluer les capacités du système de systèmes SCCOA et permettra de maintenir les capacités opérationnelles : homogénéisation des planchers de détection sur l'ensemble de la France, nouveaux radars basse altitude PPS disposant d'une détection 3D, renforcement de la sécurité informatique et mise en place de passerelles multi-niveaux sécurisées.

Des travaux complémentaires à SCCOA 4 phase 2 ont été lancés en 2020 et en 2021. Ils ont pour objectif de permettre le maintien dans le temps des performances de la composante déployable du SCCOA (systèmes MARTHA et GIRAFFE), et des moyens C2 (commandement et contrôle) en traitant les principales obsolescences majeures et en conservant leur opérabilité interarmées et interalliés, ainsi que de la composante spatiale du

SCCOA, en traitant les obsolescences majeures des radars SATAM. Des travaux d'adaptation aux réseaux ont également été lancés.

SCCOA 5 vise à renforcer les capacités et les performances opérationnelles acquises au travers des étapes précédentes et à optimiser leur déploiement, tout en poursuivant le maintien des capacités actuelles.

L'incrément 2022 SCCOA 5 comprend principalement :

- la poursuite du renouvellement des radars de surveillance tactiques ;
- le début du renouvellement des radars d'approche utilisant la bande S ;
- l'acquisition du système central de commandement et de conduite de l'OTAN ;
- l'acquisition de radars d'approche et d'aide à l'atterrissage au profit de l'armée de Terre ;
- la poursuite l'adaptation du SCCOA au nouveau réseau IP du ministère des armées.

Infrastructures SCCOA

Le programme d'infrastructure d'accueil des installations liées au dispositif d'armement SCCOA vise à permettre, de manière incrémentale et souple, la mise en service des installations contribuant au maintien de la posture permanente de sûreté.

Il combine à la fois des opérations lourdes, selon un mode d'action traditionnel et un processus pouvant faire appel à de la maîtrise d'œuvre privée, et des interventions réclamant une plus grande adaptabilité dans un cadre d'action très rapide.

II – CIBLE

Étape 3

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Contrôles locaux d'aérodromes (CLA)	31	26	Mis en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019

Étape 4 phase 2

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Radars fixes moyenne et basse altitude 3D	12	12	
Radars fixes d'approche 2D	3	3	
Centre ACCS de remplacement	1	1	
SCCOA 4.2 inc21 : STRIDA rénové	2	2	
SCCOA 4.2 inc20 : Traitement d'obsolescences de la composante déployable	2	2	

Étape 5

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SCCOA 5 inc 22 : ACCS Std 1	1	1	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Maîtrise d'œuvre système SCCOA : Thales (radars, systèmes de surveillance, composante mobile, systèmes d'information), CS-SI (contrôle d'aérodromes, systèmes de télécommunication sol - air), MOSS SAS (société filiale à parité Airbus DS-Thales, réalisant des travaux d'architecture et de systèmes d'information), avec quelques autres industriels comme Raytheon, Saab ou Airbus.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SCCOA4 phase 2 dont incrément 2020 et incrément 2021	Livraison du premier radar SATAM rétrofité	2025	2025
SCCOA5	Lancement en réalisation de l'incrément 2022	octobre 2022	2022
	Lancement en réalisation de l'incrément suivant SCCOA 5	2025	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
SCCOA3 (CLA 2000)	Commandes	26				26
	Livraisons	21	1	1	3	26
SCCOA 4.2 : 12 Radars fixes M/BA 3D	Commandes	12				12
	Livraisons	6	2	4		12
SCCOA 4.2 : 3 radars fixes d'approche	Commandes	3				3
	Livraisons	2		1		3
SCCOA 4.2 (centre ACCS de remplacement)	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
SCCOA 4 incrément 21 : STRIDA rénové	Commandes	2				2
	Livraisons		1	1		2
SCCOA 5 inc 22 : ACCS Std 1	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
SCCOA 5 inc 22 : radars d'approche	Commandes	7				7
	Livraisons				7	7
SCCOA 5 inc 22 : radars tactiques	Commandes	2		2		4
	Livraisons				4	4
SCCOA 5 inc 22 : radars STCRA	Commandes		4			4
	Livraisons				4	4

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réaliser l'infrastructure SCCOA 3 et 4	-	-	-	11 635 439
OP	AOA-CMI	-	15 000 000	15 000 000	19 495 464
ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	176 297 344
ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	63 556 121
ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	7 791 415
	Total	-	15 000 000	15 000 000	278 775 783

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Réaliser l’infrastructure SCCOA 3 et 4	42,26	-	42,26	15,20	27,06
OP	AOA-CMI	4,87	-	4,87	-	4,87
ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	315,42	-	315,42	78,92	236,50
ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	397,70	-	397,70	132,00	265,70
ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	44,91	-	44,91	1,50	43,41
Total		805,17	-	805,17	227,62	577,55

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
INFRA	ACT	Réaliser l’infrastructure SCCOA 3 et 4	7,50			6,43	0,80	0,20	0,07	-	7,50
				11,20		5,00	4,80	1,40	-	-	11,20
					15,20		8,20	5,20	1,80	-	-
AOA	OP	AOA-CMI	39,54			11,50	11,59	16,39	0,06	-	39,54
				19,65		10,77	6,02	2,86	-	-	19,65
					15,00		4,26	7,16	3,58	-	-
PEM	ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	641,12			182,99	180,45	128,84	74,69	74,14	641,12
				77,54		17,00	21,00	20,40	12,00	7,14	77,54
					78,92		13,51	22,23	23,00	20,18	78,92
PEM	ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	279,80			70,72	27,00	26,00	63,00	93,08	279,80
				210,00		5,00	12,00	10,00	11,00	172,00	210,00
					132,00		45,73	30,00	30,00	26,27	132,00
PEM	ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	40,46			2,00	8,00	5,00	5,51	19,95	40,46
				1,64		1,00	0,64	-	-	-	1,64
					1,50		0,86	0,64	-	-	-
Total			1 008,42	320,03	242,62	312,41	344,86	276,32	224,71	412,76	1 571,06
			Somme des engts			Somme des paiements					1 571,06

Les principaux engagements pour 2024 couvrent notamment les commandes :

- des compléments de travaux pour les tours de contrôle ;
- des travaux complémentaires de la radio sol air SRSA et SRSA secours (Système Radio SolAir) toutes versions ;
- des compléments de travaux liés à la transition IP ;
- des compléments de travaux ACCS.

[1] PPS-AIR : posture permanente de sûreté AIR

SOUS-ACTION

07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE

OPÉRATION : SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE

NOM DU PEM : SI TERRE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération SI TERRE a pour finalité de poursuivre la numérisation des forces terrestres et comporte deux volets : l'évolution des systèmes d'information opérationnels de l'armée de terre et le renouvellement des équipements informatiques de ces systèmes (notamment au titre de C-NUMTACT). Les incréments 1 et 2 de C-NUMTACT doivent permettre le maintien de la capacité actuelle et des extensions pour atteindre l'objectif de numérisation d'un LCC (Land Command Control) pour 2025 (correspondant à une capacité SJO (Small Joint Operation)).

Cette sous-action comprend également :

- la numérisation de l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre), principalement avec le système SITALAT ;
- le système d'information de l'artillerie solsol ATLAS et ses évolutions tant dans le cadre de l'interopérabilité (fédération NCi+ puis NC1) que dans celui des adaptations aux pièces d'artillerie et aux nouvelles munitions ;
- le maintien en condition opérationnelle des logiciels des SIOC de l'armée de terre.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Brigades Interarmes (BIA) numérisées	5 (incluant 1 496 kits)	5 (incluant 1 342 kits)	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019.
Nouveaux kits de numérisation et rétrofits	1 646	5712	Lancement de l'incrément 2 de C-NUMTACT en juillet 2021. La cible comptabilise désormais les nouvelles numérisations et les rénovations de kits.

III – ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Dans cette sous action interviennent la plupart des industriels français du domaine des SIC terre : Thales SIX GTS, Airbus DS, Safran Électronics & Defence, Cap Gemini, Miccavionics Defense Systems, Éviden (ATOS), NEXTER Systems et ARQUUS.

IV – CALENDRIER – DATES CLÉS – ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 – Calendrier**

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SI TERRE	Livraison du niveau de capacité initial amélioré (Nci+)	mars 2013	2012
	Fin de l'équipement de 5 Brigades Interarmes (BIA)	mai 2019	2015
	Livraison des derniers kits C-NUMTACT Incrément 2	2025	2024

4.2 – Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Nouveaux kits de numérisation (niveaux 4 à 7)	Commandes	1 342				1 342
	Livraisons	1 342				1 342
Nouveaux kits de numérisation (hors dalle)	Commandes	5712				5 712
	Livraisons	1907	1974	1080	751	5 712

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	33 270 680	33 270 680	33 324 986
ACT	SI TERRE	-	-	-	16 854 058
Total		-	33 270 680	33 270 680	50 179 044

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OP	AOA-CMI	1,44	-	1,44	-	1,44
ACT	SI TERRE	42,64	-	42,64	7,20	35,44
Total		44,09	-	44,09	7,20	36,89

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-CMI	38,71			30,86	7,46	0,39	-	-	38,71
				36,72		8,89	20,94	4,71	2,19	-	36,72
					33,27		9,19	17,00	5,60	1,48	33,27
PEM	ACT	SI TERRE	47,03			35,18	9,95	1,33	0,57	-	47,03
				10,30		6,10	4,20	-	-	-	10,30
					7,20		6,40	0,80	-	-	7,20
Total			85,74	47,02	40,47	81,03	58,14	24,23	8,35	1,48	173,23
			Somme des engts		173,23	Somme des paiements				173,23	

Les principaux engagements prévus en 2024 sur le PEM SI TERRE concernent le soutien de CALP V2 (calculateurs équipant les CAESAR).

SOUS-ACTION**07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique**

OPÉRATION : GÉOGRAPHIE NUMÉRIQUE

NOM DU PEM : GÉOGRAPHIE NUMÉRIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération GEODE 4D vise à renforcer les capacités d'élaboration des données géographiques et les capacités d'exploitation combinée des différentes données d'environnement géophysique (géographie, hydrographie, océanographie et météorologie : GHOM). Elle consiste en le développement d'un système d'information (SI) d'environnement géophysique et la production de données géographiques.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Système d'Environnement Géophysique GEODE 4D	1 ^{er} niveau de capacité GHOM	1 ^{er} niveau de capacité GHOM	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La réalisation du cœur du système d'environnement géophysique GEODE 4D (SI GEODE 4D) a été confiée à *Airbus Defence and Space*. Le reste des activités s'appuie sur un tissu de PME françaises, en particulier pour ce qui concerne la production des données cartographiques.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
GEOGRAPHIE NUMÉRIQUE GEODE 4D	Commande des travaux d'ingénierie système	décembre 2010	2010
	Lancement du stade d'orientation	août 2011	2010
	Lancement du stade d'élaboration	avril 2014	avril 2014
	Lancement du stade de réalisation (étape 1)	novembre 2016	septembre 2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
GEODE 4D (SI environnement géophysique)	Commandes	1		1		2
	Livraisons		1		1	2

Le développement du SI GEODE 4D a été scindé en deux étapes. L'étape 1, commandée en 2016, est en cours de réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Géographie numérique	-	4 089 998	4 089 998	73 326 037
	Total	-	4 089 998	4 089 998	73 326 037

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Géographie numérique	148,94	-	148,94	102,49	46,45
	Total	148,94	-	148,94	102,49	46,45

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Géographie numérique	99,84			66,66	26,30	6,48	0,13	0,26	99,84
				102,43		18,49	49,30	29,31	5,34	-	102,43
					106,58		13,81	44,68	30,89	17,20	
		Total	99,84	102,43	106,58	85,15	89,41	80,47	36,36	17,46	308,85
			Somme des engts		308,85	Somme des paiements					308,85

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- la poursuite des travaux de réalisation du SI GEODE 4D ;
- les activités d'acquisition de données numériques GHOM ;
- l'entretien des systèmes existants.

SOUS-ACTION

07.28 – Commander et conduire - Autres opérations

OPÉRATION : COMMANDER ET CONDUIRE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DU PEM : CERBÈRE, SIMULATION MASSIVE, DRONES DE CONTACT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CERBERE (centres d'entraînement représentatifs des espaces de bataille et de restitution des engagements)

Cette opération vise à remplacer les systèmes CENTAURE (centre d'entraînement au combat et de restitution des engagements) et SYMULZUB (système pilote pour la simulation instrumentée du CENZUB). Elle offre la possibilité d'entraîner sur des terrains ouverts, boisés et urbanisés les unités lors des rotations au CENTAC (centre d'entraînement au combat) et au CENZUB (centre d'entraînement en zone urbaine), notamment les unités

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SCORPION avec leurs nouveaux modes d'action, aux côtés des intervenants de la 3^e dimension. Elle permet également de mener une analyse après action et de contrôler le niveau opérationnel des unités avant leur projection.

SIMULATION MASSIVE

Décidée par la LPM 2024-2030, cette opération vise à mettre en place un système de simulation et de connecteurs permettant la simulation massive en réseau pour l'entraînement.

Elle intègre des évolutions des capacités d'expérimentation de bout en bout. Elle vise à fournir un outil de simulation permettant d'entraîner de manière simultanée les pions tactiques des trois armées et permet d'assurer des services d'interopérabilité technique des simulations.

DRONES DE CONTACT

Décidée par la LPM 2024-2030, cette opération a pour objet l'acquisition de capacités de petits, mini et microdrones, y compris de munitions télé-opérées, dans une approche incrémentale permettant d'exploiter les améliorations technologiques à cycles courts.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CERBERE	3	3	

Pour les nouveaux programmes Simulation Massive et Drones de contact, la cible sera définie lors du lancement.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre industrielle du marché initial CERBERE est assurée par le groupement Thales AVS France et Thales Simulation & Training SAS (ex-Ruag Defence France).

Simulation massive, Drones de contact : l'organisation industrielle sera connue lors du lancement en réalisation de l'opération.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Références initiales	Actuelles
Drones de contact	Lancement en réalisation du premier incrément	-	2024
CERBERE	Lancement du stade de réalisation	Décembre 2016	décembre 2016
	1 ^{re} capacité au CENZUB permettant d'entraîner 1 SGTIA sur 1/3 du camp	décembre 2019	décembre 2020
	Composante CENZUB	décembre 2023	2026*
	Composante CENTAC	décembre 2021	2025*

(*) Reports induits par la nécessité de procéder à des travaux préalables de dépollution pyrotechniques des sites d'installation

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
CERBERE	Commandes	2	1			3
	Livraisons	1			2	3

L'échéancier des commandes et livraisons des nouveaux programmes Simulation Massive et Drones de contact sera consolidé lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	18 816 778	18 816 778	19 703 901
ACT	CERBERE	-	-	-	19 353 226
ACT	Simulation massive	9 000 000	-	9 000 000	-
ACT	Drones de contact	120 000 000	-	120 000 000	8 201 488
Total		129 000 000	18 816 778	147 816 778	47 258 615

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	CERBERE	47,29	-	47,29	23,54	23,75
ACT	Simulation massive	-	9,00	9,00	1,00	8,00
ACT	Drones de contact	-	120,00	120,00	96,00	24,00
Total		47,29	129,00	176,29	120,54	55,75

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-CMI	45,45			16,00	9,90	6,82	4,55	8,19	45,45
				29,50		2,95	10,33	7,38	4,43	4,43	29,50
					18,82		1,88	6,59	4,70	5,65	18,82
PEM	ACT	CERBERE	19,64			12,87	1,77	5,00	-	0,00	19,64
				31,54		4,08	16,85	6,28	1,75	2,58	31,54
					23,54		4,98	7,05	3,27	8,24	23,54
PEM	ACT	Simulation massive	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					1,00		-	1,00	-	-	1,00
PEM	ACT	Drones de contact	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					96,00		10,00	40,00	29,30	16,70	96,00
Total			65,09	61,04	139,36	35,90	55,70	80,11	48,00	45,79	265,49
			Somme des engts		265,49	Somme des paiements				265,49	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- Pour le PEM simulation massive : le lancement des premiers travaux concernant l'évolution de la simulation pour l'acquisition capacitaire ;
- Pour le PEM Drones de contact : le lancement en réalisation ;

- Pour CERBERE : divers engagements (prestations d'expertise et d'essais, poursuite du soutien des capacités déployées...) ainsi que les hausses économiques.

SOUS-ACTION

07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)

OPÉRATION : SYSTÈME D'INFORMATION DES ARMÉES (SIA)

NOM DES PEM : SIA, ENVIRONNEMENT SIA, SOCLE ENVIRONNEMENT SIA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SIA

Le système d'information des armées (SIA) vise à fournir à l'ensemble des acteurs (décideurs et utilisateurs) les informations issues des capteurs et systèmes d'armes d'un théâtre d'opération et les outils leur permettant de traiter ces informations. Ce système dote la France des moyens cohérents avec ses engagements vis-à-vis de l'OTAN et de ses alliés (NRF, nation cadre, etc.).

La première phase du programme SIA, en privilégiant le recours à des systèmes existants, prévoit de :

- développer un socle technique commun interarmées (STC IA) rassemblant les applications logicielles communes et sur lequel viennent s'implanter les applications métier ;
- développer des fonctions métier « commandement-contrôle (C2) et obtention des effets », « Renseignement » et « Logistique » ;
- déployer les premiers modules de série au profit de la flotte et des théâtres puis fournir des moyens matériels (serveurs, postes utilisateurs constituant les modules projetables) et logiciels ;
- assurer la mise en cohérence des SIOC participant aux capacités opérationnelles assignées au SIA (architecture, rationalisation et convergence par inflexion des SIOC existants, qualification d'ensemble, appui aux structures de gouvernance, etc.).

Par sa logique interarmées, le SIA reprend les niveaux capacitaires des systèmes qu'il remplace en apportant une interopérabilité technique et fonctionnelle et un partage des doctrines d'emploi et des stratégies de soutien.

La deuxième phase du programme SIA est prévue d'être lancée en 2025.

Environnement SIA et socle environnement SIA

Les activités environnement SIA (pour les travaux hors socle métropole) et socle environnement SIA (pour les travaux de socle métropole) ont pour objet de maintenir en condition opérationnelle et de sécurité le système SIA v1 jusqu'en 2025.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SIA v1	273 modules projetables	229 modules projetables	La cible de 273 fixée lors des travaux de LPM 2014-2019 a été réduite à 229 en conformité avec les nouveaux contrats opérationnels (juin 2014)

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La majorité des travaux logiciels sont assurées par un groupement industriel (cotraitance SOPRA-STERIA et THALES).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SIA v1	Lancement du stade de réalisation	avril 2012	2012
	Livraison du STC IA	décembre 2013	septembre 2013
	Livraison d'un premier niveau de capacité (SIA Terre NC1)	Mai 2020	2015
	Livraison du SIA V1	juin 2019	2017
SIA v2	Lancement du stade de réalisation	2025	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2023	Cible totale
Modules projetables SIA v1	Commandes	214	15			229
	Livraisons	188	33	8		229

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Système d'information des Armées (SIA)	-	-	-	35 295 489
ACT	Environnement SIA	-	51 450 000	51 450 000	41 627 292
ACT	Socle Environnement SIA	-	17 050 000	17 050 000	22 628 285
	Total	-	68 500 000	68 500 000	99 551 066

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Système d'information des Armées (SIA)	119,69	-	119,69	59,01	60,68
	Total	119,69	-	119,69	59,01	60,68

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Système d'information des Armées (SIA)	36,52			24,40	8,52	3,60	-	-	36,52
				39,00		9,68	21,52	7,80	-	-	39,00
					59,01		13,00	28,50	12,51	5,00	59,01

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

PEM	ACT	Environnement SIA	63,79			52,03	11,76	-	-	-	63,79
				50,02		8,00	35,00	7,02	-	-	50,02
					51,45		4,00	37,91	9,54	-	51,45
PEM	ACT	Socle Environnement SIA	24,46			17,36	7,10	-	-	-	24,46
				22,67		5,22	16,08	1,37	-	-	22,67
					17,05		4,41	12,64	-	-	17,05
Total			124,76	111,69	127,51	116,69	121,38	98,84	22,05	5,00	363,96
			Somme des engts		363,96	Somme des paiements				363,96	

Les principaux engagements prévus en 2024 sur l'activité SIA couvrent la commande :

- de matériels informatiques complémentaires aux modules projetables SIA ;
- de compléments de développement du socle technique et des fonctions métier ;
- de travaux préparatoires à la seconde phase du programme.

Les principaux engagements prévus en 2024 sur les activités environnement SIA et socle environnement SIA ont pour objectif le maintien en condition opérationnelle et de sécurité du système SIA v1

SOUS-ACTION

07.30 – Communiquer - Cyber

OPÉRATION : CYBER

NOM DES PEM : CYBER

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CYBER [ex SSI (systèmes de sécurité de l'information)]

L'opération incrémentale CYBER regroupe :

- le développement, la production et le soutien initial de produits de cybersécurité pour répondre aux besoins de protection d'informations sensibles et classifiées de Défense (Chiffreurs...);
- l'acquisition des moyens techniques nécessaires à la cyberdéfense des systèmes du ministère, dont les moyens techniques de lutte informatique défensive (MTLID).

L'incrément 2, lancé en 2014, inclut le développement d'un composant cryptographique qui sera utilisé dans de futures générations de produits de sécurité et l'acquisition d'une capacité de surveillance projetable.

L'incrément 3, lancé en 2016, contient notamment la préparation de la réalisation des futurs chiffreurs IP de niveau Secret et de nouveaux moyens de lutte informatique défensive.

L'incrément 4, lancé début 2019, s'inscrit dans le cadre d'une démarche cohérente de lutte informatique défensive.

L'incrément 5 a été lancé fin 2020 et s'attelle, notamment, à la réalisation des futurs chiffreurs IP de niveau Secret et à la pérennisation de la capacité de téléphonie secrète.

L'incrément 6 a été lancé en 2023 et il cible notamment le déploiement de moyens techniques de lutte informatique défensive et la commande de chiffreurs radio OTAN de la gamme KY.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CYBER (MTLID Tactiques)	15	15	Cible de l'incrément 6 définie au lancement de la réalisation
CYBER (Chiffreur IP)	2500	2500	cible de l'incrément 5 définie au lancement de la réalisation

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'acquisition de moyens techniques pour la lutte informatique défensive (MTLID) a été confiée à *Airbus Defence and Space*.

Les acquisitions de chiffreurs de nouvelle génération, d'équipements informatiques sécurisés et le développement d'un composant cryptographique ont été confiés au maître d'œuvre industriel Thales SIX GTS (anciennement *Thales Communications & Security*).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
CYBER	Lancement en réalisation de l'incrément 6	Mai 2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
CYBER (MTLID Tactiques)	Commandes			8	7	15
	Livraisons				15	15
CYBER (Chiffreur IP)	Commandes	1600		900		2500
	Livraisons				2500	2500

Les moyens MTLID tactiques correspondent à l'incrément 6.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	9 100 000	9 100 000	10 528 621
ACT	CYBER	500 000 000	-	500 000 000	184 795 930
ACT	Infra CYBER	32 000 000	-	32 000 000	910 600
Total		532 000 000	9 100 000	541 100 000	196 235 151

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	CYBER	320,99	500,00	820,99	170,86	650,12
ACT	Infra CYBER	-	32,00	32,00	24,82	7,18
Total		320,99	532,00	852,99	195,68	657,31

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-CMI	18,20			12,40	4,42	-	-	1,38	18,20
				9,74		1,66	5,84	1,46	0,78	-	9,74
					9,10		1,55	5,46	1,37	0,73	
PEM	ACT	CYBER	205,96			115,58	40,43	14,75	6,65	28,55	205,96
				290,60		55,02	83,09	50,63	30,37	71,49	290,60
					170,86		101,80	47,34	17,43	4,29	
INFRA	ACT	Infra CYBER	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					24,82		1,08	9,43	13,29	1,02	
Total			224,16	300,34	204,78	184,66	238,21	129,07	69,88	107,45	729,28
			Somme des engts			Somme des paiements					729,28

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- la poursuite des travaux liés à la téléphonie sécurisée ;
- la poursuite des travaux de moyens de lutte informatique défensive y compris tactiques.

SOUS-ACTION

07.35 – Communiquer - Autres opérations

OPÉRATION : COMMUNIQUER - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : RDIP, RIFAN, GESA, AGORA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe l’ensemble des opérations du domaine « communications » complémentaires à celles des sous-actions identifiées par ailleurs. Elle concerne aussi bien les moyens de communication d’infrastructure et de théâtre que les moyens d’élongation et de desserte. Elle traite également des produits de sécurité nécessaires à la protection des informations et des échanges.

RDIP (réseau de desserte IP)

L’opération RDIP vise à fournir une offre de service de réseaux de desserte informatique rénovés, au standard IP, sur les emprises métropolitaines du ministère des armées principalement affectées aux activités de l’armée de l’air. Le réseau fournit une disponibilité contractuelle garantie.

RIFAN (Réseau IP de force aéronavale)

RIFAN a pour objet le déploiement de réseaux intranet à bord des bâtiments de combat de la marine nationale. La première étape de RIFAN, achevée, a interconnecté les plates-formes par l'intermédiaire des moyens satellites et radio HF existants à bord des bâtiments. Dans la deuxième étape, les capacités de dessertes internes à chaque plate-forme sont accrues et les moyens radios de la gamme V/UHF sont rénovés, permettant d'améliorer les capacités d'échanges tactiques. La desserte informatique à bord des bâtiments permet de véhiculer des informations jusqu'aux niveaux de classification « Secret Spécial France » et « Secret OTAN ». L'administration de la totalité du réseau et des moyens de sécurité est possible depuis la métropole.

Un incrément RIFAN 2.1 a été lancé fin 2018 afin de garantir la capacité à assurer le MCO/MCS de RIFAN 2 jusqu'en 2026.

Le lancement en réalisation de l'étape 3 est prévu en 2024.

GESA (Ex SELTIC NG)

L'opération GESA (Gestion des Éléments Secrets des Armées) vise à satisfaire les besoins des armées et des directions en clés de chiffrement nationales, OTAN et alliées. Elle doit améliorer le dispositif en utilisation, notamment la sécurité des matériels d'injection et de transfert de clés, la reprise d'anciens centres d'élaboration de clés, la distribution de gros volumes d'éléments secrets et la distribution de clés par réseaux. Elle doit gérer l'obsolescence des clés papier et leur remplacement par des clés électroniques.

Le premier incrément de GESA a été lancé en juillet 2022 pour la conception d'injecteurs de clés nouvelle génération « Ægilops » et l'acquisition d'injecteurs afin de palier l'obsolescence des Injecteurs SELTIC.

Soutien à la connectivité multi milieux (AGORA)

En complément des premiers éléments de mise en réseau et services de combat collaboratif prévus au niveau des plates-formes et des systèmes de communications, l'opération AGORA vise à assurer la cohérence d'ensemble des capacités de connectivité dans tous les milieux. Ces capacités doivent permettre l'interaction intelligente et permanente de tous les acteurs, qui sous-tend l'acquisition et le maintien par les armées de la supériorité opérationnelle face aux menaces actuelles et futures. Elle traite notamment les architectures de réseaux et des systèmes associés, la planification des réseaux ainsi que des adaptations de services nécessaires à la connectivité de bout en bout. Elle intègre également la mise en place des méthodes et moyens de validation du fonctionnement et des performances, ainsi que le renforcement de la maîtrise d'ouvrage permettant d'appréhender les problématiques de bout-en-bout.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
RDIP	106 sites	88 sites	En 2014, la modification du besoin a conduit à la diminution du nombre de sites livrés au titre de l'opération
RIFAN étape 2 (RIFAN 2.0)	60 bâtiments	63 bâtiments	Les 3 bâtiments supplémentaires décidés par la LPM 2019-2025 sont pris en compte dans l'incrément 2.1
RIFAN étape 2 (RIFAN incrément 2.1)	58 bâtiments	53 bâtiments	En 2023, la modification du besoin a conduit à diminuer le nombre de déploiements
GESA incrément 1 - injecteurs	2550	2550	Lancement de la réalisation en juillet 2022

La cible de l'opération AGORA sera définie au lancement de la réalisation.

La cible de l'étape 3 de l'opération RIFAN sera définie au lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

RDIP :

L'opération RDIP est réalisée au travers d'un contrat de partenariat public privé (RDIP-Air) d'une durée de 16 ans. Le titulaire retenu est la société CIBAIR SAS, dont l'actionariat est composé d'Alcatel-Lucent (Nokia), Ineo défense (Équans), la caisse des dépôts et consignations (branche infrastructures) et SEIEF (*South Europe Infrastructure Equity Finance*). La réalisation est confiée par CIBAIR au GME composé des actionnaires industriels, à savoir Alcatel-Lucent et Ineo défense.

RIFAN :

L'étape 2 de RIFAN a été attribuée à un groupement constitué d'*Airbus Defense and Space SAS*, *Naval group*, *Rohde & Schwarz*.

GESA (Ex SELTIC NG) :

La réalisation de GESA a été attribuée à *Thales SIX GTS France SAS*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
RDIP	Notification du contrat	2011	2011
	Début d'exploitation du réseau densifié	décembre 2015	2015
RIFAN étape 2	Lancement réalisation	novembre 2009	2009
	Livraison du 1 ^{er} bâtiment	avril 2012	2012
	Livraison du dernier bâtiment	août 2017	2016
RIFAN incrément 2.1	Fin des mises à niveau des 48 premiers bâtiments	2024	2022
RIFAN étape 3	Lancement réalisation	2024	-
GESA (Ex SELTIC NG)	Lancement du premier incrément de réalisation (équipements d'injection de clés cryptographiques)	Juillet 2022	2019
AGORA	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
RIFAN étape 2 (2.0 et 2.1)	Commandes	116				116
	Livraisons	91	11	10	4	116
GESA incrément 1 : injecteurs	Commandes	120	550		1 880	2 550
	Livraisons			250	2300	2550

L'échéancier commandes-livraisons de l'opération AGORA sera défini au lancement de la réalisation.

L'échéancier commandes-livraisons de l'étape 3 de l'opération RIFAN sera défini au lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	121 100 000	121 100 000	100 403 281
ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armees	280 000 000	-	280 000 000	27 756 743
ACT	AGORA	101 000 000	-	101 000 000	14 806 501
ACT	RDIP	-	-	-	21 913 521
ACT	RIFAN (Réseau Ip de la Force AéroNavale)	215 000 000	-	215 000 000	11 779 764
Total		596 000 000	121 100 000	717 100 000	176 659 810

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OP	AOA-CMI	6,33	-	6,33	-	6,33
ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armees	51,83	280,00	331,83	131,14	200,69
ACT	AGORA	-	101,00	101,00	56,05	44,95
ACT	RDIP	86,73	-	86,73	16,80	69,93
ACT	RIFAN (Réseau Ip de la Force AéroNavale)	6,85	215,00	221,85	54,64	167,21
Total		151,74	596,00	747,74	258,64	489,10

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-CMI	187,22			77,52	24,58	25,15	23,94	36,04	187,22
				124,68		42,35	46,26	15,97	9,30	10,80	124,68
					121,10		41,79	42,00	14,62	22,70	121,10
PEM	ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armees	63,32			13,60	13,98	11,33	10,44	13,97	63,32
				12,25		8,41	3,51	0,33	-	-	12,25
					131,14		17,45	26,62	21,48	65,59	131,14
PEM	ACT	AGORA	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					56,05		18,05	23,00	10,00	5,00	56,05
PEM	ACT	RDIP	89,02			26,48	9,91	9,91	9,91	32,81	89,02
				1,50		1,45	0,05	-	-	-	1,50
					16,80		16,76	0,05	-	-	16,80
PEM	ACT	RIFAN (Réseau Ip de la Force AéroNavale)	21,36			8,87	9,32	2,51	0,27	0,40	21,36
				1,38		1,08	0,30	-	-	-	1,38
					54,64		4,74	15,95	17,00	16,95	54,64
Total			360,92	139,81	379,74	179,75	206,71	172,81	116,95	204,25	880,47
			Somme des engts		880,47	Somme des paiements				880,47	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle :

- Pour GESA, le développement des injecteurs et les premiers travaux de réalisation de l'incrément 2 de GESA ;
- Pour RIFAN, les premières commandes de l'étape 3 ;

- Pour AGORA, la commande des premiers moyens et prestations de validation de bout-en-bout, les études préparatoires aux futurs incréments de la connectivité multi milieux (dont compléments pour la connectivité aéronautique) ;
- Pour RDIP, les redevances de fonctionnement, d'exploitation et maintenance et l'AMOA.

SOUS-ACTION

07.36 – Communiquer - CONTACT

OPÉRATION : CONTACT

NOM DES PEM : CONTACT (COMMUNICATIONS NUMÉRISÉES TACTIQUES ET DE THÉÂTRE), PROGRAMME INTÉGRATION CONTACT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CONTACT

Le programme CONTACT vise à doter les forces d'un réseau de radiocommunications tactiques haut débit, sécurisé et interopérable avec l'OTAN et de postes associés. Ce système contribue à la numérisation de l'espace de bataille. Il fournit une famille de postes radios sécurisés destinés à équiper différentes plates-formes (fantassins, blindés, avions de combats, de renseignement et de transport, navires) en remplacement des systèmes existants (PR4G, SATURN, MIDS).

La première étape du programme couvre la réalisation du système pour les forces terrestres et navales (opérations amphibies) avec une première tranche de production composée de postes portatifs et de postes pour véhicules correspondant à l'équipement de deux brigades interarmes, la préparation opérationnelle et le soutien initial associés.

L'incrément aéronautique 1, lancé en 2018 en anticipation de l'étape 2, en cohérence avec le calendrier de développement des principaux programmes aéronautiques et notamment le RAFALE F4, a pour objet la réalisation du système pour les forces aéronautiques ainsi que des travaux de préparation des incréments ultérieurs.

L'incrément 2 de l'étape 2, lancé en réalisation en décembre 2021, augmente les capacités des communications aéroterrestres et aéronautiques, en poursuivant la production des postes terrestres et en lançant la production du nouveau poste portable modulaire. Des incréments ultérieurs compléteront la réalisation de cette étape programmatique.

Programme intégration CONTACT (PIC)

L'opération « Programme intégration CONTACT » (PIC) a pour enjeu l'intégration des équipements du programme CONTACT sur des véhicules non SCORPION de l'armée de terre de deux brigades interarmes. L'enjeu est de permettre aux unités terrestres, agissant au sein des groupements tactiques interarmes SCORPION équipés nativement de CONTACT, de bénéficier des capacités de communication sans rupture d'interopérabilité.

II – CIBLE

	Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CONTACT étape 1	Postes portatifs	2000	2000	
CONTACT étape 2	Postes véhicule	2 750	2 750	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
	Postes portatifs	2 550	2 550	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
	Postes portables	50	50	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
	Postes aéronautiques	205	205	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 en décembre 2021
Programme intégration CONTACT	Incrément 1	668	668	
	Incrément 2	1127	1339	Mis en cohérence avec les travaux de programmation en 2021

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel du système CONTACT est Thales SIX GTS France (ex Thales Communications & Security).

L'opération PIC est conduite par les maîtres d'œuvre industriels des véhicules porteurs (Arqus, Nexter, IVECO pour les PPT) associés à Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CONTACT	Lancement du stade d'élaboration de la première étape	janvier 2010	2009
	Lancement des travaux de réalisation de la première étape	juin 2012	2013
	Livraison des premiers équipements de préséries terrestres	septembre 2016	2016
	Livraison des premiers postes terrestres	juillet 2019	2018
	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 de l'opération	décembre 2021	2018
Programme intégration CONTACT	Lancement de la réalisation de l'incrément 1	novembre 2019	2015
	Lancement de la réalisation de l'incrément 2	juillet 2021	2021

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
CONTACT Étape 1 (Postes portatifs)	Commandes	2 000				2 000
	Livraisons	1 635	365			2 000
CONTACT Étape 2 (Postes portatifs)	Commandes	1 300	1250			2 550
	Livraisons		135	670	1 745	2 550
CONTACT Étape 2 (Postes véhicules)	Commandes	1 400	1 350			2 750
	Livraisons	35	680	680	1 355	2 750
CONTACT (Postes portables)	Commandes		50			50
	Livraisons				50	50
CONTACT (Postes aéronautiques)	Commandes	110	95			205
	Livraisons				205	205
Programme intégration CONTACT Inc 1	Commandes	668				668
	Livraisons	90	337	241	0	668
Programme intégration CONTACT Inc 2	Commandes	343	380	254	362	1339
	Livraisons	29	63	367	880	1339

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CONTACT	-	-	-	242 810 152
ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	-	-	-	20 175 661
	Total	-	-	-	262 985 813

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	CONTACT	751,02	-	751,02	180,86	570,16
ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	60,88	-	60,88	15,00	45,88
	Total	811,90	-	811,90	195,86	616,04

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	CONTACT	587,11			160,79	154,63	139,88	78,72	53,09	587,11
				264,61		56,93	59,02	46,47	60,46	41,73	264,61
					180,86		86,35	39,19	28,73	26,59	180,86
PEM	ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	32,10			17,80	10,90	2,60	0,80	-	32,10
				19,70		5,60	8,50	4,80	0,80	-	19,70
					15,00		5,20	7,70	2,10	-	15,00
		Total	619,21	284,31	195,86	241,12	324,60	240,64	171,60	121,41	1 099,38
			Somme des engts		1 099,38	Somme des paiements					1 099,38

Les principaux engagements 2024 couvrent notamment :

- CONTACT : la poursuite des travaux de développement et de réalisation des différentes versions systèmes CONTACT (terrestre et aéronautique) et la commande d'équipements radio pour le combattant débarqué couvrant des besoins OPEX et MISSINT ;
- intégration CONTACT : poursuite de la production et des intégration des kits dans les véhicules.

SOUS-ACTION

07.37 – Communiquer - DESCARTES

OPÉRATION : DESCARTES

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : DESCARTES (DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE COMMUNICATION ET ARCHITECTURE DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS SÉCURISÉS), INFRASTRUCTURES DESCARTES

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération d'ensemble DESCARTES a pour objectif de répondre aux besoins du ministère des armées en matière de réseaux d'infrastructure fixes de télécommunications d'une part d'usage général et, d'autre part, de réseaux résilients (y compris au profit des fonctions stratégiques) et de satisfaire les besoins spécifiques de transport des flux du contrôle aérien militaire. Elle est composée du programme d'armement en charge de l'infrastructure réseaux et du programme d'infrastructure en charge des locaux techniques hébergeant les équipements de télécommunications.

Les systèmes déployés par le programme d'armement DESCARTES permettent de fournir aux armées les services de télécommunications fixes nécessaires à l'accomplissement des missions opérationnelles et au fonctionnement courant du ministère des armées, dans le prolongement des services actuels offerts par les différents réseaux existants. Le programme prend en compte :

- les besoins d'usage général du ministère sur les sites en métropole, en outre-mer et à l'étranger (représentations permanentes, forces pré positionnées, etc.), au travers d'une solution standardisée de téléphonie et de la sécurisation des échanges de données ;
- les besoins de communications résilientes correspondant aux chaînes critiques nécessaires à la permanence du commandement qui concerne les sites stratégiques ;
- les besoins spécifiques d'échanges inter-sites de la défense aérienne (posture permanente de sûreté aérienne ou PPS-Air), offrant des fonctions de transport de la voix, des données et des images au profit du programme SCCOA, ainsi que l'interconnexion avec d'autres réseaux, notamment ceux de l'aviation civile (DGAC) et de SATCOM SYRACUSE ;

Le programme DESCARTES Étape 1 comprend plusieurs composantes formant un ensemble cohérent. Il s'agit de :

- la mise en place d'équipements d'interconnexion pour les sites du ministère, formant une architecture commune de routage et de sécurité, POINCARE (points d'interconnexion et architecture réseaux) ;
- la rénovation du réseau résilient SOCRATE (système opérationnel de cœur résilient adapté aux télécommunications) fonctionnant même en cas de crise grave, au profit des sites « cœur stratégique » dont la dissuasion ;
- la modernisation du système de téléphonie ministérielle, SYMPHONIE (système modernisé de téléphonie) ;
- la réalisation d'un système de téléphonie inter-sites spécifique au contrôle aérien, ICARE (interfaçage des communications des opérations aériennes aux réseaux).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Le premier incrément de l'étape 2 du programme DESCARTES comprend :

- l'augmentation des débits du cœur de réseau de la composante POINCARE ;
- des ajouts de sites dans le réseau résilient SOCRATE au profit du commandement de l'espace et de la posture permanente de sécurité aérienne ;
- le développement et la réalisation d'une passerelle de sécurisation de la téléphonie SYMPHONIE ;
- le traitement d'un ensemble d'obsolescences prioritaires des différentes composantes de l'étape 1.

Le programme d'infrastructure DESCARTES comprend les travaux à réaliser afin de permettre l'installation des nouveaux équipements prévus dans le cadre du programme d'armement DESCARTES. En fonction des sites, le périmètre physique de l'opération relève de l'adaptation des capacités techniques existantes ou de la réalisation de nouvelles infrastructures.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
POINCARE - étape 1	1	1	
SOCRATE - étape 1	1	1	
SYMPHONIE - étape 1	1	1	
ICARE - étape 1	1	1	
POINCARE - étape 2 incrément 1	1	1	
SOCRATE - étape 2 incrément 1	1	1	
SYMPHONIE - étape 2 incrément 1	1	1	
Infrastructures (Cages de Faraday) – étape 1* - incrément 1	12	12	
Infrastructures (Adaptation des sites) – étape 1* - incrément 1	1	1	
Infrastructures (Adaptation des sites en FEB V6) – étape 1* - incrément 2	1	1	Étape 1 Incrément 2 lancé début 2022
Infrastructures (Sécurisation des relais isolés) – étape 1* - incrément 2	18	18	Étape 1 Incrément 2 lancé début 2022

* Nota :

- Pour faciliter le suivi et être plus cohérent avec la nature des prestations, l'infra DESCARTES initialement identifiée « Cœur stratégique » est décomposée en 2 types, au titre de l'incrément 1 de l'étape 1 : les « Cages de Faraday » et les « Adaptations des sites ».
- Un second incrément de l'étape 1 a été lancé début 2022. Il comprend une « Adaptation des sites en FEB V6 » correspondant à l'évolution du besoin technique et géographique, et la « Sécurisation des relais isolés ».

L'Étape 2 de DESCARTES, tant pour le programme d'armement que pour le programme d'infrastructure, fera l'objet d'incrément successifs. La cible de chaque incrément sera précisée lors de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Thales SIX GTS France est maître d'œuvre de la rénovation du réseau résilient SOCRATE.

Un groupement Thales SIX GTS France – NXO France est maître d'œuvre de la réalisation de l'architecture de routage et de sécurité POINCARE.

Airbus Defense & Space est maître d'œuvre de la composante SYMPHONIE.

Un groupement Airbus Defense & Space – INEO Defense est maître d'œuvre de la réalisation de la téléphonie inter-sites du contrôle aérien de la composante ICARE.

Les contrats de réalisation du programme d'infrastructures sont notifiés après mise en concurrence.

Le 1^{er} incrément de l'étape 2 du programme DESCARTES repose sur les mêmes maîtres d'œuvre industriels que l'étape 1.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
DESCARTES Étape 1	Décision de lancement du stade d'orientation	novembre 2010	2010
	Décision de lancement du stade d'élaboration	juin 2014	novembre 2013
	Décision de lancement du stade de réalisation	novembre 2015	novembre 2015
DESCARTES Étape 2 Incrément 1	Lancement en réalisation	avril 2023	septembre 2022
DESCARTES Étape 2 Incrément 2	Lancement en réalisation	2024	-
INFRA DESCARTES Étape 1	Décision de lancement du stade de réalisation	juillet 2015	juillet 2015
INFRA DESCARTES Étape 2 Incrément 1	Lancement en préparation	février 2023	janvier 2023
INFRA DESCARTES Étape 2 Incrément 1	Lancement en réalisation	décembre 2023	décembre 2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
POINCARE : architecture de sécurité et routage *	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
SOCRATE : rénovation du réseau résilient	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
SYMPHONIE : modernisation de la téléphonie d'usage général	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
ICARE : téléphonie inter-sites du contrôle aérien	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
DESCARTES Étape 2 incrément 1 - POINCARE – augmentation des débits du cœur	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
DESCARTES Étape 2 incrément 1- SOCRATE – adaptations du graphe SCR*	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
DESCARTES Étape 2 incrément 1 – SYMPHONIE : passerelle IP sécurisée	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
Infra DESCARTES : Cages de Faraday Étape 1 – incrément 1	Commandes	12				12
	Livraisons	11	1			12
Infra DESCARTES : Adaptation des sites Étape 1 – incrément 1	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
Infra DESCARTES : Adaptation des sites en FEB V6 Étape 1 – incrément 2 *	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Infra DESCARTES : Sécurisation des relais isolés Étape 1 – incrément 2	Commandes	1	13	4		18
	Livraisons		1	13	4	18

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

* pour ces items : le jalon de commande indiqué correspond aux premières commandes significatives et le jalon de livraison à la dernière livraison de sites.

L'échéancier commandes-livraisons des incréments ultérieurs de l'étape 2, pour le programme d'armement ainsi que pour le programme d'infrastructure, sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	230 000 000	-	230 000 000	75 245 100
ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	-	-	-	9 106 611
Total		230 000 000	-	230 000 000	84 351 711

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	121,01	230,00	351,01	283,44	67,57
ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	28,26	-	28,26	8,50	19,76
Total		149,27	230,00	379,27	291,94	87,33

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	115,37			51,13	44,93	15,89	1,56	1,85	115,37
				191,54		16,54	32,93	37,93	40,21	63,93	191,54
					283,44		13,88	23,97	22,79	222,80	283,44
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	11,35			6,78	3,44	1,13	-	-	11,35
				11,31		4,39	4,69	2,23	-	-	11,31
					8,50		2,67	3,19	2,65	-	8,50
Total			126,72	202,85	291,94	78,84	102,55	84,34	67,20	288,58	621,51
			Somme des engts		621,51	Somme des paiements					621,51

Les principaux engagements de l'opération d'armement DESCARTES prévus en 2024 couvrent notamment :

- Les commandes de traitements d'obsolescence des composantes SOCRATE, POINCARE et SYMPHONIE ;
- La commande de modifications du graphe du réseau SOCRATE ;
- La commande relative au développement et à la réalisation de l'augmentation des débits de la composante POINCARE ;
- La commande relative à la réalisation du 2^e incrément de l'étape 2 du programme DESCARTES.

Les principaux engagements du programme « Infrastructure DESCARTES » prévus en 2024 couvrent notamment :

- La poursuite des travaux d'adaptation des sites, nécessaires au déploiement du réseau DESCARTES dans ses différents incréments ;
- La poursuite des travaux de sécurisation des sites relais isolés.

SOUS-ACTION**07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM**

OPÉRATION : CERES - CELESTE

NOM DU PEM : CERES, CELESTE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**CERES**

Le programme CERES (capacité de renseignement électromagnétique spatiale) vient compléter les moyens nationaux de recherche et d'interception des émissions électromagnétiques. Il comprend des fonctions d'interception, de caractérisation et de localisation des signaux électromagnétiques par des moyens satellitaires, leur programmation ainsi que les moyens sol de contrôle des satellites.

Le système CERES est basé sur une constellation de 3 satellites. Il permet de recueillir régulièrement sur l'ensemble du globe les informations permettant de cartographier et d'analyser le fonctionnement des émetteurs électromagnétiques dans les bandes de fréquences d'intérêt radar et télécom. Son architecture SSI répond aux exigences spécifiques des activités ROEM.

CELESTE (Ex CERES SUCCESSEUR)

Le programme CELESTE (Capacité ELEctromagnétique SpaTiaLE) a pour objectif d'assurer la continuité de la capacité de recueil électromagnétique depuis l'Espace et de répondre au besoin opérationnel à partir de 2029 (date de fin de vie théorique de la capacité électromagnétique spatiale CERES), sans rupture capacitaire. À la fois système spatial et système de renseignement, CELESTE devra s'adapter à l'évolution des cibles, des menaces et des technologies pour permettre :

- l'amélioration des capacités opérationnelles et techniques (gammes de fréquences, délais de revisite, réactivité) ;
- l'élargissement du spectre des missions (dont une part accrue de l'appui aux opérations, le cyberspace, l'accès au contenu des communications, la couverture géographique);
- une contribution aux actions de maîtrise de l'Espace, notamment dans le domaine de la connaissance des systèmes et objets spatiaux.

L'émergence du marché de l'écoute commerciale et des services associés dans une optique « New Space » ouvre des opportunités (capacité complémentaire), qui sont instruites en phase de préparation. L'exploitation des données, avec le recours désormais incontournable à l'automatisation et aux traitements par l'intelligence artificielle, bénéficiera d'innovations issues du monde civil. De façon générale, CELESTE veillera à bénéficier des opportunités offertes par les technologies civiles pour diminuer les coûts et les délais tout en répondant au besoin militaire.

Le programme CELESTE a été lancé en phase de préparation en 2019.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Système CERES	1	1	

La cible du programme CELESTE sera définie au moment de son lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Trois industriels français sont regroupés au sein d'un consortium pour répondre au besoin CERES : *Airbus Defence & Space*, *Thales Defence Mission Systems* (TDMS) et *Thales Alenia Space* (TAS).

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DGA. Les travaux de la phase de réalisation du segment sol de contrôle, les prestations de lancement et la fourniture des chiffreurs/déchiffreurs ont été conduits sous maîtrise d'ouvrage déléguée au CNES.

CELESTE

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DGA avec le CNES en assistance à maîtrise d'ouvrage.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CERES	Lancement de la réalisation	janvier 2015	mars 2015
	Fin de conception détaillée du segment sol utilisateur	novembre 2016	juillet 2016
	Fin de revue de conception détaillée (RCD)	octobre 2017	2017
	Lancement des satellites	novembre 2021	2020
CELESTE	Lancement de la préparation	mars 2019	

Le décalage du lancement des satellites CERES est dû à des difficultés industrielles de développement et à la crise sanitaire.

Le calendrier de CELESTE sera défini au lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Système CERES	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1

L'échéancier de commande/livraison de CELESTE sera défini au lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	71 000 000	200 000	71 200 000	19 437 528
ACT	CERES	3 700 000	12 889 751	16 589 751	19 317 205
	Total	74 700 000	13 089 751	87 789 751	38 754 733

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	-	71,00	71,00	68,24	2,76
ACT	CERES	3,86	3,70	7,56	6,96	0,60
Total		3,86	74,70	78,56	75,20	3,36

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	-			-	-	-	-	-	-	-
				15,20		8,20	7,00	-	-	-	-	15,20
					68,44		16,70	34,24	17,50	-	-	68,44
PEM	ACT	CERES	32,96			22,95	10,01	-	-	0,00	32,96	
				9,27		4,38	3,84	1,05	-	-	9,27	
					19,85		9,70	10,15	-	-	19,85	
Total			32,96	24,47	88,29	35,53	47,25	45,44	17,50	0,00	145,72	
			Somme des engts		145,72	Somme des paiements					145,72	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent la poursuite du MCO du segment sol de contrôle CERES et pour CELESTE, un complément d’étude de définition et la sécurisation des approvisionnements pour la phase de réalisation.

SOUS-ACTION

07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire

OPÉRATION : ESPACE - COMMUNIQUER – MOYENS DE COMMUNICATION SATELLITAIRE**NOMS DES PEM : COMCEPT, SYRACUSE III, SYRACUSE IV****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

Les opérations récentes confirment le besoin de déploiements rapides de forces, sur des distances importantes et dans un environnement où les réseaux de communication d’infrastructure sont inexistant, détruits ou inutilisables et où la morphologie du terrain complique les communications tactiques. Les capacités des communications par satellite permettent d’interconnecter les réseaux tactiques, opératifs et stratégiques.

Le besoin militaire en liaisons satellitaires se caractérise par une nécessaire adaptation aux circonstances des opérations, notamment une forte flexibilité dans l’affectation des ressources. Il se décompose en deux parties :

- les liaisons durcies, dites de « noyau dur », essentielles à la conduite des opérations qui ont des exigences de robustesse, de résilience et de sécurité fortes ;
- les liaisons non-durcies (télégestion, télémedecine, correspondances numériques, etc.) n’ayant pas les mêmes niveaux d’exigence en matière de disponibilité, de confidentialité et d’intégrité.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SYRACUSE IV est le programme successeur de SYRACUSE III. Il vise à renouveler les satellites SYRACUSE 3A et 3B tout en modernisant et complétant les moyens SATCOM existants au sol. Il répond aux besoins des forces en capacités de télécommunications par satellite nécessaires à l'engagement des armées et au commandement des forces déployées, sur le territoire national et dans les zones prioritaires d'intérêt. Il assurera la cohérence avec l'existant et répondra à l'évolution du besoin et de la menace, en particulier en matière de débits, d'utilisations tactiques des stations (encombrement réduit, robustesse, facilité d'emploi, etc.), de capacité à communiquer en mouvement (drones, porteurs terrestres et aéronautiques, etc.) et d'interopérabilité avec l'OTAN. Le premier satellite SYRACUSE 4A a été lancé en octobre 2021 et le second SYRACUSE 4B en juillet 2023. Les segments sols sont réalisés selon une démarche incrémentale, le premier incrément du segment sol a été lancé en 2019, le deuxième fin 2020.

Le maintien en condition opérationnelle des moyens SATCOM comprend le maintien à poste des satellites en orbite sur lesquels la France a acquis des ressources et le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des systèmes et équipements acquis dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.

Divers PEM comprend notamment les activités COMCEPT et SYRACUSE III

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SYRACUSE IV segment spatial	1 capacité	2 satellites	Lancement de la réalisation pour le segment spatial de 2 satellites en 2015. Ajout d'un 3 ^e satellite en LPM 2019-2025 Suppression du 3 ^e satellite en LPM 2024-2030 : adaptation de la cible au besoin
SYRACUSE IV segment sol – stations sol du premier et second incrément	444	444	

La cible de l'opération SYRACUSE IV pour le segment sol sera complétée avec le lancement des incréments ultérieurs.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

SYRACUSE IV :

Le segment spatial est réalisé par *Thales Alenia Space* et *Airbus Defence and Space*. Arianespace intervient en sous-traitance pour le lancement.

Les segments sols sont réalisés selon une démarche incrémentale. Le premier incrément est réalisé par *Thales Six GTS* et *Airbus Defence and Space*. Le deuxième incrément est réalisé en majorité par *Thales Six GTS* et *Airbus Defence and Space*. L'organisation industrielle des incréments ultérieurs sera précisée lors de leur lancement.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Références initiales	Actuelles
SYRACUSE IV	Lancement du stade de réalisation de la première étape	2015	décembre 2015
	Lancement du premier satellite	2020	octobre 2021
	Lancement du second satellite	2022	juillet 2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
SYRACUSE IV segment spatial	Commandes	2				2
	Livraisons	1	1			2
SYRACUSE IV Segment sol – stations sol du premier et second incrément	Commandes	149	100	11	184	444
	Livraisons	35	36	57	316	444

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SYRACUSE IV	-	-	-	256 629 096
OP	AOA-CMI	-	100 056 314	100 056 314	98 344 575
OP	Divers PEM	-	-	-	540 089
Total		-	100 056 314	100 056 314	355 513 760

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SYRACUSE IV	1 077,02	-	1 077,02	271,20	805,82
OP	DIVERS PEM	222,91	-	222,91	-	222,91
Total		1 299,93	-	1 299,93	271,20	1 028,73

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SYRACUSE IV	854,79			366,80	219,80	128,20	82,30	57,69	854,79
				299,70		70,30	83,60	69,60	26,20	50,00	299,70
					271,20		53,40	65,00	58,70	94,10	271,20
AOA	OP	AOA-CMI	131,91			109,60	20,29	-	2,02	-	131,91
				116,40		49,80	49,50	11,47	5,64	-	116,40
					100,06		41,31	42,79	10,64	5,32	100,06
PEM	OP	Divers PEM	15,67			6,72	0,66	-	-	8,29	15,67
				1,79		1,79	-	-	-	-	1,79
					-		-	-	-	-	-
Total			1 002,36	417,89	371,26	605,00	468,55	317,06	185,49	215,39	1 791,50
			Somme des engts		1 791,50	Somme des paiements					1 791,50

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- La poursuite du développement du système de communication et des stations terrestres et navales ;
- La commande de 11 stations navales SYRACUSE IV ;
- Le maintien en condition opérationnelle des segments sol et spatial SYRACUSE IV.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	SYRACUSE IV	0	36 000 000
Total		0	36 000 000

SOUS-ACTION

07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM

OPÉRATION : ESPACE - RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ROIM

NOM DES PEM : MUSIS, IRIS, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

MUSIS

Dans une logique européenne, et afin de remplacer les systèmes existants (systèmes optiques français HELIOS et PLEIADES, systèmes radar allemand SAR-Lupe et italien COSMO-SkyMed), l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la France ont lancé, au milieu des années 2000, une initiative appelée *multinational space-based imaging system* (MUSIS), visant à se doter de moyens d'observation spatiale communs. En l'absence de décision européenne et afin d'assurer la permanence de la composante optique HELIOS, la France a lancé en 2010 l'opération MUSIS/CSO, qui consiste en :

- la réalisation d'une composante spatiale optique, dite « CSO », sur la base de deux satellites d'observation identiques. Le premier assure la mission de reconnaissance (THR : très haute résolution), le deuxième, en orbite plus basse, assure la mission d'identification en réalisant des images de plus haute résolution (EHR : extrêmement haute résolution) ;
- la conception et l'acquisition d'un segment sol utilisateurs (SSU) comprenant les fonctions de programmation, de réception et de production des images et d'un segment sol mission (SSM), chargé des opérations d'exploitation et de contrôle des satellites.

Suite à la mise en place d'une coopération avec l'Allemagne en 2015, le périmètre du programme est élargi à un troisième satellite CSO d'observation, à un segment sol utilisateurs permettant d'accéder aux satellites radar allemands SARah et aux adaptations du système CSO requises en conséquence. En 2018, le périmètre intègre la coopération avec l'Italie, via la réalisation d'une couche d'interopérabilité permettant à la France d'accéder au système italien CSG (COSMO-SkyMed Seconda Generazione).

Par rapport à Hélios II, MUSIS apporte une meilleure résolution (identification de cibles plus petites) et une augmentation importante du nombre d'images accessibles quotidiennement. Le troisième satellite permettra d'améliorer le délai de revisite.

IRIS (MUSIS Successeur)

Le programme IRIS succédera, à l'horizon 2030, à la capacité d'observation spatiale accessible aux armées qui reposera alors essentiellement sur les moyens (spatiaux et sol) apportés par le programme MUSIS.

La capacité à accéder aux nombreuses sources de données disponibles (patrimoniales, coopération, institutionnelles et commerciales) ainsi que le traitement massif des données multi-sources recueillies constitueront un enjeu technique et opérationnel majeur du programme IRIS.

Le programme IRIS a été lancé en phase de préparation en 2019.

Autres opérations

Contient notamment l'activité relative au SSO (segment sol d'observation).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MUSIS - Satellites optiques	2	3	La cible a été mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019 actant les décisions du Conseil franco-allemand de mars 2015
MUSIS - Segment sol	1	1	

La cible du programme IRIS sera définie au moment de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle pour la réalisation des satellites optiques et du segment sol de MUSIS repose sur :

- le CNES, maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des satellites et du segment sol mission ;
- Airbus Defence and Space France, maître d'œuvre satellite et en charge de la réalisation du segment sol utilisateur ;
- Thales Alenia Space France, maître d'œuvre instrument ;
- les sous-traitants principaux suivants : SODERN, SESO, LYRED et Air Liquide.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MUSIS	Lancement du stade de conception	février 2009	2009
	Lancement de la réalisation	octobre 2010	2010
	Mise en orbite du premier satellite	décembre 2018	2016
	Mise en orbite du deuxième satellite	décembre 2020	2017
	Mise en orbite du troisième satellite	2024	2021
IRIS	Lancement de la phase de préparation	juillet 2019	juillet 2019

Le décalage du lancement de la mise en orbite de CSO-3 est lié au changement de lanceur suite à la crise ukrainienne.

Le calendrier du programme IRIS sera défini au moment de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
MUSIS – Satellites optiques	Commandes	3				3
	Livraisons	2		1		3

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	-	-	-	41 007 440
ACT	MUSIS	-	10 000	10 000	37 192 341
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		-	10 000	10 000	78 199 781

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	42,06	-	42,06	42,06	0,00
ACT	MUSIS	7,52	-	7,52	1,40	6,12
Total		49,59	-	49,59	43,46	6,13

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	41,78			37,11	2,00	0,50	2,17	0,00	41,78
				309,95		81,42	27,94	10,50	148,02	42,08	309,95
					42,06		20,06	7,00	7,50	7,50	
PEM	ACT	MUSIS	78,80			17,55	38,35	22,90	-	-	78,80
				8,25		1,66	5,59	1,00	-	-	8,25
					1,41		1,41	-	-	-	-
PEM	OP	Divers PEM	0,95			-	-	-	-	0,95	0,95
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			121,53	318,20	43,47	137,73	95,35	41,90	157,69	50,53	483,20
			Somme des engts		483,20	Somme des paiements					483,20

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent les travaux de phase B et la poursuite des études technologiques de la phase de préparation d'IRIS.

SOUS-ACTION

07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace

OPÉRATION : ARES

NOM DU PEM : ARES

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La nouvelle ambition capacitaire spatiale résulte du constat de l'apparition de nouvelles menaces à prendre en compte et d'un milieu qui devient lui aussi un champ de confrontation. Le programme ARES (Action et RESilience Spatiales), a pour objet de renforcer les capacités nationales autour des composantes suivantes :

- Surveillance : cela comprend des moyens de surveillance (i.e. détection et caractérisation d'objets en orbite) depuis le sol, tels que radars (successeur GRAVES) ou télescopes, et depuis l'espace ;
- Protection : cela comprend des moyens de protection intrinsèques à nos satellites avec la logique de développer une gamme d'outils génériques que les programmes spatiaux pourront intégrer, et des moyens de protection extrinsèques depuis le sol ou l'espace qui assureront des missions de surveillance et intégreront une capacité de défense active ;
- Commandement et contrôle : cela comprend un centre de commandement et de contrôle des opérations spatiales (C2 spatial) dotant le commandement de l'Espace des moyens de suivre et comprendre la situation spatiale ainsi que de planifier, commander et conduire les opérations spatiales militaires.

L'incrément 0 du programme lancé en juillet 2021 couvre le développement d'une première version du système d'information SIS Next de recueil et de traitement des données spatiales pour le C2 spatial et des études pour préparer les incréments ultérieurs.

L'incrément 1 lancé en réalisation en mai 2023 poursuit les développements de SIS Next pour y ajouter un environnement classifié afin de pouvoir y traiter des données sensibles. Il réalisera également le pré-développement de modules UHF pour le successeur de GRAVES et prévoit de faire la conception préliminaire du futur C2 spatial pour en préparer la réalisation.

L'incrément 2, dont le lancement en réalisation est prévu en 2024, comprendra principalement le successeur GRAVES, la capacité d'action dans l'espace EGIDE et le C2 spatial ASTREOS.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SIS NEXT incrément 0	1	1	
Station TM/TC Nouméa	1	1	
SIS NEXT incrément 1 (classifié)	0	1	Lancement incrément 1 ARES

La cible des incréments ultérieurs du programme sera définie à leur lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

L'incrément 0 du programme ARES fait appel aux sociétés MOSS, CS Défense, THALES ALENIA SPACE (TAS) et ATOS pour SIS Next.

L'incrément 1 implique les mêmes industriels pour les développements complémentaires SIS NEXT et les pré-développements du successeur de GRAVES seront réalisés par THALES LAS.

L'organisation industrielle des incréments ultérieurs du programme sera définie à leur lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ARES incrément 0	Livraison SIS NEXT incrément 0	Septembre 2023	Juillet 2023
	Mise en service station TM/TC à Nouméa	2024	2024
ARES incrément 1	Lancement en réalisation	2023	-
ARES incrément 2	Lancement en réalisation	2024	-

Le calendrier des incréments ultérieurs du programme sera défini à leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
SIS NEXT incrément 0	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Station TM/TC Nouméa	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
SIS NEXT incrément 1	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1

L'échéancier des incréments ultérieurs du programme sera défini à leur lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Action et résilience spatiale	1 210 000 000	-	1 210 000 000	48 580 914
	Total	1 210 000 000	-	1 210 000 000	48 580 914

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Action et résilience spatiale	53,78	1 210,00	1 263,78	577,16	686,62
	Total	53,78	1 210,00	1 263,78	577,16	686,62

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Action et résilience spatiale	13,13			10,90	2,23	-	-	-	13,13
				81,36		35,34	26,35	11,65	4,00	4,02	81,36
					577,16		30,65	99,11	67,00	380,40	577,16
Total			13,13	81,36	577,16	46,24	59,23	110,76	71,00	384,42	671,65
			Somme des engts			Somme des paiements					671,65

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent les premières commandes de développement de l'incrément 2.

SOUS-ACTION

07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA

OPÉRATION : OMEGA

NOM DES PEM : OMEGA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**OMEGA**

L'opération OMEGA (opération de modernisation des équipements GNSS (*global navigation satellite system*) des armées) a pour objet le développement d'une capacité autonome de géolocalisation pour les systèmes d'armes prenant en compte les futurs systèmes de navigation par satellites (Galileo et GPS). Galileo est un système européen de navigation par satellite qui offre un service gouvernemental sécurisé. La phase de réalisation a été lancée selon une démarche incrémentale, avec un premier incrément lancé en mai 2019 et un second incrément en mai 2021.

Le second incrément inclut la production de récepteurs P3TS (*Plug and Play Positioning and Timing System*) de classe 1 (utilisant les services ouverts Galileo et GPS), passage à l'échelle d'une innovation participative inventée par un officier de la STAT et un ingénieur de la DGA.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Récepteurs utilisant les services ouverts GPS et Galileo (P3TS)	6290	6290	

La production en série des équipements utilisant les services sécurisés GPS et Galileo ne fait pas partie du périmètre OMEGA, elle relève des programmes intégrateurs.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle de l'opération OMEGA repose sur une maîtrise d'œuvre associant Thales Six GTS, Thales AVS et Safran E&D.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
OMEGA	Lancement du premier incrément de réalisation	mai 2019	mai 2019
	Lancement du second incrément de réalisation	mai 2021	mai 2021
	Premier prototype de récepteur bi-constellation	2025	juillet 2023
	Lancement du troisième incrément de réalisation	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
OMEGA – récepteurs utilisant les services ouverts GPS et Galileo (P3TS)	Commandes		5 690		600	6290
	Livraisons			90	6200	6290

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	OMEGA	150 000 000	-	150 000 000	71 005 932
	Total	150 000 000	-	150 000 000	71 005 932

L'affectation prévue en 2024 permettra le lancement en réalisation du 3^e incrément.

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	OMEGA	214,30	150,00	364,30	100,79	263,51
	Total	214,30	150,00	364,30	100,79	263,51

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	OMEGA	132,36			54,45	27,08	29,38	21,46	-	132,36
				106,48		40,60	36,44	15,53	2,92	10,99	106,48
					100,79		23,06	33,93	32,03	11,77	100,79
		Total	132,36	106,48	100,79	95,05	86,58	78,84	56,41	22,76	339,63
			Somme des engts		339,63	Somme des paiements					339,63

Les engagements prévus en 2024 couvrent principalement la commande de développements complémentaires et d'évolutions des systèmes actuellement réalisés ainsi que les premiers engagements du 3^e incrément.

SOUS-ACTION

07.50 – Communiquer - Transmission

OPÉRATION : COMMUNIQUER - TRANSMISSION

NOM DES PEM : ASTRIDE, RADIO HF FUTURE, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe l'ensemble des opérations du domaine « communications » complémentaires à celles des sous-actions identifiées par ailleurs. Elle concerne aussi bien les moyens de communication d'infrastructure et de théâtre que les moyens d'élongation et de desserte. Elle traite également des produits de sécurité nécessaires à la protection des informations et des échanges.

ASTRIDE (accès par satellite et par transmission hertzienne au réseau de zone et de l'intranet de l'espace de bataille)

ASTRIDE est un moyen de télécommunication (phonie et données) et de services complémentaires du réseau intégré de transmissions automatisées. (RITA Valorisé). Il permet le raccordement des postes de commandement (PC) et d'abonnés fixes et mobiles et fonctionne avec l'ensemble des réseaux tactiques et d'élongation, notamment SYRACUSE.

L'incrément 3 d'ASTRIDE, lancé en réalisation en 2022, vise le parachèvement de la bascule du réseau ASTRIDE en IP (*Internet Protocol*), et la capacité de déploiement d'un réseau de zone.

RADIO HF Future

Le programme Radio HF Future vise à poursuivre les travaux dans le domaine des communications HF et le renouvellement de la HF d'infrastructure mondiale dont dispose la France (métropole, DROM-COM, sites à l'étranger) issu de l'opération MATILDE lancée en 2000 et dont les matériels sont obsolètes. Il s'appuiera sur les dernières avancées technologiques en matière de robustesse de liaison et de débit dans une recherche de convergence interarmées.

Divers PEM

Contient notamment les activités PR4G et MELCHIOR.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ASTRIDE (phases 2 et incrément 3)	119	119	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025 puis lancement en réalisation de l'incrément 3 en juillet 2022

La cible de l'opération RADIO HF FUTURE sera définie au lancement de la réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

ASTRIDE :

La maîtrise d'œuvre industrielle de l'opération ASTRIDE a été confiée à Thales SIX GTS France.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ASTRIDE incrément 3	Lancement de la réalisation	juillet 2022	juillet 2022
	Livraison de la première station T0	2024	2024
	Qualification de la version système 9	2026	2026
Radio HF Futur	Lancement de la réalisation incrément 1	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
ASTRIDE incrément 3	Commandes	1	56	51	11	119
	Livraisons			16	103	119

L'échéancier de l'incrément 1 de Radio HF future sera défini lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ASTRIDE	-	-	-	50 918 813
ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	-	-	-	2 788 506
OP	Divers PEM	-	-	-	-
ACT	Radio HF future	487 000 000	-	487 000 000	7 381 340
	Total	487 000 000	-	487 000 000	61 088 659

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	ASTRIDE	168,24	-	168,24	49,87	118,38
ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	4,46	-	4,46	2,60	1,86
ACT	Radio HF future	-	487,00	487,00	200,00	287,00
	Total	172,71	487,00	659,71	252,47	407,24

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
PEM	ACT	ASTRIDE	85,23			21,05	26,06	17,66	11,73	8,73	85,23
				92,36		7,74	25,29	24,01	9,26	26,07	92,36
					49,87		10,74	13,02	15,26	10,84	49,87
PEM	OP	Divers PEM	9,26			7,00	1,20	0,40	-	0,66	9,26
				9,70		8,60	1,10	-	-	-	9,70
					2,60		1,10	1,50	-	-	2,60
PEM	ACT	Radio HF future	-			-	-	-	-	-	-
				5,00		1,00	4,00	-	-	-	5,00
					200,00		5,00	20,00	20,00	155,00	200,00
Total			94,49	107,06	252,47	45,39	74,48	76,59	56,25	201,31	454,02
			Somme des engts		454,02	Somme des paiements					454,02

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- Pour ASTRIDE 3, l'acquisition de kits SERVAl de série et de rénovations des stations T2 ;
- Pour Radio HF Future, le lancement en réalisation du premier incrément.

SOUS-ACTION

07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ALSR

NOM DU PEM : ALSR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**ALSR (avion léger de surveillance et de reconnaissance, ex ALSA2R)**

L'acquisition de ces aéronefs a pour objectif de disposer d'une capacité complémentaire à celle des drones MALE, permettant d'effectuer des missions de renseignement avec une faible empreinte logistique et une capacité de déploiement réactive.

La charge utile doit permettre de recueillir du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) ainsi que du renseignement d'origine image (ROIM).

Chaque système ALSR est composé d'un vecteur aérien et d'un segment sol.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ALSR (systèmes)	8	3	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2024-2030

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

ALSR :

Le contrat de réalisation a été confié à Sabena Technics et Thales Defence Mission System. Safran Électronics & Defense a été intégré à la cotraitance existante pour contribuer à l'intégration des capacités complémentaires.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ALSR	Livraison du premier système	juillet 2020	2018
	Livraison du second système	novembre 2020	2019
	Livraison du troisième système	2025	2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
ALSR (système)	Commandes	3				3
	Livraisons	2			1	3
ALSR (capacités complémentaires)	Commandes	1		2		3
	Livraisons				3	3

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ALSR	-	-	-	8 732 994
	Total	-	-	-	8 732 994

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	ALSR	38,63	-	38,63	11,72	26,91
	Total	38,63	-	38,63	11,72	26,91

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	ALSR	36,45			18,12	2,12	14,77	1,44	-	36,45
				3,83		0,82	3,01	-	-	-	3,83
					11,72		5,52	4,67	0,91	0,62	11,72
Total			36,45	3,83	11,72	18,94	10,65	19,44	2,35	0,62	52,00
			Somme des engts		52,00	Somme des paiements					52,00

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- La commande des capacités complémentaires pour les deux systèmes déjà livrés ;
- Les hausses économiques.

SOUS-ACTION

07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - CUGE

NOM DU PEM : CUGE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CUGE (capacité universelle de guerre électronique)

Cette opération vise à remplacer les capacités en renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) aéroportées en remplacement des Transall Gabriel, retirés du service en 2022. Chaque système ARCHANGE (Avions de Renseignement d'origine électromagnétique à CHARGE utile de Nouvelle GENération) est constitué d'un segment aéroporté et d'un segment sol.

Cette capacité est complétée par un système de formation et d'entraînement.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CUGE	3	3	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le marché de réalisation a été confié à un groupement industriel constitué de THALES DMS France (mandataire), THALES SIX GTS France (cotraitant) et Dassault Aviation (cotraitant).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
CUGE	Lancement du stade d'élaboration	février 2018	décembre 2017
	Lancement du stade de réalisation	Novembre 2019	décembre 2018

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
CUGE : système ARCHANGE	Commandes	2		1		3
	Livraisons				3	3

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1 ^{ff} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CUGE	96 400 000	-	96 400 000	119 519 956
Total		96 400 000	-	96 400 000	119 519 956

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	CUGE	303,13	96,40	399,53	121,42	278,11
Total		303,13	96,40	399,53	121,42	278,11

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
PEM	ACT	CUGE	612,90			150,91	131,85	112,13	21,23	196,77	612,90
				13,52		3,32	2,69	3,37	3,30	0,83	13,52
					121,42		11,18	48,85	39,47	21,91	121,42
Total			612,90	13,52	121,42	154,23	145,73	164,36	64,01	219,51	747,84
			Somme des engts		747,84	Somme des paiements				747,84	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent principalement la commande du troisième système, de matériels de rechange et des lots de déploiement ainsi que des prestations d'expertise et d'essais.

SOUS-ACTION**07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens****OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - DRONES AÉRIENS**

NOM DES PEM : SDT, SDAM, MALE REAPER, MALE EUROPÉEN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUESDT : système de drones tactiques

L'opération SDT couvre l'acquisition d'une capacité pérenne de drones tactiques pour l'armée de Terre en remplacement du système SDTi (système de drones tactiques intérimaires) qui a été retiré du service. Elle vise à répondre aux missions de renseignement au profit des unités tactiques en leur offrant une capacité de surveillance, d'acquisition, de reconnaissance et de renseignement (SA2R).

SDAM

Cette opération vise à doter les navires de premier rang de la Marine (FDI, FREMM, FDA, PHA) d'une capacité de drone aérien leur permettant d'accroître significativement leur portée de détection des menaces et leur maîtrise de la situation tactique. Ces drones devront être en mesure de décoller et atterrir sur ces bâtiments dans les mêmes conditions de mer que les hélicoptères en service. Cette capacité doit leur permettre d'optimiser leur performance opérationnelle mais également d'accroître la protection des bâtiments, et par extension, de la force navale.

MALE REAPER

Cette capacité vise à répondre rapidement au besoin de systèmes de drones MALE. Ces systèmes de drones capables d'opérer à l'échelle d'un théâtre d'opération offrent une possibilité de permanence sur zone importante pour apprécier la situation voire neutraliser d'éventuels objectifs militaires avec agilité et précision. Elle est composée de 4 systèmes de 3 drones américains MQ9-Reaper intégrant des capacités de renseignement nouvelles et aptes à mettre en œuvre des armements.

MALE EUROPEEN

L'objectif principal de l'opération est de disposer à l'horizon 2030 d'une capacité de drones MALE déployables pouvant être employée de manière souveraine et sans contraintes sur les zones d'intérêt pour effectuer des missions de type ISTAR (Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance) et de neutralisation d'objectifs militaires. Le MALE Européen a ainsi vocation à succéder progressivement au MALE REAPER.

Cette opération est menée en coopération avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, par l'intermédiaire de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SDT (vecteurs aériens)	28	28	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025
MALE REAPER	4	4	
MALE EUROPEEN	4	6	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

La cible SDAM sera définie au lancement en réalisation du programme.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

SDT :

Le maître d'œuvre industriel est la société SAFRAN Electronics & Defense.

SDAM

Le contrat de levée de risque SDAM en cours a été confié à Naval Group et à Airbus Helicopters en cotraitance. Les aspects industriels et commerciaux de l'opération SDAM seront définis au lancement de la réalisation.

MALE REAPER :

L'acquisition de drones MALE *Reaper* est réalisée selon la procédure FMS (Foreign Military Sales) avec le gouvernement Américain. Le fournisseur est l'entreprise General Atomics.

MALE EUROPEEN :

Le maître d'œuvre du système de drones MALE européen est Airbus Defence & Space GmbH (Airbus Allemagne), qui est le titulaire du contrat de réalisation passé par l'OCCAR au nom de la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Les industriels Dassault Aviation, Leonardo et Airbus Defence & Space SAU (Airbus Espagne) agissent en tant que sous-traitants majeurs d'Airbus Allemagne.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SDT	Lancement du stade d'orientation du SDT	2012	2012
	Lancement du stade d'élaboration du SDT	2014	2014
	Lancement de la réalisation	février 2016	2015
MALE REAPER	Commande d'un système de drones MALE <i>Reaper</i>	août 2013	août 2013
	Commande de systèmes supplémentaires de drones MALE <i>Reaper</i>	2015-2016	2015-2016
MALE EUROPEEN	Lancement de la réalisation	décembre 2021	2019
	Premier système livré	2030	2025
SDAM	Lancement en réalisation	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
MALE REAPER	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
MALE EUROPEEN	Commandes	4			2	6
	Livraisons				6	6
SDT (vecteurs aériens)	Commandes	14		14		28
	Livraisons		5	9	14	28

L'échéancier de l'opération SDAM sera établi lors du lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SDT (Syst. drone tactique)	286 000 000	-	286 000 000	33 700 055
ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	240 000 000	-	240 000 000	8 447 343
OP	AOA-CMI	-	38 281 474	38 281 474	52 473 054
ACT	MALE européen	-	-	-	158 569 463
ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	-	-	-	73 050 268
Total		526 000 000	38 281 474	564 281 474	326 240 183

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SDT (Syst. drone tactique)	43,02	286,00	329,02	260,72	68,30
ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	72,85	240,00	312,85	15,50	297,35
ACT	MALE européen	567,43	-	567,43	5,61	561,83
ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	88,51	-	88,51	63,90	24,61
Total		771,80	526,00	1 297,80	345,72	952,08

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SDT (Syst. drone tactique)	54,53			8,00	14,53	-	12,50	19,50	54,53
				15,99		5,97	3,79	3,23	3,00	-	15,99
					260,72		25,51	43,97	55,70	135,53	260,72
PEM	ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	2,45			2,45	-	-	-	-	2,45
				0,84		0,83	0,00	-	-	-	0,84
					15,50		10,30	4,20	1,00	-	15,50
AOA	OP	AOA-CMI	49,01			26,54	22,06	0,40	-	-	49,01
				71,59		9,65	36,80	25,14	-	-	71,59
					38,28		-	9,34	21,34	7,60	38,28
PEM	ACT	MALE européen	1 937,19			135,31	212,02	157,12	236,78	1 195,96	1 937,19
				10,23		6,91	3,33	-	-	-	10,23
					5,61		4,82	0,78	-	-	5,61
PEM	ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	67,15			42,92	28,17	1,02	-0,15	-4,81	67,15
				21,93		21,93	0,00	-	-	-	21,93
					63,90		60,90	3,00	-	-	63,90
Total			2 110,33	120,58	384,00	260,52	422,23	248,21	330,17	1 353,77	2 614,91
			Somme des engts			Somme des paiements			2 614,91		

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- Pour MALE REAPER : la TVA et des frais de transport d'équipement ;
- Pour SDT : les premières commandes de l'étape 2 du SDT le soutien initial, l'acquisition d'équipements de mission complémentaires et des hausses économiques ;
- Pour MALE européen : la commande de travaux spécifiques France, en complément du développement mené en coopération ;
- Pour SDAM : le lancement en réalisation de l'opération en cohérence avec le dossier de choix prévu fin 2023.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	MALE européen	0	22 000 000
	Total	0	22 000 000

SOUS-ACTION

07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - HAWKEYE

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : HAWKEYE : MISE À NIVEAU, HAWKEYE REMPLACEMENT, INFRA HAWKEYE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

HAWKEYE (avion de guet embarqué) : mise à niveau

Les avions de guet aérien embarqué (AGE) Hawkeye sont des avions de type E-2C acquis entre 1998 et 2004 et mis en œuvre par la marine nationale. La mise à niveau du Hawkeye permet de conserver l'interopérabilité avec les moyens de l'OTAN et de maintenir ces aéronefs au meilleur niveau possible dans le cadre d'opérations nationales comme interalliées.

L'opération de mise à niveau comprend essentiellement l'intégration de l'IFF NG (mode 5/S), la rénovation du dispositif de détection passive (ESM), la mise en conformité des simulateurs de vol et tactique ainsi qu'une évolution de moyens de communication (dont IDM, JSAT et L22). Pour la part avionique, les travaux portent sur les seules obsolescences et évolutions de réglementations OACI.

HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D

L'opération vise à remplacer la flotte actuelle des avions de guet aérien embarqué (AGE) E-2C Hawkeye par l'E-2D Advanced Hawkeye afin de conserver pour la période 2030-2060 la capacité de guet aérien embarqué sur porte-avions en lui apportant les modifications nécessaires pour s'adapter aux missions et aux menaces prévisibles à cet horizon tout en garantissant l'interopérabilité avec les moyens de l'OTAN et ceux de la marine américaine. Cette capacité sera réalisée par le développement et la livraison de trois aéronefs par l'U.S. Navy dans une configuration 'baseline' et par le développement et la réalisation d'un premier standard de francisation leur permettant d'assurer l'ensemble des missions.

Infrastructure HAWKEYE :

Afin d'accueillir les avions Advanced Hawkeye E-2D à l'horizon 2028, cette opération a pour périmètre la construction ou la rénovation d'un hangar sur la base aéronavale de Lann-Bihoué, ainsi que la construction d'un centre de formation qui accueillera les simulateurs de vol et tactique acquis auprès des États-Unis.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
HAWKEYE : Mise à niveau	3	3	
Avion de guet aérien embarqué (HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D)	3	3	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Mise à niveau Hawkeye :

La mise à niveau Hawkeye est réalisée dans le cadre d'accords de type FMS (*Foreign Military Sales*) avec la marine américaine. La marine américaine est le maître d'œuvre, et contractualise avec Northrop Grumman Corporation (NGC) qui est l'architecte industriel et le réalisateur des chantiers d'intégration IFF et ESM ainsi que de la mise à niveau (respect des normes de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI)) de l'avionique *a minima*. Tous les chantiers sont réalisés en France par NGC dans les installations du SIAé. La rénovation du simulateur tactique a été confiée à l'industriel américain spécialisé COMPRO.

HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D

L'E-2D est conçu et produit par l'industriel américain Northrop Grumman Corporation (NGC). La version E-2D Baseline est réalisée par NGC dans le cadre de l'accord FMS confié à l'U.S. Navy. Le simulateur sera également réalisé au titre d'un accord FMS piloté par l'U.S. Navy qui commandera les travaux à Rockwell Collins.

Les travaux de francisation des E-2D au standard 1 et d'industrialisation du soutien seront réalisés par le SIAé.

Infrastructure HAWKEYE :

L'opération d'infrastructure est actuellement en phase de préparation.

Les infrastructures Hawkeye feront l'objet d'un dossier de consultation pendant la phase de préparation qui déterminera les industriels impliqués dans la réalisation des bâtiments.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Hawkeye : Mise à niveau	Commande de la rénovation ESM	2012	2012
	Commande de la mise à niveau OACI de l'avionique <i>a minima</i>	décembre 2015	novembre 2015
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D	Lancement de la réalisation	novembre 2020	2020

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
HAWKEYE : mise à niveau	Commandes	3				3
	Livraisons		3			3
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D (Baseline)	Commandes	3				3
	Livraisons				3	3
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D (standard 1)	Commandes	3				3
	Livraisons				3	3

Les échéanciers de l'opération infrastructure Hawkeye seront établis lors du lancement de sa réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HAWKEYE	-	9 900 000	9 900 000	817 853
ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	-	-	-	135 459 914
ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	-	-	-	6 481 012
	Total	-	9 900 000	9 900 000	142 758 779

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	678,14	-	678,14	90,23	587,91
ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	15,51	-	15,51	7,73	7,78
	Total	693,64	-	693,64	97,95	595,69

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HAWKEYE	0,01			0,01	-	-	-	-	-	0,01
				0,41		0,15	0,26	-	-	-	-	0,41
					9,90		0,71	2,15	4,73	2,31		9,90
PEM	ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	998,13			72,90	88,01	161,15	148,08	527,99		998,13
				32,72		26,20	1,38	0,99	1,00	3,15		32,72
					90,23		75,77	1,20	9,17	4,09		90,23
PEM	ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	6,94			0,01	0,18	-9,62	1,28	15,09		6,94
				3,62		3,62	-	-	-	-		3,62
					7,73		7,73	-	-	-		7,73
		Total	1 005,09	36,75	107,85	102,90	174,04	155,87	164,26	552,63		1 149,69
			Somme des engts		1 149,69	Somme des paiements					1 149,69	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- Pour l'opération de mise à niveau des Hawkeye E-2C : la poursuite de prestations auprès du SIAé ;
- Pour E-2D : la commande de prestations concernant le système de soutien, la poursuite des prestations de francisation et des travaux d'adaptation du PA CdG ainsi que la commande via FMS des formations des premiers équipages ;
- Pour infra E-2D : la commande d'études préliminaires ainsi que la commande du bâtiment simulateur sur la base aéronavale de Lann-Bihoué.

SOUS-ACTION

07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ROEM

NOM DES PEM : ROEM STRATÉGIQUE, ROEM TACTIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

ROEM STRATÉGIQUE

L'opération ROEM Stratégique vise à doter les armées d'une composante fixe et déplaçable de renseignement d'origine électromagnétique de niveau stratégique. Elle modernise les systèmes de commandement et d'exploitation du ROEM stratégique, la capacité de localisation et d'interception des émissions électromagnétiques stratégiques au profit de l'ensemble des armées et de la direction du renseignement militaire (DRM).

Elle est composée de :

- PARADOS : phase d'amélioration du recueil automatisé des signaux de radiocommunications au profit du ROEM Stratégique ;
- CLOVIS : capacité de localisation à vocation interministérielle et stratégique ;
- SEVE : système d'exploitation et de valorisation des écoutes ;
- DEMETER : dispositif d'exploitation en masse et d'enrichissement ROEM.

ROEM TACTIQUE

L'opération ROEM Tactique vise à doter le commandement d'une capacité d'appui électronique. Elle est essentiellement composée de l'opération « Système interarmées ROEM tactique ».

II – CIBLE

ROEM STRATEGIQUE :

La cible de l'opération ROEM stratégique est confidentielle.

ROEM TACTIQUE :

La cible du 1^{er} incrément phase B du système interarmées ROEM tactique lancé en 2020 est la suivante :

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Cellules de ROEM tactique	49	47	Ajustement du besoin de l'Armée de Terre
Prédispositions de porteurs à l'accueil d'une cellule de ROEM tactique	25	24	

Concernant les cellules ROEM tactiques, l'Armée de Terre a ajusté son besoin en demandant l'acquisition d'une cellule renforcée au lieu de trois cellules simples.

La cible des incréments ultérieurs de l'opération ROEM tactique sera définie à leur lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

ROEM STRATÉGIQUE :

Les maîtres d'œuvre des projets PARADOS, CLOVIS et TALISMANS sont respectivement le groupement Airbus Defence & Space - Rhode & Schwarz, le groupement Thales Communications & Security - INEO Défense et le groupement industriel Airbus Defence & Space – Bertin Technologies.

Le projet SEVE étape 1 est réalisé par les sociétés Airbus Defense & Space et Khiplus.

Le groupement Airbus Defence & Space – INEO Défense est maître d'œuvre de la réalisation de DEMETER. Pour les adaptations du système à son environnement, Airbus Defence and Space est le seul maître d'œuvre

ROEM TACTIQUE :

La maîtrise d'œuvre du système tactique de ROEM interarmées est confiée à Thales Six GTS et Airbus Defense & Space.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ROEM STRATEGIQUE inc 5	Lancement de la réalisation	2010	2010
	Fin de la livraison de la composante PARADOS	septembre 2021	2015
	Fin de la livraison de la composante CLOVIS	septembre 2021	2016
ROEM STRATEGIQUE inc 6	Lancement de la réalisation	2023	-
ROEM TACTIQUE	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément phase A	janvier 2018	2018
	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément phase B	Décembre 2020	2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Cellules ROEM Tactiques	Commandes	28	18	1	0	47
	Livraisons			8	39	47
ROEM Tactique – prédispositions porteurs	Commandes	24				24
	Livraisons				24	24

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Programmes ROEM tactiques	20 700 000	-	20 700 000	45 518 261
ACT	Programmes ROEM stratégique	-	-	-	35 390 753
OP	AOA-CMI	-	22 099 680	22 099 680	22 723 476
Total		20 700 000	22 099 680	42 799 680	103 632 490

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Programmes ROEM tactiques	94,61	20,70	115,31	9,40	105,91
ACT	Programmes ROEM stratégique	162,61	-	162,61	63,00	99,61
Total		257,22	20,70	277,92	72,40	205,52

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Programmes ROEM tactiques	140,56			50,80	40,60	42,20	5,80	1,16	140,56
				33,20		1,90	13,30	12,20	5,80	-	33,20
					9,40		1,60	5,30	2,00	0,50	9,40
PEM	ACT	Programmes ROEM stratégique	19,38			13,45	4,22	-	-	1,71	19,38
				96,50		51,62	31,53	12,43	0,93	-	96,50
					63,00		7,41	37,78	10,94	6,87	63,00
AOA	OP	AOA-CMI	26,68			23,12	2,52	1,04	-	-	26,68
				26,70		15,29	11,41	-	-	-	26,70
					22,10		11,56	10,54	-	-	22,10
Total			186,62	156,40	94,50	156,18	124,14	121,48	25,47	10,24	437,52
			Somme des engts		437,52	Somme des paiements					437,52

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle des systèmes en service :

- Pour ROEM TACTIQUE : la poursuite de l'acquisition de cellules pour équiper les porteurs des armées ;
- Pour ROEM STRATÉGIQUE : des compléments logiciels DEMETER, la poursuite de la constitution du système SEVE, l'acquisition de stations CLOVIS augmentées.

SOUS-ACTION

07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - SDCA

NOM DES PEM : SDCA RÉNOVATION, SDCA INTEROPÉRABILITÉ/LDD, SDCA REMPLACEMENT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SDCA RENOVATION

Les avions SDCA (système de détection et de commandement aéroporté) sont des avions de type E-3F (AWACS), acquis entre 1987 et 1992 et mis en œuvre par l'armée de l'air. Les améliorations (radar, communications, ...) apportées lors de leur rénovation permettent de conserver l'interopérabilité avec les alliés, les centres de commandement interarmées ou alliés et avec les autres aéronefs français ou alliés.

La rénovation à mi-vie du système de mission comprend notamment l'ajout de consoles de mission, le remplacement des calculateurs, la mise à jour des logiciels et des consoles de surveillance et de contrôle, l'intégration d'un interrogateur IFF Mode S et Mode 5 (interopérabilité alliée), un nouveau système de préparation de mission ainsi que la mise à hauteur du simulateur de mission.

Les évolutions réglementaires, applicables en 2020, rendent nécessaire une rénovation de l'avionique. Cette rénovation traite également les obsolescences des équipements de l'avionique (centrales à inertie, pilote automatique). Le lancement des travaux a eu lieu en juillet 2017.

SDCA INTEROPÉRABILITÉ/LDD

La modernisation des capacités de communication (radio et SATCOM) nécessaires au commandement et à la conduite des opérations aériennes, la surveillance et la gestion de l'espace aérien, ainsi que le contrôle tactique des missions, sur le territoire national comme en opérations extérieures, requièrent une mise à niveau des SDCA.

L'opération SDCA Interopérabilité comprend deux phases :

- phase 1 : remplacement des terminaux L16,
- phase 2 : traitement d'obsolescences du système de mission et intégration d'une capacité satellitaire souveraine.

SDCA REMPLACEMENT

Les E-3F ont un potentiel de vie supérieur aux E-3A (OTAN) et devraient être retirés du service à partir de 2035.

L'activité vise au remplacement de ces appareils, en prenant en considération les travaux capacitaires :

- menés par l'OTAN dans le cadre de l'AFSC (Alliance Future Surveillance and Control capability) ;
- menés par la France pour moderniser la capacité souveraine de surveillance, de commandement et de contrôle tactique aéroportés permettant notamment l'accompagnement des raids pour l'entrée en premier, les frappes dans la profondeur et la permanence du C2 Air en opérations.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SDCA Rénovation	4	4	
SDCA Interopérabilité/LDD	4	4	

La cible de l'opération SDCA REMPLACEMENT sera définie au lancement de la réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

SDCA RENOVATION :

Air France Industries est le maître d'œuvre industriel avec Boeing en sous-traitant principal pour la rénovation avionique.

SDCA INTEROPÉRABILITÉ/LDD :

Pour la phase 1, le maître d'œuvre industriel est Air France Industries (en charge des chantiers d'intégration des kits de modification sur avion) agissant comme mandataire avec Communication & Security (ex-Thales Communication & Security) (en charge du développement des kits de modification) agissant comme sous-traitant. La phase 2 est en préparation et consiste en une étude de levée de risques pour traiter l'obsolescence du système de mission. Les aspects industriels et commerciaux de la phase 2 seront connus au lancement de la réalisation.

SDCA REMPLACEMENT

Les aspects industriels et commerciaux de l'opération SDCA REMPLACEMENT seront connus au lancement de la réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SDCA - Rénovation	Notification de la phase 2 du contrat de rénovation mi-vie SDCA (LoA)	décembre 2009	2009
	Livraison du premier SDCA rénové « mi-vie »	juillet 2014	2014
	Notification de la rénovation avionique	juillet 2017	septembre 2016
SDCA Interopérabilité Phase 1	Lancement de la réalisation	décembre 2019	décembre 2019
SDCA Remplacement	Lancement de la préparation	décembre 2019	décembre 2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
SDCA (rénovation avionique)	Commandes	4				4
	Livraisons				4	4
SDCA intérop phase 1	Commandes	4				4
	Livraisons	3	1			4

Les échéanciers des opérations SDCA Interopérabilité phase 2 et de l'opération SDCA remplacement seront définis lors du lancement de leur réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SDCA Rénov. :Syst. DéTECT.etcontrôle aéroporté	-	-	-	17 597 428
ACT	SDCA Intérop/LdD	-	-	-	11 206 741
ACT	SDCA Remplacement	-	13 300 000	13 300 000	5 166 938
	Total	-	13 300 000	13 300 000	33 971 107

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SDCA Rénov. :Syst. Délect.etcontrôle aéroporté	108,85	-	108,85	20,72	88,13
ACT	SDCA Intérop/LdD	14,26	-	14,26	11,46	2,80
Total		123,11	-	123,11	32,18	90,93

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SDCA Rénov. :Syst. Délect.etcontrôle aéroporté	134,14			9,80	10,57	9,23	14,45	90,09	134,14
				10,28		2,41	5,32	1,11	0,29	1,16	10,28
					20,72		5,57	6,80	5,25	3,10	
PEM	ACT	SDCA Intérop/LdD	2,42			1,15	1,27	-	-	-	2,42
				12,70		7,48	5,23	-	-	-	12,70
					11,46		7,16	4,30	-	-	
PEM	ACT	SDCA Remplacement	-			-	-	-	-	-	-
						-	-	-	-	-	-
					13,30		6,30	3,00	3,00	1,00	
Total			136,56	22,99	45,48	20,83	41,42	24,44	22,99	95,34	205,03
			Somme des engts		205,03	Somme des paiements					205,03

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- pour l’opération « SDCA Rénovation » : des hausses économiques, des travaux de maîtrise technique, de gestion de configuration et d’essais ;
- pour l’opération « SDCA Interopérabilité » : des hausses économiques et la commande des travaux de modification pour la phase 2 ;
- pour l’opération « SDCA remplacement » : la commande des études de levée de risques pour le successeur du SDCA.

SOUS-ACTION

07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : RENO SAIM, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Réno SAIM (système d’aide à l’interprétation multicapteurs)

Anciennement dénommée SEVI (système d’exploitation et de valorisation des images), l’opération Réno SAIM assure le maintien du système opérationnel SAIM. Elle satisfait également de nouveaux besoins opérationnels en particulier ceux liés à l’exploitation des images MUSIS et des drones.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Réno SAIM (Incréments 1 et 2)	300	414	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Réno SAIM :

Les travaux de réalisation des évolutions SAIM, ainsi que les travaux de définition et de réalisation des nouvelles stations d'exploitation sont confiés à THALES SIX GTS, maître d'œuvre historique du SAIM.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Reno SAIM – incrément 2	Lancement de la réalisation	octobre 2020	octobre 2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Réno SAIM (Incréments 1 et 2)	Commandes	414				414
	Livraisons	355	59			414

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réno SAIM	6 000 000	4 700 000	10 700 000	13 122 381
OP	AOA-CMI	-	55 637 141	55 637 141	58 654 110
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		6 000 000	60 337 141	66 337 141	71 776 491

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Réno SAIM	11,47	6,00	17,47	12,00	5,47
OP	Divers PEM	20,89	-	20,89	-	20,89
Total		32,36	6,00	38,36	12,00	26,36

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Réno SAIM	10,18			8,40	1,30	0,48	-	-	10,18
				18,00		6,80	8,50	2,70	-	-	18,00
					16,70		6,20	7,80	2,70	-	16,70
AOA	OP	AOA-CMI	79,58			38,97	11,50	10,60	0,31	18,20	79,58
				77,36		20,68	46,21	10,46	-	-	77,36
					55,64		8,09	45,05	2,50	-	55,64
PEM	OP	Divers PEM	2,42			-	-	-	-	2,42	2,42
					-	-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-
Total			92,18	95,36	72,34	74,85	81,80	77,09	5,51	20,62	259,87
			Somme des engts		259,87	Somme des paiements				259,87	

Concernant Réno SAIM, les principaux engagements prévus en 2024 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle, la commande d'évolutions logicielles liées notamment aux outils d'exploitation de l'imagerie radar en lien avec l'arrivée d'images provenant de nouveaux capteurs.

ACTION (16,7 %)

08 – Projection - mobilité - soutien

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	4 073 753 381	4 073 753 381	0
Crédits de paiement	0	1 325 097 115	1 325 097 115	94 000 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	99,30	74,91	-	-	174,21	97,50	64,05	-	-	161,55
PEM	1,43	3 793,36	0,01	-	3 794,80	83,91	1 021,08	0,40	-	1 105,39
INFRA	2,62	102,12	-	-	104,74	10,77	47,39	-	-	58,16
	103,35	3 970,40	0,01	-	4 073,75	192,19	1 132,52	0,40	-	1 325,10

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
AOA	0,03	-	0,03	-	0,03
PEM	2 901,64	3 777,90	6 679,54	1 959,12	4 720,42
INFRA	92,11	61,00	153,11	72,85	80,26
Total	2 993,75	3 838,90	6 832,65	2 031,97	4 800,68

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	468,72	-	-	144,60	93,02	74,19	71,82	85,09	468,72
	-	154,84	-	41,06	42,74	35,85	20,13	15,06	154,84
	-	-	174,21	-	45,46	55,04	36,89	36,83	174,21
PEM	10 644,17	-	-	1 693,24	1 062,54	1 123,70	1 335,75	5 428,95	10 644,17
	-	1 911,54	-	420,46	213,85	262,71	367,69	646,82	1 911,54
	-	-	1 976,02	-	222,07	223,34	330,95	1 199,66	1 976,02
INFRA	78,29	-	-	56,96	12,14	1,10	0,91	7,18	78,29
	-	104,07	-	18,76	23,10	22,51	38,28	1,42	104,07
	-	-	116,59	-	33,74	43,96	8,39	30,50	116,59
Total	11 191,17	2 170,45	2 266,82	2 375,07	1 748,66	1 842,39	2 210,81	7 451,50	15 628,44
	Somme des engts		15 628,44	Somme des paiements					15 628,44

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Indépendance et compétitivité		81 000 000
Total		81 000 000

Ces crédits de paiement correspondent à l'écoulement de restes à payer liés au plan de soutien aéronautique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	103 349 968	192 186 588
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	103 349 968	192 186 588
Dépenses d'investissement	3 970 397 243	1 132 515 361
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 970 397 243	1 132 515 361
Dépenses d'intervention	6 170	395 166
Transferts aux autres collectivités	6 170	395 166
Total	4 073 753 381	1 325 097 115

SOUS-ACTION**08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)****OPÉRATION : A400M****NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : A400M, INFRASTRUCTURE A400M****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

L'A400M est un avion de transport quadrimoteur destiné à réaliser l'aérotransport et l'aérolargage de troupes et de matériels (aérotransport logistique inter-théâtres, aéromobilité tactique et logistique intra-théâtre, opérations d'aérolargage à grande distance). Il remplace la flotte de transport tactique de C160 Transall, retirée du service en 2022. Il assurera également un complément à la capacité de ravitaillement en vol, notamment au bénéfice des hélicoptères.

L'A400M dispose d'une forte vitesse de croisière à haute altitude et d'une capacité à utiliser des terrains sommaires.

Les capacités de l'A400M lui permettent de transporter 25 tonnes sur 3 700 km ou 17 tonnes sur 5 550 km. Il a une charge maximale de 32 tonnes. Il peut également transporter jusqu'à 116 passagers.

L'opération d'armement comprend le développement et la production des A400M commandés par la France, les prestations de soutien initial de la flotte A400M et certaines prestations liées à la formation des utilisateurs. Les États participant au programme se sont accordés pour demander à l'OCCAr (organisation conjointe de coopération en matière d'armement) de préparer un cœur commun d'activités de soutien.

La France, première nation ayant réceptionné des A400M, a mis en œuvre un soutien des appareils articulé autour d'une coopération avec le Royaume-Uni depuis 2015, avec l'Espagne depuis fin 2016 et avec l'ensemble des autres nations depuis mi 2019, dont l'objet est en particulier la mise en place de stocks de rechanges communs à certaines nations et l'assistance technique centralisée.

Infrastructure d'accueil A400M :

L'objectif de ce programme est de réaliser, sur la base aérienne d'Orléans-Bricy, les infrastructures nécessaires à l'accueil de la flotte A400M composées principalement de structures de mise en œuvre et de maintenance, d'un centre de formation au profit des équipages et du personnel mécanicien, ainsi que des aires aéronautiques adaptées aux caractéristiques de ces aéronefs.

Le programme est découpé en étapes.

L'étape 1, en phase de réalisation, couvre les travaux de construction :

- des aires aéronautiques de stationnement et de mise en œuvre (parking, piste principale, bretelles, marguerites, piste tactique) ;
- du centre de formation A400M ;
- de 5 surfaces de maintenances réparties dans 3 hangars de maintenance (HM 18 et HM 19 à doubles travées et HM 19 bis à simple travée).

L'étape 2 vise à couvrir le complément d'infrastructures nécessaire à l'accueil de 35 A400M :

- la sous –opération 8 (en phase de réalisation) : stockage des pièces de rechange pour la maintenance NSO ;
- la sous –opération 9 (en phase de préparation) : stockage des équipements de configuration et d'entretien des servitudes aéronautiques ;
- la sous –opération 10 (en phase de préparation) : surface de maintenance NSO et entretien des matériels de ravitaillement en vol.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
A400M	50	*	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

* La LPM 2024-2030 prévoit la livraison d'au moins 35 aéronefs d'ici 2030.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le programme est réalisé en coopération à 6 pays : Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Turquie et Belgique (qui achète aussi un avion au profit du Luxembourg). La gestion du programme est confiée à l'OCCAr.

La Malaisie (4 avions), le Kazakhstan (2 avions) et l'Indonésie (2 avions) se sont également portés acquéreurs de l'A400M.

La réalisation du programme, selon une approche de type commercial, est confiée à la société *Airbus Defence and Space* Espagne. Le partage des tâches entre sous-traitants se fait sous la responsabilité d'*Airbus Defence and Space* Espagne sur une base concurrentielle. Le moteur est réalisé par EPI (Rolls-Royce, *Safran Aircraft Engines*, MTU [Allemagne], ITP [Espagne]).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
A400M	Signature du contrat d'acquisition	mai 2003	2001
	Démarrage de la ligne d'assemblage	août 2007	2007
	Premier vol	décembre 2009	2005
	Commande du soutien initial	février 2013	2009
	Livraison du premier avion français	août 2013	2007
	Livraison du dernier avion français	2030 (*)	2017
Infra A400M	Lancement en réalisation de l'étape 1	décembre 2010	décembre 2010
	Lancement en réalisation de l'étape 2	juin 2020 pour la sous-opération n° 8 2023 pour les sous-opérations 9 et 10	-

(*) Date contractuelle issue de l'étalement des livraisons négocié en 2014 pour respecter le cadrage défini par la loi de programmation militaire 2014 – 2019.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
A400M : Aéronefs	Commandes	50			*	*
	Livraisons	20	2	2	*	*
Infra A400M – Aires aéronautiques et piste tactique	Commandes	10				10
	Livraisons	8		2		10
Infra A400M – Bâtiment de stockage des pièces de rechanges	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1

* La LPM 2024-2030 prévoit la livraison d'au moins 35 aéronefs d'ici 2030.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Les échéanciers de commandes et de livraisons des autres sous-opérations de l'étape 2 du programme d'infrastructure A400M seront établis lors du lancement de sa réalisation.

Le décalage en 2024 de la livraison d'une aire aéronautique et de la piste tactique est consécutif aux compléments d'études de conception nécessaires pour leur assainissement et au délai d'obtention des autorisations environnementales de rejet des eaux pluviales.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	A 400 M (avion de transport futur)	-	12 049 191	12 049 191	259 245 390
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	61 000 000	4 640 000	65 640 000	36 061 494
Total		61 000 000	16 689 191	77 689 191	295 306 884

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	A 400 M (avion de transport futur)	200,82	-	200,82	40,88	159,94
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	5,91	61,00	66,91	44,06	22,85
Total		206,72	61,00	267,72	84,94	182,78

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	A 400 M (avion de transport futur)	4 096,60			206,59	329,88	459,53	510,75	2 589,85	4 096,60
				47,49		41,76	4,69	0,90	0,14	0,00	47,49
					52,93		25,42	24,68	1,51	1,32	52,93
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	18,48			10,10	8,17	0,21	-	-	18,48
				19,50		7,71	10,62	1,17	-	-	19,50
					48,70		23,98	24,69	0,03	-	48,70
Total			4 115,08	66,99	101,63	266,16	402,76	511,19	512,43	2 591,17	4 283,70
			Somme des engts			Somme des paiements					4 283,70

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- Pour le PEM A400M, de la TVA et des dépenses de maîtrise technique et des prestations d'essais ;
- Pour l'opération d'infrastructure d'accueil A400M, la réhabilitation des bâtiments de stockage pour les équipements de configuration (HM14) et d'entretien des servitudes aéronautiques (HM17) et la construction d'un hangar de maintenance supplémentaire (HM20), sous réserve du lancement en réalisation des sous-opérations 9 et 10 de l'étape 2.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	A 400 M (avion de transport futur)	0	36 000 000
	Total	0	36 000 000

SOUS-ACTION

08.43 – Projeter les forces - Autres opérations

OPÉRATION : AUTRES OPÉRATIONS

Nom des PEM : AVIONS GOUVERNEMENTAUX (AUG), EPC, C130 COMPLÉMENT CAPACITAIRE, C130 Modernisation, HELICOPTERE A USAGE GOUVERNEMENTAL (HUG), MEDEVAC, Avion de transport d'assaut du segment médian (ATASM)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action réunit plusieurs opérations d'armement destinées à maintenir les capacités des armées à projeter les forces sur les théâtres d'opérations. Quatre missions opérationnelles lui sont associées : la projection des forces par voie aérienne, le soutien logistique et le renforcement des forces pré-positionnées, de souveraineté et de maintien de l'ordre outre-mer et enfin l'assistance aux opérations humanitaires et le transport médicalisé.

Avions gouvernementaux (AUG)

Des travaux d'adaptation de la flotte sont prévus dans le but principal d'harmoniser les capacités d'évacuation médicales. Ils comprennent le remplacement de 2 Falcon 2000 par 2 Falcon 900 EASY d'occasion, l'acquisition de kits d'évacuation médicale et leur intégration sur les 4 Falcon 900 (2 de la flotte actuelle et 2 acquis pour remplacer les Falcon 2000).

C130 Complément capacitaire

L'opération « C130 Complément capacitaire » doit permettre de renforcer le segment médian de la capacité de transport aérien tactique, avec la fourniture de quatre avions C-130J, dont 2 aptes au ravitaillement en vol d'hélicoptères. L'opération couvre également l'acquisition des moyens et du soutien initial du centre de formation et d'entraînement de l'unité aérienne binationale franco-allemande C130J.

Modernisation des avions C130

L'opération C130 Modernisation, relative à la flotte C-130H de l'armée de l'air et de l'espace, poursuit un double objectif : d'une part un complément de rénovation OACI pour mise en conformité avec les exigences de circulation aérienne générale post 2020, d'autre part des améliorations des capacités tactiques au profit des forces spéciales.

MEDEVAC

L'objectif de cette opération vise à poursuivre la modernisation des capacités d'évacuation sanitaire en rationalisant au mieux les moyens et en renforçant la capacité d'évacuation stratégique des patients stabilisés vers la métropole.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Avion de transport d'assaut du segment médian (ATASM)

L'objectif de cette opération est de renouveler les flottes d'avions tactiques C-130H et Casa CN-235 à horizon 2040.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
C 130 modernisation	14	10	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030
C 130 Complément capacitaire	4	4	

Les cibles des opérations ATASM et MEDEVAC seront définies au lancement de la réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Avions gouvernementaux (AUG)

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à Jet Aviation.

Modernisation des avions C130

Le titulaire du marché principal, comprenant le développement, la modernisation de deux avions et la fourniture de kits, est la société Rockwell Collins France avec comme sous-traitants principaux la société française Sabena Technics BOD et la société américaine Lockheed Martin.

Thales DMS est titulaire en cotraitance avec Sabena Technics BOD d'un contrat secondaire comprenant le développement et la fourniture de kits pour la modernisation du système d'autoprotection.

Le service industriel de l'aéronautique (SIAé) sera responsable de la réalisation des chantiers de modernisation au-delà des deux premiers avions.

C130 Complément capacitaire

L'acquisition des aéronefs est réalisée dans le cadre d'un contrat d'État à État de type FMS (foreign military sales).

Le maître d'œuvre industriel du C-130J est la société américaine Lockheed Martin.

Les moyens du centre de formation et d'entraînement de l'unité binationale franco-allemande C130J sont acquis auprès de Lockheed Martin via un contrat DCS (direct commercial sale).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
C130 Modernisation	Lancement de la réalisation	juillet 2016	décembre 2015
	Livraison du 1 ^{er} avion modernisé	mai 2023	2019
C130 Complément capacitaire	Lancement de la réalisation	janvier 2016	janvier 2016
	Livraison du 1 ^{er} avion	décembre 2017	décembre 2017

Les calendriers des opérations ATASM et MEDEVAC seront définis au lancement de la réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
C130 Complément capacitaire (avions)	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
C130 Complément capacitaire (centre de formation)	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
C130 Modernisation (rénovation OACI)	Commandes		2			2
	Livraisons				2	2
C130 Modernisation (rénovation OACI et capacités forces spéciales)	Commandes	8				8
	Livraisons		1	2	5	8
Falcon 900	Commandes	2				2
	Livraisons			1	1	2

L'échéancier commande-livraison des opérations ATASM et MEDEVAC sera défini au lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	Divers PEM	-	-	-	328 060
ACT	MEDEVAC	-	-	-	8 619 765
OP	AOA-PMS	-	11 201 398	11 201 398	26 587 632
ACT	C130 modernisation	-	-	-	20 442 307
ACT	C130 complément capacitaire	-	-	-	21 611 068
ACT	Avions gouvernementaux	-	-	-	17 933 132
	Total	-	11 201 398	11 201 398	95 521 964

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OP	Divers PEM	29,63	-	29,63	-	29,63
ACT	MEDEVAC	18,00	-	18,00	14,19	3,81
OP	AOA-PMS	0,03	-	0,03	-	0,03
ACT	C130 modernisation	110,10	-	110,10	14,64	95,46
ACT	C130 complément capacitaire	32,62	-	32,62	11,78	20,84
ACT	Avions gouvernementaux	23,67	-	23,67	10,93	12,74
	Total	214,06	-	214,06	51,54	162,51

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	MEDEVAC	-			-	-	-	-	-	-	-
				13,60		3,22	1,65	8,50	0,23	-	13,60	
					14,19		8,86	4,72	0,61	-	14,19	

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-PMS	124,12			38,39	21,40	22,23	39,33	2,77	124,12
				14,15		2,49	4,28	6,81	0,58	-	14,15
					11,20		4,15	6,03	1,02	-	11,20
PEM	ACT	C130 modernisation	52,65			34,00	9,97	7,00	0,30	1,39	52,65
				16,74		4,83	8,66	2,57	0,68	-	16,74
					14,64		6,30	7,00	1,34	-	14,64
PEM	ACT	C130 complément capacitaire	44,67			9,79	17,23	17,65	-	-	44,67
				14,01		12,67	1,34	-	-	-	14,01
					11,78		7,78	4,00	-	-	11,78
PEM	ACT	Avions gouvernementaux	29,11			4,26	16,15	8,67	0,03	-	29,11
				2,16		0,84	1,22	0,11	-	-	2,16
					10,93		4,50	4,90	1,52	-	10,93
PEM	OP	Divers PEM	1,19			0,60	0,40	-	-	0,19	1,19
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			251,74	60,66	62,74	111,07	113,88	100,21	45,64	4,36	375,15
			Somme des engts			375,15	Somme des paiements				375,15

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- pour l'opération de modernisation des avions C130H : la commande de travaux complémentaires d'autoprotection et la mise en chantier de modernisation d'un aéronef de série au SIAé ;
- pour l'opération C130 Complément capacitaire : des règlements de TVA sur le contrat FMS comme sur le contrat DCS (centre de formation) ;
- pour l'opération MEDEVAC, la commande de kits et d'études d'intégration.

SOUS-ACTION

08.44 – Assurer la mobilité - VLTP

OPÉRATION : VLTP

NOM DU PEM : VLTP

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

VLTP (véhicule léger tactique polyvalent)

Ce programme vise à remplacer une large gamme de véhicules de liaison et de commandement en fin de vie au profit des unités d'appui et de soutien de l'armée de terre, des commandos de l'air et des fusiliers commandos de la marine (véhicules interarmées).

Deux gammes de véhicules sont prévues :

- une gamme légère (< 3,5 T) de véhicules non protégés (VLTP NP) destinés à l'emploi sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures stabilisés ;

- une gamme plus lourde (> 5,5 T) de véhicules protégés (VLTP P) destinés à l'entraînement et à l'engagement sur les théâtres d'opérations extérieures non stabilisés. Cette gamme comprend un segment de VLTP protégé haut, identique au véhicule blindé multirôle léger (VBMR léger) pour équiper les unités de combat et d'appui au contact de l'environnement de SCORPION, et un segment VLTP protégé bas pour équiper les unités des armées actuellement sur des véhicules non protégés.

Ces deux gammes de véhicules auront chacune une version sanitaire (VLTP NP SAN et VLTP P SAN).

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VLTP NP commandement/liaison	2 347	4 380	L'actualisation de la LPM 2014-2019 a décidé d'augmenter la cible de VLTP NP commandement / liaison. La cible intègre également un besoin de 680 véhicules pour la garde nationale.

L'étape 1 de l'opération VLTP couvre le VLTP NP version commandement / liaison. Les cibles des autres véhicules, notamment VLTP P segment haut seront définies au lancement de la réalisation des étapes correspondantes.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre du VLTP NP commandement-liaison est Arquus.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
VLTP NP commandement/liaison	Lancement de la réalisation	décembre 2016	2017
	Livraison des 500 véhicules std1	décembre 2018	2018
	Livraison du 3200 ^e véhicule std 2	Juin 2022	2022
VLTP P segment haut	Lancement de la réalisation	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
VT4 (VLTP NP CDT/Liaison)	Commandes	4 380				4 380
	Livraisons	4 100	280			4 380

L'échéancier du VLTP P segment haut sera défini au lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	VLTP	2 100 000 000	4 850 000	2 104 850 000	35 602 789
	Total	2 100 000 000	4 850 000	2 104 850 000	35 602 789

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	VLTP	38,35	2 100,00	2 138,35	695,85	1 442,50
	Total	38,35	2 100,00	2 138,35	695,85	1 442,50

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	VLTP	16,33			12,96	0,43	2,95	-	-	16,33
				38,05		13,09	12,96	2,00	-	10,00	38,05
					700,70		30,24	45,77	167,29	457,40	700,70
	Total		16,33	38,05	700,70	26,04	43,63	50,71	167,29	467,40	755,08
			Somme des engts		755,08	Somme des paiements				755,08	

Les principaux engagements 2024 correspondent à la commande des premiers véhicules correspondant au segment protégé haut.

SOUS-ACTION

08.45 – Assurer la mobilité - HIL

OPÉRATION : HIL

NOM DU PEM : HIL (HELICOPTÈRE INTERARMÉES LÉGER) - INFRA HIL

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

HIL (Hélicoptère Interarmées léger) GUEPARD

Ces hélicoptères sont destinés à la réalisation d’un large spectre de missions opérationnelles en dehors du champ des missions confiées aux hélicoptères spécialisés (TIGRE, NH90 CAÏMAN, COUGAR et CARACAL) : renseignement, appui feux, lutte anti navire, protection, transport léger, soutien logistique léger, secours, appui au commandement et formation. Ils remplaceront notamment progressivement les flottes d’ALOUETTE III, GAZELLE, DAUPHIN SP, PANTHER et FENNEC.

Le programme HIL est actuellement en phase de réalisation.

L’activité budgétaire comprend également la fourniture en location-vente d’une flotte intérimaire de 6 H160 (hors périmètre du programme HIL), en remplacement des Alouette III et dans l’attente des livraisons HIL.

Infrastructures Accueil HIL

Le programme d’infrastructure Accueil HIL vise à mettre à disposition les infrastructures nécessaires à l’exploitation des hélicoptères interarmées légers GUEPARD, déployés au profit des trois armées. Le programme

est actuellement en phase de réalisation en ce qui concerne l'acquisition des infrastructures liées à l'accueil des quatre premiers simulateurs HIL et en phase de préparation en ce qui concerne les autres infrastructures.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
HIL	169	169	
INFRA HIL – Incrément 0 (Simulateurs)	4	4	

Les compléments de cible de l'opération INFRA HIL seront définis lors du lancement en réalisation des prochains incréments du programme d'infrastructure INFRA HIL.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre du programme HIL est assurée pour le développement, la réalisation et le soutien par AIRBUS Helicopters.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
HIL	Lancement du stade d'élaboration	mars 2017	2015
	Lancement de la phase de réalisation	novembre 2021	2019
INFRA HIL	Lancement de la phase de préparation	octobre 2019	2019
	Lancement de la phase de réalisation de l'incrément 0	novembre 2021	2021

Le calendrier des incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL sera défini lors de leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
HIL	Commandes	30			139	169
	Livraisons				169	169
Acquisition H160	Commandes	6				6
	Livraisons	1	5			6
INFRA HIL – Incrément 0 (Simulateurs)	Commandes	4				4
	Livraisons				4	4

L'échéancier commandes-livraisons des incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL sera défini lors de leur lancement en réalisation. En particulier, les incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL pourront ajouter des commandes de bâtiments simulateur.

V – ASPECTS FINANCIERS

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	-	39 100 000	39 100 000	3 170 236
ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	-	-	-	132 462 235
Total		-	39 100 000	39 100 000	135 632 471

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	8,23	-	8,23	1,00	7,23
ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	968,14	-	968,14	78,03	890,11
Total		976,37	-	976,37	79,03	897,34

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	9,60			0,83	-	0,88	0,88	7,01	9,60
				2,30		1,48	0,46	0,17	0,10	0,09	2,30
					40,10		3,30	1,72	4,58	30,50	40,10
PEM	ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	3 034,45			205,36	153,99	145,11	347,05	2 182,94	3 034,45
				67,06		2,14	12,17	8,01	6,98	37,76	67,06
					78,03		-4,65	10,73	14,12	57,83	78,03
Total			3 044,05	69,36	118,13	209,82	165,27	166,62	373,71	2 316,13	3 231,54
			Somme des engts		3 231,54	Somme des paiements					3 231,54

Pour le programme d'armement, les engagements 2024 couvrent principalement :

- le développement du système de préparation et de restitution de mission commun aux trois armées ;
- les travaux d'intégration du système lance-roquettes ;
- les travaux complémentaires au développement suite aux travaux de conception préliminaires, en particulier l'intégration complète des radio CONTACT et le développement des déviateurs de jet ;
- des travaux d'expertise et d'essais.

Pour le programme d'infrastructure, les engagements 2024 couvrent les études préalables et la réalisation des infrastructures de l'incrément 1.

SOUS-ACTION

08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar

OPÉRATION : COUGAR : RÉNOVATION

NOM DU PEM : COUGAR : RÉNOVATION

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Les hélicoptères de manœuvre COUGAR assurent le transport tactique en toute zone pour les besoins des armées. Le dernier appareil rénové été livré en 2020.

II – ASPECTS FINANCIERS**2.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)***Sans objet***2.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)**

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	COUGAR : rénovation	32,02	-	32,02	-	32,02
	Total	32,02	-	32,02	-	32,02

2.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	COUGAR : rénovation	3,83			0,30	-	0,30	-	3,23	3,83
				0,12		0,12	-	-	-	-	0,12
					-		-	-	-	-	-
	Total		3,83	0,12	0,00	0,42	0,00	0,30	0,00	3,23	3,95
			Somme des engts		3,95	Somme des paiements				3,95	

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90

OPÉRATION : NH90

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : NH90, INFRASTRUCTURE HNG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le NH90 CAÏMAN est un hélicoptère bi turbines de la classe des 11 tonnes avec un système d'armes intégré et des commandes de vol électriques, réalisé en coopération européenne et destiné au renouvellement des flottes de transport tactique et de lutte anti-sous-marine pour la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique, qui ont depuis été rejoints par la Finlande, la Suède, la Norvège, l'Espagne, la Nouvelle Zélande et l'Australie.

Il se décline en deux versions principales, le NFH (*NATO Frigate Helicopter*) et le TTH (*Tactical Transport Helicopter*) :

- le NFH a remplacé les LYNX et les SUPER FRELON retirés du service actif de la Marine Nationale. Ses principales missions sont la protection de force navale avec des capacités de lutte anti-sous-marine et anti-navire à partir de frégates, le transport à partir de la terre ou de bâtiments, le service public, la sauvegarde et le sauvetage ;
- le TTH remplace progressivement les PUMA de l'armée de terre. Ses missions principales sont le transport tactique de matériel (jusqu'à deux tonnes et demi) et l'hélicoptage de quatorze à vingt commandos. Les missions secondaires sont l'appui feu, le parachutage, l'évacuation de blessés et l'appui au commandement (poste de commandement volant).

Le lancement du développement sur la version TTH du premier incrément du standard dit « Forces Spéciales », visant notamment à offrir des capacités accrues de pénétration et d'interopérabilité, a été approuvé en avril 2020.

Infrastructure HNG

L'opération « Infrastructure HNG » vise à réaliser l'infrastructure d'accueil des hélicoptères TIGRE et CAÏMAN pour les régiments de l'aviation légère de l'armée de terre qui en sont dotés.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
NFH	27	27	
TTH	68	82	Mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019 (+6) et de la LPM 2024-2030 (+8)

III - Aspects industriels et commerciaux

Le programme NH 90 est réalisé sous l'égide de l'organisation OTAN NAHEMO (*NATO helicopter management organization*) qui comprend notamment une agence, la NAHEMA, agissant pour le compte de la maîtrise d'ouvrage nationale. La maîtrise d'œuvre est assurée par la société NH *Industries* détenue par les sociétés *Airbus*, *Leonardo Helicopters* et *Fokker Aerostructures*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
NH90	Lancement du développement du programme	juillet1992	1992
	Livraison du 1 ^{er} NFH Français	avril 2010	2005
	Livraison du 1 ^{er} TTH Français	décembre 2011	2011
	Commande de 34 TTH	mai 2013	2012
	Commande de 6 TTH	décembre 2015	décembre 2015
	Commande de 8 TTH	décembre 2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
NFH	Commandes	27				27
	Livraisons	27				27
TTH	Commandes	74	8			82
	Livraisons	56	6	2	18	82
Infra HNG - Alvéoles de maintenance et de mise en œuvre	Commandes	79	12			91
	Livraisons	79			12	91
Infra HNG - Bâtiments simulation et bâtiments de commandement	Commandes	4	1			5
	Livraisons	4			1	5

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	NH 90	435 000 000	-	435 000 000	233 251 769
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	-	-	-	4 957 632
Total		435 000 000	-	435 000 000	238 209 401

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	NH 90	282,54	435,00	717,54	218,15	499,39
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	22,28	-	22,28	3,27	19,01
Total		304,82	435,00	739,82	221,42	518,40

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	NH 90	705,18			244,10	202,98	115,24	60,94	81,92	705,18
				560,42		48,04	48,33	61,65	88,22	314,18	560,42
					218,15		82,10	75,31	60,74	-	218,15
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	6,40			6,13	0,10	-	-	0,17	6,40

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

			65,20		1,80	5,41	19,36	37,30	1,33	65,20	
				3,27		0,37	1,61	1,29	-	3,27	
Total			711,58	625,62	221,42	300,07	339,29	273,17	248,49	397,60	1 558,62
			Somme des engts		1 558,62	Somme des paiements				1 558,62	

Pour l'opération NH90, les principaux engagements 2024 couvrent :

- des prestations de suivi en service des hélicoptères ;
- des compléments de constitution du système de soutien ;
- les besoins liés au paiement des hausses économiques.

Pour l'opération Infrastructure HNG, les principaux engagements 2024 couvrent la poursuite des travaux préalables associés à l'accueil pérenne des NH90 sur la base d'Étain ainsi que les besoins liés au paiement des hausses économiques.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	NH 90	0	33 000 000
Total		0	33 000 000

SOUS-ACTION

08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations

OPÉRATION : ASSURER LA MOBILITÉ - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DU PEM : SYFRALL (SYSTÈME DE FRANCHISSEMENT LOURD-LÉGER)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le PEM SYFRALL (système de franchissement lourd-léger), créé par la LPM 2024-2030, couvre le renouvellement des moyens de franchissement de l'armée de Terre.

Les autres opérations permettent :

- de traiter les obsolescences et les faits techniques rencontrés en service sur les divers véhicules blindés et logistiques (char Leclerc, VAB, VBL, PVP, GBC 180, etc.), le matériel des troupes aéroportées et le matériel du génie, afin de garantir leur disponibilité opérationnelle ;
- d'acquérir des systèmes permettant l'aéromobilité des Armées ;
- d'acquérir des matériels de contremine et de dépollution de zone ;
- d'acquérir des équipements de servitude spécifiquement militaires (groupes électrogènes projetables, stations de traitement de l'eau pour les unités déployées en opérations).

II – Cible

Le programme SYFRALL adopte une logique incrémentale. Les cibles seront définies lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

III – Aspects industriels et commerciaux

SYFRALL : l'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération

IV – CALENDRIER – DATES CLÉS – ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SYFRALL	Lancement de la préparation de l'incrément 1	2023	-
	Lancement de la réalisation de l'incrément 1	2024	-

4.2 – Échéancier commandes-livraisons

SYFRALL : les échéanciers C/L seront définis lors du lancement en réalisation de chaque incrément

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PMS	-	122 757 074	122 757 074	96 604 763
ACT	Système de Franchissement Léger Lourd	150 000 000	-	150 000 000	-
Total		150 000 000	122 757 074	272 757 074	96 604 763

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Système de Franchissement Léger Lourd	-	150,00	150,00	37,00	113,00
Total		-	150,00	150,00	37,00	113,00

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-PMS	285,64			101,49	62,78	43,24	28,83	49,29	285,64
				95,20		9,52	33,32	23,80	14,28	14,28	95,20

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

					122,76		12,28	42,96	30,69	36,83	122,76
PEM	ACT	Système de Franchissement Lourd Léger	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					37,00		-	12,95	11,10	12,95	37,00
Total			285,64	95,20	159,76	111,01	108,37	122,96	84,90	113,35	540,59
			Somme des engts		540,59			Somme des paiements			540,59

Les principaux engagements 2024 couvrent :

- le lancement de la réalisation de SYFRALL avec la commande de têtes de série ;
- la commande d'équipement d'aérolargage et de parachutes pour les chuteurs opérationnels ;
- les activités de suivi en service des véhicules blindés de l'armée de terre.

SOUS-ACTION

08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)

OPÉRATION : HÉLICOPTÈRE DE MANŒUVRE NOUVELLE GÉNÉRATION

NOM DU PEM : HM NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'hélicoptère de manœuvre nouvelle génération est prévu pour le remplacement des flottes vieillissantes de l'armée de terre et de l'armée de l'air encore en service à l'horizon 2030 (Puma, Cougar, Caracal) par des appareils de la classe 10-12 T en cherchant une rationalisation du parc de chaque armée.

L'incrément 1 de l'opération « HMNG » couvre l'acquisition de 8 hélicoptères de type CARACAL qui s'inscrit dans le cadre du remplacement anticipé d'une partie de la flotte d'hélicoptères PUMA de l'armée de l'air et de l'espace.

II - CIBLE

La cible de l'incrément 1 est de 8 hélicoptères Caracal.

La cible globale du programme sera définie au lancement de la réalisation de l'incrément 2 (post 2030).

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La ministre des armées a annoncé l'acquisition de 8 CARACAL dans le but d'anticiper le remplacement des Puma vieillissants de l'armée de l'air et de l'espace dans le cadre du plan de soutien à l'industrie aéronautique annoncé le 9 juin 2020, consécutif à la crise COVID-19. La maîtrise d'œuvre est assurée par Airbus Helicopters.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
HMNG	Commande 8 CARACAL	avril 2021	2023
	Première livraison CARACAL	2024	2023

La commande des huit CARACAL a été décidée dans le cadre du plan de soutien à l'aéronautique.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
HMNG	Commandes	8				8
	Livraisons			1	7	8

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	-	-	-	62 219 803
Total		-	-	-	62 219 803

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	45,23	-	45,23	10,07	35,16
Total		45,23	-	45,23	10,07	35,16

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	204,60			52,64	62,02	59,93	30,00	-	204,60
				6,37		-	3,77	1,80	0,80	-	6,37
					10,07		10,07	-	-	-	10,07
Total			204,60	6,37	10,07	52,64	75,86	61,73	30,80	0,00	221,04
			Somme des engts		221,04	Somme des paiements					221,04

Les principaux engagements 2024 couvrent des travaux d'expertises et d'essais et des hausses économiques.

SOUS-ACTION

08.51 – Assurer la mobilité - FTLT

OPÉRATION : FTLT– FLOTTE TACTIQUE ET LOGISTIQUE TERRESTRE

NOM DU PEM : FTLT, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme FTLT (flotte tactique et logistique terrestre) vise à remplacer les camions en service de charge utile 4-6t, les camions citernes et porte-blindés, ainsi que camions logistiques, en complément des porteurs polyvalents terrestres déjà acquis dans le cadre du programme PPT étape 1 (clos).

Les besoins opérationnelles couverts par le programme sont :

- renforcer la protection des équipages face à la menace en opérations (mines, engins explosifs improvisés, tirs directs et indirects) ;
- assurer la sécurité du personnel embarqué et la conformité à la réglementation routière ;
- garantir la compatibilité des véhicules avec la politique du carburant des armées.

Une approche incrémentale est prévue pour s'adapter à l'évolution du besoin capacitaire, de la menace, du vieillissement du parc en service et l'arrivée des nouvelles technologies. En cohérence avec les priorités capacitaires, le premier incrément vise à acquérir des camions citernes de nouvelle génération (CC NG) au profit du service de l'énergie opérationnelle, de l'armée de terre et de l'armée de l'air et de l'espace. Les autres besoins seront pris en compte dans le cadre des incréments ultérieurs.

II – CIBLE

La cible de chaque incrément sera fixée lors de leur lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'organisation industrielle de FTLT sera déterminée au lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Le calendrier de chaque incrément du programme FTLT sera défini lors de leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier des commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	125 000 000	-	125 000 000	8 800 040
	Total	125 000 000	-	125 000 000	8 800 040

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	96,17	125,00	221,17	75,49	145,67
ACT	PPT (Porteur polyvalent terrestre)	16,47	-	16,47	-	16,47
	Total	112,64	125,00	237,64	75,49	162,14

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	-			-	-	-	-	-	-	-
				96,63		-	8,47	15,45	17,05	55,67	96,63	
					75,49		2,26	2,49	5,37	65,37	75,49	
		Total	0,00	96,63	75,49	0,00	10,73	17,94	22,42	121,03	172,13	
			Somme des engts		172,13	Somme des paiements					172,13	

Les principaux engagements prévus en 2024 portent sur la première commande du deuxième incrément du PEM FTLT (notamment de PPAV « Porteur polyvalent de l'avant », inclus dans PPT étape 2, et dédiés au transport de systèmes d'armes et de ressources pondéreuses).

SOUS-ACTION

08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations

OPÉRATION : MAINTENIR LE POTENTIEL AMI ET AUTRE – AUTRES OPÉRATIONS

Nom du PEM : FoMEDEC, MENTOR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

FOMEDEC (formation modernisée et entraînement différencié des équipages de chasse)

L'opération relève d'un double objectif :

- d'une part, remplacer le système (avions et moyens sol) de formation (phase basique) des équipages des avions de chasse (pilotes et navigateurs officiers systèmes d'armes) par des moyens modernisés, faisant intervenir notamment la simulation embarquée ;
- d'autre part permettre le transfert de l'école d'aviation de chasse de Tours à Cognac en générant une optimisation de la formation et la fermeture de la partie militaire de la plateforme aéroportuaire de Tours.

Elle fournit une flotte de nouveaux aéronefs, des moyens de simulation et des moyens pédagogiques implantés sur la base de Cognac.

MENTOR

L'opération MENTOR vise à répondre au besoin de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la Marine nationale de poursuivre la rationalisation et la modernisation du système de formation des pilotes d'aéronefs à voilures fixes, chasse et transport, initiée avec le programme FOMEDEC. Ce besoin se décline sous trois aspects :

- amélioration de la qualité de la formation en adaptant l'outil aux avions de nouvelle génération et à leurs évolutions programmées ;
- raccourcissement des temps de formation afin d'augmenter le temps passé en unité opérationnelle ;
- augmentation des capacités de formation des écoles de l'armée de l'Air et de l'Espace afin de satisfaire le besoin national et les besoins étrangers liés à des relations de SOUTEX, coopération de long terme ou partenariat.

L'opération MENTOR est segmentée en deux étapes :

- l'étape 1 couvre le remplacement des Alphajet utilisés à Cazaux pour la phase de transition opérationnelle par le système PC-21 et son simulateur représentatif ;
- l'étape 2, en phase de préparation, vise à moderniser et rationaliser la phase élémentaire de la formation des pilotes par le remplacement des CIRRUS SR20 à Salon-de-Provence et GROB 120A à Cognac, par une unique phase élémentaire effectuée à Salon de Provence sur un appareil commun qui reste à définir.

Pour les autres opérations :

- Formation initiale des pilotes d'hélicoptère dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (CPE Dax) : Cette opération a pour objectif d'assurer la formation initiale des pilotes d'hélicoptères des armées avec des hélicoptères EC120 dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (CPE Dax).

Ce contrat bénéficie également à la gendarmerie et aux forces belges.

- Rénovation Alphajet : L'opération comprend notamment la maîtrise technique de la flotte Alphajet et le traitement d'obsolescence.

II – Cible

Matériels		Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FOMEDEC	Avions Pilatus PC-21	17	17	
	Simulateurs FMS*	2	2	
	Entraîneurs PTT **	3	3	
MENTOR étape1	Avions Pilatus PC-21	9	9	
	Simulateur FMS*	1	1	

La cible de MENTOR étape 2 sera définie lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le contrat FoMEDEC initialement attribué à la société Babcock Mission Critical Services France (BMCS Fr) a été transféré à compter du 1^{er} novembre 2018 à la société Cognac Formation Aéro (CFA).

Le CPE Dax a été confié à la société HELIDAX.

Le contrat MENTOR étape 1, comprenant la fourniture des avions PC-21 et des systèmes de préparation et restitution de mission (SPRM), a été attribué à la société Cognac Formation Aéro (coentreprise filiale à 90 % de Babcock International France et à 10 % de Dassault Aviation). La fourniture des simulateurs FMS et PTT de l'opération MENTOR étape 1, acquis par avenant au marché FOMEDEC, se voit également confiée à la société Cognac Formation Aéro, titulaire du marché FOMEDEC.

Les aspects industriels et commerciaux pour l'étape 2 de MENTOR seront définis lors de son lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FOMEDEC	Lancement du stade de réalisation	décembre 2016	décembre 2016
	Livraison des derniers vecteurs aériens	janvier 2019	2018
	Livraison simulateur FMS	mai 2019	2018
	Livraison simulateur PTT (entraîneurs)	mai 2019	2018
MENTOR étape 1	Lancement de la phase de préparation	juillet 2019	juillet 2019
	Lancement de la phase de réalisation	mai 2021	2021
	Livraison simulateur FMS	juillet 2022	2022
	Livraison des derniers PC-21	mars 2023	2023
MENTOR étape 2	Lancement de la phase de réalisation	2024	-

Le calendrier de MENTOR étape 2 sera déterminé lors de son lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
FOMEDEC Pilatus	Commandes	17				17
	Livraisons	17				17
MENTOR étape 1 : PC21	Commandes	9				9
	Livraisons		9			9
MENTOR étape1 : FMS	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1

Les échéanciers de commandes et de livraisons de l'opération MENTOR étape 2 seront définis lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MENTOR	317 900 000	-	317 900 000	19 286 517
OP	AOA-PMS	-	40 255 718	40 255 718	38 357 613
ACT	FoMEDEC	-	-	-	1 907 390
Total		317 900 000	40 255 718	358 155 718	59 551 520

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	MENTOR	61,39	317,90	379,29	285,67	93,62
ACT	FoMEDEC	2,65	-	2,65	-	2,65
Total		64,03	317,90	381,93	285,67	96,26

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	MENTOR	182,37			18,02	11,87	8,03	117,50	26,94	182,37
				3,76		0,00	2,28	1,48	-	-	3,76
					285,67		9,37	15,80	30,00	230,50	285,67
AOA	OP	AOA-PMS	58,96			4,72	8,85	8,71	3,66	33,03	58,96
				45,49		29,05	5,15	5,24	5,28	0,78	45,49
					40,26		29,03	6,04	5,18	-	40,26
PEM	ACT	FoMEDEC	2,43			1,89	0,48	0,06	-	-	2,43
				3,67		1,14	1,84	0,69	-	-	3,67
					-		-	-	-	-	-
Total			243,76	52,92	325,93	54,82	68,87	46,05	161,62	291,25	622,61
			Somme des engts		622,61	Somme des paiements					622,61

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- pour l'opération « MENTOR étape 1 » : des hausses économiques ;
- pour l'opération « MENTOR étape 2 » : lancement en réalisation.

SOUS-ACTION

08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT

OPÉRATION : MRTT

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : MRTT, INFRA ACCUEIL MRTT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le MRTT (*multi-role transport tanker* - avion multi-rôles de ravitaillement en vol et de transport) est destiné à remplacer les composantes actuelles de ravitaillement en vol (C-135FR et KC-135RG) et de transport stratégique de personnel et de fret (flotte d'Airbus de l'armée de l'Air et de l'Espace) par un parc unique d'avions gros porteurs polyvalents.

Selon des priorités à définir en fonction du contexte opérationnel, les MRTT doivent permettre :

- d'assurer les missions permanentes confiées aux armées : dissuasion nucléaire, posture permanente de sûreté aérienne, force interarmées de réaction immédiate (FIRI) ;
- de remplir les missions non permanentes d'intervention à l'extérieur de nos frontières (opérations de gestion de crise) ;
- de soutenir les opérations extérieures (y compris au travers du transport aérien médicalisé).

Infrastructure MRTT

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil de l'avion « *Multi-role transport tanker* » (MRTT) sur la base aérienne 125 d'Istres. Il vise à construire ou réhabiliter les ouvrages existants pour assurer le stationnement et la mise en œuvre des avions, leur dépannage et leur maintenance, la formation du personnel et le transit de fret et de personnel.

Le programme d'infrastructure est actuellement découpé en 3 ensembles :

- ensemble n° 0 : études, travaux préalables et maîtrise d'œuvre privée,
- ensemble n° 1 : travaux pour les besoins de la période LPM 20142019 ;
- ensemble n° 2 : travaux complémentaires pour l'accueil d'une première flotte de 12 MRTT et pour la construction d'une voie de circulation supplémentaire

Un ensemble n° 3 est en préparation pour couvrir les besoins liés à l'accueil des 3 derniers MRTT.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

II –CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MRTT	12	15	LPM 19-25

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'industriel retenu pour la réalisation des MRTT est *Airbus Defence and Space*. Les avions sont réalisés à partir d'A330-200 assemblés par Airbus à Toulouse. Leur transformation en MRTT est réalisée par *Airbus Defence and Space* en Espagne. Le projet fait également intervenir *Thales Avionics* pour la conception et la réalisation du système avionique ainsi que *Rolls Royce* pour la fourniture des moteurs.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MRTT	Lancement de la réalisation	octobre 2014	2013
	Livraison du 1 ^{er} avion	2018	2018
	Livraison du 12 ^e avion	2023	2023
	Lancement de la réalisation du standard 2	2023	-
Infra MRTT	Lancement en réalisation de l'ensemble 1	2015	2015
	Lancement en réalisation de l'ensemble 2	2019	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
MRTT	Commandes	12				12
	Livraisons	9	3			12
Conversion des 3 AA30-200 en MRTT	Commandes	1	2			3
	Livraisons				3	3
Infra MRTT Ensemble 2 - Centre de formation et bâtiment opérations	Commandes	2				2
	Livraisons		1	1		2
Infra MRTT Ensemble 2 – Centre de maintenance n° 2	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Infra MRTT Ensemble 2 – VC5	Commandes			1		1
	Livraisons				1	1

Les échéanciers de commandes et de livraisons du standard 2 du MRTT seront déterminés lors du lancement de sa réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	-	-	-	157 037 735
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	-	-	-	13 969 965
Total		-	-	-	171 007 700

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	925,49	-	925,49	313,48	612,01
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	55,70	-	55,70	24,52	31,18
Total		981,19	-	981,19	338,00	643,19

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	851,04			634,94	130,20	80,05	3,15	2,70	851,04	
				947,71		227,95	94,33	150,72	251,50	223,22	947,71	
					313,48		23,09	5,79	27,15	257,46	313,48	
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	43,81			39,90	3,87	0,01	0,03	-	43,81	
				17,07		7,77	6,61	1,81	0,88	-	17,07	
					24,52		6,09	15,94	2,49	-	24,52	
Total			894,85	964,78	338,00	910,56	264,18	254,31	285,20	483,38	2 197,63	
			Somme des engts			2 197,63	Somme des paiements					2 197,63

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment :

- Pour le PEM MRTT : des commandes liées à l'incrément 1 du standard 2 qui intègre la connectivité et l'autoprotection, des hausses économiques, des prestations DT ainsi que du suivi de navigabilité ;
- Pour l'opération « réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT » : la commande d'études et de travaux préalables au lancement en réalisation de l'ensemble 3 et la poursuite du financement des infrastructures de l'ensemble 2.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	0	25 000 000
Total		0	25 000 000

SOUS-ACTION

08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique

OPÉRATION : FLOTTE LOGISTIQUE

NOM DUPEM : FLOTTE LOGISTIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette opération a pour objectif de fournir à la Marine nationale les moyens navals pour garantir le soutien autonome à la mer d'un groupe aéronaval et un ou deux groupes navals (groupe amphibie ou groupe d'action maritime) tout en garantissant la posture de dissuasion. Les moyens du programme FLOTLOG doivent donner à ces groupes la capacité de durer à la mer par un flux logistique régulier, y compris lorsqu'ils sont déployés loin de la métropole ou d'un point d'appui logistique et pour une longue durée, de jour comme de nuit et quelles que soient les conditions météorologiques. Ils doivent également participer au ravitaillement des forces maritimes alliées déployées, notamment dans le cadre des accords de défense. Enfin, ils sont en mesure de concourir, en complément d'autres moyens, au soutien logistique de tous types d'opérations interarmées. Le périmètre de l'opération FLOTLOG comprend :

- une composante de transport logistique en solide et liquide (carburants, munitions, vivres) ;
- le soutien initial associé.

Ces bâtiments sont désignés BRF - bâtiments ravitailleurs de forces.

II –CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Flotte logistique (BRF)	4	4	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le contrat Flotte logistique a été notifié par l'OCCAR en janvier 2019 aux Chantiers de l'Atlantique et à Naval Group.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Flotte Logistique	Approbation du Dossier de Lancement de la Conception (DLC)	novembre 2009	2009
	Approbation du dossier de choix (DOC)	mars 2017	
	Approbation du Dossier de Lancement de la Réalisation (DLR)	novembre 2018	2013

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
FLOTLOG	Commandes	4				4
	Livraisons		1		3	4

Le premier BRP a été réceptionné le 13 juillet 2023.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Flotte logistique	650 000 000	-	650 000 000	126 639 780
	Total	650 000 000	-	650 000 000	126 639 780

L'affectation 2024 correspond au rechargement de tranches prévu dès le lancement en réalisation.

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Flotte logistique	18,35	650,00	668,35	152,96	515,39
	Total	18,35	650,00	668,35	152,96	515,39

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Flotte logistique	1 419,71			267,80	126,93	219,17	266,03	539,77	1 419,71
				93,74		64,67	12,15	8,84	2,09	6,00	93,74
					152,96		16,73	9,20	10,20	116,83	152,96
		Total	1 419,71	93,74	152,96	332,46	155,81	237,21	278,32	662,60	1 666,41
			Somme des engts		1 666,41	Somme des paiements					1 666,41

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent la commande :

- de matériels mobiles d'armement et d'équipements ;
- de rechanges ;
- des prestations sous contrat OCCAR ;
- des prestations liées au développement du système d'artillerie S40SA ;
- le budget administratif du programme à l'OCCAR.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

ACTION (37,6 %)**09 – Engagement et combat**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	9 180 828 838	9 180 828 838	0
Crédits de paiement	0	5 977 265 620	5 977 265 620	329 000 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	351,43	408,43	0,28	-	760,14	337,21	393,73	0,37	-	731,31
PEM	9,36	8 173,75	0,00	-	8 183,11	774,84	4 028,93	5,68	-	4 809,45
INFRA	0,84	236,74	-	-	237,58	11,39	425,11	-	-	436,50
	361,63	8 818,92	0,28	-	9 180,83	1 123,44	4 847,77	6,06	-	5 977,27

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
AOA	6,34	-	6,34	-	6,34
PEM	8 588,09	8 078,00	16 666,09	6 018,94	10 647,15
INFRA	590,20	212,00	802,20	231,38	570,82
Total	9 178,29	8 290,00	17 468,29	6 250,32	11 217,97

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements						
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total	
AOA	1 651,69	-	-	637,57	392,71	224,61	127,26	269,54	1 651,69	
	-	858,29	-	123,91	315,01	200,98	111,34	107,05	858,29	
	-	-	760,14	-	115,49	258,06	221,25	165,34	760,14	
PEM	16 563,43	-	-	4 547,60	3 514,22	2 217,41	1 624,51	4 659,70	16 563,43	
	-	11 408,16	-	1 426,96	1 292,15	1 126,06	839,16	6 723,82	11 408,16	
	-	-	6 124,05	-	1 497,91	1 146,47	889,21	2 590,46	6 124,05	
INFRA	1 082,52	-	-	398,56	363,36	201,84	45,34	73,42	1 082,52	
	-	329,25	-	80,75	97,03	84,83	38,76	27,88	329,25	
	-	-	256,96	-	57,31	64,19	108,38	27,08	256,96	
Total	19 297,64	12 595,70	7 141,15	7 215,35	7 645,19	5 524,45	4 005,19	14 644,30	39 034,49	
	Somme des engts		39 034,49	Somme des paiements					39 034,49	

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	361 626 785	1 123 437 882
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	361 626 785	1 123 437 882
Dépenses d'investissement	8 818 919 472	4 847 771 209
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 818 919 472	4 847 771 209
Dépenses d'intervention	282 581	6 056 529
Transferts aux autres collectivités	282 581	6 056 529
Total	9 180 828 838	5 977 265 620

SOUS-ACTION

09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)

OPÉRATION : MISSILE DE CROISIÈRE NAVAL (MDCN)

NOM DU PEM : MDCN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le missile de croisière naval (MDCN) vise à permettre la conduite d'opérations vers la terre en disposant d'une capacité de frappe dans la profondeur depuis les frégates multi-missions (FREMM) et les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) du programme BARRACUDA. La détention de cette capacité contribue fortement à la diversification et à la permanence multi-théâtres des plates-formes de lancement des missiles de croisière.

II –CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MDCN	*	*	

* 2 lots de commandes, livrés en plusieurs lots, respectivement pour les munitions FREMM et BARRACUDA

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La société MBDA assure la maîtrise d'œuvre pour le développement et la production du MDCN.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MDCN	Lancement du programme	février 2002	2002
	Lancement du stade de réalisation	novembre 2006	2006
	Notification du contrat de réalisation	décembre 2006	2007
	Réception du premier lot de missiles de série FREMM	janvier 2017	2012

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
MDCN / Munitions BARRACUDA	Commandes	commande unique				commande unique
	Livraisons	3 lots de livraison				3 lots de livraison
MDCN / Munitions FREMM	Commandes	commandes en 2 étapes				commandes en 2 étapes
	Livraisons	4 lots de livraison				4 lots de livraison

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	-	-	-	7 545 369
	Total	-	-	-	7 545 369

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	9,35	-	9,35	3,20	6,15
	Total	9,35	-	9,35	3,20	6,15

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	29,15			21,51	6,00	1,48	-	0,16	29,15
				7,59		6,34	0,25	1,00	-	-	7,59
					3,20		2,95	0,25	-	-	3,20
		Total	29,15	7,59	3,20	27,85	9,20	2,73	0,00	0,16	39,94
			Somme des engts		39,94	Somme des paiements					39,94

Les principaux engagements prévus en 2024 sont relatifs au paiement des hausses économiques.

SOUS-ACTION**09.59 – Frapper à distance - RAFALE****OPÉRATION : RAFALE**

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : RAFALE, RETROFIT RAFALE F1-F3, RAFALE F3-R, RAFALE F4, RAFALE F5, UCAV, INFRA ACCUEIL RAFALE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'avion Rafale est un appareil polyvalent capable d'effectuer les missions suivantes : dissuasion nucléaire, pénétration et attaque au sol par tous les temps, attaque à la mer, défense et supériorité aérienne, intervention à long rayon d'action avec ravitaillement en vol, reconnaissance tactique et stratégique.

Le périmètre du programme Rafale comprend la fourniture des avions, avec leurs équipements de mission et leur stock de rechanges initial. Il comprend également des moyens de maintenance et deux centres de simulation au standard F2 avec leurs infrastructures associées.

Outre le PEM Rafale, la sous-action comprend :

- des travaux liés au standard F3-R. Ce standard permet notamment la prise en compte de nouveaux emports (en particulier le missile METEOR et le pod PDL NG) et des évolutions nécessaires pour l'adapter à l'évolution de la menace ;
- des travaux liés au standard F4. Le standard F4 permettra de faire face à l'évolution des menaces dans des contextes d'engagement plus contestés en améliorant notamment les capacités de combat collaboratif connecté ;
- des travaux liés à la préparation du standard F5 qui sera développé pendant la LPM 2024-2030 ;
- des travaux liés à la préparation du futur drone accompagnateur du Rafale, issu des travaux du démonstrateur Neuron, nommé UCAV. Ce PEM a été créé dans le cadre des travaux LPM 2024-2030 ;
- des travaux permettant d'assurer la mise en œuvre du Rafale (moyens de préparation et de restitution des missions, simulateurs d'entraînement) et des travaux visant à traiter les faits techniques rencontrés en opération, à entretenir l'interopérabilité avec les alliés et la navigabilité de l'appareil, à introduire des capacités complémentaires suite au retour d'expérience et à maintenir les moyens de développement, d'essais et de production.

La sous-action comprend également un volet infrastructure :

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil de la totalité des avions Rafale utilisés par l'armée de l'air et de l'espace et la marine nationale. Les infrastructures techniques (mise en œuvre, exploitation et maintenance des avions) et de commandement prévues, concerneront ainsi, pour l'armée de l'air et de l'espace, six escadrons de chasse et un escadron de transformation basés à Saint-Dizier, Mont-de-Marsan et Orange, et, pour la marine nationale, trois flottilles implantées sur la base aéronavale de Landivisiau.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
RAFALE	294	*	

* La LPM 2024-2030 prévoit un parc Rafale (Air + Marine) de 178 avions à fin 2030 et de 225 avions à l'horizon 2035.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - Aspects industriels et commerciaux

L'architecture industrielle du programme est confiée à Dassault Aviation. La cellule est développée et produite par Dassault Aviation, les moteurs par SAFRAN, le radar par Thales, les contre-mesures en coopération Thales-MBDA et l'optronique secteur frontal en coopération Thales-SAFRAN pour la deuxième tranche de production Rafale et par Thales pour les tranches de production Rafale ultérieures.

Les travaux relatifs aux standards F3-R et F4 ont été confiés aux industriels déjà en charge des standards précédents : Dassault Aviation, MBDA, SAFRAN et Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
RAFALE	Premier vol avion de série	1998 (air) -1999 (marine)	
	MSO flottille 12F	juin 2004	
	Inauguration du premier escadron Air à Saint-Dizier	juin 2006	
	Qualification du standard F3	juillet 2008	
	Livraison du 1 ^{er} avion équipé des capteurs de nouvelle génération	septembre 2012	2012
	Livraison du premier avion mis à hauteur au standard F3	novembre 2014	2014
RAFALE : Standard F4	Lancement de la réalisation	décembre 2018	2018
	Lancement de la réalisation du déploiement	juillet 2020	2020
	Qualification du standard F4.1	avril 2023	2022
	Qualification du standard F4.2	2025	2024
RAFALE F5	Lancement de la phase de préparation	2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
RAFALE	Commandes	192	42		*	*
	Livraisons	153	13	13	*	*
Infra RAFALE – (BA Orange, BAN de Landivisiau, BA Mont de Marsan)	Commandes	5			1	6
	Livraisons	3	1	1	1	6

* La LPM 2024-2030 prévoit un parc Rafale (Air + Marine) de 178 avions à fin 2030 et de 225 avions à l'horizon 2035.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	RAFALE	-	-	-	1 099 229 293
ACT	RAFALE : Rafale F4	812 000 000	-	812 000 000	363 895 234
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	-	1 140 000	1 140 000	48 495 873
OP	AOA-EC	-	99 297 180	99 297 180	100 270 981
OP	Divers PEM	-	-	-	247 188
ACT	RAFALE F5	-	-	-	4 266 399
ACT	UCAV	-	-	-	61 823 526
Total		812 000 000	100 437 180	912 437 180	1 678 228 494

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	RAFALE	1 383,95	-	1 383,95	389,99	993,96
ACT	RAFALE : Rafale F4	605,35	812,00	1 417,35	226,18	1 191,17
ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil RAFALE	32,81	-	32,81	15,02	17,79
OP	Divers PEM	32,66	-	32,66	0,19	32,47
ACT	RAFALE F5	393,30	-	393,30	153,20	240,10
ACT	UCAV	166,91	-	166,91	-	166,91
Total		2 614,98	812,00	3 426,98	784,58	2 642,41

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	RAFALE	2 435,56			769,15	951,32	504,47	175,93	34,69	2 435,56
				5 739,00		236,69	348,29	260,00	152,23	4 741,78	5 739,00
					389,99		226,00	106,20	44,70	13,09	389,99
PEM	ACT	RAFALE : Rafale F4	1 176,39			293,15	372,81	332,30	79,15	98,98	1 176,39
				872,24		132,58	66,95	182,36	135,47	354,89	872,24
					226,18		66,12	126,40	15,00	18,66	226,18
INFRA	ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil RAFALE	101,23			56,21	35,47	3,83	3,00	2,72	101,23
				31,58		13,87	15,60	2,02	0,09	-	31,58
					16,16		6,45	7,52	1,98	0,21	16,16
AOA	OP	AOA-EC	209,49			97,90	53,68	8,64	7,43	41,85	209,49
				123,33		18,66	44,90	27,03	14,93	17,80	123,33
					99,30		14,51	35,00	34,00	15,79	99,30
PEM	OP	Divers PEM	8,08			2,57	0,11	-	-	5,40	8,08
				0,03		0,03	-	-	-	-	0,03
					0,19		0,19	-	-	-	0,19
PEM	ACT	RAFALE F5	-			-	-	-	-	-	-
				58,70		35,00	0,50	-	23,20	-	58,70
					153,20		11,50	62,00	62,68	17,02	153,20
PEM	ACT	UCAV	-			-	-	-	-	-	-
				128,09		-	76,48	36,61	15,00	-	128,09
					-		-	-	-	-	-
Total			3 930,76	6 952,97	885,02	1 655,81	2 290,88	1 694,38	764,80	5 362,88	11 768,74
			Somme des engts			Somme des paiements					11 768,74

Les principaux engagements 2024 concernent :

- pour l’opération Rafale : la poursuite des travaux d’évolution des moyens de simulation, des travaux concourant à la gestion de configuration et à la navigabilité des Rafale ainsi que des hausses économiques ;
- pour le standard F4 : la poursuite des travaux de connectivité, les investissements des centres de la direction technique de la DGA et des hausses économiques ;
- pour le standard F5 : la poursuite des travaux liés au radar RBE2 XG et des études levées de risque.
- pour les infrastructures d’accueil du Rafale : des compléments aux travaux en cours et des hausses économiques ;

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

- pour les AOA : la poursuite des travaux d'évolution des moyens de préparation de mission, le maintien en condition opérationnelle des avions en service (maîtrise technique, ...) et des hausses économiques.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	RAFALE	0	152 000 000
PEM	RAFALE : Rafale F4	0	51 000 000
Total		0	203 000 000

SOUS-ACTION

09.61 – Frapper à distance - Autres opérations

OPÉRATION : FRAPPER À DISTANCE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : AASM, AASF, PDL NG, RMV SCALP EG, CAESAR, FMC, MGC, FLP-T, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Armement air sol modulaire (AASM)

L'AASM a pour objectif de donner la capacité de détruire ou neutraliser des cibles terrestres. Il est complémentaire des missiles de la famille SCALP réservés en priorité aux objectifs de grande valeur situés dans la profondeur d'un territoire ou d'un dispositif adverse. L'AASM est mis en œuvre à partir du Rafale.

Armements air-surface futurs (AASF)

Outre la pérennisation et l'amélioration des capacités de l'AASM, l'opération AASF répond au besoin de disposer d'une capacité de neutralisation des menaces surface-air de courte et moyenne portée, prérequis indispensable à la capacité d'entrée en premier du Rafale. La phase de montée en maturité doit permettre le choix de l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

Pod de désignation laser de nouvelle génération (PDL NG)

Le pod de désignation laser nouvelle génération (PDL NG) doit permettre d'améliorer les capacités de frappe air-sol des avions de chasse de l'armée de l'air et de l'espace et de la marine nationale, en améliorant les performances d'identification et de discrimination, essentielles dans des environnements de plus en plus complexes (notamment urbains). Le périmètre de l'opération PDL NG comprend le développement, l'industrialisation et la production des pods de désignation laser de nouvelle génération ainsi que le système de soutien associé.

Rénovation à « mi-vie » SCALP EG

Le missile SCALP EG est un missile de croisière air-sol tiré à distance de sécurité. Il permet de neutraliser ou de détruire des cibles fixes à haute valeur ajoutée.

L'opération de rénovation à mi-vie consiste à rénover les missiles SCALP EG afin de garantir leur disponibilité et leur efficacité opérationnelle jusqu'en 2030 au moins.

Futur missile de croisière (FMC)

L'opération FMC permet de pérenniser la capacité de frappe dans la profondeur depuis la 3^e dimension post 2030.

La phase de montée en maturité menée conjointement avec le Royaume-Uni, doit permettre le choix de l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

CAESAR étape 2

Le CAESAR (camion équipé d'un système d'artillerie) est un canon de 155 mm automoteur à roues, d'une portée de 40 km.

Lancé en réalisation fin 2021, l'incrément 0 de l'étape 2 du programme CAESAR consiste à développer et qualifier un nouveau standard « NG » disposant d'une mobilité accrue et d'un haut niveau de protection.

Frappe longue portée terrestre (FLP-T) :

L'opération FLP-T vise à acquérir la capacité de frappe longue portée terrestre qui succèdera au Lance-Roquette Unitaire (LRU).

Munitions Gros Calibre (MGC)

L'opération MGC, introduite par la LPM 2024-2030, couvre l'acquisition de munition d'artillerie de 155 mm au travers d'incrément successifs, ainsi que la mise en place d'un accord cadre de fourniture de munition ayant pour vocation de couvrir les besoins France et les besoins de client étrangers.

Les autres opérations de la sous-action comprennent :

- le suivi en service de pods de désignation laser DAMOCLES ;
- le développement, l'acquisition ou l'adaptation d'autres armements air/sol ainsi que le suivi en service associé ;
- le traitement des obsolescences et des faits techniques (analyse, études et développement de solutions, essais et qualification associés) rencontrés en service sur les matériels d'artillerie afin de garantir la sécurité du personnel ou d'améliorer la disponibilité opérationnelle ;
- l'acquisition de munitions.

II –Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
PDL NG	45	67	Cible LPM 2024-2030
CAESAR étape 2, incrément 0	109	109	
CAESAR étape 2, incrément 1	18	18	

AASF : La cible sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

FMC : La cible sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

FLP-T : La cible sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

III - Aspects industriels et commerciaux

AASM

Le maître d'œuvre industriel de l'opération AASM est la société SAFRAN Électronics & Defense.

AASF

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

PDL NG

Le maître d'œuvre industriel de l'opération PDL NG est la société Thales LAS France.

RMV SCALP EG

Le maître d'œuvre industriel de l'opération RMV SCALP EG est la société MBDA

FMC

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération

CAESAR

Le maître d'œuvre industriel de l'opération CAESAR est la société Nexter systems.

FLP-T

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
PDL NG	Livraison 1 ^{er} PDL NG de série	2018	2018
	Livraison du dernier PDL NG de série	2025	2022
AASM	Notification du contrat de réalisation	septembre 2000	2000
	Première livraison de la version inertie-GPS	octobre 2007	2006
	Première livraison de la version infrarouge	février 2009	2008
	Première livraison de la version laser	décembre 2012	2012
RMV SCALP EG	Lancement du stade d'élaboration	décembre 2015	novembre 2014
	Lancement du stade de réalisation	décembre 2016	décembre 2016
FMC	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2024	-
CAESAR étape 2, incrément 0	Livraison du 33 ^e CAESAR NG	2027	2027
CAESAR étape 2, incrément 1	Livraison du 18 ^e CAESAR	2024	2024
FLP-T	Lancement en préparation de l'incrément 1	2024	
	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2025	-
MGC	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2023	-
	Lancement en réalisation de l'incrément 2	2024	-

Le calendrier du programme AASF sera défini lors du lancement en réalisation de l'opération.

Le calendrier du programme FLP-T sera défini lors du lancement en réalisation de l'opération.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
CAESAR étape 2, incrément 0	Commandes		109			109
	Livraisons				109	109
CAESAR étape 2, incrément 1	Commandes	18				18
	Livraisons		6	12		18
PDL NG	Commandes	67				67
	Livraisons	35	11	10	11	67
RMV SCALP EG	Commandes	Commande initiale				/
	Livraisons	Livraisons en lots	Dernier lot			/
MGC (munitions de type coups complets 155 mm non guidés) Incrément 1	Commandes		Commande des lots			/
	Livraisons			Livraison des lots		/

L'échéancier commandes/livraisons de l'opération FMC sera défini lors du lancement en réalisation.
L'échéancier commandes/livraisons du programme FLP-T sera défini lors du lancement en réalisation.
L'échéancier commandes/livraisons du programme AASF sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Futur missile de croisière	473 000 000	-	473 000 000	2 099 581
OP	AOA-EC	-	118 826 556	118 826 556	124 308 869
ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	-	10 527 404	10 527 404	123 027 929
ACT	Armements air-sol futurs	-	-	-	18 242 730
ACT	PDL NG	-	-	-	37 223 988
ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	-	-	-	7 340 332
ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	-	-	-	16 100 162
ACT	Frappe Longue Portée - Terrestre	180 000 000	-	180 000 000	6 561 191
ACT	MGC (Munitions de gros calibre)	220 000 000	14 000 000	234 000 000	63 667 118
	Total	873 000 000	143 353 960	1 016 353 960	398 571 900

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Futur missile de croisière	10,38	473,00	483,38	4,51	478,87
OP	AOA-EC	0,22	-	0,22	-	0,22
ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	255,83	-	255,83	29,53	226,30
ACT	Armements air-sol futurs	44,00	-	44,00	42,24	1,76
ACT	PDL NG	35,73	-	35,73	17,16	18,58
ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	29,08	-	29,08	23,19	5,89
ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	34,95	-	34,95	22,64	12,31
ACT	Frappe Longue Portée - Terrestre	-	180,00	180,00	124,00	56,00

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

ACT	MGC (Munitions de gros calibre)	-	220,00	220,00	75,12	144,88
Total		410,20	873,00	1 283,20	338,40	944,80

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	Futur missile de croisière	-			-	-	-	-	-	-	-
				1,62		-	0,80	0,82	-	-	-	1,62
					4,51		1,76	1,75	1,00	-	-	4,51
AOA	OP	AOA-EC	340,70			95,76	82,31	52,60	37,93	72,10	340,70	
				126,37		12,47	41,77	30,46	21,71	19,96	126,37	
					118,83		15,37	38,82	33,77	30,86	118,83	
PEM	ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	184,59			82,50	52,01	24,44	25,64	-	184,59	
				339,37		23,73	86,01	9,40	40,22	180,01	339,37	
					40,06		15,93	7,24	8,13	8,76	40,06	
PEM	ACT	Armements air-sol futurs	-			-	-	-	-	-	-	
				-		-	-	-	-	-	-	
					42,24		22,24	14,00	6,00	-	42,24	
PEM	ACT	PDL NG	104,01			35,92	29,43	28,63	4,00	6,03	104,01	
				29,59		11,59	7,50	7,50	3,00	-	29,59	
					17,16		8,46	5,20	3,50	-	17,16	
PEM	ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	15,14			13,99	1,14	-	-	0,01	15,14	
				6,53		5,22	1,31	-	-	-	6,53	
					23,19		6,50	9,57	7,12	-	23,19	
PEM	ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	2,17			0,59	1,00	-	-	0,58	2,17	
				24,23		11,00	8,64	2,14	1,00	1,45	24,23	
					22,64		9,99	11,80	0,85	-	22,64	
PEM	ACT	Frappe Longue Portée - Terrestre	-			-	-	-	-	-	-	
				-		-	-	-	-	-	-	
					124,00		8,00	30,00	50,00	36,00	124,00	
PEM	ACT	MGC (Munitions de gros calibre)	-			-	-	-	-	-	-	
				327,00		78,00	58,00	20,10	31,00	139,90	327,00	
					89,12		18,62	19,50	12,00	39,00	89,12	
Total			646,61	854,71	481,75	370,76	476,79	313,97	286,87	534,67	1 983,07	
				Somme des engts	1 983,07	Somme des paiements			1 983,07			

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- pour l'opération de rénovation à mi-vie des missiles SCALP EG :
 - des hausses économiques ;
 - des travaux d'expertises et d'essais ;
 - des prestations de réparation des munitions ;
- pour l'opération FMC : les travaux préparatoires et la réalisation de prestations d'essais ;
- pour l'opération AASF : les travaux préparatoires ;
- pour l'opération AASM : maintien de la capacité souveraine de chargement d'explosifs pour les corps de bombes ;
- pour PDL NG : des études de fiabilisation de la durée de vie des pods et de caractérisation de leur domaine de vol ainsi que des hausses économiques ;

- pour CAESAR NG : soutien initial des premier CAESAR NG et acquisition des stocks de fonctionnement
- pour l'opération FLPT : le lancement en préparation de l'incrément 1 ;
- pour l'opération MGC : le lancement en réalisation de l'incrément 2.

SOUS-ACTION

09.62 – Frapper à distance - SCAF

OPÉRATION : SCAF (SYSTEME DE COMBAT AERIEN DU FUTUR)

NOM DU PEM : SCAF AVION NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le Système de combat aérien futur (SCAF) devra permettre à la marine nationale et à l'armée de l'air et de l'espace de réaliser les missions qui leur sont assignées (maîtrise et action depuis la 3^e dimension) à l'horizon 2040 et au-delà, quelles que soient les menaces rencontrées, en particulier sur des théâtres de haute intensité en disposant d'une grande autonomie. Le SCAF est un système de systèmes comprenant des moyens aériens (plateformes, armements) amenés à évoluer au contact des défenses adverses en interaction avec des moyens agissant hors de portée des systèmes d'armes adverses ou dans un autre milieu. La France a fait le choix d'une coopération européenne qui porte sur un projet commun appelé « NGWS within a FCAS » (Next Generation Weapon System within a Future Combat Air System), inclus dans le SCAF français, centré sur un avion de combat de nouvelle génération (NGF New Generation Fighter) complété par des drones et des effecteurs déportés (RC Remote Carriers) grâce à un réseau de communication et à des algorithmes de coordination portés par un cloud de combat.

Il s'agit dans un premier temps de préparer cette capacité en évaluant des concepts d'emploi et en démontrant le potentiel et la disponibilité de technologies critiques. Le « NGWS within a FCAS » est un projet emblématique du renforcement de la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense. Après la déclaration franco-allemande du CFADS de juillet 2017, cette coopération a été marquée par la signature en avril 2018 d'un besoin opérationnel commun de haut niveau. Une Lettre d'Intention (LoI) a été signée le 19 juin 2018, complétée par une seconde LoI relative à l'intégration de l'Espagne, le 14 février 2019, entre le Ministère des Armées de la République française, le Ministère fédéral de la Défense de la République Fédérale d'Allemagne et le Ministère de la Défense du Royaume d'Espagne.

Un accord-cadre de coopération a ensuite été conclu le 17 juin 2019 entre ces mêmes partenaires.

Les dispositions inter-États relatives aux activités de démonstration dites Phases 1B +2 sont prises en compte au sein de l'arrangement d'application signé le 30 août 2021, de même qu'une première déclinaison des besoins opérationnels au niveau système de systèmes.

Les travaux en cours portent sur le développement d'un programme de démonstrations technologiques visant à apporter des ruptures capacitaires dans le domaine de l'aviation de combat et qui se décline selon sept piliers couvrant l'ensemble des invariants technologiques nécessaires au SCAF (avion de nouvelle génération (NGF), moteur, « Remote Carriers », Cloud de combat, démonstrations des architectures en laboratoire, capteurs et très haute furtivité). Ce projet est piloté à ce stade par la France et les coûts de pilotage conjoints devront être partagés entre les nations participantes conformément aux accords en vigueur.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

II –Cible

Les études en cours vont permettre de quantifier et d'échelonner les besoins pour garantir une première capacité opérationnelle à l'horizon 2040.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'organisation industrielle est structurée de manière équilibrée autour des pôles de compétences industrielles « aéronautique de combat » de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne. Pour la France, Dassault Aviation, Thales, MBDA et Safran sont impliqués. Les participations industrielles allemande et espagnole se concentrent principalement autour de Airbus et Indra.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Le calendrier sera précisé lors du lancement du développement du programme de démonstration.

La première phase des travaux de démonstration, dite phase 1B, a été lancée en décembre 2022 par la notification du marché NGWS.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SCAF	-	-	-	306 684 453
	Total	-	-	-	306 684 453

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SCAF	219,53	-	219,53	66,36	153,17
	Total	219,53	-	219,53	66,36	153,17

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SCAF	1 435,89			415,11	292,80	167,54	268,65	291,78	1 435,89
				153,26		57,80	54,73	34,50	6,23	-	153,26
					66,36		40,00	26,36	-	-	66,36
		Total	1 435,89	153,26	66,36	472,92	387,53	228,40	274,88	291,78	1 655,51
			Somme des engts			1 655,51	Somme des paiements				1 655,51

Les principaux engagements prévus en 2024 concernent les investissements des centres de la direction technique de la DGA et des travaux nationaux d'accompagnement du programme de démonstration.

SOUS-ACTION

09.63 – Frapper à distance - Porte-avions

OPÉRATION : PORTE-AVIONS

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : MAINTIEN DES CAPACITÉS DU PORTE-AVIONS « CHARLES DE GAULLE » (ATM2), PACDG ATM3, PORTE-AVIONS NG, INFRA PANG, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Maintien des capacités du porte-avions Charles De Gaulle (ATM2)

Dans le cadre de l'arrêt technique pour entretien majeur du porte-avions, cette opération a pérennisé les capacités actuelles du porte-avions en remplaçant des équipements ne pouvant être conservés en condition opérationnelle jusqu'à l'arrêt technique majeur (ATM) n° 3 et a intégré des systèmes transverses arrivant à maturité à l'échéance de l'ATM2. Elle a également permis l'évolution du groupe aérien embarqué et de son soutien (passage au tout Rafale).

Maintien des capacités du porte-avions Charles De Gaulle (ATM3)

Dans le cadre du prochain arrêt technique pour entretien majeur du porte-avions (ATM3), cette opération vise à pérenniser les capacités actuelles du porte-avions en remplaçant des équipements ne pouvant être conservés en condition opérationnelle jusqu'au retrait de service du porte-avions, à intégrer des systèmes transverses arrivant à maturité à l'échéance de l'arrêt technique majeur et à prendre en compte des recommandations issues du réexamen de sûreté nucléaire.

Porte-avions NG (PA NG) ;

L'opération vise à disposer d'un porte-avions successeur au porte-avions Charles De Gaulle disponible avant le retrait de service de ce dernier. Des études préparatoires ont été lancées en octobre 2018. Une première phase de travaux (études de levée de risques, avant-projet sommaire) a débuté début 2021 à la suite de l'annonce fin 2020 par le Président de la République du choix d'une propulsion nucléaire. En 2023, une nouvelle phase de travaux (avant-projet détaillé) a débuté. Elle vise à permettre le lancement en réalisation de l'opération en 2025.

Infra accueil PA NG

L'opération vise à disposer des infrastructures permettant d'accueillir le porte-avions NG pour sa fin d'armement, son stationnement, sa maintenance à quai et au bassin.

Les opérations PA NG et d'infrastructure du PA NG sont regroupées au sein d'un programme d'ensemble.

Autres opérations

Les autres opérations comprennent notamment les premiers travaux du réexamen de sûreté des chaufferies nucléaires K15 du porte-avions Charles de Gaulle ainsi que de l'environnement navire.

II –Cible

Les études en cours vont permettre de quantifier et d'échelonner les besoins pour garantir une première capacité opérationnelle en 2040.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ATM2 CDG	1	1	
ATM3 CDG	1	1	
PANG	1	1	

III - Aspects industriels et commerciaux

Maintien des capacités du porte-avions (ATM2 et ATM3)

La société Naval Group est le maître d'œuvre d'ensemble de l'opération de maintien des capacités du porte-avions Charles-de-Gaulle.

Porte-Avions NG (PA NG) :

L'organisation industrielle repose sur une société de projet (joint-venture) entre Naval Group et Chantiers de l'Atlantique pour le navire hors chaufferies nucléaires et sur TechnicAtome pour les chaufferies nucléaires.

Infra accueil PA NG :

L'organisation industrielle sera définie ultérieurement.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ATM2 CDG	Approbation du Dossier d'Orientation	2010	2010
	Début d'arrêt technique majeur n° 2	mars 2017	2016
	Fin d'arrêt technique majeur n° 2	octobre 2018	2017
ATM3 CDG	Lancement en préparation	novembre 2021	2021
	Lancement en réalisation	2023	2023
PA NG	Lancement en préparation	2018	2018
	Choix d'une propulsion nucléaire	décembre 2020	2020
	Lancement en réalisation	2025	2027
Infra PA NG	Lancement en préparation	Janvier 2023	S/O

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
PA CDG : ATM3	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1

Pour les opérations PA NG et Infra PA NG, les échéanciers de commandes-livraisons seront définis lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Porte-Avions NG	476 000 000	-	476 000 000	136 964 851
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	-	-	-	72 782 092
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil PANG	-	18 937 574	18 937 574	7 316 477
OP	AOA-EC	-	12 261 238	12 261 238	10 245 152
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM2 Arrêt Technique Majeur	-	-	-	349 182
OP	DIVERS PEM	-	-	-	-
Total		476 000 000	31 198 812	507 198 812	227 657 754

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Porte-Avions NG	529,48	476,00	1 005,48	528,94	476,54
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	208,59	-	208,59	32,22	176,36
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM2 Arrêt Technique Majeur	22,67	-	22,67	0,02	22,65
Total		760,74	476,00	1 236,74	561,18	675,56

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Porte-Avions NG	99,75			65,92	16,80	0,32	-	16,70	99,75
				547,45		207,54	103,85	86,00	36,28	113,79	547,45
					528,94		46,35	53,68	16,26	412,64	528,94
PEM	ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	53,30			30,34	12,48	2,47	2,09	5,93	53,30
				428,68		20,38	62,31	78,16	119,36	148,47	428,68
					32,22		13,95	11,50	3,92	2,85	32,22
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil PANG	2,76			2,00	0,39	-	-	0,37	2,76
				5,85		1,80	4,05	-	-	-	5,85
					18,94		4,24	5,63	2,53	6,54	18,94
AOA	OP	AOA-EC	11,16			6,30	2,90	1,59	-	0,38	11,16
				10,00		1,34	6,00	2,00	0,66	-	10,00
					12,26		2,60	4,00	3,00	2,66	12,26
PEM	ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM2 Arrêt Technique Majeur	5,21			1,82	0,41	-	-	2,98	5,21
				0,49		0,49	-	-	-	-	0,49
					0,02		0,02	-	-	-	0,02
PEM	OP	DIVERS PEM	0,01			-	-	-	-	0,01	0,01
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			172,19	992,47	592,38	337,93	276,34	245,36	184,10	713,32	1 757,04
			Somme des engts			Somme des paiements					1 757,04

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Pour l'opération de maintien des capacités du PA CDG, les principaux engagements prévus en 2024 concernent la poursuite de la phase de préparation et des besoins liés au paiement de hausses économiques de la phase de réalisation du maintien des capacités du PA CDG en vue de son ATM3.

Pour l'opération PA NG, les principaux engagements prévus en 2024 concernent l'avant-projet détaillé du navire et des chaufferies ainsi que les études de levée de risque associées.

Pour l'opération Infra PA NG, les principaux engagements prévus en 2024 concernent la réalisation de diagnostics et les études préparatoires de conception et de continuité de service.

SOUS-ACTION**09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)****OPÉRATION : VBCI - VÉHICULE BLINDÉ DE COMBAT D'INFANTERIE****NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : VBCI, INFRA VBCI****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****VBCI**

Le VBCI est un véhicule blindé à 8 roues motrices se déclinant en deux versions :

- véhicule de combat de l'infanterie (VCI) : destiné à assurer le transport, la protection et le soutien feu des groupes de combat des régiments d'infanterie des brigades blindées et multirôles ;
- véhicule poste de commandement (VPC) : destiné à assurer l'accueil, le transport et la protection des moyens de commandement de ces mêmes unités d'infanterie, mais également des unités dotées de chars Leclerc.

Le VCI est équipé d'une tourelle moyen calibre de 25 mm et d'une mitrailleuse de 7,62 mm. Il peut embarquer, outre le pilote et le radio/tireur, un groupe de combat de neuf hommes équipés FELIN.

Le VPC est équipé d'une tourelle d'auto-défense 12,7 mm téléopérée et du système d'information régimentaire (2 postes SIR) avec cinq servants.

Pour prendre en compte les menaces EEI (engins explosifs improvisés) rencontrés sur les théâtres, une partie du parc est adaptée via une augmentation de la réserve de masse à 32 tonnes.

L'opération d'armement « Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie » a été close en 2022.

Infrastructure Accueil du VBCI

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil nécessaires aux véhicules blindés de combats d'infanterie (VBCI). Les investissements concernent des régiments d'infanterie où sont réalisés des ateliers de maintenance, stations d'entretien, pistes de test, aires de lavage, de distribution du carburant, de stationnement ainsi que les voiries et réseaux correspondants.

Le programme d'infrastructure « Accueil du VBCI » a été clos en 2018.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VCI	550	520	Adaptation de la cible par la LPM 2009-2014
VPC	150	110	Adaptation de la cible par la LPM 2009-2014

La cible a été atteinte en 2015.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Nexter Systems et Arquus.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
VBCI	Lancement du programme	décembre 2000	2000
	Livraison 1 ^{er} de série	juillet 2008	2006
	Dernière livraison	mars 2015	2013

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	-	-	-	2 378 431
	Total	-	-	-	2 378 431

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil VBCI	1,05	-	1,05	-	1,05
ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	45,83	-	45,83	0,60	45,23
	Total	46,87	-	46,87	0,60	46,27

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	9,10			5,20	2,30	1,00	0,60	-	9,10
				1,00		1,00	-	-	-	-	1,00
					0,60		0,60	-	-	-	-
Total			9,10	1,00	0,60	6,20	2,90	1,00	0,60	0,00	10,70
			Somme des engts			Somme des paiements					10,70

Les engagement 2024 couvrent des hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE

OPÉRATIONS : TIGRE, RMV TIGRE

NOM DU PEM : TIGRE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le TIGRE est un hélicoptère de combat pouvant assurer la lutte de jour comme de nuit contre des objectifs terrestres durcis ou aériens lents. Il assure des missions d'appui-protection (version TIGRE HAP) et d'appui-destruction (version TIGRE HAD). Sa vitesse élevée et sa manœuvrabilité sont optimales pour le vol tactique. Il a un haut niveau de discrétion et de survivabilité. La version HAP dispose d'un canon de 30 mm et de roquettes et peut embarquer quatre missiles MISTRAL. La version HAD peut embarquer en outre des missiles de destruction air-sol (HELLFIRE 2).

Le programme prend en compte la réalisation d'hélicoptères en version HAP et HAD puis la transformation progressive en un parc homogène de HAD.

En novembre 2020, la ministre des armées a décidé le lancement en réalisation du Standard 3 pour le TIGRE en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne, sous réserve de l'officialisation de ces nations à rallier ce programme qui constitue la rénovation à mi-vie du système d'armes TIGRE. L'Allemagne a demandé de reporter jusqu'au 1^{er} juin 2022 sa décision de participer au lancement du programme puis a laissé passer cette échéance rendant de facto caduque sa possibilité de participation dans les conditions agréées en juin 2021.

La LPM 2024-2030 s'appuie sur l'hypothèse d'une décision concertée avec l'Espagne de réorientation du programme de rénovation à mi-vie du TIGRE privilégiant la pérennisation du parc tout en réduisant les ambitions d'améliorations capacitaires.

La sous-action voit également au PLF 2024 la création d'une activité « Hélicoptère de combat du futur » visant au renouvellement des capacités d'hélicoptères d'attaque, successeur du Tigre à l'horizon 2040+. Elle prévoit en particulier d'analyser le besoin futur de capacités d'attaque pour l'aérocombat à cet horizon et d'en définir les concepts d'architectures capacitaires

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
TIGRE	215	67	Confirmation par la LPM 2019-2025 d'une cible de 67 Tigre HAD

Tous les appareils ont été livrés à fin 2019, le rétrofit HAP-HAD se poursuit jusqu'à l'horizon 2026.

La cible du programme « Hélicoptère de combat du futur » sera définie lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le programme est réalisé en coopération avec l'Allemagne et à partir de 2004 avec l'Espagne (HAD) dans le cadre de l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAr).

Concernant la rénovation à mi-vie du TIGRE, la France et l'Espagne ont décidé fin 2021 de lancer les activités communes et spécifiques (sauf allemandes) du contrat, et ont laissé la possibilité à l'Allemagne à les rejoindre d'ici le 1^{er} juin 2022, ce qu'elle n'a pas fait.

Le maître d'œuvre industriel est *Airbus Helicopters TIGER GmbH*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
TIGRE	Livraison du 1 ^{er} HAP de série	mars 2005	
	Livraison du 1 ^{er} HAD de série	avril 2013	2009
	Commande de 7 HAD supplémentaires	décembre 2015	Novembre 2015
	Début des rétrofits	novembre 2015	Novembre 2015
Rénovation à mi-vie TIGRE	Lancement du stade d'orientation	avril 2015	Avril 2015
	Lancement du stade d'élaboration	mai 2018	-
	Lancement de la phase de réalisation	novembre 2020	-

Le calendrier du programme « Hélicoptère de combat du futur » sera défini lors de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
TIGRE : Rétrofit HAP->HAD	Commandes	37				37
	Livraisons	20	5	5	7	37

Le calendrier de commandes et de livraisons de la rénovation à mi-vie du TIGRE sera mis à jour à l'issue des échanges avec l'Espagne et avec l'industrie sur la réorientation du programme décidée par la LPM 2024-2030.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	TIGRE	-	2 060 001	2 060 001	203 052 324
ACT	Hélicoptère de combat du futur	30 000 000	-	30 000 000	5 741 042
Total		30 000 000	2 060 001	32 060 001	208 793 366

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	TIGRE	978,83	-	978,83	88,83	890,00
ACT	Hélicoptère de combat du futur	-	30,00	30,00	21,00	9,00
Total		978,83	30,00	1 008,83	109,83	899,00

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	TIGRE	3 132,92			362,08	217,73	167,40	332,78	2 052,93	3 132,92
				57,84		29,87	18,42	1,51	1,37	6,67	57,84
					90,89		45,57	10,28	7,79	27,25	90,89
PEM	ACT	Hélicoptère de combat du futur	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					21,00		7,00	7,00	7,00	-	21,00
Total			3 132,92	57,84	111,89	391,95	288,72	186,19	348,94	2 086,85	3 302,65
			Somme des engts			Somme des paiements					3 302,65

Les principaux engagements 2024 couvrent principalement, pour le Tigre, les besoins liés au paiement des hausses économiques et des décalages de 2023 sur 2024 et, pour l'hélicoptère de combat du futur, le soutien industriel aux études d'architecture.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	TIGRE	0	28 000 000
Total		0	28 000 000

SOUS-ACTION

09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)

OPÉRATION : FUTURE TORPILLE LOURDE (FTL)**NOM DU PEM : ARTEMIS****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

La torpille F21 est destinée à détruire ou à neutraliser des bâtiments de surface ou des sous-marins dont la plupart sont dotés de systèmes de détection et de contre-mesure anti-torpilles. Intégrée sur tous les sous-marins, elle remplacera la F17 mod 2 en apportant une amélioration des performances face aux nouvelles menaces.

Le programme ARTEMIS comprend l'acquisition de torpilles de combat F21, le système de soutien associé, les moyens d'essai et l'intégration à bord des SNLE type « Le Triomphant » et des SNA type « Rubis » et « Suffren ».

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ARTEMIS (torpilles F21)	12 lots	11 lots	Un lot de torpilles d'exercice remplacé par une prestation de tirs d'entraînement

Le dossier de lancement en réalisation du programme, approuvé en 2008, prévoit 11 lots de torpilles de combat.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre d'ensemble du système d'armes dont notamment l'intégration sur les différents sous-marins est assurée par Naval Group.

La définition de la torpille F21 est réalisée en coopération entre Naval Group, Thales et Atlas Elektronik.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 – Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ARTEMIS	Lancement de la réalisation	janvier 2008	Janvier 2006
	Revue de conception détaillée	juillet 2013	2008
	Livraison de la 1 ^{re} torpille F21	septembre 2020	2015

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
ARTEMIS (FTL)	Commandes	7 lots		4 lots		11 lots
	Livraisons	3 lots	2 lots	2 lots	4 lots	11 lots

La décision du lancement en réalisation du standard Mk2 de la F21 (améliorations logicielles et matérielles) le 30 avril 2021 et le franchissement du jalon technique de maturité Mk2 le 16 décembre 2021 ont conduit au décalage de la commande des 4 derniers lots en version Mk2 en 2024.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	-	-	-	33 339 912
	Total	-	-	-	33 339 912

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	89,10	-	89,10	41,14	47,96
	Total	89,10	-	89,10	41,14	47,96

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	103,44			42,82	28,49	10,43	16,14	5,57	103,44
				12,03		4,79	1,53	1,00	0,50	4,20	12,03
					41,14		10,63	6,27	5,94	18,30	41,14
		Total	103,44	12,03	41,14	47,61	40,65	17,70	22,58	28,07	156,61
			Somme des engts		156,61	Somme des paiements				156,61	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent la commande de 4 lots de torpilles et les hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet

OPÉRATION : EXOCET**NOM DES PEM : EXOCET ; FMAN****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****EXOCET**

L'opération EXOCET permet de conserver les capacités de lutte antinavire procurées par le système de missiles EXOCET, décliné en versions air-mer (AM39), mer-mer (MM40) et depuis les sous-marins (SM39), et permet en particulier de maintenir voire d'améliorer sa robustesse face aux nouvelles menaces ainsi que sa mise en œuvre à partir de nouvelles plates-formes.

Pour cela, elle :

- traite les obsolescences touchant les équipements du missile EXOCET MM40 via leetrofit de block 2 en block 3 et l'amélioration de performances via le développement d'une nouvelle définition (Block 3c) ;
- permet l'intégration du missile EXOCET MM40 (tous blocks) sur les frégates FREMM et HORIZON ;
- assure la capacité d'emports sous RAFALE et à bord des sous-marins BARRACUDA respectivement en missiles AM39 et SM39 (définition Block 2 Mod 2) ;
- couvre les travaux de développement pour traiter les obsolescences techniques des systèmes propulsifs des deux versions AM39 et SM39.

EXOCET Évolutions

L'opération EXOCET Évolutions concerne l'évolution des SM39 Block2 Mod2 pour intégration de l'autodirecteur déjà utilisé sur l'EXOCET MM40 Block3C.

FMAN

L'opération FMAN permet d'assurer la préservation de la capacité antinavire de la Marine post 2030 en améliorant la performance de survivabilité de la capacité existante.

La phase de montée en maturité menée conjointement avec le Royaume-Uni, doit permettre de choisir l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
EXOCET - Missiles MM40 Block 3c	1 lot	2 lots	L'acquisition de munitions supplémentaires a été décidée en LPM 2019-2025
EXOCET - Kits MM40 Block 3c	1 lot	1 lot	

La cible du programme FMAN sera définie lors du lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Exocet

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA. La société Thales est un équipementier majeur de l'opération.

Exocet Évolutions

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA.

FMAN

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
EXOCET	Commande de 40 kits d'adaptation pour AM39 Block 2 Mod 2	octobre 2009	2009
	Commande de la transformation de 45 MM40 Block 2 en MM40 Block 3 et de 7 kits d'adaptation 'Block 3' pour ITL 50	décembre 2008	2008
	Premières livraisons de munitions MM40 Block 3	décembre 2010	2010
	Commande de 35 MM40 Block 3c *	décembre 2011	2011
	Commande de 40 kits SM39 Block 2 Mod 2	novembre 2013	juillet 2013
	Livraison de la 1 ^{re} munition MM40 Block 3c	décembre 2023	2018
	Commande de 45 kits MM40 Block 3c	septembre 2021	2021
	Livraison du 1 ^{er} kit MM40 Block 3c	2023	2023
EXOCET Évolutions	Lancement en réalisation	2024	-
FMAN	Lancement en réalisation	2024	-

Les calendriers des opérations FMAN et Exocet Évolutions seront définis lors du lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
EXOCET-Missiles MM40 Block 3c	Commandes	1 commande		1 commande		/
	Livraisons		1 lot de livraison	1 lot de livraison	lots de livraison	/
EXOCET-Kits MM40 Block 3c	Commandes	1 commande				/
	Livraisons		1 lot de livraison	1 lot de livraison	lots de livraison	/

L'échéancier commandes/livraisons des opérations FMAN et Exocet Évolutions sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	EXOCET : Évolutions	214 000 000	-	214 000 000	6 930 257
ACT	EXOCET	-	-	-	55 228 821
ACT	Futur missile anti-navires	967 000 000	-	967 000 000	12 417 053
Total		1 181 000 000	-	1 181 000 000	74 576 131

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	EXOCET : Évolutions	-	214,00	214,00	113,82	100,18
ACT	EXOCET	181,28	-	181,28	68,57	112,71
ACT	Futur missile anti-navires	24,35	967,00	991,35	801,07	190,28
Total		205,63	1 181,00	1 386,63	983,46	403,17

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	EXOCET : Évolutions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	113,82	-	8,45	11,31	26,27	67,79	113,82	
			173,71	-	-	47,33	67,93	17,88	7,75	32,82	173,71	
PEM	ACT	EXOCET	-	0,25	-	0,12	0,09	0,04	-	-	0,25	
			-	-	68,57	-	-0,68	25,88	32,67	10,70	68,57	
			173,71	61,90	983,46	49,25	90,93	118,52	122,72	837,65	1 219,07	
PEM	ACT	Futur missile anti-navires	-	61,65	-	1,80	11,82	48,03	-	-	61,65	
			-	-	801,07	-	3,32	15,38	56,03	726,34	801,07	
			173,71	61,90	983,46	49,25	90,93	118,52	122,72	837,65	1 219,07	
Total				1 219,07						1 219,07		
			Somme des engts	1 219,07					Somme des paiements	1 219,07		

EXOCET

Les engagements prévus en 2024 couvrent principalement la commande de missiles MM40 Block 3c et les besoins liés au paiement des hausses économiques.

Exocet Évolutions

Les engagements prévus en 2024 couvrent principalement le développement des Kits SM39 Block2 Mod2C.

FMAN

Les engagements prévus en 2024 couvrent le lancement de la phase de réalisation et la réalisation de prestations d'essais.

SOUS-ACTION**09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)**

OPÉRATION : FRÉGATES MULTI-MISSIONS (FREMM)

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : FREMM, INFRA FREMM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**FREMM**

Les 8 frégates multi-missions (FREMM) sont des frégates de premier rang, de la classe 6 000 tonnes, qui participent à l'ensemble des fonctions stratégiques des armées. Elles constituent l'ossature de la force d'action navale et opèrent isolément, au sein d'une force navale ou dans le cadre de coopérations interalliées.

Sur les 8 FREMM, 6 sont en version anti sous-marine (FREMM ASM) et disposent d'une capacité de frappe dans la profondeur (Missiles de Croisière Naval – MdCN) et 2 disposent d'une capacité renforcée de défense aérienne (FREMM DA). Les 8 FREMM mettent en œuvre des capacités de lutte anti-navires (radar et missiles mer-mer), de lutte sous-marine (sonar et torpilles MU 90), ainsi que des capacités d'autodéfense anti-aérienne pour les FREMM ASM (Aster 15) ou de défense aérienne pour les FREMM DA (Aster 30).

Ces frégates embarquent l'hélicoptère NH90.

Infrastructure Accueil FREMM

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures nécessaires au stationnement, à l'entretien et à l'avitaillement en munitions des nouvelles frégates multi-missions (FREMM) dans les bases navales de Brest et de Toulon. Quatre FREMM sont basées à Brest et quatre autres à Toulon. Pour chaque site, il est prévu de réaliser ou d'adapter deux lignes de stationnement, deux quais industriels dédiés aux opérations de maintenance « légère », deux bassins pour les interventions de maintenance lourde et un quai pyrotechnique pour effectuer et sécuriser l'avitaillement en munitions.

Sur la période 2024-2030, le reste à faire est constitué par l'ensemble 4 à Toulon qui sera lancé en réalisation en 2024 :

- adaptation du quai industriel *Dupuy-de-Lôme*
- mise en place du réseau d'approvisionnement gazole des lignes de stationnement *Castigneau* (les quais eux-mêmes étant déjà livrés et opérationnels)

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FREMM	17	8	La cible a été mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019

La dernière FREMM a été livrée en novembre 2022.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

FREMM

Le programme est conduit au sein de l'OCCAr en coopération avec l'Italie.

L'arrangement cadre (MoU), signé par les ministres de la défense des républiques française et italienne en novembre 2005, porte sur la définition, la conception, le développement, la construction et le soutien des frégates.

Le marché de réalisation est porté par le groupement industriel franco-italien Naval Group-Orrizonte.

Infra FREMM

Les industriels impliqués sont majoritairement des acteurs du BTP sélectionnés en fonction de la procédure de passation s'appuyant sur la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FREMM	Lancement du programme	avril 2002	2002
	Commande de 8 frégates	novembre 2005	2005
	Livraison de la frégate n° 1 (version ASM)	novembre 2012	2011
	Livraison de la frégate n° 2 (version ASM)	juin 2015	2012
	Livraison de la frégate n° 6 (version ASM)	juillet 2019	2015
	Livraison de la frégate n° 8 (version FREMM DA)	novembre 2022	2016

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Infra FREMM – (Brest et Toulon)	Commandes	12			2	14
	Livraisons	12			2	14

Concernant les infrastructures FREMM, chaque site comporte 7 installations (cf. paragraphe I.), soit un total de 14 installations suivies au titre de l'échéancier commandes-livraisons.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil FREMM	22 000 000	-	22 000 000	2 364 055
ACT	FREMM - FREDA	-	-	-	14 109 466
	Total	22 000 000	-	22 000 000	16 473 521

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil FREMM	6,18	22,00	28,18	13,79	14,39
ACT	FREMM - FREDA	126,13	-	126,13	3,00	123,13
Total		132,31	22,00	154,31	16,79	137,52

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
INFRA	ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil FREMM	2,84			1,21	0,76	0,32	0,36	0,19	2,84
				1,01		0,25	0,19	0,28	0,24	0,05	1,01
					13,79		1,85	0,75	4,00	7,19	13,79
PEM	ACT	FREMM - FREDA	296,96			308,64	-	-	-	-11,68	296,96
				72,04		29,72	15,30	-	-	27,02	72,04
					3,00		3,00	-	-	-	3,00
Total			299,80	73,04	16,79	339,81	21,10	1,35	4,60	22,77	389,64
			Somme des engts		389,64	Somme des paiements					389,64

Les engagements FREMM prévus en 2024 couvrent principalement des prestations de l’OCCAR et des hausses économiques.

Les engagements PI FREMM prévus en 2024 couvrent principalement le lancement en réalisation de l’ensemble 4 (Toulon), qui regroupe les deux derniers éléments prévus au périmètre du PI, et permettront d’engager l’adaptation du quai industriel *Dupuy-de-Lôme*.

SOUS-ACTION

09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda

OPÉRATION : SNA BARRACUDA

NOM DES OPÉRATIONS D’INVESTISSEMENTS : SNA BARRACUDA, INFRA ASB, INBS MISSIESSY

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SNA BARRACUDA

Le Barracuda est un sous-marin nucléaire d’attaque destiné à la maîtrise des espaces maritimes. Il peut agir isolément ou venir en appui à la force océanique stratégique (FOST) ou à une force aéronavale. Il participe en outre aux opérations de projection de puissance avec une capacité de frappe dans la profondeur (missile de croisière naval) et aux opérations spéciales (mise en œuvre discrète de commandos).

Le Barracuda est équipé d'une propulsion nucléaire. Il est capable de mettre en œuvre la torpille F21, le missile antinavire EXOCET SM39 modernisé, le missile de croisière naval (MdCN) et des nageurs de combat avec leur matériel. Le sous-marin est doté de moyens de communication permettant son intégration au sein d'une force navale.

INFRASTRUCTURE ACCUEIL ET SOUTIEN BARRACUDA INCLUANT LA REFONTE ET L'ADAPTATION DE L'INBS – MISSIESY

Le programme d'infrastructure Accueil et Soutien des SNA Barracuda (ASB) consiste à adapter les infrastructures portuaires, industrielles et nucléaires de l'Île Longue, Brest et Toulon afin d'accueillir et entretenir les sous-marins de la série des SNA type Suffren. Le programme est scindé en trois phases :

- Phase 1 : accueil et soutien pendant ses essais du SNA Suffren, 1^{er} du type, puis en cycle opérationnel ; accueil du SNA Duguay-Trouin ;
- Phase 2 : adaptation progressive de Toulon comme port base et port d'entretien courant pour l'ensemble des sous-marins de la série et capacité d'entretien courant à Brest ;
- Phase 3 : acquisition de la capacité d'entretien majeur pour les SNA de type *Suffren* à Toulon intégrant la refonte et l'adaptation de l'installation nucléaire de base secrète (INBS) Missiessy à Toulon.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Sous-Marins	6	6	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

SNA BARRACUDA

Naval Group et TechnicAtome sont regroupés au sein d'un groupement momentané d'entreprises, dans lequel la maîtrise d'œuvre d'ensemble du navire est confiée à Naval Group. Dans le domaine spécifique de la chaufferie nucléaire, sous responsabilité de la société TechnicAtome, le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) assure une maîtrise d'ouvrage déléguée.

ACCUEIL ET SOUTIEN BARRACUDA (ASB) INCLUANT LA REFONTE ET L'ADPATATION DE L'INBS – MISSIESY

Concernant le programme d'infrastructure ASB, Naval Group est maître d'œuvre de la conception de l'ensemble des phases et de la réalisation de la phase 1. Pour la réalisation de la phase 2, Naval Group a un rôle de maître d'œuvre au sens de la loi MOP ; à ce titre, il a en charge la conception et pilote les différentes entreprises titulaires des marchés de travaux qui sont sous contrat direct avec la maîtrise d'ouvrage SID. La phase 3 est scindée en deux ensembles : la mise au niveau du bassin Missiessy MY03 et de son environnement et la refonte et l'adaptation de l'INBS Missiessy.

Une organisation étatique spécifique à chaque ensemble a été établie avec :

- une maîtrise d'ouvrage SID s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage déléguée au CEA pour la partie INBS,
- une maîtrise d'œuvre d'ensemble de conception assurée par le SID avec deux maîtrises d'œuvre particulières, le CEA pour l'INBS, Naval group pour le bassin 3 et les installations de soutien à terre associées ;
- une maîtrise d'œuvre d'ensemble de réalisation assurée par le SID avec le CEA assurant la maîtrise d'œuvre déléguée pour l'INBS, le SID pour le bassin 3 et les installations de soutien à terre avec Naval Group en assistance à maîtrise d'œuvre.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SNA BARRACUDA	Notification du marché de réalisation	décembre 2006	2006
	Commande du deuxième sous-marin	juin 2009	2009
	Revue de conception détaillée	décembre 2009	2010
	Commande du troisième sous-marin	juin 2011	2011
	Commande du quatrième sous-marin	juillet 2014	2013
	Commande du cinquième sous-marin	mai 2018	2015
	Commande du sixième sous-marin	juin 2019	2017
	Livraison du 1 ^{er} sous-marin	novembre 2020	2017

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
SNA BARRACUDA	Commandes	6				6
	Livraisons	1	1	1	3	6
ASB – Infrastructures – (ILO, Brest, Toulon, Cherbourg)	Commandes	11			4	15 (*)
	Livraisons	8		1	6	15 (*)
INBS MISSIÉSSY - Infrastructures techniques et de surveillance	Commandes	3				3
	Livraisons			2	1	3

(*) nota : la méthodologie de comptabilisation de certaines commandes et livraisons a évolué depuis le PAP23 sans évolution du physique associé.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réaliser l'infra. accueil et soutien SNA BARRACUDA	-	-	-	283 548 951
ACT	Réaliser la remise à niveau des INBS - Missiéssy	-	-	-	18 112 703
ACT	BARRACUDA	-	-	-	338 915 190
	Total	-	-	-	640 576 844

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Réaliser l'infra. accueil et soutien SNA BARRACUDA	483,14	-	483,14	125,96	357,17
ACT	BARRACUDA	1 213,43	-	1 213,43	191,72	1 021,71
	Total	1 696,57	-	1 696,57	317,69	1 378,88

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
INFRA	ACT	Réaliser l'infra. accueil et soutien SNA BARRACUDA	741,42			158,01	278,30	193,75	41,53	69,84	741,42
				189,31		54,24	34,31	68,58	21,65	10,52	189,31
					125,96		23,68	18,21	84,07	-	125,96
INFRA	ACT	Réaliser la remise à niveau des INBS - Missiessy	111,16			89,37	21,48	-	-	0,31	111,16
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	BARRACUDA	1 774,48			321,32	291,41	241,20	197,62	722,94	1 774,48
				245,63		186,75	22,26	1,09	9,74	25,79	245,63
					191,72		156,87	5,85	4,07	24,93	191,72
Total			2 627,06	434,94	317,69	809,68	828,32	528,68	358,68	854,32	3 379,69
			Somme des engts		3 379,69	Somme des paiements				3 379,69	

Pour l'opération SNA Barracuda, les engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- des compléments nécessaires en vue de la mise en service du *Tourville* et en vue de la prise en compte du retour d'expérience des sous-marins livrés pour l'ensemble de la série ;
- les essais à terre du module appareil moteur du *Casabianca* (sous-marin n° 6) ;
- des hausses économiques ;
- des travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée au CEA.

Pour l'opération Accueil et Soutien Barracuda, les engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- les dernières sujétions relatives à la phase 1 consécutives aux opérations de bon fonctionnement et du retour enrichi des IE du *Suffren* ;
- les prestations d'études de la phase 2 (incréments en phase préparation) ;
- les prestations connexes (DIRISI, voiries, etc.) du bassin MY02 ;
- les travaux liés à la conduite du chantier de la phase 3 ;
- les hausses économiques ;
- les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée au CEA ;
- les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre technique.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	BARRACUDA	0	47 000 000
Total		0	47 000 000

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION

09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : AIF, ANL, ROBOTISATION COMBAT TERRESTRE, PATMAR FUTUR, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Arme individuelle future (AIF)

Le fusil d'assaut de nouvelle génération remplace progressivement depuis 2017 le fusil FAMAS, en service dans l'armée française depuis son adoption en 1979.

L'AIF a la capacité de tirer tous types de munitions de calibre 5,56 mm au standard OTAN, les grenades à fusil, les grenades basse vitesse de calibre 40 mm et s'intègre dans le système FÉLIN et dans les moyens de simulation des armées.

Missile ANL (anti-navire léger)

Le missile ANL est destiné à équiper les hélicoptères de la marine nationale. Il permet de traiter les cibles navales de petite taille, rapides et manœuvrantes évoluant dans un environnement complexe.

Robotisation combat terrestre :

Décidée par la LPM 2024-2030, l'opération robotisation combat terrestre prévoit, dans une approche incrémentale, la poursuite et l'intensification de la dynamique de développement des capacités robotisées terrestres initiée par le programme SCORPION. Ce PEM contribue au renforcement de la composante drones.

PATMAR futur

L'opération PATMAR futur vise à renouveler les capacités de patrouille maritime actuellement constituées d'aéronefs de combat de type « Atlantique 2 ». L'opération d'armement est actuellement en phase de préparation.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
AIF	117 000	117 000	
ANL – missiles opérationnels	Lot initial	*	Mise en cohérence des décisions de la LPM 2024-2030

(*) La LPM 2024-2030 a décidé de ne pas intégrer le missile ANL sur le premier standard du HIL, privilégiant la roquette guidée laser. Le programme ANL sera réorienté en conséquence.

Concernant les robots terrestres, les cibles seront définies lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

Concernant PATMAR futur, les cibles seront définies lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

AIF

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition de l'AIF est assurée par le groupement Heckler & Koch France SAS et Heckler & Koch GmbH. L'AIF retenue est le fusil d'assaut HK 416 F et le lance grenades HK 269 F.

ANL

Le programme ANL est mené en coopération franco-britannique. La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à MBDA UK, MBDA France étant sous-traitant.

Robots terrestres

Concernant les robots terrestres, l'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

PATMAR futur

Les aspects industriels et commerciaux seront déterminés au lancement en réalisation de l'opération.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
AIF	Lancement de la réalisation	juillet 2016	décembre 2016
	Livraison du premier lot d'AIF	novembre 2017	avril 2017

La LPM 2024-2030 a décidé de ne pas intégrer le missile ANL sur le premier standard du HIL, privilégiant la roquette guidée laser. Le programme ANL sera réorienté en conséquence.

Concernant la robotisation du combat terrestre, le calendrier sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

Concernant l'opération PATMAR Futur, le calendrier sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
AIF	Commandes	78 000	8 000	8 000	23 000	117 000
	Livraisons	69 340	8 660	8 000	31 000	117 000

La LPM 2024-2030 a décidé de ne pas intégrer le missile ANL sur le premier standard du HIL, privilégiant la roquette guidée laser. Le programme ANL sera réorienté en cohérence avec cette hypothèse.

Concernant la robotisation du combat terrestre, l'échéancier de commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	368 426 984	368 426 984	348 646 653
ACT	ANL	-	-	-	17 764 423

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	AIF	-	-	-	13 441 627
OP	Divers PEM	-	-	-	-
ACT	PATMAR FUTUR	-	34 000 000	34 000 000	820 149
ACT	Robots terrestres	-	11 400 000	11 400 000	-
Total		-	413 826 984	413 826 984	380 672 852

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
OP	AOA-EC	5,12	-	5,12	-	5,12
ACT	ANL	127,94	-	127,94	7,66	120,28
ACT	AIF	79,08	-	79,08	15,12	63,97
OP	Divers PEM	15,33	-	15,33	-	15,33
Total		227,48	-	227,48	22,78	204,70

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
AOA	OP	AOA-EC	877,16			345,23	193,81	121,23	75,51	141,38	877,16	
				445,30		61,40	147,10	109,62	68,20	58,98	445,30	
					368,43		52,00	128,37	90,51	97,56	368,43	
PEM	ACT	ANL	17,13			4,28	12,79	0,06	-	-	17,13	
				5,96		4,75	1,21	-	-	-	5,96	
					7,66		7,66	-	-	-	7,66	
PEM	ACT	AIF	14,26			14,26	-	-	-	0,00	14,26	
				30,50		5,33	15,83	5,75	1,55	2,06	30,50	
					15,12		0,56	14,55	-	-	15,12	
PEM	OP	Divers PEM	0,00			0,00	-	-	-	-	0,00	
				-		-	-	-	-	-	-	
					-		-	-	-	-	-	
PEM	ACT	PATMAR FUTUR	-			-	-	-	-	-	-	
				-		-	-	-	-	-	-	
					34,00		1,00	8,00	10,00	15,00	34,00	
PEM	ACT	Robots terrestres	-			-	-	-	-	-	-	
				-		-	-	-	-	-	-	
					11,40		-	10,59	0,38	0,44	11,40	
Total			908,55	481,76	436,60	435,25	431,95	398,15	246,14	315,43	1 826,92	
			Somme des engts			1 826,92	Somme des paiements					1 826,92

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- pour l'opération AIF : la commande de 8000 fusils ;
- pour le programme ANL des hausses économiques et de la TVA liées au travaux de développement ;
- pour le programme PATMAR FUTUR, des études d'architectures ;
- pour le programme robots terrestres, les premières études ;
- pour les autres opérations, la commande de roquettes AT4, la commande d'approvisionnements longs pour la roquette guidée laser pour le Tigre, et la commande d'optroniques du combattant.

SOUS-ACTION

09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION

OPÉRATION : SCORPION

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : SCORPION, RMV LECLERC ET INFRA SCORPION ÉTAPE 1

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SCORPION

Le programme SCORPION vise à assurer la modernisation des groupements tactiques interarmes (GTIA) afin d'accroître, dans une approche globale et cohérente, leur efficacité et leur protection, en utilisant au mieux les nouvelles capacités d'échanges d'informations au sein du GTIA.

Le programme SCORPION fait l'objet d'une démarche incrémentale, il englobe désormais un ensemble qui porte toutes les capacités en réalisation et un ensemble qui porte les travaux de préparation des nouveaux incréments. Il comprend notamment les composantes suivantes actuellement en réalisation :

- des véhicules blindés multi-rôles Griffon et Serval, destinés à remplacer les VAB actuellement en service ;
- des mortiers embarqués pour l'appui au contact MEPAC, dérivés du véhicule Griffon, destinés à apporter une capacité d'appui-feu embarquée ;
- des engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) Jaguar, destinés à remplacer l'AMX10RC, l'engin blindé ERC Sagaie et le VAB HOT ;
- un système d'information (SICS) destiné à assurer la cohérence des systèmes en service ;
- l'adaptation du système de préparation opérationnelle au combat SCORPION ;
- un premier standard de micro-robotique.

Les nouveaux incréments pourraient concerner le développement et l'acquisition de nouveaux équipements, tels que

l'engin du génie au combat (EGC) et le véhicule blindé d'aide à l'engagement (VBAE), véhicules dont les phases de préparation ont été lancées fin 2021, la mise à hauteur d'équipements existants (par exemple VBCI) et le développement et l'intégration de nouvelles fonctionnalités (robotique, combattant débarqué futur, protection active des véhicules, etc.).

Rénovation à mi-vie du char Leclerc

Le programme de rénovation à mi-vie (RMV) du char Leclerc vise à intégrer ce char dans le combat collaboratif SCORPION, à l'adapter aux nouvelles menaces (amélioration des fonctions protection et agression) et à traiter les obsolescences lourdes.

Ce programme est constitué de la rénovation du char lancée en réalisation en 2014 et de sa pérennisation nécessaire au maintien de la capacité char lourd. Son lancement en réalisation a été décidé en juillet 2023.

INFRA SCORPION Étape 1

L'objectif de ce programme est, dans cette première étape, de réaliser les infrastructures nécessaires à l'accueil des véhicules Griffon et Jaguar au sein de 40 formations de l'armée de terre réparties sur 37 sites. Les travaux consistent en la rénovation ou la création de hangars de remisage et dédiés à la simulation au combat, de travées

d'entretien courant et de maintenance, de postes de lavage, de postes de ravitaillement en carburant, d'ateliers et de magasins multi techniques. Ils consistent également à adapter les infrastructures de formation dans les écoles de formation du soutien de Bourges et de formation à l'emploi d'Angers, Draguignan et Saumur. La réalisation des infrastructures de la force d'expertise du combat SCORPION (FECS) est également prévue.

Les 3 premiers ensembles de cette première étape ont été lancés en réalisation respectivement en 2015, 2018 et 2020. L'ensemble 4 a été lancé en réalisation en avril 2022 et concerne les formations suivantes : 4^e RE de Castelnaudary, 1^{er} RCP de Pamiers, 1^{er} REC de Carpiagne, 68^e RAA/RMED de Cisat-Beligneux, 17^e RGP de Montauban, 1^{er} REG de Laudin. L'ensemble 5 est en phase de préparation et est prévu d'être lancé en réalisation en 2023. Les sites identifiés pour l'ensemble 5 sont le 3^e RAMa de Canjuers, le 1^{er} RIMa d'Angoulême, le 3^e RH de Metz, et le 13^e RG de Valdahon.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Griffon (VBMR lourd)	780	1 818	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
MEPAC	0	54	Décision de lancement du MEPAC en 2019
Serval (VBMR léger) *	200	978	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
Jaguar (EBRC)	110	300	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
Chars Leclerc renouvelés	200	200	
Infra SCORPION **	37	37	Mise en cohérence avec le lancement en réalisation de l'ensemble 3 de l'étape 1 en 2020

* Cette cible correspond uniquement à la partie SCORPION de SERVAL, complétée par ailleurs du SERVAL VLTP-P.

** L'unité de compte de la cible infrastructure SCORPION est le site. La cible totale de l'étape 1 du programme d'infrastructure SCORPION est de 37 sites.

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre du marché de développement, de production et de soutien initial des VBMR lourd (Griffon), des MEPAC et EBRC (Jaguar) est assurée par les sociétés Nexter Systems, Arquus et Thales SIX GTS France (ex Thales Communications & Security).

La maîtrise d'œuvre du marché de rénovation du char Leclerc est assurée par Nexter Systems.

Le système d'information et de combat SCORPION (SICS) est développé par ATOS.

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition de véhicules blindés multi rôles légers (Serval) est assurée par les sociétés Nexter Systems et Texelis.

La maîtrise d'œuvre du marché « architecte Intégrateur SCORPION » est assurée par tns-Mars (groupement formé par les sociétés Thales, Nexter Systems et Safran).

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition du premier standard de robotique est assurée par Nexter Systems.

La maîtrise d'œuvre pour les cabines d'entraînement SERKET est confiée à Thales Simulation & Training SAS (ex-Ruag Defence France) et Agueris.

La maîtrise d'œuvre des opérations d'infrastructure est majoritairement externalisée. La part d'opération réalisée en maîtrise d'œuvre interne (SID) est de 20 % et concerne les travaux préalables (démolitions, dépollution,) ainsi que des opérations présentant des exigences calendaires fortes. Pour la réalisation des travaux, plusieurs centaines d'entreprises du secteur du BTP, essentiellement des PME/TPE, réparties sur l'ensemble du territoire, sont mobilisées.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SCORPION	Lancement du stade de réalisation	octobre 2014	2014
	Livraison du premier Griffon	juillet 2019	2018
	Livraison du premier Jaguar	décembre 2021	2020
	Livraison du premier Serval	mai 2022	2021
	Livraison de la version initiale de SICS	juillet 2020	2018
RMV LECLERC	Livraison du premier char Leclerc rénové	décembre 2022	2020
INFRA SCORPION	Lancement en réalisation de l'ensemble 1	juin 2015	2015
	Lancement en réalisation de l'ensemble 2	décembre 2018	2018
	Lancement en réalisation de l'ensemble 3	août 2020	2019
	Lancement en réalisation de l'ensemble 4	avril 2022	2022
	Lancement en réalisation de l'ensemble 5	2023	2023

4.2 - Échéancier commandes-livraison

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Jaguar (EBRC)	Commandes	150		45	105	300
	Livraisons	38	24	33	205	300
Griffon (VBMR lourd)	Commandes	912	0	253	653	1 818
	Livraisons	452	135	138	1 093	1 818
MEPAC	Commandes	54				54
	Livraisons			8	46	54
Serval (VBMR léger)	Commandes	364	420	97	97	978
	Livraisons	60	129	103	686	978
RMV Leclerc	Commandes	100		100		200
	Livraisons	1	12	21	166	200
Infra SCORPION-Étape 1	Commandes	30	6	1	0	37
	Livraisons	16	10	5	6	37

L'échéancier de livraison ci-dessus a été adapté par une accélération des livraisons Jaguar et Griffon à cible fixée, pour prendre en compte les décisions de la LPM 2024-2030 actant le remplacement des AMX 10 RC et VAB cédés à l'Ukraine par 38 Jaguars et 92 Griffons et afin de préserver le format des armées.

La version initiale de SICS a été livrée en 2020. Les prochains développements suivront une démarche incrémentale.

Les échéanciers commandes-livraisons de VBAE et EGC seront définis au lancement de la réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SCORPION	3 198 000 000	-	3 198 000 000	966 533 267
ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPION	190 000 000	-	190 000 000	66 795 118
ACT	RMV LECLERC	-	-	-	73 235 808
Total		3 388 000 000	-	3 388 000 000	1 106 564 193

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SCORPION	30,58	3 198,00	3 228,58	1 492,58	1 736,00
ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPION	67,03	190,00	257,03	76,60	180,42
ACT	RMV LECLERC	682,11	-	682,11	124,31	557,79
Total		779,72	3 388,00	4 167,72	1 693,50	2 474,22

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SCORPION	2 487,43			968,48	617,59	567,78	283,82	49,76	2 487,43
				1 163,61		197,11	143,99	119,36	125,20	577,97	1 163,61
					1 492,58		427,88	359,49	299,89	405,33	1 492,58
INFRA	ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPION	110,24			79,17	26,67	3,94	0,45	-	110,24
				86,01		7,81	32,96	11,15	16,78	17,31	86,01
					76,60		19,59	28,08	15,80	13,14	76,60
PEM	ACT	RMV LECLERC	59,38			5,14	4,17	1,55	23,21	25,31	59,38
				334,11		62,12	66,10	88,85	50,40	66,64	334,11
					124,31		19,02	8,47	8,11	88,71	124,31
Total			2 657,04	1 583,73	1 693,50	1 319,83	1 357,97	1 188,66	823,66	1 244,16	5 934,27
			Somme des engts			Somme des paiements					5 934,27

Les engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- pour l'opération SCORPION :
 - la commande de 253 Griffon,
 - la commande de 45 Jaguar,
 - la commande de 97 Serval.
- pour l'opération « INFRA SCORPION Étape 1 », le lancement des travaux sur le dernier site.
- pour l'opération RMV Leclerc, la commande de la rénovation de 100 chars Leclerc.

SOUS-ACTION

09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000

OPÉRATION : MIRAGE 2000**NOM DU PEM : M2000 RÉNOVATION À MI-VIE****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

Le programme Mirage 2000D Rénovation à mi-vie vise à prolonger une partie de la flotte de Mirage 2000D pour tenir les contrats opérationnels jusqu'à l'horizon 2035. Cela permettra à cet avion spécialisé en mission air-sol de continuer à participer aux missions de gestion de crise. La LPM 2019-2025 prévoit la rénovation de 55 Mirage 2000D (sur 67 en service actuellement). Elle couvre le traitement des obsolescences majeures, l'intégration du missile air-air infrarouge MICA, la capacité canon air-sol et la mise à hauteur des simulateurs Mirage 2000D.

Les autres opérations de la sous-action comprennent le suivi en service des Mirage 2000 et des équipements mis en œuvre par ces avions. La sous-action comprend également les activités visant à garantir la navigabilité des aéronefs et l'acquisition ou l'adaptation de moyens et matériels associés (armements, équipements de mission, simulateurs, moyens de restitution, équipements spéciaux pour le personnel navigant).

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
M2000D Rénovation à mi-vie	55	55	

III - Aspects industriels et commerciaux

Le maître d'œuvre industriel retenu pour la rénovation des M2000D est la société Dassault Aviation en cotraitance avec MBDA France et Thales en sous-traitant. Le SIAé intervient également, notamment sur les chantiers de rénovation des avions.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
M2000D Rénovation à mi-vie	Notification d'un contrat de définition et de levée de risques	novembre 2011	2010
	Lancement de la réalisation	décembre 2015	2015
	Livraison du 1 ^{er} avion rénové à l'Armée de l'Air	janvier 2021	2020
	Livraison du dernier avion rénové à l'Armée de l'Air	2025	2024

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
M2000D Rénovation à mi-vie	Commandes	55				55
	Livraisons	21	13	10	11	55

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	62 000 000	62 000 000	62 861 774
ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	-	-	-	16 390 749
Total		-	62 000 000	62 000 000	79 252 523

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	25,64	-	25,64	18,42	7,21
Total		25,64	-	25,64	18,42	7,21

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-EC	81,73			31,96	29,17	20,61	-	-	81,73
				73,96		10,06	28,55	20,89	5,46	9,00	73,96
					62,00		12,80	21,00	20,00	8,20	62,00
PEM	ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	28,08			23,92	1,95	1,40	-	0,82	28,08
				32,00		8,00	9,00	-	-	15,00	32,00
					18,42		9,04	9,39	-	-	18,42
Total			109,81	105,96	80,42	73,93	90,50	73,28	25,46	33,02	296,19
			Somme des engts			296,19	Somme des paiements				296,19

En plus des travaux SIAé liés aux chantiers de rénovation des Mirage 2000D, les engagements prévus en 2024 couvrent principalement des travaux liés au maintien de l'interopérabilité, à la maîtrise technique et au traitement d'obsolescences

SOUS-ACTION

09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – PLATEFORMES

NOM DES PEM : VBL, VFS, FLF RÉNOVATION, SNA DEMANTÉLÉMENT, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Véhicules blindés légers (VBL)

Le véhicule blindé léger est un véhicule de 4,5 tonnes, hélitransportable, discret et très mobile, possédant une protection balistique, NBC (Nucléaire, Bactériologique et Chimique).

Il est décliné en plusieurs versions : véhicule blindé léger (VBL), véhicule blindé léger long (VB2L) en poste de commandement (PC) et patrouille recherche blindée (PRB).

Ses capacités lui permettent de réaliser des missions de renseignement et de surveillance.

En 2016, une opération de régénération d'une partie de la composante VBL a été lancée afin de préserver le potentiel utilisable en opérations extérieures dans l'attente de son renouvellement programmé au-delà de 2025.

Véhicules forces spéciales (VFS)

L'objectif de ce programme est de doter les forces spéciales et la brigade parachutiste de nouveaux véhicules dont les performances portent sur la mobilité (vitesse en tout terrain et autonomie), l'aptitude à la projection stratégique, l'armement, la résistance aux fortes sollicitations, la discrétion et une protection modulaire adaptée aux missions des opérateurs.

Ils seront déclinés en 3 versions :

- véhicule léger pour forces spéciales (VLFS) ;
- poids lourds pour forces spéciales (PLFS) ;
- petits véhicules aérolargables de type Fardier et leurs remorques.

FLF Rénovation :

Le programme de rénovation à mi-vie des frégates de type La Fayette (RMV FLF) porte sur la remise à niveau de 3 frégates de type La Fayette afin de prolonger leurs capacités opérationnelles. Cette prolongation vise à sécuriser la transition avec les frégates de défense et d'intervention (FDI) et à garantir le format à 15 frégates de premier rang à l'horizon 2025.

Démantèlement SNA :

Cette opération a pour objet la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement des SNA de type « Rubis » (remplacés par les SNA type « Suffren » du programme BARRACUDA). L'opération, qui dure plusieurs années, se déroule en trois phases. Lors de la phase de niveau 1, les éléments combustibles irradiés sont déchargés et entreposés en piscine.

L'incrément 0 de l'opération, lancé en réalisation en 2016, comprend la mise à l'arrêt définitif et les travaux de niveau 1 du premier SNA de type « Rubis » retiré du service actif. L'incrément 1 de l'opération, lancé en réalisation en 2020, comprend la mise à l'arrêt définitif et les travaux de niveau 1 des 3 prochains SNA de type « Rubis ».

SNA : évolutions

Ce PEM décidé par la LPM 2024-2030 couvre des évolutions nécessaires aux sous-marins nucléaires d'attaque de classe Suffren et Rubis pour leur permettre de tenir compte du RETEX opérationnel et de faire face aux menaces les plus récentes. Le PEM prévoit l'acquisition et l'intégration d'équipements dans des domaines variés : communications, détection acoustique, plateforme de formation et d'entraînement, etc. Plusieurs incréments

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

sont prévus pour couvrir l'acquisition de ces capacités et leur intégration progressive sur les sous-marins : incrément 0 lancé en 2022, incrément 1 lancé en 2023, incrément 2 prévu en 2024 et incréments ultérieurs.

Divers PEM

- VHM, (Véhicule haute mobilité, clos depuis 2012, dernière description présentée au RAP 2018 ;
- EC725 CARACAL, hélicoptère de manœuvre dernière génération, clos depuis 2015, dernière description présentée au RAP 2018.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VFS : Véhicule Léger Forces spéciales	241	206	Réduction de cible du fait de l'acquisition de 35 VL hors programme
VFS : Poids Lourds Forces Spéciales	202	151	Réduction de cible du fait de l'acquisition de 51 PL hors programme
VFS : FARDIER Forces Spéciales	300	300	
Régénération VBL	800	800	
FLF Rénovation	3	3	
Démantèlement SNA	1	6	L'incrément 0 lancé en 2016 porte sur 1 SNA, l'incrément 1 lancé en 2020 porte sur 3 SNA, les 2 derniers SNA feront l'objet d'un incrément ultérieur mais sont comptés dans la cible finale

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUXVéhicules forces spéciales (VFS)

La maîtrise d'œuvre des VLFS et des PLFS est assurée par la société Arquus avec comme principal sous-traitant Essonne Sécurité (conception et production de supports). La maîtrise d'œuvre des Fardières et de leurs remorques est assurée par la société UNAC.

Régénération VBL

La maîtrise d'œuvre est assurée par la société Arquus.

FLF Rénovation

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par la société Naval Group.

Démantèlement SNA

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par la société Naval Group.

SNA : évolutions

La maîtrise d'œuvre industrielle est principalement assurée par la société Naval Group.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Véhicules Forces Spéciales	Lancement de la réalisation	2015	2015
	Livraison du 1 ^{er} PLFS standard 1	février 2017	décembre 2016
	Livraison du 1 ^{er} VLFS	décembre 2024	2018
VBL	Lancement de la réalisation de l'opération de régénération	décembre 2016	décembre 2016
	Qualification du VBL régénéré	mai 2019	juin 2018
	Livraison du 50 ^e VBL régénéré	juin 2021	décembre 2019
FLF rénovation	Lancement de la réalisation	2017	2018
	Livraison de la première frégate rénovée	septembre 2021	2021
	Livraison de la deuxième frégate rénovée	septembre 2022	2022
	Livraison de la troisième frégate rénovée	décembre 2023	2023
SNA démantèlement	Lancement réalisation incrément 1	décembre 2020	décembre 2020
SNA : évolutions	Lancement en réalisation incrément 0	Mai 2022	-
	Lancement en réalisation incrément 1	2023	-
	Lancement en réalisation incrément 2	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
FLF rénovation	Commandes	3				3
	Livraisons	2	1			3
VBL régénérés	Commandes	490		120	190	800
	Livraisons	156	90	102	452	800
VLFS	Commandes	70	80	56		206
	Livraisons			4	202	206
PLFS	Commandes	55	59		37	151
	Livraisons	25	4	22	100	151
petits véhicules aérolargable de type FARDIER	Commandes	300				300
	Livraisons	5	60	60	175	300
Démantèlement SNA : niveau 1	Commandes	4			2	6
	Livraisons	1	1	1	3	6

L'échéancier de l'incrément 1 de l'opération SNA Démantèlement a été défini au lancement en réalisation fin 2020. Les 2 derniers SNA feront l'objet d'un incrément ultérieur.

L'échéancier de l'opération SNA : évolutions est confidentiel.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Véhicules forces spéciales	-	-	-	35 623 966
OP	AOA-EC	-	65 805 601	65 805 601	61 156 088
ACT	FLF rénovation	-	-	-	25 616 406
ACT	SNA : Démantèlement	-	-	-	16 551 658
ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	-	-	-	16 074 917
OP	Divers PEM	240 000 000	-	240 000 000	30 722 324
Total		240 000 000	65 805 601	305 805 601	185 745 359

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Véhicules forces spéciales	149,03	-	149,03	7,31	141,73
OP	AOA-EC	1,00	-	1,00	-	1,00
ACT	FLF rénovation	27,72	-	27,72	8,49	19,23
ACT	SNA : Démantèlement	35,43	-	35,43	7,69	27,74
ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	104,92	-	104,92	24,37	80,55
OP	Divers PEM	57,31	240,00	297,31	149,29	148,01
Total		375,41	240,00	615,41	197,15	418,26

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Véhicules forces spéciales	80,55			18,20	27,66	12,09	11,45	11,16	80,55
				152,70		11,00	8,89	21,37	20,46	90,97	152,70
					7,31		6,89	0,35	0,04	0,03	7,31
AOA	OP	AOA-EC	114,65			52,08	23,95	19,88	5,45	13,29	114,65
				53,85		13,07	33,66	5,44	0,37	1,31	53,85
					65,81		11,42	17,26	35,56	1,57	65,81
PEM	ACT	FLF rénovation	57,48			33,85	22,47	0,91	-	0,25	57,48
				4,31		1,37	2,26	0,57	0,11	-	4,31
					8,49		6,51	1,98	-	-	8,49
PEM	ACT	SNA : Démantèlement	66,14			18,30	13,27	21,25	11,20	2,13	66,14
				6,71		3,00	3,21	0,50	-	-	6,71
					7,69		3,70	0,03	-	3,96	7,69
PEM	ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	39,31			14,48	10,62	8,77	3,19	2,25	39,31
				10,80		2,80	4,40	2,38	0,55	0,67	10,80
					24,37		4,58	4,01	8,03	7,75	24,37
PEM	OP	Divers PEM	12,80			7,45	2,78	2,17	0,30	0,10	12,80
				49,70		8,39	21,07	11,24	4,19	4,81	49,70
					149,29		15,26	36,62	37,16	60,26	149,29
Total			370,93	278,07	262,96	184,00	222,58	166,81	138,05	200,52	911,96
			Somme des engts			Somme des paiements					911,96

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- pour l'opération Régénération VBL :
 - la commande de 120 VBLr,
- pour l'opération VFS :
 - la commande de VLFS
- pour l'opération FLF Rénovation :
 - la commande de compléments de conception et de qualification éventuelles issues de la CSA,
 - des prestations d'expertises et d'essais résiduelles,
 - les hausses économiques.
- pour l'opération Démantèlement SNA :
 - des prestations CEA,
 - des provisions pour aléas lors du démantèlement du SNA Casabianca
 - les hausses économiques.
- pour l'opération SNA Évolutions :
 - le lancement en réalisation de l'incrément 2.

SOUS-ACTION

09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE - MGCS SYSTÈME DE COMBAT TERRESTRE PRINCIPAL

NOM DU PEM : MGCS

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le projet *Main Ground Combat System* (MGCS) vise à développer et produire un système de combat qui succèdera au char Leclerc à partir du milieu des années 2030.

Le MGCS sera le système majeur pour emporter la décision dans le milieu terrestre. Il apportera une capacité « haut du spectre » pour faire face aux menaces post-2035 et pleinement intégrée au combat collaboratif. Ceci imposera de combiner localement plusieurs fonctions dans un système multiplateforme : se déplacer, détruire la menace jusqu'au haut du spectre futur, observer, détecter, décamoufler, identifier à une portée accrue, perturber, brouiller, détruire les capacités de détection ennemies, fusionner les données, maîtriser les réseaux, améliorer la supervision, se protéger, réduire sa signature, prévenir l'impact, neutraliser les effets, s'intégrer au combat collaboratif.

II - CIBLE

La cible de l'opération sera déterminée au lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Les études de concepts nationaux, lancés en 2015, ont été réalisés pour la France par l'industrie (Nexter Systems, MBDA, Sera Ingénierie dans le cadre d'un contrat confié à l'institut franco-allemand de Saint-Louis) et pour l'Allemagne par la société IABG.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Suite à la signature le 3 avril 2020 de l'arrangement cadre de coopération MGCS *Demonstrator Phase* (MGCS DP) et d'un premier arrangement d'application, un marché pour la 1^{re} étape d'étude d'architecture système a été attribué par l'Allemagne (BAAINBw) à un acteur industriel réunissant *Krauss-Maffei-Wegman*, *Nexter Systems* (assisté de Thalès pour assurer l'intégration de MGCS à Scorpion) et Rheinmetall Land System sous la forme d'une ARGE de droit allemand.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Le calendrier de livraison de l'opération MGCS sera précisé au lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier de l'opération MGCS sera établi lors du lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MGCS	-	33 120 000	33 120 000	98 418
	Total	-	33 120 000	33 120 000	98 418

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
PEM	ACT	MGCS	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					33,12		0,12	12,00	14,00	7,00	33,12
Total			0,00	0,00	33,12	0,00	0,12	12,00	14,00	7,00	33,12
			Somme des engts		33,12	Somme des paiements					33,12

Les engagements en 2024 couvrent le lancement d'un premier sous-ensemble d'études de démonstration technologiques (*Main Technology Demonstrators*, MTD).

SOUS-ACTION

09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – MAST-F**NOM DES PEM : MAST-F****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****MAST-F**

Le programme missile air-sol tactique futur (MAST-F) est destiné à acquérir, au profit des hélicoptères de combat TIGRE rénovés et des drones MALE européen, une capacité de neutralisation de combattants, de cibles blindées et d'infrastructures, de jour comme de nuit.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Missile MAST-F	1 lot	2 lots	Intégration de l'armement du MALE européen

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La LPM 2024-2030 s'appuie sur l'hypothèse d'une décision concertée avec l'Espagne de réorientation du programme de rénovation à mi-vie du TIGRE privilégiant la pérennisation du parc tout en réduisant les ambitions d'améliorations capacitaires.

Le programme MAST-F sera réorienté en cohérence avec cette hypothèse.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MAST-F	Lancement du stade d'élaboration	décembre 2018	2018
	Lancement en réalisation	novembre 2020	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

La LPM 2024-2030 s'appuie sur l'hypothèse d'une décision concertée avec l'Espagne de réorientation du programme Tigre privilégiant la pérennisation du parc tout en réduisant les ambitions d'améliorations capacitaires.

L'échéancier du programme MAST-F sera mis à jour en cohérence avec cette hypothèse.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MAST-F	-	-	-	107 915 180
	Total	-	-	-	107 915 180

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	MAST-F	346,40	-	346,40	14,33	332,07
	Total	346,40	-	346,40	14,33	332,07

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
PEM	ACT	MAST-F	643,27			65,97	115,63	-0,03	-4,72	466,42	643,27
				12,07		9,69	2,20	0,18	-	-	12,07
					14,33		13,75	0,58	-	-	14,33
		Total	643,27	12,07	14,33	75,66	131,58	0,73	-4,72	466,42	669,67
			Somme des engts		669,67				Somme des paiements	669,67	

Les engagements 2024 couvrent principalement :

- des hausses économiques ;
- des prestations d'expertise et d'essais.

SOUS-ACTION

09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE - SLAMF

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : SLAMF, INFRA SLAMF

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SLAMF

L'opération SLAMF (Système de Lutte Anti-Mines du Futur) prépare le renouvellement de la capacité de guerre des mines de la marine nationale. Ce système, mettant en œuvre des bâtiments et des systèmes de drones, est destiné à remplacer par étapes les moyens actuels (chasseurs de mines, bâtiments remorqueurs de sonars, bâtiments base de plongeurs démineurs).

Le périmètre de l'étape 1 comprend principalement l'acquisition de quatre modules de lutte contre les mines constitués de drones (MLCM), dont la mise à hauteur d'un prototype issu de la phase de préparation dans le cadre d'une coopération franco-britannique conduite au sein de l'OCCAR, ainsi que l'acquisition d'un système d'exploitation des données de guerre des mines (SEDGM).

L'étape 2 portera sur l'acquisition en particulier de bâtiments de guerre des mines (BGDM), de bâtiments base support plongeurs (BBPD), de systèmes de drones MLCM supplémentaires et d'un centre de commandement opérationnel à Toulon.

Infrastructure SLAMF

Le programme d'infrastructure « Accueil du système de lutte anti-mines du futur (SLAM-F) à Brest/étape 1 », vise à réaliser les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre, au stockage, et à la maintenance des MLCM à Brest : bâtiment tertiaire (accueil du centre d'opérations à terre, du simulateur...), ouvrages maritimes, hangar.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SLAMF- MP MLCM (Étape 1 & 2)	4	8	Prise en compte des décisions de la LPM 24-30
Infra SLAMF – Bâtiment tertiaire (Étape 1 - Brest)	1	1	
Infra SLAMF – Ouvrages maritimes (Étape 1 - Brest)	1	1	
Infra SLAMF – Hangar (Étape 1 – Brest)	1	1	

Les cibles de l'étape 2 seront définies lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

SLAMF

Les technologies mises en jeu sont principalement portées par THALES DMS pour les aspects liés à la détection sous-marine.

L'organisation industrielle pour l'étape 2 sera définie au lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - éCHéANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SLAMF	Lancement de la réalisation du prototype	2016	2013
	Lancement du stade d'élaboration de l'étape 1	2016	2016
	Lancement de la réalisation de l'étape 1	octobre 2020	2020
	Lancement de la réalisation de l'étape 2	2024	2023
Infra SLAMF	Lancement de la réalisation de l'ensemble 1 de l'étape 1	novembre 2021	2021
	Lancement de la réalisation de l'ensemble 2 de l'étape 1 (hangar)	2023	-

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
SLAMF Étape 1 - MP MLCM (*)	Commandes	4				4
	Livraisons			2	2	4
Infra SLAMF – Bâtiment tertiaire (Étape 1 - Brest)	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
Infra SLAMF – Ouvrages maritimes (Étape 1 - Brest)	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Infra SLAMF – Hangar (Étape 1 - Brest)	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1

Dans le cadre de l'étape 1 (*), trois MLCM neufs et la mise à hauteur du prototype ont été commandés avant 2022 via la coopération franco-britannique mise en œuvre sous couvert de l'OCCAR.

Les échéanciers de l'étape 2 du programme SLAMF seront établis lors de son lancement en réalisation en 2024.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SLAMF	1 028 000 000	-	1 028 000 000	28 571 830
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	-	5 500 000	5 500 000	9 866 024
Total		1 028 000 000	5 500 000	1 033 500 000	38 437 854

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SLAMF	11,76	1 028,00	1 039,76	774,18	265,58
Total		11,76	1 028,00	1 039,76	774,18	265,58

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SLAMF	169,53			79,07	17,33	1,77	-	71,36	169,53
				59,19		19,51	16,62	15,85	-	7,21	59,19
					774,18		0,89	87,21	128,73	557,35	774,18
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	12,88			12,60	0,28	-	-	-	12,88
				15,50		2,78	9,92	2,80	-	-	15,50
					5,50		1,50	4,00	-	-	5,50
Total			182,41	74,69	779,68	113,96	46,54	111,64	128,73	635,92	1 036,78
			Somme des engts			Somme des paiements			1 036,78		

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent notamment les futurs marchés de l'étape 2 du programme d'armement SLAMF :

- le maintien en condition technico-opérationnelle du système d'exploitation des données de guerre des mines (SEDGM) V3 (pour l'étape 1) ;
- l'acquisition de bâtiments de guerre des mines (BGDM) ;
- l'acquisition d'AUV destinés à équiper les MLCM ;
- la commande du *shore operation center* (SOC) à Toulon ;
- des prestations d'expertise et d'essais.

Concernant le programme d'infrastructure SLAMF, les engagements 2024 permettront de finaliser la construction du hangar de maintenance et de stockage (ensemble 2 de l'étape 1 du PI SLAMF).

SOUS-ACTION

09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – ATL2 RÉNOVATION

NOM DES PEM : ATL2 RÉNOVATION

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'ATL2 est un avion assurant essentiellement les missions de patrouille maritime. Sa rénovation permet de traiter les obsolescences critiques du système de combat. Elle couvre également la restauration des performances des sous-systèmes calculateur tactique, visualisation tactique, acoustique, radar, IFF et électro-optique afin de faire face à l'évolution du contexte (déplacement des zones d'évolution de la haute mer aux zones littorales défavorables à la détection acoustique) et de la menace (prolifération de sous-marins classiques performants et discrets).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ATL2 rénovation*	15	18**	Mise en cohérence avec la LPM 2019 – 2025

* L'opération ATL2 Rénovation concerne 22 appareils. Initialement, 15 appareils à rénover et 7 traitements d'obsolescence. La LPM2019-2025 a porté le nombre de rénovations à 18 pour 4 traitements d'obsolescence.

**En 2020, il a été décidé d'abandonner les travaux de traitement d'obsolescence des 4 appareils non rénovés.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les principaux industriels concernés par la rénovation des ATL2 sont Dassault Aviation et THALES. Le SIAé est également un acteur majeur de l'opération.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ATL2 Rénovation	Lancement de la réalisation	octobre 2013	2013
	Livraison du 1 ^{er} avion rénové	juillet 2019	2018

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
ATL2 Rénovation	Commandes	18				18
	Livraisons	10	3	4	1	18

L'échéancier de commandes/livraisons de l'opération PATMAR futur sera affiné lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	33 526 300	33 526 300	23 824 790
ACT	ATL2 : Rénovations	-	-	-	23 832 267
	Total	-	33 526 300	33 526 300	47 657 057

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	ATL2 : Rénovations	53,83	-	53,83	22,97	30,85
	Total	53,83	-	53,83	22,97	30,85

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOA	OP	AOA-EC	16,80			8,34	6,90	0,08	0,94	0,54	16,80
				25,48		6,91	13,03	5,54	0,00	-	25,48
					33,53		6,79	13,62	4,41	8,71	33,53
PEM	ACT	ATL2 : Rénovations	19,21			13,55	2,92	0,86	1,88	-	19,21
				17,81		4,14	6,75	4,85	2,07	-	17,81
					22,97		19,39	3,58	-	-	22,97
Total			36,01	43,30	56,50	32,95	55,79	28,52	9,30	9,25	135,80
			Somme des engts			135,80	Somme des paiements				135,80

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent principalement, pour l'opération « ATL2 rénovation », des contrats internes avec le SIAé (chantiers série, moyens sols et soutien initial).

SOUS-ACTION

09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP

OPÉRATION : MISSILE MOYENNE PORTÉE (MMP)

NOM DU PEM : MMP

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le système de missile moyenne portée (MMP) est destiné à équiper les unités de combat au contact, certaines unités navales et les forces spéciales débarquées et à les doter d'une capacité de neutralisation de combattants, de cibles blindées et de petites embarcations, de jour comme de nuit jusqu'à 4 000 mètres au minimum. Il remplacera notamment le missile de combat terrestre MILAN en service depuis 1974.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MMP – postes de tirs	400	414	Mise en cohérence avec les travaux de programmation 2020

Les cibles en quantités de munitions (confidentielles) ont été augmentées en 2023.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le maître d'œuvre industriel du MMP est MBDA.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MMP	Notification marché d'acquisition	décembre 2013	2009
	Premières livraisons	2017	2017
	Décision d'anticipation de commandes et d'accélération de livraisons	2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
MMP – postes de tirs	Commandes	414				414
	Livraisons	366	48			414

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Les munitions MMP sont livrées en lots chaque année. À la suite de la décision d'anticipation de commandes en 2023, s'inscrivant dans une démarche d'économie de guerre, les quantités de munitions MMP livrées lors de chaque lot annuel à partir de 2023 ont été augmentées.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MMP (missile moyenne portée)	-	-	-	72 208 227
	Total	-	-	-	72 208 227

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	MMP (missile moyenne portée)	163,25	-	163,25	54,72	108,53
	Total	163,25	-	163,25	54,72	108,53

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	MMP (missile moyenne portée)	104,83			82,92	34,65	-8,55	-4,48	0,29	104,83
				356,20		-7,86	33,25	79,63	55,09	196,09	356,20
					54,72		21,02	17,19	11,65	4,86	54,72
		Total	104,83	356,20	54,72	75,06	88,92	88,27	62,26	201,24	515,75
			Somme des engts		515,75			Somme des paiements			515,75

Les engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- les travaux pour la suite de l'étape 2 ;
- les hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire

OPÉRATION : Frégates de taille intermédiaire (FTI)

Nom du PEM : FTI

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme FTI (frégates de taille intermédiaire) vise à acquérir 5 frégates de défense et d'intervention (FDI), en complément des 2 frégates de défense aérienne de type Horizon (FDA) et des 8 FREMM, pour atteindre le format des 15 frégates de premier rang.

Les FDI sont des frégates de combat polyvalentes, capables de contribuer à l'ensemble des fonctions stratégiques de la défense. Elles disposent des attributs fondamentaux des frégates de premier rang : aptitude à durer et combattre en haute mer, autodéfense dans tous les milieux et niveaux de survivabilité et d'interopérabilité suffisants pour participer aux missions de coercition.

Le périmètre de l'opération comprend entre autres, le développement, la qualification et la production de 5 navires dans un premier standard et l'acquisition du système de soutien associé.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FTI (FDI)	5	5	

III - Aspects industriels et commerciaux

Les principaux industriels concernés sont Naval Group et THALES.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FTI	Lancement du stade de réalisation	avril 2017	2018
	Livraison de la 1 ^{re} frégate	2024	2023
	Livraison de la 5 ^e frégate	2032	2029

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
FTI	Commandes	3			2	5
	Livraisons			1	4	5

L'échéancier de commandes-livraisons a été modifié par la LPM 2024-2030.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	FTI	240 000 000	-	240 000 000	363 887 782
	Total	240 000 000	-	240 000 000	363 887 782

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	FTI	37,04	240,00	277,04	229,04	48,00
	Total	37,04	240,00	277,04	229,04	48,00

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	FTI	1 724,17			377,77	286,25	107,82	188,32	764,01	1 724,17
				58,16		17,17	12,33	5,28	4,95	18,43	58,16
					229,04		207,29	5,00	0,30	16,45	229,04
		Total	1 724,17	58,16	229,04	394,94	505,87	118,10	193,57	798,89	2 011,37
			Somme des engts		2 011,37	Somme des paiements					2 011,37

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- des prestations d’expertise et d’essais et la commande de matériel embarqué ;
- le solde lié à la réception de la 1^{re} FDI ;
- des provisions pour hausses économiques et aléas.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	FTI	0	51 000 000
	Total	0	51 000 000

ACTION (10,7 %)

10 – Protection et sauvegarde

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d’engagement	0	2 607 122 715	2 607 122 715	0
Crédits de paiement	0	1 018 499 882	1 018 499 882	19 000 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	37,06	107,14	-	-	144,20	34,12	103,73	-	-	137,85
PEM	11,40	2 449,62	-	-	2 461,02	164,05	709,29	-	-	873,34
INFRA	0,79	1,11	-	-	1,90	3,05	4,26	-	-	7,31
	49,25	2 557,87	-	-	2 607,12	201,23	817,27	-	-	1 018,50

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
PEM	2 172,32	2 442,30	4 614,62	1 844,88	2 769,74
INFRA	45,21	-	45,21	40,83	4,38
Total	2 217,53	2 442,30	4 659,83	1 885,71	2 774,12

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
AOA	251,66	-	-	131,38	68,04	17,47	18,16	16,61	251,66
	-	185,56	-	24,63	51,85	51,32	27,80	29,96	185,56
	-	-	144,20	-	34,86	46,35	33,89	29,11	144,20
PEM	3 719,21	-	-	874,53	437,05	598,93	549,47	1 259,22	3 719,21
	-	2 533,45	-	350,44	372,01	291,56	330,58	1 188,86	2 533,45
	-	-	1 863,60	-	295,23	289,33	344,43	934,61	1 863,60
INFRA	0,64	-	-	0,64	-	-	-	-	0,64
	-	19,48	-	2,78	5,25	10,13	0,71	0,61	19,48
	-	-	42,73	-	3,42	20,72	17,25	1,34	42,73
Total	3 971,51	2 738,49	2 050,53	1 384,40	1 267,72	1 325,81	1 322,29	3 460,32	8 760,53
		Somme des engts		8 760,53		Somme des paiements			8 760,53

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	49 254 401	201 225 716
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	49 254 401	201 225 716
Dépenses d'investissement	2 557 868 314	817 274 166
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 557 868 314	817 274 166
Total	2 607 122 715	1 018 499 882

SOUS-ACTION

10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA

OPÉRATION : SECOIA

NOM DU PEM : SECOIA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le site d'élimination de chargements d'objets identifiés anciens (SECOIA) assure la destruction des munitions chimiques anciennes collectées par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'intérieur. Cette installation effectue la destruction des munitions et des composés toxiques sans aucune intervention humaine directe. Les déchets et effluents générés par le procédé de destruction sont traités dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Outre la réalisation de l'installation, l'activité autour de SECOIA comprend :

- l'acquisition des moyens de transport et de conditionnement des munitions chimiques anciennes ;
- l'aménagement et la sécurisation du site d'implantation sur le camp militaire de Mailly ;
- l'acquisition d'un moyen déplaçable de destruction de munitions chimiques mise en œuvre par la sécurité civile pour les munitions non transportables.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SECOIA	1	1	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel retenu pour la réalisation de l'installation SECOIA est la société ArianeGroup, avec pour sous-traitant majeur la société TREDI.

La société KOBE STEEL, et en particulier sa filiale KOBELCO, s'est retirée du programme.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SECOIA	Notification du nouveau marché de réalisation et d'exploitation	mai 2011	2010
	Lancement de la construction	septembre 2013	2012
	Mise en exploitation	décembre 2018	2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
SECOIA-Moyen déplaçable	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
SECOIA-Camions	Commandes			6		6
	Livraisons				6	6

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	50 000 000	4 100 000	54 100 000	49 996 274
	Total	50 000 000	4 100 000	54 100 000	49 996 274

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	46,16	50,00	96,16	37,90	58,26
	Total	46,16	50,00	96,16	37,90	58,26

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	45,67			30,81	14,82	0,04	-	-	45,67
				118,51		25,57	34,54	35,90	18,00	4,50	118,51
					42,00		11,60	7,40	14,00	9,00	42,00
		Total	45,67	118,51	42,00	56,38	60,96	43,34	32,00	13,50	206,18
			Somme des engts		206,18	Somme des paiements					206,18

Les engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- une année de destruction de munitions chimiques « croix-bleues » et liquides ;
- la commande de camions de transport de munitions chimiques

SOUS-ACTION

10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : PATROUILLEUR FUTUR

NOM DU PEM : PATROUILLEUR FUTUR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUEPatrouilleur Futur

L'activité « patrouilleur futur » prévoit le remplacement de la composante « patrouilleurs » existante. En anticipation de la réalisation de ce programme :

- des bâtiments de soutien et d'assistance outremer (BSAOM, ex-B2M) permettant d'assurer le maintien de la capacité des navires déployés outre-mer ont été commandés en 2013 et en 2016. Ces bâtiments de 1 500 tonnes de déplacement environ ont une longueur de 60 mètres, et une vitesse maximale d'environ 13 nœuds. Ils offrent une capacité d'accueil de 40 personnes extensible à 60 maximum ;
- des patrouilleurs Antilles Guyane, PAG (exPLG) ont été acquis en 2014 pour être déployés dans la zone économique exclusive (ZEE) guyanaise afin d'assurer les missions de l'action de l'État en mer (police des pêches, lutte contre les trafics illicites et sauvegarde des personnes), de souveraineté et de protection des intérêts nationaux dans la ZEE (ainsi que la contribution à la protection du centre spatial guyanais et à la sécurité des tirs). Ces bâtiments ont une longueur de l'ordre de 60 mètres et une vitesse maximale d'environ 21 nœuds. Par ailleurs, hors du périmètre du programme Patrouilleur Futur, un 3^e PAG a été commandé fin 2017 sur les autres opérations d'armement. Ce PAG est destiné à équiper Fort de France en remplacement d'un P400 et a été livré en octobre 2019 ;
- des POM (patrouilleurs OutreMer) destinés à l'action de l'État en mer sur les zones de Nouvelle-Calédonie, la Réunion et la Polynésie ont été acquis en 2019. Équipés de drones, ils permettront de naviguer dans les grands espaces océaniques. Ces bâtiments ont une longueur de 79,9 mètres, un tonnage d'environ 1 300 tonnes et une vitesse maximale de 24 nœuds ;
- des patrouilleurs océaniques (renommés patrouilleurs hauturiers) destinés à renouveler la capacité d'action hauturière affectée aux missions de soutien à la Dissuasion, d'escorte de navires civils ou de bâtiments militaires faiblement armés, d'appréciation autonome de situation dans nos zones de souveraineté ou d'intérêts, de sauvegarde maritime et d'évacuation de ressortissants. Les patrouilleurs hauturiers seront des unités plus polyvalentes que les patrouilleurs de service public et patrouilleurs de haute mer (ex avisos) qu'ils remplaceront. Le programme de renouvellement des patrouilleurs hauturiers a été notifié fin 2020 sous la forme d'un accordcadre (lancement de l'analyse de la valeur et de la conception). La LPM 2024-2030 prévoit que la commande des 10 patrouilleurs hauturiers soit effectuée en plusieurs étapes. L'étape 1, devant être lancée en réalisation en 2023, correspond à la commande de 7 navires.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Patrouilleur futur (BSAOM ex-B2M)	3	4	Mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM2014-2019
Patrouilleur futur (PAG ex-PLG)	2	2*	
Patrouilleur futur (POM)	6	6	
Patrouilleur futur (Patrouilleurs hauturiers)	10	10	

(*) Il a été décidé en 2017 d'acquérir hors de l'opération (sur l'AOA Protection et Sauvegarde) un troisième PAG destiné à équiper Fort de France en remplacement d'un P400.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'organisation industrielle retenue pour les bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer, au sein de « patrouilleurs futurs », est un groupement momentané d'entreprises conjoint des Chantiers Piriou et Naval Group, transféré ensuite à la société KERSHIP.

L'organisation industrielle retenue pour les patrouilleurs Antilles Guyane et l'opération patrouilleurs outre-mer (POM), au sein de « patrouilleurs futurs », est un groupement momentané d'entreprises conjoint du chantier SOCARENAM et de la société CNN MCO.

L'organisation industrielle retenue pour les patrouilleurs océaniques est la suivante : Naval Group est en charge de la conception en tant qu'architecte d'ensemble ; la production sera ensuite répartie sur plusieurs chantiers parmi les chantiers attributaires de l'accord-cadre (Chantiers Piriou, CMN, Socarenam). ; les équipements Thales (notamment sonar et radar) doivent faire l'objet d'un marché d'acquisition séparé de l'accord-cadre. La répartition sera précisée au lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Patrouilleur futur (Bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer)	Lancement de la réalisation	décembre 2013	décembre 2013
	Livraison du premier bâtiment	mars 2016	mars 2016
	Livraison du 4 ^e BSAOM	avril 2019	décembre 2017
Patrouilleur futur (patrouilleurs Antilles Guyane)	Notification du marché	décembre 2014	décembre 2014
	Livraison du premier bâtiment	février 2017	2016
	Livraison du 3 ^e PAG	octobre 2019	2019
Patrouilleur futur (Patrouilleurs outre-mer)	Notification du marché	décembre 2019	2019
	Livraison du premier bâtiment	2023	2022
	Livraison du 6 ^e POM	2025	2025
Patrouilleur futur (Patrouilleurs hauturiers) – étape 1	Notification du marché	Octobre 2023	Octobre 2023
	Livraison du premier bâtiment	Décembre 2026	Décembre 2026
	Livraison du 7 ^e PH	Décembre 2030	Décembre 2030

La livraison du premier POM a été réalisée en mai 2023.

Le calendrier des futures étapes du programme Patrouilleur hauturier pour atteindre la cible de 10 navires sera défini lors de leur lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Patrouilleur futur Bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM ex-B2M)	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
Patrouilleur futur patrouilleurs Antilles Guyane*	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3
Patrouilleur outre-mer	Commandes	6				6
	Livraisons		1	2	3	6
Patrouilleur hauturier – étape 1	Commandes		7			7
	Livraisons				7	7

Les échéanciers de commandes livraisons des futures étapes du programme Patrouilleur hauturier seront définis lors de leur lancement en réalisation.

(*) Il a été décidé en 2017 d'acquérir hors de l'opération (sur l'AOA Protection et Sauvegarde) un troisième PAG destiné à équiper Fort de France en remplacement d'un P400.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Patrouilleur Futur	-	-	-	140 738 374
	Total	-	-	-	140 738 374

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Patrouilleur Futur	478,60	-	478,60	66,17	412,43
	Total	478,60	-	478,60	66,17	412,43

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Patrouilleur Futur	120,04			51,99	34,88	19,28	3,11	10,78	120,04
				1 060,77		82,75	92,82	91,05	140,29	653,86	1 060,77
					66,17		43,90	5,59	13,30	3,37	66,17
		Total	120,04	1 060,77	66,17	134,74	171,60	115,92	156,70	668,01	1 246,97
			Somme des engts		1 246,97	Somme des paiements				1 246,97	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- Pour le Patrouilleur outremer (POM), l'acquisition des matériels mobiles d'armement et des équipements ainsi que des hausses économiques ;
- Pour le Patrouilleur Hauturier (PH), l'acquisition des matériels mobiles d'armement et des équipements et les hausses économiques.

SOUS-ACTION

10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : MISSILES

NOM DES PEM : MIDE, MIDE RMV, MICA, SUCCESSEUR MICA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

MIDE (missile d'interception à domaine élargi) et rénovation à mi-vie (RMV MIDE)

Le MIDE (METEOR) est un missile air-air doté d'un autodirecteur électromagnétique actif et d'une propulsion à statoréacteur, intégré sur le Rafale à compter du standard F3-R. Il est conçu pour intercepter une cible de type avion de chasse moderne à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres.

La rénovation à mi vie du missile permettra de traiter la nécessaire régénération de potentiel des missiles et maintenir ses performances au niveau des menaces à traiter.

Successeur MICA (successeur du missile d'interception, de combat et d'autodéfense),

L'opération « Successeur MICA » doit permettre de consolider la capacité d'interception, de combat rapproché et d'autodéfense des avions de combat de l'armée de l'air et de l'espace et de la marine nationale face aux menaces aériennes actuelles et futures. Elle comprend le développement et la production d'un missile de combat nouvelle génération, le MICA NG, destiné à équiper les Rafale à partir du standard F3-R en complément du missile d'interception à domaine élargi MIDE, ainsi que la remotorisation d'une partie du parc des MICA actuels au profit des Rafale et des Mirage 2000 (D et -5) assurant la transition avec le MICA NG

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Successeur MICA (missile de combat NG)	2 lots	3 lots	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030
MIDE (METEOR)	3 lots	4 lots	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030

III - Aspects industriels et commerciaux

Successeur MICA

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA France. Les équipementiers majeurs sont les sociétés THALES LAS pour l'autodirecteur électromagnétique, le GIE ADSIM (SAFRAN ED/MBDA France) pour l'autodirecteur infrarouge, Roxel France pour le propulseur et SAFRAN ED pour la centrale inertielle.

MIDE :

Le programme est mené en coopération avec l'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Espagne et le Royaume-Uni (pilote). La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par MBDA UK en liaison avec MBDA France, MBDA Italie, Inmize (Espagne) et SAAB (Suède).

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Successeur MICA	Lancement du stade de réalisation	août 2018	décembre 2017
	Commande complémentaire de MICA NG	mars 2021	2021
	Livraison du premier missile MICA rénové	septembre 2022	2022
	Livraison du premier missile MICA NG	2026	2026
	Livraison du dernier missile MICA NG	2031	2031
MIDE	Notification du contrat de développement	décembre 2002	2002
	Qualification du missile	janvier 2014	2010
	Livraison du premier missile de production	2018	2018
	Livraison du dernier missile de production (1 ^{er} lot)	décembre 2023	2020
MIDE RMV	Lancement de la phase de préparation	décembre 2019	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
MIDE	Commandes	2 lots		1 lot	1 lot	4 lots
	Livraisons	1 lot	1 lot		2 lots	4 lots
Missile de combat NG	Commandes	2 lots		1 lot		3 lots
	Livraisons				3 lots	3 lots
Remotorisation MICA	Commandes	4 lots				4 lots
	Livraisons	1 lot	1 lot	1 lot	1 lot	4 lots
MICA NG d'entraînement (IRx)	Commandes	1 lot				1 lot
	Livraisons				1 lot	1 lot

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MIDE RMV	-	-	-	21 628 069
ACT	Successeur MICA	246 000 000	-	246 000 000	133 662 500
ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	250 000 000	-	250 000 000	9 144 037
ACT	MICA (Missile intercept. de combat et d'autodéf.)	-	-	-	-
	Total	496 000 000	-	496 000 000	164 434 606

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	MIDE RMV	4,55	-	4,55	0,37	4,18
ACT	Successeur MICA	479,20	246,00	725,20	266,90	458,30
ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	8,94	250,00	258,94	222,29	36,65
ACT	MICA (Missile intercep. de combat et d'autodéf.)	19,07	-	19,07	-	19,07
Total		511,76	496,00	1 007,76	489,57	518,20

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	MIDE RMV	3,45			2,52	0,94	-	-	-	3,45
				40,09		-	25,06	0,86	-	14,17	40,09
					0,37		0,37	-	-	-	0,37
PEM	ACT	Successeur MICA	1 297,03			178,17	156,81	244,97	221,36	495,72	1 297,03
				21,01		9,82	7,39	1,70	2,10	-	21,01
					266,90		21,94	12,74	7,15	225,07	266,90
PEM	ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	60,55			47,08	7,34	2,34	0,78	3,01	60,55
				10,36		6,02	3,81	0,53	-	-	10,36
					222,29		-	59,48	35,07	127,74	222,29
PEM	ACT	MICA (Missile intercep. de combat et d'autodéf.)	0,00			-	-	-	-	0,00	0,00
				0,04		0,04	-	-	-	-	0,04
					-		-	-	-	-	-
Total			1 361,03	71,50	489,57	243,65	223,66	322,61	266,47	865,70	1 922,09
			Somme des engts		1 922,09	Somme des paiements				1 922,09	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- pour l’opération MIDE : des travaux de maîtrise technique et des hausses économiques ainsi que la commande de lots supplémentaires ;
- pour l’opération Successeur MICA, la commande d’un lot supplémentaire, des prestations d’expertise et d’essais et le paiement de hausses économiques.
- pour l’opération RMV MIDE : l’extension de la phase, en coopération dite de « *concept phase* » (travaux préparatoires à la rénovation mi-vie).

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
PEM	Successeur MICA	0	19 000 000
Total		0	19 000 000

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

SOUS-ACTION**10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR****OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : AVSIMAR (AVION DE SURVEILLANCE MARITIME)****NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : AVSIMAR, INFRA AVSIMAR****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****AVSIMAR (Avion de surveillance et d'interception maritime)**

L'activité AVSIMAR vise à renouveler la capacité aérienne de surveillance et d'intervention maritime à long rayon d'action actuellement existante (Falcon 50M et Falcon 200 Gardian).

Elle est structurée en incréments dont le premier incrément a été lancé en phase de réalisation fin 2020.

L'activité AVSIMAR comprend en outre l'opération simplifiée SURMAR, en cours de réalisation, de transformation des Falcon 50 en avions de surveillance maritime et de traitement d'obsolescences.

Infrastructure AVSIMAR :

L'objectif de cette opération est de réaliser les infrastructures d'accueil des avions AVSIMAR sur les bases de Lorient, Tahiti et Nouméa.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Traitement de l'obsolescence du capteur EOIR sur F50 SURMAR (AVSIMAR)	5	5	
AVSIMAR Incrément 1 : avions neufs	12	12	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**AVSIMAR**

Pour l'opération SURMAR, le marché de traitement de l'obsolescence du capteur EOIR sur Falcon 50 a été confiée à la cotraitance composée de Dassault Aviation (mandataire) et Sabena Technics.

Pour AVSIMAR incréments 1, Dassault Aviation est en charge du marché de réalisation.

Infrastructure AVSIMAR

Pour l'opération d'infrastructure, les aspects industriels et commerciaux seront définis à son lancement en phase de réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
AVSIMAR (AVSIMAR Incrément 1)	Lancement du stade d'élaboration	juin 2018	juin 2018
	Lancement de la réalisation	décembre 2020	2020
	Commande des 7 premiers appareils	décembre 2020	2020
AVSIMAR (SURMAR)	Livraison du 1 ^{er} Falcon 50 Ms équipé de trappe de largage	décembre 2018	2018
	Livraison du 4 ^e et dernier « Falcon 50 SURMAR » équipé de trappe de largage	septembre 2020	2020
Infra AVSIMAR	Lancement de la phase de réalisation	décembre 2023	2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
AVSIMAR –SURMAR (traitement de l'obsolescence du capteur EOIR)	Commandes	5				5
	Livraisons		2	2	1	5
AVSIMAR Incrément 1 (Avions neufs)	Commandes	7			5	12
	Livraisons				12	12

Les échéanciers de l'opération d'infrastructure AVSIMAR seront établis lors du lancement de la phase de réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil AVSIMAR	-	1 900 000	1 900 000	7 310 092
ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	-	-	-	155 580 573
	Total	-	1 900 000	1 900 000	162 890 665

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil AVSIMAR	45,14	-	45,14	40,83	4,31
ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	273,10	-	273,10	7,68	265,42
Total		318,24	-	318,24	48,51	269,73

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
INFRA	ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil AVSIMAR	0,45			0,45	-	-	-	-	-	0,45
				19,35		2,65	5,25	10,13	0,71	0,61	19,35	
					42,73		3,42	20,72	17,25	1,34	42,73	
PEM	ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	716,52			117,45	162,13	198,40	110,20	128,34	716,52	
				52,45		8,29	22,31	2,53	13,03	6,29	52,45	
					7,68		5,26	2,42	-	-	7,68	
Total			716,97	71,80	50,41	128,84	198,37	234,20	141,19	136,58	839,17	
			Somme des engts		839,17	Somme des paiements					839,17	

Les principaux engagements prévus en 2024 sur l’opération AVSIMAR concernent la commande de l’intégration de la liaison L22.

Les principaux engagements prévus en 2024 pour l’opération d’infrastructure concernent le lancement en réalisation de l’étape 1 des infrastructures (en métropole).

SOUS-ACTION

10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l’Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations

OPÉRATION : Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l’État, de la nation et des citoyens - Autres opérations

Nom des PEM : CHOF (CAPACITÉ HYDROGRAPHIQUE ET OcéANOGRAPHIQUE FUTURE), MFM (Maîtrise des fonds marins), DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Capacité Hydrographique et Océanographique Future (CHOF)

Le programme CHOF prévoit le renouvellement des capacités hydrographiques et océanographiques en service. Il contribue à la fois aux fonctions stratégiques de la défense, à l’hydro-océanographie générale et à l’action de l’État en mer.

Maîtrise des fonds marins (MFM)

La stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins prévoit l'acquisition incrémentale de capacités dans une logique d'efficacité opérationnelle et de juste besoin, selon une double démarche :

- une démarche accélérée d'expérimentation et d'exploration capacitaire à base de drones sous-marins (AUV) et de robots télé-opérés (ROV) disponibles « sur étagère » menant à une première capacité exploratoire ;
- une démarche de construction capacitaire sur le long terme.

Au titre des autres opérations d'armement, la sous-action comprend également l'acquisition de petits bâtiments divers pour la Marine Nationale (patrouilleurs de gendarmerie, vedettes de surveillance, chalands de transport et navires de servitude, etc.).

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MFM – incrément 0	-	2	

La cible de l'opération CHOF sera définie lors du lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

CHOF

Le titulaire du marché de réalisation sera connu lors du passage en phase de réalisation du programme.

MFM

L'opération fait l'objet de différents marchés de réalisation qui s'appuieront sur plusieurs acteurs industriels du domaine.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
MFM	Lancement de la réalisation de l'incrément 0	2023	-

Les calendriers de l'opération CHOF seront définis lors du lancement en réalisation.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier de commandes-livraisons de l'incrément 0 de l'opération MFM est le suivant :

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
MFM incrément 0 - AUV grand fond	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1
MFM incrément 0 - ROV grand fond	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1

L'échéancier des incréments ultérieurs sera défini lors de leur lancement en réalisation.

L'échéancier de commandes-livraisons de l'opération CHOF sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MFM	-	-	-	8 208 237
OP	AOA-PS	-	64 906 194	64 906 194	68 467 288
ACT	CHOF	-	-	-	2 951 025
OP	DIVERS PEM	-	-	-	685 575
Total		-	64 906 194	64 906 194	80 312 125

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	MFM	20,66	-	20,66	9,63	11,03
ACT	CHOF	0,60	-	0,60	0,60	0,00
OP	DIVERS PEM	6,90	-	6,90	-	6,90
Total		28,16	-	28,16	10,23	17,93

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
PEM	ACT	MFM	0,68			0,68	-	-	-	-	-	0,68
				9,25		3,20	5,26	0,79	-	-	-	9,25
					9,63		4,74	3,90	0,99	-	-	9,63
AOA	OP	AOA-PS	105,64			65,80	39,29	0,08	-	0,47	105,64	
				93,12		7,86	23,27	30,40	14,94	16,65	93,12	
					64,91		14,24	19,62	15,36	15,68	64,91	
PEM	ACT	CHOF	2,94			1,33	2,32	-	-	-0,70	2,94	
				1,20		0,52	0,68	-	-	-	1,20	
					0,60		0,60	-	-	-	0,60	
PEM	OP	DIVERS PEM	2,23			1,30	0,84	-	-	0,10	2,23	
				0,03		0,03	-	-	-	-	0,03	
					-		-	-	-	-	-	
Total			111,50	103,60	75,13	80,72	91,25	54,79	31,29	32,20	290,24	
			Somme des engts			Somme des paiements					290,24	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- pour CHOF, la poursuite d'études et d'expérimentations nécessaires à la phase de préparation ;
- pour MFM, les marchés pour la capacité exploratoire et l'adossement à FR2030 pour les charges utiles spécifiques MINARM.

SOUS-ACTION

10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)

OPÉRATIONS : Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF), ASTER 30 Block 1 NT, SAMP-t NG

Nom des opérations d'investissement : FSAF, SAMP-T NG, Infra SAMPT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La famille de systèmes sol-air futurs a pour vocation d'assurer l'autodéfense des bâtiments de la marine nationale (SAAM), la défense anti-aérienne du corps de bataille et la défense des bases aériennes (Sol-Air Moyenne Portée - Terrestre SAMP-T).

FSAF

La famille FSAF se compose de missiles ASTER 15, ASTER 30 et ASTER 30 B1 bi-étages à vecteur terminal commun et accélérateur adapté à la mission :

- le système SAMP-T, équipé de missiles ASTER 30 B1, peut traiter des cibles conventionnelles et des cibles balistiques rustiques ;
- le système SAAM, équipé de missiles ASTER 15, est destiné à contrer les attaques saturantes de missiles manœuvrants, les avions de chasse et les avions lents de type patrouille maritime ou de guet aérien.

Le programme FSAF fournit également des missiles ASTER 30 pour le système de défense anti-aérienne des FREMM DA.

SAMP-T NG

L'activité budgétaire SAMP-T NG comprend :

- l'opération ASTER 30 Block 1 NT qui traite des obsolescences des munitions ASTER et des lanceurs des SAMPT combiné à une amélioration de performances de l'ASTER 30 B1 face à l'évolution des menaces aérobies et missiles balistiques de théâtre ;
- l'opération SAMPT NG qui vise à intégrer le successeur du radar multifonction ARABEL et de la conduite de tir associée aux sections SAMP-T. Cette opération est passée en phase de réalisation en novembre 2020.

Infrastructure « Accueil SAMP-T »

- L'objectif de ce programme lancé en 2011 et dont les travaux sont achevés était de réaliser les infrastructures d'accueil des escadrons de défense sol-air des bases aériennes pour l'accueil du SAMP-T.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ASTER 30 Block 1 NT : lanceurs SAMP-T B1 NT renouvelés	8	8	
SAMP-T NG : Sections renouvelées SAMP-T NG	8	8	

Les cibles des missiles ASTER sont confidentielles.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le programme FSAF est un programme en coopération franco-italienne, intégré à l'OCCAr depuis 1999, et confié au GIE Eurosam formé par Thales et MBDA (France et Italie). Le financement des travaux communs (développement, industrialisation, logistique) est paritaire.

Les versions navales des missiles mis en œuvre avec le système PAAMS, équipant les frégates de défense aérienne HORIZON et développé en coopération avec les Italiens et les Britanniques, sont communes aux trois nations.

Le programme ASTER 30 Block 1 NT, lancé à l'initiative de la France et intégré à l'OCCAr en 2015, est confié au GIE Eurosam formé par Thales et MBDA (France et Italie). Un accord bilatéral de coopération pour le développement du système ASTER 30 Block 1 NT a été signé avec l'Italie en juin 2016. Un accord trilatéral de coopération pour le développement de la rénovation pyrotechnique des missiles ASTER en service a été signé avec l'Italie et le Royaume-Uni en juillet 2016. Cette coopération a été élargie en 2020 et 2021 pour couvrir la phase de production des missiles renouvelés pour les trois nations.

Le programme SAMP-T NG a été lancé en réalisation en coopération avec l'Italie en novembre 2020. La maîtrise d'œuvre industrielle du système SAMP-T NG est confiée au GIE Eurosam tandis que le développement français de la composante radar du SAMP-T NG, préalablement lancé fin 2019, a été confié à Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASTER 30 Block 1NT	Lancement de la réalisation	décembre 2015	décembre 2015
	Livraison du 1 ^{er} missile ASTER 30 B1NT	2027	2024
	Livraison du 1 ^e lanceur SAMP-T renouvelé	2027	2024
SAMP-T NG	Lancement du développement radar	décembre 2019	2019
	Lancement de la réalisation	novembre 2020	novembre 2020
	Livraison de la 1 ^{er} section renouvelée	2027	2027

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Missiles ASTER 30 pour FDI	Commandes	Commande des lots				/
	Livraisons				Livraison des lots	/
Missiles ASTER 15 pour FDI	Commandes	Commande des lots				/
	Livraisons				Livraison des lots	/
Missiles ASTER 30 B1 NT	Commandes	Commande des lots				/
	Livraisons				Livraison des lots	/
Lanceurs SAMP-T rénovés	Commandes			8		8
	Livraisons				8	8
Sections rénovées au standard SAMP-T NG	Commandes			8		8
	Livraisons				8	8

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SAMP-T NG	674 300 000	-	674 300 000	131 962 869
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	-	-	-	-
ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	-	-	-	1 509 074
	Total	674 300 000	-	674 300 000	133 471 943

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	SAMP-T NG	473,76	674,30	1 148,06	592,65	555,41
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	0,07	-	0,07	-	0,07
ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	17,27	-	17,27	-	17,27
	Total	491,11	674,30	1 165,41	592,65	572,76

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	SAMP-T NG	1 345,60			350,43	48,11	123,32	213,93	609,81	1 345,60
				109,63		46,72	15,23	7,25	10,23	30,20	109,63
					592,65		110,28	48,84	110,69	322,84	592,65
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	0,19			0,19	-	-	-	-	0,19
				0,13		0,13	-	-	-	-	0,13
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	13,73			5,00	1,84	-	-	6,89	13,73
				3,00		3,00	-	-	-	-	3,00
					-		-	-	-	-	-
Total			1 359,52	112,76	592,65	405,47	175,46	179,41	334,85	969,74	2 064,93
			Somme des engts			Somme des paiements					2 064,93

Les engagements prévus en 2024 couvrent principalement :

- le lancement de la rénovation de 8 sections SAMPT en SAMPT NG ;
- des prestations d'expertise et d'essais ;
- les besoins liés au paiement des hausses économiques.

SOUS-ACTION

10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme

OPÉRATION : ASSURER LA PROTECTION DES FORCES ET DES SITES : AUTRES OPÉRATIONS

Nom des PEM : CINABRE, RMV FDA, DSABC, Divers PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**CINABRE**

L'opération CINABRE (Capacité INTégrée des Armées pour la défense Biologique, radiologique et chimique) a pour objectif de répondre dans une démarche incrémentale aux besoins des armées dans le domaine de la défense NRBC en s'étendant progressivement aux 5 piliers capacitaires du domaine (contre-mesures médicales NRBC, détection/identification/surveillance NRBC, protection individuelle et collective, décontamination, systèmes de commandement).

Son premier incrément vise à renforcer la réactivité des armées face à une attaque NRBC d'ampleur limitée, employable sur le territoire national pour les grands événements de 2023 (coupe du monde de rugby) puis 2024 (Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris).

RMV FDA

L'opération consiste à la rénovation des deux Frégates de Défense Aérienne réceptionnées en 2008 et 2009. L'enjeu de l'opération de RMV est de pérenniser la protection de notre groupe aéronaval à l'horizon 2040, alors que les FDA vont connaître dans les années à venir des obsolescences impactant leurs performances. En outre,

elles vont devoir faire face au contexte de la menace aérienne en forte évolution, marqué par l'augmentation du nombre et l'accroissement des performances des missiles anti-navires et la prolifération des drones, en particulier chez nos compétiteurs.

Défense surface-air basse couche (DSABC)

L'opération d'armement défense surface-air basse couche doit permettre de renouveler et moderniser les capacités DSA au profit des armées de Terre, de l'Air et de l'Espace et de la Marine Nationale. Elle participe à l'un des objectifs majeurs de la LPM 2024-2030.

Les priorités définies avec les armées portent sur le renouvellement de la composante de courte portée CROTALE pour l'armée de l'air et de l'espace, la création d'une composante de DSA d'accompagnement de la manœuvre terrestre mobile et protégée pour l'armée de terre et l'autoprotection des bâtiments de second rang de la Marine Nationale.

L'incrément 0 de l'opération DSABC prévoit de reconstituer rapidement le stock de munitions Mistral en s'inscrivant dans la démarche d'économie de guerre et d'acquies de manière réactive deux systèmes VL MICA.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CINABRE - CICB	1	1	
CINABRE – Contre-mesures médicales	4	4	
CINABRE – Lot de masques	2	2	
CINABRE – Lot de cartouches pour masque	2	2	
RMV FDA	2	2	
DSABC (inc. 0) – Systèmes VL MICA	-	2	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030

La cible de munitions Mistral est confidentielle.

Les cibles de l'incrément 1 de DSABC seront définies lors du lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

CINABRE

Dans le cadre de l'incrément 1, il n'est pas mis en place de maîtrise d'œuvre industrielle globale. Les principaux industriels intervenant sont BERTIN Technologies pour l'identification biologique et différentes sociétés dont notamment la PME Fab'Entech pour les contre-mesures médicales.

RMV FDA

La maîtrise d'œuvre industrielle est partagée entre NAVIRIS (joint-venture de Naval Group et Fincantieri) pour la partie navire armé et EUROSAM (MBDA FR, MBDA IT, Thales) pour la partie PAAMS. Elle s'appuie sur NAVAL GROUP, SIGEN (Thales DMS et Électronica), THALES, MBDA FR et MBDA et THALES Netherlands.

L'opération RMV FDA se déroulera concomitamment de l'exécution du contrat de soutien « FRG23 » dont le titulaire est Chantiers de l'Atlantique.

Défense surface-air basse couche

La maîtrise d'œuvre industrielle de la munition Mistral et des deux systèmes d'arme VL MICA acquis au titre de l'incrément 0 est confiée à la société MBDA FR.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CINABRE	Identification biologique :Livraison initiale pour test	mars 2022	2022
	Identification biologique :Livraison coupe du monde de rugby	2023	2023
	Identification biologique :Livraison JO	2024	2024
	AMM CMM 1	2023	2023
	AMM CMM 2 à 3	2024	2024
	Preuve de concept CMM 4	2024	2024
RMV FDA	Lancement en préparation	mars 2022	mars 2022
	Lancement en réalisation	2023 *	2025
DSABC	Lancement de l'opération d'armement	2023	-
	Lancement en réalisation de l'incrément 0	mars 2023	-
	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2024	-

(*) Le lancement en réalisation de RMV FDA a été anticipé de 2 ans suite aux décisions de la LPM 2024-2030

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
CINABRE – identification biologique	Commandes	3				3
	Livraisons	1	1	1		3
CINABRE – Contre-mesures médicales	Commandes	4				4
	Livraisons			2	2	4
CINABRE – Lot de masques	Commandes		1	1		2
	Livraisons			1	1	2
CINABRE – Lot de cartouches pour masque	Commandes	1	1			2
	Livraisons		1	1		2
RMV FDA	Commandes		2			2
	Livraisons				2	2
DSABC (inc 0) – Munitions Mistral M3	Commandes	1 lot de commandes	1 lot de commande			/
	Livraisons			1 lot de livraison	Lots de livraison	/
DSABC (inc 0) – Systèmes VL MICA	Commandes		2			2
	Livraisons			2		2

L'échéancier des commandes – livraisons de l'incrément 1 de DSABC sera défini lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	RMV FDA	-	-	-	57 595 032
ACT	CINABRE	300 000 000	10 100 000	310 100 000	21 323 872
OP	AOA-PS	-	79 296 521	79 296 521	69 382 715
OP	Divers PEM	-	-	-	656 119
ACT	DSABC	700 000 000	2 420 000	702 420 000	106 553 735
Total		1 000 000 000	91 816 521	1 091 816 521	255 511 473

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	RMV FDA	273,12	-	273,12	10,43	262,69
ACT	CINABRE	22,06	300,00	322,06	33,86	288,20
OP	Divers PEM	14,95	-	14,95	-	14,95
ACT	DSABC	23,8	700,00	723,8	523,15	200,65
Total		333,93	1 000,00	1 333,93	567,44	766,49

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	RMV FDA	7,39			7,38	-	-	-	0,01	7,39
				864,88		68,14	63,08	125,29	134,52	473,84	864,88
					10,43		10,43	-	-	-	10,43
PEM	ACT	CINABRE	16,97			12,66	2,74	0,68	0,09	0,80	16,97
				41,11		12,14	17,78	9,79	1,40	-	41,11
					43,96		5,48	20,95	11,65	5,88	43,96
AOA	OP	AOA-PS	146,02			65,58	28,75	17,39	18,16	16,14	146,02
				92,44		16,77	28,58	20,92	12,86	13,31	92,44
					79,30		20,61	26,73	18,53	13,43	79,30
PEM	OP	DIVERS PEM	5,48			1,00	-	-	-	-	5,48
				3,67		2,37	0,80	0,50	-	-	3,67
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	DSABC	35,00			28,00	-	7,00	-	0	35,00
				173,10		76,03	66,73	13,34	11,00	6,00	173,10
					525,57		63,19	88,90	142,89	230,59	525,57
Total			210,86	1 175,20	659,26	290,07	308,18	331,49	351,10	764,47	2 045,31
			Somme des engts		2 045,31	Somme des paiements					2 045,31

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- pour l'opération DSABC, la commande des systèmes et munitions prévus de l'incrément 1
- pour l'opération RMV FDA, des engagements liés au paiement des dépenses de l'OCCAR ainsi qu'au paiement des hausses économiques.
- pour l'opération CINABRE : la poursuite des études pour le développement de contremesures médicales et l'acquisition de masques et de cartouches pour masques.

SOUS-ACTION

10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN

OPÉRATION : ASSURER LA PROTECTION DES FORCES ET DES SITES : e-SAN

Nom du PEM : e-san

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**E-SAN**

S'inscrivant dans les enjeux d'amélioration continue de la qualité du soutien médical en opérations, notamment pour les opérations qui se caractériseraient par un afflux massif de blessés dans les hypothèses d'engagement majeur et de haute intensité, l'opération e-SAN a pour finalité d'améliorer la prise en charge sanitaire des militaires, en opération ou en situation d'isolement, d'optimiser l'organisation du soutien médical et de faire progresser la connaissance sur l'état de santé des militaires, en tout temps et en tout lieu.

L'opération e-SAN fait l'objet d'une démarche incrémentale pour sa réalisation.

II – Cible

L'incrément 0 de l'opération e-SAN a été lancé en réalisation en 2022 :

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Nouvelle architecture sécurisée CTM	1	1	

La cible de l'opération e-SAN pour les autres incréments sera définie lors de leur lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre de la nouvelle architecture sécurisée du centre de téléexpertise médicale (CTM) est confiée à la société AIRBUS.

IV - CALENDRIER - DATES CLES - ECHEANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Le calendrier du programme sera consolidé lors de son lancement en réalisation.

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
e-SAN	Lancement en réalisation de l'incrément 0	Octobre 2022	
e-SAN	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2024	

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Échéancier de l'incrément 0 du programme :

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Nouvelle architecture sécurisée CTM	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1

L'échéancier des incréments ultérieurs sera consolidé lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	e-SAN	17 000 000	-	17 000 000	6 878 021
Total		17 000 000	-	17 000 000	6 878 021

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	e-SAN	3,80	17,00	20,80	7,00	13,80
Total		3,80	17,00	20,80	7,00	13,80

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	e-SAN	3,24			3,10	0,14	-	-	-	3,24
				5,90		0,80	4,90	0,20	-	-	5,90
					7,00		3,35	3,54	0,11	-	7,00
Total			3,24	5,90	7,00	3,90	8,39	3,74	0,11	0,00	16,14
			Somme des engts		16,14	Somme des paiements				16,14	

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- la réalisation de l'incrément 1 d'eSAN notamment pour la gestion des stocks des unités médicales déployées en opérations extérieures et outre-mer ;
- la poursuite des travaux nécessaires au déploiement de la nouvelle architecture CTM et le soutien aux réalisations de l'incrément 0.

SOUS-ACTION

10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens -
BALLASTIERES

OPÉRATION : BALLASTIÈRES**NOM DU PEM : BALLASTIÈRES****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****BALLASTIÈRES**

L'État s'est engagé à déstocker les poudres présentes sur le site des ballastières de Braqueville-Toulouse dans le but de mettre fin à l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) associée.

L'opération BALLASTIÈRES a pour objet la réhabilitation de l'emprise des ballastières de Braqueville-Toulouse, en vue d'une remise ultérieure à la Direction de l'Immobilier de l'État.

II - CIBLE

La cible du programme sera définie lors de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle du programme sera définie lors de son lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 – Calendrier**

Le calendrier du programme sera défini lors de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier du programme sera défini lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)**

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réhabilitation ballastières Braqueville-Toulouse	-	2 000 000	2 000 000	1 640 298
	Total	-	2 000 000	2 000 000	1 640 298

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Réhabilitation ballastières Braqueville-Toulouse	0,23			0,23	-	-	-	-	0,23
				0,50		0,50	-	-	-	-	0,50
					2,00		2,00	-	-	-	2,00
Total			0,23	0,50	2,00	0,73	2,00	0,00	0,00	0,00	2,73
			Somme des engts		2,73	Somme des paiements				2,73	

Les engagements 2024 couvrent principalement le lancement de la phase de réalisation.

SOUS-ACTION

10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD

OPÉRATION : LAD**NOM DU PEM : LAD****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****LAD (lutte anti-drones) :**

Face à une menace qui se fait prégnante tant sur le territoire national qu’en opérations, l’opération Lutte anti-drones (LAD) vise à acquérir des moyens de lutte contre les micro et mini-drones (masse < 25 kg). Cette capacité incrémentale, destinée à protéger des sites sensibles en métropole et outre-mer ainsi que des forces en opérations, contribuera également à la protection des événements internationaux à venir sur le territoire national.

L’incrément 0, en complément des moyens existants ou en cours d’acquisition, vise prioritairement à fournir des moyens de lutte anti-drones au profit des dispositifs de sûreté aérienne mis en œuvre en métropole, ainsi qu’au profit des forces en opérations.

L’incrément 1 renforce substantiellement les moyens de lutte anti-drones dans ses différents aspects, en particulier la protection de site avec l’acquisition de systèmes PARADE (Protection déployABLE modulaiRE Anti-DronEs), et participe à la contribution du ministère à l’enjeu de la protection de la Coupe du Monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les futurs incréments permettront d’augmenter les capacités de protection et mettront l’accent sur la LAD en mobilité et la montée en puissance de nouveaux effecteurs, en particulier à énergie dirigée.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
LAD (Incrément 0) - Systèmes BASSALT	3	3	
LAD (Incrément 0) - Systèmes ARLAD Standard 1	4	4	
LAD (Incrément 0) – Fusils brouilleurs	50	50	
LAD (Incrément 1) – Fusils brouilleurs	100	100	Lancement de la réalisation de l'incrément 1
LAD (Incrément 2) – Fusils brouilleurs	100*	100*	Lancement de la réalisation de l'incrément 2
LAD (Incrément 1) – Systèmes PARADE	6	6	Lancement de la réalisation de l'incrément 1
LAD (Incrément 1) – Moyens LAD Marine	3	3	Lancement de la réalisation de l'incrément 1
LAD (Incrément 1) – Prototype opérationnel de système LAD laser (L2AD)	1	1	Lancement de la réalisation de l'incrément 1

*La cible de l'incrément 2 sera confirmée au lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Pour l'incrément 0, les principaux maîtres d'œuvre sont CS Group pour MILAD et les systèmes ARLAD, Hologarde, filiale du Groupe ADP, pour les systèmes BASSALT.

L'incrément 1 s'appuie principalement sur le marché PARADE dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement Thales LAS - CS Group. Les fusils brouilleurs sont fournis par MC2 Technologies. Le développement du prototype opérationnel de système LAD laser est confié à CILAS.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 0	mars 2021	mars 2021
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 1	avril 2022	avril 2022
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 2	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2023	2023	2024	Après 2024	Cible totale
Fusils brouilleurs	Commandes	150		100 *		250 *
	Livraisons	50	100		100 *	250 *
LAD (Incrément 1) – Systèmes PARADE	Commandes	6				6
	Livraisons		6			6
LAD (Incrément 1) – Moyens LAD Marine	Commandes		3			3
	Livraisons			3		3
LAD (Incrément 1) – Prototype opérationnel de système LAD laser (L2AD)	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1

*La cible de l'incrément 2 sera confirmée au lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1t niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Lutte anti-drones	205 000 000	100 000	205 100 000	22 626 103
	Total	205 000 000	100 000	205 100 000	22 626 103

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2023	AE affectées 2024	Total AE	Engagement 2024	AEANE fin 2024
ACT	Lutte anti-drones	5,77	205,00	210,77	66,25	144,52
	Total	5,77	205,00	210,77	66,25	144,52

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
PEM	ACT	Lutte anti-drones	42,45			35,39	4,16	2,90	-	-	42,45
				17,96		4,52	11,60	1,84	-	-	17,96
					66,35		12,09	35,57	8,58	10,12	66,35
		Total	42,45	17,96	66,35	39,91	27,85	40,31	8,58	10,12	126,76
			Somme des engts		126,76	Somme des paiements					126,76

Les principaux engagements 2024 correspondent à la commande de fusils brouilleurs supplémentaires et des premiers développements de l'incrément 2.

ACTION (1,0 %)**11 – Préparation et conduite des opérations d'armement**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	247 405 000	247 405 000	54 502 420
Crédits de paiement	0	225 753 120	225 753 120	54 502 420

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	15,98	-	-	-	15,98	11,80	-	-	-	11,80
EPA	91,45	63,73	0,17	-	155,35	83,84	60,30	0,16	-	144,30
FAS	66,81	0,25	3,28	-	70,35	58,81	0,18	3,11	-	62,10
INFRA	3,87	1,86	-	-	5,73	5,71	1,83	-	-	7,55
TOTAL	178,12	65,83	3,45	-	247,41	160,17	62,31	3,27	-	225,75

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOP	20,82			12,12	8,70	-	-	-	20,82
		15,20		5,14	5,47	4,59	-	-	15,20
			17,77		3,20	10,55	4,02	-	17,77
EPA	236,68			113,86	38,02	23,60	16,09	45,12	236,68
		170,42		42,14	68,94	29,30	17,02	13,02	170,42
			155,35		42,35	65,33	30,27	17,40	155,35
FAS	120,53			64,07	33,26	8,30	4,00	10,90	120,53
		112,56		44,13	32,19	26,54	2,00	7,70	112,56
			112,95		45,25	38,08	24,11	5,51	112,95
DHDB	7,51			4,39	1,51	-	-	1,61	7,51
		10,11		6,11	4,00	-	-	-	10,11
			10,11		4,60	5,51	-	-	10,11
INFRA	33,57	-	-	14,02	6,00	6,60	1,26	5,69	33,57
	-	8,46	-	2,05	2,35	3,17	0,71	0,18	8,46
	-	-	5,73	-	0,60	3,83	0,93	0,37	5,73
Total	419,11	316,75	301,91	308,01	296,44	225,41	100,41	107,50	1 037,77
		Somme des engts		Somme des paiements					1 037,77

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	178 116 400	160 168 987
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	178 116 400	160 168 987
Dépenses d'investissement	65 834 900	62 310 980
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	65 834 900	62 310 980
Dépenses d'intervention	3 453 700	3 273 153
Transferts aux autres collectivités	3 453 700	3 273 153
Total	247 405 000	225 753 120

SOUS-ACTION**11.89 – Fonctionnement et soutien DGA****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action regroupe les activités de fonctionnement de la direction générale de l'armement (DGA) et des services qui lui sont rattachés, en complément du soutien général assuré par le programme 212 « Soutien de la politique de défense » et par le programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

Elle regroupe les activités réparties sur trois opérations stratégiques : l'OS « activités opérationnelles » (AOP), l'OS « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) et l'OS « dépenses hors dotation budgétaire » (DHDB).

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

L'OS AOP recouvre les dépenses d'activité de la DGA, notamment les dépenses d'études et de recherche et celles relatives aux formations (essentiellement techniques).

L'OS FAS recouvre les dépenses de fonctionnement courant de la DGA, de déplacement de son personnel (réalisées dans le cadre de leur activité professionnelle au profit des programmes et opérations d'armement), de communication et de relations publiques, de charges locatives, d'énergies et fluides, d'entretien courant, ainsi que la subvention de fonctionnement de l'OCCAr (organisation conjointe de coopération en matière d'armement) et les dépenses relatives au soutien des industriels français dans les salons d'armement et pour l'aide à la promotion de matériels d'armement à l'étranger.

L'OS « dépenses hors dotation budgétaire » (DHDB) recouvre les dépenses réalisées pour fournir à un client public ou privé externe au ministère une prestation d'expertise ou d'essais. Elle est entièrement financée par des fonds de concours et attributions de produits.

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r	Libellé	AE	CP
OS			
AOP	Activité des personnels	14 380 000	10 840 989
	Essais et expérimentations	1 600 000	962 443
Sous-total AOP		15 980 000	11 803 432
FAS	Communication et relations publiques	5 100 000	1 560 569
	Fonctionnement courant	27 075 000	24 316 504
	Mobilité personnels	1 400 000	1 324 120
	Soutien courant des structures	23 940 000	24 855 419
	Déplacement des personnels	5 330 000	3 241 193
	Subventions, transferts, taxes	5 000 000	4 539 838
	Promotion des exportations	2 500 000	2 262 357
Sous-total FAS		70 345 000	62 100 000
Total Agrégat Fonctionnement		86 325 000	73 903 432

Pour l'OS AOP :

L'OS AOP augmente de 5 % en AE (+0,8 M€) par rapport à la LFI 2023, essentiellement du fait de l'augmentation des formations, en coût et en quantité.

Pour l'OS FAS :

L'OS FAS marque une diminution de 11 % en AE (-9 M€) par rapport à la LFI 2023.

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

La baisse est due principalement à un moindre engagement prévu sur l'énergie en 2024 en raison de l'engagement antérieur à 2024 de contrats pluriannuels.

Pour l'OS DHDB :

L'OS DHDB est stable par rapport à la LFI 2023 et permet de garantir le maintien du niveau d'activité réalisé à la demande d'industriels de la défense et dans le cadre des contrats d'exportation de matériels de guerre.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
FAS	Soutien courant des structures	30 892 420	30 892 420
DHDB	Environnement des programmes d'armement	10 110 000	10 110 000
FAS	Déplacement des personnels	10 000 000	10 000 000
AOP	Activité des personnels	1 790 000	1 790 000
FAS	Promotion des exportations	1 710 000	1 710 000
Total		54 502 420	54 502 420

Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 OS	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
AOP	20,82			12,12	8,70	0,00	0,00	0,00	20,82
		15,20		5,14	5,47	4,59	0,00	0,00	15,20
			17,77		3,20	10,55	4,02	0,00	17,77
FAS	120,53			64,07	33,26	8,30	4,00	10,90	120,53
		112,56		44,13	32,19	26,54	2,00	7,70	112,56
			112,95		45,25	38,08	24,11	5,51	112,95
DHDB	7,51			4,39	1,51	0,00	0,00	1,61	7,51
		10,11		6,11	4,00	0,00	0,00	0,00	10,11
			10,11		4,60	5,51	0,00	0,00	10,11
Total	148,85	137,87	140,83	135,95	138,18	93,57	34,13	25,72	427,55
	Somme des engts		427,55	Somme des paiements					427,55

SOUS-ACTION

11.90 – Investissements pour les opérations d'armement

OPÉRATION : environnement des programmes d'armement

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe les activités visant à assurer la disponibilité des moyens d'expertise technique, d'évaluation et d'essais de la direction générale de l'armement (DGA) et leur juste adéquation aux besoins des opérations d'armement. Elle permet également d'acquérir des infrastructures et moyens génériques d'expertise et d'essais nécessaires à leur conduite.

Les opérations d'armement contribuent à l'acquisition des nouveaux moyens et à l'évolution des moyens pour ce qui leur est spécifique.

Par ailleurs, les évolutions de la réglementation en matière d'environnement et d'HSCT imposent des efforts particuliers pour les installations classées (traitement des ICPE) et le traitement des déchets dangereux de manière à respecter les échéances des plans nationaux en matière d'élimination.

La sous-action est composée de treize activités dont les principales sont :

- l'évolution et l'entretien des moyens techniques : ces investissements ont pour objet d'adapter aux besoins des opérations d'armement les moyens d'expertise et d'essais de la DGA ;
- l'adaptation capacitaire des infrastructures d'essais et d'expertise ;
- le maintien en condition des infrastructures d'essais et d'expertise ;
- l'informatique scientifique et technique : cette activité comprend l'acquisition, la mise à hauteur et le maintien en condition opérationnelle de matériels et logiciels nécessaires aux travaux d'expertise, d'essais, de simulation et d'analyse technico-opérationnelle ;
- l'infogérance de l'informatique scientifique et technique ;
- l'architecture des systèmes d'information d'administration et de gestion : les investissements assurant la mise à disposition de réseaux informatiques et de serveurs efficaces tout en respectant les règles de sécurité ;
- la maintenance lourde des infrastructures des moyens opérationnels ;
- d'autres investissements de réalisation des infrastructures de capacités non technico-opérationnelles ;
 - EMPIRE/PROTINUM : évolution et entretien des réseaux et de leurs supervisions (NOC/SOC) des emprises de la DGA (hors Balard) ;
 - EMPIRE/SECRO : mise à hauteur de la protection défense passive et active des emprises de la DGA (hors Balard).

Les principales structures bénéficiaires de cette sous action sont les centres d'expertise et d'essais de la DGA.

L'expertise technique de la DGA, ainsi que ses capacités d'essais, reposent sur des moyens humains et matériels répartis dans les 10 centres d'expertise et d'essais qui interviennent à tous les stades des programmes et opérations d'armement (des études préliminaires au retrait du service). Couvrant un large spectre de compétences, ils jouent un rôle essentiel dans la maîtrise des risques techniques et le suivi en service des matériels. Ces moyens contribuent également au soutien à l'exportation des programmes nationaux.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La réalisation des opérations est assurée :

- par des industriels et PME-PMI du secteur privé (armement, BTP, mécanique, informatique, etc.) ;
- par d'autres organismes étatiques (service d'infrastructure de la défense [SID], direction départementale de l'équipement, direction de la maintenance aéronautique [DMAé], direction générale de la gendarmerie nationale, direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'Information [DIRISI], etc.).

Les travaux d'entretien et de mises aux normes, qui représentent des opérations à flux, font généralement l'objet de marchés pluriannuels passés sur appels d'offres. Le maintien en condition opérationnelle des aéronefs d'essais fait l'objet de marchés industriels ou de contrats avec le SIAé sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la DMAé.

III – ASPECTS FINANCIERS

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Évolution et entretien des moyens techniques	-	70 000 000	70 000 000	68 614 561
ACT	Infra : Adaptation capacitaire des infras essais-expertise	-	15 000 000	15 000 000	14 159 390
ACT	Informatique scientifique et technique	-	15 000 000	15 000 000	14 223 179
ACT	EMPIRE/PROTINUM - Évolution et entretien	-	11 000 000	11 000 000	12 985 572
ACT	Réaliser autres opérations adapt .au profit BdD	-	3 430 000	3 430 000	6 154 979
ACT	Infra : Maintien en condition des infras essais-expertise	-	22 000 000	22 000 000	13 531 157
ACT	Infogérance Informatique scientifique et technique	-	11 000 000	11 000 000	9 665 112
ACT	Architecture des SIAG	-	10 000 000	10 000 000	9 665 113
ACT	EMPIRE/SECPRO - Réaliser Adaptations BDD	-	2 300 000	2 300 000	1 011 778
ACT	Évolution et entretien des réseaux techniques	-	50 000	50 000	202 968
ACT	Réaliser la maintenance lourde des infrastructures	-	-	-	379 417
ACT	Autres dépenses environnement programmes armement	-	1 000 000	1 000 000	966 509
ACT	Autres dépenses EPA - SE Gendarmerie	-	300 000	300 000	289 953
	Total	-	161 080 000	161 080 000	151 849 688

3.2 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
EPA	ACT	Évolution et entretien des moyens techniques	137,99			62,72	22,12	17,00	14,00	22,15	137,99
				72,18		7,14	30,87	12,83	10,22	11,12	72,18
					70,00		18,00	28,00	9,50	14,50	70,00
EPA	ACT	Infra : Adaptation capacitaire des infras essais-expertise	50,38			23,50	5,50	3,50	-	17,88	50,38
				19,00		3,35	6,90	4,75	4,00	-	19,00
					15,00		2,25	7,50	4,60	0,65	15,00
EPA	ACT	Informatique scientifique et technique	18,96			8,93	4,00	3,00	2,09	0,94	18,96
				18,04		5,41	6,22	2,71	1,80	1,90	18,04
					15,00		4,50	6,00	2,25	2,25	15,00
EPA	ACT	EMPIRE/PROTINUM - Évolution et entretien	7,73			7,49	0,24	-	-	-	7,73
				20,20		8,00	11,00	1,20	-	-	20,20
					11,00		2,20	5,50	3,30	-	11,00
INFRA	ACT	Réaliser autres opérations adapt .au profit BdD	31,34			12,08	6,00	6,60	1,26	5,40	31,34
				2,46		0,40	0,90	0,66	0,50	-	2,46
					3,43		0,40	2,23	0,43	0,37	3,43
EPA	ACT	Infra : Maintien en condition des infras essais-expertise	-			-	-	-	-	-	-
				21,15		10,00	7,15	3,00	1,00	-	21,15
					22,00		6,85	10,15	5,00	-	22,00
EPA	ACT	Infogérance Informatique scientifique et technique	13,26			7,16	6,00	0,10	-	-	13,26
				11,50		3,98	3,50	4,02	-	-	11,50
					11,00		0,50	4,88	5,62	-	11,00

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026	
EPA	ACT	Architecture des SIAG	4,26			3,24	-	-	-	1,02	4,26
				6,80		3,00	3,00	0,80	-	-	6,80
					10,00		7,00	3,00	-	-	10,00
INFRA	ACT	EMPIRE/SECPRO - Réaliser Adaptations BDD	0,57			0,57	-	-	-	-	0,57
				3,00		1,20	1,00	0,80	-	-	3,00
					2,30		0,20	1,60	0,50	-	2,30
EPA	ACT	Évolution et entretien des réseaux techniques	3,44			0,15	0,16	-	-	3,13	3,44
				0,05		0,05	-	-	-	-	0,05
					0,05		0,05	-	-	-	0,05
INFRA	ACT	Réaliser la maintenance lourde des infrastructures	1,66			1,37	-	-	-	0,29	1,66
				3,00		0,45	0,45	1,71	0,21	0,18	3,00
					-		-	-	-	-	-
EPA	ACT	Autres dépenses environnement programmes armement	0,35			0,35	-	-	-	-	0,35
				1,20		1,00	0,20	-	-	-	1,20
					1,00		0,80	0,20	-	-	1,00
EPA	ACT	Autres dépenses EPA - SE Gendarmerie	0,31			0,31	-	-	-	-	0,31
				0,30		0,20	0,10	-	-	-	0,30
					0,30		0,20	0,10	-	-	0,30
Total			270,25	178,88	161,08	172,06	158,25	131,84	66,28	81,78	610,22
			Somme des engts		610,22	Somme des paiements				610,22	

Les principaux engagements prévus en 2024 couvrent :

- l'entretien des infrastructures et des réseaux techniques ;
- la poursuite de l'amélioration du niveau de sécurisation des réseaux informatiques ;
- la poursuite de l'accroissement des capacités d'expertise en cybersécurité ;
- l'entretien des équipements des réseaux informatiques, des équipements d'hébergement, de stockage et de sécurité, pour les besoins locaux des sites DGA et pour les deux centres d'hébergement nationaux de la DGA, salles de supervision NOC (Network Operation Center) et SOC (Security Operation Center) d'Arcueil et Bruz,
- l'appui externalisé des fonctions d'opérateurs et prestations d'assurances au fonctionnement des réseaux numériques de la DGA (Infogérance) ;
- le maintien en condition opérationnelle, l'adaptation capacitaire et la mise aux normes des moyens d'essais de la DGA, avec principalement :
 - les moyens radars, optiques et de télémesures de DGA Essais de missiles et DGA Essais en vol ;
 - les installations d'essais en vol simulé des moteurs d'avions de DGA essais des propulseurs et la poursuite des travaux liés au système de combat aérien du futur ;
 - les moyens aériens de DGA essais en vol (M2000, Alphajet, Puma, Dauphin,...) et l'acquisition d'un 3^e avion banc d'essai léger répondant au besoin d'aérolargage ;
 - les installations de DGA maîtrise NRBC ;
 - les capacités d'essais au sol de DGA techniques aéronautiques ;
 - les installations du polygone d'essais de DGA techniques terrestres ;
 - le grand tunnel hydrodynamique, le bassin de traction et la sécurisation des plates-formes de DGA techniques hydrodynamiques ;
 - les systèmes de conduite et d'exploitation d'essais de plusieurs centres dont la poursuite des travaux de sauvegarde/planification de DGA techniques terrestres ;
 - la poursuite des approvisionnements d'équipements réseaux et d'hébergement nécessaire à la mise sous supervision des différents sites ainsi que des VRD et liaisons inter-bâtiments de 3 sites principaux (EMPIRE PROTINUM) ;

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

- les plates-formes de simulation des systèmes d'armes notamment pour DGA maîtrise de l'information, DGA techniques navales et DGA techniques terrestres et le référentiel d'interopérabilité à DGA maîtrise de l'information.

ACTION

12 – Parts étrangères et programmes civils

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

SOUS-ACTION

12.96 – Parts étrangères

Cette sous-action regroupe les financements étrangers pour les opérations co-financées avec la France. La part financée par la loi de finance initiale (LFI) est présentée dans les autres actions du programme.

De par sa nature, elle n'est pas dotée en LFI. Les crédits nécessaires sont mis en place en cours de gestion sur le programme « Équipement des forces » par les pays concernés. Les crédits transférés les années de gestion précédentes et non consommés sont reportés sur l'année suivante.

Elle contient actuellement les opérations :

- au profit de la Grande-Bretagne, de production et de modifications décidées en commission internationale de modification d'hélicoptères SA 330 PUMA et SA 341 GAZELLE britanniques ;
- les dépenses financées par l'Allemagne dans le cadre de la création du centre de formation et d'entraînement de l'unité aérienne binationale franco-allemande C130J.

SOUS-ACTION

12.97 – Programmes civils

Cette sous-action regroupe les financements, hors délégation de gestion, issus d'autres programmes budgétaires nationaux hors mission Défense pour les opérations réalisées en partenariat avec ceux-ci. La part P146 financée par la LFI est présentée dans les autres actions du programme.

Par nature, cette sous-action n'est pas dotée en LFI. Les crédits nécessaires sont mis en place en cours de gestion sur le programme « Équipement des forces » par transferts de crédits entre programmes LOLF.

Cette sous-action regroupe principalement les dépenses au profit de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et du secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale (SGDSN).

Les besoins du SGDSN portent sur l'acquisition de produits de sécurité de haut niveau, dont les téléphones chiffant nouvelle génération, les chiffreurs, les produits de sécurité et les MCO (maintien en condition opérationnelle) associés.

L'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) intervient dans le co-pilotage des projets et désigne un officier de programme pour l'interministériel.

ACTION

13 – Soutien à l'effort de défense de pays tiers

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

I – CONTENU DE L'ACTION

La présente action a été créée au cours de l'année 2022. Elle couvre le dispositif de soutien à l'Ukraine.

Ce dispositif de soutien prend la forme d'un don et a pour objectif :

- de permettre à l'Ukraine d'acquérir en France des équipements ou des prestations de défense et de sécurité
- ou de financer l'acquisition d'équipements ou de prestations par l'État français au profit de l'Ukraine.

Il permet de soutenir le partenaire sans amputer la capacité opérationnelle de l'armée française.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Sans objet

III – ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dispositif de soutien à l'Ukraine	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-

3.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

3.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2022	Eng 2023	Eng 2024	2023	2024	2025	2026	>2026		
FAS	OB	Dispositif de soutien à l'Ukraine	100,00			100,00	-	-	-	-	-	100,00
				100,00		100,00	-	-	-	-	-	100,00
					-		-	-	-	-	-	-
Total			100,00	100,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
			Somme des engts			200,00	Somme des paiements					200,00

Équipement des forces

Programme n° 146 | Justification au premier euro

100 millions d'euros d'AE ont fait l'objet d'un engagement fin 2022 au titre de l'accord intergouvernemental (AIG) signé par les ministres de la défense le 13 octobre 2022 et entré en vigueur le 4 janvier 2023, avec une durée de validité de 1 an. Un amendement à l'AIG portant ce plafond à 170 M€ a été signé le 11 juillet 2023 et entrera en vigueur après information mutuelle des Gouvernements de la complétude des procédures nationales.

Les contrats signés et déclarés éligibles au remboursement au titre du fonds AIG portent notamment sur :

- CAESAR : canons, munitions, pièces de rechanges et outillages spécifiques ;
- un système de radar « Control Master 200 » ;
- des ponts flottants motorisés.

Les acquisitions réalisées par la France portent sur la mise en configuration ou en état de matériels avant cession, leur acheminement, des formations, la traduction de documentation technique, et plus ponctuellement l'acquisition d'équipement en vue de cession.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2023		PLF 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	0	0	0	0
Total des subventions pour charges de service public	0	0	0	0
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0
Total des subventions pour charges d'investissement	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2023	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2023	
Impact du schéma d'emplois 2024	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2024	
Rappel du schéma d'emplois 2024 en ETP	

Depuis 2022, le programme P146 porte une partie des emplois sous plafond du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en complément des emplois portés par le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». Le plafond d'emplois 2024 du CEA porté par le P146 s'élève à 4 942 ETPT et le schéma d'emplois du CEA-DAM s'élève à +74 ETP pour 2024.